Jos. BERTHELÉ

MÉLANGES

Épigraphie gallo-romaine
Sculpture et Architecture médiévales
Campanographie ancienne et moderne



Bas-Languedoc, Provence,
Dauphiné, Anjou et Poitou, Valois,
Bassigny, Bourgogne, Savoie,
Alsace, Limousin et Angoumois,
Belgique et Prusse rhénane,
Artois et provinces diverses.

MONTPELLIER
LIBRAIRIE LOUIS VALAT
PLACE DE LA PRÉFECTURE, 9

1906

MÉLANGES

Jos. BERTHELÉ

MÉLANGES

Épigraphie gallo-romaine
Sculpture et Architecture médiévales
Campanographie ancienne et moderne



Bas-Languedoc, Provence,
Dauphiné, Anjou et Poitou, Valois,
Bassigny, Bourgogne, Savoie,
Alsace, Limousin et Angoumois,
Belgique et Prusse rhénane,
Artois et provinces diverses.

MONTPELLIER
LIBRAIRIE LOUIS VALAT
PLACE DE LA PRÉFECTURE, 9

1906

AVERTISSEMENT

Le présent volume est presque entièrement un recueil d'*extraits*. — Sauf environ quatre-vingt-dix pages additionnelles [1], il se compose d'articles, parus dans divers recueils français ou étrangers, au cours des années 1904 et 1905 et au commencement de 1906, — tirés à part dans un même format et avec une pagination suivie.

La juxtaposition de ces articles nous a permis d'y annexer des *tables analytiques*, qui pourront présenter quelque utilité. — Un index spécial a été consacré aux noms des fondeurs de cloches.

Les cloches et les fondeurs — d'autrefois, d'hier et même d'aujourd'hui, — occupent, en effet, dans ce volume, une place assez considérable, à côté des études d'une nature plus spécialement archéologique.

Les rares loisirs que nous laissent nos occupations professionnelles, sont généralement consacrées, depuis une quinzaine d'années déjà, à des recherches de campanographie ancienne et moderne, — en vue d'une étude d'ensemble sur l'épigraphie campanaire en France, — et une partie de ces *Mélanges* sont réellement la continuation des *Enquêtes campanaires*, que

1. Pages 210 à 212, 258 à 260 et 413 à 526.

nous avons publiées il a deux ans [1], et des notices spéciales sur *les Cloches* [2] et *les Fondeurs de cloches*, qui accompagneront l'*Exploration campanaire en Périgord*, de M. le chanoine Brugière, en ce moment en cours d'impression [3]. — Nous avons adopté, en conséquence, pour les tables analytiques des *Mélanges*, et en particulier pour l'*index des noms de fondeurs*, le même plan et les mêmes dispositions typographiques que pour les tables analytiques des *Enquêtes*.

Les recueils, — publications de sociétés savantes, revues, etc., — d'où sont reproduits les articles I à XI de ce volume, nous paraissent devoir être indiqués ici d'une façon précise :

1° *les « Samnagenses »* ont été extraits des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome LXII, pp. 241 à 292 (imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le Rotrou) ;

2° *la Collection Didelot*, — du fascicule de l'*Association des Amis de l'Université de Montpellier*, de 1904, pp. 78 à 128 (impr. G. Firmin, Montane et Sicardi, à Montpellier) ;

3° *le Carnet de comptabilité d'un fondeur de cloches lorrain ambulant*, — du *Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine*, n° de septembre-octobre 1904, pp. 201 à 214 (impr. Crépin-Leblond, à Nancy) ;

° *l'Architecture Plantagenet en Anjou et en Poitou*, — du *Congrès archéologique de France*, LXXe session (séances tenues

1. Un vol. in-8° raisin de XVI-758 pp., orné de 48 gravures. (Montpellier, imp. Delord-Boehm et Martial.)

2. Cf. ci-dessous, p. 450, art. *Dordogne*.

3. Un vol. in-8° raisin, orné de 35 gravures. (Publication de la Société historique et archéologique du Périgord).

à Poitiers en 1903), pp. 234 à 275 (impr. Delesques, à Caen) ;

5° *les Certificats de satisfactio délivrés aux Dubois, de Damblain, fondeurs de cloches ambulants,*— du *Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine,* n° de janvier 1905, pp. 13 à 23 (impr. Crépin-Leblond, à Nancy) ;

6° *le Pseudo-déambulatoire de l'église de Morienval*, — de la *Revue de l'Art chrétien,* 48e année, n° de novembre-décembre 1905, pp. 401 à 404 (impr. à Bruges, par la maison Desclée, De Brouwer et Cie, de Paris-Lille-Bruges) ;

7° *les André, fondeurs de cloches à Colmar,* — de la *Revue d'Alsace,* septembre-octobre 1905, pp. 462 à 466 (impr. F. Sutter et Cie, à Rixheim) ;

8° les *Mélanges critiques de Bibliographie campanaire,* — des *Notes d'Art et d'Archéologie*, 17e année, 1905, n° de septembre-octobre, pp. 170 à 180 ; n° de novembre, pp. 197 à 202, et 18e année, 1906, n° de janvier, pp. 4 et 5 (impr. F. Ducloz, à Moutiers-Tarentaise) ;

9° les *Notes bibliographiques sur quelques anciens fondeurs de cloches du Bassigny,* — du *Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine,* n° d'août-septembre 1905, pp. 179 à 185 (impr. Crépin-Leblond, à Nancy) ;

10° les *Archives campanaires belges et rhénanes,* — des *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique,* tome LVII, pp. 465 à 618 (impr. J. Van Hille-De Backer, à Anvers) ;

11° les *Quelques Cloches du Pas-de-Calais,* — du journal l'*Impartial* (de Boulogne-sur-Mer), nos des 16, 23 et 30 décembre 1905 ; 6, 13, 27 janvier et 3 février 1906 (impr. G. Hamain, à Boulogne-sur-Mer).

Nous avions songé un instant à intituler ces mélanges : *Menus loisirs d'un Archiviste languedocien.* Ce titre nous a paru à la fois trop personnel, trop fantaisiste et trop vague. Et cependant il eût été littéralement

exact. Comme nos *Enquêtes campanaires*, ces mélanges d'épigraphie et de topographie, d'archéologie monumentale, de campanographie, etc., ont été l'occupation de nos journées de repos. Ils méritent, à ce titre, toute l'indulgence du lecteur.

Montpellier, le 1er mars 1906

LES “ SAMNAGENSES ”

LES « SAMNAGENSES »

ET

L'OPPIDUM DE NAGES (GARD)

A PROPOS DE

L'INSCRIPTION ROMAINE DE MONTARNAUD

(HÉRAULT)

> « L'intérêt [de l'inscription de Montarnaud]... réside dans l'ethnique *Samnagensis*. C'est le nom d'une peuplade de la Narbonnaise. Les *Samnagenses* sont cités par Pline. Leur nom se retrouve sur des monnaies et dans une inscription latine de Nîmes. L'emplacement de leur territoire est incertain. Les uns les placent aux environs immédiats de Nîmes, les autres entre le Rhône et la Durance. » (Ant. Héron de Villefosse, *Bull. de la Soc. des Ant. de France,* 1896, p. 232-233.)

I.

L'existence dans la partie *est* de la Gaule méridionale, antérieurement et postérieurement à la conquête romaine, d'une peuplade portant le nom de *Samnagenses* est attestée par des témoignages historiques de trois sortes :

1° Un passage de l'*Histoire naturelle* de Pline ;
2° Des monnaies à légende grecque ;
3° Des inscriptions romaines.

Le texte de Pline[1] se réduit à la mention de cette peuplade, parmi un certain nombre d'autres qui habitaient dans l'intérieur des terres à droite ou à gauche du Rhône ; un mot, ni plus ni moins, au milieu d'une énumération.

Pour ce mot, les manuscrits et les éditions fournissent quatre leçons différentes :

Samnagenses,
Samnages,
Sannagenses,
Sanagenses.

La première est donnée par le manuscrit de Leyde du IXe siècle A[2]. La seconde, transcription incomplète et incorrecte de la première, est celle qui figure dans l'édition princeps de Pline, parue à Spire en 1469[3]. On trouve *Sannagenses* dans

1. Pline, *Hist. nat.*, III, 5.

2. « Lectio codicis Pliniani Leidensis A, qui habet *Samnagenses* pro vulgata *Sanagenses*. » (Ern. Herzog, *Galliae narbonensis provinciae romanae historia,* appendix epigraphica, p. 31.)

3. « *Samnages,* dans l'édition princeps de 1469. M. Mionnet, dont l'obligeance a toujours été parfaite pour moi, a vérifié dans l'édition princeps ce nom que je ne connaissais que par une copie manuscrite. » (De Lagoy, *Description de quelques médailles inédites,* p. 39.) — « *Samnages,* peuple de la Gaule narbonnaise, dont le nom ne se trouve cité exactement que dans l'édition princeps de Pline (Spire, 1469). » (De Lagoy, *Revue numismatique,* 1857, p. 388.)

l'édition de Rome de 1470. Ensuite on imprima et on réimprima couramment *Sanagenses*[1].

En 1860, Littré donna la préférence à la forme *Samnagenses* sur la forme *Sanagenses*, qu'il trouvait dans Lemaire et dans les précédents éditeurs[2]; Littré motivait sa lecture par les légendes des monnaies[3]. En 1864, Ernest Herzog, dans son étude sur la Gaule narbonnaise, préféra également *Samnagenses;* il s'appuyait à la fois sur la numismatique et sur le manuscrit A de Leyde[4]. Cette même lecture *Samnagenses* a été adoptée en 1866 par Detlefsen, dans son édition de Pline[5], et depuis par Ernest Desjardins, dans sa *Géographie de la Gaule romaine*[6].

Elle a, en effet, le mérite d'être la seule d'accord avec les données de la numismatique et de l'épigraphie, mais elle ne doit pas faire exclure comme défectueuses les variantes *Sannagenses* et

1. De Lagoy, *Ibid.* — L. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise* (Blois et Paris, 1842, in-4°), p. 100.

2. Littré, *Histoire naturelle de Pline, avec la traduction en français* (Paris, Didot, 1860), t. I, p. 160.

3. « Les médailles prouvent qu'il faut lire, non, comme Vulg., *Sanagenses*, mais *Samnagenses.* » (Littré, *op. cit.*, t. I, p. 181, note 28.) — Littré appelle *Vulg.* l'édition de Lemaire. (Cf. *Ibid.*, p. 98, note 2.)

4. Cf. ci-dessus, p. 242, note 2.

5. D. Detlefsen, *C. Plinii Secundi naturalis historia* (Berlin, 1866, in-8°), t. I, p. 136.

6. « Bien que les anciennes éditions portent *Sannagenses*, la bonne leçon est certainement *Samnagenses.* » (E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 88, note 9.)

Sanagenses. La philologie romane nous oblige, en effet, à considérer ces dernières comme des transformations naturelles de la première. Il n'y a entre elles qu'une différence phonétique et chronologique. *Samnagenses* devait devenir et est devenu avec le temps *Sannagenses* et *Sanagenses*. *Samnagenses* reste la plus ancienne forme, tout simplement.

C'est au marquis de Lagoy que revient l'honneur d'avoir fait connaître et d'avoir identifié les « rarissimes monnaies[1] » des *Samnagenses*.

Les pièces décrites et figurées par lui en 1834, 1837 et 1857[2], celles publiées par De Saulcy en 1863[3] et les quelques autres exemplaires connus portent, au revers, avec la figure du taureau cornupète, la légende ΣΑΜΝΑ-ΓΗΤ(ων)[4], soit

1. J. Laugier, *Les monnaies massaliotes du Cabinet des médailles de Marseille* (Marseille, 1887, in-8°), p. 54.

2. *Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum, des Caenicenses et des Auscii,* par M. le marquis de Lagoy (Aix, impr. Pontier, 1834, in-4°, 40 p. et 2 pl. hors texte), p. 38 à 40 et fig. n° 25. — *Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules inédites ou incertaines*, par le marquis de Lagoy (Aix, impr. Pontier, 1837, in-4°, 47 p. et 1 pl. hors texte), p. 28-29 et fig. n° 15. — L. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise* (Blois et Paris, 1842, in-4°), p. 99 à 102. — Marquis de Lagoy, *Médailles gauloises,* dans la *Revue numismatique,* 1857, p. 388-389 et pl. XI, n° 2.

3. De Saulcy, *Lettres à M. de Longpérier sur la numismatique gauloise,* dans la *Revue numismatique,* nouvelle série, t. VIII, 1863, p. 156-157 et pl. VI, fig. 1 et 2.

4. On sait que, dans les monnaies gauloises portant comme

frappée et conservée au complet[1], soit réduite, selon le plus ou moins de justesse de la frappe et selon le degré d'usure de la pièce, à divers groupes de lettres, tels que :

SAMN▨GET[2],
SAMNA▨▨T[3],
SAM▨▨▨ET[4],
▨▨▨▨AGET[5],
▨▨▨▨▨GET[6],
SAMNA[7],
SAMN[8],
SAM[9].

Le Cabinet des médailles de Paris possède vingt

légendes des ethniques en langue grecque, la désinence ητων correspond à la désinence latine *ensium*. — ΣΑΜΝΑΓΗΤ(ων) = *Samnagensium*.

1. De Lagoy, *Description*, p. 38, nº 25; — De la Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 99; — Muret, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, p. 45, nºs 2256 et 2257.

2. Muret, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, nºs 2266, 2269 et 2274. — De Lagoy, *Description*, p. 38.

3. *Ibid.*, nº 2259.

4. *Ibid.*, nº 2264.

5. *Ibid.*, nº 2271.

6. *Ibid.*, nº 2272.

7. *Ibid.*, nºs 2258, 2260, 2261 et 2270.

8. *Ibid.*, nºs 2262, 2267 et 2273. (De Lagoy, *Rev. num.*, 1857, p. 389 et pl. XI, nº 2.) — É. Bonnet, *Médaillier de la Soc. arch. de Montpellier*, p. 12-13, nºs 161 à 164.

9. Muret, *op. cit.*, nºs 2263 et 2275; cf. les nºs 2265 et 2268.

exemplaires des monnaies des *Samnagenses*[1], dont dix provenant de la collection de Lagoy, passée en 1860 dans celle du duc de Luynes, qui en fit don en 1862 à la Bibliothèque nationale[2]; neuf autres proviennent de la collection De Saulcy, acquise par l'État en 1872[3]; la vingtième faisait partie de l'ancien fonds[4].

En dehors de Paris, il en existe, à notre connaissance, quatre exemplaires dans le médaillier de la Société archéologique de Montpellier[5] et un au Cabinet des médailles de Marseille[6].

Les provenances de ces divers spécimens du monnayage samnageois sont loin d'être toutes connues avec précision. Les premières de ces monnaies qui furent recueillies par le marquis de Lagoy, celles qu'il publia en 1834, avaient été

1. Muret, *op. cit,*, p. 45-46, n°s 2256 à 2275.

2. Muret, *op. cit.*, p. 45, n°s 2266 à 2275; — cf. la préface de Chabouillet, p. XXII et XXIII.

3. Muret, *op. cit.*, p. 45, n°s 2256 à 2261 et 2263 à 2265; — cf. la préface de Chabouillet, p. XXIII.

4. Muret, p. 45, n° 2262.

5. É. Bonnet, *op. cit.*

6. « J'ai aussi découvert dernièrement, dans le Musée de Marseille, une médaille semblable et parfaitement conservée; elle provient du cabinet Saint-Vincent. La conformité de type l'avait fait placer parmi les monnaies de Massilia. » (De Lagoy, *Description...*, p. 38, note.) — J. Laugier, *Les monnaies massaliotes du Cabinet des médailles de Marseille*, p. 54 et pl. XVII, n° 22. — J. Laugier, *Catalogue des monnaies, médailles, jetons, etc., etc., composant le Musée numismatique de la ville de Marseille* (Marseille, 1884, in-16), p. 10.

trouvées à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône)[1]; celle qu'il fit connaître en 1837 provenait des environs d'Avignon[2]. Deux exemplaires de l'ancienne collection De Saulcy proviennent de Barry, près Bolène (Vaucluse)[3]; un autre a été trouvé à Orange[4], un autre à Levroux (Indre)[5].

Les inscriptions romaines, mentionnant notre peuplade ou en offrant l'ethnique, sont aujourd'hui au nombre de deux.

La première[6], qui fut trouvée à Nîmes antérieurement à 1560 et qui paraît avoir été perdue peu de temps après sa découverte, était relative à des dons d'orfèvrerie faits à un temple d'Isis et de Sérapis. Elle présentait les douze lettres AMNAGENSIBVS à l'avant-dernière ligne, *à la suite d'une partie fruste*. La restitution [S]AMNAGEN-

1. « Ces [deux] médailles de bronze inédites, ainsi que quatre autres exemplaires semblables, proviennent des fouilles de Saint-Remy. » (De Lagoy, *Description...*, p. 38.)

2. « J'ai acquis dernièrement à Avignon cette petite médaille de bronze qui venait d'être découverte dans les environs. » (De Lagoy, *Notice...*, p. 29.)

3. De Saulcy, dans la *Rev. num.*, nouv. série, t. VIII, 1863, p. 157. — Muret, *Cat. des monn. gaul. de la Bibl. nat.*, p. 45, nos 2256 et 2257.

4. Muret, *op. cit.*, no 2263.

5. *Ibid.*, no 2264.

6. Voir le texte de cette inscription, notamment dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, p. 391, no 3058, et dans l'*Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. XV, p. 565-566, no 94, et p. 747-748, no 447.

SIBUS[1] a été acceptée par les épigraphistes les plus autorisés[2].

La seconde inscription, — celle-ci nous offre au complet le radical de l'ethnique *Samnagensis*, — n'est connue que depuis peu de temps. Elle est conservée, — en attendant que la Société archéologique de Montpellier la conquière pour son Musée, — dans un coin de l'ancienne église de Montarnaud (Hérault), où nous l'avons découverte par hasard[3] au cours d'une tournée d'inspection d'archives communales[4]. M. Héron de

1. 1837. « M. Millingen a eu l'obligeance de m'indiquer dans Ménard, vol. 7, p. 205, une inscription qui probablement se rapporte aux *Samnages* ou *Samnagenses*. On y trouve, en effet, le mot *amnagensibus*, dont Scaliger fait un nom de peuple dans l'index des inscriptions de Gruter. *Amnagenses* ne se rapportant à aucun nom connu de la Gaule, tout porte à croire que la lettre initiale a été détruite et qu'il devait y avoir anciennement *Samnagensibus* ; on peut d'autant mieux le supposer que l'inscription citée par Ménard est mal conservée et présente une grande quantité de lacunes. » (De Lagoy, *Notice...*, p. 29.) — 1842. « Il est bien probable que, si la lettre S manque au commencement de l'avant-dernière ligne, c'est le résultat d'un oubli, soit du graveur, soit du copiste, ou d'une dégradation causée par le temps, qui a rongé tant d'autres lettres de l'inscription. » (De la Saussaye, *op. cit.*, p. 101.)

2. « ▨AMNAGENSIBVS » = « [S]*amnagensibus.* » (Hirschfeld, *C. I. L.*, t. XII, n° 3058.) — Ant. Héron de Villefosse, *Bull. de la Soc. des Ant. de France,* 1896, p. 232-233. — Allmer, *Rev. épigr.*, 1897, p. 446.

3. En compagnie de M. le chanoine Léon Cassan, archiviste du diocèse de Montpellier et de la ville d'Aniane.

4. Cf. Jos. Berthelé, *Rapport de l'archiviste du département,*

Villefosse en a communiqué le texte à la Société nationale des Antiquaires de France au mois de juin 1896[1]. M. Allmer l'a publiée à nouveau en 1897, avec commentaires variés[2]. C'est une épitaphe d'enfant, dont l'avant-dernière ligne est ainsi conçue :

VIB · ECLAE · SAMNAG ·

Si l'on rapproche ces quelques données fournies par l'épigraphie, par la numismatique et par Pline, on constatera que ce que nous savons de plus précis au sujet des *Samnagenses*, c'est leur nom.

Dans ces conditions, il est tout naturel que l'emplacement de leur territoire soit resté incertain. Et si les uns les ont placés aux environs de Nîmes et les autres entre le Rhône et la Durance, c'est que l'inscription les mentionnant, qui a été découverte au XVIe siècle, était certainement d'origine nîmoise, tandis que celles de leurs monnaies, qui ont été remarquées et signalées les premières, avaient été trouvées dans la partie ouest de la Provence et dans le Comtat.

Conseil général de l'Hérault, session d'août 1896, Rapport du préfet et rapports des chefs de service, p. 231. — Cf. les *Mém. de la Soc. arch. de Montpellier*, 2e série (in-8o), t. I, p. 416.

1. A. Héron de Villefosse, *Bull. de la Soc. des Ant. de France,* 1896, 3e trimestre, p. 232.

2. Allmer, *Rev. épigr. du Midi de la France,* no 84, janv.-mars 1897, p. 446.

II.

Le centre d'habitat des *Samnagenses* fut tout d'abord identifié, au moins à l'état d'hypothèse, avec Senez, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Castellane (Basses-Alpes). Senez représente l'antique *Sanitium*, capitale de la *civitas Sanitiensium*[1].

M. de Lagoy fit observer (en 1834)[2] que « le

1. E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, t. III, p. 315, 502, etc. — Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe s.*, p. 459. — Longnon, *Atlas hist. de la France,* texte explicatif des planches, p. 159.

2. « La conformité de ce dernier nom, — [*Samnages,* dans l'édition princeps de Pline de 1469], — avec la légende de nos médailles est parfaite et ne laisse rien à désirer. J'ignore pourquoi dans les éditions plus modernes [de Pline] qui ne portent aucune variante on a corrigé mal à propos le *Samnages* de la 1re édition ; on peut conjecturer que cette altération a été faite dans l'intention de rapprocher davantage ce nom de celui de Senez, *civitas Sanicientium* vel *Sanitium,* que l'on croyait qu'il désignait. D'Anville n'a probablement pas partagé cette opinion, puisqu'il a évité de parler de ce peuple dans sa notice des Gaules ; et, effectivement, il n'est pas possible que le *Sanitium* de Ptolémée, situé dans les Alpes-Maritimes, puisse avoir été la ville latine des *Samnages* que Pline énumère dans la Gaule narbonnaise. On ignore absolument la situation de cette dernière ville. Le type marseillais et la légende grecque de nos médailles prouvent qu'elles appartenaient à une colonie marseillaise qui devait se trouver dans le pays compris entre *Massilia* et le Rhône. Il se pourrait que ce fût Senas, bourg situé à quelques lieues de Saint-Remy et où l'on découvre, dans un emplacement peu éloigné, des débris d'antiquités annonçant d'anciennes habitations. Le nom de Senas dans le

Sanition de Ptolémée, situé dans les Alpes-Maritimes, ne peut pas avoir été la ville latine des *Samnages*, que Pline a placés dans la Gaule narbonnaise, » et il proposa, — « avec beaucoup de probabilités, » dit M. de la Saussaye, — « Sénas (Bouches-du-Rhône)[1], *Senacium* ou *Senassium* du moyen âge, bourg situé dans la direction de la voie antique conduisant à Pellisane[2], au point d'intersection de cette voie avec celle qui menait à Aix[3], et à égale distance des deux villes antiques de Glanum[4] et de Cabellio[5]. On trouve dans cet endroit beaucoup de ruines antiques, notamment sur le rocher de la Pugère, à l'endroit appelé le *Vieux-Sénas*...[6]. »

moyen âge, *Senacium* ou *Senassium*, n'a pas, il est vrai, une grande analogie avec celui des *Samnages*, mais cette conjecture, qui ne contrarie aucun texte ni aucune autre indication géographique, doit acquérir un grand poids lorsqu'on saura qu'elle a reçu l'approbation de M. le baron Walckenaer ». (De Lagoy, *Description...*, p. 39-40.) — « *Samnages* forte *Senas.* » (De Lagoy, *Description...*, p. 38.) — « *Samnages* peut-être *Senas.* » (De Lagoy, *Notice...*, p. 28.) — « *Samnages* nunc *Senas?* » (De Lagoy, *Rev. num.*, 1857, p. 388.)

1. Arr. d'Arles, cant. d'Orgon.

2. Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Salon.

3. Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

4. Auj. Saint-Remy-de-Provence, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Arles.

5. Auj. Cavaillon, ch.-l. de cant. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon.

6. « Cf. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 284, et *Statistique du canton d'Orgon*, par le Dr Quenin, dans le *Répertoire des travaux de la Soc. de stat. de Marseille*, II, 61 et 63. »

« Les conclusions de M. de Lagoy... [reçurent] une grande autorité de leur adoption par M. le baron Walkenaer, dans sa *Géographie ancienne des Gaules*[1], » par M. de la Saussaye, dans sa *Numismatique de la Gaule narbonnaise*[2], par Conbrouse, dans son *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France*[3], et par Littré, dans son édition de l'*Histoire naturelle* de Pline[4]. En 1887, le distingué numismatiste J. Laugier, conservateur du Cabinet des médailles de Marseille, les citait encore, à la suite de M. de la Saussaye, comme offrant « beaucoup de probabilités[5]. »

Cependant, dès 1864, Ernest Herzog s'était refusé à les admettre comme certaines, *non prorsus certum*, et, s'appuyant sur l'inscription romaine découverte à Nîmes au XVIe siècle, *in qua agitur de donis ab ordine Biturigum datis tam Nemausensibus quam Samnagensibus*, il conjecturait que les *Samnagenses* devaient être placés de l'autre côté du Rhône, près des Nîmois, vers les confins des Arécomiques et des Tectosages : *conjecerim ab altera Rhodani parte collocandos esse Samnagenses*

1. « Voir t. I, p. 281 et 282. »

2. L. de la Saussaye, *Num. de la Gaule narbonnaise*, p. 100.

3. Conbrouse, *Cat.* (Paris, 1839, in-4°), 1re partie, p. 39, art. 549.

4. Littré, *Hist. nat. de Pline*, t. I, p. 181, note 28.

5. J. Laugier, *Les monnaies massaliotes du Cabinet des médailles de Marseille*, p. 54. — « *Samnagenses, Senas?* » (J. Laugier, *Cat. du Musée num. de Marseille*, p. 10.)

et vicinos fuisse Nemausensibus habitantes circa confinia Arecomicorum et Tectosagum[1].

Depuis Herzog, l'inscription de Nîmes mentionnant les *Samnagenses* a été republiée plusieurs fois, — d'une part, en 1878, dans la *Géographie de la Gaule romaine*, d'Ernest Desjardins[2] ; — d'autre part, en 1888, dans le tome XII du *Corpus Inscriptionum latinarum*, par Hirschfeld, — enfin, à deux reprises, dans le recueil épigraphique, qui forme le tome XV de la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc* : 1° par le regretté Eugène Germer-Durand, ancien bibliothécaire et conservateur du Musée archéologique de Nîmes ; 2° par son fils et digne continuateur M. François Germer-Durand, architecte départemental de la Lozère.

Eugène Germer-Durand accepta l'opinion d'Herzog et chercha à la préciser. Il s'exprime ainsi : « Les *Samnagenses*, ainsi que Herzog le fait justement remarquer, devaient être une peuplade « Arécomique... Le fleuve *Arauris*, l'Hérault, formant la limite entre les Arécomiques et les Tectosages, c'est non loin de son cours que doit « être cherché l'*oppidum* des *Samnagenses*. La « petite ville de Ganges, chef-lieu d'un canton de « l'arrondissement de Montpellier, qui forme « enclave dans le département du Gard, répond

1. Herzog, *Gall. Narb.*, p. 124.

2. Cf. E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, t. II, p. 89-90.

« exactement à ces conditions. La forme de son « nom au moyen âge était *Aganticum*, *Agenti*-« *cum*[1]. »

François Germer-Durand ne paraît pas avoir été très convaincu de l'identité des *Amnagenses* de l'inscription de Nîmes avec les *Samnagenses* de Pline et les *Samnagètes* des monnaies à légende grecque. Il ne paraît pas non plus avoir admis l'opinion de son père, plaçant les *Samnagenses* à Ganges. Il a fait connaître son sentiment personnel, en premier lieu, à l'occasion du piédestal du Musée de Nîmes, qui contient une suite de onze noms géographiques, parmi lesquels d'ailleurs celui de notre peuplade ne figure pas. Le piédestal en question l'amena à dresser « une liste de trente-six noms [de peuplades de l'*ager Nemausensis*], dans laquelle les vingt-quatre *oppida ignobilia* de Pline, *κωμαι* de Strabon, ont (dit-il) grande chance de se trouver compris. Après avoir cité *Adgentia* (Argence?), *Aganticum* (Ganges), *Altimurium* (Murviel-lès-Montpellier) et *Ambrussum* (Pont-Ambroix), il arrive aux *Amnagenses* et propose à leur sujet une théorie toute nouvelle : « Amnagenses, *que nous identifions avec* Nages, « *dans le canton de Sommières*, *au moyen âge* « Anagia[2]. »

Deux pages plus loin, à propos de l'inscription

1. *Hist. gén. de Languedoc,* éd. Privat, t. XV, p. 566.
2. *Hist. gén. de Languedoc,* éd. Privat, t. XV, p. 745.

qui avait déjà exercé la sagacité de son père, d'Herzog, de De la Saussaye, etc., il écrit :

« Qu'étaient ces *Amnagenses?*

« Faut-il considérer le mot comme entier et voir dans les *Amnagenses* les habitants d'un *vicus* de l'*ager Nemausensis*, par exemple la localité appelée actuellement Nages, au moyen âge *Anagia*, et qui paraît avoir eu dans l'antiquité une certaine importance?

« Ou bien convient-il mieux d'adopter la correction *Samnagenses* proposée par De la Saussaye?... Il s'agirait alors, non pas d'un *vicus* du territoire de la *civitas* de Nîmes, mais d'une cité mentionnée par Pline parmi les *oppida latina* de la Narbonnaise, sous le nom de *Sanagenses*, suivant la leçon vulgate, et *Samnagenses*, suivant celle d'un manuscrit conservé à Leyde?...

« Le catalogue de Pline étant établi alphabétiquement, on n'en apprend rien pour l'emplacement des *Samnagenses;* mais, d'après une médaille à légende grecque, ΣΑΜΝΑΓΗΤ (De la Saussaye, *ibid.*, et pl. 13), dont les exemplaires connus ont été trouvés dans le voisinage de Saint-Rémy et d'Avignon, il y aurait, selon toute vraisemblance, à le rechercher dans la partie de la Narbonnaise, située à la gauche du Rhône, où l'on rencontre, en effet, près de Saint-Paul-Trois-Châteaux, un Saint-Pierre-de-Sénoz, qui toutefois s'appelle *Senomagus* sur la Table de Peutinger, et *Noiomagos* dans Ptolémée.

« On devra, en tout cas, comme le fait judicieusement remarquer E. Germer-Durand, se garder d'identifier la cité des *Samnagenses* avec Sénez dans les Basses-Alpes, autrefois *Sanitium*, dont l'ethnique est *Sanitienses*[1]. »

A côté des opinions émises, sur l'habitat des *Samnagenses*, à l'occasion des monnaies et de l'inscription de Nîmes, il convient de placer la théorie, exprimée par le regretté Aug. Allmer, à propos de l'inscription de Montarnaud.

Allmer place les *Samnagenses* à Albi : « Pline, dans sa description de la Narbonnaise,... les enregistre entre les Rutènes et Toulouse : *Ruteni, Sanagenses, Tolosani Tectosagum Aquitaniae contermini* (III, ch. IV). D'après cette situation entre Rodez et Toulouse, il y aurait à penser aux Rutènes *provinciales*, différenciés par ce nom de *Samnagenses* des Rutènes d'Aquitaine, et ils seraient vraisemblablement les mêmes que les *Albienses* qui apparaissent comme cité dans la *Notice des Gaules* (voir *Table de Peutinger* de Desjardins, p. 73-74) et avaient pour ville principale Albiga, aujourd'hui Albi[2]. »

En additionnant ces diverses tentatives d'identification de l'habitat des *Samnagenses*, nous trouvons un total de six opinions, présentées

1. *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. XV, p. 748.
2. *Rev. épigr.*, 1897, p. 446.

d'une façon plus ou moins hypothétique ou plus ou moins affirmative :

1° Senez (Basses-Alpes);
2° Sénas (Bouches-du-Rhône);
3° Saint-Pierre-de-Sénos (Vaucluse);
4° Ganges (Hérault);
5° Nages (Gard);
6° Albi (Tarn).

Nous voudrions rechercher si la philologie et l'archéologie ne se trouveraient pas être d'accord pour nous porter à admettre une de ces opinions de préférence aux autres. Nous limitons notre enquête à la philologie et à l'archéologie, parce que les éléments topographiques qui auraient pu nous être fournis par l'histoire, par la numismatique et par l'épigraphie se trouvent, dans l'espèce, ne nous apporter aucune information décisive. L'épigraphie ne peut donner qu'une présomption insuffisante. Le lieu de découverte des monnaies à l'état isolé ne prouve rien, et le texte de Pline, comme l'a observé M. François Germer-Durand, laisse le champ libre à toutes les hypothèses.

Voyons d'abord ce que peut nous fournir la philologie[1].

1. L'éminent professeur honoraire de philologie romane de l'Université de Montpellier, M. Camille Chabaneau, correspondant de l'Institut, me permettra de le remercier ici de ses excellents conseils.

III.

Les ethniques en *enses* impliquent, comme nom de l'habitat, une forme qu'il est facile de restituer quand les textes ne la fournissent pas : ainsi *Nemausenses* dérive de *Nemausus*, *Lutevenses* de *Luteva*, *Lemovicenses* de *Lemovicae-as*, etc. Il n'y a entre le nom de l'habitat et l'ethnique qu'une différence dans la *désinence*. L'ethnique développe cette désinence d'une façon spéciale; mais, dans l'ethnique, le *radical* reste le même que le nom de l'habitat[1]. Quelle qu'ait été la désinence du nom de l'habitat des *Samnagenses*, ce nom a certainement présenté comme radical **Samnag*. Or, **Samnag* offre deux syllabes dans chacune desquelles on trouve la voyelle *a*.

Comme nous sommes en pays de langue d'oc, et non de langue d'oui, comme nous avons affaire à un radical et non à une désinence nous offrant les flexions de la première déclinaison, nous ne devons trouver ici normalement que l'application de la loi générale de l'*a* latin, tonique et en position, restant *a* dans le roman du Midi. En vertu de cette loi, la forme *Samna*, ou plutôt *Sana* (nous dirons pourquoi tout à l'heure), doit se

1. « Les villes grecques ou grécisées, Glanon, Rhodanousia, Samnagia... » ; — « bourg voisin [de Marseille] Samnagia ». (Joachim Lelewel, *Études numismatiques et archéologiques*, 1er vol., p. 114 et 115.)

retrouver dans le nom roman, qui a été celui de l'ancien chef-lieu des *Samnagenses*. On constate au premier coup d'œil que ce n'est le cas ni de Sénas, ni de Senez, ni de Sénos.

Nous connaissons la forme du nom de Sénas au moyen âge. C'était *Senacium* ou *Senassium*, ce qui répond visiblement à un original antique en *atium*. Les mots ainsi terminés en *atium* à l'époque romaine ont, dans la langue d'oc du moyen âge, les désinences *az* d'abord, *as* ensuite (exemple : *solatium*, *solatz*, *solas*). Sénas peut donc dériver normalement de la forme romaine **Senatium*, sans qu'il soit besoin de chercher autre chose.

Mais Sénas peut aussi dériver normalement du cas oblique **Senagis* (comme *maïs*, puis *mas*, est dérivé de *magis*). Doit-on admettre ici cette forme **Senagis*, si différente de ce que le moyen âge nous fournit pour le nom de Sénas? Il faudrait pour cela supposer *dès l'époque romaine* l'évolution suivante : **Samnagis*, **Sannagis*, **Sanagis*, **Senagis*. Or, cette évolution ne serait guère vraisemblable, même au moyen âge, avec un *a* entravé, comme celui qui figure dans la première syllabe de notre radical *Samnag*; à plus forte raison paraît-elle devoir être écartée pour la période antérieure à la transformation du latin vulgaire en roman.

La même difficulté se présente pour Senez et pour Sénos.

Le nom de Senez à l'époque romaine était

Sanitium[1]. L'*a* de la première syllabe a pu s'affaiblir en *e*, cet *a* latin n'étant ni tonique ni entravé. D'autre part, l'*i* tonique latin bref suivait sa marche ordinaire, qui était de passer à l'*e*. Et l'on a eu successivement au moyen âge *Sanetium*[2] et *Senetium*[3], dont la désinence a donné normalement *ez*. De Lagoy et Eugène Germer-Durand ont écarté Senez dans leurs essais d'identification des *Samnagenses*, et la justesse de leur observation est évidente.

Sénos, *aliàs* Saint-Pierre-de-Sénos, s'appelait à l'époque romaine *Senomagus*[4]. Les noms de lieux en *omagus* ont donné, dans le nord et dans l'ouest, des formes affectant la désinence *on* ou *an*, selon l'accent du terroir[5]. Il n'en a pas été tout à fait de même dans le Midi. M. Longnon, qui a eu l'occasion de s'occuper quelque peu de *Senomagus* = *Sénos*, a fait observer que « Sénos est en pays provençal, où la nasale disparaît facilement[6]. » Les noms de personnes et les noms de lieux abondent dans la langue d'oc, qui offrent cette chute de la nasale finale.

1. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.,* t. II, p. 229.
2. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI*e *s.,* p. 47, note.
3. Longnon, *op. cit.,* p. 132, note.
4. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.,* t. II, p. 226. — Jules Quicherat, *Noms de lieu,* p. 50.
5. Jules Quicherat, *Noms de lieu,* p. 49. — Giry, *Manuel de diplomatique,* p. 384.
6. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI*e *s.,* p. 269, note 5.

De même que *Sanitium* a donné *Sanitienses*, *Rothomagus* = *Rothomagenses*, etc.; de même *Senomagus* a pu fournir un ethnique *Senomagenses*. Mais *Senomagenses* n'est pas *Samnagenses*: il reste entre les radicaux *Senom* et *Samn* une différence assez caractérisée pour qu'on puisse considérer ces deux formes comme dérivant chacune d'une source particulière.

En résumé, pour les attributions faites à Senez, à Sénas et à Sénos, la philologie romane nous amène à constater : d'une part, des difficultés considérables à rapporter ces trois noms de lieux au radical *Samnag;* d'autre part, une transformation toute naturelle des anciennes dénominations *Sanitium*, *Senatium* et *Senomagus*. Nous avons à choisir entre une dérivation forcée et une dérivation naturelle. Il n'y a pas à hésiter. Nous écarterons donc Senez, Sénas et Sénos, et nous chercherons ailleurs.

IV.

La quatrième opinion place les *Samnagenses* à Ganges (Hérault).

Ici de nouvelles difficultés se présentent, plus graves encore que pour Sénas.

Pour que **Samnagis*, **Sanagis* ait pu donner Ganges, il faudrait que *Samn*, *San* soit devenu *Gan*. Or, l'*s* initial n'a jamais passé au son *gue* dans les langues romanes du midi de la France.

D'autre part, on connaît la forme ancienne du nom de cette localité. C'est *Aganticum*, ou plutôt *Aganticas*, au cas oblique *Aganticis*, d'où *Ganges*, par suite de l'aphérèse de l'*a* initial.

Mais (pourrait-on se demander) cette aphérèse n'aurait-elle pas été plus ample qu'il ne paraît au premier abord? *Aganticum* ne représenterait-il pas le deuxième état d'une forme primitive **Samnaganticis*, **Sanaganticis?* L'aphérèse des trois ou quatre premières lettres *Samn*, *San* aurait certainement pu se produire à propos de Ganges, comme elle s'est produite ailleurs. Mais il resterait toujours à rendre compte de la transformation de la seconde partie du radical, et cette transformation, aucun similaire n'est là pour la justifier. *Ag* n'est jamais devenu *agant*, et vice versa.

Agant... et *Samnag*... peuvent être deux frères, mais en tout cas ils sont assez différents de physionomie pour n'être jamais pris l'un à la place de l'autre.

Au surplus, cette attribution des *Samnagenses* à Ganges n'est pas sans avoir revêtu, dans sa mise au jour, un caractère quelque peu aventureux.

Herzog avait été porté, par l'inscription de Nîmes, à placer les *Samnagenses* sur la rive droite du Rhône plutôt que sur la rive gauche. Le texte de l'inscription permettait, en effet, — suggérait même, dans une certaine mesure, — cette première hypothèse. Mais rien, absolument rien,

n'autorisait Herzog à conjecturer que ce peuple habitait *circa confinia Arecomicorum et Tectosagum*. Cette seconde hypothèse étant sans le moindre fondement, on a quelque droit de s'étonner qu'Eugène Germer-Durand, au lieu de la tenir pour telle, y ait ajouté toute confiance, l'ait considérée comme un fait acquis et en ait tiré des conclusions nouvelles.

Le raisonnement d'Eugène Germer-Durand a été, en réalité, le suivant : les *Samnagenses* habitaient sur les confins des Arécomiques et des Tectosages ; or, c'est la rivière d'Hérault qui formait la limite de ces deux peuples ; or, il y avait, sur l'Hérault, un centre anté-romain, appelé Ganges ; donc, les *Samnagenses* habitaient Ganges. Les mineures du syllogisme pouvaient se discuter, mais, ce qui n'était pas discutable, c'est que la majeure était encore entièrement à démontrer.

L'attribution à Ganges est donc aussi défectueuse au point de vue logique qu'au point de vue philologique, et nous l'écarterons avec plus de sécurité encore que les trois précédentes.

V.

L'opinion d'Allmer, identifiant les *Samnagenses* avec les *Albienses*, a contre elle, — encore plus que la théorie de Ganges, — la différence irréductible des deux ethniques.

Elle ne s'appuie que sur une interprétation

plutôt fantaisiste du texte de Pline. M. Allmer a oublié que la liste donnée en cet endroit par Pline est établie *dans l'ordre alphabétique.*

Si nous appliquions aux autres peuplades figurant dans cette liste la méthode qui a conduit l'éminent épigraphiste lyonnais à loger les *Samnagenses* à Albi, nous arriverions à placer Pézenas (Hérault) entre Rodez et Nîmes, et, ce qui serait encore plus piquant, Lodève (Hérault) entre Nîmes et Saint-Remy-de-Provence (Bouches-du-Rhône), et Carcassonne (Aude) entre Saint-Thibéry (Hérault) et Cavaillon (Vaucluse), **C***abellio*, **C***arcasum Volcarum Tectosagum*, **C***essero*, ... **G***lanum Livi*, **L***utebani qui et Foroneronienses*, **N***emausum Arecomicorum*, **P***iscinae*, **R***uteni*, **S***amnagenses*, **T***olosani Tectosagum*[1].

VI.

Reste l'attribution à Nages (Gard), formulée par M. François Germer-Durand, avec ces deux raisons à l'appui : 1° l'analogie de la forme [incomplète] *Amnagenses*, fournie par l'inscription de Nîmes, avec le nom de Nages à l'époque féodale, *Anagia;* 2° l'importance que Nages paraît avoir eue dans l'antiquité.

1. Detlefsen, *C. Plinii Secundi naturalis historia,* t. I, p. 136. — Littré, *Hist. nat. de Pline,* t. I, p. 160. — Cf. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.,* t. III, p. 87.

Examinons d'abord si Nages (qui se prononce encore aujourd'hui *nàtye* dans le patois local) peut dériver régulièrement du nom de lieu offrant **Samnag* comme radical et dont l'ethnique a été *Samnagenses*. Supposons pour ce nom de lieu la forme la plus naturelle **Samnagae-as-is*, analogue, par exemple, à *Lemovicae-as-is*, d'où l'ethnique *Lemovicenses*. A quelle forme a dû aboutir **Samnagas* ou **Samnagis?*

Nous avons déjà dit que les deux *a* du radical *Samnag* devaient être conservés, conformément à la loi qui régit l'*a* entravé et l'*a* tonique. Nous avons dit également que l'*s* initial de ce radical devait pareillement subsister, l'*s* initial étant de son naturel (sauf le cas d'aphérèse) une des consonnes les plus résistantes. Nous allons voir comment ont dû se comporter nos trois autres consonnes :

D'une part, le groupe *mn;*

De l'autre, le *g* suivi des flexions *ae*, *as*, *is*.

La lettre *m*, placée entre une voyelle et la lettre *n*, dans des conditions n'amenant pas l'introduction d'un *p* ou d'un *b*, a eu, selon les circonstances, deux destinées absolument contraires. Il s'est produit comme une lutte entre ces deux nasales juxtaposées, et si quelquefois l'*m* a été victorieuse de l'*n* et l'a annihilée (comme dans *damnaticum* = *damage* = *domage*), le plus souvent elle a été vaincue, et alors, ou bien elle a

disparu complètement devant l'*n* (comme dans *domina* = *dona*), ou bien elle lui a fourni un renfort, en prenant place à son côté sous la forme d'une seconde *n* (comme dans *Garumna* = *Garonne*, *columna* = *colonne*), ou bien encore elle a fait successivement ou même alternativement l'un et l'autre. C'est le dernier cas qui s'est produit pour l'*m* de *Samnagenses*. Les leçons *Sannagenses* et *Sanagenses*, données par les divers manuscrits de Pline, en font foi.

Donc **Samnagas* a dû devenir normalement **Sannagas* et **Sanagas*, de même que *Samnagenses* est devenu normalement *Sannagenses* et *Sanagenses*.

Maintenant, comment a dû se comporter le *G* : 1° suivi de la flexion *as* ; 2° suivi de la flexion *is*, *as* pour l'accusatif et *is* pour le datif ou l'ablatif, car il convient d'envisager cette double éventualité. L'ablatif a eu, en effet, en maintes circonstances, pour les noms de lieux, plus de vitalité et plus d'action que l'accusatif : c'est ainsi que *Aix*, *Ganges*, etc., dérivent d'*Aquis*, d'*Aganticis*, et non d'*Aquas*, d'*Aganticas*, etc.

En Languedoc, le *g*, suivi de la flexion *as*, est resté dur et a donné *gas* ; suivi de la flexion *is*, il s'est adouci et a pu donner *ges*. Conséquemment, **Sanagas* a dû rester **Sanagas* et **Sanagis* a pu donner **Sanages*.

Mais il importe d'observer ici que nous arriverions, — et plus facilement encore, — à **Sanages*,

si, au lieu de **Sanagis*, nous avions eu affaire à une forme telle que **Sanagiis* (de **Sanagii*, **Sanagios*).

Ces désinences en *ii*, *ios*, *iis* ont existé dans les ethniques plutôt que dans les noms d'habitat; elles étaient parallèles aux désinences *enses*, *ensium*, *ensibus* (de même en grec, les ethniques sont tantôt en ιοι, tantôt en ητοι). Les deux désinences *ii* et *enses* ont plus d'une fois été employées, simultanément ou successivement, pour un seul et même peuple, et l'on a souvent usé, au moyen âge, de l'une ou de l'autre désinence indifféremment.

En ce qui concerne les *Samnagenses*, on a dû être amené tout naturellement à une seconde qualification avec la désinence *ii*, et voici pourquoi : de même que *burgensis* était devenu *borgés* en langue d'oc, *Lutevensis* = *Lodevés*, *Agathensis* = *Agadés*, etc.; de même l'ethnique *Samnagenses* avait dû donner la forme **Sanagés*, dont la désinence se prononçait avec le *g* doux **Sanatjés*. D'autre part, le nom du lieu d'habitat **Sanagis* avait dû donner *Sanàges*, prononcé, quant au *g*, de la même façon douce. En troisième lieu, l'ethnique **Samnagios* lui aussi aurait donné *Sanàges* doux. Trois formes latines différentes avaient ainsi pu aboutir en langue d'oc à une seule et même forme, sauf une différence d'accentuation entre la première et les deux autres.

Nous distinguons très bien aujourd'hui cette

triple possibilité d'origine, mais la philologie n'était pas le fait des clercs et des notaires du moyen âge, et, quand il s'agissait pour eux de restituer une dénomination latine d'après la forme en usage dans la langue vulgaire, on comprend qu'ils aient songé à la forme la plus voisine, la plus simple, et que, pour eux, la désinence *ges* leur ait paru dériver tout naturellement de *gii*, *gios*, *giis*.

En second lieu, il ne faut pas oublier que l'analogie a toujours joué un rôle important dans les langues romanes et par suite qu'une restitution de l'ethnique, dans les conditions que nous venons de dire, non seulement pouvait, mais encore devait influencer la restitution du nom de l'habitat.

Nous en concluons que, si, d'une part, l'ethnique *Samnagios*, aussi bien que le nom d'habitat **Samnagis*, nous ont donné **Sanàges;* d'autre part, les *Samnagenses* ont pu être, plus tôt ou plus tard, qualifiés de **Samnagii* et traités comme tels philologiquement, et, en conséquence, le nom de leur lieu d'habitat a pu être modifié ou restitué d'une façon analogue. On verra tout à l'heure qu'il en a été ainsi, ou, tout au moins, que cette explication est vraisemblable.

La forme romane idéale **Sanàges*, que nous avons indiquée, et à laquelle nous étions conduits de toute façon, ne se retrouve nulle part dans la topographie méridionale. Et cette lacune a produit

le dissentiment qui nous occupe aujourd'hui. Mais en revanche, on trouve, et en plusieurs exemplaires, une forme, bien réelle celle-là et bien vivante encore, la forme *Nages*, qui est le nom du village mis en avant par M. François Germer-Durand. Le même nom est porté par un hameau situé sur le Larzac, dans le département de l'Hérault[1], par un bourg du département du Tarn[2] et par un village du département de l'Allier[3], sans compter les analogues *Najac*, dans l'Aveyron[4], et *Najejouls*, dans le Lot-et-Garonne[5]. Les *Nages* du Larzac, du Tarn et de l'Allier sont intéressants pour la toponymie en général, mais rien ne paraît pouvoir les rattacher à la question particulière, locale, de topographie qui nous occupe. Nous nous en tiendrons donc au *Nages* des environs de Sommières.

Il a dû y avoir parallélisme dans les deux évolutions linguistiques qui ont produit ce *Nages* et notre hypothétique, mais rationnel **Sanages*. Et on peut affirmer que *Nages*, en tant que nom d'habitat, dérive soit d'une forme romaine **Nagis*,

1. Les Natges, dans la comm. de Saint-Maurice, cant. du Caylar, arr. de Lodève.

2. Nages, comm. du cant. de Lacaune, arr. de Castres.

3. La Nage, dans la comm. de la Chapelaude, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon.

4. Najac, ch.-l. de cant. de l'arr. de Villefranche-de-Rouergue.

5. Najejouls, dans la comm. de Tournon, cant. de Tournon, arr. de Villeneuve-sur-Lot.

ou mieux ***Nagiis*, soit d'une autre forme romaine, devenue ***Nagis*, ***Nagiis*, par suite d'une réduction de date plus ou moins postérieure.

Les textes ne nous fournissent pas ce prototype romain ***Nagis*, ***Nagiis*, et les lacunes de ce genre sont si fréquentes en matière de toponymie que nous n'avons pas lieu de nous en étonner. Mais nous rencontrons, presque en abondance, une forme médiévale avec la désinence *agia*. Cette désinence peut être une transcription de l'antique; elle peut être tout aussi bien une restitution, devenue courante avec le temps, due aux rédacteurs d'actes du moyen âge; cela n'importe guère. Ce qui est certain, c'est qu'une différence caractéristique sépare *Nages* de notre forme ***Sanages*. Cette différence consiste en ceci : dans l'une, présence, dans l'autre, absence de la syllabe initiale *sa*. Et nous voici amenés à nous demander si cette différence doit nous obliger à éliminer Nages, comme nous avons fait pour Sénas, Senez, Sénos et Ganges, ou bien si elle est susceptible d'une explication philologique et topographique, ne nous entraînant à aucune des difficultés que nous avons constatées pour les opinions précédentes.

***Samnagis*, ou mieux ***Samnagiis*, devenu très régulièrement ***Sannagis*, ***Sannagiis* et ***Sanagis*, ***Sanagiis*, n'a pu donner *Nages* que si, pour une raison quelconque, une aphérèse s'est produite, qui a fait disparaître la syllabe initiale *sa*. L'hypothèse d'une aphérèse de ce genre est-elle *possible*

d'une façon générale? Est-elle *vraisemblable* en l'espèce?

Les aphérèses, même polysyllabiques, ne sont pas absolument rares en toponymie. C'est ainsi (pour n'en citer que deux exemples) que, dans le Doubs, *Epomanduodurum* a donné *Mandeure*[1], et, dans la Sarthe *Sanctus Mammes* = *Mamers*[2]. Un phénomène analogue a très bien pu se produire pour **Sanagis*, **Sanagiis*.

Mais il n'y a pas eu que des aphérèses d'une ou de deux syllabes. A côté du plus, on trouve le moins. Il y a eu aussi, il y a même eu surtout des aphérèses d'une seule lettre. Et les textes du moyen âge prouvent que la forme actuelle *Nages* est, au minimum, le produit d'une aphérèse de cette seconde catégorie. Ils prouvent également que *la Vaunage*, cette jolie plaine (située entre Nîmes et le Vidourle) dont Nages peut être considéré comme l'ancien chef-lieu, puisqu'il lui a donné son nom, a passé par les mêmes vicissitudes phonétiques. Nages et la Vaunage ont eu autant d'affinité dans leurs dénominations qu'ils en ont dans la topographie.

Nages est dit : du IXe au XIVe siècle, *Anagia;* en 1435, *Anages;* en 1482, *Anagiis;* en 1539, *Nagiis;* en 1554, *Naiges;* aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, *Nages*, comme aujourd'hui[3].

1. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 383.
2. *Ibid.*, p. 398.
3. Eug. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 149. —

La Vaunage est dite couramment *Vallis Anagia* ou *Valle Anagia* aux IXe, Xe et XIe siècles. Dans la seconde moitié du XIe siècle, on trouve *Vallis Enagia*, ce qui n'est pas étonnant, étant donné que l'accentuation portait, dans la forme romane, d'un côté sur la syllabe *val*, de l'autre sur la syllabe *nag*. En 1112, nous voyons *Valnajen* (avec un *j*), ce qui suffirait à prouver l'adoucissement du *g* primitif, si la présence de l'*i* dans les formes précédemment citées n'était pas là déjà pour la rendre incontestable. Enfin, le substantif et son adjectif s'unissent indissolublement et nous fournissent : en 1262, *Valnagia*, et, en 1310, *Vaunatgii*[1]. Il résulte de ce dernier texte que la forme actuelle *Vaunage* était complètement constituée dès le début du XIVe siècle.

L'aphérèse de l'*a* initial, constatée avec certitude au XIVe siècle pour *la Vaunage*, au XVIe siècle seulement pour *Nages*, a des similaires, non moins certains, à peu de distance, aussi bien dans le département du Gard que dans celui de l'Hérault.

Dans le Gard, c'est : *l'Abric*, aujourd'hui Brigues; *Adasanicæ*, *Adacianicus*, Dassargues; *l'Affenadou*, Fenadou; *Agrevoletum*, le Grevoulet; *Agrifolium*, Greffuelhe; *Aguilhan*, *Aquilhan*, Quilhan; *Alliracum*, Lirac; *Amiglavum*, *Amilia-*

Cf. Eug. Germer-Durand, *Cartulaire de l'Église cathédrale Notre-Dame de Nîmes* (Nîmes, 1875, in-8°), *passim*.

1. Eug. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 258. — Cf. *Cart. N.-D. de Nîmes, passim.*

vum, Milhaud; *Avicantus*, le Vigan; *Avisanum*, Visan[1].

Dans l'Hérault : *Abriniacum*, Brignac; *Aganticis*, Ganges; *Agusanicis*, Guzargues; *Alairanicis*, Layrargues; *Aliuranum*, Lieuran; *Anicianum*, Nissan; *Aniciatis*, Nizas; *Aniza*, Nize; *Assogradus*, Saugras; *Avairanum*, Veyran; *Aviatis*, *Aviatium*, *Avias*, Vias[2].

L'aphérèse de l'*a* dans *Nages* et dans *Vaunage* n'a, on le voit, rien d'extraordinaire; sa réalité est bien établie, mais elle ne répond qu'à une partie des conditions nécessaires pour l'identification de **Sanagis*, **Sanagiis*. Et les textes manquent, qui pourraient permettre de déterminer, si, en la circonstance, le phénomène d'aphérèse s'est borné à la suppression que nous avons vu s'opérer sur les formes de l'époque féodale, ou bien si cette disparition n'était que la continuation d'un lent travail de simplification, dont le début devrait se placer entre l'époque romaine et l'époque carolingienne.

Il pourrait cependant y avoir une raison plausible à ce que l'aphérèse de l'*a* ait été précédée par l'aphérèse de l'*s*.

Quand nous disons aujourd'hui, tant dans l'arrondissement de Nîmes que dans l'arrondissement de Montpellier : *aller à Nages*, *demeurer à Nages*,

1. Cf. Eug. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 269 à 271.

2. Cf. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault*, p. 233 à 235.

nous employons pour cette formule *à Nages* : 1° une préposition, 2° le nom de lieu. Sur le Larzac, au contraire, comme dans le département de l'Allier, quand on veut exprimer les mêmes idées à propos des localités du même nom, on emploie : 1° la préposition, 2° *l'article*, 3° le nom de lieu, et l'on dit *aller, demeurer à la Nage* ou *aux Natges*. De ce fait, on doit inférer deux choses : ou bien que ce nom de lieu était réellement un nom *commun* comportant l'article, comme beaucoup d'autres noms de lieux, et que cet article s'est conservé dans l'Allier et sur le Larzac et a disparu dans le Gard, ou bien que ce nom de lieu était seulement susceptible d'être considéré comme comportant l'article.

Quels qu'aient été la nature et le sens des éléments qui ont formé les noms de lieu **Samnag...* et *Nages*, il n'y a pas à s'étonner de la différence de traitement qui se présente entre *Nages* du Gard, d'une part, et *la Nage* et *les Natges*, de l'Allier et du Larzac, d'autre part. Beaucoup de noms de lieux, anciennement accompagnés de l'article, offrent aujourd'hui, à côté d'une forme où l'article a survécu, une autre forme où il a disparu. C'est ainsi que nous trouvons parallèlement, en Bas-Languedoc : *Caunes*[1], *Caunas*[2] et

1. Caunes, comm. du département de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Peyriac-Minervois.

2. Caunas, village de la comm. de Lunas, département de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Lunas.

Lacaune[1], *Caunelles*[2], *Caunette*[3] et *Lacaunette*[4]. En sens inverse, des articles ont été ajoutés à des noms de lieux qui n'en avaient pas autrefois, v. g. *Veyruna*, aujourd'hui *Lavérune*[5].

Il est impossible, faute de textes, de dire comment *Nages* du Gard a été traité au point de vue de l'article, à l'époque romaine et dans les premiers temps du moyen âge. Ce qui est certain, c'est que la forme *Anagia* permet une hypothèse qui rendrait compte assez naturellement de la transition de **Sanages* à *Nages*.

L'habitude méditerranéenne de remplacer l'article *ille* par l'article *ipse*, qui nous a donné, par exemple, *Sacaze* pour *Lacaze*, ***Desfour*** pour ***Dufour***, ***Desmont*** pour ***Dumont***, ***Despous*** pour ***Dupuits***,

1. Lacaune, ch.-l. de cant., département du Tarn, arr. de Castres. — La Caune, hameau de la comm. de Cassagnoles, département de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olargues. — La Caune, hameau de la comm. de Prémian, département de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olonzac.

2. Caunelles, domaine sur la rive droite de la Mosson, dans la comm. de Juvignac (département de l'Hérault), à cinq kil. de Montpellier.

3. Caunette-sur-Lauquet, petite comm. du département de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Saint-Hilaire. — Caunettes-en-Val, comm. du département de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Lagrasse.

4. Lacaunette ou La Caunette, comm. du département de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olonzac.

5. Comm. du département de l'Hérault, à six kil. de Montpellier.

Dezeuse pour *Deleuze*, etc., est spécialement constatée, pour la Vaunage, par les documents du *Cartulaire de Notre-Dame de Nîmes*[1], comme elle est constatée, pour les vallées du Lez et de la Mosson, par les chartes du *Mémorial des Nobles*[2]. Par suite, les formes féodales *Anagia*, *Anages*, précédées de l'article, auraient certainement été **ipsa Anagia* et non **illa Anagia*, d'où **s'Anagia*, **s'Anages* et non **l'Anagia*, **l'Anages*.

Cette forme **s'Anages* se trouve être d'une prononciation identique à celle de la forme qui a dû dériver de **Sanagis*, **Sanagiis*.

Si **Sanages*, dérivé de **Sanagiis*, ressemble, à s'y méprendre, à **s'Anages*, en d'autres termes à *Anages* précédé de l'article méditerranéen, il n'y aurait rien d'invraisemblable à ce que l'*s* initial en eût été considéré comme article et en eût été détaché comme tel, de même que pour *Nages* du Tarn, alors qu'il a été conservé dans *la Nage* de l'Allier et dans *les Nages* du Larzac.

On pourrait donc, *étant donnée la région dont il s'agit*, invoquer une cause rationnelle à l'aphérèse de l'*s* antérieurement à l'aphérèse de l'*a*. Dans ces conditions, il serait permis d'admettre

1. E. Germer-Durand, *Cartulaire... Notre-Dame de Nîmes*, introduction, p. LXX.

2. Chabaneau, *Remarques sur le texte du Mémorial*, dans l'introduction du *Liber instrumentorum memorialium*, éd. Germain, p. L.

que *Nages* pût dériver légitimement de **Sanagis*, **Sanagiis*, et des six opinions que nous avons entrepris d'examiner, celle de M. François Germer-Durand serait la seule que la philologie romane pût autoriser.

Cette *possibilité* devient presque une *probabilité* quand on rapproche ce qui *a pu se passer* pour Nages de ce qui *s'est passé* pour un autre nom géographique de la même vallée, qui a été certainement d'un usage aussi fréquent que *Anagia* et *Vallis Anagia* et par suite qui a dû subir une trituration phonétique aussi intense.

La Vaunage est arrosée par un cours d'eau aujourd'hui dénommé *le Rhôny*, ou plus exactement par une série de ruisseaux tous dénommés *Rhôny*[1]. Dans la Vaunage comme dans beaucoup

1. « On donne le nom de *Rhôny* à un cours d'eau formé de la réunion de six ou sept ruisseaux descendant des collines de Clarensac, et qui, après avoir traversé toute la Vaunage, va se jeter dans le Vistre au Caylar... On distingue : 1° le *Grand-Rhôny*, qui prend sa source sur la comm. de Caveirac, à la Font-d'Arque; 2° le *Rhôny-Vert* ou *del Vern*, à gauche du précédent, dans lequel il se jette sur le territoire de la comm. de Saint-Dionisy; 3° le *Rhôny de Saint-André*, qui traverse le territoire de Clarensac et se jette dans le premier Rhôny, presque au même point que le Rhôny-Vert; 4° le *Rhôny de Saint-Roman*, ainsi appelé parce qu'il prend sa source sur l'ancien prieuré rural de Saint-Romain-en-Vaunage; 5° le *Rhôny de Saint-Cosme*, qui prend son nom du village de Saint-Cosme; 6° la *Font-de-Robert...;*

d'autres endroits, le même nom, ou tout au moins le même radical, a servi pour désigner : 1° le domaine ou le village dont les eaux se déversaient dans le ruisseau; 2° le ruisseau lui-même[1]. La *villa*, située dans la Vaunage, et dont les eaux formaient le Rhôny ou les Rhônys, est mentionnée à deux reprises, aux xe et xie siècles, dans le *Cartulaire de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes* sous les formes *Saravonicos* et *Saraonicos*[2].

La forme actuelle *Rhôny* correspond essentiellement au *même radical* qui nous est offert par le nom de la *villa Saravonicos*, et c'est très judicieusement que MM. Eugène Germer-Durand et Flouest ont restitué pour ce cours d'eau les formes

7° le *Rhôny de Rieutort.* » (E. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 182.)

1. C'est ainsi qu'auprès de Montpellier on trouvait le domaine de l'Antissargues et le ruisseau de l'Antissargues. Des exemples analogues nous sont fournis, dans l'arrondissement de Montpellier, par l'antique *villa* de *Corbessiacum*, devenue le village de Saint-Drézéry, et par le ruisseau du Courbessac, — par le domaine et par la rivière du Salaison, etc.; — auprès de Saint-Pons-de-Thomières, par le village ou mas anciennement dénommé *Gazanus, Aguze*, et par le ruisseau de l'Aguse; — dans l'arrondissement de Saint-Pons, par le ruisseau du Briand et par le lieu habité du même nom; etc.

2. Vers 960. « *De Saraonicos*... villa que vocatur Saravonicos. » (E. Germer-Durand, *Cartulaire... Notre-Dame de Nîmes*, charte 58, p. 98-99.) — Entre 1043 et 1060. « *De Saraonicos*... ipso manso de Saravonicos. » (*Op. cit.*, charte 140, p. 225.)

carolingiennes **Saravonicus*[1] et **Saraonicus*[2].

Mais si *Rhôny* représente aujourd'hui **Saraonicus*, si nous avons *Rhôny* au lieu de **Sarôny*, c'est précisément qu'il y a eu aphérèse de la première syllabe. Cette constatation d'aphérèse nous est précieuse en l'espèce, car elle nous permet de conclure non seulement à la possibilité, mais à la vraisemblance d'une aphérèse identique dans le mot **Sanagiis*.

Selon qu'il a été employé au pluriel ou au singulier, comme nom de *villa* ou comme nom de cours d'eau, le vocable *Saraonic* a été prononcé avec deux accentuations différentes, et, par suite, a subi deux sorts différents, — d'autant plus intéressants à constater qu'ils se sont produits dans les conditions de voisinage les plus immédiates, sur les lèvres des mêmes habitants. Nom de cours d'eau (au singulier), **Saraonicus* est devenu *Rouanis*, *Roanis*, *Ronis*, et finalement *Rhôny*[3]; — nom de domaine, puis de village,

1. « Dans une charte de 960, ... [les] habitants [de la Vaunage] sont appelés *Saravonici,* du nom du petit ruisseau qui l'arrose et qui porte aujourd'hui celui de *Rhôny,* mais qu'on nommait alors le *Saravonicus.* (Voy. *Dict. top. du département du Gard*, par M. E. Germer-Durand.) » (Ed. Flouest, *Rev. archéol.*, décembre 1869, p. 392, note; *Mém. Acad. du Gard,* année 1868-1869, p. 235, note; *Congrès scientifique de France,* 35e session, t. II, p. 337, note.)

2. « *Saraonicus.* » (E. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard,* p. 182 et 293.)

3. Voir E. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard,* p. 182, vº *Rhôny.*

Saraonicos (au pluriel) est passé successivement à *Saraonegues* ou *Sarovonegues*[1], *Sereonicæ*, *Serorgues*, *Sororgues*, pour aboutir en dernier lieu à *Solorgues*[2]. La double évolution parallèle a porté aussi bien sur la partie initiale du mot que sur la désinence. En ce qui concerne la partie initiale, il y a eu aphérèse dans un cas, et non dans l'autre. En ce qui concerne la désinence, le traitement a varié selon qu'il s'est agi d'un *Saraonicus* au singulier ou des *Saraonicos* au pluriel.

La transformation phonétique a été aussi normale pour le nom de cours d'eau que pour le nom de village. D'ordinaire (chacun le sait), les suffixes composés *anic* et *onic* donnent *argues* et *orgues*[3]. Les noms de lieux en *argues* foisonnent dans l'Hérault et le Gard. Accentués différemment, les mêmes suffixes ou leurs similaires se comportent d'une autre façon. (C'est ainsi que, dans l'Hérault, *Fabricas* est devenu non seulement *Fargues* et *Farges*, mais encore *Fabrègues*[4]).

1. Nous n'avons pas besoin de rappeler que l'on prononçait *Saraón'gues* et non pas *Saraonègues*.

2. Voir E. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 238, v° *Solorgues*.

3. Cf. Jules Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 33; — Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 389.

4. Autre exemple non moins curieux : *Antonegues*, aujourd'hui *Antonègre* (domaine de la commune de Montbazin, Hérault).

En ce qui concerne spécialement le suffixe *icum* au singulier, on trouve des noms de lieux en provenant qui se terminent en *y*, tout comme les noms de personnes de la même désinence[1]. Dans l'arrondissement de Montpellier, un petit ruisseau, affluent de la Cadoule, porte le nom de *Rouanis*[2]*;* à quelques kilomètres de là, au contraire, un tènement (jadis habité), sur la rive gauche du Lez, nous offre la forme *Rouargues*[3].

Pris séparément, constatés à une distance plus ou moins grande l'un de l'autre, *Rhôny* et *Solorgues* n'offriraient rien qui pût étonner. Juxtaposés dans une même vallée, ils offrent un rapprochement assez piquant, et l'on serait tenté au premier abord de considérer comme une anomalie ce fait, bien réel pourtant, qu'une aphérèse s'est produite dans le nom de cours d'eau et que

1. J. Quicherat cite : « *Caprificus,* Chobrefy (Dordogne); *Wippericum,* Guipry (Ille-et-Vilaine). » (*Op. cit.,* p. 32.)

2. Comm. de Castries, près le mas de Banières. — Ce ruisseau n'est pas mentionné par le *Dict. topogr.* de Thomas. — Voir Archives départementales de l'Hérault, série H, *Plans géométriques des domaines, fiefs et directes de la commanderie du Grand et Petit Saint-Jean de Montpellier* (1751), plan coté BB.

3. Comm. de Saint-Clément-la-Rivière. — Le *Dict. topogr.* de Thomas ne mentionne ni le tènement ni le mas qui y existait autrefois. — Cf. le *Liber instrumentorum, Cartulaire des Guillems de Montpellier,* éd. Germain, p. 415, 428, etc. — Le plan cadastral de Saint-Clément donne la forme *Bouargues,* qui n'est conforme ni aux données historiques écrites ni à la tradition orale encore vivante.

le radical est resté complet dans le nom d'habitat. Il y a d'autant moins lieu de s'étonner du cas de la Vaunage que le même phénomène se retrouve ailleurs et dans des conditions topographiques absolument semblables.

La commune du Bosc, près Lodève (Hérault), avait naguères pour chef-lieu administratif[1] le village de Loiras[2], antérieurement *Louyras*, *Ouiras*, *Aouyras*, *Avouyras*[3], en latin *Avoiracium*, *Avoyracium*[4]. Ce village est longé par un ruisseau, aujourd'hui dénommé *la Bouïre* ou *la Bouyre*[5], anciennement le *valat* ou ruisseau de *Nabouyre*[6]. Que ce nom de cours d'eau et le nom du lieu d'habitat qu'il arrose soient d'origine identique,

1. Le chef-lieu actuel est le village de Saint-Martin. Les archives anciennes sont encore à Loiras.

2. « *Loiras*, h[ameau], comm. du Bosc. Ecclesia paræcialis S. Petri de Avoiratio, 1236 (Plant[avit de la Pause], Chr. praes. Lod., 146). » (Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault*, p. 98.)

3. Le compois de 1670, conservé aux archives communales du Bosc, donne les formes suivantes : *Louiras* (fol. 86 r°, fol. 100 v°, etc.), — *Louyras* (fol. 72 r°, 79 r°, 81 r°, 92 r°, etc.), — *Avouyras* (fol. 72 r°), — *Avouyras dit Louyras* (fol. 75 v°).

4. Cf. aux archives communales du Bosc les rares parchemins du moyen âge qui se sont conservés.

5. *Ruisseau de la Bouïre* (Atlas cadastral de la commune du Bosc, 1834).

6. Le compois de 1670 donne les formes suivantes : *la revieyre de Nabouyre* (fol. 75 v°), — *la reviére de Nabouyre* (fol. 89 r°), — *la revière de Nabouire* (fol. 87 r°, etc.), — *lou vallat de Naboire* (fol. 78 r°, 80 r°, etc.), — *le vallat de Nabouyre* (fol. 87 r°).

c'est ce qu'il est impossible de contester[1]. *La Bouïre* représente le radical AVOÏR, conformément à toutes les habitudes phonétiques locales; *Loiras* représente non moins certainement *Avoiracium*. Il s'est produit à Loiras une double transformation. *La Bouïre*, c'est AVOÏR, moins la désinence *acium*, avec l'article en plus. *Loiras*, c'est AVOÏR et sa désinence *acium*, avec une addition pouvant être considérée comme un article, mais sans la syllabe initiale *av*. *Loiras*, c'est l'aphérèse d'*avoiracium*, mais une aphérèse corrigée instinctivement en vue de l'euphonie par le langage populaire. Au total, deux traitements différents pour le même vocable topographique, *l'un avec aphérèse et l'autre sans*, et cela dans un terroir plus restreint encore que la plaine de la Vaunage.

Qu'on me permette, — au risque d'allonger démesurément cette digression, — de citer un autre exemple de ces variétés de transformations d'un même radical, à des distances relativement minimes.

Dans la partie du département de l'Hérault, qui s'étend entre la Vaunage et Montpellier, à l'est et au nord de cette dernière ville, on trouve plusieurs rivières ou petits fleuves dont les déno-

1. Dans une autre région du département de l'Hérault (commune de Fraïsse), on trouve le ruisseau *Bouaïrat* et le lieu habité *Bouayral, Boueyrat* ou *Bouaïrat*. (Cf. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault,* p. 23.)

minations sont, sinon identiques, tout au moins de la même famille :

D'abord, le *Lirou*, qui prend sa source près du village des Matelles et va se jeter dans le Lez, auprès du domaine de Restinclières (un vieux domaine curieux qui a conservé jusqu'au début du xxe siècle une bonne partie de sa physionomie du moyen âge)[1] ;

2° La *Lironde*, qui se jette également dans le Lez, au-dessus du domaine non moins archaïque de Lavallette[2] ;

3° Une autre *Lironde*, qui coule parallèlement au Lez et va se jeter dans un des étangs du littoral[3] ;

4° Le *Lez* lui-même, le plus considérable du groupe, dont le nom se retrouve dans le Haut-Languedoc sous les formes *Lez*, *Lèze*[4], *Lers* ou *l'Hers*[5], et qui, au moyen âge, s'est appelé à la fois **Lerus* ou **Lerius* ou **Larius* et *Lanus*[6], de même

1. Cf. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault,* p. 96. — Il existe, dans le département de l'Hérault, une autre rivière portant le nom de Lirou. (Cf. Thomas, *Ibid.*)

2. Cf. Thomas, *ibid.,* p. 96.

3. Cette seconde Lironde, moins importante que la précédente, n'est pas mentionnée dans le *Dict. topogr.* de Thomas.

4. Le *Lez,* affluent du Salat; — la *Lèze,* affluent de l'Ariège.

5. Le *Grand-Lhers,* affluent de l'Ariège; — le *Lhers* ou *Lhers-Mort,* affluent de la Garonne.

6. L'article consacré au Lez dans le *Dict. topogr. de l'Hérault* contient plus d'une erreur.

que Montpellier s'est appelé *Monspistillarius* et *Monspessulanus*.

5° Le *Salaison*, au moyen âge *Salaro* et *Saliro* [?][1], qui, lui aussi, nous offre comme le Lez le passage de l'R à l'S. (Nous sommes dans le pays où *Balazuc* est devenu *Balaruc*, où *garillan* a donné *gazillan*, etc.)

Les noms de ces cinq cours d'eau offrent des affinités aussi étroites que les noms de mares plus ou moins grandes, dont la toponymie locale, ancienne ou actuelle, nous offre des exemples dans *la lane* (auj. *la lande* en dialecte montpelliérain), *la lône*, *Londres*, *Luno*, *Lunel*.

Que nous ayons affaire aux *Lirou*, aux *Lironde*, au *Lez* ou au *Salaison*, nous constatons, — la question de voyelle mise au second plan, — un radical commun, essentiellement composé d'un L et d'un R. Or, de tous ces noms, qui ont aujour-

1. Le *Salaison* aurait aussi été dénommé « *Saliron* ». (Cf. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault*, p. 198.) — Il existe dans le département de l'Hérault, à quelques lieues de Montpellier, un torrent important (affluent de la Mosson), qui porte le nom de *Coulazou*. (Cf. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault*, p. 51, v° *Coulezou* ou *Colazon*.) — Dans le département du Gard, on trouve un ruisseau nommé le *Coularou*, pour lequel Germer-Durand cite les formes anciennes *Colaro*, *Croalono*, *Crohalono* et *Coralono*. (Cf. *Dict. topogr. du Gard*, p. 68.) — Le *Coulazou* de l'Hérault et le *Coularou* du Gard appartiennent évidemment à la *même famille* que le Salaison (en patois *Salazou*) de la banlieue de Montpellier, mais ils constituent, en raison de la première partie de leur nom, *une branche très distincte*.

d'hui pour compagnon l'article dérivé de *ille*, un seul a conservé l'article méditerranéen primitif *ipse*, — le Salaison, *Salaro* = *sa Laro*, — dont les ponts au moyen âge auraient pu s'appeler *pont Salarou*, *pont Salairou*, tout comme les ponts du Lez s'appelaient *pont Lairou*[1].

La syllabe initiale *sa* a survécu pour le Salaison, tandis qu'elle a disparu pour les Lirou, pour les Lironde et pour le Lez. Nous aurions donc tort de trouver étonnant que, dans la Vaunage, la même syllabe initiale ait survécu chez l'un des dérivés de *Saraonicos* et qu'elle ait disparu chez l'autre.

VII.

Notre étude du problème des *Samnagenses* se-

1. Il y avait autrefois sur le Lez deux ponts, — l'un et l'autre disparus depuis longtemps, — dont le souvenir s'est conservé sous le nom de *Pont Layrou*. Le premier, dont les substructions existent encore, était situé au pied de Substantion et servait au passage de la voie Domitienne (cf. Archives départementales de l'Hérault, série H, *Plans géométriques des domaines, fiefs et directes de la commanderie du Grand et Petit Saint-Jean de Montpellier* (1751), plan coté Z). Le second était situé en aval du précédent, entre les moulins de Sauret et de Salicates, et mettait en communication Montpellier et Montpelliéret, avec la paroisse de Saint-André-de-Novigens. (Cf. L. Guiraud, *La Paroisse Saint-Denis de Montpellier*, p. 95 et plan ; cf. également Jos. Berthelé, *Archives de la ville de Montpellier, inventaires et documents*, t. III, éclaircissements topographiques, art. *Saint-André-de-Novigens*, p. 465-466.)

rait incomplète si nous négligions de chercher dans la topographie et dans l'archéologie quelques nouveaux traits de lumière, susceptibles de nous aider à contrôler les données de la philologie. Quelque admissibles, quelque vraisemblables même que puissent être les indications fournies par l'étude des noms de lieux, nous ne sommes toujours en présence que d'une hypothèse susceptible d'être renforcée ou affaiblie par des informations nouvelles venant d'ailleurs. Si Nages (du Gard) a été réellement le chef-lieu des *Samnagenses*, sa topographie et les vestiges de son passé doivent témoigner à leur façon de son existence et de son importance aux époques romaine et anté-romaine.

L'occupation de la Vaunage, — et de Nages, en particulier, — par les Romains, est amplement attestée par la présence de substructions et par des trouvailles numismatiques, épigraphiques, etc. On montre encore à Nages les restes des bains romains et de la fontaine romaine et l'emplacement d'une grande mosaïque à sujets qui a été gaspillée. La commune de Nages a fourni, à elle seule, plus de dix inscriptions romaines[1].

Mais c'est à la période antérieure à la conquête que se rapportent les plus intéressantes découvertes faites dans cette commune. En 1868,

1. Cf. *Hist. gén. de Languedoc,* éd. Privat, t. XV, p. 1057 à 1059, nos 1792 à 1802.

l'Académie du Gard, aidée par l'administration départementale, y exécuta des fouilles, dont les résultats ont été exposés par un archéologue, parvenu depuis à la renommée, M. Édouard Flouest, alors procureur impérial près le tribunal de Nîmes :

L'échancrure par laquelle on pénètre dans la Vaunage est dominée par « deux montagnes dressées en face l'une de l'autre, comme des promontoires commandant un détroit. Celle de droite ou de l'est, au pied de laquelle s'est établie la commune de Nages, a vu de bonne heure (dit M. Flouest) son étroit sommet occupé par une peuplade guerrière qui s'y fixa à demeure et y fonda un oppidum.

« La position avait été merveilleusement choisie pour être facilement défendue. De trois côtés, ce ne sont que rochers et pentes abruptes, souvent entrecoupés de profondes ravines. Seul, le côté sud-ouest présente une mince bande de terrain à peu près plat, par laquelle ce sommet se rattache au massif montagneux de la contrée. De trois côtés aussi, l'œil embrasse un horizon immense; il n'est arrêté que vers le nord-est par le plateau du Bois-l'Évêque, qui lui dérobe la vue de Nîmes et de la tour Magne. Aussi, la peuplade gauloise, par qui fut construit l'oppidum, avait-elle établi de ce côté, à un ou deux kilomètres de distance et presque au-dessus du village actuel

de Langlade, un petit poste avancé, de forme carrée, d'où l'on apercevait facilement la vigie nîmoise et dont les retranchements sont à peu près intacts. Cet emplacement a conservé jusqu'aujourd'hui le nom significatif de *Castellas*.

« C'est... par une appellation absolument semblable (*les Castels*) que les habitants de Nages désignent... l'enceinte de l'oppidum.

« Cette enceinte, de forme subquadrangulaire..., a été détruite [du côté du midi],... pour fournir des moellons aux maisons du village. A l'est, au nord et à l'ouest, elle subsiste sans solution de continuité, sur une longueur de huit cent vingt mètres.

« Elle est composée de deux murailles étroitement juxtaposées, de manière à ne former qu'un seul massif, ayant chacune trois mètres d'épaisseur moyenne. Leurs parements intacts apparaissent, de distance en distance, au milieu d'énormes amas de pierres éboulées, que le temps a accumulés à leur pied. Elles sont construites en pierre sèche, à l'aide de grands blocs de calcaire marneux arrachés aux flancs de la montagne et qui, vers la base surtout, mesurent assez souvent deux mètres de longueur sur 30 ou 40 centimètres d'épaisseur. Leur mise en œuvre a été l'objet de soins assez attentifs et intelligents pour que, malgré le défaut d'appareillage, il n'existe aucun vide dans leurs assises.....

« Dans sa partie septentrionale et en regard de

l'étroite bande de terrain qui seule permettait d'arriver commodément à l'oppidum, l'enceinte avait été réconfortée par trois énormes massifs de pierres formant, à trente mètres l'un de l'autre, des avant-corps semi-circulaires ressemblant à des tours... A une cinquantaine de mètres en avant du rempart [du nord, on aperçoit] une large traînée de pierres, vestige encore très apparent d'un ancien mur élevé en guise de première défense...

« On avait encore élevé... [au milieu de l'enceinte]... une sorte de citadelle de forme elliptique,... dont la puissante masse, où l'on est surpris de ne rencontrer aucun vide, est constituée par un étrange assemblage de murs juxtaposés dans toutes les directions, sans jamais se pénétrer les uns les autres... Du pied de la citadelle partaient, à peu près dans la direction des quatre points cardinaux,... [quatre] larges et solides murailles, [dont deux existent encore dans toute leur longueur], qui allaient se souder aux murs d'enceinte, partageant ainsi l'oppidum en quatre grands quartiers retranchés, que l'ennemi, après avoir franchi le rempart extérieur, était encore obligé d'emporter successivement d'assaut, avant de rester complètement maître de la place...[1]. »

1. Ed. Flouest, *L'Oppidum de Nages* (*Gard*), dans la *Rev. archéol.*, nouvelle série, t. XX, livraison de décembre 1869, p. 392 à 397; — Ed. Flouest, *Id.*, dans les *Mém. de*

Ces quelques détails suffisent pour faire reconnaître dans l'oppidum de Nages une construction antérieure à l'occupation romaine. Des débris céramiques et divers objets en bronze y ont été rencontrés, qui sont également caractéristiques de l'époque gauloise.

Le territoire de Nages a donc été, durant la période anté-romaine comme durant la période romaine, un centre d'une réelle importance. Et il serait tout naturel que sa dénomination, — qui ne rappelle en rien les noms de lieux d'origine romaine en *ac*, en *an*, en *argues*, — qui ne présente aucune trace caractéristique d'une origine chrétienne ou féodale, — soit l'écho direct de sa dénomination antique.

De cet exposé, au cours duquel nous avons demandé à la philologie et à l'archéologie des lumières susceptibles de préciser les données si insuffisantes de l'histoire, de la numismatique et de l'épigraphie, nous croyons pouvoir conclure qu'il faut attribuer à l'opinion plaçant à *Nages*,

l'Acad. du Gard, novembre 1868-août 1869 (Nîmes, 1870, in-8°), p. 235 à 245, avec deux planches hors texte; — Ed. Flouest, *Id.*, dans le *Congrès scientifique de France,* 35e session (1868), t. II (Montpellier, 1872, in-8°), p. 337 à 344. — M. Flouest n'a pas recherché à quelle peuplade cet oppidum avait bien pu appartenir. — Ernest Desjardins l'a considéré, — sans aucun argument d'ailleurs à l'appui de son opinion, — comme ayant été l'oppidum des *Umbranici.* (Cf. *Géogr. de la Gaule rom.,* t. II, p. 218 et 265.)

— ou, pour parler plus exactement, à *l'oppidum de Nages*, — le chef-lieu des *Samnagenses*, une valeur bien supérieure à celle des diverses opinions émises en faveur de Sénas, de Senez, de Sénos, de Ganges ou d'Albi.

Ces dernières ont toutes les chances possibles d'être inexactes. La théorie favorable à Nages, au contraire, a des chances réelles d'être la vraie. Il n'est pas permis, croyons-nous, d'affirmer davantage. Dans une question aussi délicate et pour la solution de laquelle les textes de l'époque romaine nous renseignent si peu, une identification sans réserves serait excessive et imprudente.

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

LA COLLECTION DIDELOT

LA COLLECTION DIDELOT

A MONTPELLIER

Extrait du Rapport lu dans l'Assemblée annuelle de l'*Association des Amis de l'Université de Montpellier* du 22 mars 1904, par Jos. Berthelé, secrétaire général.

La superbe collection de moulages archéologiques (1) du chanoine Didelot (2), — qui vient d'être acquise pour le Musée de la Faculté des Lettres de Montpellier (3) et dont j'ai mission

(1) Sculptures gallo-romaines, wisigothiques ou mérovingiennes, carolingiennes et romanes, de Provence, Dauphiné, Languedoc, Catalogne, Auvergne, etc.

(2) M. le chanoine Charles-Joseph Didelot, mort à Valence (Drôme), le 20 janvier 1900, à l'âge de 74 ans, était curé de la cathédrale de cette ville depuis 1868. Il a laissé « la réputation méritée d'un prêtre remarquable, ... d'un esprit et d'un savoir supérieurs ». (A. Lacroix, *Nécrologie*, dans le *Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*, 133e livraison, février 1900, pp. 185-186). — Brun-Durand, qui lui a consacré une notice dans le *Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme* (additions, tome II, p. 423), cite de lui trois volumes et une vingtaine de brochures sur des sujets divers (histoire, religion, archéologie, etc.).

(3) L'acquisition a été faite le 1er mars 1904, par M. André Joubin, professeur d'Archéologie à la Faculté des Lettres, — grâce à deux subventions, accordées : 1o par le Directeur

de vous donner *dès aujourd'hui* (1) un aperçu général, — a été établie, ainsi que l'auteur l'écrivait lui-même en 1888 dans le *Bulletin monumental*, « pour servir à l'*histoire de l'iconographie sculpturale française* du IIIe siècle à la première moitié du XIIe inclusivement (2) ».

Elle se réfère, d'une façon à peu près exclusive, à cette période tourmentée — et dont l'activité artistique n'a été étudiée jusqu'ici que d'une façon fort incomplète, — qui commence avec la décadence romaine et aboutit, après de longs efforts, à la vigoureuse renaissance sculpturale du XIIe siècle.

de l'Enseignement supérieur, M. C. Bayet, dont les importants travaux archéologiques sont bien connus ; 2° par l'Association des Amis de l'Université de Montpellier. — L'installation aura lieu dans le courant de mai.

(1) Les quelques pages qui suivent ne peuvent avoir qu'une utilité d'information *provisoire* et un intérêt d'*actualité*. M. le professeur Joubin consacrera certainement à la collection Didelot, aussitôt après sa mise en place, un catalogue méthodique faisant suite à celui qu'il nous a donné, il y a quelques semaines, pour les œuvres de la période antique (*Université de Montpellier, Guide au Musée de Moulages de la Faculté des lettres*, Paris, Imp. Nat., 1904, petit in-8° carré de XI-67 p.). Et nous espérons bien que ce catalogue sera complété ultérieurement par une grande publication descriptive, reproduisant en phototypie, avec les commentaires iconographiques détaillés qui s'imposent, toutes les pièces inédites, ou insuffisamment éditées et étudiées jusqu'ici, de cette galerie véritablement unique des *primitifs* de la sculpture méridionale.

(2) Ch. Didelot, *Notes archéologiques sur la Catalogne*, dans le *Bulletin monumental*, tome LIV, p. 44.

Le chanoine Didelot répartissait ses moulages en quatre « groupes de types », pour lesquels il suivait aussi approximativement que possible l'ordre des siècles. C'est ainsi qu'il rangeait ensemble :

1° « Pour les IVe, V^e^ et VIe siècles, — de nombreux sarcophages » ;

2° « Pour les VIe et VIIe, — des autels chrétiens, dont plusieurs de provenance païenne, et des chrismes » ;

3° « Pour les VIIIe et IXe, — des croix, [des] chapiteaux [et des] fragments de pièces historiées » ;

Et 4° « pour les Xe, XIe et XIIe, des tympans, [des] linteaux, [des] bandeaux d'imposte, [des] chapiteaux, [des] frises, etc., etc. (1) ».

Je suivrai, Messieurs, la classification constituée par l'auteur de la collection. Ce sera pour moi le moyen le meilleur de vous faire connaître exactement son œuvre laborieuse — et en même temps de rendre hommage à sa mémoire et à son zèle généreux pour notre archéologie méridionale.

(1) Ch. Didelot, *idem*.

I. Sculpture funéraire

Dans les trois cents mètres carrés environ de surface, que peuvent recouvrir les moulages Didelot (1), une part considérable est attribuée aux sarcophages, — et avec justice, car les tombeaux sculptés ont une importance capitale pour l'histoire de l'art, aussi bien que pour l'histoire des idées, durant les derniers siècles de l'Empire romain.

Comme l'écrivait en 1894 l'éminent archéologue qui les a le plus attentivement étudiés, Edmond Le Blant, — les sarcophages chrétiens, « pour qui les regarde d'un œil distrait, .. semblent ne devoir intéresser que les antiquaires, les curieux de l'histoire de l'art. Leur facture n'a rien qui rappelle les œuvres élégantes du ciseau grec, ni même celles du haut Empire. Le sentiment dans lequel les sculptures en ont été

(1) « Le fonds de notre collection (écrivait le chanoine Didelot en 1888).... est en ce moment assez important pour couvrir de bas-reliefs une surface de 300 mètres. » (*Bulletin monumental*, tome LIV, p. 45). — A cette date, la collection Didelot comprenait « entre autres documents, près de vingt sarcophages, quinze Saintes-Cènes qui, avec leurs motifs accessoires, mesurent jusqu'à 6, 10 et même 16 mètres de long. C'est pour y mettre la dernière main que nous avons parcouru une partie de la Catalogne ». (*Ibid.*, pp. 45-46).

exécutées procède bien du style ancien, mais le travail est lourd et pénible. On sent, à les voir, que le grand art n'est plus et que le monde penche à la barbarie.

» *Tels qu'ils sont cependant, les monuments de cette sorte méritent que tout homme un peu cultivé s'y arrête,* car, survivant à la ruine de tant de marbres contemporains, *ils nous ont, seuls, gardé le type de ce que fut, chez nos pères, la sculpture du IVe au VIe siècle.*

» Ce qui nous demeure de ces tombeaux n'en est plus, pour ainsi dire, que l'ombre. Mutilés par les ravages du temps, par l'instinct destructeur des hommes, quelquefois aussi... par les actes d'une dévotion brutale, ils ne gardent rien de leur splendeur première. Avec les siècles ont disparu les riches enluminures, les dorures qui... en avivaient les bas-reliefs, » — toute cette polychromie éclatante qui complétait, aussi bien au Moyen âge (1) que dans l'antiquité, l'œuvre du statuaire et de l'ornemaniste.

» Disparues aussi, et tout au moins oubliées du plus grand nombre, sont les idées qui dominaient le monde au temps où furent taillées ces tombes. Pour bien comprendre la valeur de leurs figurations, de leurs symboles, il faut se reporter par la pensée aux anciens âges et évo-

(1) Cf. notamment Louis Courajod, *la Polychromie dans la statuaire du Moyen âge et de la Renaissance* (Paris, 1888, in-8° de 82 pp., extrait des *Mém. Soc. nat. Antiq. Fr.*, t. XLVIII).

quer les souvenirs que nous en a transmis l'histoire. » (1)

C'est en Espagne, à *Gérone*, dans le chœur de l'église collégiale de Saint-Félix, que le chanoine Didelot a recueilli son plus beau groupe de sarcophages. L'album-catalogue de sa collection (qui nous sert de guide en ce moment) en reproduit sept, — tous d'une technique et d'une iconographie intéressantes, tous dans un état de conservation remarquable (2).

(1) Edm. Le Blant, *Catalogue des Monuments chrétiens du musée de Marseille* (Paris, Impr. nat., 1894, in-8.), pp. 8-9.

(2) « Une riche collection de sarcophages nous appelait à Girone ; on y en compte, en effet, un assez grand nombre. L'église de Saint-Félix, à elle seule, en possède sept. Ils sont soigneusement encastrés dans les murs du sanctuaire ; plusieurs sont signalés par le P. Garucci et dessinés dans son savant ouvrage ; les autres sont, croyons-nous, absolument inédits. Nous les rapportons tous, entiers, moulés avec le plus grand soin et on ne peut mieux réussis, grâce aux indications judicieuses de M. l'archiprêtre de Saint-Félix et à son exquise courtoisie. Deux sont païens : les scènes qui les agrémentent ne laissent à ce propos aucun doute. Nous n'y trouvons aucune trace de signe chrétien ; cependant ils ont servi à des familles devenues chrétiennes par la suite... L'un de ces sarcophages représente l'enlèvement de Proserpine, l'autre une chasse (*venatio*). Tous deux sont d'un excellent style et paraissent rappeler, le premier surtout, les époques artistiques exquises du cycle des Césars. — Les autres sont exclusivement chrétiens et de destination et d'origine. Les bas-reliefs y traduisent invariablement des sujets bibliques et évangéliques et les traitent avec le même parti de composition et de sens symbolographique dont s'inspire généralement ce genre de documents religieux. On les

Le plus ancien, d'origine païenne (1), — une œuvre « d'un excellent style », qui paraît rappeler (suivant un mot de M. Didelot lui-même) « les époques artistiques exquises du cycle des Césars », — représente une chasse. On n'y voit pas moins d'une douzaine de personnages et presque autant d'animaux (lions, chevaux, etc.).

Les six autres forment deux catégories très distinctes : — trois sont entièrement garnis (sur la face antérieure) de personnages en pied ; — les trois autres sont surtout décorés de strigiles.

Les spécimens exclusivement garnis de personnages (2) reproduisent, comme les autres sarcophages chrétiens de l'Italie et de la Gaule, des scènes variées, d'une interprétation plus ou moins nette, de l'ancien et du nouveau Testament (3).

attribue aux III[e] et IV[e] siècles. Cette attribution nous paraît motivée. » (Didelot, *Notes archéologiques sur la Catalogne*, dans le *Bulletin monumental*, tome LIV, pp. 56-57).

(1) Collection Didelot, n° 3.

(2) Collection Didelot, n[os] 4, 9 et 12.

(3) Le sacrifice d'Abraham, — Moïse frappant le rocher, — la multiplication des pains, — l'annonce du reniement de saint Pierre, — etc.

Sur ces diverses scènes et sur les autres reproduites sur les sarcophages, voir les publications spéciales d'Edmond Le Blant, que nous aurons occasion de citer tout à l'heure.

Cf. le petit volume de René Grousset : *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens*, [suivie du] *catalogue des sarcophages chrétiens de Rome qui ne se trouvent point au musée du Latran* (Paris, Thorin, 1885, in-8°, fascicule 42[e] de la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*).

Les spécimens à strigiles se rattachent très nettement à trois des principaux types du genre. Dans l'un, les strigiles forment deux rangées, s'étendant à droite et à gauche d'un groupe de trois personnages et se terminant à chaque extrémité par un groupe analogue (1). Dans un autre, les groupes de personnages n'existent qu'aux deux extrémités : la face antérieure du tombeau est entièrement remplie par les strigiles (2). Dans le dernier, nous n'avons d'autre décoration que les strigiles, sauf au centre un personnage minuscule dans cet encadrement ovoïde, auquel on a attribué le nom de *gloire* ou de *vesica piscis* (3).

Après Gérone, la localité qui a fourni à la collection Didelot le plus grand nombre de sarcophages, c'est la petite ville de *Saint-Maximin* (Var), dont la crypte était à la fois un des sanctuaires les plus anciennement vénérés de la Provence et une des curiosités archéologiques les plus attirantes et les plus suggestives du littoral méditerranéen (4).

(1) Album-catalogue de la Collection Didelot, n° 13. — C'est le type qu'Edmond Le Blant a appelé : « Sarcophage à trois bas-reliefs séparés par des rangées de strigiles » (v. g. *Catal. monum. chrét. mus. Marseille*, p. 69, n° 34).

(2) Collection Didelot, n° 17.

(3) Collection Didelot, n° 18.

(4) Cf. L. Duchesne, *la Légende de sainte Marie-Madeleine*, dans les *Annales du Midi*, tome V, 1893, pp. 1 à 33 ; reproduit

Les quatre sarcophages de cette crypte « n'appartiennent point au premier siècle », quoi qu'en ait pensé la dévotion provençale ; « ils ne sont pas antérieurs au IV[e] siècle (1) ». Deux d'entre eux, — ceux que la tradition attribue à sainte Madeleine (2) et à saint Sidoine ou Chélidoine (3), — ont comme motif central de décoration, le monogramme constantinien dans une couronne aux lemnisques flottants, tenue par un aigle aux ailes éployées, au-dessus d'une grande croix accostée de deux soldats romains gardiens du sépulcre du Christ : c'est là un « groupe familier aux sculpteurs chrétiens » pour symboliser la Résurrection (4).

Je me dispenserai, Messieurs, de vous signa-

dans les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, tome 1[er] (Paris, Thorin, 1894, in-8°), pp. 310 à 344 ; — Georges Doncieux, *les Sarcophages de Saint-Maximin et la légende de Marie-Madeleine*, dans les *Annales du Midi*, tome VI, 1894, pp. 351 à 360 ; — Dom G. Morin, *Saint Lazare et saint Maximin ; données nouvelles sur plusieurs personnages de la tradition de Provence*, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome LVI, année 1895, pp. 27 à 51.

(1) Edmond Le Blant, *les Sarcophages chrétiens de la Gaule* (Paris, Impr. nat., 1886, in-fol.), p. 147.

(2) Collection Didelot, n° 56. — Publié par Edm. Le Blant, *Sarcoph. chrét. Gaule*, art. 212, pp. 150-151 et planche 54.

(3) Collection Didelot, n° 50. — Publié par Edm. Le Blant, *Sarcoph. chrét. Gaule*, art. 213, pp. 152 à 155 et planche 55, fig. 1 à 3 ; — Cf. Marius Villard, *le Sarcophage de Saint-Félix*, [*de Valence*] (Valence, impr. Céas, 1901, in-8° de 28 pp. avec deux planches hors texte, extrait du *Bulletin d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*), pp. 10-11, et planche, fig. c.

(4) Le Blant, *Sarcoph. chrét. Gaule*, pp. 148, 151 et 153.

ler par le menu les diverses scènes qui ont été sculptées sur les quatre sarcophages de Saint-Maximin. L'étude de ces monuments a été magistralement faite par Edmond Le Blant en 1886 (1). Je noterai cependant deux détails du tombeau de saint Sidoine. La scène qui remplit l'un des côtés de la cuve contient la représentation d'un orgue — à tuyaux, naturellement (2). Ce motif iconographique ne pourra qu'exciter une curiosité particulière dans la région du Bas-Languedoc qui a produit Dom Bedos, Lépine et Cavaillé-Coll. — Le couvercle de ce même sarcophage est percé d'une de ces *fenestella* (mentionnées par Grégoire de Tours), par où les pélerins de l'époque mérovingienne vénéraient les corps saints et introduisaient des morceaux d'étoffe qu'ils remportaient ensuite chez eux, comme imprégnés d'une vertu protectrice (3).

Aux deux extrémités du sarcophage que Faillon a attribué aux saints Innocents (4) et qui était auparavant regardé comme le tombeau de saint Maximin lui-même, on retrouve « les deux grandes têtes juvéniles qui semblent particulières à l'école de sculpture [funéraire] arlé-

(1) *Sarcoph. chrét. Gaule*, pp. 147 à 156, art. 211 à 214.

(2) *Sarcoph. chrét. Gaule*, p. 153 et planche 55, fig. 3.

(3) *Ibid.*, p. 155 ; — Cf. *Catal. monum. chrét. mus. Marseille*, pp. 13-14 ; — Cf. *Mém. Soc. Antiq. Fr.*, 1895, p. 39.

(4) Collection Didelot, n° 55. — Publié par Edm. Le Blant, *Sarcoph. chrét. Gaule*, art. 214, pp. 155-156 et planche 56, fig. 1.

sienne » (1) et dans lesquelles l'illustre De Rossi « a ingénieusement reconnu le portrait de saint Genès » (2), — saint Genès d'Arles bien entendu, — le saint Geniès de l'Hérault, le titulaire primitif de la cathédrale de Lodève, — et non pas le saint Genès ou saint Genest de Rome, le comédien converti.

Un autre exemple de ce portrait de saint Genès nous est offert par le sarcophage désigné comme celui de sainte Marcelle (3). Ce dernier appartient, comme trois des sarcophages de Gérone, à la famille des tombeaux à strigiles.

A côté de ces quatre sarcophages, aussi intéressants par leur valeur artistique que par le culte dont ils ont été l'objet depuis de longs siècles, — la crypte de Saint-Maximin offre à l'attention de l'archéologue quatre dalles en marbre, « gravées d'un simple trait, autrefois sans doute rehaussé de minium », dont les deux plus curieuses représentent la Vierge enfant servante du temple, avec l'inscription MARIA VIRGO MINESTER DE TEMPVLO GEROSALE, et Daniel (nu) debout entre deux lions. M. Didelot n'a pas manqué d'enrichir sa collection de ces deux

(1) Le Blant, *op. cit.*, p. 156.

(2) Le Blant, *op. cit.*, p. 150. — Cf. Le Blant, *Étude sur les Sarcophages chrétiens de la ville d'Arles* (Paris, Impr. nat., 1878, in-fol.), p. 34, art. 26 ; — et *Catal. monum. chrét. mus., Marseille*, p. 79, art. 41.

(3) Collection Didelot, n° 58. — Publié par Edm. Le Blant, *Sarcoph. chrét. Gaule*, art. 211, pp. 149-150 et planche 53, fig. 1.

importants spécimens de l'iconographie et de l'épigraphie du Ve siècle (1).

Quel que soit l'intérêt des monuments de Saint-Maximin, ils cèdent le pas à leur voisin, le célèbre sarcophage de *la Gayolle*, — connu jadis de l'antiquaire Peiresc, — retrouvé par l'érudit archiviste marseillais Albanès, l'historiographe de notre Urbain V — et conservé aujourd'hui à la bibliothèque du Petit-Séminaire de Brignoles (Var) [2].

Cette pièce hors ligne, — « *le plus précieux de tous les tombeaux chrétiens sculptés que l'on ait trouvés jusqu'à ce jour* » (3), — avait d'abord été datée, par Edmond Le Blant, « *du milieu du IIIe siècle* » (4). — De Rossi, au contraire, n'hésitait pas à l'attribuer à l'époque des Anto-

(1) Collection Didelot, n°s 5 et 6. — Voir Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, tome II (Paris, impr. imp., 1865, in-4°), art. 542 A, pp. 277 à 284, et planche 72, n° 433, — et *Sarcoph. chrét. Gaule*, p. 148 et planche 57, fig. 1 et 2.

(2) Collection Didelot, n° 2. — Publié par Edmond Le Blant : *Sarcophage chrétien du IIIe siècle*, [rapport sur une] communication de M. le Supérieur du petit séminaire de Brignoles (séance [de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques] du 16 avril 1877), dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, tome VI, juillet-août 1877, pp. 106 à 109, avec une planche hors texte ; — *Sarcoph. chrét. Gaule*, art. 215, pp. 157 à 159, et planche 59, fig. 1 ; — Cf. *Sarcoph. chrét. Arles*, p. IV et planche 34.

(3) Le Blant, *Sarcoph. chrét. Gaule*, p. 157.

(4) *Rev. Soc. sav.*, 6e série, tome VI, p. 107 ; — *Sarcoph. chrét. Arles*, p. IV.

nins, peut-être même d'Adrien (1). — Edmond Le Blant s'est rangé finalement à cet avis. « C'est un monument unique jusqu'à cette heure (écrivait-il en 1886), sans aucune ressemblance avec les sujets historiques dont [les sarcophages chrétiens de la Gaule nous offrent] un si grand nombre ; son style, l'antiquité bien connue des symboles du poisson et de l'ancre qui y figurent, permettent de le faire remonter *à la fin du IIe siècle* » (2).

En outre du poisson et de l'ancre, les motifs chrétiens ornant le sarcophage de la Gayolle, sont une orante, des colombes, le Bon Pasteur et des brebis. La tradition païenne y apparaît, d'autre part, dans le buste du soleil radié et dans l'homme assis tenant une lance (3).

(1) Notes mss. du chanoine Didelot (Album de la Collection Didelot, nº 2) ; — cf. Didelot, *Études d'Anaglyptique sacrée*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1899, p. 440, note.

(2) *Sarcoph. chrét. Gaule*, p. 157.

(3) « Sur ce monument, où nous trouvons... le poisson et l'ancre, ces hiéroglyphes des premiers âges, sont sculptés une orante, des colombes, le Bon Pasteur et les brebis, puis avec ces images, d'autres d'un aspect tout païen, le buste du soleil radié, un homme assis tenant une lance, et qui semble quelqu'un de ces personnages qui, dans les tableaux des anciens, symbolisent le lieu où se passe la scène. Ces représentations, qui dénotent une époque antérieure à la formation du canon ordinaire de l'iconographie chrétienne, un style plus pur que ne l'est celui de la généralité des marbres des fidèles, tels sont les signes où je reconnais, dans le sarcophage de la Gayolle... une œuvre du milieu du IIIe siècle. » (Edm. Le Blant, *Sarcoph. chrét. Arles*, introduction, p. IV).

*
* *

Le cloître de *Vaison* (Vaucluse) a fourni deux sarcophages à la collection Didelot, — l'un entièrement décoré de personnages et représentant le Christ au milieu de ses apôtres qui l'acclament (1) ; — l'autre, orné de deux rangs

« Le pêcheur prenant à l'hameçon le poisson mystique, une ancre près de lui, l'orante debout entre les arbres du paradis où se posent des colombes, les brebis et le Bon-Pasteur, voilà ce que présente la plus grande part du centre du tableau. Ce qui demeure entier, du reste, nous rejette dans le paganisme : à gauche, c'est le buste du soleil orné d'une couronne semblable à celle que nous lui voyons sur une statuette d'argent doré publiée par Caylus ; à droite,un personnage assis, tenant une lance et qui paraît être une de ces figures fréquentes sur les monuments antiques, bas-reliefs ou vases peints, et qui symbolisent le lieu où se passe la scène ; puis, comme pour achever la confusion des types, une brebis est près de ce personnage, comme on en voit une auprès du Bon-Pasteur. — Les anciens violateurs de la tombe, qui l'ont fracturée par le milieu, ont fait disparaître le buste d'une personne assise, la personne morte, sans doute, devant laquelle une autre plus petite, celle d'un enfant, était debout. Rien dans les monuments chrétiens ne rappelle ce groupe, et c'est chez les païens que nous retrouvons au contraire l'image de maîtres ou de parents assis de la sorte et enseignant. — Je ne sais donc aucune œuvre antique qui, plus clairement que notre marbre, porte l'empreinte de l'époque de transition où plus d'un esprit flottait indécis entre la foi du Christ et les anciennes croyances ; où, selon la parole d'un Père témoin de ces écarts étranges, les artistes, même convertis, travaillaient indifféremment pour les adeptes des deux. » (Edm. Le Blant, *Rev. Soc. sav.*, 6e s., t. VI, pp. 107-108.)

(1) Collection Didelot, nº 14. — Publié par Edm. Le Blant, *Sarcoph. chrét. Gaule*, art. 36, p. 26, et planche 7, fig. 2.

de strigiles et de quatre personnages, dont deux groupés (1).

Les autres sarcophages chrétiens antiques, dont les moulages figureront bientôt dans le musée de la Faculté des Lettres de Montpellier, proviennent de *Manosque* (Basses-Alpes), de *Saint-Honorat* (îles de Lérins, Alpes-Maritimes), de *Tarascon* (Bouches-du-Rhône), d'*Aire-sur-l'Adour* (Landes), de Saint-Trophime d'*Arles*, de la Chartreuse de *Valbonne* (Gard), du cloître d'*Elne* (Pyrénées-Orientales), et de l'église Saint-Maurice de *Vienne* (Isère). Ils appartiennent à des familles archéologiques bien distinctes et bien caractérisées. Leur juxtaposition permettra de saisir du premier coup d'œil leurs analogies et leurs différences.

Le sarcophage de Manosque (2), comme l'un de ceux de Vaison, a toute la décoration de sa face antérieure consacrée à une *scène unique*, sans aucune subdivision en compartiments. A Saint-Honorat de Lérins (3), nous sommes également en présence d'une composition *unique dans son sujet*, mais *subdivisée en tableaux* par des motifs d'ordre architectural.

(1) Collection Didelot, nº 16.

(2) Collection Didelot, nº 48. — Publié par Edm. Le Blant, *Sarcoph. chrét. Gaule*, art. 204, p. 142 et planche 50.

(3) Collection Didelot, nº 8. — Publié par Edm. Le Blant, *Sarcoph. chrét. Gaule*, art. 216, p. 160, et planche 59, fig. 2 ; — Cf. Marius Villard, *le Sarcophage de Saint-Félix* [*de Valence*], tirage à part, pp. 9-10 et planche hors texte, fig. c.

Sur les sarcophages de Tarascon (1), d'Aire-sur-l'Adour (2) et de Saint-Trophime d'Arles, nous retrouvons des *scènes multiples juxtaposées*, comme à la Gayolle, à Saint-Maximin et à Gérone. A Tarascon et à Aire, les personnages sont groupés *sans aucune séparation architecturale* : — comme à la Gayolle et à Gérone, les scènes se juxtaposent sans qu'aucune décoration complémentaire isole la précédente de la suivante. A Saint-Trophime d'Arles (3), au contraire, *des colonnettes séparent* les personnages ou les groupes de personnages, comme sur les tombeaux dits de sainte Madeleine et de saint Sidoine dans la crypte de Saint-Maximin.

Le sarcophage de Tarascon est connu sous le nom de tombeau de sainte Marthe. A ce titre, il est, comme ceux de Saint-Maximin, non

(1) Collection Didelot, n° 10. — « Marbre mutilé que l'on connaît sous le nom de tombeau de sainte Marthe » ; — publié par Edm. Le Blant, *Sarcoph. chrét. Gaule*, art. 44. pp. 30-31, et planche 9, fig. 2.

(2) Collection Didelot, n° 47. — Publié par Edm. Le Blant, *Sarcoph. chrét. Gaule*, art. 120, pp. 98-99, et planche 26, — et par M. Paul Lafond, *Étude sur les Sarcophages gallo-romains d'Aire-sur-l'Adour, de Lucq-de-Béarn et de Bielle*, dans le volume du *Congrès archéologique de France*, LVe session, (séances générales tenues à Dax et à Bayonne en 1888 par la Société française d'Archéologie), pp. 202 à 211, avec une planche hors texte et deux figures dans le texte ; — Cf. *Congrès archéol.*, LVe session, p. 421, — et le *Bulletin monumental*, 1888, pp. 482-483 (seconde planche hors texte).

(3) Collection Didelot, n° 45. — Publié par Edm. Le Blant, *Sarcoph. chrét. Arles*, art. 32, pp. 41 à 44 et planche 25.

seulement une œuvre d'art curieuse, mais un monument précieux pour l'histoire des anciennes dévotions populaires provençales.

Le sarcophage de la crypte de l'église du Mas-d'Aire, à Aire-sur-l'Adour, est attribué à sainte Quiterie et comme tel, depuis longtemps vénéré. Considéré au point de vue de l'archéologie générale, il représente, dans la collection Didelot, ce qu'Edmond Le Blant a appelé le *type du Sud-Ouest,* comparativement au *type du Sud-Est*, qui se personnifie en Gaule dans les sarcophages sortis des ateliers d'Arles, et qui est exactement la reproduction du type romain primordial (1).

Le sarcophage de la Chartreuse de *Valbonne* (2), le spécimen provenant du cloître d'*Elne* et celui de l'église cathédrale Saint-Maurice de *Vienne*, sont — comme technique — très différents de tous ceux que nous venons d'énumérer.

A Valbonne (3), les trois personnages sont d'un *relief moins accentué*. La décoration générale, de la cuve aussi bien que du couvercle,

(1) Cf. Le Blant, *Sarcoph. chrét. Arles,* p. v.

(2) Commune de Saint-Paulet-de-Caisson (Gard).

(3) Collection Didelot. n° 15. — Publié par Edm. Le Blant, *Sarcoph. chrét. Gaule*, art. 125, pp. 106-107, et planche 28, fig. 1. — Cf. L.-H. Labande, *Études d'histoire et d'archéologie romane*, *Provence et Bas-Languedoc*, tome I (Avignon et Paris, 1902, in-8°, extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*), p. 60, note 3.

est d'ordre végétal ; la vigne en fournit le principal élément. A Elne (1), nous retrouvons cette ornementation végétale. A Vienne (2), la cuve du sarcophage n'est ornée que de simples *gravures au trait :* un vase d'où sort une vigne, au milieu de laquelle sont perchés deux paons.

Le couvercle du sarcophage de Vienne a reçu une inscription au Xe siècle. De même, au VIe siècle, une épitaphe avait été ajoutée sur le sarcophage de la Gayolle, lorsqu'il fut réemployé pour la sépulture de Syagria. A Bourg-Saint-Andéol (3), nous n'avons plus affaire, comme dans ces deux cas, à un sarcophage d'origine chrétienne utilisé à nouveau, ultérieurement, par d'autres chrétiens, — mais bien à un sarcophage d'origine païenne, devenu plus tard le sépulcre d'un saint. Cette transformation a revêtu à Bourg-Saint-Andéol un caractère

(1) Collection Didelot, 21. — Voir Le Blant, *Sarcoph. chrét. Gaule*, p. 138 ; — Brutails, *Monographie de la Cathédrale et du cloître d'Elne* (Perpignan, 1887, in-8°, extrait du XXVIIIe Bulletin de la Société agric., scient. et litt. des Pyrén.-Or.), p. 87 ; — Pierre Vidal, *Elne historique et archéologique* (Perpignan, mai 1887, in-12), p. 150.

(2) Collection Didelot, n° 46. — Publié par Edm. Le Blant, *Sarcoph. chrét. Gaule*, art. 28, pp. 23-24, et planche 6, fig. 2.

(3) Collection Didelot, n° 49. — Voir l'abbé Rouchier, *Hist... du Vivarais*, tome I (1861), pp. 512 à 526, avec deux planches hors texte (1. face païenne, 2. face chrétienne du tombeau de saint Andéol) ; — le docteur Francus, *Voyage au Bourg-Saint-Andéol* (Privas, 1886), pp. 83 à 89 ; — *Hist. gén. de Languedoc*, édit. Privat, tome XV, pp. 1113-1114, art. 1973.

tout particulièrement intéressant. Au début de l'époque romane, en même temps que l'on conservait, sans doute en la retournant contre le mur, la face antérieure contenant l'épitaphe du jeune Tiberius Julius Valerianus (accompagnée de génies, avec carquois, lièvres et oiseaux), — on taillait et on sculptait in-extenso la face postérieure restée plane, et entre deux arcatures abritant chacune un saint, au-dessous d'une course d'entrelacs, au-dessus d'une suite d'animaux variés (1), on gravait une assez longue inscription en l'honneur du saint local, le martyr Andéol.

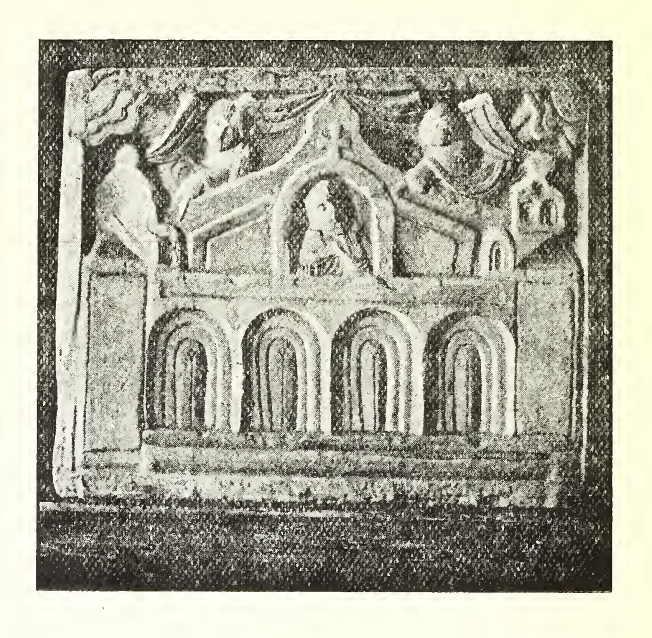
A tous ces sarcophages d'origine antique, le chanoine Didelot a joint le fac-simile d'un tombeau ne remontant pas au delà de l'époque carlovingienne et provenant du petit monastère fondé à la Celle, près Brignoles (Var), par l'abbaye Saint-Victor de Marseille (2).

(1) Parmi lesquels figurent deux colombes buvant à la coupe eucharistique.

(2) Collection Didelot, nº 59. — Publié par le chanoine Didelot, au cours de ses *Études d'Anaglyptique sacrée*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, année 1890, p. 23 et fig. 10 ; tirage à part, p. 17 et fig. 10. — « Il nous paraît de l'époque carlovingienne. Un lit de parade est dressé au milieu. Une femme y est couchée, ou trépassée ou mourante, la tête sur un oreiller richement brodé ; à gauche, trois apôtres ; les noms de Jean et de Pierre y sont assez lisibles ; à droite, trois anges, portant à la main probablement quelque attribut de triomphe. Au centre et le long du lit, trois anges encore ;.... l'un porte à la main un objet trop fruste pour être sûrement

La série des sarcophages se trouve ainsi nous fournir un ensemble de spécimens, où tous les genres de la sculpture funéraire, depuis l'époque impériale païenne jusqu'aux débuts de l'époque romane, sont représentés par des spécimens judicieusement choisis et aussi instructifs en ce qui concerne le développement général des idées chrétiennes qu'en ce qui touche à l'évolution artistique, spécialement en Provence et en Bas-Languedoc.

déchiffré : c'est l'ange Gabriel ; son nom y est en toutes lettres. Les deux autres ont un encensoir à la main ; ils encensent le lit sacré (Didelot.)



II. Sculpture non funéraire

La seconde série de moulages — ou plus exactement les trois autres séries de moulages, exécutés par les soins du chanoine Didelot, ont pour objet la sculpture *non funéraire*. Le mobilier proprement dit y a peu de place. En revanche, l'ornementation y est représentée sous tous ses aspects, avec une préférence marquée pour les décorations traduisant une idée.

Nous décrirons rapidement cette seconde série en y établissant les subdivisions matérielles nécessaires, mais en nous efforçant surtout de suivre, autant qu'il nous sera possible, les préoccupations historiques du docte collectionneur.

Les autels sont au nombre de sept : deux d'origine païenne, cinq exclusivement chrétiens. — Le premier de ces petits monuments païens ultérieurement christianisés est conservé à l'hôtel-de-ville de *Saint-Zacharie* (Var) [1]. Son origine est attestée par un fragment d'inscription en l'honneur de Jupiter. Il reçut plus tard une décoration symbolique du nouveau culte : la croix entre deux brebis. Le second, « appelé communément l'*autel de Diane* », se

(1) Collection Didelot, nº 25.

trouve dans l'église de *Pézilla-de-la-Rivière* (Pyrénées-Orientales) [1]. Il est de forme cylindrique et couvert de sculptures représentant une lyre, un arc et son carquois, un chien, une biche, deux oiseaux et des branches de laurier (2).

Les autels purement chrétiens affectent trois types. — A *Tarascon-sur-Rhône* (3), c'est une sorte d'édicule, dont la base et le sommet rectangulaire sont réunis par une colonne centrale et par quatre colonnettes d'angle, le tout semé de croix. — A *Bagnols* (Gard) [4] et à *Saint-Marcel-lès-Sauzet* (Drôme) [5], ce sont

(1) Collection Didelot, n° 33.

(2) Voir L. de Bonnefoy, *Autel de Pézilla*, dans *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, VIIIe vol., p. 175 à 179, avec une planche hors texte (pl. n° 1).

(3) Collection Didelot, n° 35. — Voir Revoil, *Architecture romane du Midi de la France*, tome III, planche 47, fig. A. (cf. p. 20).

(4) Collection Didelot, n° 34. — Voir Revoil, *Architecture romane du Midi de la France*, tome III, p. 19 (fig.), et surtout L.-H. Labande, *Études d'histoire et d'archéologie romane, Provence et Bas-Languedoc*, tome 1er (1902), pp. 59-60 et planche hors texte, n° 1.

(5) Collection Didelot, n° 26. — Voir Ch. Didelot, *Antique autel chrétien récemment découvert à Saint-Marcel-lès-Sauzet, près Montélimar* (*Drôme*), dans le *Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*, tome XVIII, 70e livraison, juillet 1884, pp. 285 à 312, avec 12 fig. dans le texte. — Nous devons à l'obligeance, aussi aimable qu'empressée, de MM. Jules Céas et fils, imprimeurs-éditeurs à Valence, de pouvoir reproduire la majeure partie de ces dessins.

deux massifs cubiques avec colonnettes d'angle engagées, les faces antérieures portant des chrismes. — A *Marseille* (1) et à *Vaison* (2), c'est une table (*mensa*), dont la tranche est couverte de figures symboliques. L'autel provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Victor et aujourd'hui conservé au musée du château Borély, est une des pièces célèbres de la sculpture du IVe siècle.

Les spécimens de chrismes fournis par les autels de Bagnols, de Saint-Marcel-lès-Sauzet, de Marseille et de Vaison, ont comme compléments, dans la collection Didelot : — les curieux morceaux de *Brignoles* (Var) [3] et de *Saint-Bonnet-de-Galaure* (Drôme) [4] — l'élégante croix de *Saint-Honorat-de-Lérins* (5) — une autre sculpture du cloître de *Vaison* (6) — et trois médaillons, empruntés au cloître d'*Elne* (Pyrénées-Orientales) [7], à l'église de *Saint-Vincent-de-*

(1) Collection Didelot, n° 57. — Voir Edm. Le Blant, *Inscriptions chrét. Gaule*, tome II, art. 547, pp. 303-304, et planche 73, n° 438 ; — *Sarcophages chrét. Gaule*, p. 49, art. 62, et planche 10, fig. 2, 3 et 4 ; — *Catalogue monum. chrét. musée de Marseille*, n° 32, pp. 65 à 67.

(2) Collection Didelot, n° 54. — Voir Revoil, *Archit. rom. Midi de la Fr.*, tome III, planche 50 (cf. p. 20).

(3) Collection Didelot, n° 7.

(4) Collection Didelot, n° 11 et 23.

(5) Collection Didelot, n° 24. — Voir Revoil, *Archit. romane du Midi de la France*, tome III, p. 35, fig. B et p. 36.

(6) Collection Didelot, n° 19.

(7) Collection Didelot, n° 31.

Xaintes, dans un faubourg de Dax (1), et à la crypte de *Saint-Louys* (Landes) [2].

C'est également du département des Landes, du chevet de l'église de *Saint-Paul-lès-Dax* (3)

(1) Collection Didelot, nº 30.

(2) Collection Didelot, nº 29.

(3) « PANNEAUX HISTORIÉS DE SAINT-PAUL DE DAX (LANDES).... Ces panneaux sont au nombre de onze ; ils garnissent le pourtour absidal de l'édifice. » (Didelot, *Revue de l'Art chrétien*, 1889, p. 438). — Cf. la photographie de Léon Palustre représentant l'extérieur du chevet de l'église de Saint-Paul-lès-Dax, dans le volume du *Congrès archéologique de France*, LVe session, planche hors texte (pp. 380-381).

— « Ces magnifiques bas-reliefs offrent un très grand intérêt. Leur style, qui tient parfois du byzantin, est d'une naïveté originale. M. de Lasteyrie admet que tous les sujets ont pu être faits à la même époque, mais par des artistes différents, dont certains étaient plus habiles que d'autres. Quelques sujets sont admirablement traités, tandis que d'autres laissent beaucoup à désirer. En résumé, M. de Lasteyrie serait disposé à attribuer ces sculptures au Xe siècle, avec des réminiscences plus anciennes. Il admettrait même qu'elles puissent remonter plus haut et se base pour cela sur les couronnes des saintes femmes qui sont franchement carlovingiennes. En tout cas, on ne peut pas les faire descendre plus bas que le Xe siècle. » (*Congrès archéologique de France*, LVe session, p. 78.)

« Quant à leur date (écrivait de son côté M. Didelot), on ne saurait en désigner de fixe et de sûre. Ils ne nous paraissent pas être tous de la même époque, ni, à coup sûr, de la même main. On les croirait empruntées à des compositions diverses inintelligemment raccordées dans le réemploi qu'on en a fait ; ces hétérogénéités ajoutent à l'incertitude. « M. de » Lasteyrie croit pouvoir attribuer l'ensemble de l'œuvre au » Xe siècle » (*Bulletin monumental*, 1888, p. 477). C'est, en effet, ce qu'insinueraient quelques indications très lisibles empruntées à plusieurs documents semblables et dont notre

— que provient l'une des plus importantes suites de sculptures archaïques relevées (1) et étudiées (2) par le chanoine Didelot.

Cinq de ces panneaux historiés se rapportent

collection nous rend la synopsie familière. Néanmoins, nous nous permettons d'émettre un doute : si l'œuvre était du Xe siècle, il nous semble que les encensoirs seraient sans couvercle et conséquemment non sphériques comme on les voit à la main des anges. Ce détail n'est peut-être pas à négliger dans la question d'attribution chronologique qui nous occupe. D'ailleurs, une étude d'assimilation nous permet de comparer la Cène de Dax et celle de Champagne (Ardèche).... Or, il y a, selon nous, un apparent accord de date entre les bas-reliefs de Champagne et un document du Musée de Cluny, pourvu d'un extrait de naissance authentique daté de 1060. En somme, le thème iconographique des panneaux de l'église de Saint-Paul de Dax présente un très haut intérêt » (*Revue de l'Art chrétien*, 1890, p. 114.)

(1) « Moulages faits par M. Didelot et dont il a bien voulu donner une collection au musée de Dax. » (*Congrès archéol.*, LVe session, p. 380 ; cf. le *Bulletin monumental*, 1888, p. 477.)

(2) Ch. Didelot, *Études d'Anaglyptique sacrée. Bas-reliefs de l'église de Saint-Paul de Dax*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, année 1889, pp. 434 à 443, et année 1890, pp. 16 à 24 et 109 à 115. (Ce travail, tout d'abord intitulé : *Etude hagioglyptique des panneaux historiés de Saint-Paul-lès-Dax*, avait été envoyé par l'auteur au Congrès archéologique de Dax et Bayonne. Cf. *Congrès archéol. de France*, LVe session, pp. 64, 78 et 380).

Le tirage à part des trois articles susdits, additionnés d'une note sur l'*Ivoire de Darmstadt* (cf. *Revue de l'Art chrétien*, année 1889, pp. 477 à 479), forme une brochure intitulée : *Études d'Anaglyptique sacrée*, par Ch. Didelot, curé de la cathédrale de Valence (Drôme). Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*. Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie. [In-4o de 27 pp. à deux colonnes, avec 17 fig. dans le texte].

La majeure partie des gravures accompagnant ces *études* sont reproduites à la suite du présent rapport.

à la Passion du Christ et à la Cène qui l'a précédée (1) : — la Passion comprend notamment l'épisode de Malchus, le baiser de Judas, l'arrestation de Jésus au jardin des Oliviers, le

(1) « La *Sainte-Cène* occupe le milieu de cette frise ornementale ; elle en est le motif majeur.... L'artiste y a associé les scènes de la Passion, selon l'ordre hiératique usité durant le moyen âge et dès le IX[e] siècle. C'est le sacrifice non sanglant du cénacle, précédant le sacrifice sanglant du Golgotha, que termine l'apothéose pascale....» (Didelot, *Revue Art. chrét.*, 1889, p. 439).

Premier panneau. *Les trois apôtres.* « Ces trois apôtres sont Pierre, Jacques et Jean. Le Christ espérait s'en faire une force dans la crise de faiblesses mortelles qui l'attendait à Gethsémani ». Sur la frise de Beaucaire, « la série des représentations s'ouvre par le même groupe des trois apôtres. On les voit, comme à Dax, nimbés, pieds nus, avec la barbe, un livre à la main ». (*Ibid.*, p. 439).

Deuxième panneau. *La Sainte-Cène.* « La table est d'une seule pièce, longue, rectiligne. Les apôtres sont au nombre de douze, à droite et à gauche de Notre-Seigneur.... L'ensemble manque de perspective, la pose de vérité, les mains, les pieds, de sens anatomique.

» La table est garnie de pains, couteaux, poissons, tasses, le tout d'un réalisme naïf ; elle est faite d'une seule planche que couvre une nappe où l'artiste s'est enhardi à un essai peu réussi du plissé antique.... Sur la table, à gauche, sont rangées quatre urnes, *hydriæ ;* leur office manifeste est de rappeler les noces de Cana, où l'eau changée en vin a toujours passé pour être le miracle prophétique de la transsubstantiation eucharistique ». (*Ibid.*, p. 442).

Troisième panneau. *Arrestation du Christ au Jardin des Oliviers.* « Ce panneau renferme huit personnages ; il se distribue en trois actions : toutes les trois se passent au Jardin des Oliviers ». — 1. *Saint Pierre et Malchus.* Saint Pierre « se dispose à couper l'oreille droite à Malchus, avec un abrégé de glaive qu'il tient levé. Malchus lui-même brandit une arme

crucifiement avec le lancier et l'épongier ; — la Résurrection (sculptée par une autre main) est surmontée de l'apothéose de la croix.

de même importance ». — 2. *Le baiser de Judas.* « La manière de traiter ce douloureux incident est, sur les panneaux de Dax, fort exceptionnelle. Il n'y a ni embrassement ni baiser. Judas semble attendre, les bras pendants ; Notre-Seigneur le prévient, visiblement infléchi, dans un mouvement d'abandon résigné et tendre. — 3. *Arrestation.* « Trois soldats assistent à cet acte de trahison ». *(Ibid.,* 1890, pp. 16-17).

Quatrième panneau. *Le Crucifiement.* « Le Christ y porte le *perizoma.* La croix emprunte ici à ses croisillons relevés une configuration particulière.....

« A droite, est le lancier qui perce le côté du Christ ; à gauche, l'épongier qui d'une main présente l'éponge au divin Patient ; il tient de l'autre le *vas aceto plenum,* qui rappelle assez fidèlement l'*aquiminarium,* sorte de seau dans lequel, selon le ritualisme païen, le victimaire portait l'eau lustrale usitée dans les sacrifices. Du même côté,.... saint Jean l'évangéliste. C'est d'ailleurs sa place normale et traditionnellement usitée. Au côté opposé, à droite du lancier, est un autre spectateur.... Nous ne serions pas éloigné d'y reconnaître saint Joseph d'Arimathie...» (*Ibid.,* pp. 17-18).

Cinquième panneau. *La Résurrection.* « Ce tableau diffère notablement de ceux que nous venons de décrire. Autant dans ceux-ci la composition est rétrécie, le mouvement gêné, les personnages massés, guindés, rectilignes, momifiés, serrés dans une sorte de plaqué d'étoffe, autant dans celui-là la scène est animée, naturelle, le geste aisé, l'allure souple et libre, la représentation vivante, la technique d'un ciseau exercé.

« Au milieu s'élève le saint sépulcre... La composition traduit mot pour le mot le narré évangélique. Deux anges apparaissent vêtus de blanc. On les voit l'un à la tête, l'autre au pied du tombeau, assis, ailés ; ils soulèvent d'un commun effort la pierre qui paraît extrêmement lourde. Trois personnages assistent à ce miraculeux spectacle du saint sépulcre ouvert par les anges. Ce sont les trois Marie,

D'autres panneaux fournissent de piquants échantillons de la « faune apocalyptique (1) ».

Bien plus ancienne, bien plus abondante et aussi bien plus difficile à interpréter, est la suite de cinquante moulages consacrée à l'église de *Saint-Restitut* (Drôme) [2]. Ces médaillons proviennent d'un édifice antérieur, peut-être mérovingien. La moitié représentent des animaux.

Six autres groupes de petits personnages archaïques et frustes, ont été fournis par l'église de *Saint-Rambert* (Loire) [3]. — D'autres fragments méplats, en majeure partie plus anciens (entrelacs, ornements divers, colombes buvant dans le vase eucharistique, etc.) ont été empruntés au cloître de *Vaison* (4) et au Musée de *Carpentras* (5).

les dévotes parfumeuses du Christ, avec leurs vases de parfum, costumées en reines, la couronne rehaussée du nimbre sacré sur la tête... » (*Ibid.*, pp. 18-19).

Scène complémentaire, au-dessus du sépulcre : « trois mains, [dont] l'une tient une croix, au centre et à la partie supérieure du tableau ; les deux autres balancent l'encensoir. C'est l'apothéose de la Croix » (*Ibid.*, p. 21).

(1) Cf. Didelot, *Rev. Art. chrétien*, 1900, pp. 109 à 112.

(2) Collection Didelot, nos 20 et 36.

(3) Collection Didelot, no 22. — « La belle composition fort ancienne, mérovingienne peut-être, de Saint-Rambert-sur-Loire ». (Didelot, *Rev. Art. chrétien*, 1889, p. 438).

(4) Collection Didelot, no 19.

(5) Collection Didelot, no 19 *bis*.

Avec les tympans de portails d'églises, avec les linteaux et les frises (1), nous quittons les temps mérovingiens et carolingiens pour l'époque romane proprement dite. Le mouvement qui a transformé la sculpture durant le cours des XIe et XIIe siècles, peut se suivre facilement dans tous ses efforts successifs, grâce à ces grandes pièces historiées et aux autres morceaux moins importants qui les complétaient.

L'un des plus curieux tympans moulés par le chanoine Didelot est celui de la fenêtre du porche de la magnifique église de *Charlieu* (Loire). L'artiste y a représenté l'épisode évangélique de la Cène, avec cette particularité que le Christ et ses apôtres sont assis autour d'une table *orbiculaire* et non *rectangulaire* (2). La table rectangulaire est celle qui se rencontre uniformément dans les Cènes ornant des linteaux.

La « Sainte Cène » était un des sujets de prédilection du chanoine Didelot (3). Sa collection en renferme une quinzaine (4) de spécimens, de

(1) Cf. Didelot, *Rev. Art. chrétien*, 1889, p. 438, § IV.

(2) Collection Didelot, n° 72. — Voir F. Thiollier, l'*Art roman à Charlieu et dans les régions voisines* (Montbrison, 1894, in-fol.), p. 14 (fig. 78), p. 50 et planches hors texte, n°s 5 et 6.

(3) Cf. le *Bulletin monumental*, 1888, pp. 45 et 50. — Il avait le projet de consacrer une « monographie » à cet important sujet (cf. *Revue de l'Art chrétien*, 1889, p. 442).

(4) *Bulletin monumental*, 1888, p. 45.

dimensions et de valeur inégales, mais tous se distinguant par des particularités utiles à l'iconographie. Les plus importants linteaux — ou fragments de linteaux ou de frises — se référant à ce même motif, si fréquemment traité par les imagiers du Moyen âge, sont ceux de *Nantua* (Ain) [1] — de *Vizille* (Isère) [2] — de *Champagne* (Ardèche) [3] — de *Thines* (Ardèche) [4] — et de *Saint-Julien-de-Jonzy* (Saône-et-Loire) [5]. Le lavement des pieds avant la Cène fait l'objet d'un bas-relief spécial à *Clermont-Ferrand* (6).

Des sujets autres que la Cène se rencontrent dans les tympans et sur les linteaux des portails romans. Le chanoine Didelot leur a fait une place proportionnée à leur valeur iconographique. — A *Champagne* (Ardèche), c'est la Crucifixion, avec nombreux personnages (7). — A *Vizille* (Isère) [8], à *Seyssins* (Isère) [9], à *Bourg Argental* (Loire) [10], c'est le Christ en majesté entre les attributs des quatre évangélistes,

(1) Collection Didelot, nº 66.
(2) Collection Didelot, nº 68.
(3) Collection Didelot, nº 70.
(4) Collection Didelot, nº 76.
(5) Collection Didelot, nº 69. — Cf. l'*Art roman à Charlieu et dans les régions voisines*, p. 65 et planche hors texte, nº 42.
(6) Collection Didelot, nº 78.
(7) Cf. Collection Didelot, nº 70.
(8) Cf. Collection Didelot, nº 68.
(9) Collection Didelot, nº 82.
(10) Collection Didelot, nº 81.

comme dans le tympan de notre ancienne cathédrale de Maguelone (1).

A *Saint-Julien-de-Jonzy* (2) (Saône-et-Loire), c'est le Christ en majesté entre deux anges, tous trois drapés avec une exubérance tumultueuse. A la cathédrale de *Valence* (3), le Christ en majesté est accompagné non plus de deux, mais de quatre anges ; — à Saint-Paul de *Barcelone*, il est figuré entre saint Paul et saint Pierre (4).

(1) Le Musée de la Faculté des Lettres de Montpellier possède un moulage de la porte de Maguelone. — Voir une reproduction de cette porte dans les *Études sur la Sculpture française au moyen âge*, par Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut (*Fondation Eugène Piot, Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome VIII, 1902), p. 77, fig. hors texte.

« Une inscription, qui suit le bord du linteau [orné de rinceaux] de Maguelone, nous apprend qu'il a été sculpté en 1178... L'ensemble de la porte de Maguelonne n'a... pas le même âge que le linteau. La figure donnée par Revoil (*Architecture romane du Midi de la France*, t. I, pl. XLVI) permet peu de soupçonner ce que l'examen de l'original rend évident, c'est que cette porte a été refaite au XIII[e] siècle en utilisant des morceaux plus anciens. M. Marignan l'a dit avec raison (*La Sculpture en Provence*, p. 55, note 1). Mais si je suis disposé à croire avec lui que le Christ du tympan n'est que du XIII[e] siècle, je pense que les deux apôtres agenouillés, engagés dans les montants de la porte, sont un reste d'un grand portail du XII[e] siècle ». (R. de Lasteyrie, op. cit., pp. 76 et 78). — Cf. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France* (Paris, 1835, in-8°), pp. 377-378.

(2) Cf. Collection Didelot, n° 69.

(3) Collection Didelot, n° 60.

(4) Collection Didelot, n° 38.

Le tympan de *Champeix* (Puy-de-Dôme) offre une originale représentation symbolique de la Trinité divine : au centre, une main ; d'un côté, un agneau crucifère ; de l'autre côté, une colombe, et au-dessous, cette inscription versifiée, aussi utile aux croyants du temps jadis qu'aux archéologues du XXe siècle : TRES TRINUM SIGNANT POLLEX, PECCUS ATQUE COLUMBA (1). — A *Saint-Michel-d'Aiguilhe*, près Le Puy (Haute-Loire) [2], c'est l'AGNUS DEI qui occupe le lobe central du tympan ; dans les deux lobes latéraux « des clercs en adoration présentent un calice » (3).

La Vierge a eu, elle aussi, quelquefois les honneurs du tympan. — A Rozier (Loire) [4], un sculpteur du XIe siècle l'a représentée en majesté, son fils sur les genoux, recevant la visite des trois rois Mages. — A Corneilha (Pyrénées-Orientales), un élégant bas-relief du XIIe siècle, avec inscription, nous la montre également en majesté, avec son fils, entre deux anges thuriféraires (5).

(1) Collection Didelot, n° 79.

(2) Collection Didelot, n° 84. — Voir Noël Thiollier, l'*Architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy* (Le Puy, s. d., in-fol.), planche hors texte n° 47 (cf. les n°s 43 et 45).

(3) Noël Thiollier, op. cit., p. 75.

(4) Collection Didelot, n° 39.

(5) Collection Didelot, n° 67. — Cf. Didelot, *Revue de l'Art chrétien*, 1890, p. 23, avec fig.

Sur les linteaux, nous rencontrons aussi d'autres motifs que la Cène déjà mentionnée, par exemple le Christ en majesté, entre des anges et d'autres personnages (1). — A Bourg-Argental (Loire) [2], on voit successivement l'Annonciation, la Visitation, la naissance du Christ, l'annonce aux bergers et la venue des Mages ; — à la cathédrale de Valence (3) : l'Annonciation, la Nativité, l'adoration des Mages, etc.

Une mention toute spéciale est due à la grande frise de Beaucaire (4), cette magnifique page romane mesurant près de 14 mètres de long et restée inédite jusqu'à ces dernières années (5),

(1) Collection Didelot, n°s 40 et 41.
(2) Cf. Collection Didelot, n° 81.
(3) Collection Didelot, n° 60.
(4) Collection Didelot, n° 73.
(5) Voir le chanoine F. Durand, *la Frise du XIe siècle à Notre-Dame de Beaucaire*, dans le *Bulletin du Comité de l'Art chrétien* (diocèse de Nimes), 1902, n° 45, pp. 209 à 214, avec deux photographies, — et R. de Lasteyrie, *Études sur la Sculpture française au moyen âge*, pp. 119 à 124, avec trois similigravures dans le texte (fig. 29 à 31). — L'obligeante amabilité de M. R. de Lasteyrie et de M. l'éditeur Ernest Leroux nous permet de reproduire ci-dessous ces trois similigravures.

« L'église Notre-Dame de Beaucaire fut complètement reconstruite en 1754 ; on encastra alors les restes de cette frise dans le mur oriental du nouvel édifice à une hauteur d'une quinzaine de mètres. L'étroitesse de la rue qui longe cette partie du monument les rend difficiles à voir, ce qui explique qu'ils soient si longtemps restés inédits malgré leur intérêt et leur bon état de conservation. Mais récem-

sur laquelle se déroulent, semés d'originales particularités de composition, les derniers épisodes de la vie du Christ (1). Le chanoine Didelot en a publié trois fragments, comme types de comparaison avec certains panneaux de Saint-Paul-lès-Dax (2).

ment, M. l'abbé Amat, curé de Verfeuil, en a réussi de bonnes photographies, qui ont permis à M. le chanoine Durand, de Nimes, de faire connaître ce curieux spécimen de la sculpture méridionale » (R. de Lasteyrie, p. 119).

(1) La frise de Beaucaire « comprend la Sainte-Cène, suivie des trois grands drames de la Croix, de la Sépulture et de la Résurrection du Sauveur ». (Didelot, *Revue de l'Art chrétien*, 1899, p. 439).

Les morceaux conservés de cette frise représentent, d'après M. de Lasteyrie : — 1° le Christ prédisant le reniement de saint Pierre ; — 2° le Lavement des pieds ; — 3° la Cène, « très beau tableau, bien conservé et qui présente plusieurs particularités intéressantes au point de vue iconographique » ; — 4° l'épisode de Malchus (?) ; — 5° Judas venant proposer au prince des prêtres de leur livrer Jésus ; — 6° le Baiser de Judas et l'Arrestation du Christ (qu'il faut sans doute compléter par le groupe n° 4 et par deux autres que l'on a jointes à tort au Portement de croix qui vient plus loin) ; — 7° le Christ conduit devant Caïphe ; — 8° la Flagellation, dont il ne subsiste que la figure du Christ attaché à la colonne ; — 9° le Portement de Croix (le Christ, la croix sur l'épaule, est suivi de deux bourreaux portant le marteau et les clous) ; — 10° les Saintes Femmes au tombeau ; — 11° les Saintes Femmes achetant les parfums qu'elles vont porter au tombeau du Christ, scène « qui est évidemment transposée, car l'achat des parfums a naturellement précédé la visite au tombeau ».

(2) « A Beaucaire,... la série des représentations s'ouvre par le... groupe des trois apôtres... A droite est saint Pierre ; à ses pieds est le coq, ce prophète de si grand malheur pour le prince des apôtres. Le Christ parle à saint Pierre, lui

Les chapiteaux de l'époque romane — et aussi de l'époque pré-romane — n'occupent pas une place moindre dans la collection Didelot que les tympans, les linteaux et les frises des XIe et XIIe siècles. Mais ces petits monuments sont d'une iconographie trop multiple et trop variée pour qu'il me soit possible, au cours d'un rapport sommaire tel que celui-ci, d'entrer dans quelques détails. Je me bornerai donc à une énumération aussi insuffisante que rapide :

7 moulages de chapiteaux, pour la célèbre crypte de Saint-Laurent de Grenoble (1) ;

pose la main sur le bras, comme pour déplorer la témérité de ses serments et en atténuer le présomptueux enthousiasme ». (*Revue de l'Art chrétien*, 1889, p. 439). — Vient ensuite « le beau groupe du lavement des pieds » (p. 440).

Le Baiser de Judas. A la différence de Saint-Paul-lès-Dax, « le baiser y a lieu, joue à joue, lèvres à lèvres. Jésus tient le livre sacré de ses deux mains ; il se laisse faire. Le traître l'embrasse » (*Revue Art chrét.*, 1890, p. 17.)

Les Saintes Femmes. 1. « On les voit toutes les trois chez le marchand d'aromates ; elles portent chacune l'urne à parfums qu'elles viennent remplir. Le marchand est assisté d'un commis ; il pèse, la balance entre ses mains ; une des saintes femmes verse le montant de l'achat sur la table ».

2. « Les Saintes Femmes arrivent ; le tombeau est ouvert. Il est vide ; le divin défunt n'y est plus. Comment le constater ? Il fait nuit encore, *cum adhuc tenebræ essent*. L'imagier obvie à cet embarras ; il met aux mains de l'ange une lanterne qui éclaire le fond du sépulcre et en constate le vide. L'expédient est d'une naïveté charmante ». (*Revue Art chrétien*, 1890, pp. 19-20).

(1) Collection Didelot, n° 27. — Voir Marcel Reymond et Charles Giraud, *la Chapelle Saint-Laurent à Grenoble*, dans le

17 pour les chapiteaux de l'importante église de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme) [1] ;

10 pour la cathédrale de Valence (2) ;

3 pour l'église de Mélas (Ardèche) [3] ;

4 pour l'église d'Ainay à Lyon (4) ;

6 pour l'église de Saint-Paul-lès-Dax (5) ;

4 pour l'église Saint-Paul de Barcelone (6) ;

3 pour le cloître de Vaison (7) ;

2 pour Saint-Trophime d'Arles (8) ;

2 pour l'église de Rozier (Loire) (9);

Enfin 4, tant pour l'ancien abattoir de Valence (10) que pour la fontaine de Die (11) et pour l'église de Beausemblant (Drôme) [12].

Je mentionnerai avec la même rapidité diverses autres reproductions de bas-reliefs :

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, année 1893, pp. 1 à 14 et planches hors texte I à VIII.

(1) Collection Didelot, n° 92. — Voir Henry du Ranquet, *l'Église de Saint-Nectaire*, dans le volume du *Congrès archéologique de France*, LXIIe session (séances tenues à Clermont-Ferrand en 1895), pp. 248 à 263, avec planches hors texte.

(2) Collection Didelot, n° 63.

(3) Collection Didelot, n° 51.

(4) Collection Didelot, n° 37.

(5) Collection Didelot, n° 83.

(6) Collection Didelot, n° 38.

(7) Collection Didelot, n° 43.

(8) Collection Didelot, n° 44.

(9) Collection Didelot, n° 39.

(10) Collection Didelot, n° 80.

(11) Collection Didelot, n° 91.

(12) Collection Didelot, n° 90.

7 motifs du cloître d'Elne (1) ;
4 de Saint-Michel d'Aiguilhe (2) ;
2 de Saint-Trophime d'Arles (3) ;
1 d'Issoire (Puy-de-Dôme) [4] ;
1 de Rozier (5) ;
1 de Nantua (Ain) [6] ;
3 de Perpignan (7), etc., etc.

Le tout antérieur au XIIIe siècle ; le chanoine Didelot, en effet, n'avait guères admis (à notre connaissance) dans son musée d'Anaglyptique que deux spécimens de l'époque ogivale : le crucifix du cloître de Vaison (8) et la jolie statue d'adolescent de Valence (9).

Les *fac-similés* que nous venons de passer en revue correspondent tous à des originaux en *marbre* ou en *pierre*. Il nous reste en finissant à signaler — hors cadre — quatre moulages reproduisant des *reliures d'anciens manuscrits*.

Deux de ces moulages (10) sont consacrés aux

(1) Collection Didelot, n° 42.
(2) Collection Didelot, n° 84.
(3) Collection Didelot, n° 71.
(4) Collection Didelot, n° 62.
(5) Collection Didelot, n° 39.
(6) Collection Didelot, n° 65.
(7) Collection Didelot, n°s 61 et 32.
(8) Collection Didelot, n° 88.
(9) Collection Didelot, n° 89.
(10) Collection Didelot, n°s 53 et 53 *bis*. — Publiés par le chanoine Didelot, *Notes archéologiques sur la Catalogne*, dans le *Bulletin monumental*, tome LIV, année 1888, pp. 58-59, avec deux planches hors texte.

plats en *bois sculpté* de l'évangéliaire conservé dans la bibliothèque du chapitre de Gérone (1). Les deux autres (2) permettent de se faire une idée exacte (sauf en ce qui concerne les émaux) de la reliure en *orfévrerie*, qui fait partie du trésor de l'église de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme) et que l'on considère comme l'un des plus précieux spécimens de l'art limousin du XIII[e] siècle (3).

*
* *

Telle est, dans son ensemble, cette *Collection Didelot*, qui va constituer une des salles les plus intéressantes et les plus instructives du Musée des Moulages de notre Faculté des Lettres.

(1) « La bibliothèque du Chapitre [de Girone] possède un évangéliaire relié en bois sculpté. La reliure est ornée de deux charmants bas-reliefs assez profondément fouillés, représentant le Christ bénissant et la Crucifixion. — Le Christ est assis à la manière impériale bizantine, bénissant de la droite, la gauche posée sur un livre, entouré de l'auréole elliptique que quatre séraphins soutiennent..... Nous retrouvons la même composition sur nos groupes de tympans, plus particulièrement sur celui de Beausemblant (Drôme).... — La Crucifixion est le sujet central et majeur de la seconde composition : elle rappelle visiblement celle des tympans de Saint-Gilles (Gard), de Champagne (Ardèche), de Saint-Paul de Dax.....» (Didelot, dans le *Bull. monum.*, tome LIV, p. 58).

(2) Collection Didelot, n[os] 52 et 52 *bis*. — Publiés par le marquis de Fayolle, *le Trésor de l'église de Saint-Nectaire*, dans le volume du *Congrès archéologique de France*, LXII[e] session (Clermont-Ferrand, 1895), pp. 292 à 296, avec une planche hors texte.

(3) Cf. De Fayolle, *loc. cit.*, p. 293.

La dispersion de la « galerie » créée à si grands frais par le docte archéologue dauphinois, eût été profondément regrettable, et l'Association des Amis de l'Université a fait une bonne action en aidant à éviter cette dispersion. Du même coup, elle a contribué à doter notre ville d'un *Musée d'art régional*, qui complètera brillamment les « séries », si curieuses à divers titres, déjà réunies par notre Société archéologique (1).

Cet ensemble, véritablement de premier ordre, de matériaux pour l'histoire de la sculpture et de l'iconographie chrétienne du IIIe au XIIe siècle, contribuera puissamment, nous n'en doutons pas, au développement — dans l'Université de Montpellier — des études d'archéologie médiévale, restées jusqu'ici au second rang. Mais il est à désirer que son action soit encore plus féconde et qu'en dehors de l'Université, des travailleurs locaux se laissent, eux aussi, entraîner à chercher la solution des multiples problèmes que soulèvent ces chapiteaux et ces frises. Espérons que la collection Didelot sera, pour nos diverses Sociétés savantes, le point de départ d'études variées, dont

(1) Voir l'article intitulé : *Un Musée d'Art méridional*, dans *l'Éclair* de Montpellier, n° du 10 mars 1904 ; — dans *la Vie Montpelliéraine*, n° du 13, p. 7 ; — etc.

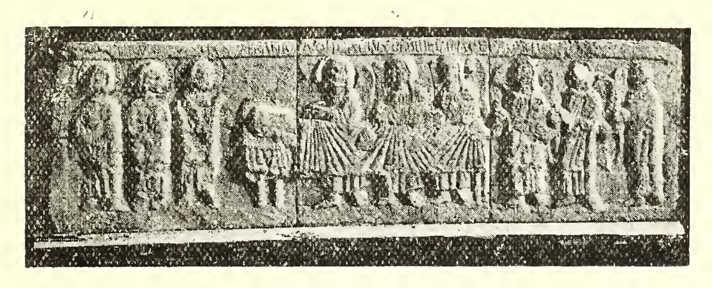
Cf. le *Journal des Débats*, n° du 16 mars, — et *l'Architecture*, n° du 19 mars, p. 116.

l'ensemble arrivera à faire mieux connaître l'œuvre de nos plus anciens « tailleurs d'images » et la pensée de ceux qui ont dirigé leur ciseau.

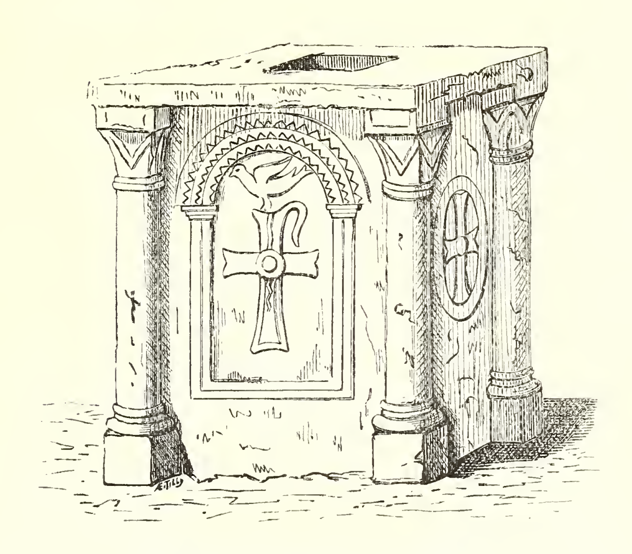
Montpellier, le 22 mars 1904.



Ivoire de Narbonne

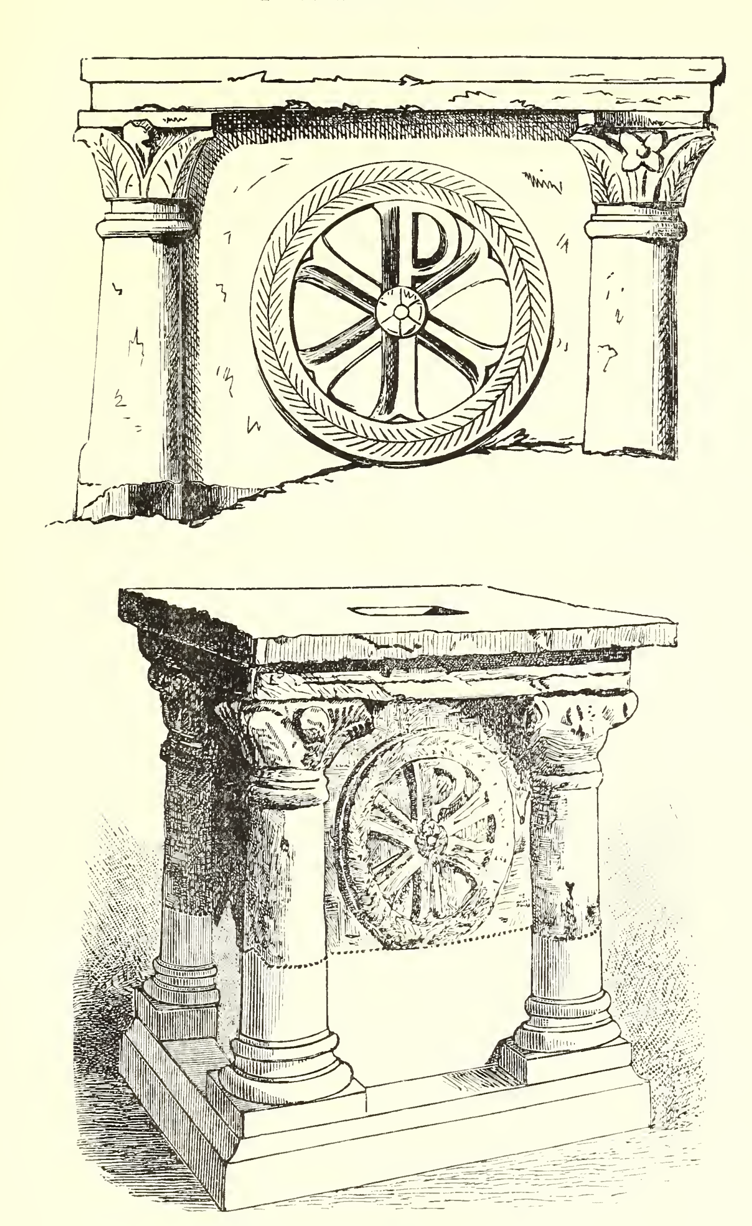


Sarcophage de la Celle (Var)



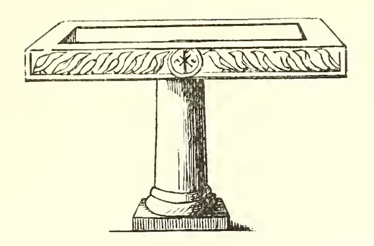
Autel de Saint-Victor-de-Castel

pres Bagnols (Gard)

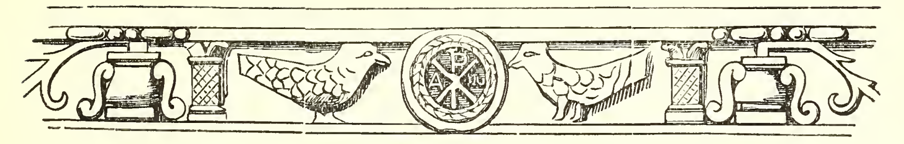


Autel de Saint-Marcel-lès-Sauzet

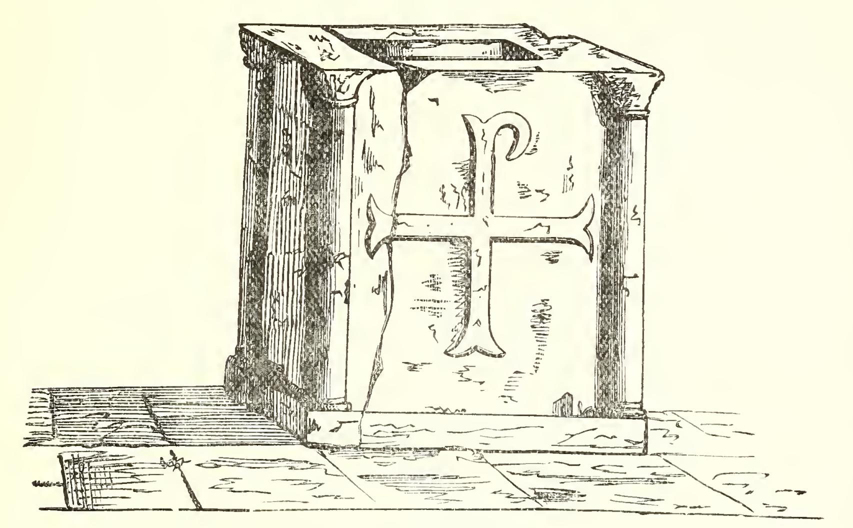
près Montélimar (Drôme)



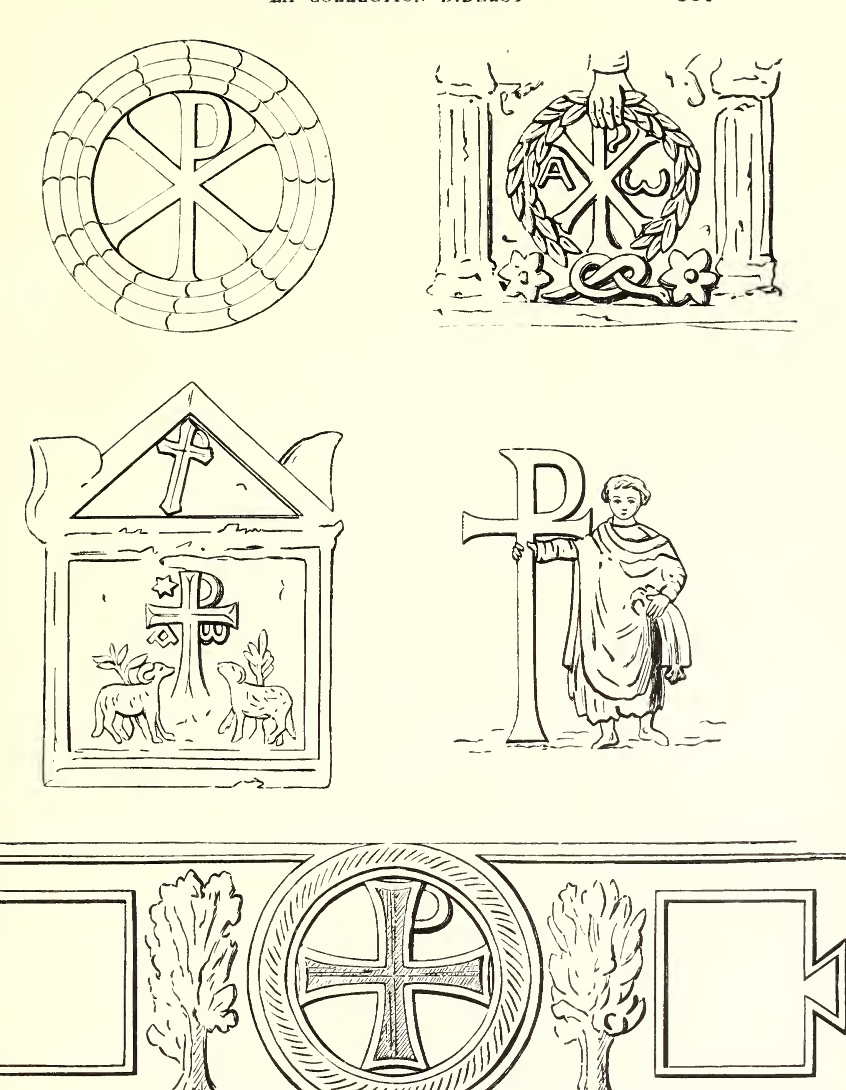
Autel de Marseille



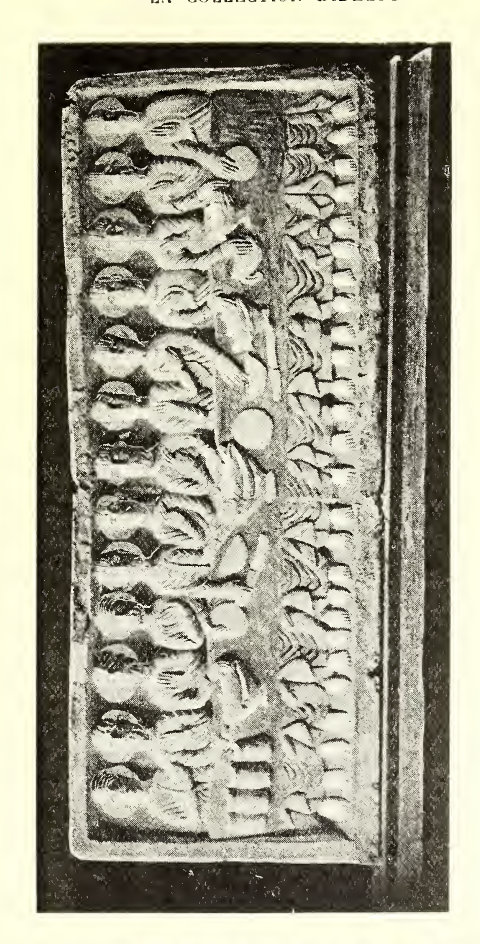
Autel de Saint-Quinin à Vaison

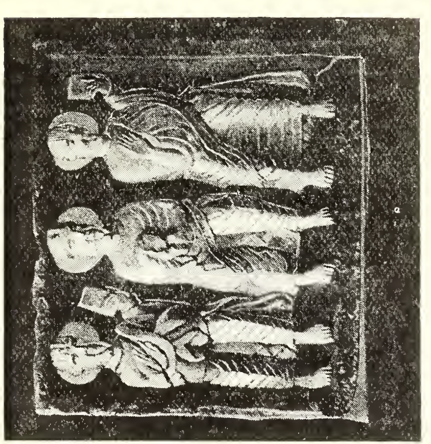


Autel de Digne



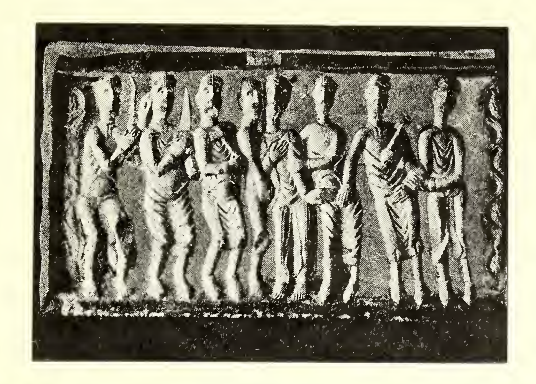
Spécimens de Chrismes





Sculptures de Saint-Paul-lès-Dax (Landes)

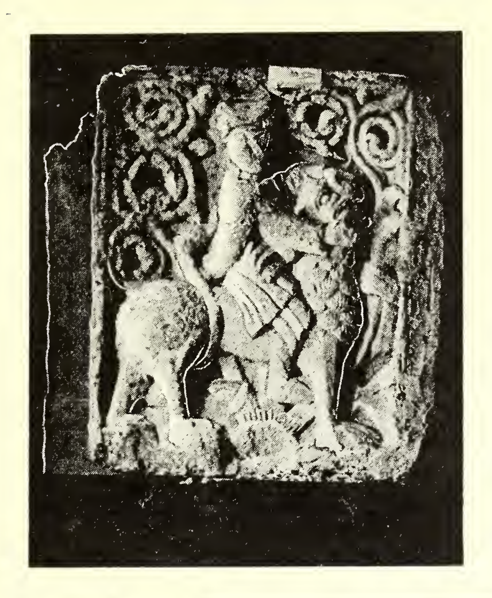
Les trois Apôtres. — La Sainte-Cène

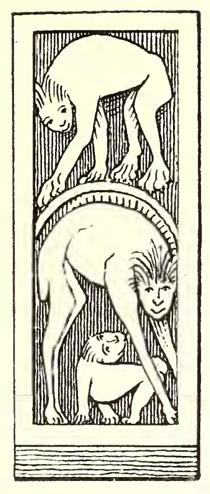






Sculptures de Saint-Paul-lès-Dax
L'arrestation du Christ au Jardin des Oliviers. — Le Crucifiement
La Résurrection et l'apothéose de la Croix



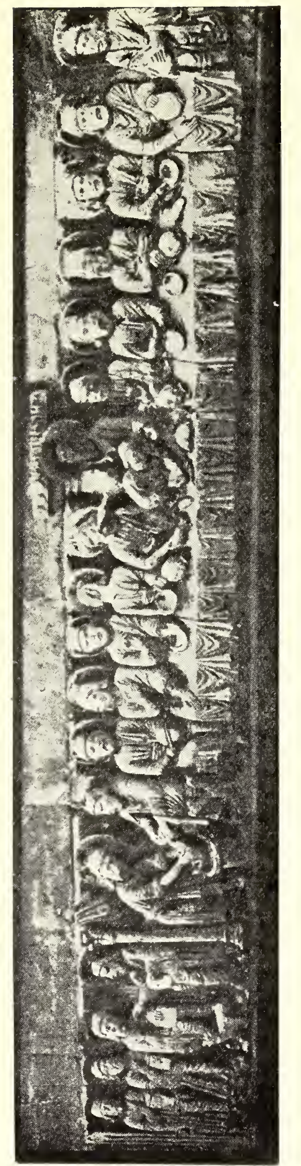




Sculptures de Saint-Paul-lès-Dax
Faune apocalyptique



Amphisbène de Perpignan



Vue d'ensemble des panneaux A à H de la Frise de Beaucaire (Gard)

Détails de la Frise de Beaucaire :

Les trois Apôtres et le Christ prédisant le reniement de saint Pierre ;

Le lavement des pieds.

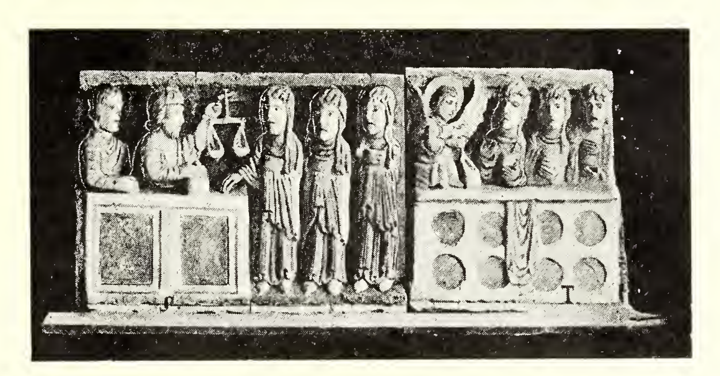


Vue d'ensemble des panneaux I à O de la Frise de Beaucaire



Vue d'ensemble des panneaux P à T de la Frise de Beaucaire





Détails de la Frise de Beaucaire

Le baiser de Judas (panneau L). — Les Saintes Femmes chez le marchand d'aromates (panneau S). — Les Saintes Femmes au tombeau du Christ (panneau I).



Linteau de fenêtre du cloître abbatial de Saint-Ruf, à l'Éparvière, près Valence (Drôme)

ARCHIVES CAMPANAIRES

LE CARNET DE COMPTABILITÉ

D'UN

FONDEUR DE CLOCHES LORRAIN AMBULANT

A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

Cloches diverses fondues de 1780 à 1790, par Jean-Baptiste Cochois, de Chaumont-la-Ville, et ses associés, dans les régions formant aujourd'hui les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne, de la Haute-Marne, de la Marne et de l'Allier.

Le manuscrit, curieux à divers titres, que nous nous proposons d'analyser sommairement, fait partie des papiers de famille de Madame Auguste Jeanmaire, née Cochois, propriétaire à Chaumont-la-Ville (Haute-Marne) (1), qui a eu l'obligeance de nous le communiquer au mois de juin 1900.

C'est un petit in-12 de 70 feuillets, intitulé de la façon suivante :

« Livre de comte et de mémoire. A Semur (2), le 25 may

(1) Le village de Chaumont-la-Ville, situé sur la limite du département de la Haute-Marne, à proximité de Robécourt (Vosges), a produit un nombre respectable de fondeurs de cloches. — Voir les recherches de M. Léon Germain de Maidy sur les fondeurs de cloches lorrains et nos *Enquêtes campanaires*, passim.

Nous n'avons pu dépouiller que partiellement (aux mois d'août 1898 et de septembre 1904) les archives communales de Chaumont-la-Ville. Nous comptons bien reprendre ce travail, dès que les circonstances nous le permettront.

(2) Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

1780. *J'apartien à* JEAN-BAPTISTE COCHOIS, *fondeur de cloche, demeurant à Chaumont-la-Ville en Loraine, balliage de Bourmont, intendance de Nancy et diocèse de Toul* ». — On y trouve la liste à peu près complète des cloches fondues *en campagne* par ledit Jean-Baptiste Cochois et ses divers associés, de 1780 à 1790.

JEAN-BAPTISTE COCHOIS, mort à Chaumont-la-Ville, le 12 mai 1806, âgé de 74 ans, était fils de Pierre Cochois et de Marie Baret, de Champigneulles (Haute-Marne) (1). Le 23 novembre 1756, il avait épousé à Chaumont-la-Ville, Marguerite Camus, fille de Joseph Camus et de Marie Liébaut (2).

Les papiers de famille de Madame Jeanmaire-Cochois nous le montrent domicilié à Chaumont-la-Ville, au plus tard depuis 1760, vraisemblablement à partir de son mariage (3).

Son fils, également prénommé JEAN-BAPTISTE, se maria en 1790 (4) à Clérey (Aube), où il exerça la double profession de meunier et de fondeur de cloches (5) et où il mourut le 30 août 1835, âgé de 73 ans, laissant un fils : PHILIPPE, fondeur de cloches également, qui est mort à Troyes (Aube) en 1862 (6).

Jean-Baptiste Cochois, de Chaumont-la-Ville, était frère

(1) Archives communales de Chaumont-la-Ville, état-civil.

(2) *Ibid.*, série GG.

(3) On trouve la qualification « Jean-Baptiste Cochois, maître fondeur de cloches, demeurant à Chaumont-la-Ville », dans une série de documents des années 1760, 1763, 1765, 1766, 1768, 1769, 1770, 1772, 1776, 1778, 1781, 1782, 1783, 1787, 1788 et 1790. En l'an V et en l'an XI, il est dit « propriétaire », et en l'an XIII, « propriétaire-rentier ». (Papiers de famille de Madame Jeanmaire-Cochois).

(4) Voir ci-dessous, année 1788, v° *Clérey*.

(5) On le trouve qualifié couramment : « propriétaire des moulins de Clérey » ; quelquefois il est simplement dit « meunier ». (Archives communales de Clérey, état-civil). — Il fut maire de Clérey, de prairial an VIII à juillet 1816.

(6) Cf. nos *Enquêtes camp.*, p. 550.

des fondeurs de cloches PIERRE-FRANÇOIS et DOMINIQUE COCHOIS, de Champigneulles (1). Par son mariage, il devint le gendre de JOSEPH CAMUS (2) et le beau-frère de FRANÇOIS-AUGUSTIN CAMUS, l'un et l'autre également fondeurs de cloches (3). Il fut le maître, en l'art campanaire, de ses neveux PIERRE-FRANÇOIS, DOMINIQUE et JEAN-BAPTISTE COCHOIS, de Champigneulles.

Les cloches, sur lesquelles le « livre de comte et de mémoire » de J.-B. Cochois fournit des renseignements ou des indications utiles, se répartissent en une centaine de localités environ, appartenant aujourd'hui aux départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Marne et de l'Allier. — Nous les passerons en revue dans leur ordre chronologique et en distinguant, aussi exactement qu'il nous sera possible, les diverses associations auxquelles elles se rattachent.

On verra, en parcourant ces notes et sans que nous ayons

(1) Le fondeur de cloches, JEAN-NICOLAS COCHOIS, né à Champigneulles le 3 juillet 1766, fils de Dominique, — cf. nos *Enquêtes camp.*, p. 483, — avait eu pour parrain « le s[r] JEAN-BAPTISTE COCHOIS, fondeur de cloches ». (Archives communales de Champigneulles, série GG.).

(2) JOSEPH CAMUS, maître fondeur de cloches, demeurant à Chaumont-la-Ville, est mentionné dans divers documents des années 1733, 1734, 1735, 1743, 1746, 1752, 1754, 1755 et 1757. (Papiers de famille de Madame Jeanmaire-Cochois).

Le regretté Dergny a cité de JOSEPH CAMUS une cloche (refonte) fournie en 1730 à l'église de *Fallencourt* (Seine-Inférieure) ; cette cloche, dont le marché avait été passé le 14 mai, fut vraisemblablement fondue à Pierrecourt. (*Les Cloches du pays de Bray*, tome II, pp. 380-381).

En 1744, « CAMUS et DUBOIS » fondent une cloche pour l'église et une autre pour l'hôtel de ville de *Crécy-en-Ponthieu* (Somme). Cf Georges Durand, *Ville de Crécy-en-Ponthieu, Invent. somm. des archives communales*, p. 5, BB. 3).

(3) FRANÇOIS-AUGUSTIN CAMUS, né à Chaumont-la-Ville, le 28 août 1735, fils de « Joseph Camus et de Marie Liébault, de cette paroisse » et filleul de François Burel (Archiv. comm. de Chaumont-la-Ville, série GG.), — est dit, en 1776 et en 1777, « maître fondeur de cloches, demeurant à Chancenay, proche Saint-Dizier » (Haute-Marne) ; sa femme avait nom : Marie-Louise Coquelard. (Papiers de famille de Madame Jeanmaire-Cochois).

besoin d'y insister, combien les papiers de famille des anciens fondeurs de cloches sont susceptibles de compléter avantageusement les archives communales, paroissiales et notariales.

Association Jean-Baptiste Cochois et ses neveux Pierre-François et Dominique Cochois (1).

1779. — *Vitteaux* (Côte-d'Or), [trois cloches, fondues le 14 mai, bénites « le jour de la deuxième fête de la Pentecôte » = le 24 juin ?] (2).

Avant 1780 ? — *Montigny-Saint-Barthélemy* (Côte-d'Or).

1780. — *Semur-en-Auxois* (Côte-d'Or), égl. Notre-Dame,

(1) « Je soussigné Pierre-François Cochois, fondeur de cloches, demeurant à Champigneulle, connois et confesse devoir et promet peyer à Jean-Baptiste Cochois, mon oncle, demeurant à Chaumont-la-Ville, la somme de 369 livres, cour[s] de France ;..... et nous sommes convenut ensemble que tout ce qui nous est due aux campagnes des années passées, savoir 1778, 1779 et cel-cy de 1780, entre nous trois, c'est à dire mon oncle, mon frère Dominique Cochois et moy,..... nous partagerons par ensemble en deux partage égeau [= égaux], c'est à dire que mon oncle en tirera la moitié, et moy Pierre-François Cochois et mon frère Dominique, l'autre moitié... Faitte à Chaumont-la-Ville, ce 20 décembre 1780. — [Signé :] P.-F. Cochois ». (Livre de compte de J.-B. Cochois).

(2) Ces trois cloches, — fondues en raccord avec une, datant de 1656 et pesant 2,810 livres, œuvre d'Etienne Sirjean et de François Voissot, fondeurs de Colombey-lès-Choiseul (Haute-Marne), — furent faites au moyen du métal de six cloches, dont une, pesant un peu plus de 4,000 livres, datant de 1522 ; une autre, fondue en 1734 par Jean Simonnot, de Breuvannes (Haute-Marne) et pesant 1,230 livres ; une autre, non signée, datant de 1595, et trois autres non signées et sans dates. — Voir la *Note sur les anciennes cloches de Vitteaux (Côte-d'Or)*, par M. Henri Beaune, dans le *Bulletin archéologique* du Comité des Travaux historiques, année 1893, pp. 45 à 48. — Cf. Léon Germain, *Observations sur les formules d'inscription des anciennes cloches de Vitteaux (Côte-d'Or)*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, année 1894, 5e livraison, pp. 424 à 428 ; tiré à part, in-4° de 7 pp.

Les noms des fondeurs des trois cloches de 1779 ne figurent pas dans les textes publiés par M. Henri Beaune.

la cloche *Barbe* (refonte) (1), fondue à Semur, [en juillet], par Jean-Baptiste, Pierre-François et Dominique Cochois en société avec Joseph et Pierre-François Barrard (2).

Clamecy (Nièvre). égl. Saint-Martin, [deux cloches (refontes), pesant 4756 et 4213 livres], fondues à Clamecy, en société avec Joseph et Pierre-François Barrard, [pesées le 27 octobre, bénites le 28, sonnées le 31] (3).

Clamecy, collège, une petite cloche.

Tonnerre (Yonne), les Ursulines, une cloche livrée vers le 1er décembre.

1780 ou 1781. — *Chemin-d'Aisey* (Côte-d'Or), une cloche.

(1) « Personne n'ignore que sainte Barbe... était spécialement invoquée contre le feu du ciel, aussi voit-on souvent son nom et son image sur les monuments campanaires ». (Léon Germain, *Les anciennes cloches de Saugues*, p. 27.)

(2) JOSEPH BARRARD et son frère PIERRE-FRANÇOIS BARRARD étaient également neveux de Jean-Baptiste Cochois.

Au cours de sa *Campanologie, étude sur les cloches et les sonneries françaises et étrangères*, le Dr Billon a publié un acte, passé à Semur-en-Auxois, le 4 juillet 1780, entre « JEAN-BAPTISTE COCHOIS, fondeur à Chaumont-la-Ville, JOSEPH BARRART, PIERRE-FRANÇOIS COCHOIS, DOMINIQUE COCHOIS et PIERRE-FRANÇOIS BARRART, tous fondeurs à Champinelle [lisez : Champigneulles], en Lorraine, d'une part ; et JOSEPH-NICOLAS SIMONNOT, aussi fondeur, à Nœuvy en Bourgogne », par lequel « l'acte de société fait entre toutes les parties sus nommées, par acte passé devant Me Cosseret, notaire royale à Semur-en-Auxois, le 23 may dernier, demeure résolu pour ce qui concerne le dit Simonnot ». Par ce même acte du 4 juillet 1780, les dits sieurs Cochois et Barrard « s'obligent d'exécuter, à la pleine et entière décharge de Simonnot, tous les ouvrages que la société pourrait avoir entrepris, notamment le marché fait entre Messieurs les officiers municipaux de Semur-en-Auxois et le dit Simonnot, le 9 février dernier, pour la cloche *Barbe* qui est à fondre... En conséquence du présent traité, le dit Simonnot a remis présentement aux dits srs Cochois et Barrard le double du marché fait entre lui et les officiers municipaux de la ville de Semur, pour l'exécuter et en toucher le prix ». Il paraît bien résulter d'un autre passage de ce document que la *Barbe* fut refondue dans le « cimetière de Semur ». (*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, aliàs *Annuaire normand*, 33e année, 1867, pp. 72-73.)

(3) L'abbé Boutillier, *Anciens fondeurs de cloches nivernais*, pp. 24-25, (d'après l'abbé Charrier, *Notice hist. sur la collégiale de Saint-Martin de Clamecy*, dans le *Bull. Soc. nivern.*, tome XIII, 1887).

— *Anstrudes* (Yonne) (1), une petite cloche pour le marquis d'Anstrudes.

1781. — *Quincy-le-Vicomte* (Côte-d'Or), une cloche (refonte), fondue à Quincy vers la fin du mois d'avril ; le marché avait été passé le 29 juin 1780. (Les fondeurs quittèrent Quincy le 3 mai 1781).

Ampilly-le-Sec (Côte d'Or), une cloche, fondue à Ampilly vers le 20 juillet.

Fontangy (Côte-d'Or), une cloche, fondue à Fontangy dans la seconde huitaine d'août ; chantier terminé le 14 août.

Thizy (Yonne), [la seconde cloche, pesant 617 livres, fondue le 11 septembre et bénite le lendemain] (2), fondue à Thizy ; règlement de compte avec la communauté le 14 septembre.

Blacy (Yonne), une cloche, fondue [à Thizy ?] vers le 13 septembre.

Précy-sous-Thil (Côte-d'Or), une cloche, adjugée à Semur le 7 ou le 8 septembre, fondue à Précy en octobre.

1782. — *Chitry* (Yonne), fonte [à Chitry ?] en avril (ou en mai ?).

Vaux (Yonne), une cloche, fondue vers le mois de juillet.

Perrigny-[*sur-Armançon*] (Yonne), chantier commencé le 24 août.

[*Clamecy* (Nièvre), égl. des Récollets, une cloche, signée : « les Cochois fondeurs », transportée depuis à l'église Saint-Martin de Clamecy, où elle existe encore] (3).

(1) Aujourd'hui *Bierry-les-Belles-Fontaines*.

(2) Cf. Max. Quantin, *Inventaire sommaire des Archives de l'Yonne*, série E supplément, arr. d'Avallon, p. 158.

(3) L'abbé Boutillier, *Anciens fondeurs nivernais*, p. 25 (d'après de Soultrait, *Statist. monum. de la Nièvre*, 2e partie, p. 530).

1783. — *Avallon* (Yonne), collège, une petite cloche.

Serrigny (Yonne), fonte à Serrigny (où les fondeurs semblent avoir séjourné du milieu de mars au milieu d'avril).

Girolles (Yonne), une cloche, fondue à Girolles (où les fondeurs semblent avoir séjourné du 25 avril, au plus tard, jusqu'au 26 mai).

Magny (Yonne), une cloche, fondue à Magny le 7 juin.

Saffres (Côte-d'Or), une cloche, fondue à Saffres, montée le 5 juillet.

Héry (Yonne), marché passé vers le 22 mars ; refonte avec augmentation ; cloches fondues à Héry, vraisemblablement peu après le 15 août. (Le chantier d'Héry paraît avoir duré du 11 juillet au 19 août).

Saint-Broing-les-Moines (Côte-d'Or), une cloche (nouvelle ?) fondue à Saint-Broing vers le 8 octobre. (Les fondeurs paraissent avoir séjourné à Saint-Broing du commencement de septembre au 10 octobre).

Sépeaux (Yonne), une cloche.

La Ville-aux-Bois (Haute-Marne), fonte à la Ville-aux-Bois en novembre.

Challement (Nièvre), fonte à Challement, vraisemblablement en juin (par P.-F. Cochois ?).

1784 (1) — *Trévilly* (Yonne), fonte à Trévilly (?) en avril ou en mai (?).

Millery (Côte-d'Or), une cloche, fondue à Trévilly (?).

Varennes (Yonne), prieuré, une cloche.

(1) Nous serions porté à croire que, durant la campagne de 1784, Jean-Baptiste Cochois n'emmena avec lui qu'un seul de ses neveux : le « cadet » = DOMINIQUE COCHOIS. — De même, durant les campagnes de 1785 et de 1786.

En 1786, du 13 avril au 1er septembre, ils eurent avec eux (en qualité d'apprenti, selon toute vraisemblance) « J.-Bte COCHOIS, frère de P.-F. et D. les Cochois ».

Nous n'avons pu préciser les membres de la société pour la campagne de 1787.

Avallon (Yonne), hôpital, une cloche.

Saint-Germain-des-Champs (Yonne), la grosse cloche (refonte avec augmentation de 137 livres de métal), fondue à Saint-Germain-des-Champs le 8 juin ; le marché avait été passé vraisemblablement dans la première quinzaine d'avril.

Latrecey (Haute-Marne), trois cloches (refonte avec augmentation de 240 livres de métal, fondues à Latrecey le 21 juillet. — Dominique Cochois, laboureur à Champigneulles, frère de Jean-Baptiste, coopéra au chantier de Latrecey.

Saulieu (Côte-d'Or), égl. collégiale, deux cloches (refontes avec augmentation de 445 livres de métal), fondues à Saulieu le 21 août.

Menessaire (Côte-d'Or), une cloche, pesant 285 livres (refonte d'une pesant 237 livres), fondue le 1er septembre.

Saffres (Côte-d'Or), une cloche (refonte avec diminution de deux livres), fondue [à Saffres ?] le 26 septembre.

Bertignolles (Aube), deux cloches, fondues à Bertignolles vers le 15 octobre.

1785. — *Toutry* (Côte-d'Or), une cloche, fondue à Toutry (?) vers le 15 avril. (Le 17 avril, les fondeurs quittent Toutry pour venir à Chamesson).

Chamesson (Côte-d'Or), une cloche (refonte), fondue à Chamesson vers le 15 mai.

Le Petit-Jailly (Nièvre, commune de Bazolles), une cloche (nouvelle) pesant 164 livres.

Griselles (Côte-d'Or), une cloche, fondue à Griselles, vraisemblablement entre le 15 et le 20 juin.

Villedieu (Côte-d'Or), une cloche (refonte avec augmentation de 68 livres de métal).

Beine (Yonne), une cloche (refonte avec augmentation), fondue vraisemblablement en juin.

Sennevoy-[le-Bas ?] (Yonne).

Chitry (Yonne), une cloche, fondue vraisemblablement à Chitry dans la première quinzaine de septembre.

Fresnes (Yonne), une cloche, fondue vraisemblablement dans la seconde quinzaine d'octobre (1).

« *La Chapelle* » = *La Chapelle-Vieille-Forêt* (Yonne) (?), refonte avec augmentation.

1786. — *Civry-en-Montagne* (Côte-d'Or), refonte avec augmentation ; fonte à Civry, vraisemblablement en mai.

Semarey (Côte-d'Or), refonte avec augmentation.

Châtellenot (Côte-d'Or), une cloche (refonte avec augmentation de 87 livres) et une petite cloche pour le curé, fondues à Châtellenot le 13 juin.

Braux (Côte-d'Or), la petite cloche, livrée le 30 juin.

Rochefort (Côte-d'Or), une cloche (nouvelle), fondue le 25 juillet [en société avec le fondeur lorrain, établi à Dijon, JEAN-BAPTISTE FORT ?] (2).

Bure-les-Templiers (Côte-d'Or), une cloche (refonte), pesant « cinq livres de moins que l'ancienne », montée au clocher le 3 septembre. (Les fondeurs étaient arrivés à Bure, pour y travailler, le 30 juillet.)

Grésigny-Sainte-Reine (Côte-d'Or), une cloche (refonte avec augmentation), fondue à Grésigny le 11 octobre. (Chantier commencé vers le 21 septembre.)

Colmier-le-Bas (Haute-Marne), une cloche (refonte ?).

1787. — *Saint-Cyr-les-Colons* (Yonne), une cloche (refonte avec augmentation de 120 livres de métal), fondue à

(1) *Fresnes* (Yonne) : « 17 mars 1785, bénédiction de la grosse cloche ; parrain, le duc de Luynes, comte de Noyers ; marraine, Madame la duchesse de Luynes. » (Max. Quantin, *Invent. somm. Archives de l'Yonne*, série E supplément, arr. de Tonnerre, p. 343.)

(2) JEAN-BAPTISTE FORT, fils de Toussaint Fort et d'Anne Jaquot, était natif de Maisoncelles (Haute-Marne) et avait épousé, le 11 février 1783, Marie Boursier, de Dijon. Il mourut le 13 avril 1827. (Renseignements dus à l'obligeance de M. l'abbé Thomas, curé de Notre-Dame de Dijon.)

Saint-Cyr-les-Colons le 23 mai. (Le chantier de Saint-Cyr-les-Colons paraît avoir duré la seconde quinzaine d'avril et tout le mois de mai.) — [La bénédiction de cette grosse cloche eut lieu le 17 juin (1).]

Auxerre (Yonne), les cloches de la cathédrale (2), fondues à Auxerre ; le marché avait été passé vers le 9 mai. (Les fondeurs semblent bien avoir séjourné à Auxerre tout le mois de juin et les deux tiers du mois de juillet, peut-être davantage).

Auxerre (Yonne), les Bernardines.

Menou (Nièvre), plusieurs cloches (refontes avec augmentation de 218 livres de métal), fondues à Menou vers la fin d'août.

La Chapelle-Saint-André (Nièvre), une cloche (refonte avec augmentation de 260 livres de métal), vraisemblablement fondue en même temps que les cloches de Menou.

Molesme (Côte d'Or), les trois cloches, fondues [à Molesme ?] le 4 octobre.

Chamesson (Côte-d'Or), une petite cloche, fondue le 10 (?) octobre.

Association Jean-Baptiste Cochois, ses neveux Pierre-François et Dominique Cochois et son fils Jean-Baptiste.

1788. — *Annay-la-Côte* (Yonne), cinq cloches, fondues à Annay-la-Côte.

Athie (Yonne), une cloche, fondue à Annay-la-Côte.

Thorey (Yonne), une cloche, fondue à Annay-la-Côte. (Le chantier d'Annay-la-Côte paraît avoir duré tout le mois d'avril et toute la première quinzaine de mai. Les fondeurs y coopérèrent tous les quatre.)

(1) Cf. Max. Quantin, *Inventaire sommaire des Archives de l'Yonne*, série E supplément, arr. d'Auxerre, p. 30.

(2) Cf. Arch. départ. de l'Yonne, G. 1808 et 1809. (Max. Quantin, *Inventaire sommaire*, *Yonne*, *Archives ecclésiastiques*, série G, t. II, p. 321.)

Clérey (Aube), égl. par., une sonnerie de trois cloches (refontes avec 552 livres de métal d'augmentation), fondues à Clérey le 17 juin (1), [bénites le 7 juillet, pesant la grosse 2420 livres, la seconde 1810 liv. et la troisième 1223 liv. (2). Deux de ces cloches ont disparu à la Révolution ; celle qui a survécu porte la signature « Jean-Baptiste Cochois » (3). Cette fonte de cloches fut l'occasion du mariage et de l'établissement à Clérey de Jean-Baptiste Cochois le fils (4).]

Belan-sur-Ource (Côte-d'Or), cloches fondues au mois de juin (refonte avec augmentation).

Ampilly-le-Sec (Côte-d'Or), une cloche (refonte avec augmentation), fondue à Ampilly-le-Sec, vraisemblablement dans la seconde quinzaine de juillet.

Chamesson (Côte-d'Or), deux cloches (nouvelles), pesant la grosse 834 livres et l'autre 356 livres, fondues à Ampilly-le-Sec.

Avosnes (Côte-d'Or), deux cloches, pesant 1517 et 1136 livres (refonte avec augmentation de deux pesant 1238 et 956 livres), fondues à Avosnes le 23 août.

Chevillon (Yonne), une cloche (refonte avec augmentation de 68 livres de métal), fondue au mois d'août.

[*Les Ormes* (Yonne) ?], cloches fondues au mois d'août (refonte avec augmentation), [refondues le 6 juin 1789 (à *Champvallon*, Yonne ?) par la même association ??].

(1) Livre de compte de J.-B. Cochois père.

(2) Archives communales de Clérey, série GG, année 1788.

(3) Fichot, *Statist. monum. de l'Aube*, t. II, p. 288.

(4) Jean-Baptiste Cochois, fils de J.-B. Cochois et de Marguerite Camus, de Chaumont-la-Ville, épousa, le 12 janvier 1790, à Clérey, Nicolle-Françoise Gauthrin, fille de défunt Nicolas Gauthrin, en son vivant propriétaire des moulins de Clérey.

Nous avons déjà eu l'occasion de citer plusieurs autres exemples de fonderies de cloches, dont la création a été provoquée par le mariage d'un fondeur ambulant du Bassigny, dans une région plus ou moins éloignée du domicile paternel. (Cf. nos *Enquêtes campanaires*, pp. 253 à 255.)

Bellechaume (Yonne), deux cloches (refonte avec forte augmentation), fondues au mois d'août.

Allerey (Côte-d'Or), une cloche (refonte avec augmentation de 186 ou 187 livres de métal), fondue le 20 août.

Thoisy-la-Berchère (Côte-d'Or), une cloche (refonte avec augmentation de 45 livres de métal), fondue [à Thoisy-la-Berchère ?] le 22 août [par J.-B. Cochois fils ?].

Pontaubert (Yonne), une cloche (refonte avec augmentation de 184 livres de métal), fondue le 21 octobre.

Annay-la-Côte (Yonne), un timbre, pesant 128 livres 1/2, [refondu ? le 19 mai 1789 à Saint-Cyr-les-Colons par la même association].

Monétay-[sur-Loire] (1) (Allier), une cloche (refonte avec augmentation de 230 livres), fondue [par J.-B. Cochois fils ?] en octobre ; — deux autres cloches furent faites en même temps : « celle du *Donjon* (2) et une autre petite pour le curé ».

Asnières-en-Montagne (Côte-d'Or), la grosse cloche (refonte avec augmentation de 22 livres 1/2), fondue le 7 novembre.

1789. — *Saint-Cyr-les-Colons* (Yonne), la grosse cloche (refonte avec augmentation de 68 livres de métal), fondue à Saint-Cyr-les-Colons le 19 mai. (Chantier commencé le 23 avril.)

Vallan (Yonne), deux cloches (refontes avec augmentation), fondues à Saint-Cyr-les-Colons le 19 mai.

Poinchy (Yonne), une cloche (refonte avec augmentation de 26 livres), fondue à Saint-Cyr-les-Colons le 19 mai.

Annay-la-Côte (Yonne), un timbre pesant 110 livres, fondu à Saint-Cyr-les-Colons le 19 mai.

Le 28 mai, fonte à Saint-Cyr-les-Colons de six autres

(1) Ms.: *Monétois en le Borbonois* et *Monétay dans le Borbenet.*
(2) *Le Donjon* (Allier).

cloches, pour *Chablis* (Yonne), *Montalery* (Yonne, commune de Venoy) et *Juilly* (Côte-d'Or, paroisse d'Allerey).

Champvallon (Yonne), une cloche (refonte avec augmentation de 60 livres de métal), fondue [à Champvallon ?] le 6 juin.

Les Ormes (Yonne), deux cloches (refontes), fondues [à Champvallon ?] le 6 juin.

Les Sièges (Yonne), une cloche (refonte avec augmentation de 129 livres de métal), fondue le 23 juin.

[*Trouhaut* (Côte-d'Or) ?] (1), deux cloches (refonte avec augmentation de 84 livres de métal), fondues le 29 juin.

Lormes (Nièvre), une cloche, fondue le 18 juillet.

Arrans (Côte-d'Or), deux cloches (refonte avec augmentation de 400 livres), fondues le 25 juillet.

La Chapelle (2), une cloche (refonte avec augmentation de 156 livres de métal), fondue le 27 août.

Montigny-sur-Canne (Nièvre), une cloche (refonte avec augmentation de 188 livres de métal), fondue le 18 septembre [à Montigny-sur-Canne ?]

Onlay (Nièvre), une cloche (refonte avec augmentation de 150 livres de métal), fondue [à Onlay ?] le 29 septembre.

Marigny-le-Cahouët (Côte-d'Or), la grosse cloche, fondue le 8 octobre.

Fresnes (Côte-d'Or), une cloche, fondue le 8 octobre avec celle de Marigny.

Le Meix-Thiercelin (Marne), [fonte par J.-B. Cochois fils ?] (3).

(1) Ms. : *Trouau*.

(2) Ms. : « *La Chapel* » = *La Chapelle-Vaupelletaigne* (Yonne) ?

(3) « État de l'argent que Jean-Baptiste, notre fils, a reçu dans le courant de l'année 1789 : ...... au Mitiercelin, dedans la Champagne, il a reçu dix louis, tous frais payé, cy 240 livres. »

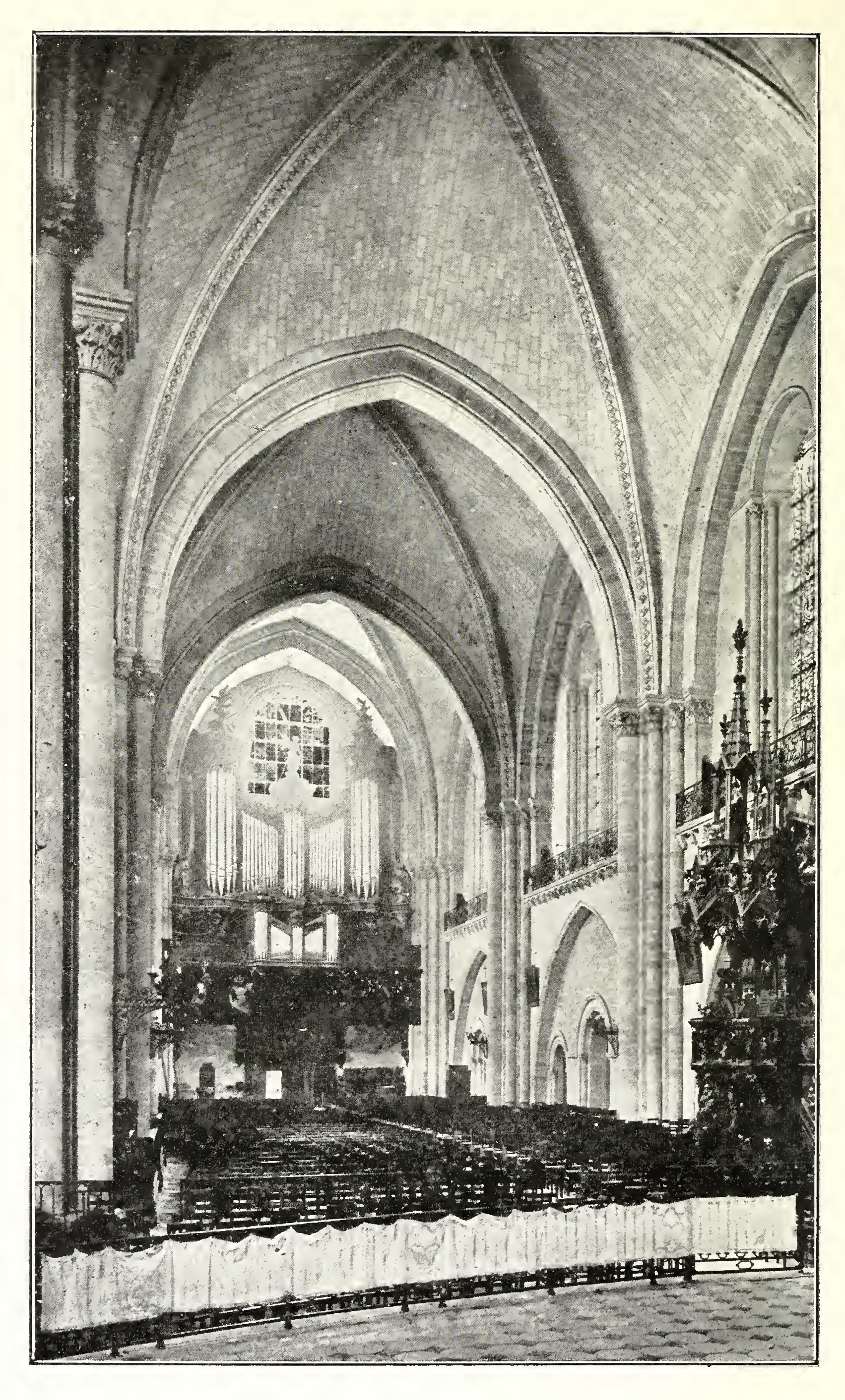
Association Jean-Baptiste Cochois le père et son neveu Dominique Cochois.

1790. — *Courban* (Côte-d'Or), deux cloches, fondues [à Courban ?] au mois de mai ; règlement de compte entre les deux fondeurs associés, le 5 juin (1).

Belan-sur-Ource (Côte-d'Or), la petite cloche (refonte avec augmentation de 50 livres de métal), fondue [à Courban ?] au mois de mai (2).

(1) Philippe Cochois, petit-fils de Jean-Baptiste de Chaumont-la-Ville, a également fondu pour Courban (Côte-d'Or). Si nous sommes bien informé, la fonte sur place de Courban aurait été le dernier chantier de la carrière de Philippe Cochois.

(2) Jean-Baptiste Cochois le père et Cie fondirent également [en 1789 ou 1790 ?] pour *Lézinnes* (Yonne) et pour *Argentenay* (même département) : — « état de ce qu'il nous est due, qui sera échus au mois d'octobre 1790 : Lézine, 250 livres ; Argentenay, 200 livres ».



E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Cathédrale d'Angers.

Voûtes de la nef.

L'ARCHITECTURE PLANTAGENET

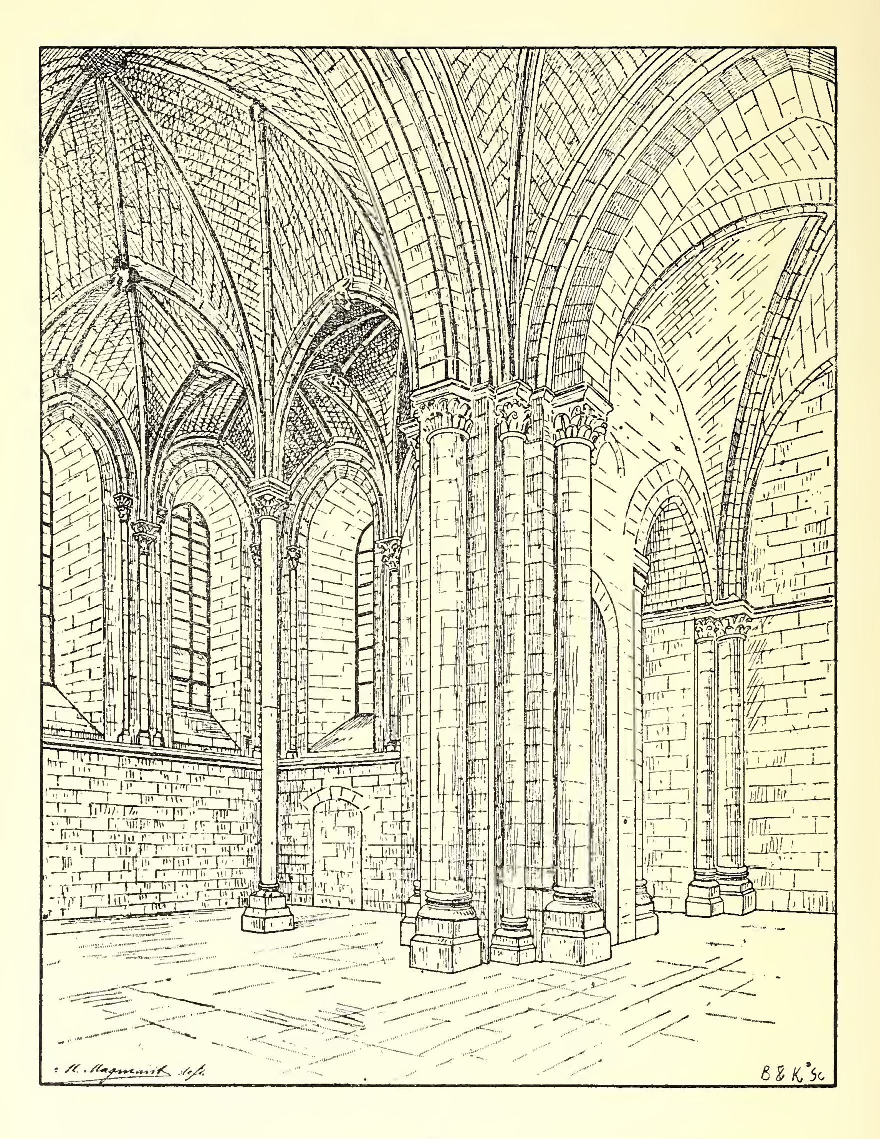
L'ARCHITECTURE PLANTAGENET

EN ANJOU ET EN POITOU

Il est impossible d'étudier l'histoire de l'architecture gothique en France sans être frappé des différences considérables qui existent dans les provinces de l'Ouest, — Anjou, Touraine, Poitou, etc., — entre les voûtes construites de la première moitié du XIIe siècle à la seconde moitié du XIIIe.

Le gothique de l'Ouest, — généralement désigné aujourd'hui sous le nom de *Style Plantagenet,* — n'est pas seulement fort dissemblable du gothique des autres provinces françaises, il est encore, à cent ans de distance, presque totalement dissemblable de lui-même.

Ces différences apparaissent d'une façon particulièrement marquée dans les églises d'Angers. — La voûte de la tour Saint-Aubin, par exemple, n'a pas du tout le même système de construction que les voûtes de la nef de la cathédrale ; — à la cathédrale, la nef n'a pas le même type de voûtes que le chœur et le transept ; — à Saint-Serge, les voûtes du chœur sont tout autres que celles de la cathédrale ; — celles de



Ancienne église abbatiale d'Asnières.

Toussaint, au temps où elles existaient, s'en écartaient bien davantage encore.

L'architecture gothique de l'Ile-de-France, qui cependant n'a pas cessé, aux XII[e] et XIII[e] siècles, d'aller toujours en progressant et en s'améliorant, est restée stationnaire ou à peu près en ce qui concerne la combinaison des voûtes. — De la première moitié du XII[e] siècle où la croisée d'ogives (1) se répand, jusqu'à la période flamboyante, dont la voûte à liernes et à tiercerons est un des caractères distinctifs, le gothique de l'Ile-de-France n'a employé que la voûte sur croisée d'ogives pure et simple, toujours foncièrement identique, — qu'elle recouvre deux travées barlongues ou une seule travée carrée, que les lignes des berceaux qui la composent soient horizontales ou se rejoignent suivant un angle très obtus. Les voûtes que l'on trouve au XIII[e] siècle dans les cathédrales de Reims et d'Amiens, etc., sont du même *genre* que celles que l'on trouve au XII[e] dans les cathédrales de Paris et de Laon, et même dans les églises de l'extrême début du style nouveau. On ne peut établir entre elles que des différences d'*espèce*.

En Anjou et dans les provinces voisines, au contraire, la voûte Plantagenet a passé par une série de

(1) « Je me sers du terme *ogive* dans l'acception qui est la seule qu'il ait eue au moyen âge, la seule que tous les dictionnaires français et traités d'architecture lui ont conservée jusqu'en 1830. J'entends par là l'une ou l'autre des *nervures*, ou, pour parler plus exactement, des *membrures* qui se croisent diagonalement dans les voûtes gothiques. Les deux pièces réunies composent ce qu'on a appelé la *croisée d'ogives*. — Cette explication est indispensable, vu la confusion produite par l'usage que l'on fait aujourd'hui de ce mot *ogive* » (Jules Quicherat : *Mélanges*, t. II, p. 497).

transformations, dont la dernière arrive à ne presque plus rappeler en rien celle du début. Qui serait porté à croire, à première vue, que les systèmes de voûtes de Toussaint et de Saint-Maurice d'Angers sont de la même famille, que l'un est l'arrière-petit-fils de l'autre ? La filiation est pourtant parfaitement certaine.

Ces transformations constituent des *genres* successifs, se subdivisant chacun en plusieurs *espèces*. Toussaint est une espèce d'un *genre* dont les éléments sont différents du genre auquel appartient la nef de Saint-Maurice.

Malgré son très grand intérêt, la série des transformations de l'architecture Plantagenet n'a pas encore été étudiée à fond. Quelques archéologues, notamment l'abbé Choyer, G. d'Espinay, l'abbé Bossebœuf, se sont préoccupés des caractères techniques que présentent les principaux types de cette architecture. Nous-même, il y a une quinzaine d'années, nous avons essayé d'en suivre l'évolution dans ses diverses étapes et nous avons proposé une classification dont le but était de préciser l'ordre chronologique dans lequel ces divers systèmes de voûtes ont fait leur apparition.

L'architecture Plantagenet mériterait une ample monographie, analogue à celles qui ont été consacrées à l'architecture romane du Midi de la France, par Revoil, — à l'architecture normande, par Ruprich-Robert, — à l'architecture romane du diocèse de Soissons, par Eug. Lefèvre-Pontalis, — aux églises romanes du Velay, par Noël Thiollier, etc.

Cette étude, que nous nous serions peut-être décidé à entreprendre si les circonstances ne nous avaient point transplanté loin du Poitou, tentera quelque jour — nous l'espérons — un de nos jeunes confrères. Les

conseils du maître éminent auquel les études d'archéologie médiévale doivent tant, M. Robert de Lasteyrie, ne lui feront certainement pas défaut.

En attendant, l'excellent directeur de la Société française d'Archéologie a pensé que les membres du Congrès, qui ont admiré, au mois de juin 1903, la cathédrale de Poitiers, les églises d'Airvault et de Saint-Jouin, etc., pourraient trouver quelque attrait à une synthèse rapide de l'histoire de cette architecture. Nous reprenons donc notre étude de 1888 (1), en la réduisant à ses parties essentielles et en y ajoutant un certain nombre de planches susceptibles de projeter un peu plus de lumière sur la généalogie de ces divers types de voûtes, qui constituent une des plus admirables créations artistiques du moyen âge.

Origines du style Plantagenet.

Avant de passer en revue ce que nous appellerons :

1° La période byzantine à quatre nervures,

2° La période gothique à quatre nervures,

3° La période à huit nervures,

4° La période à plus de huit nervures,

périodes qui se sont succédé des environs de l'an 1140 aux environs de l'an 1250, — nous devons rappeler les origines de ce style d'une si étonnante mobilité.

La *coupole* est un des éléments essentiels du style Plantagenet, et ce n'est pas sans raison que ses voûtes

(1) Cf. Jos. Berthelé : *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou* (Melle, Ed. Lacuve, 1889 ; Paris, Ernest Thorin, 1890, 1 vol. in-8°), — chapitre VII : *L'architecture Plantagenet* (p. 111 à 160).

sont désignées par certains auteurs sous le nom de *voûtes coupoliformes*. — Mais à côté de la coupole, il y a la voûte d'ogives.

La coupole *byzantine* — circulaire en plan, hémisphérique en élévation, avec pendentifs comme supports aux quatre angles de la travée qu'elle recouvre, — se présente sous deux formes au commencement du XIIe siècle :

D'une part, la coupole à *pendentifs distincts*, la plus fréquemment employée en Périgord et en Angoumois, et que nous trouvons en Anjou sur la nef, aujourd'hui découronnée, de l'abbatiale de Fontevrault ;

D'autre part, la coupole à *pendentifs non distincts*, beaucoup plus rare que la précédente en Périgord et en Angoumois, et que nous trouvons en Anjou sur le carré du transept de l'abbatiale de Fontevrault, et, par dérivation de Fontevrault, au carré du transept de Saint-Martin d'Angers et au Ronceray de la même ville.

Lors de l'avènement du style gothique, on s'empressa d'adopter le système des nervures, qui réalisait un progrès immense. Mais on ne voulut pas renoncer radicalement à ce que l'on avait coutume d'employer. Les coupoles byzantines se transformèrent.

Nous dirons plus loin ce qui advint de la coupole à pendentifs distincts, dont la structure, établie d'après deux rayons différents, — un rayon égal à la moitié de la diagonale du carré de la travée pour les pendentifs, et un rayon égal à la moitié du côté du carré pour la calotte, — ne pouvait s'accommoder de la croisée d'ogives, qui eût seulement longé et soutenu ses pendentifs sans atteindre sa calotte.

Pour le moment, nous ne nous occuperons que de la coupole à pendentifs non distincts, — formée d'un rayon unique égal à la moitié de la diagonale du carré, — qui seule pouvait adapter entièrement à la croisée d'ogives et ses pendentifs et sa calotte, et par suite s'assimiler toute la puissance de ce nouveau membre d'architecture.

C'est la coupole à pendentifs non distincts, — ainsi que Félix de Verneilh l'a parfaitement observé en 1862, à propos de l'intertransept de Fontevrault, — qui « nous fournit le premier des jalons qui conduisent au style Plantagenet » (1).

« Les nervures arrivaient du nord de la France avec les premières notions du style ogival. On imagina de fortifier ou plutôt de décorer au moyen de nervures les coupoles sans pendentifs distincts » (2).

Si les deux éléments qui ont formé l'architecture Plantagenet sont bien connus, il n'en est pas de même de l'époque *précise* où ce style nouveau a fait son apparition. Sous ce rapport, nous n'avons pas été plus heureux que nos devanciers, et nous ne pouvons proposer qu'une date *approximative*. — Impossible également de dire avec certitude *dans quel monument* la fusion de la coupole et de la croisée d'ogives s'est produite pour la première fois.

Ce qui est certain, c'est que le style Plantagenet est né un peu avant 1150.

L'imitation à Fontevrault des coupoles de la cathédrale d'Angoulême eut lieu postérieurement à la

(1) F. de Verneilh: *Excursion à Fontevrault,* dans le *Congrès archéologique de France*, XXIXe session (Saumur, 1862), p. 195.

(2) F. de Verneilh: *Influences byzantines en Anjou,* dans le *Congrès archéologique de France,* XXIXe session, p. 315.

fondation de l'abbatiale. L'établissement de ces coupoles est un remaniement, comme le regretté Léon Palustre l'a définitivement démontré en 1886, au Congrès archéologique de Nantes. L'introduction du style byzantin en Anjou ne peut donc être placé, comme on l'avait fait jadis, au début du XIIe siècle. — Mais vers quelle partie de la première moitié du XIIe siècle cette introduction doit-elle être descendue?

En 1862, au Congrès archéologique de Saumur, Félix de Verneilh a proposé, pour expliquer la reproduction à Fontevrault des coupoles d'Angoulême, ce fait, qu'il n'y avait pas connu lors de la rédaction de son *Architecture byzantine,* que « l'on voit, en 1117, les chefs de l'abbaye de Fontevrault venir plaider à Angoulême une affaire très importante pour les intérêts de leur communauté devant l'évêque Girard, légat du Saint-Siège pour les provinces de l'Ouest » (1). — Ce voyage fournirait peut-être l'explication cherchée, mieux que les voyages de Robert d'Arbrissel et de ses premiers disciples dans la région des églises à coupoles (2). Mais il est impossible de rien affirmer.

Les coupoles de Fontevrault donnèrent naissance autour d'elles, avant la formation du style Plantagenet, à un certain nombre de coupoles conservant absolument leur caractère byzantin, sans aucune immixtion de gothique. Nous citerons les coupoles de Saint-Martin et du Ronceray, à Angers, — celles de Villandry, Monts, Cormery, et celle de Savonnières, en Touraine.

En tenant compte du temps nécessaire pour que les

(1) *Congrès archéologique de France,* XXXIe session, p. 193.

(2) *L'architecture byzantine,* p. 276-277.

imitations de Fontevrault aient pu se produire, nous arrivons bien vite au second quart du XIIe siècle, si même nous ne le dépassons pas. A cette même époque correspond le *développement* de la croisée d'ogives dans l'Ile-de-France et aux environs de cette province. — Ce n'est pas avant le second quart du XIIe siècle qu'a dû avoir lieu la mise en présence de la croisée d'ogives et de la coupole.

Nous trouvons la voûte Plantagenet *complètement formée* à la cathédrale d'Angers entre 1150 et 1153. Les voûtes de la nef de ce monument sont le premier type à date absolument certaine de cette architecture, mais ce ne sont certainement pas les plus anciennes qui aient été construites. Avant elles, il y a eu quelque chose. Leur forme est *fixée;* auparavant, il y a eu forcément des *tâtonnements*. En tout, on trouve la période d'incubation.

Il n'est pas douteux que cette période d'incubation doive se placer vers 1130 ou 1140.

Période byzantine à quatre nervures.

Nous venons de dire que, dans la nef de la cathédrale d'Angers, la voûte Plantagenet apparaît déjà complètement formée. Les deux éléments byzantin et gothique se sont fondus ensemble. L'un toutefois domine l'autre : la voûte gothique s'est imposée à la coupole. — *Durant la période d'incubation,* antérieure de quelques années à 1150-1153, la voûte gothique et la coupole se modifient, s'altèrent réciproquement, mais *la voûte gothique n'a pas encore pris le dessus sur la coupole.*

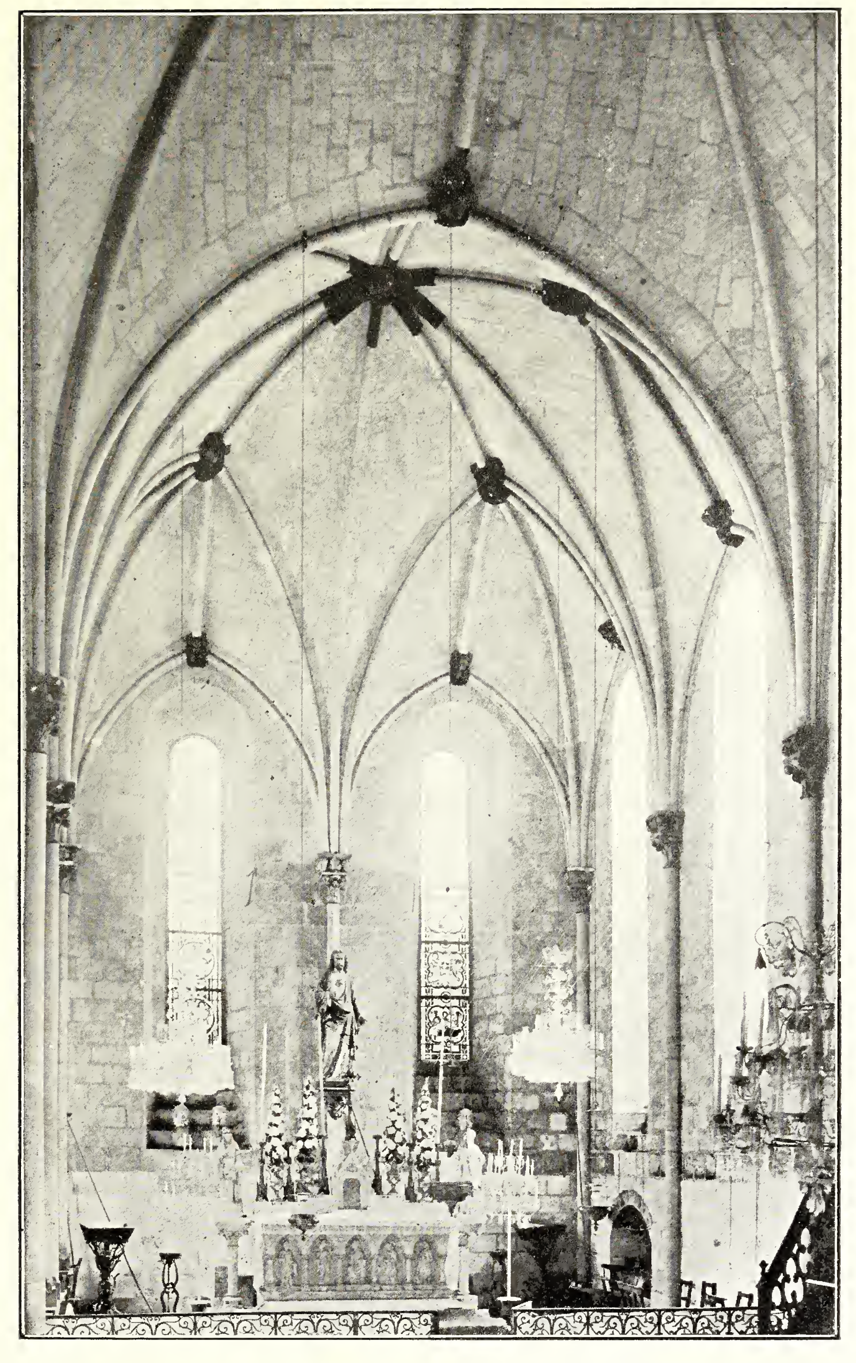
Ce *premier type* — l'un des plus intéressants, et, autant que nous avons pu en juger, le plus rare de toute la série que nous avons à parcourir — conserve les *éléments* d'appareil de la coupole : les assises sont encore ce qu'elles ont été durant toute la période romane, horizontales, convergentes, — je n'ose dire normales à la courbe, — mais la *disposition* de cet appareil n'est déjà plus la même.

Les deux berceaux brisés se coupant suivant une ligne horizontale, ou à peu près, qui constituaient les quatre doubles compartiments de la voûte sur croisée d'ogives, ne pouvaient être reproduits sans altérer profondément le caractère hémisphérique de la coupole.

A la place d'une série d'anneaux, formant tous une circonférence parfaite, nous avons huit portions de voûte juxtaposées circulairement, ayant chacune leur concavité propre. Chaque assise forme, au lieu d'un anneau d'une courbe unique, sans retrait et sans saillie, un anneau en huit parties distinctes. Ces huit parties s'appuient chacune par un de leurs côtés sur la croisée d'ogives, tandis que les autres côtés se rencontrent sans aucune adjonction de nervures. Le tout constitue un dôme à huit pans. Ces huit pans sont autant de triangles sphériques, tous posés en sens inverse des pendentifs des coupoles byzantines.

A cette modification du caractère hémisphérique de la coupole par les berceaux de la voûte sur croisée d'ogives, correspond une modification de la croisée d'ogives par la coupole.

La croisée d'ogives a sa clef au point de jonction des lignes des clefs des deux berceaux qui se pénètrent ; ces lignes, en se prolongeant, rencontrent les clefs des



E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Chapelle de Saint-Jean à Saumur.

doubleaux et des formerets qui circonscrivent la voûte. Toutes ces clefs sont, à peu de chose près, au même niveau. — Comme la fusion avec la coupole substitue un arc en tiers-point à la ligne horizontale ou à l'angle très obtus de la pénétration des berceaux, la clef de la croisée d'ogives, tout en continuant à se trouver au point de jonction des lignes des clefs des berceaux, arrive à être reportée beaucoup plus haut que les clefs des doubleaux et des formerets.

Cette différence de niveau entre la clef de la croisée d'ogives et celles des arcs latéraux supportant les échancrures de la voûte se perpétuera à travers toutes les évolutions de l'architecture Plantagenet (1) et donnera aux voûtes de ce style le caractère bombé qui a porté Parker à les désigner sous le nom général de *voûtes domicales* (2).

Cette première étape du style Plantagenet se personnifie dans la voûte du premier étage de la tour Saint-Aubin, à Angers (3), et dans le transept de l'église de Mouliherne (Maine-et-Loire).

(1) « La caractéristique du style Plantagenet est facile à saisir : c'est notamment une voûte *surhaussée*, où le sommet des *arcs diagonaux* est toujours plus élevé que la clef des *arcs-doubleaux* et que celle des formerets. Cette disposition donne de la profondeur aux voûtes... » (Godard-Faultrier : *Inventaire du Musée d'Antiquités Saint-Jean et Toussaint*, 2e édit., p. 14).

(2) Cf. F. de Verneilh : *L'Architecture byzantine*, p. 288. — *Congrès archéologique de France*, XXIXe session (Saumur, 1862), p. 315.

(3) Dans son *Étude sur la construction des voûtes en briques*, publiée en 1861 dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, nouvelle série, tome IV, 3e cahier (p. 173 à 194 avec 14 planches), M. l'architecte Ernest Dainville a donné une coupe et un plan de la voûte de la tour Saint-Aubin (planche v).

L'appareil de la voûte de Saint-Aubin, dit M. Dainville, « rappelle encore celui des coupoles des époques précédentes, avec cette modification que la voûte est formée par triangles appareillés annulairement, mais séparément, à l'aide des nervures sur lesquelles ces triangles reposent » (1).

— La construction de la partie romane de la tour Saint-Aubin semble bien devoir être attribuée à l'abbé Robert de la Tour-Landry, qui gouverna l'abbaye de Saint-Aubin de 1127 à 1154 (2), mais l'année exacte n'a pas pu être précisée.

L'église de Mouliherne, entre Saumur et Baugé, a été construite à plusieurs reprises. Le transept est la partie qui présente le plus d'intérêt. Le croisillon sud se rattache à la famille de la tour Saint-Aubin, mais il en diffère dans certains détails. Il nous paraît difficile de dire si ces différences sont dues à une ancienneté plus grande ou à une infériorité de savoir-faire de la part du constructeur. Ce croisillon sud est recouvert d'une voûte domicale à assises horizontales, montée sur une grosse croisée d'ogives à profil absolument carré. Des quatre compartiments de cette voûte, l'un est sphérique, les autres presque plans.

Période gothique à quatre nervures.

2e *type*. — Au milieu du XIIe siècle, la transformation de la coupole byzantine est chose faite. Le

(1) Page 175.

(2) Cf. Célestin Port : *Dict... de Maine-et-Loire*, t. III, p. 609.

style Plantagenet est définitivement constitué. La croisée d'ogives a imposé à la coupole son mode d'appareil. Les assises *horizontales* du type n° 1 sont remplacées par des assises *parallèles à l'axe des berceaux* (1), autrement dit perpendiculaires aux arcs d'encadrement. La forme bombée, *domicale*, rappelle seule l'élément byzantin.

A cette date, la croisée d'ogives se présente encore dans la simplicité première de ses moulures. Les quatre fortes nervures qui la constituent sont essentiellement quadrangulaires. Les deux arêtes non adhérentes à la voûte sont remplacées par des tores. Je désignerai cette nervure sous le nom de *quadrangulaire à deux tores*. — Le bandeau entre ces deux tores est quelquefois décoré (2).

Le spécimen le meilleur que l'on puisse citer de ce second type, — j'entends le spécimen le plus exactement daté, le plus heureusement exécuté et celui qui a dû avoir le plus d'influence, — se trouve, ainsi qu'il a déjà été dit, à Angers, dans les belles voûtes qui couvrent la nef de la cathédrale.

(1) « Il est facile de distinguer les voûtes Plantagenet cupuliformes des fausses coupoles en style auvergnat, par la disposition des assises. Dans la voûte Plantagenet, les assises sont parallèles à l'axe des berceaux ; elles se dirigent de la circonférence au centre et ne sont pas concentriques, tandis que dans les fausses coupoles octogonales, comme dans les coupoles hémisphériques, les assises sont toutes parallèles à la base de la coupole et par conséquent concentriques » (G. d'Espinay, *Congrès archéologique de France*, XXXVI[e] session, Loches, 1869, p. 63).

(2) A la cathédrale d'Angers, les « larges nervures » formant les croisées d'ogives des voûtes de la nef « sont ornées de sculptures représentant des feuilles crucifères » (G. d'Espinay : *Notices archéologiques*, 1[re] série, p. 71).

L'époque précise de leur construction est connue, et il n'y a pas lieu de tenir compte du passage de *l'Architecture byzantine,* où Félix de Verneilh a parlé du « silence des chroniques » en ce qui concerne la date de cette partie du monument. C'est à l'évêque Normand de Doué, mort en 1153, après avoir occupé trois ans seulement le siège d'Angers, que revient l'honneur de les avoir fait construire :

« MCLIII. IV° nonas maii — dit l'Obituaire de St-Maurice — obiit bonæ memoriæ Normandus de Doë, episcopus noster, qui *de navi ecclesiæ nostræ* trabibus præ vetustate ruinam minantibus ablatis, *voluturas lapideas* miro effectu ædificare cœpit, in quo opere 800 libras de suo expendit » (1).

Nous citerons comme autres exemples :

1° Deux des églises secondaires de l'ancienne abbaye de Fontevrault : — Saint-Lazare, qui sert aujourd'hui d'infirmerie, et Saint-Benoît, qui sert de brasserie, — l'une et l'autre antérieures peut-être de quelques années à la nef de la cathédrale d'Angers (2) ;

2° Le bras du transept du côté de l'épître de l'ancienne abbatiale d'Asnières ;

(1) Cf. Marchegay et Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou,* p. 192, note. — G. d'Espinay, dans le *Congrès archéologique de France,* XXXVIII[e] session, Angers, 1871, p. 24. — L. de Farcy : *Construction de la cathédrale d'Angers,* dans le *Congrès archéologique de France,* XXXVIII[e] session, p. 254. — G. d'Espinay : *Notices archéologiques,* 1[re] série, p. 92. — Célestin Port : *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire,* t. I, p. 52. — *Gallia christiana,* éd. Hauréau, t. XIV, col. 543, 569 et 570.

(2) On ne montre pas aux touristes les anciennes églises de Saint-Lazare et de Saint-Benoît. Pour les visiter, il faut une autorisation spéciale du directeur de la prison.

3° Les voûtes du carré du transept et de la travée de chœur de l'église Sainte-Croix de Parthenay ;

4° Les deux travées centrales du chœur de la cathédrale de Poitiers.

3e type. — Dans les provinces de l'Ouest, plus encore que dans les autres parties de la France, les moulures de la seconde moitié du XIIe siècle ne sont pas identiques à douze ou quinze ans de distance. — En Anjou et dans la région voisine, la nervure quadrangulaire à deux tores que nous avons constatée vers 1150-1153, nous apparaît transformée dans les monuments des environs de 1170. Le bandeau placé entre les deux tores de la nervure est devenu saillant, il s'est arrondi comme ses deux voisins, mais en les dépassant en ampleur. La partie postérieure de la nervure reste toujours à l'état de massif carré, mais la partie antérieure, détachée de la précédente par deux gorges placées à droite et à gauche, devient un composé de trois tores, celui du milieu plus volumineux et plus saillant que les deux autres.

La voûte que supportent ces nervures à trois tores a la même disposition d'appareil que celle du type Plantagenet n° 2. Le nombre des nervures est également le même que dans le type n° 2 : les quatre branches de la croisée d'ogives, rien de plus. Ce type n° 3 est uniquement caractérisé par ses moulures.

Nous en citerons comme exemples :

A Angers, le transept de l'église de la Trinité ;

A Saumur, le chœur et les bras du transept de l'église de Saint-Pierre ;

A Poitiers, les bas-côtés du chœur de la cathédrale ;

A Bressuire, la nef de l'église Notre-Dame.

Les trois types que nous avons jusqu'ici passés en revue représentent pour nous la première et la seconde période de l'architecture Plantagenet. — Ils ont ce caractère commun de n'offrir en fait de nervures que les quatre branches de la croisée d'ogives. — Les types 2 et 3 diffèrent du type 1 par la disposition des assises. — Les types 2 et 3, communs entre eux par la disposition des assises, se distinguent par la forme des nervures.

La seconde période — que nous proposons de désigner sous le nom de *période gothique à quatre nervures* — s'étage chronologiquement des environs de 1150 aux environs de 1170-1175.

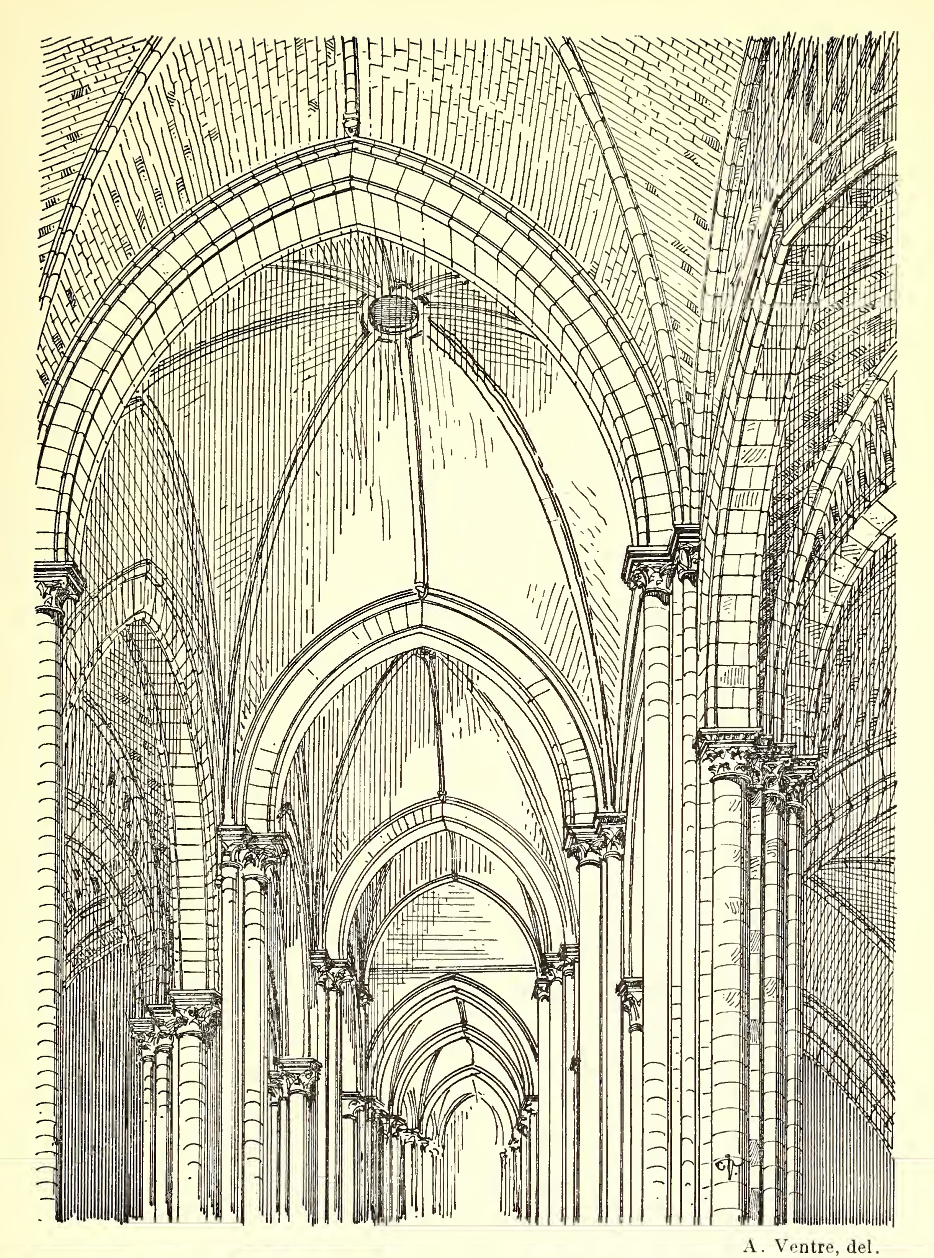
Période à huit nervures.

Dans la troisième période, — que nous proposerons de désigner sous le nom de *période à huit nervures*, — nous distinguerons quatre types :

Le premier (type n° 4) se rattache aux précédents par la *forme* des nervures, mais il en diffère par le *nombre* de ces nervures, qui double subitement et ajoute quatre branches secondaires aux quatre branches principales de la croisée d'ogives ;

Le second (type n° 5) inaugure pour la croisée d'ogives et les quatre branches secondaires, aussi bien que pour les doubleaux et les formerets, une forme de nervure nouvelle, plus élégante et plus fine, qui persistera jusqu'à la fin du style Plantagenet ;

Le troisième (type n° 6) ajoute un élément décoratif aux nervures secondaires créées par le type n° 4 et fixées définitivement au point de vue des moulures par le type n° 5 ;



A. Ventre, del.

Cathédrale de Poitiers.

Voûtes de la nef.

Le quatrième (type n° 7) transforme l'élément décoratif accessoire innové par le type n° 6.

4e type. — Les quatre nervures secondaires que nous voyons apparaître dans le type n° 4 s'étendent de la clef de la croisée d'ogives aux clefs des doubleaux et des formerets.

Il n'est pas probable qu'elles aient été imaginées en vue de la symétrie et de l'effet décoratif. Les architectes du moyen âge étaient gens pratiques et réfléchis. Ils n'ajoutaient pas un membre nouveau à une voûte sans que cette innovation fût motivée par une utilité. Nous croyons, avec F. de Verneilh, que les quatre nervures secondaires qui nous occupent ont été créées pour « régler » et pour « contenir les assises supérieures des berceaux, qui sans cela auraient risqué de se disloquer à cause de leur double mouvement » (1).

Les voûtes du chœur de l'ancienne église Saint-Martin à Angers sont probablement un des spécimens les plus anciens de ces voûtes à huit nervures.

A ce quatrième type appartiennent également, par le nombre et le caractère de leurs nervures, les coupoles à assises horizontales et concentriques du carré du transept de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Nantilly, à Saumur.

5e type. — La place prédominante prise dans la nervure à trois tores par le boudin central, durant la troisième et la quatrième étape du style Plantagenet, ne tardera pas à se développer au point de faire

(1) F. de Verneilh : *L'Architecture byzantine*, p. 286.

disparaître complètement les deux petits tores latéraux. — Nous aurons désormais, et jusqu'à la fin du style Plantagenet, une nervure réduite à *un seul tore,* plus ou moins volumineux, selon le genre, selon la richesse, et selon l'âge de la construction.

Dans cette cinquième étape du style Plantagenet, les doubleaux et les formerets se mettent à l'unisson de la croisée d'ogives et des nervures secondaires, et toutes les membrures de la voûte arrivent à être faites d'un seul tore de même dimension. — Cette transformation des doubleaux donne à la voûte Plantagenet une légèreté que n'avait connue jusque-là aucune architecture.

L'un des monuments les plus intéressants et aussi, selon toute vraisemblance, un des plus anciens où ait été employée cette nervure, — sans l'adjonction des particularités qui distingueront les étapes ultérieures du style Plantagenet, — est le beau porche de l'ancienne église abbatiale de Saint-Florent-lès-Saumur, qui a été élevé dans le dernier quart du XII[e] siècle ou les premières années du XIII[e], entre 1176 et 1203 (1), et que nous serions personnellement porté à placer plutôt vers 1180 que vers 1200, à cause de la forme plein cintre des arcs latéraux et de l'ornementation encore en partie romane des chapiteaux.

(1) L'*Historia monasterii sancti Florentii Salmurensis* dit au sujet de l'abbé Mainier : « Multa ædificia fecit : utpote introitum ecclesiæ cum galilæa ». Marchegay et Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 312 (Cf. Du Cange : *Glossarium*, éd. Favre, t. IV, p. 15). Ce passage de la chronique de Saint-Florent-lès-Saumur a été écrit par un témoin oculaire : « Qui vidit hæc scripsit et testimonium perhibuit veritati... » *(Ibid.*, p. 313). — Cf. d'Espinay : *Notices archéologiques,* 2[e] série, p. 52.

Nous ne citons ici le porche de Saint-Florent-lès-Saumur que pour ses nervures. La voûte de ce porche, en effet, ne se rattache pas à la filiation des voûtes Plantagenet que nous avons exposée jusqu'ici. Cette voûte est un spécimen des tentatives faites dans la seconde moitié du XII[e] siècle pour appliquer à la nervure gothique non plus la coupole byzantine à pendentifs, mais la coupole romane à trompes. Nous reparlerons plus loin de ces tentatives.

C'est également à Saint-Florent-lès-Saumur, mais cette fois dans l'église paroissiale, que nous choisirons notre second exemple. Le chevet de ce monument nous fournit un exemple de voûte Plantagenet à nervures analogues à celles de la nef de la cathédrale d'Angers; la travée placée en avant de celle-là est recouverte d'une voûte à quatre nervures garnies d'un seul tore.

Le plus beau type existant à Angers de voûtes à nervures toriques (1), non additionnées de petites têtes ou de petits personnages décoratifs, est l'ancien hôpital Saint-Jean, aujourd'hui musée archéologique. — Ici encore nous constatons, comme d'ailleurs il est facile de le faire à côté de toutes les innovations, la persistance des habitudes antérieures et l'accommodement de la tradition à la mode nouvelle. On emploie les nervures récemment inventées, mais on n'abandonne pas les anciens plans.

Les trois admirables nefs (2) de l'ancien hôpital Saint-Jean sont recouvertes de voûtes à quatre nervures

(1) Nous désignons par *nervures toriques* les nervures à un seul tore, que nous avions jadis, pour plus de précision, désignées sous le néologisme, barbare mais clair, de *nervures monotoriques*.

(2) « Cette vaste pièce (60 mètres dans œuvre sur 22[m]50)... n'a pas moins dans œuvre de *treize cent cinquante mètres superficiels*.

toriques. Les doubleaux et les formerets sont également toriques.

M. Godard-Faultrier a cherché à préciser la date de ce très important morceau d'architecture. Il est arrivé à conclure que sa construction a été faite en deux fois: « Le soubassement, avec ses fenêtres cintrées et ses rangs de colonnes encore romanes, entre 1174 et 1188; puis ses voûtes dans les premières années du XIII[e] siècle... Durant un certain laps de temps, la grande salle dut être seulement couverte d'une charpente. Quoi qu'il en soit, tout proteste contre la date de 1153, trop longtemps reçue...

« Les Hospitaliers de Jérusalem..... s'étaient emparés de l'aumônerie de Saint-Jean antérieurement à l'an 1200..... et n'avaient cru devoir y renoncer qu'au mois de novembre 1232. Or, cette possession plus que trentenaire répond parfaitement au premier tiers du XIII[e] siècle, époque à laquelle se réfère le style de la construction de nos voûtes. De là une grande présomtion qu'elles commencèrent à être bâties par les Hospitaliers de Jérusalem. La valeur de cette présomption s'augmente de la présence des croix à *double traverse*, qui semblent être là comme le cachet spécial, le sceau de cette milice..... » (1).

Dans la chapelle de l'hôpital Saint-Jean, nous trouvons également deux styles différents et deux époques

Son rectangle est divisé en trois nefs par *quatorze colonnes* médianes et *vingt-deux colonnes* engagées. Ces trente-six fûts, à bases et chapiteaux encore *romans*, soutiennent *vingt-quatre voûtes* du commencement du XIII[e] siècle (style Plantagenet), hautes d'environ *douze mètres* sous clef. A ces vingt-quatre voûtes correspondent autant de travées... » (Godard-Faultrier: *Inventaire du Musée d'antiquités Saint-Jean et Toussaint,* 2[e] édit., 1884, p. 7).

(1) Godard-Faultrier, *op. cit.,* p. 10 à 13.

de construction successives. M. Godard-Faultrier place les deux premiers tiers entre 1174 et 1188, et le troisième tiers — vers le sud-est — au « commencement du XIII[e] siècle..... Ce remaniement paraît devoir s'accorder avec la construction des voûtes de la grande salle » (1). — A la construction de 1174-1188 se rattachent les huit nervures toriques, sans addition de petites têtes aux clefs des formerets et des doubleaux. — A la construction du commencement du XIII[e] siècle: la voûte compliquée d'un petit berceau supplémentaire pour l'encadrement de la fenêtre, dont nous parlerons un peu plus loin.

6[e] et 7[e] types.— Le sixième type Plantagenet reproduit exactement la nervure à un seul tore du type précédent, mais avec un détail d'ornementation en plus : de petites têtes d'anges, de personnages ou d'animaux, aux points de jonction des nervures secondaires avec les clefs des doubleaux et des formerets.

Ces petites têtes deviennent bientôt des bustes, puis des personnages complets. Peu à peu, au lieu d'une seule figurine, on en met deux et même plus. Puis à ces petits bas-reliefs représentant de véritables scènes, on ajoute un encadrement circulaire et de grande taille pour les clefs de voûte, approximativement ovale ou sans contours bien déterminés pour les autres points de jonction de nervures. Je classe tous ces derniers dans le type n° 7, quoiqu'ils présentent bien des variétés. On les trouve généralement dans les chevets d'églises voûtés suivant le système à plus de huit nervures, mais en même temps que ces

(1) Godard-Faultrier, *op. cit.*, p. 10-11.

médaillons on continue à employer les petites têtes du type n° 6.

Je citerai comme exemples de voûtes à huit nervures toriques, ornées de petites têtes ou de figurines :

La nef de Saint-Pierre de Saumur,

La nef et les bas-côtés de la cathédrale de Poitiers,

La nef de l'église Sainte-Radégonde, à Poitiers, — à l'exception de la travée la plus voisine du clocher, travée qui fut reconstruite au XIVe siècle d'après la sculpture des chapiteaux, et qui présente de petits personnages complets à la clef des formerets,

Les bras du transept de Saint-Serge d'Angers,

La nef et les bas-côtés de Saint-Nicolas de Saumur, avant les remaniements de l'époque flamboyante,

La nef de l'église paroissiale de Fontevrault.

L'église du Puy-Notre-Dame,

Une partie de l'église de Cunault,

Une travée de la nef de l'église de Mouliherne,

La nef et la travée sous le clocher de l'église de Vandré (Charente-Inférieure),

Le chœur et le transept de la cathédrale d'Angers,

La nef de la chapelle Saint-Jean à Saumur,

La majeure partie de l'église de Candes (Indre-et-Loire).

Période à plus de huit nervures.

La quatrième période du style Plantagenet, — que nous proposerons de désigner sous le nom de *période à plus de huit nervures,* — conserve de la précédente le système de nervures à un seul tore.

Elle s'en distingue :

1° Par l'addition de nouvelles nervures secondaires plus ou moins nombreuses selon que l'on avance vers le milieu du XIIIe siècle ; — 2° par la multiplication des figurines et des médaillons, qu'elle placera non seulement aux points de jonction des anciennes nervures secondaires avec les clefs des doubleaux et des formerets, mais encore aux points de jonction des petites nervures supplémentaires nouvelles avec les nervures anciennes.

Nous aurons à établir dans cette troisième période, — la plus riche, la plus variée, la plus étonnante comme triomphe des difficultés de construction, — quatre types correspondant aux quatre principales variétés qui se succèdent. Mais nous croyons devoir, pour plus de clarté, grouper toutes les espèces en deux catégories, pour leur donner le nom du spécimen le plus important. Nous rattacherons toutes les évolutions de cette seconde période à Saint-Serge et à Toussaint d'Angers.

Une différence capitale existe entre ces deux catégories.

Dans les types dont le célèbre chœur de l'église Saint-Serge d'Angers représente le plus parfait développement, chaque voûte continue à faire un tout distinct des voûtes voisines. — Dans les types dont Toussaint était autrefois le spécimen le plus admiré (1), toutes les voûtes au contraire se tiennent les unes

(1) Nous avons appris, au cours du Congrès archéologique de Poitiers, que dans ces derniers temps, les Dominicains d'Angers avaient fait reconstruire l'église de Toussaint, en reproduisant avec une fidélité absolue toutes les dispositions architecturales du monument primitif.

les autres, supprimant la délimitation des travées.

Cette différence entre les deux séries de la quatrième période étant indiquée, nous devons rechercher comment la filiation s'est produite partant de la voûte à huit nervures pour aboutir à la complication étonnante de Toussaint, d'Airvault, de Saint-Jouin-lès-Marnes et de Saint-Germain-sur-Vienne.

C'est dans les chevets d'églises, et non pas dans les nefs, que se sont produites les premières modifications aux types à huit nervures.

La voûte Plantagenet, étant essentiellement quadrangulaire en plan, ne pouvait s'accommoder de l'hémicycle adopté presque universellement pour les chevets. — Après quelques essais d'absides voûtées soit par des culs-de-four simplement établis sur nervures (1), soit par des sections de cônes juxtaposées venant aboutir à la clef du doubleau (2) ou en un point placé en arrière de cette clef (3), on se décida à couvrir le sanctuaire de la même façon que le reste de l'église, et les chevets plats triomphèrent.

Cette forme de plan devait bientôt avoir l'inconvénient de gêner le percement des fenêtres, l'habitude s'étant promptement établie dans ces sanctuaires sans déambulatoires, de faire reposer chaque nervure sur une colonnette. On obvia à ce défaut en échancrant la voûte au-dessus des fenêtres.

(1) Exemples : la cathédrale de Poitiers, l'absidiole du côté de l'épître de l'abbatiale d'Asnières, etc.

(2) Exemple : Saint-Nicolas de Saumur.

(3) Exemples : la cathédrale d'Angers, — l'abside principale de la Trinité d'Angers, — Saint-Martin d'Angers, — l'église de Montsoreau, — l'église du Vieil-Baugé, — l'absidiole du côté de l'évangile de l'ancienne abbatiale d'Asnières, — etc.

Cette fois encore, ce fut une raison très positive qui amena les architectes angevins à créer une disposition nouvelle.

Les fenêtres s'imposant sur chacune des trois faces du chevet plat, on échancra simultanément les deux portions de la voûte à huit nervures qui s'appuyaient sur les murs du fond.

Suivons l'opération dans un seul angle.

A droite et à gauche de la croisée d'ogives partant du sommet de l'angle de la travée, entre les nervures joignant la clef de la croisée d'ogives aux clefs des formerets et des doubleaux, se trouvaient deux compartiments de voûtes adossés l'un à l'autre et construits en triangles sphériques. On remplaça la partie initiale de ces deux triangles sphériques par deux petits berceaux ayant chacun leur petit formeret spécial, à l'intérieur desquels pût se déployer l'archivolte de la fenêtre. Les lignes des clefs de ces deux berceaux vinrent se pénétrer vers le milieu de la branche de la croisée d'ogives. Une nervure nouvelle, ou plutôt deux nervures nouvelles délimitèrent la ligne de jonction des deux nouveaux berceaux et des deux anciens compartiments de voûtes; ces deux nervures eurent leur point de rencontre sur la branche de la croisée d'ogives et leurs points de départ aux extrémités des nervures secondaires, sur les clefs des formerets et des doubleaux.

La jonction des deux nouvelles nervures sur la branche de la croisée d'ogives eut pour résultat de déformer la courbe de cette branche. Au lieu d'un quart de cercle, on eut un arc en tiers-point.

Les petits berceaux supplémentaires abritant les fenêtres furent d'abord sans nervures, comme l'avait

été, dans la première et la seconde période du style Plantagenet, la voûte domicale non encore pourvue de son armature complète. Puis la ligne des clefs de ces petits berceaux fut garnie elle aussi de nervures, comme les grands berceaux de la voûte domicale durant la troisième période.

Cette transformation des parties de la voûte domicale contiguës aux murs constituait dans les deux angles du chevet deux moitiés de petites voûtes domicales supplémentaires dont l'effet décoratif était considérable et remplaçait avantageusement les essais de culs-de-four sur nervures.

En appliquant le principe de cette innovation aux autres fenêtres latérales de la travée, on eut alors pour recouvrir le sanctuaire une grande voûte domicale, épaulée aux quatre angles par des sortes de pendentifs d'une nature toute particulière, ayant entre eux toutefois cette différence que ceux voisins du transept ou de la nef, c'est-à-dire non limités par un mur transversal, avaient un seul petit berceau, la seconde partie du voûtin restant intacte, car aucune fenêtre n'était là pour la modifier.

Par suite de l'adjonction des nervures limitant les voûtins et allant des clefs des formerets aux clefs des doubleaux, la croisée d'ogives avait perdu sa fonction primitive. Elle ne primait plus en rien, dans l'économie de la voûte, les nervures secondaires que nous avons vu apparaître avec la troisième période.

D'autre part, l'innovation des quatre petits voûtins dans les angles de la travée arrivait à réduire la voûte centrale à un véritable losange inscrit dans un carré.

Nous avons déjà constaté que l'avènement de la nervure torique avait amené la disparition des amples

proportions de l'arc-doubleau. Le doubleau n'est plus, depuis ce moment, qu'une nervure analogue à celles qui, dans les trois derniers types de la période à huit nervures, réunissent la clef de la croisée d'ogives aux clefs des formerets. — Comme la croisée d'ogives a perdu son caractère prépondérant, toutes les nervures de la voûte arrivent à être d'importance à peu près égale.

Les nervures additionnelles qui ont déformé la croisée d'ogives vont déformer le doubleau, pour rejoindre les nervures additionnelles de la travée suivante et former une sorte de croisée d'ogives parallèle à la première. Une nouvelle voûte domicale, en losange, va se trouver en pénétration dans la première ; elle aura son centre à la clef du doubleau.

En même temps les moitiés latérales de petites voûtes se réunissent avec leurs voisines de l'autre côté du doubleau. Toutes les nervures correspondantes entre elles se complètent. Nous arrivons à avoir trois voûtes coupoliformes se mêlant les unes aux autres et détachant trois rangs de clefs parallèles, pendant que les croisées d'ogives chevauchent d'une travée sur l'autre.

Tout ce fouillis mathématiquement réglé est d'un aspect charmant, on chercherait en vain quelque chose de pareil dans nos splendides cathédrales des XIIIe et XIVe siècles. Nous sommes à l'apogée du style Plantagenet, c'est-à-dire au second quart du XIIIe siècle.

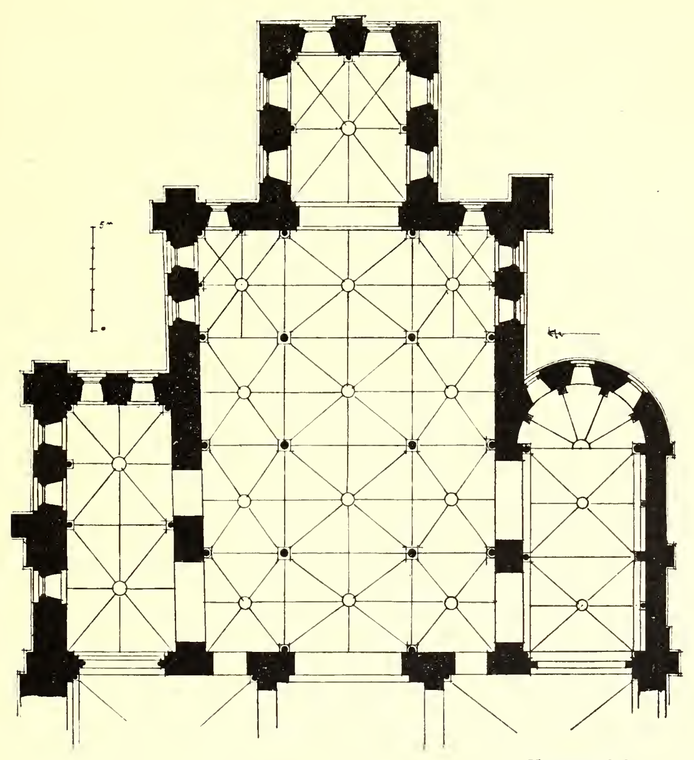
Comme exemples des types divers dont nous venons de résumer les caractères techniques, nous citerons tout d'abord la chapelle de Saint-Jean d'Angers et le sanctuaire de l'église paroissiale de Fontevrault *(type n° 8)*.

A Saint-Jean d'Angers, une partie de la voûte de la chapelle est chargée, dans les angles, d'une double nervure transversale qui vient couper la croisée d'ogives et détermine de petits berceaux secondaires encadrant l'archivolte des fenêtres. Ces petits berceaux secondaires n'ont pas leur ligne de clefs garnie de nervure. A l'église paroissiale de Fontevrault, les voûtins d'angle du sanctuaire sont également *non nervés*.

La chapelle Saint-Jean à Saumur, que Félix de Verneilh a citée depuis longtemps comme « un des plus élégants spécimens » du style Plantagenet — ce sera notre *type n° 9* — offre un progrès marqué sur les deux édifices qui précèdent : 1° par la multiplication des voûtins d'angles ; 2° par l'addition de la nervure dans les petits berceaux encadrant les fenêtres. Si nous faisons le total des *compartiments* composant la voûte qui recouvre le chevet de Saint-Jean de Saumur, nous arrivons au chiffre de *vingt*, au lieu des huit que nous avions eus jusqu'à la fin de notre troisième période.

Un nouveau progrès caractérise notre *type n° 10 :* Saint-Serge d'Angers. — « Le chœur de Saint-Serge est célèbre. La conception, dit Célestin Port, offre une hardiesse qui étonne par une légèreté menaçante de formes, mais assurée en réalité d'une solidité mathématique qui dénote l'expérience absolue de l'art. — Douze coupoles reposent immédiatement sur six colonnes frêles et élancées (10 mètres), soutenues seulement par leur charge qui les équilibre. Des nervures, reposant à leur base sur un élégant chapiteau, s'entrelacent en tous sens pour se réunir à une clef artistement sculptée d'un sujet religieux. — Au fond

suit une chapelle de même style, mais sans colonnes détachées, avec des arcatures engagées, des fenêtres



A. Ventre, del.

Plan du chœur de Saint-Serge à Angers.

en plein cintre décorées de tores et de colonnettes élégantes » (1).

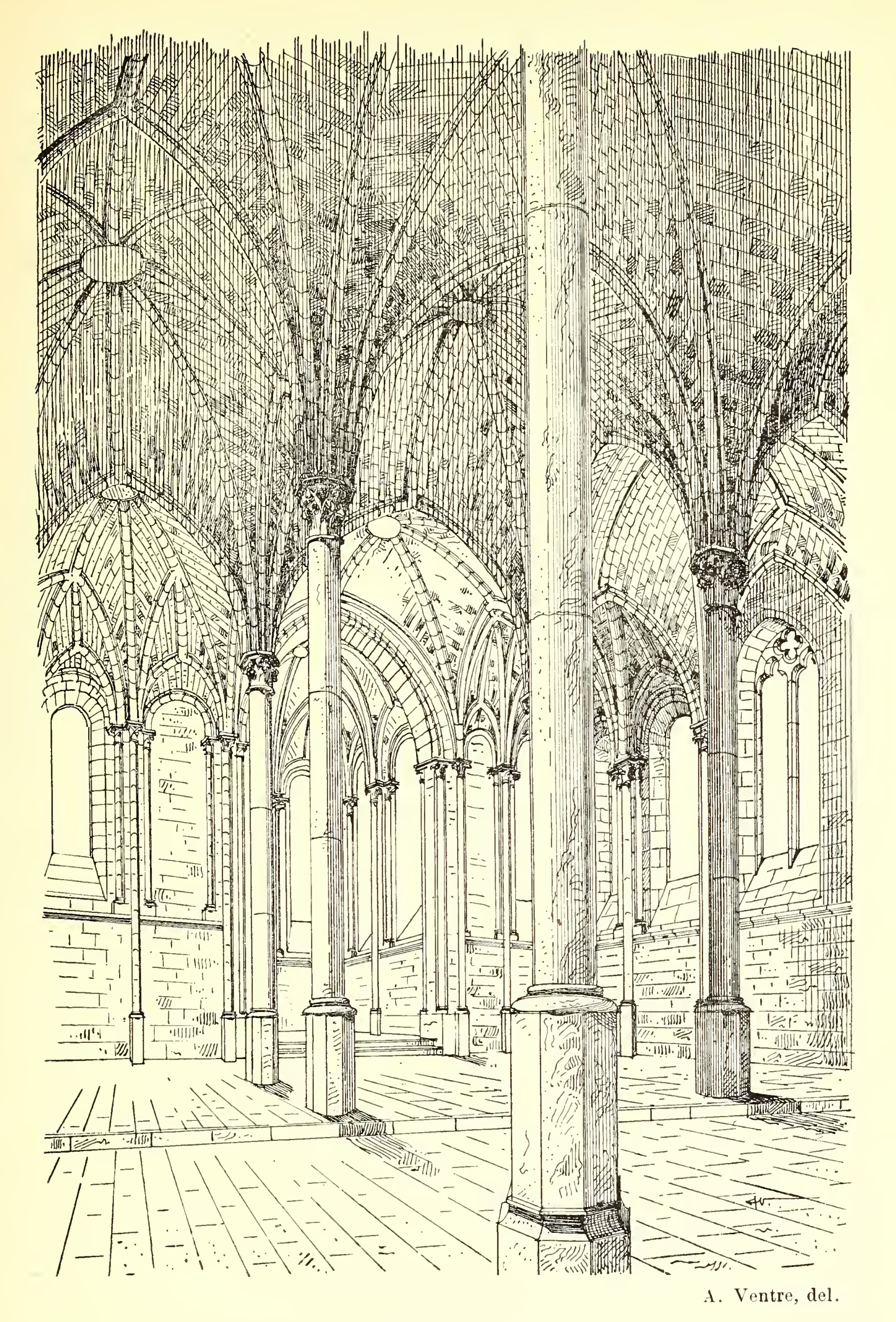
(1) Célestin Port : *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. Ier, p. 55.

Le merveilleux effet produit par le chœur de Saint-Serge a sa source : 1° dans l'emploi des voûtins dont nous avons parlé ; 2° dans une disposition, rare jusque-là en Anjou et qui a donné au monument un élancement et une lumière que l'on n'est pas habitué à rencontrer dans cette région.

L'architecte de Saint-Serge a rompu avec l'usage qui avait été à peu près universel, durant les précédentes périodes de l'architecture Plantagenet, de ne faire qu'un seul vaisseau dans la longueur des églises, les bas-côtés étant supprimés au profit de l'épaisseur des murailles et des contreforts. — A l'exception de la cathédrale de Poitiers, des églises de Candes et du Puy-Notre-Dame, et de Saint-Nicolas de Saumur, où a persisté la tradition romane poitevine des trois nefs s'épaulant les unes les autres, toutes les nefs aussi bien que tous les chevets d'églises que nous avons eu l'occasion de citer pour la seconde moitié du XIIe siècle et le commencement du XIIIe, n'ont pas de bas-côtés. La tradition des nefs uniques des églises à coupoles de l'Angoumois et du Périgord avait survécu à l'invasion gothique.

L'architecte de Saint-Serge imita dans le chœur qu'il avait à joindre à l'église déjà existante, la disposition à trois nefs séparées par de simples colonnes de la grande salle de l'hôpital d'Angers, mais il imita en faisant plus hardi, plus svelte et plus élégant, et en utilisant les plus récentes découvertes.

Les parties supportées par les colonnes sont recouvertes de voûtes à huit nervures toriques, sans voûtins d'angles, avec grands médaillons ronds aux clefs de voûtes centrales, avec petits médaillons presque ovales ou même encore simples figurines ou petites têtes aux



A. Ventre, del.

Église de Saint-Serge d'Angers.

Voûtes du chœur.

jonctions des nervures secondaires avec les formerets et les doubleaux.

Dans son travail sur *l'Architecture des Plantagenets*, lu au Congrès archéologique d'Angers, en 1871 (1), — travail remarquable à d'autres égards, — l'abbé Choyer a cherché à établir la date précise du chœur de Saint-Serge, qui représente pour lui « *le point de départ* de l'architecture des Plantagenets en Anjou ». Il en place la construction dans le troisième quart du XII[e] siècle, entre 1160 et 1166 (2). Nous ne nous arrêterons pas à discuter en détail les raisons qu'il a apportées pour étayer cette théorie. Nous nous bornerons à faire observer que la translation de reliques qui, d'après lui, aurait motivé l'édification de ce monument, ne marque certainement pas le commencement des travaux. Cette translation n'est que l'origine lointaine de la reconstruction que nous avons encore sous les yeux. Au moyen âge comme aujourd'hui, on n'élevait de riches sanctuaires dans les lieux possesseurs de reliques, que lorsque le pèlerinage était fréquenté et que la piété des fidèles avait apporté des ressources suffisantes.

D'autre part, la comparaison à laquelle nous venons de nous livrer des caractères respectifs des diverses phases du style Plantagenet, du milieu du XII[e] siècle au premier quart du XIII[e], nous oblige à écarter cette date de 1160-1166. — Nous savons par les cathédrales

(1) Ce travail est le développement de l'article publié en 1868 par le même auteur sur *L'église de Saint-Serge à Angers*, dans les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (ancienne académie d'Angers), nouvelle période, t. XI, p. 173 à 184.

(2) *Congrès archéologique de France*, XXXVIII[e] session, p. 274.

d'Angers et de Poitiers, et par d'autres monuments, ce qu'étaient l'architecture et la sculpture dans l'Ouest de la France durant le troisième quart du XIIe siècle. — Il y a certainement un écart d'un bon demi-siècle entre la date proposée par l'abbé Choyer et la date véritable du chœur de Saint-Serge (1).

Dans sa lettre à M. de Caumont sur *Le chœur de Saint-Serge,* publiée en 1866 dans le *Bulletin Monumental,* Godard-Faultrier estimait qu'il serait « en droit d'en rapprocher la date vers 1220, si les fenêtres des murailles latérales n'étaient pas à plein cintre » (2). Les fenêtres en plein cintre, qui se sont prolongées très tard en Anjou aussi bien qu'en Poitou, n'auraient pas dû faire hésiter Godard-Faultrier. Le chœur de Saint-Serge a été certainement construit vers 1220-1225.

Type n° 11. — Le premier monument qui, à notre connaissance, apporte une nouveauté au type illustré par le chœur de Saint-Serge, est le chœur de l'ancienne abbaye d'Asnières, — une ruine, mais « la plus belle peut-être de l'Anjou » (3), que la Société des amis des monuments de la Loire vient d'acquérir.

(1) Le chœur de Saint-Serge, écrivait Mérimée il y a cinquante ans, est « incontestablement un ouvrage du commencement du XIIIe siècle et l'on ne pourrait mieux caractériser son architecture qu'en la rapportant au gothique anglais primitif *(early english de Rickman).* En effet par sa forme générale et par ses détails, ce chœur n'a presque pas d'analogues parmi les monuments bâtis en France à la même époque » (Mérimée : *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France,* édit. de Bruxelles, 1837, p. 337-338).

(2) *Bulletin Monumental,* t. XXXII, p. 625.

(3) Célestin Port : *Dictionnaire..... de Maine-et-Loire,* t. I, p. 145.

On a toujours rapproché jusqu'ici le chœur de l'abbaye d'Asnières de celui de Saint-Serge. Nous croyons qu'il est préférable de le rapprocher du transept de Toussaint. — Le chœur d'Asnières et le transept de Toussaint sont deux constructions identiques. Leur système de voûtes et de supports est le même à quelques détails près, motivés, d'abord par la présence à Asnières de fenêtres qui n'existaient pas à Toussaint par suite du sanctuaire saillant sur le transept, puis par l'arrêt apporté à Asnières au développement du système de voûtes à cause d'un transept construit antérieurement au moins dans ses parties principales (1).

(1) « La ruine actuelle s'ouvre sous le large et haut arceau ogival qui donnait entrée au carré du transept, formé par quatre énormes massifs, où s'appliquent les colonnes grosses et menues qui portent les nervures et les arcs-doubleaux de la voûte à huit pans d'ogives. — L'aile du S., percée d'une double porte à plein cintre, a la voûte soutenue par un simple entrecroisement d'un arc-doubleau carré qui retombe dans les angles sur le chapiteau à feuillage d'une grosse colonne tronquée. — L'aile du nord, plus moderne au moins d'un demi siècle, est en style Plantagenet. Toutes deux communiquent avec le chœur par un étroit couloir plein cintre et s'élargissent au nord par une absidiole romane des premiers temps de la construction de l'édifice, quoique chacune d'ornementation différente.

« Le chœur en triple carré, qui prolonge le transept, s'étend dans toute la largeur des ailes, divisé seulement par deux minces et légères colonnettes, composées de deux pierres cylindriques, qui semblent porter la charge supérieure... L'effet d'art... rappelle celui de Saint-Serge d'Angers... Aux voûtes, où s'enchevêtrent les cordons d'ogive, des clefs, curieusement travaillées et peintes encore de couleurs vives, représentent au carré du centre saint Marc, saint Luc, saint Jean, saint Mathieu, à droite la Femme adultère, la Madeleine, Jésus entre Moïse et Élie, à gauche Jésus chassant les vendeurs du temple, le Baptême du Sauveur (XIIIe siècle) » (Célestin Port: *Dictionnaire... de Maine-et-Loire*, t. I, p. 144).

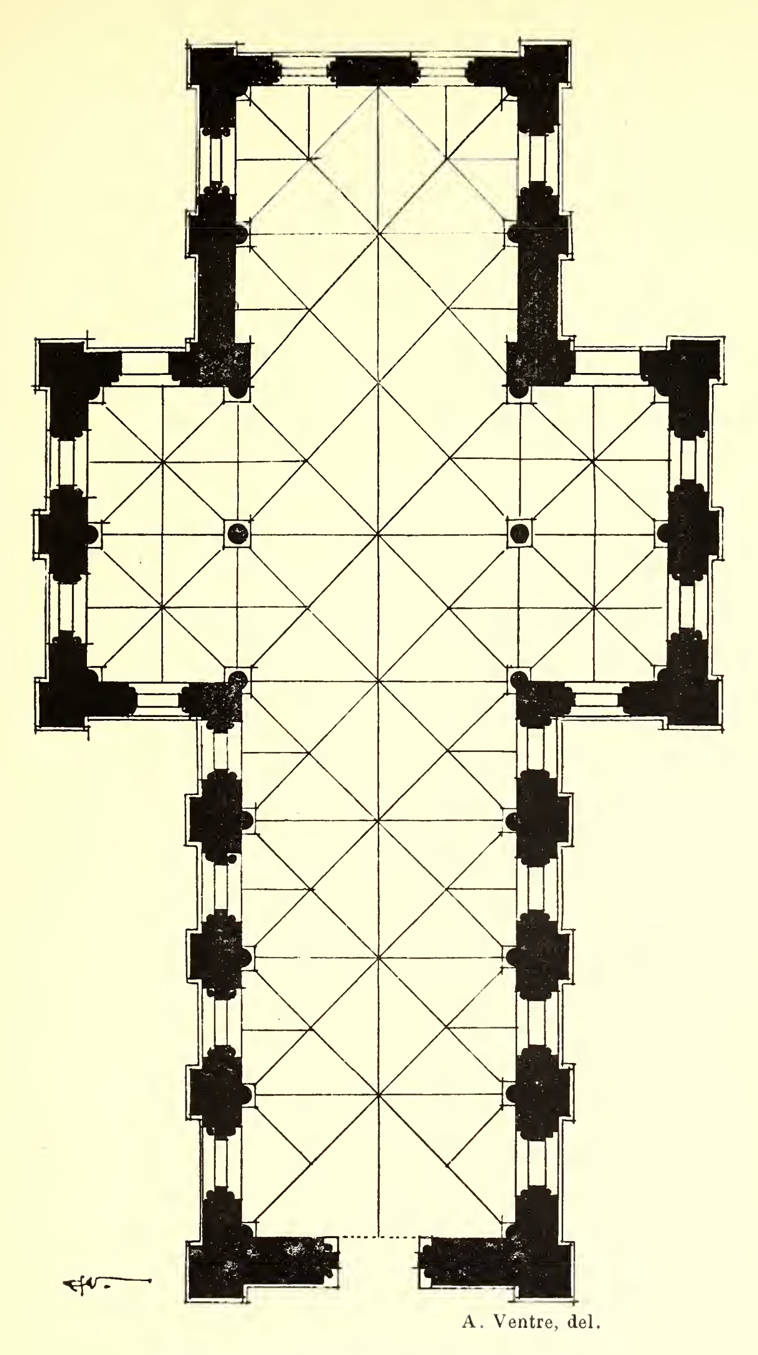
La calotte centrale, ressemblant assez en plan à un losange — complet à Toussaint, incomplet du côté du transept à Asnières — inscrit dans un carré, appuie ses extrémités de droite et de gauche sur deux colonnes élancées placées sur la prolongation des lignes déterminant la nef. Les voûtins d'angles — incomplets à Asnières du côté du transept, complets à Toussaint — n'ayant pas de mur pour les limiter à droite et à gauche, et la nécessité s'imposant de couvrir les portions qui s'étendent au delà des deux colonnes, l'architecte a fait escorter la calotte centrale et ses quatre voûtins par quatre petites voûtes à huit nervures, posées deux par deux de chaque côté, de telle façon que les nervures de toutes ces voûtes différentes de plan et de dimensions se joignent et se font suite.

La substitution de voûtes domicales à quatre voûtins aux voûtes domicales simplement à huit nervures, pour la partie centrale, et le fait de placer les supports non plus au point de départ des doubleaux et des formerets, mais là où se trouvait primitivement la clef des formerets, — en second lieu, l'addition de petites voûtes latérales complètes juxtaposées aux voûtins d'angles, — telle est la double originalité du chœur d'Asnières et du transept de Toussaint comparativement au chœur de Saint-Serge.

Les voûtes de Toussaint d'Angers, détruites en 1815, étaient fameuses autrefois. — « Cette église, a dit M. Godard-Faultrier, passait pour être un modèle d'architecture ».

La date de construction de Toussaint (1), — non

(1) Cf. Jos. Berthelé : *Les voûtes Plantagenet d'Airvault et de Saint-Jouin-lès-Marnes*, dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, t. IV, nº 37 (mars 1887), p. 5.



A. Ventre, del.

Plan de Toussaint d'Angers.

précisée par les archéologues angevins (1), — nous paraît pouvoir se placer avec quelque vraisemblance dans le second quart du XIIIe siècle, dans les années qui suivirent 1232.

En cette année 1232, l'abbé de Toussaint, Adam, reçut une indemnité du roi saint Louis, pour les dégâts faits à son monastère lors des travaux exécutés au château d'Angers : *Adamus....., eodem anno (1232), ratos semet nummos accepisse testatur, ob damna quæ rex canonicis attulerat Andegavensis castri propugnacula resarciens* (2). — Évidemment ces dégâts avaient porté sur les bâtiments. — Il en avait été de Toussaint comme de Saint-Laud, dont le chapitre reçut de saint Louis, cette même année 1232, une indemnité *pro subversione domorum et murorum capellaniæ... facta propter clausuram forteriсiæ* (3). — Avec la somme versée par le roi, l'abbé Adam put rebâtir. Le

(1) « Au temps de Bodin, on croyait reconnaître dans l'église Toussaint l'œuvre du moine Vulgrin (année 1050). Mais c'était là une conjecture que la science archéologique ne peut plus accepter ; l'ogive à lancettes du XIIIe siècle proteste, en effet, contre cette croyance » (Godard-Faultrier : *Inventaire du Musée d'antiquités Saint-Jean et Toussaint*, 2e édition, 1884, p. 37).

« L'église de Toussaint construite d'abord au XIe siècle... puis rebâtie vers la fin du XIIe siècle » (G. d'Espinay, *Congrès archéologique de France,* XXXVIIIe session, Angers, 1871, p. 26).

« Elle ne date ni de l'époque du fondateur Girard (1028), ni même du commencement du XIIe siècle, comme l'ont cru nos anciens archéologues. Il n'y a pas de doute possible sur la construction de l'église Toussaint, bien qu'on ne possède aucun texte qui la précise : c'est un édifice du XIIIe siècle » (G. d'Espinay : *Notices archéologiques,* 1re série, 1876, p. 278 et 281).

(2) *Gallia christiana*, éd. Hauréau, t. XIV, col. 711 A.

(3) Cf. d'Espinay : *Notices archéologiques*, 1re série, p. 44.

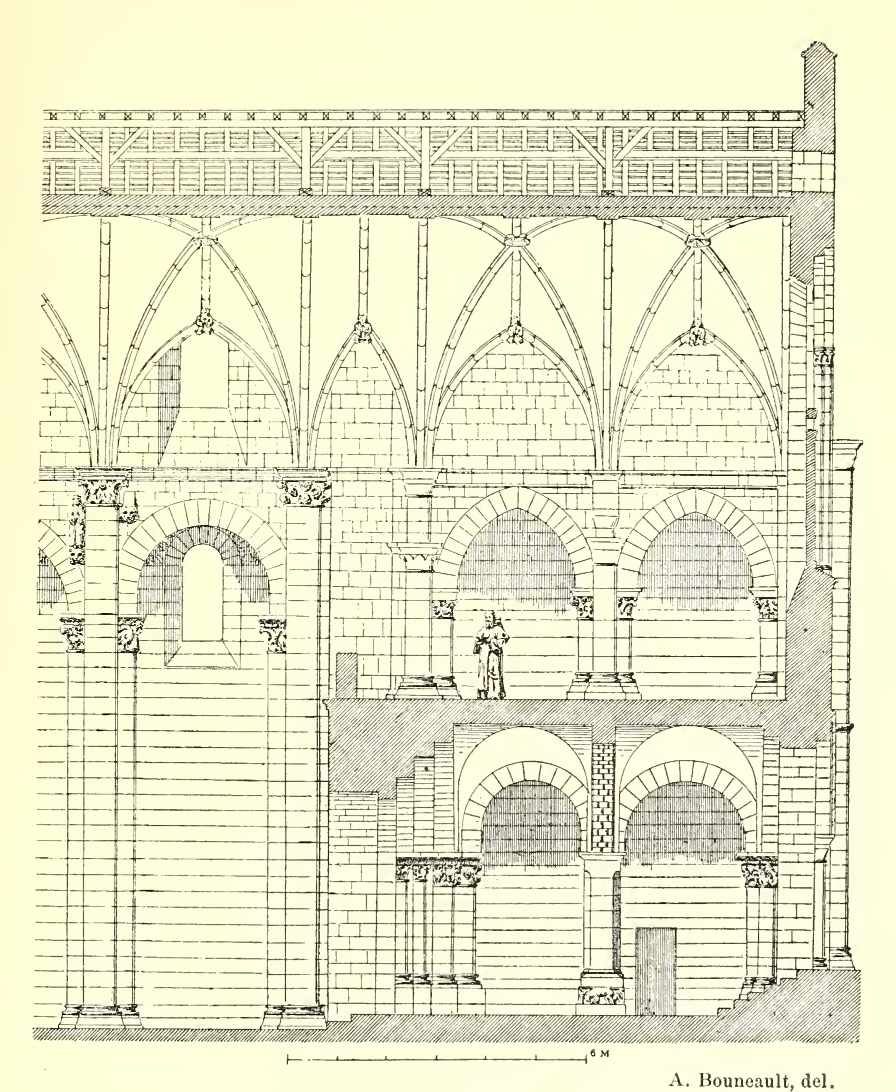
style de Toussaint concorde parfaitement avec cette date des environs de 1235.

Une nef ne pouvait reproduire exactement les dispositions d'un chœur et d'un transept. Aussi la nef de Toussaint diffère-t-elle du transept qu'elle accompagne, mais elle a été conçue d'après les mêmes principes.

Les nervures des petits voûtins adossés les uns aux autres, rejoignant leurs voisines, constituent de nouvelles sortes de croisées d'ogives, parallèles aux autres et qui engendrent de nouvelles voûtes centrales engagées dans les précédentes. S'il était permis de distinguer encore des doubleaux à cette date, dans le style Plantagenet, nous dirions que ces voûtes centrales en losange s'appuient à droite et à gauche sur les clefs des doubleaux, en avant et en arrière sur les clefs des croisées d'ogives de leurs voisines. Les mêmes nervures servent aux unes et aux autres. Quant aux voûtins, cette double série de voûtes centrales les réduit à de simples triangles sphériques réunis deux par deux à l'endroit de chaque fenêtre.

La grande nervure médiane, suite de la série des nervures secondaires qui dans la troisième période réunissait entre elles les clefs des doubleaux, présente des médaillons aux points où elle rencontre les clefs des nouvelles croisées d'ogives. D'autre part, aux points de jonction de la nervure latérale de chacun des voûtins avec les branches des croisées d'ogives, d'autres médaillons se détachent : on a donc trois lignes parallèles de clefs ornées en quinconce.

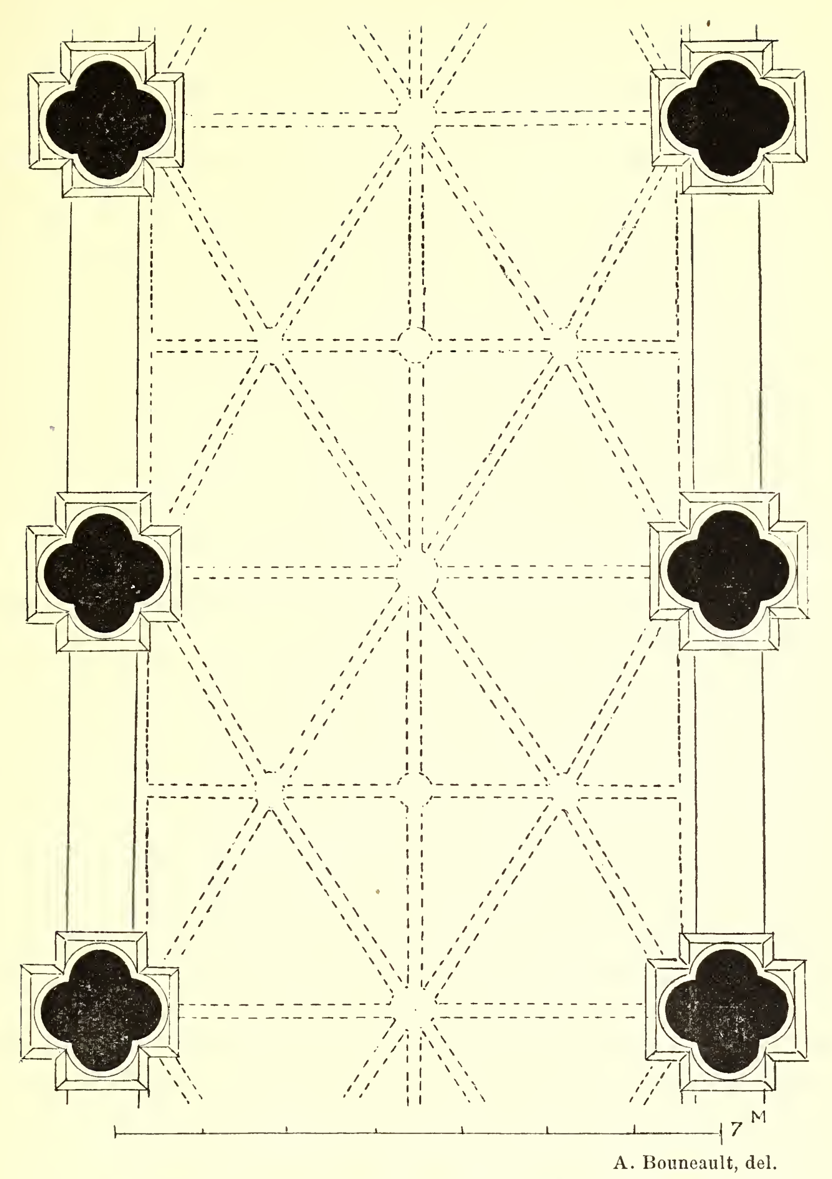
Cette nervure médiane partageant la voûte en deux parties, l'ensemble a l'aspect d'un vaste berceau brisé fantaisiste, rempli à droite et à gauche par de petites voûtes domicales à quatre nervures principales et une



A. Bouneault, del.

Église d'Airvault.

Voûtes de la nef et du porche.



Église de Saint-Jouin-de-Marnes.

Plan des voûtes de la nef.

nervure secondaire rejoignant le formeret des fenêtres.

Les églises d'Airvault, de Saint-Jouin-lès-Marnes (Deux-Sèvres), et de Saint-Germain-sur-Vienne (Indre-et-Loire) — (type n° 12) — ajoutent un détail de plus à ce système de voûte déjà si compliqué. Elles réunissent entre elles toutes les nervures des berceaux encadrant les fenêtres.

La reproduction des voûtes de Toussaint d'Angers à Airvault s'explique facilement quand on se rappelle que Toussaint était en quelque sorte la *fille* d'Airvault. C'étaient des chanoines d'Airvault qui avaient initié ceux de Toussaint à la vie régulière. Le voisinage donne la raison de l'imitation à Saint-Jouin-lès-Marnes de ce qui s'était fait à Airvault. Quant au lien qui rattache Saint-Germain-sur-Vienne soit à Toussaint, soit à Airvault ou à Saint-Jouin, il nous a échappé jusqu'ici.

Nous croyons avoir été le premier à signaler (1) la parenté qui unit les voûtes de la nef de Toussaint et celle d'Airvault, de Saint-Jouin et du chœur de Saint-Germain-sur-Vienne. En ce qui concerne cette dernière église, nous devons ajouter que nous avions été mis sur la voie par le passage suivant de Félix de Verneilh : « Cette construction du XIII[e] siècle a des nervures si multipliées et d'un arrangement si insolite, même dans le style Plantagenet, qu'à en juger par leur projection horizontale, on croirait que le plan de l'édifice comporte deux nefs au lieu d'une et huit travées au lieu de deux » (2).

(1) Cf. *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres,* 1886, p. 305, — la *Revue poitevine et saintongeaise,* t. III, p. 79.

(2) F. de Verneilh : compte rendu de l'excursion faite à Fontevrault, etc., dans le *Congrès archéologique de France,* XXIX[e] session, p. 201-202.

Nous avons tenu à voir de nos yeux le chœur de Saint-Germain-sur-Vienne. Il est parfaitement du style Plantagenet et identique aux voûtes d'Airvault et de Saint-Jouin-lès-Marnes.

Ces trois monuments représentent aujourd'hui, à défaut de l'original disparu, les voûtes réputées jusqu'ici uniques de Toussaint d'Angers.

Le style Plantagenet, qui devait aboutir en Angleterre aux célèbres voûtes en *éventail* (1), ne dépassa pas, en France, les combinaisons de nervures de Toussaint d'Angers, d'Airvault, de Saint-Jouin-lès-Marnes et de Saint-Germain-sur-Vienne.

A vrai dire, le type de Toussaint resta un chef-d'œuvre isolé, une exception. Il était d'une difficulté de construction trop grande pour susciter beaucoup d'imitations.

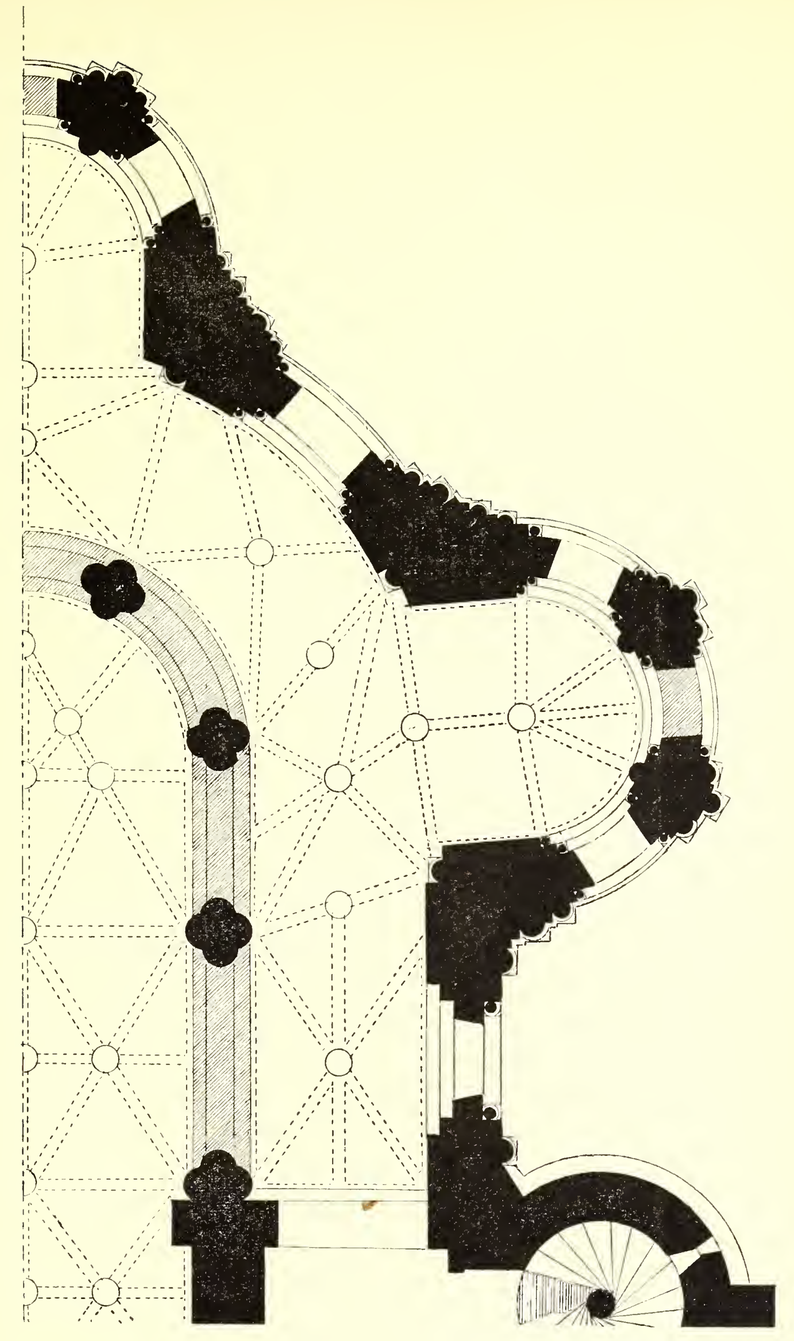
Le type à huit nervures, d'une construction beaucoup plus facile, persista au contraire dans les habitudes de l'Anjou et des provinces circonvoisines.

Nous le retrouvons jusque durant la période flamboyante. Inutile d'ajouter qu'à cette date il se présente avec les nervures piriformes (*vulgo* prismatiques), qui caractérisent la fin du gothique.

Influence du style Plantagenet sur les coupoles à pendentifs distincts et sur les coupoles octogonales.

Nous avons suivi dans toutes ses étapes la transformation de la coupole byzantine à pendentifs non

(1) « L'école angevine a servi de point de départ aux célèbres voûtes à éventail de l'Angleterre » (Cf. Viollet-le-Duc : *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. IV, p. 117 à 122, et t. IX, p. 521 à 527). Anthyme Saint-Paul : *Viollet-le-Duc et son système archéologique*, 2e édit., p. 170.



Église de Saint-Jouin-de-Marnes.

Plan des voûtes du chœur.

distincts. Il convient maintenant de revenir un instant sur nos pas pour voir ce que sont devenues la coupole byzantine à pendentifs distincts et la coupole romane octogonale sur trompes, placées en présence de la croisée d'ogives, ou plutôt en présence de l'architecture Plantagenet. Ces deux genres de coupoles ont été beaucoup plus influencées par l'architecture Plantagenet parvenue à sa période à huit nervures que par les quatre branches de la croisée d'ogives arrivant directement de l'Ile-de-France ou de la Normandie.

La coupole à pendentifs distincts ne pouvant, vu sa structure formée de deux rayons différents, s'accommoder de la croisée d'ogives, qui n'eût longé que ses pendentifs sans atteindre sa calotte, on n'emprunta au style Plantagenet que le côté décoratif des nervures en négligeant complètement le principe et le but de leur construction. On laissa les pendentifs tels que les avait toujours employés l'époque romane et on orna la calotte d'un nombre plus ou moins grand de nervures, en réalité assez inutiles, qui venaient s'appuyer sur la corniche formée par la réunion des bases des quatre triangles sphériques renversés constituant les pendentifs.

On eut alors les coupoles byzantines nervées d'Aulnay-de-Saintonge, dans la Charente-Inférieure, — de Saint-Amand-de-Boixe, dans la Charente, — de Javarzay, dans les Deux-Sèvres, — de Saint-Maurice-en-Gençay, dans la Vienne.

Cette tentative forcément vouée à la stérilité, puisqu'elle supprimait toute la raison d'être de la croisée d'ogives, fut bien vite effacée par le succès toujours croissant obtenu par la fusion de la croisée d'ogives avec la coupole à pendentifs non distincts.

Les coupoles nervées que nous venons de citer paraissent à peu près contemporaines. Elles doivent se placer aux environs de l'année 1170 (1).

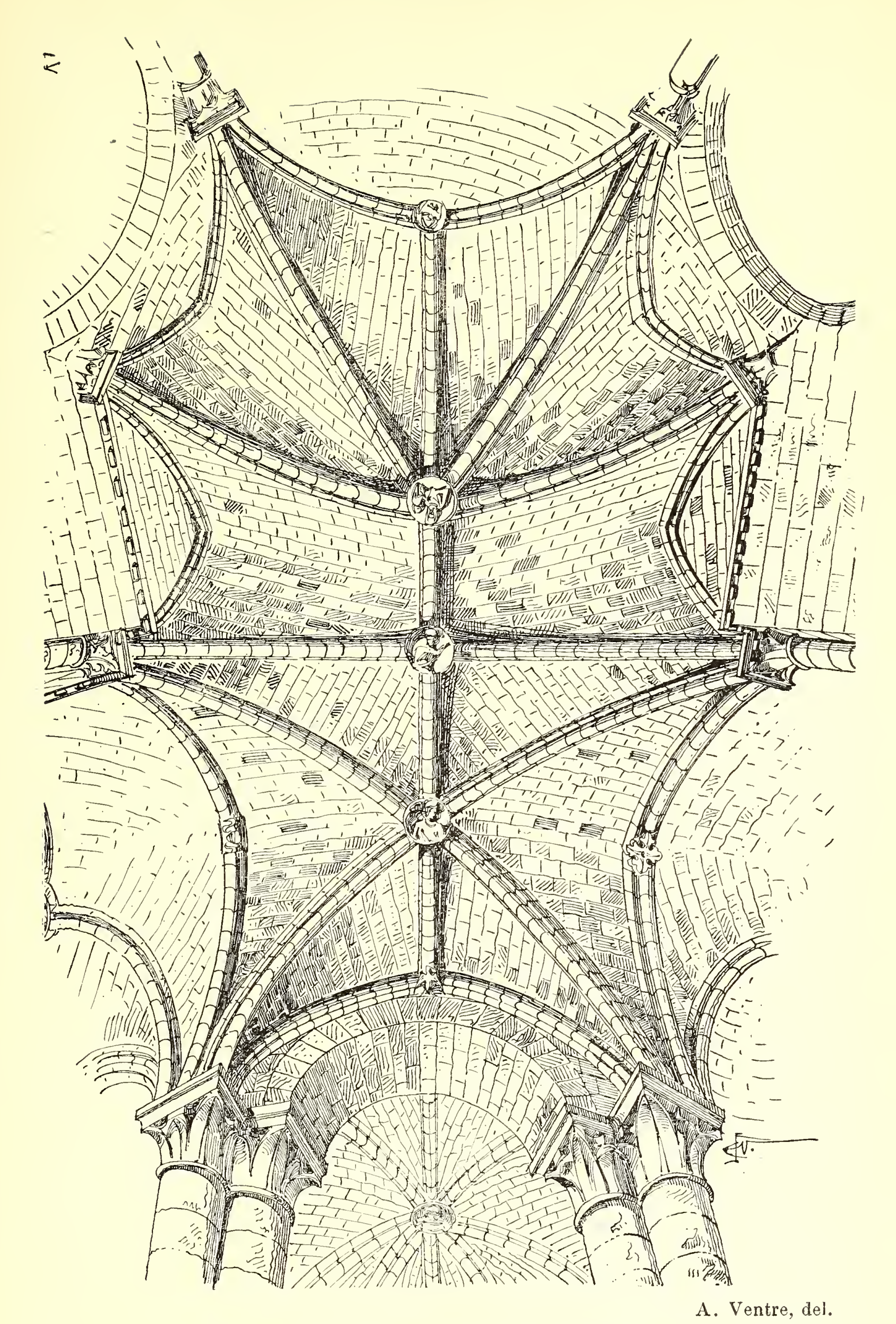
L'adaptation des huit nervures Plantagenet à la coupole romane octogonale sur trompes dura un peu plus longtemps et produisit des spécimens plus élégants que les précédents. Exemples : à Poitiers, le carré du transept de Saint-Hilaire-de-la-Celle et la sacristie de Sainte-Radegonde ; à Nouaillé (Vienne), la voûte qui se trouve sous le clocher-porche, etc. — On plaça des nervures dans chacun des angles de la calotte octogonale et du tambour portant cette calotte. Les trompes conservèrent tout d'abord leur aspect primitif, puis on les nerva à leur tour et elles se transformèrent en des sortes de conques garnies à leur partie extérieure d'une nervure réunissant les quatre pans principaux de l'octogone, à leur partie intérieure d'une nervure joignant la précédente à angle droit et ayant son point de départ dans l'angle de la travée.

Synthèse chronologique des évolutions de l'architecture Plantagenet.

En résumé, — et pour nous en tenir à la *filiation principale et directe,* — les caractères des différents types Plantagenet peuvent *se cataloguer et se classer* de la façon suivante :

I. — La voûte Plantagenet, née de la fusion de la coupole byzantine à pendentifs non distincts et de la

(1) Cf. Jos. Berthelé : *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême,* p. 24 et 64, — et la *Revue poitevine et saintongeaise,* t. II, p. 223.



A. Ventre, del.

Église de Saint-Jouin-de-Marnes.

Voûtes du rond-point.

croisée d'ogives de l'Ile-de-France, conserve au début le caractère d'*appareillage horizontal* de la coupole. — La coupole déforme la croisée d'ogives en lui imposant non seulement son mode d'appareil qu'elle perdra bientôt, mais encore un *caractère bombé* qu'elle conservera toujours et qui établira une ligne de démarcation topique entre la voûte angevine et la voûte sur croisée d'ogives de l'Ile-de-France. — La croisée d'ogives déforme le plan et l'élévation de la coupole en lui imposant un sectionnement en huit compartiments, formant quatre berceaux.

Cette première période, — période byzantine à quatre nervures, — est représentée par la voûte, du deuxième quart du XIIe siècle, de la tour Saint-Aubin à Angers et par l'une des voûtes du transept de l'église de Mouliherne. Elle ne comprend qu'un seul type, qu'on peut définir ainsi : *voûte sur croisée d'ogives — bombée — à assises horizontales.* Il n'y a pas encore lieu de tenir compte du profil des nervures.

II. — Dans la seconde période, — période gothique à quatre nervures, — la croisée d'ogives prend le dessus sur la coupole, rejette l'appareillage horizontal roman et byzantin et le remplace par l'appareillage gothique parallèle à l'axe des berceaux, *aliàs* perpendiculaire aux arcs d'encadrement.

Deux types se succèdent durant cette période qui se développe vers le milieu et dans le troisième quart du XIIe siècle. Ils ne diffèrent entre eux que par la forme des moulures de la croisée d'ogives.

On peut définir ces types : *voûtes sur croisée d'ogives — bombées — à assises parallèles à l'axe des berceaux.*

Dans le premier type, dont la nef de la cathédrale d'Angers nous offre un exemple à date absolument certaine (1150 à 1153), les *nervures* sont *quadrangulaires à double tore;* dans le second, les nervures sont *à triple tore.*

III. — Avec la troisième période, — période à huit nervures, — quatrième quart du XIIe siècle et commencement du XIIIe, — les berceaux s'augmentent de nervures fortifiant les lignes de réunion des compartiments de la voûte et joignant la clef de la croisée d'ogives aux clefs des doubleaux et des formerets.

Quatre types se succèdent dans cette période: le premier reproduit encore les nervures des types précédents; — le second inaugure la *nervure à un seul tore,* qui persistera jusqu'à la fin du style Plantagenet, mais l'emploie sans aucune addition d'ornements aux points de jonction des nervures secondaires avec les doubleaux et les formerets; — le troisième place de petites têtes à ces clefs des doubleaux et des formerets; — le quatrième substitue à ces petites têtes des figurines complètes et même des scènes à plusieurs personnages, le plus souvent encadrées.

On peut les définir : *voûtes sur croisée d'ogives et à quatre nervures secondaires — bombées — à assises perpendiculaires aux arcs d'encadrement,* — 1° *à nervures quadrangulaires simples ou munies d'un double tore,* ou bien *à nervures formées de trois tores posés triangulairement,* — 2° *à nervures formées d'un seul tore, sans petites têtes ni médaillons,* — 3° *à nervures formées d'un seul tore avec petites têtes,* — 4° *à nervures formées d'un seul tore, avec figurines généralement encadrées dans des médaillons.*

IV. — La quatrième période, — période à plus de huit nervures, — qui prend naissance dans le premier quart du XIII[e] siècle et arrive à son apogée vers 1250 ou un peu avant, peut se classifier et se définir ainsi :

1° *voûte domicale, — épaulée dans les angles par des voûtins non nervés dans la direction des fenêtres* (chapelle de l'ancien hôpital Saint-Jean, à Angers) ;

2° *voûte domicale, — épaulée dans les angles par des voûtins nervés dans la direction des fenêtres* (Saint-Serge d'Angers) ;

3° *voûte — à croisées d'ogives chevauchant de travée en travée, — chargées de trois lignes parallèles de clefs, — avec voûtins de fenêtres à nervures, non réunis entre eux* (Asnières et Toussaint d'Angers) ;

4° *voûte — à croisées d'ogives chevauchant de travée en travée, — chargées de trois lignes parallèles de clefs, — avec voûtins de fenêtres à nervures, réunis directement entre eux* (Airvault, Saint-Jouin et Saint-Germain-sur-Vienne).

La classification que je viens de proposer m'a paru justifiée par l'examen que j'ai fait jadis sur place, à plusieurs reprises, des principaux monuments Plantagenet de l'Anjou et du Poitou.

La technique et la chronologie de cette curieuse évolution de l'architecture Plantagenet avaient été un peu négligées par les archéologues. Je n'ai pas la prétention de les avoir traitées d'une façon définitive, et je ne pourrai qu'être satisfait si la réimpression de ce petit *essai* réussit à provoquer des observations nouvelles, qui amèneront la lumière sur cette filiation très compliquée.

Montpellier, le 2 novembre 1903.

ARCHIVES CAMPANAIRES

LES CERTIFICATS DE SATISFACTION

DÉLIVRÉS DE 1725 A 1782 AUX

DUBOIS PÈRE ET FILS, DE DAMBLAIN

(Vosges)

FONDEURS DE CLOCHES AMBULANTS

Cloches diverses fondues par NICOLAS DUBOIS, CLAUDE DUBOIS, JOSEPH-FRANÇOIS DUBOIS, FRANÇOIS-ATHANASE DUBOIS et ALEXIS ROBERT, dans les régions formant aujourd'hui les départements du Calvados, de l'Orne, de la Nièvre, de l'Ain, de la Haute-Saône, de la Haute-Savoie, de la Savoie, du Doubs, de la Haute-Marne, de l'Aube, de la Meuse et des Vosges, le territoire de Belfort, la Suisse, etc.

Au cours de l'intéressante notice sur *les Cloches à Yenne* (Savoie), insérée dans le dernier volume paru des *Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* (1), M. Jean Létanche a signalé ce fait qu'en 1751 une des cloches d'Yenne fut « *restaurée par le fondeur Dubois* (2) ».

Les recherches historiques et épigraphiques, que nous poursuivons — un peu partout — depuis une quinzaine d'années, sur les cloches et les anciens fondeurs de cloches, nous ont fait retrouver en Bassigny (en 1897), relativement

(1) Tome XLII (année 1902-1903), p. LXXXIII à XCVIII. — Tiré à part, in-8° de 16 pp.

(2) « Les sonneries réglementaires et pratiquées par des sonneurs responsables donnèrent de bons résultats. Une seule cloche dut encore être restaurée par le fondeur *Dubois*, mais longtemps après (1751) » (p. XCIII).

à cet épisode de l'histoire campanaire de la Savoie, un document qui pourra compléter assez amplement les informations de M. J. Létanche.

Ce document, qui fait partie des papiers de famille de M. Dubois, de Colombey-lès-Choiseul (Haute-Marne), — et qui nous a été obligeamment communiqué, grâce à l'intermédiaire de M. Renaut, instituteur de cette localité, — n'est autre que le double certificat de satisfaction qui fut délivré au fondeur par la municipalité et par l'archiprêtre d'Yenne, le 17 juin 1751.

Les anciens fondeurs ambulants, ceux du Bassigny en particulier, avaient l'habitude de se faire donner, dans les paroisses où ils avaient fourni des cloches, des certificats susceptibles de les recommander dans les autres paroisses où ils allaient offrir leurs services.

Celui que le fondeur Dubois obtint à Yenne contient, comme la plupart de ses similaires, divers renseignements intéressants. Il précise d'abord le prénom du fondeur, ou plutôt *les prénoms des fondeurs*, car ils étaient deux : le père et le fils, et ce détail de *prénoms* a son importance : les Dubois fondeurs de cloches, en effet, ont été nombreux, du XVI[e] au XIX[e] siècle (1), et il n'est pas toujours facile de déterminer, sur la simple mention du *nom*, de quel membre de la famille il s'agit. — Ce certificat nous apprend ensuite que les Dubois ont fondu pour Yenne, non pas *une*, mais *deux cloches*. — En troisième lieu, il nous indique *les poids respectifs* de ces deux cloches. — Enfin, nous voyons que l'opération de la fonte s'est faite *sur place*, à Yenne même. — La municipalité et l'archiprêtre ajoutent

(1) Sur les Dubois, voir notamment Léon Germain, *Une cloche de Romans (Drôme) fondue par Nicolas Dubois, de Neufchâteau, 1545*, dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1902, pp. 189 à 192 et 240; — Louis Régnier, *Cloches et Fondeurs de cloches*, dans le *Bulletin archéologique* du Comité des Travaux historiques, année 1895, p. 435, — et nos *Enquêtes campanaires*, index des noms de fondeurs, pp. 587-588.

que les fondeurs, pendant leur séjour à Yenne, se sont montrés hommes d'honneur et bons chrétiens. La chose avait son importance : déjà au XVIIIe siècle les fondeurs du Bassigny comptaient parmi eux des Forgeot !

Voici d'ailleurs le document, textuellement transcrit :

Nous, sindic et conseils de la ville et communauté d'Yenne en Petit Bugey, soussignés, certiffions à tous ceux [à] qui la connaissance en appartiendra que le s^{r} Nicolas Dubois, de la paroisse d'Amblain (1) en Lorraine, avec Joseph-François, son fils, ont travaillés tous les deux en gens d'honneur et de probités à la refonte de deux cloches, l'une desquelles est de la pesanteur de vingt-quattre quintaux et la seconde de deux ;

Certiffions de même que pendant le temps qu'il a séjourné pour la perfection du dit ouvrage, ils se sont tous les deux comportés comme des bons chrétiens, ce que nous attestons véritable par les preuves qu'ils ont donnés de la vraye religion.

En foy de quoy, nous avons signés le présent certifficat et icelluy expédié au dit s^{r} Dubois, pour luy servir et valoir ainsy que de raison, — sur lequel nous avons apposés le scel des armoiries de notre dite ville.

Fait à Yenne ce dix-sept^{e} juin mil sept cent cinquante-un.

[*Suivent sept signatures, dont celle du sindic et celle du secrétaire.*]

[*Cachet, aujourd'hui fruste, en cire rouge.*]

Nous soussigné prêtre, docteur en théologie, curé et archyprêtre d'Yenne, official du diocèse de Belley à la part de Savoye, certifions le contenu cy-dessus véritable et que nous en particulier sommes très content des deux cloches qu'a jettées (2) et fondues dans notre paroisse le dit s^{r} Nicolas Dubois avec son fils.

En foy de quoy nous avons signé et apposé le sceau ordinaire de notre officialité, le dix-sept juin mil sept cent cinquante-un.

[*Signé*] : Lempereur, official.

[*Cachet armorié, en cire rouge.*]

Le fondeur de cloches Nicolas Dubois, qui entreprit en

(1) Damblain, commune du département des Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Lamarche, — limitrophe du département de la Haute-Marne.

(2) Sur le sens du mot *jeter : couler*, voir nos *Enquêtes campanaires*, pp. 281 à 287.

1751 la refonte de deux des cloches d'Yenne, avait fondu, l'année précédente, également avec la coopération de son fils, sept cloches de différentes grosseurs, dans le voisinage de Saint-Julien-en-Genévois, notamment pour la paroisse de *Présilly* (Haute-Savoie). C'est ce qui résulte du certificat suivant, qui fut délivré au fondeur, le 15 juillet 1750, par le prieur de la Chartreuse de Pomier (1) et par le curé de Présilly, et qui fait partie aujourd'hui (comme le certificat d'Yenne et comme les autres que nous mentionnerons plus loin) des papiers de famille de M. Dubois, de Colombey-lès-Choiseul.

Je soussigné, religieux et prieur de la Chartreuse de Pomier, ateste à tous à qui il apartiendra que le sieur Nicolas Dubois, maître fondeur du lieux d'Amblain en Lorraine, a parfaittement réussi avec son fils en la fonte de sept cloches de différentes grosseurs, qu'il a jetté, tant pour notre paroisse de Présilli que pour d'autres paroisses voisines, au contentement et satisfaction d'un chacun, et qu'ils ont l'un et l'autre donnés des marques de leurs probitée et religion pendant tout le temps qu'ils y ont travaillés.

En foy de quoy, je leurs ay donné le présent certificat, pour leurs servir au besoin, et aposé le sceau de cette maison.

Fait à la Chartreuse de Pomier, ce 15e juillet mil sept cent cinquante.

[*Signé* :] F. Maurice Brunet, religieux et prieur susdit. — Antᵉ Guilliot, recteur de Présilli.

[*Cachet de cire rouge, de forme circulaire, contenant, encadrée par un rameau, une sphère sur laquelle est inscrite la lettre P et que surmonte une croix.*]

Nicolas Dubois, — un « Lorrain », comme la plupart des anciens « saintiers » ambulants, — était né [à Damblain ?] dans les premières années du xviiie siècle, vraisemblablement en 1706 : — le 15 mai 1747, lors de son second mariage (2), il est dit « âgé de 41 ans (3) ».

(1) Commune de Beaumont (Haute-Savoie).

(2) Il avait épousé en premières noces Agathe Jacquinot, dont il eut plusieurs enfants. (Voir Archives communales de Damblain, série GG, baptêmes en date des 8 octobre 1732, 31 octobre 1736, 4 septembre 1738, 6 novembre 1740 et 9 septembre 1742).

(3) Le 15 mai 1747, mariage de « Nicolas Dubois, veuf d'Agathe

Il était peut-être frère du fondeur de cloches CLAUDE DUBOIS (1). En tous cas, il semble bien, à ses débuts, avoir fait partie de l'association familiale des Dubois, que l'on trouve opérant sur place en Normandie vers le milieu de la première moitié du XVIIIe siècle et dont Claude Dubois paraît avoir été le chef.

Cette société de fondeurs fournit notamment :

En 1723, pour *Vauville* [*-la-Haute*] (Calvados), une cloche signée : « LES DVBOIS M. F. EN 1723. CLAUDE DVBOIS, », qui a été transportée depuis à *Saint-Martin-aux-Chartrains* (Calvados) (2) ;

En 1724 ou 1725, pour l'église paroissiale de Sainte-Trinité de *Falaise* (même département), une cloche (en raccord) « d'environ 4500 [livres] de pesanteur » (certificat de satisfaction délivré par le curé aux fondeurs Claude et Nicolas Dubois, le 6 août 1724 ou 1725) ;

En 1725, pour l'abbaye de *Saint-Pierre-sur-Dives* (même département), cinq cloches, savoir « trois grosses cloches, dont la plus grosse est de cinq milles, et les deux autres en diminuant, de fort bon accord..., et encore deux autres petites cloches, le tout bien conditionné » (certificat du procureur de l'abbaye, mai 1725) (3) ;

JACQUINOT, âgé de 41 ans, de cette paroisse [de Damblain] », avec ANNE LE CLER, fille de défunt Scipion « Le Clerc » et de Catherine Parisot, âgée de 37 ans, de la paroisse de Serqueux (Haute-Marne). (Archiv. comm. de Damblain, GG.).

(1) « Les sieurs Dubois frères, maistres fondeurs de Loraine » (certificat du procureur de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, mai 1725). — Cf. ci-dessous la note concernant la cloche survivante de cette sonnerie.

(2) Dr Billon, *Épigraphie campanaire*, dans le *Bulletin monumental*, tome XXVII, p. 551-552.

(3) « La grande sonnerie [de l'abbaye de *Saint-Pierre-sur-Dives*] était placée dans la tour du nord ; elle était formée de quatre cloches, dont la tonique porte l'inscription suivante :

....

....

M^RS CLAVDE ET LES DVBOIS MONT FAITE EN 1725. Diamètre, 1^m46 ; poids. 2,000 kilos. Le timbre de cette grosse cloche est magnifique, nous

La même année 1725, pour *Coquainvilliers* (même département), une cloche signée : « M[tre] CLAVDE ET NICOLAS LES DVBOIS MONT FAITE » (1) ;

Et en 1731, pour l'église Saint-Germain d'*Argentan* (Orne), la grosse cloche, signée : « LES DVBOIS, FONDEURS LORRAINS, M'ONT FAITE », pesant 4224 livres, qui a été refondue en décembre 1853, par Ernest Bollée, du Mans (2).

En 1738, Nicolas Dubois fournit à l'église d'*Onlay* (Nièvre) « une cloche pesant environ huit cent livres, [fondue] dans la paroisse d'Onlay » (certificat délivré au « sieur Nicolas Dubois, maître fondeur du bourg de Damblin en Lorraine ») (3).

En 1740-1741, un Nicolas Dubois, de Damblain, — très vraisemblablement celui qui nous occupe, — va travailler en Belgique, à Tournai, avec Nicolas Boulanger (4).

l'avons entendue à deux lieues de distance ». (D[r] Billon, *Campanologie, étude sur les cloches et les sonneries françaises et étrangères*, dans *l'Annuaire des cinq départements de la Normandie* [alias *Annuaire normand*], 31[e] année, 1865, p. 46-47.)

(1) D[r] Billon, dans le *Bulletin monumental*, tome XXVII, p. 552.

(2) L'inscription indiquait : 1° qu'elle avait été coulée avec le métal d'une cloche antérieure, datant de « may 1378 », — 2° qu'elle avait été « fondue en septembre, augmentée de 1500 livres.... et bénie en octobre 1731 ». — « Son diamètre était de 4 pieds 10 pouces ; le timbre était très agréable, mais faible dans les faussures, parce que cette cloche, n'était pas assez nourrie de métal. Le poids primitif de cette cloche en 1378, aurait été de 2,724 livres ; en 1731, de 4,224 livres. Brisée le 15 août 1853, elle fut refondue, en décembre de la même année, par E. Bollée, et augmentée de 1300 livres et pèse aujourd'hui 2,762 kilos. » (D[r] Billon, *Campanologie*, dans l'*Annuaire normand*, 32[e] année, 1866, p. 63-64). — Cf. l'abbé H. Antoine, *l'Église Saint-Germain d'Argentan, ses clochers et ses cloches* (1902), p. 37.

(3) Cette fonte n'a pas été mentionnée par l'abbé Boutillier, dans ses *Anciens Fondeurs de cloches nivernais ou ayant travaillé dans le Nivernais avant 1790.*

(4) Cf. *les Fondeurs de cloches du Bassigny du XVI[e] au XVIII[e] siècle, d'après les recherches de M. Jules Marchal*, dans nos *Enquêtes campanaires*, p. 406 ; — cf. également Léon Germain et Jules Marchal, *Noms de fondeurs de cloches, extraits des registres du Bailliage du Bassigny*, dans le *Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine*, n° de mai 1902, p. 110.

En 1742, notre Nicolas Dubois fond deux cloches pour « Romanesche en Bresse, diocèse de Lyon » = *Romanêche-la-Montagne* (Ain) (certificat délivré par le curé à « M. Du bois », le 19 juillet 1742) ;

En 1749, une pour « Jasney, diocèse de Besançon » = *Jasney* (Haute-Saône) (certificat de satisfaction du curé et des échevins de Jasney, en date du 27 août 1749) ;

En 1750, une cloche « pesant 1200 » pour « Champfromier » en Bugey = *Chamfromier* (Ain) (certificat de satisfaction du curé de Champfromier, en date du 12 mai 1750).

Dès 1750, son fils Joseph-François l'accompagne dans ses voyages. Tous deux fondent, cette année-là, d'une part, « sept cloches de différentes grosseurs,... tant pour... [la] paroisse de Présilli » (*Présilly*, Haute-Savoie) « que pour d'autres paroisses voisines » (certificat du prieur de la Chartreuse de Pomier, du 15 juillet 1750), — d'autre part, trois cloches pour la Chartreuse de Notre-Dame d'Arvière en Bugey et une autre pour une église du voisinage (certificat du prieur de la Chartreuse d'Arvière, du 28 août 1750). Nous avons reproduit plus haut *in extenso* les certificats relatifs aux fontes faites en 1750 pour Présilly et les environs, et en 1751 pour Yenne.

En 1762, Nicolas Dubois et son autre fils François-Athanase fondent une cloche pour « Uzelle, diocèse de Besançon » = *Uzelle* (Doubs) (certificat de satisfaction du curé et des paroissiens, du 10 juillet 1762), — et en 1764, deux pour *Grange*, en Franche-Comté (certificat de satisfaction du « procureur d'office de la baronie de Granges, en Franche-Comté, balliage de Vesoul », délivré le 3 mai 1764 « après la bénédiction solennelle des dites deux cloches »).

La date de la mort de Nicolas Dubois semble bien pouvoir être fixée avec certitude au 14 mars 1769 (1).

(1) Les anciens registres paroissiaux de Damblain mentionnent, à la date du 14 mars 1769, le décès de « Nicolas Dubois, *marchand* », et son

François-Athanase Dubois, qui était né à Damblain le 8 ou le 9 septembre 1742 (1) et qui devait mourir le 3 janvier 1817 à Colombey-lès-Choiseul, âgé de 76 ans (2), pratiquait encore la fonte des cloches en 1782. A partir d'avril 1785, il est dit « fermier du domaine du Roy de cette paroisse [de Colombey] » (3). Un acte de 1792 le qualifie simplement de « cultivateur » (4).

S'il faut en croire l'inscription de la cloche de la collégiale de Bourmont (Haute-Marne, qu'il refondit en 1782, François-Athanase Dubois était habile en son art : « *Franciscus Athanasius Dubois de Damblain artis peritus* » (5).

inhumation le lendemain en présence de « Jean-Baptiste Dubois, son fils ».

Quelques mois après, à la date du 26 juillet 1769, les mêmes registres mentionnent le baptême de « Marie-Anne, fille d'Atanase Dubois, *marchand* » (le curé avait d'abord écrit *fondeur*) « et de Marie-Anne Camus ». L'enfant eut pour parrain « Nicolas Camus, son grand'père », et pour marraine « Anne Lecler, épouse de deffunt Nicolas Dubois, *marchand*, sa grand'mère ».

Quatre mois plus tard, le 28 novembre 1769, toujours à Damblain, « Anne Le Cler, veuve de deffunt Nicolas Dubois, marchand de cette paroisse, âgée de 56 ans », se remariait avec « Nicolas Camus, marchand, veuf de Marguerite Burel, de la paroisse de Chaumont-la-Ville, âgé de 55 ans » ; François-Athanase Dubois et François Camus, leurs beaux-fils, assistaient au mariage. (Archiv. commun. de Damblain, GG.)

La dite « Anne Le Claire, veuve en premières noces de feu Nicolas Dubois, vivant fondeur de cloches,demeurant à Damblin, et, en secondes noces, épouse de Nicolas Camus, aussi fondeur de cloches, demeurant à Chaumont-la-Ville », mourut à Chaumont-la-Ville le 8 décembre 1787, « âgée de 75 ans ». (Archiv. commun. de Chaumont-la-Ville, GG.)

(1) Le 9 septembre 1742, baptême de François-Athanase, « fils du s^{r} Nicolas Dubois, m^{e} fondeur de métail, et d'Agathe Jacquinot ». (Archiv. comm. de Damblain, GG.)

(2) État-civil de Colombey-lès-Choiseul.

(3) Le 9 avril 1785, à Colombey-lès-Choiseul, décès de Béatrix, âgée d'environ 13 mois, « fille de François-Athanase Dubois, fermier du domaine du Roy de cette paroisse, originaire de celle de Damblain, et de Marie-Anne Camus, originaire de la paroisse de Chaumont-la-Ville. » (Archives communales de Colombey-lès-Choiseul, GG.). — Cf. *ibid.* le baptême du 12 février 1786.

(4) Archiv. comm. de Colombey-lès-Choiseul, GG., baptême du 5 février 1792.

(5) Cf. Jules Marchal et Jos. Berthelé, dans la *Revue de l'Art chrétien*, année 1893, p. 128, note 2, — nos *Enquêtes campanaires*, p. 405, — et ci-dessous pp. 210 à 212.

Il paraît avoir travaillé, au moins neuf années durant, avec le fondeur Alexis Robert, de Robécourt (Vosges). Nous pouvons citer un certain nombres de cloches à l'actif de cette association :

1772, *Ronchamp* (Haute-Saône), égl. par., « deux cloches,... du poid l'une de 2600 et l'autre de 1400, et en outre... une autre d'environ 200 [livres] » (certificat de satisfaction de la municipalité de Ronchamp, en date du 10 juillet 1772) ;

1774, *Clerval* (Doubs), une cloche pesant 2800 livres environ (certificat de satisfaction des « prêtre, vicaire, officiers municipaux et notables » de « Clerval sur le Doubs, en Franche-Conté », en date du 7 juin 1774) ; — la même année, *Navenne* (Haute-Saône), une cloche « de la pesanteur de 1069 livres », fondue à Navenne (certificat de satisfaction des « échevins et habitants » de Navenne, en date du 8 septembre 1774) ;

1775, « *Anjuttée* » (juridiction de Belfort, diocèse de Bâle) = *Anjoutey* (territoire de Belfort), deux cloches, — et « *Lutrens* » (ibid.) = *Lutran* (anc. Haut-Rhin, canton de Dannemarie, auj. Alsace allemande), deux autres cloches, (certificat de satisfaction, du 29 mai 1775) ;

1776, *Vauvillers* (Haute-Saône), égl. par., la grosse cloche, fondue sur place (certificats de satisfaction des officiers municipaux et du curé de Vauvillers, du 20 mai 1776) ;

1778, pour la « communauté de *Bermont*, *Botans*, *Dorans*, et *Sevenans* » (territoire de Belfort), deux cloches, « de la pesanteur de 2000 et plus », fondues au dit Bermont (certificat de satisfaction des « maires jurés », en date du 29 juin 1778) ; — la même année, *Montbéliard* (Doubs), église allemande, une cloche, peut-être fondue par Fr.-Athanase Dubois seul (1) ;

(1) « La cloche que le s[r] François-Athanase Dubois a fondue pour le service de la dite église, a non seulement bien réussi dans la fonte, mais encore s'est maintenue jusqu'à présent en bon état, d'où il

1779, *Piépape* (Haute-Marne, égl. par., « une cloche du poids de onze cent » (raccord) (certificat de satisfaction du 21 mai 1779) ; — la même année, « *Harot* » = *Aroz* (Haute-Saône) [?], égl. par., les trois cloches en accord (certificat de satisfaction du 12 juillet 1779) ;

1780, *Radonvilliers* (Aube), égl. par., une cloche encore existante (1).

François-Athanase Dubois et Alexis Robert ont également fondu en société, en 1780 ou en 1781, deux cloches pour une localité que nous serions assez porté à identifier avec *Gironville* (Meuse) [?] (certificat daté : « le 15 [ou le 14] de l'an 1781 »).

Antérieurement à son association avec Alexis Robert, François-Athanase Dubois avait entrepris et fondu seul : — en 1766, pour l'église de son pays natal, *Damblain*, « trois cloches, du poids de 8.000 livres les trois » (certificats des 2 juin et 5 juillet 1782) ;

En 1767, pour *Porrentruy* (Suisse), [égl. par., quatre cloches (certificat de satisfaction délivré par la municipalité de « Pourrentruy » à « François-Athanase Dubois, maître fondeur de cloches, fils de Nicolas Dubois, maître fondeur, de Denbelin en Loraine », en date du 23 juillet 1767) ; — et la même année, pour l'église protestante de *Mandeure* (Doubs), une cloche, portant la date du « 4 septembre 1767 » et la signature : « F. ATHANASE DUBOIS NOVS A FAITE », qui a été transportée depuis à l'église catholique de *Bevenais* (Isère) (2).

En 1782, Fr.-Ath. Dubois fournit encore, pour l'église

paraît que le dit Dubois a fidèlement rempli ses engagements et qu'il est en droit d'exiger le restant de la somme convenue, lequel devoit lui être livré après la révolution du terme d'une année, pendant lequel il avoit garanti la bonté et la solidité de son ouvrage ». (Certificat du ministre de l'église de Montbéliard, en date du 9 septembre 1779).

(1) Communication de M. Alphonse Roserot, ancien archiviste du département de la Haute-Marne.

(2) Voir G. Vallier, *Inscriptions campanaires du département de l'Isere*, pp. 154-155, art. 384.

de *Damblain* (Vosges), une cloche « du poids de 400 livres » (certificat du 5 juillet 1782). — Cette même année ou en 1781, il fondit neuf [autres ?] cloches, tant pour *Faverney* (Haute-Saône) que pour *Sauville* (Vosges) et pour *Bourmont* (Haute-Marne). Peut-être entreprit-il aussi, en 1782, une ou plusieurs cloches pour l'église de *Serécourt* (Vosges) ? (recommandation de Fr.-Ath. Dubois, par le curé de Damblain au curé de Serécourt, le 2 juin 1782).

Le marché pour la refonte de la grosse cloche de l'ancienne collégiale (auj. église paroissiale) de *Bourmont*, avait été passé le 4 mars 1782. La cloche, pesant 815 livres, fut bénite le 20 juin suivant et montée le même jour.

Les notes que nous venons de compiler, presque exclusivement d'après des documents inédits, n'ont pas précisément une importance majeure, ni pour l'histoire des localités très diverses qu'elles visent, ni même pour l'histoire de l'art campanaire au XVIIIe siècle. Elles témoignent cependant de l'utilité qu'il peut y avoir à consulter les papiers de famille provenant des anciens fondeurs de cloches. Ces papiers permettent, dans bien des cas, de suppléer aux lacunes des archives communales et paroissiales.

APPENDICE

1782, le 20 juin. — *Bourmont* (Haute-Marne), église collégiale. — Procès-verbal de la bénédiction de la grosse cloche, — le dit procès-verbal contenant le texte de l'inscription placée sur la cloche.

Bénédiction de la cloche. — Ce jourd'huy jeudy vingtième juin mil sept cent quatre-vingt-deux, la plus grosse et principale cloche du cy-devant chapitre de l'insigne église collégiale de Bourmont, actuellement nouvelle parroisse de la dite ville, qui a été fendue sur la fin du mois de février dernier, ayant été refondue par le s[r] François-Athanase Dubois, maître fondeur demeurant à Damblain, en exécution du traité passé le quatrième mars suivant entre lui et M[rs] les curé, officiers municipaux, administrateurs, receveurs, trésoriers et procureurs tant de la fabrique de la dite église que des confrairies du Saint-Sacrement et des morts érigées en la dite église, et n'ayant pu être mise en place que ce jourd'huy, par rapport aux excessifs mauvais tems qui ont régnés jusqu'à présent et en ont empêché la fonte, — a été bénie, suspendue à cet effet au milieu de la dite nouvelle paroisse, laquelle bénédiction a été faite par M[r] François Henrys, prêtre, curé de Brainville, invité et dispensé à cet effet, assisté du clergé de la dite paroisse et de la plus grande et saine partie de la ville, avec les cérémonies prescrites par le rituel du diocèse de Toul.

Le parrain a été Messire Christophe-Hilaire de Bourgogne, prêtre, curé de la ville de Bourmont et de Gonaincourt, son annexe, pour ce pareillement dispensé, et la marraine Dame Élizabeth Blanchelaine, épouse de Monsieur Jean-Denis Henrys, conseiller du Roy, maire royal,

chef de police de la ville de Bourmont et conseiller de Sa Majesté, lieutenant en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Bourmont, qui ont nommé la dite cloche *Élizabeth.*

Et après la messe du Saint-Sacrement dite, chantée et célébrée en la dite église, et la bénédiction donnée, comme il se pratique tous les jeudis de l'année, la dite cloche a été montée au cloché et a commencé à carillonner et sonner le même jour, — et porte en son contour extérieur et sur la partie supérieure l'inscription suivante :

Olim ad capitulum insignis ecclesiæ collegialis de Burmonte, nonc parœssialis, sed scissa, reconflata fui, mense aprili anni Domini 1782, bonorum civium opibus et ope.

Patrini : nobilis et religiosus dominus Christophorus Hilarius de Bourgongne, civitatis pastor adamatus et amans, et domina Elizabeth Blanchelaine, sponsa domini Joannis Dionisii Henrys, Regis consiliarii, urbis Burmontanœ regii prœfecti et œdilitii prœsidis.

Benedixit dominus Franciscus Henrys, ecclesiæ de Brainville rector curatus.

Ensuite de laquelle inscription a été obmise celle du fondeur et qui portoit, suivant le modèle qui lui en avoit été remis, ce qui suit :

Conflavit Franciscus-Athanasius Du Bois de Damblain, artis peritus.

Le poids de la ditte cloche est de huit cent quinze livres.

De tout quoi le présent acte a été dressé pour mémoire sur l'un et l'autre registre et a été signé par les parrain et marraine, le fondeur, les officiers municipaux, les officiers principaux administrateurs, trésoriers, receveurs

et procureurs des dites fabriques et confrairies et autres principaux et notables soussignés avec le dit M[e] Henrys, curé de Brainville, qui a fait la bénédiction ; le dit jour vingtième juin mil sept cent quatre-vingt-deux, sur l'heure de relevée.

[Suivent les signatures (1)].

(1) Archives municipales de Bourmont, série GG., registre des années 1780 à 1790 : année 1782, pp. 19 à 21.

ÉGLISE DE MORIENVAL

LE PSEUDO-DÉAMBULATOIRE

DE

L'ÉGLISE DE MORIENVAL

(OISE)



ES quatre voûtes sur croisées d'ogives, qui recouvrent, dans le chevet de l'église bien connue de Morienval, la partie assez restreinte s'étendant entre le sanctuaire et le mur extérieur de l'édifice, sont désignées — on peut dire *universellement* — sous le nom de *voûtes du déambulatoire.*

Il semble admis que l'église de Morienval possède *un déambulatoire.* Les divers archéologues qui, dans ces dernières années, se sont occupés d'une façon spéciale de cette partie si intéressante du monument, — à l'École des Chartes : MM. Robert de Lasteyrie (1), Eugène Lefèvre-Pontalis (2), Enlart (3), — en dehors de l'École

1. « Ce déambulatoire que Viollet-le-Duc a signalé, mais dont Quicherat ne s'est pas occupé, a attiré l'attention depuis que le comte de Lasteyrie l'a décrit et étudié dans son cours de l'École des Chartes, comme le plus ancien exemple connu de voûtes sur croisée d'ogives ». (Enlart, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LV, p. 127).

2. Cf. notamment Eugène Lefèvre-Pontalis : l'*Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au XIe et au XIIe siècle*, t. I, première partie, *Étude historique et archéologique*, chapitre VI, *La croisée d'ogives, ses origines et son développement*, pp. 73 à 75, etc., et deuxième partie, *Description des églises,... église de Morienval*, pp. 192 à 211 ; — *La Question de Morienval, réponse à M. Anthyme Saint-Paul*, dans la *Correspondance historique et archéologique*, t. IV, 1897, pp. 161 à 172.

3. Cf. notamment Enlart : *Monuments religieux de l'Architecture romane et de transition dans la région picarde, anciens diocèses d'Amiens et de Boulogne* (Amiens, 1895, in-f°), passim, cf. p. 246; —

des Chartes : MM. Anthyme Saint-Paul (1), Gonse (2), Louis Régnier (3), — pour ne citer que les maîtres, — ont répété comme un seul homme: *le déambulatoire de Morienval !*

Je voudrais profiter du Congrès archéologique de Beauvais pour « rompre une lance » contre cette appellation devenue classique et pour demander à l'éminent Directeur et à nos excellents confrères de la Société française d'Archéologie, de vouloir bien désormais laisser les déambulatoires aux églises qui en possèdent réellement et ne plus attribuer à cette partie du chevet de Morienval un qualificatif qui n'est véritablement pas justifié.

Le mot *déambulatoire* a un sens très net dans la terminologie en usage chez les archéologues. Il désigne exclusivement un couloir courbe, *encadrant le chœur et le sanctuaire*, et les *séparant des chapelles absidales*, — s'ouvrant, à droite comme à gauche, sur le transept, entre le chœur et les absidioles, — présentant approximative-

Le Style gothique et le déambulatoire de Morienval, à propos de deux articles de M. Anthyme Saint-Paul, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LV, année 1894, pp. 125 à 132 ; — *Correspondance*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 41e année, 1898, p. 476 ; — *Manuel d'Archéologie française*, 1re partie, Architecture, t. I (Paris, 1902), fig. 204 et pp. 435, 440, 457 et 485.

1. Cf. notamment Anthyme Saint-Paul : *Poissy et Morienval*, dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, tome XVI (1895), pp. 1 à 21; — *La Transition*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1894, pp. 472 et 480, et 1895, pp. 9, 13, 14, etc. ; — *Morienval, fin d'une question*, dans la *Correspondance historique et archéologique*, t. IV, 1897, pp. 129 à 146.

2. Gonse, l'*Art gothique*, p. 56, etc.

3. Cf. notamment Louis Régnier : *Les Origines de l'Architecture gothique*, dans les *Mémoires de la Soc. hist. et archéol. arr. Pontoise et Vexin*, t. XVI, pp. 123 à 126, — et compte rendu de la seconde livraison de l'*Architecture religieuse... ancien diocèse de Soissons*, dans le *Bulletin monumental*, t. LXI, année 1896, p. 274.

ment la même largeur que les bas-côtés de la grande nef, auxquels il fait suite et dont il est la prolongation à travers le chevet, — permettant le déroulement des processions tout autour du chœur et du sanctuaire, — fournissant en même temps au clergé et aux fidèles l'accès des chapelles absidales et des autels plus ou moins importants installés dans ces chapelles.

En raison de son caractère demi-circulaire ou approximativement demi-circulaire, le déambulatoire est recouvert d'un système de voûtes à lui propre, différent de celui des bas-côtés qu'il continue, plus différent encore de ceux du sanctuaire, du chœur et des chapelles absidales. Au point de vue de son recouvrement, aussi bien qu'au point de vue de son plan, le déambulatoire a, dans l'ensemble de l'architecture du chevet, son autonomie très marquée, — sa personnalité très distincte, entre les deux parties qu'il sépare.

Il peut exister des déambulatoires, sur lesquels ne s'ouvrent pas de chapelles absidales, et par suite dont la fonction est exclusivement de faciliter le va et vient des fidèles et du clergé et d'assurer le service matériel du culte dans la partie du sanctuaire derrière l'autel principal. Mais encore faut-il pour constituer un déambulatoire de ce genre : 1° un couloir d'une largeur normale, susceptible de fournir le passage, 2° une double baie, à droite et à gauche du chœur, donnant accès à ce couloir.

Or, il nous est resté de nos visites d'antan à l'église de Morienval, cette double impression très ferme 1° qu'il n'existe autour du sanctuaire

de l'église en question aucun couloir véritable, susceptible de desservir le derrière du grand autel et les autels secondaires ; — 2° que si l'on voulait considérer comme couloir le minuscule passage qui s'ouvre entre les quatre petites chapelles adossées au mur du chevet, cette opinion ne serait pas admissible, attendu que la disposition de l'édifice ne permet aucun accès du transept à cet embryon de couloir ; — attendu également que la présence des autels dans les dites petites chapelles aurait suffi pour entraver toute circulation ; — attendu enfin que le dit passage présente une étroitesse telle qu'il aurait été matériellement impossible au public de s'en servir.

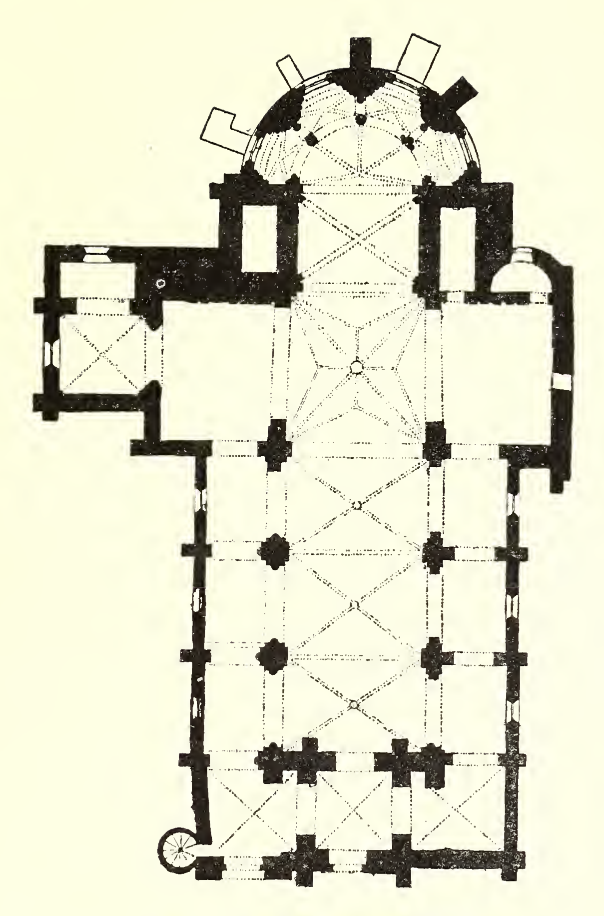
Cette double impression personnelle sera certainement partagée *sur place* par tous les visiteurs de l'église de Morienval. Mais il n'est pas nécessaire de faire le voyage pour se rendre compte de la réalité des choses. Il suffit d'observer attentivement et avec réflexion les plans de l'église de Morienval qui ont été publiés, — en 1843 par Daniel Ramée, dans son *Manuel de l'histoire générale de l'Architecture* (1), — en 1890, par Gonse, dans son *Art gothique* (2), — et en 1895, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, dans sa magistrale étude sur l'*Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au XIIe siècle* (3).

Ces plans indiquent très nettement que si

1. T. II, p. 146, fig. 2.

2. *L'Art gothique*, p. 56 ; — reproduit au cours du compte-rendu de M. Anthyme Saint-Paul, dans le *Bulletin monumental* t. LVI, année 1890, p. 350, et tirage à part, p. 11.

3. T. I, planche V, fig. 14 (cf. les fig. 1 et 2).



Plan de l'église de Morienval (Oise)

l'église de Morienval possède un sanctuaire demi-circulaire et, autour de ce sanctuaire, une série de chapelles absidales juxtaposées (1), elle n'offre aucun déambulatoire *entre les deux.*

Au lieu d'un déambulatoire à la façon ordinaire, garni de distance en distance de chapelles absidales, nous avons quatre chapelles absidales *non espacées*, et *sans déambulatoire* en avant d'icelles.

L'escarpement du terrain, sur lequel s'élève le chevet, explique pourquoi l'architecte du XIIe siècle s'est trouvé dans l'impossibilité de donner à ces chapelles complémentaires des moyens d'accès, que sur un terrain *plan* plus vaste, il lui eût été facile d'établir. Ce n'eût pas été un travail sans importance et sans difficulté que de corriger la disposition naturelle du sol. Une seconde difficulté se dressait dans la présence des deux clochers construits au XIe siècle à droite et à gauche du chœur.

Pour doter le chevet de Morienval d'un déambulatoire réel et d'une série de chapelles absidales établies selon la formule ordinaire, l'architecte aurait été obligé à l'établissement d'un remblai considérable, à la construction de murs de soutènement très puissants et à l'éventrement des deux clochers latéraux. Il ne s'est pas lancé dans une entreprise aussi importante, pour laquelle l'abbaye peut-être ne se trouvait pas

1. « Le chœur est peu spacieux. Autour du sanctuaire rayonnent quatre chapelles, et cette disposition, qui met une colonne au centre, est fort rare... Le chœur est flanqué de deux clochers à trois étages... On remarque l'ogive aux quatre arcades qui séparent le sanctuaire des quatre chapelles. » (Daniel Ramée, *op. cit.*, pp. 146-147.)

avoir assez de ressources. Il s'est borné à suppléer à l'insuffisance du sanctuaire existant, en l'augmentant d'une annexe demi-circulaire, composée de quatre petits réduits contigus, de plan trapézoïdal, voûtés chacun sur croisée d'ogives, percés chacun d'une fenêtre, munis chacun d'un autel (1), — les deux réduits extrêmes de droite et de gauche s'appuyant latéralement sur la face la plus étroite des deux clochers rectangulaires.

Entre ces quatre petits réduits, auxquels il serait difficile de refuser le titre de *chapelles absidales*, malgré le caractère particulier et anormal de leur plan, — au lieu de trois murs pleins, qui eussent été massifs et peu gracieux, — notre architecte a élevé trois doubles groupes de colonnes supportant un arceau (2). Le vide laissé en-dessous de ces arceaux « est tellement étroit (ainsi que l'écrivait M. Anthyme Saint-Paul en 1877) que deux personnes auraient quelque peine à le parcourir de front (3). »

M. Lefèvre-Pontalis en a relevé les dimensions d'une façon précise : il a constaté une largeur de *65 centimètres* (4).

1. « Il est... certain qu'un autel se trouvait établi au-dessous de chaque fenêtre ». (Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, p. 201). — Dans la pensée de M. Anthyme Saint-Paul, « l'arrivée des reliques de saint Annobert à Morienval, en 1122, rendit nécessaire la reconstruction de l'abside pour augmenter le nombre des autels. » (*Ibid.*, p. 204.)

2. « Ces quatre croisées d'ogives, séparées les unes des autres par d'étroits doubleaux en plein cintre surhaussé... » (Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, p. 73). — Cf. Gonse, l'*Art gothique*, p. 57.

3. *Congrès archéologique de France*, XLIVe session, *Séances générales tenues à Senlis en 1877*, p. 257.

4. « Un déambulatoire très étroit... Largeur du déambulatoire, 1m90. » (Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, p. 195.) » — « Le déambulatoire se compose d'un étroit couloir de deux mètres de largeur, qui se rétrécit en face de chaque pilier pour laisser entre les colonnes un petit passage de 0m,65 ». (*Ibid.*, p. 201.) — « Les petits doubleaux

On l'avouera, une baie large de 65 centimètres entre des autels et des marches d'autels, ne peut pas être considérée comme constituant un couloir susceptible de fournir un passage suffisant à un prêtre et à ses acolythes, — encore moins à un groupe de fidèles un peu empressés, — encore moins à une procession. On peut le dire carrément, il n'y a jamais eu de déambulatoire dans l'église de Morienval. Les baies étroites séparant les chapelles absidales, pas plus que les chapelles absidales elles-mêmes, n'ont aucun droit au titre de déambulatoire. Les seuls chrétiens qui aient déambulé entre ces colonnes sont... des sacristains — et des archéologues !

L'accès des quatre autels logés dans cette quadruple annexe (1), n'était possible que par le sanctuaire. Les prêtres étaient obligés de traverser le chœur et de longer l'autel principal. Quant aux fidèles, ils ne pouvaient visiblement pas être admis dans les chapelles absidales.

en plein cintre qui séparent les voûtes sont surhaussées d'une manière très apparente... L'ouverture de ces arcs ne dépasse pas 0m,65. » (*Ibid.*, p. 202.)

1. « Déambulatoire ne pouvant être utilisé pour la circulation, puisque les deux extrémités en sont interceptées par des tours... » (Anthyme Saint-Paul, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1895, p. 9, et dans la *Correspondance hist. et archéol.*, 1897, pp. 136-137.)

« A l'Est, un étroit couloir voûté en berceau et fermé par une porte donne accès dans le soubassement du clocher méridional. Ce réduit, qui était éclairé à droite par une fenêtre en plein cintre aujourd'hui bouchée, ne communique pas avec le déambulatoire. Son mur de fond mesure un mètre d'épaisseur et ne présente aucune trace d'ouverture, ce qui prouve bien que la galerie du chœur n'existait pas au XIe siècle, quand les deux tours jumelles furent construites. » (Eug. Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, p. 199.)

« Si le plan du chœur actuel avait été tracé en même temps que celui de la nef, le constructeur aurait fait communiquer la galerie du chevet avec le transept, en réservant un passage à travers le soubassement des clochers, ou plutôt il aurait reconnu la nécessité de repousser les tours un peu plus loin. » (Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, p. 203.)

Dans un édifice de date récente, une disposition assez analogue à celle de Morienval a été adoptée. A Lourdes, l'église souterraine de la basilique offre une série de chapelles, munies d'autels, qui au lieu d'être séparées par un mur plein, sont reliés par un étroit passage. A Lourdes comme à Morienval, ces baies établies dans les supports des voûtes n'ont rien de commun, ni dans leur destination, ni dans leurs dimensions, ni dans leurs tenants et aboutissants, — avec les déambulatoires des églises romanes et gothiques.

De tout ceci, une conclusion découle naturellement. Si le chevet de Morienval ne nous offre réellement pas un couloir accessible et suffisamment ample autour du chœur et du sanctuaire, nous devons renoncer, en ce qui le concerne, au terme *déambulatoire*, qui évoque l'idée d'une partie architecturale distincte et caractérisée.

Les chapelles, recouvertes par ces croisées d'ogives qui ont provoqué de si ardentes discussions, — sont d'un plan bizarre, exceptionnel, sans doute, mais enfin ce sont des chapelles absidales. Elles confinent *immédiatement* l'abside principale, mais cette anomalie a été commandée par le terrain. Constatons l'anomalie, et n'employons pas pour désigner ces chapelles et les baies qui les séparent, un vocable qui ne correspond en rien à leur nature réelle et qui ne pourrait convenir dans l'espèce, qu'à une partie de construction intermédiaire — totalement absente.

ERRATUM CAMPANAIRE

LES ANDRÉ

FONDEURS DE CLOCHES A COLMAR

AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

Dans nos *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou* (pp. 328-29), d'abord, — dans nos *Enquêtes campanaires* (pp. 111, 118, 119, 131 et 556), ensuite, — nous avons mentionné trois cloches : celles de *Molsheim*, de *Troenheim* (sic) et de *Mutzig*, comme ayant été « fondues en *1340*, *1342* et *1349* par ANDRÉ, maître-fondeur » de la ville de Colmar.

Nous avions, lors de la rédaction de nos *Recherches*, emprunté cette information au *Dictionnaire des Fondeurs* de M. A. de Champeaux, qui s'exprime ainsi (p. 23) :

« ANDRÉ, maître-fondeur de Colmar, fit, en 1349, « la grosse cloche de Mutzig (Bas-Rhin), qui fut renou- « velée en 1851. Celle de Molsheim était de 1340; une « autre à Molsheim et celle de Tr*oe*nheim portent la « date de 1342. — *Meister. Andres. von. Kolmar. mathe. mich. anno. dni. M.CCC.IL. Amen* ».

M. de Champeaux cite comme sources à l'appui : Farnier, *Notice historique sur les cloches*; Gérard, *Les Artistes de l'Alsace*; Otte, *Glockenkunde*.

Si nous nous reportons aux travaux de Ferdinand Farnier et de Otte, nous trouvons ce qui suit :

1° Dans Farnier : « Maître ANDRÉ, de Colmar, fondit « en 1349 la grosse cloche de Mutzig (Bas-Rhin), refon- « due en 1851 » (p. 34) 1).

2° Dans Otte (2e édit.) : « ANDREAS von Kolmar, « Glocken von 1340 zu Molsheim, 1349 Multzig (ehe- « mals), 1412 Molsheim und Tr*oe*nheim in Elsass ; ob « etwa Vater und Sohn ? » (p. 180).

Quant à Gérard 2), il a consacré — non pas à André, mais *aux André* — quatre articles distincts — trois pour le XIVe siècle et un pour le XVe — qui peuvent se résumer ainsi :

1° MAITRE ANDRÉ GLOGGENER Ier, *fondeur de cloches à Colmar.* — « Vers le milieu du XIVe siècle, nous trouvons à Colmar une *Rue des Fondeurs de Cloches (Glockenergasse, Gloggenergasse)*... En 1349, nous y rencontrons un fondeur distingué, maître André, qui, de sa profession, reçut le nom distinctif de *Gloggener*... Il existe encore aujourd'hui sur l'arceau d'une fenêtre de la maison Kübler-Kamentz, dans la rue des Boulangers, une sculpture représentant une cloche. D'après ce vestige, l'on peut admettre que la maison Kübler-Kamentz occupe une partie de l'emplacement des ateliers de maître André...

« Ce fondeur... était un personnage considéré dans sa cité. Un acte... de l'année 1350 le mentionne parmi les chefs

1) Cfr. la mention du fondeur André de Colmar et des cloches de Mutzig (1349), dans l'abbé TEXIER, *Dictionnaire d'Orfèvrerie* (Paris, 1857, in-4°), col. 117-18 ; — dans A. BÉRARD, *Dictionnaire biographique des Artistes français du XIIe au XVIIe siècle* (Paris, 1872, in-8°), col. 14, — et dans A. DE MONTAIGLON, *De quelques inscriptions en vers*, apud *Revue de l'Art chrétien*, 1890, p. 106.

2) CH. GÉRARD, *Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen-âge.* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1872-73, 2 vol. in-8°).

de tribus *(Zunfmeister)* sous le titre de *Meister Andres Gloggener*. En 1356, il représenta la tribu des maréchaux dans le collège des Vingt-trois ... En 1368, il fit recevoir dans la bourgeoisie son fils CLAWELIN, et, en 1369, son autre fils ENDERLIN. C'est à cette dernière année qu'on peut fixer la fin de ses travaux. La réception d'Enderlin mentionne qu'il devient bourgeois sur la maison que son père lui a donnée. Maître André ... mourut dans le courant [de l'année 1371] ...

On peut induire de cette succession de faits authentiques, que maître André exerça son industrie à Colmar entre 1330 et 1368 ...

« Les deux anciennes cloches de Mutzig [refondues à Strasbourg, par LOUIS EDEL, le 5 aout 1850], remontaient à l'année 1349. La plus grande... pesait 3080 livres; l'autre... en pesait 1590. Elles présentaient, malgré l'inégalité du volume, la même forme, la même physionomie générale... La plus grande était seule signée : *Meister. Andres. von. Kolmar. mathe. mich. Anno. Dni. M.CCC.IL. Amen*... (Louis Schnéegans a donné un bon dessin des deux cloches de Mutzig dans la *Revue d'Alsace*, ann. 1851, p. 510).

« Maître André laissa deux fils qui continuèrent son industrie, Enderlin et Clavelin ... ». (Tome I, pp. 329-334).

2° CLAWELIN GLOGGENER, *fondeur de cloches à Colmar*. — Fils de maître André de Colmar, qui précède ; reçu bourgeois en 1368. — « Jusqu'à présent, l'on ne connaît ni œuvre signée du nom de Clawelin, ni relation écrite attestant son exercice professionnel ... On peut être tenté, comme cela est arrivé à M. Straub [1]), de reconnaître Clawelin dans NICOLAS ANDRÉ qui a signé, en 1412, les cloches de Molsheim et de Trænheim. Mais cette conjoncture me paraît plus que hasardée. Il serait étrange de ne rencontrer d'œuvres de Clawelin qu'à une époque séparée par plus de quarante ans de son admission à la bour-

1) *Bulletin de la Société des Monuments historiques d'Alsace*, première série, I, 59.

geoisie, et de le trouver encore en vie en 1423, après plus d'un demi-siècle. Ces raisons m'ont semblé décisives pour admettre que Nicolas André, le fondeur de 1412, est une individualité différente de celle de Clawelin ». (Tome II, pp. 17-19).

3° ENDERLIN GLOGGENER, OU ANDRÉ II, *fondeur de cloches à Colmar.* — *Enderlin* = le petit André (tome I, p. 307). — « Ce fils du fondeur André de Colmar fut reçu dans la bourgeoisie de sa ville natale le... 31 janvier... 1369... Enderlin me paraît avoir été le vrai successeur de son père et le continuateur de ses travaux, en société avec Clawelin, son frère.

« Il est nommé plusieurs fois dans le rôle de la bourgeoisie, notamment en 1379, en 1386 et en 1389, et toutes les fois avec son titre de *Glockener* (le fondeur de cloches), qui était devenu le nom patronymique de sa famille. Il figure avec le titre de *Meister (meister Andres Gloggener)*... le 3 juin 1373. Déjà à cette époque son prénom a perdu la forme familière et diminutive d'*Enderlin* pour prendre celle plus grave d'*Andres*, transformation qui s'opérait ordinairement, quand la maturité de l'âge et la considération publique avaient effacé les souvenirs de sa période juvénile.

« Nous sommes privés de toute espèce de renseignements sur la durée de la carrière d'Enderlin Gloggener et sur ses travaux. Pour mettre quelqu'ordre dans la série des fondeurs sortis de cette famille, je propose de donner à Enderlin le nom d'ANDRÉ II *de Colmar*... ». (Tome II, pp. 24-25).

4° NICOLAS ANDRÉ, *fondeur de cloches à Colmar*, « dont le nom apparaît, en 1412, sur deux cloches fondues pour des églises d'Alsace... Je n'ai pas pu découvrir la filiation de Nicolas André. L'on ignore donc s'il doit être rattaché à Clawelin ou à André II. Mais on ne doutera pas qu'il est le fils de l'un ou de l'autre de ces fondeurs, et d'après les probabilités tirées de l'homonymie, le descendant de Clawelin. *Clawelin* est une des formes populaires anciennes du nom de Nicolas. La branche des *Gloggener,* à laquelle se rattache Nicolas André, ne serait pas incertaine pour nous, si le rôle des admissions dans la bourgeoisie de Colmar nous était parvenu dans sa

complète intégrité ; mais ce document présente une lacune très regrettable. Les douze années comprises entre 1392 et 1404 manquent . . .

« Des deux cloches que nous connaissons de Nicolas André et qui datent de 1412, l'une, celle de Molsheim, existe encore. La seconde, qui appartenait à l'église de Trænheim, village du canton de Wasselonne, a servi à la refonte de deux nouvelles cloches que Louis Edel a exécutées, au mois d'octobre 1855, pour cette paroisse… M. l'abbé Straub a conjecturé que Nicolas André était le fils d'André Gloggener Ier. Je pense qu'il n'était que son petit-fils ». (Tome II, pp. 48-50) [1]).

De tout ceci il résulte :

1° Que, si la date de la cloche signée de *Mutzig*, et vraisemblablement aussi de sa compagne non signée et non datée, est bien *1349*, en revanche, les deux dates de 1340 et de 1342 données par M. de Champeaux et par nous-même à sa suite, pour les cloches de *Molsheim* et de *Traenheim* [2]), sont inexactes : ces deux dernières cloches sont l'une et l'autre de *1412* ;

2° Que ces quatre cloches ne sont pas l'œuvre d'un seul et même fondeur, mais bien de deux fondeurs absolument distincts : le premier, appartenant au second et au troisième quart du XIVe siècle ; le second, vraisemblablement petit-fils du premier et ne remontant qu'au premier quart du XVe siècle ;

1) Il convient de ne pas oublier, au sujet des André de Colmar et des quatre cloches d'eux dont nous connaissons l'existence, les deux articles de Schnéegans, parus dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France :* 1° pour les deux cloches de Mutzig (1349) : *Les anciennes cloches de Mutzig, de Diemeringen et de Wissembourg*, année 1853, n° 7, pp. 554-55 ; 2° pour la cloche de Trænheim (1412) : *Extrait d'une notice sur les anciennes cloches de Traenheim et de Wittisheim*, tome III, n° 12, année 1855-56, pp. 720-21.

2) *Traenheim* (cfr. Schnéegans et Gérard), et non pas *Troenheim* (Otte, de Champeaux et Berthelé).

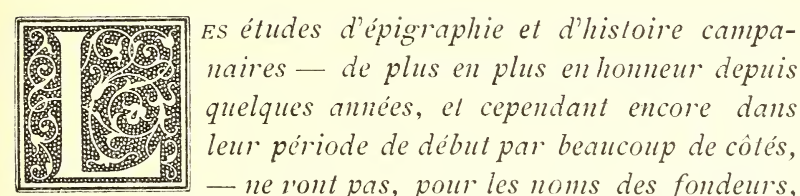
3° Enfin, que M. de Champeaux (une fois de plus!) a mal copié ses auteurs, et que nous-même, personnellement, nous avons eu tort de croire ledit M. de Champeaux sur parole... et d'oublier le conseil de notre ancien maître, toujours cher, Léon Gautier : « *Les sources, toujours remonter aux sources, et ne jamais se contenter d'ouvrages de seconde main !* » 1)

1) Léon Gautier, *Quelques mots sur l'étude de la Paléographie et de la Diplomatique*, troisième édition, p. 17.

BIBLIOGRAPHIE CAMPANAIRE



MÉLANGES CRITIQUES
DE
Bibliographie campanaire
LIMOUSIN ET ANGOUMOIS



Les études d'épigraphie et d'histoire campanaires — de plus en plus en honneur depuis quelques années, et cependant encore dans leur période de début par beaucoup de côtés, — ne vont pas, pour les noms des fondeurs, aussi bien que pour la paléographie et les formules, sans présenter des difficultés particulières. Ces difficultés, inconnues de l'épigraphie lapidaire (funéraire ou monumentale), multiplient considérablement les obscurités et les chances d'erreur — et ce serait faire œuvre utile que de rectifier, au jour le jour, *dès que l'on se trouve en état de les constater, les inexactitudes variées qui se rencontrent même dans les œuvres les plus consciencieuses.*

Nous voudrions, dans le présent article, grouper un certain nombre d'observations critiques, ou d'informations complémentaires, à propos de deux publications récentes, l'une spécialement campanaire : l'Étude *de M. le chanoine*

Lecler, sur les Cloches de l'ancien diocèse de Limoges ; — *l'autre, ne traitant de cloches qu'occasionnellement : le* Pouillé historique du diocèse d'Angoulême, *de M. le vicaire général Nanglard.*

L'aliment campanaire offert par ces deux ouvrages, est loin d'être exclusivement limousin et angoumoisin. *Et les quelques petites questions d'histoire campanaire qu'ils nous ont amené à traiter, ne seront pas, croyons-nous, sans utilité pour l'histoire artistique et industrielle de plusieurs autres provinces : le Bassigny notamment, l'Ile-de-France, etc.*

I

ANCIEN DIOCÈSE DE LIMOGES

L'importante et intéressante *Étude sur les cloches de l'ancien diocèse de Limoges*, de M. l'abbé Lecler (1), a été l'objet, en janvier 1903 (2), d'un compte rendu — un tant soit peu critique, — dans lequel nous avons été étonné de ne pas voir reprocher à l'auteur l'insuffisance de ses références bibliographiques. Nous aurions aimé, pour notre part, — et nous estimons qu'il aurait été équitable —

---

(1) Limoges, Ducourtieux, 1902, in-8° de 196 pp. [Extrait du *Bulletin Soc. archéol. Limousin*, tomes XLIX, LI et LII]. — Cf. nos *Enquêtes campanaires*, p. 696.

(2) Par notre éminent confrère, M. A. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, — dans les *Annales du Midi*, 15e année, n° 57, p. 133.

qu'à propos d'un certain nombre de cloches, M. l'abbé Lecler n'oubliât pas de rappeler les noms du chanoine Legros, de l'abbé Texier, etc.

Cette absence d'indications de sources est surtout regrettable dans le *Dictionnaire des Fondeurs de cloches qui ont travaillé dans le diocèse de Limoges* (pp. 174 à 191), par lequel se termine le travail. Dans ce *Dictionnaire,* M. l'abbé Lecler a reproduit ou résumé, *sans les citer*, diverses publications campanaires, dont il ne serait pas difficile de reconstituer la liste. Nous ne nous attarderons pas à rechercher ce qui a été ainsi emprunté à MM. Roger Drouault (1), Louis Régnier (2), etc. Nous nous bornerons à quelques rectifications rapides, portant surtout sur les parties émanant personnellement du laborieux campanographe limousin.

LES BARAUD. — A propos de cette famille de fondeurs angoumoisins et saintongeais, M. l'abbé Lecler écrit : « Dès la fin du XVIIe siècle, les Barraud habi- « taient la paroisse de *Saint-Ciers* (Charente) » (p. 175) ; — il eût été plus exact de dire : dès les premières années du second quart du XVIIe siècle, le fondeur de cloches PIERRE BARAUD habitait la paroisse de *Sers* (Charente).

LES BOLLÉE. — M. l'abbé Lecler a fait un seul et même personnage du père et des deux fils (p. 176).

C'est le père, JEAN-BAPTISTE BOLLÉE, médecin à Clefmont (Haute-Marne), mort en 1820, qui « épousa une demoiselle Mutel ».

C'est le fils cadet [ERNEST], né en 1814, dont les

(1) Cf. *Enquêtes camp.*, pp. 309-310.

(2) Cf. *Enquêtes camp.*, pp. 233 et suiv.

« œuvres obtinrent une médaille d'argent, en 1839, à l'exposition de Tours, et la grande médaille du même métal, en 1842, à l'exposition du Mans. Plus tard, des médailles d'or et deux diplômes d'honneur ».

C'est le fils aîné [Jean-Baptiste-Amédée], né en 1812, qui « s'établit à Orléans, en 1840, et céda sa maison à son fils G[eorges] Bollée, en 1876 ».

C'est Ernest Bollée, fondeur au Mans, et non pas « Auguste » (cf. pp. 147-148), qui a fondu, en 1852, une cloche pour Villefavard (Haute-Vienne). En 1852, Auguste Bollée, fils d'Ernest et plus tard son successeur pour la construction des machines éoliennes, n'était encore qu'un petit garçon.

CAUSARD (Jean-Baptiste). — La description, donnée par M. l'abbé Lecler (p. 177), de la marque de ce fondeur, est un peu insuffisante.

« La marque de Jean-Baptiste Causard », dont nous possédons la matrice (ex dono feu Alphonse Martin) (1), « est un médaillon » circulaire « portant *au centre* une cloche », à droite et à gauche de laquelle on a ajouté à la pointe les mots : FONDEUR A LIMOGE, « et *en exergue* le mot CAUSARD », précédé des initiales J. B.

COMPAIN (Michel). — Ce fondeur périgourdin pourrait bien avoir appris le métier auprès du lorrain Jean Le Brun, avec qui il travailla, en 1733, pour l'abbaye de la Règle à Limoges. — Il pourrait très bien aussi avoir fondu pour Vergt (Dordogne), *mais antérieurement à 1782*.

CORNEVIN. — Le fondeur de cloches [François-

(1) Collection campanaire de Jos. Berthelé, n° 18.

Isidore] Cornevin, qui fondit en 1813 avec [Prosper] Mutel, pour Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne) et qui, dès 1809, faisait annoncer ses produits dans le *Journal de la Haute-Vienne*, était fils de Dominique Cornevin, cultivateur à Breuvannes (Haute-Marne), et non pas du fondeur de cloches Jean Cornevin, qui travailla en 1740 et 1741, pour Coublevie et Morette (Isère).

LES DECHARME. — M. l'abbé Lecler cite deux fondeurs de cette famille : 1° François-Victor; 2° Louis.

« François-Victor Decharme a fondu....., en 1830, avec un autre fondeur du nom de Pierret » (p. 180), — lisez : Perret (Jean-Baptiste) [cf. *Enquêtes camp.*, pp. 437 à 439].

Ce François-Victor Decharme, beau-frère de Jean-Baptiste Perret, était fils du fondeur de cloches Louis Decharme (époux de Jeanne Bernard) et frère du fondeur de cloches Jean-Baptiste-Louis Decharme. Né à Breuvannes, le 11 juin 1792; marié audit lieu, le 21 février 1814, avec Marie-Joséphine Cordier; décédé également à Breuvannes, le 24 février 1875, âgé de 82 ans, il avait un atelier à Mont-de-Marsan (Landes).

« Louis Decharme (dit M. l'abbé Lecler) a fondu, dans le département de l'Isère, une cloche pour Montferra, en 1822, et une pour Estrablin, en 1839, mais, cette dernière, en compagnie de Brevignon » (Lecler, ibid.).

Dans l'*Index des fondeurs*, qui termine le recueil des *Inscriptions campanaires de l'Isère*, G. Vallier avait simplement écrit ceci : — « Decharme (Louis). 1822. Je trouve son nom réuni à celui de Brevignon en 1839 » (p. 564).

Visiblement, pour G. Vallier, comme pour M. l'abbé Lecler, le Decharme qui a fondu, en 1822, pour Mont-

ferra, est le même qui a fondu, en 1839, pour Estrablin. — Pour M. l'abbé Lecler, encore plus que pour G. Vallier, BREVIGNON est le nom d'un second fondeur, associé de Louis Decharme.

Si l'on se reporte aux inscriptions des cloches elles-mêmes, telles que les a publiées G. Vallier, on constate que la cloche de Montferra porte tout simplement la « marque de LOUIS DECHARME » (*Inscr. camp. Isère*, p. 245, art. 635) et que la cloche d'Estrablin est signée : « DECHARME BREVIGNON F^{r} » (ibid., p. 313, art. 835).

Louis Decharme, chef de la branche aînée des Decharme du XIXe siècle, ne peut pas avoir été l'auteur, en 1822, de la cloche de Montferra, pour cette bonne raison qu'il était « décédé à Mogues, arrondissement de Sedan, département des Ardennes, le 2 may 1820 » (1). Après sa mort, sa marque a été utilisée, — vraisemblablement par son fils aîné JEAN-BAPTISTE-LOUIS DECHARME, né à Choiseul (Haute-Marne), le 17 novembre 1784; marié à Breuvannes, le 21 février 1814, avec Julie Cordier; mort au dit Breuvannes, le 18 mars 1861, âgé de 76 ans; père du fondeur de cloches LOUIS-ADOLPHE DECHARME.

Louis Decharme avait un frère, prénommé JEAN-BAPTISTE, qui eut, de son mariage avec Marguerite Monginot, deux fils, fondeurs de cloches comme lui : JEAN-BAPTISTE, mort à Breuvannes, le 23 avril 1866, à l'âge de 83 ans, et PIERRE, né à Breuvannes, le 14 avril 1786, décédé au même lieu, le 1er avril 1866, âgé de 80 ans.

Pierre Decharme épousa à Bassoncourt, près Breu-

---

(1) État-civil de Breuvannes : mariage de sa fille Marie-Éléonore avec Jean-Baptiste Perret, le 11 avril 1825.

vannes, une jeune fille dénommée Constantine-Luce-Euphrasie Brevignon, d'où son nom de Decharme-Brevignon. Il paraît avoir peu voyagé dans l'Isère. A en juger par les cloches que nous connaissons de lui, il aurait surtout fondu dans la Haute-Loire, la Lozère, la Loire, le Puy-de-Dôme et le Cantal.

Les cloches de Montferra et d'Estrablin ne sont donc, ni l'une ni l'autre, l'œuvre de Louis Decharme. Elles doivent être restituées : celle de Montferra, vraisemblablement *au fils aîné* du dit Louis Decharme, et celle d'Estrablin, certainement *à son neveu* Pierre Decharme, autrement dit Decharme-Brevignon.

Ajouterons-nous que la présence, sur la cloche de Montferra, de la marque d'un fondeur défunt, ne doit pas être considérée comme anormale. L'archéologie campanaire offre un assez bon nombre de cas similaires parfaitement certains. A une époque très rapprochée de nous, les Cavillier, de Carrépuits (Somme) et de Solente (Oise), ont plus d'une fois utilisé dans ces conditions les marques de leurs pères, ou de leurs ancêtres. D'autres fondeurs de cloches ont agi de même, non seulement pour la signature sous forme de marque, mais encore pour la signature *en formule*.

Nous pourrions citer, dans le Gers et dans la Dordogne, des cloches fondues par Jules Perret après la mort de son père Jean-Baptiste et revêtues du double nom du père et du fils; — pareillement dans l'Aveyron, des cloches de Louis Plainecassagne, portant également le nom du beau-père prédécesseur Jean-Baptiste Pourcel et à la fonte desquelles ce dernier était resté absolument étranger.

Revenons au *Dictionnaire des Fondeurs* de M. Lecler.

LES DUBOIS, du Puy. — Au lieu de « Robert Dubois, au Puy » (Lecler, p. 180), lire : Dubois-Robert (cf. pp. 130 et 133). — L'*Almanach du Commerce*, de l'année 1822, mentionne au Puy, comme « *Fondeurs de pots, marmites, cloches, sonnettes, grelots, etc.* : Dubois Robert [et] Dubois Desfilles » (p. 940).

Dans une note du dernier fascicule paru de son importante *Épigraphie historique, héraldique et campanaire de l'arrondissement de Montreuil* (VI. *Canton de Montreuil-sur-Mer*, p. 27), le savant archéologue Roger Rodière écrit ce qui suit, au sujet de la notice consacrée aux Dubois, par M. l'abbé Lecler : — « Faut-il lire *Robert* « *Dubois?* Toutes les cloches portent *Dubois Robert* : « celles de Bourganeuf (p. 130), de Nantiat (*ibid.*), aussi « bien que celle de Bessines (p. 133) [signalées par l'abbé « Lecler], et toutes celles que j'ai vues de mon côté. « Robert ne doit pas être un prénom, mais plutôt le « nom de famille de la femme du fondeur Dubois; car « je n'ai jamais vu qu'aucun fondeur de cloches ait « adopté la sotte coutume moderne de placer le *prénom* « après le *nom* au lieu de le mettre avant ».

M. l'abbé Pascal prépare une Épigraphie campanaire du département de la Haute-Loire (1). Il est permis d'espérer qu'il apportera des éclaircissements définitifs sur tous les anciens fondeurs de cloches *pougeois*, ceux du XIXe siècle inclusivement.

DUBUISSON - GALLOIS. — 1866, *Verneuil-sur-Vienne* (Haute-Vienne), deux cloches pesant environ 760 et 190 kilos, signées : « Dubuisson, Gallois, fondeurs

(1) Ce travail a été entrepris à l'occasion du Congrès tenu au Puy, en 1904, par la Société Française d'Archéologie.

à Paris » (Lecler, p. 153). — « DUBUISSON et GALLOIS, fondeurs à Paris. C'est la signature que portent deux cloches de Verneuil-sur-Vienne, qui sont de 1866 » (Lecler, p. 180). — « GALLOIS a fondu une cloche pour *Saint-Bonnet-la-Rivière*, en 1844 [cf. p. 143]. Puis nous le trouvons associé à Dubuisson pour les deux de Verneuil-sur-Vienne, en 1866 » (Lecler, p. 182).

Les transcriptions données par M. l'abbé Lecler pour les signatures des cloches de Verneuil-sur-Vienne, ne sont pas d'une exactitude absolument minutieuse. Ces deux cloches sont certainement signées : *Dubuisson-Gallois*. Elles ne sont pas l'œuvre de deux fondeurs associés. A cette date (1866), la fonderie d'où elles sont sorties n'avait plus qu'un seul directeur.

L'auteur de la cloche de Saint-Bonnet-la-Rivière (1844), — GALLOIS (Jean-Baptiste), né à Metz le 4 mai 1792 (1); marié à Metz, le 3 mai 1815; établi fondeur de cloches à Paris en 1836 (2); mort à Paris, le 3 juin 1858, — était à la fois l'oncle et le beau-père de DUBUISSON (Jean-Pierre), auquel on doit les cloches de Verneuil-sur-Vienne.

Le dit Dubuisson (Jean-Pierre), né à Fontoy (Moselle), le 9 juillet 1821, épousa, à Paris, Éléonore-Geneviève Gallois, le 8 août 1848. Lorsqu'il succéda à son beau-père en 1858, il attribua à l'*ancienne maison*

---

(1) Jean-Baptiste Gallois était fils de PIERRE GALLOIS, maître fondeur, potier d'étain et épinglier à Metz, décédé, le 28 décembre 1813, à l'âge de 61 ans.

(2) La fonderie de cloches de Gallois, installée en 1836, à la Villette, fut transférée, en 1848, faubourg Saint-Martin, nº 122. — En 1877, elle a été transférée de nouveau. Elle occupe, depuis cette époque, le nº 24 de l'avenue Laumière.

Gallois et Dubuisson la raison sociale *Dubuisson-Gallois*, qui a duré jusqu'en 1882.

Dubuisson (Jean-Pierre) est décédé à Paris, le 20 août 1871. Il a eu pour successeur son fils DUBUISSON (Louis-Émile), qui attendit une dizaine d'années avant d'attribuer à *l'ancienne maison Dubuisson-Gallois* la raison sociale *Dubuisson fils*, qu'elle porte encore actuellement.

DUPONT (JEAN-BAPTISTE) était du Bassigny. — Né, à Huilliécourt (Haute-Marne), le 23 mars 1720, il mourut dans son pays natal, le 26 septembre 1761, âgé de 41 ans, 6 mois et 3 jours. Par son mariage. il se rattachait à l'importante famille des HANRIOT ou HENRIOT : il avait épousé, en effet, Françoise Henriot, fille de « J. HANRYOT, fondeur de métail ». (Archives communales de Huilliécourt, GG.).

GUIOT. — Au lieu de : « En 1398, Étienne Guyot, de Sainte-Marie, diocèse de Langres » (p. 182), lire : ÉTIENNE GUIOT, du Bourg-Sainte-Marie..... (1). — *Bourg-Sainte-Marie* est un village du canton de Bourmont (Haute-Marne).

En Bassigny, le nom de famille *Guiot* se prononce très nettement *en une seule syllabe*, à la différence des noms de famille *Guyot* et *Gouyot*, qui se prononcent en

(1) « 1398. ETIENNE GUIOT, du bourg de Sainte-Marie, diocèse de Langres, vint refaire pour l'église de Notre-Dame-des-Tables (de Montpellier), la cloche qui servait à sonner les heures... » J. Renouvier et Ad. Ricard, *Des Maîtres de pierre et des autres artistes gothiques de Montpellier*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. II, p 226, et tirage à part p. 96 ; — Cf. A. Bérard, *Dictionnaire biographique des Artistes français du XIIe au XVIIe siècle*, p. 366, et Otte, *Glockenkunde*, 2e édit., p. 191.

deux syllabes distinctes. Ce fait serait un argument contre l'hypothèse, émise par M. l'abbé Lecler, que les fondeurs de cloches Étienne Guiot, de la fin du xive siècle, et François Guyot, du xviie, « pourraient bien être de la même famille » que les Gouyot père et fils du xixe.

LES GOUYOT. — La cloche de Pageas (Haute-Vienne), fondue en 1854, est signée, d'après M. l'abbé Lecler : « Peignier et Guyot, fondeurs à Angoulême » (pp. 148, cf. p. 182). Ces deux fondeurs sont [François] Peigney et [Paul] Gouyot. Ce dernier était le fils cadet de [Joseph-] Victor Gouyot.

LES LE BRUN. — « On trouve (dit M. l'abbé Lecler) des cloches signées : *J.-B. Le Brun et son fils*, à Notre-Dame et à l'hôtel de ville de Niort en 1740, ainsi que dans les églises de Sainte-Pezenne et de Fors (Deux-Sèvres) en 1739 » (p. 184). — C'est en 1740, exclusivement en 1740, que les quatre cloches en question, furent fondues à Niort, dans l'ancien cimetière de Notre-Dame, durant les mois de juin, juillet et août. Elles ont toutes les quatre disparu et nous ignorons en quels termes au juste elles étaient signées. (Cf. nos *Recherches... Arts... Poitou*, pp. 408 et suiv., et *Enquêtes camp.* pp. 98 et 529).

MALNUIT. — « Après avoir suivi les guerres du premier empire, il prit sa retraite à Breuvannes (Haute-Marne), où il établit une petite fonderie » (l'abbé Lecler, p. 185) [cf. Roger Drouault, *Vieux Sints périgourdins,* dans le *Bull. Soc. archéol. Périgord*, tome XXIII, pp. 161-162, et tirage à part, pp. 45-46]; — lisez : après avoir suivi les guerres du premier empire, il exerça,

pendant une trentaine d'années le métier de fondeur de cloches ambulant, et finalement, vers 1845, il établit à Breuvannes une petite fonderie.

M. l'abbé Lecler transcrit ainsi la signature de la cloche de Corgnac (Dordogne), fondue en 1821 : « AUGUSTE MARTIN, CHARLES [*ou peut-être chevalier*] MALNUIT, CAUSARD *que opifices* » (p. 177). La correction est judicieuse. Le fondeur Malnuit, en effet, inscrivait sur ses cloches son titre de *chevalier* de la légion d'honneur, qu'il avait gagné sur le champ de bataille (cf. Brugière et Berthelé, *Exploration campanaire du Périgord*, p. 113).

LES MARTIN. — Le JACQUES MARTIN, que l'on voit associé, en 1772, avec J.-B. MUTEL et, en 1784, avec ALEXIS VOILLEMIN (pp. 185-186), ne doit pas être confondu avec le JACQUES MARTIN, dont M. l'abbé Lecler cite des cloches fondues en 1803, en 1805 et en 1817. Le second était le neveu et le filleul du premier.

Ce premier Jacques Martin, qui mourut en 1792, était frère du fondeur de cloches JEAN-BAPTISTE MARTIN, lequel eut pour fils, en outre du second Jacques susdit, les fondeurs de cloches FRANÇOIS, BERNARD, AUGUSTIN, ALEXIS, etc.

La signature donnée pour la cloche de Peyrat-le-Château (Haute Vienne), fondue en 1821 : — « *F*^s^ *et B*^te^ *Martin, fondeurs* » (pp. 134 et 186), — ne doit pas avoir été transcrite exactement. A cette date, JEAN-BAPTISTE MARTIN avait 76 ans, était aveugle et ne voyageait plus. A cette même date, BERNARD MARTIN était mort depuis deux ans.

La forme donnée, en 1823, par le curé de Saint-Denis-des-Murs, pour le domicile du fondeur FRANÇOIS MARTIN : — « La Colombey-de-Choiseul, département de

la Haute-Marne » (p. 134, cf. p. 186) — est un peu approximative. Il s'agit bien de *Colombey-lès-Choiseul*, sur la limite du département des Vosges. — Ledit François Martin est mort à Limoges en 1827 (cf. nos *Enquêtes camp.*, pp. 426-427).

Le Martin, qui fondit, en 1821, pour Corgnac (Dordone), en compagnie du chevalier Malnuit et de J.-B. Causard, ses beaux-frères, avait pour prénom AUGUSTIN et non « Auguste ». — Il eut pour fils : 1° ÉDOUARD ; [2° AUGUSTIN, dit AUGUSTE]; 3° ALPHONSE (et non « ADOLPHE »). — Les « Martin frères », ce sont Édouard et Alphonse.

Les « Mutel et Martin, fondeurs » de la cloche des Grands-Chézeaux (Haute-Vienne), en 1851 (pp. 146, 186 et 187), sont ÉDOUARD MARTIN et ÉMILE MUTEL.

« MARTINET (Jacques).., associé, en 1775, à Nicolas Boulanger » est certainemenr le même que le premier Jacques Martin cité plus haut, et il faut lire sans hésitation : « Jacques Martin et Nicolas Boulanger ».

Avant de quitter les Martin, ajoutons trois cloches au catalogue de leur œuvre, pour le dernier quart du XVIIIe siècle : 1775, *Arnac-la-Poste*; 1780, *Châtelus-Le-Marcheix*, et 1781, *Cussac* :

Arnac-la-Poste (Haute-Vienne). — Les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures, conservés aux archives communales d'Arnac-la-Poste, relatent la bénédiction, à la date du 10 juin 1775, d'une cloche pesant 770 livres, fondue par JEAN-BAPTISTE MARTIN; le fondeur a signé le procès-verbal de bénédiction. (Communication de M. Roger Drouault, mars 1901).

Chatelus-Le-Marcheix (Creuse). — La date et le nom

du fondeur de la cloche de cette localité (1) sont à rectifier. M. l'abbé Lecler nous écrivait, à ce sujet, le 5 janvier 1904 : « La cloche de Châtelus, qui est à la « date de 1680, doit être rapportée au siècle suivant. Il « faut lire *1780* et non *1680*. L'erreur n'est pas dou- « teuse, parce que le parrain et la marraine vivaient en « 1780. J'ai donné cette inscription telle qu'elle m'a été « envoyée de Châtelus, mais j'ignore si la date fautive, « 1680, se trouve réellement sur la cloche ou si c'est une « mauvaise lecture, dont serait coupable celui qui l'a « copiée. Il importe aussi de faire cette rectification à la « page 185, pour le fondeur MARTIN ». — C'est une cloche de plus à l'actif du fondeur JEAN-BAPTISTE MARTIN, de Breuvannes. Il n'est pas permis, en effet, de songer au fondeur JEAN MARTIN, frère aîné du dit Jean-Baptiste. Jean Martin était mort depuis le mois d'avril 1768.

Cussac (Haute-Vienne). — Cette paroisse possède deux cloches, datant, la plus grosse, de 1781, et la plus petite, de 1856. M. l'abbé Lecler en donne les inscriptions (pp. 118 et 149), moins la signature de la grosse. Ces deux inscriptions avaient déjà été publiées, également sans la signature de la grosse, par M. Félix Vandermarcq, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin* (t. XXXVII, p. 271).

Une obligeante communication de M. l'abbé Bonneyrat, curé de Cussac, nous permet d'ajouter deux détails utiles à l'histoire de ces cloches : — 1° la grosse, de 1781, porte, comme signature, la marque de « J. B. MARTIN, FONDEUR », suivie des mots : ET N. MARTIN ME FECIT ; — 2° la petite de 1856, qui est signée : « FAITE A

---

(1) « 1680. Châtelus-le-Marcheix (Creuse) ... Jean Martin, fondeur. » (Lecler, p. 86.) — « Jean Martin a signé la cloche de Châtelus-le-Marcheix, en 1680 ». (Lecler, p. 185).

Saintes, par Lanoaille Dumas et Peigney », a été, en réalité, fondue sur place à Cussac (1).

FRANÇOIS MICHEL. — Au lieu de « François (Michel) » (Lecler, p. 181), lire : Michel (François). Son nom de famille était Michel [cf. nos *Enquêtes camp.*, pp. 422 et 610].

Le fondeur de cloches François Michel, qui devait mourir « en campagne » à Verdun (Meuse), le 25 septembre 1783, âgé d'environ 53 ans (cf. nos *Enquêtes camp.*, p. 422), était du Bassigny, comme les Bollée, les Decharme, les Gouyot, les Martin, les Mutel, etc.

Né à Romain-sur-Meuse (Haute-Marne), le 23 octobre 1731, de Pierre Michel et d'Anne Robelot, il fut baptisé le surlendemain et eut pour parrain « François Chanez, maître fondeur de cloche ». Le 20 février 1754, il épousa, à Romain-sur-Meuse, Marie Gabriel, de la paroisse de Liffol-le-Petit, qui lui donna entre autres enfants, Martin, né le 4 septembre 1757. Ce Martin Michel exerça lui aussi, le métier de fondeur de cloches ; il mourut à Romain-sur-Meuse, le 27 août 1834, âgé de 77 ans.

Javerdat (Haute-Vienne). — L'ancienne cloche, datant de 1750 et œuvre du fondeur François Michel, — cloche que M. l'abbé Lecler ne mentionne pas et qui a été remplacée par trois cloches, œuvres de M. Georges Bollée, d'Orléans, bénites le 24 juin 1894, — avait été fondue à Javerdat dans une grange, située près de l'église et appartenant aujourd'hui à M. Montazeau. En juillet 1901, on a retrouvé, dans le sol de cette grange, les restes du four et du moule. (Communication de M. l'abbé Bonneyrat, curé de Cussac, ancien curé de Javerdat).

(1) Renseignements recueillis par nous à Cussac, en septembre 1901.

L'inscription de la cloche de 1750 était ainsi conçue :

† LAN 1750 IAY ETE BATISEE PAR M^RE MEUSNIER DE NOUAILHE CURE IAY POUR PAREIN LEONARD THAMAIN S^R DE CRESSAT ECYER (1) CONSEILLES (2) SECRETAIRE DU ROY MAYSON CORONNE (3) DE FRANCE ET MELLE M (4) MARIE LABORIE DES ESSARTS † LEONARD LAMIOE (5) SINDIC FABRICIEN † A NOVOIER.

Marque du fondeur FRANÇOIS MICHEL.

Cette cloche, cassée en 1893, ayant, par conséquent, duré 144 ans ou environ, mesurait 0 m. 995 mill. de diamètre et pesait 607 kilos.

(Communication de M. Georges Bollée).

LES MUTEL. — Entre JEAN-BAPTISTE et ÉMILE, se place chronologiquement PROSPER. C'est à lui qu'il faut attribuer les cloches de 1813, 1819 et 1822, citées par M. l'abbé Lecler.

LES PAINTANDRE. — Il n'y a eu que deux Paintandre, fondeurs de cloches à Turenne (Corrèze) : JEAN-BAPTISTE et son fils HIPPOLYTE. Les deux frères de Jean-Baptiste se sont fixés à Vitry-le-François (Marne).

LES PEIGNEY. — Il n'y a eu que trois Peigney fondeurs : — NICOLAS, le père, — et ses deux fils, FRANÇOIS et NICOLAS.

---

(1) Pour ECUYER.

(2) Pour CONSEILLER.

(3) Pour COURONNE.

(4) Pour M(arraine) M(ademois)elle.

(5) Pour LAMOIE (??).

Pour rectification du passage de M. l'abbé Lecler, concernant « la règle d'un N. Peigney, qu'on croit du XVII[e] siècle », et dont « le musée des antiquités [lisez : des Antiquaires de l'Ouest] de Poitiers possède » [seulement un moulage], voir nos *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou*, pp. 349-350 et 356, et *Enquêtes camp.*, p. 615. — De même, pour rectification de l'erreur, commise par nous jadis et que M. l'abbé Lecler a endossée sans nous en laisser la responsabilité, sur le départ de François Peigney pour l'Espagne, voir nos *Enquêtes camp.*, p. 549.

LES SEUROT. — Les signatures des « SEVROT » doivent se lire, non pas *Sevrot* (Lecler, pp. 96 et 190), mais *Seurot*, que l'on prononçait plutôt *Surot*, ainsi qu'en témoignent les documents d'archives : — « MATHIEU SURROT, fondeur de cloches, habitant de Javaugues » (G. Rouchon, *Inventaire sommaire des Archives départementales du Puy-de-Dôme*, série C, tome II, p. 154, art. C. 1921) ; — *Blanzat* (Puy-de-Dôme) : « quittance du s[r] SEUROT, 1739, au sujet de la façon de la seconde cloche » (*Ibid.*, p. 190, art. C. 2035); — *Champeix* (Puy-de-Dôme) : « une somme de 300 liv. payée à GUILLAUME SUROT pour le dernier terme du prix fait de la refonte des quatre cloches » (*Ibid.*, p. 218, art. C. 2116), etc.

Dans son intéressante brochure sur le *Congrès archéologique du Puy, 21 au 28 juin 1904* (Lille, impr. Danel, 1905, in-8° de 74 pp.), M. L. Quarré-Reybourbon, mentionne la communication de M. P. Le Blanc sur « *Saurat et Marc, fondeurs de Brioude* » (p. 13). Il convient évidemment de lire : les SEUROT et les Maré (1).

(1) A propos de ce dernier nom de fondeur, il ne sera pas inutile de rectifier, puisque l'occasion s'en présente, un passage d'un autre ouvrage récent.

L'église de *Chamalières* (Haute-Loire) possède une cloche de 1741, signée : « B. SEVROT ET P. MARE MONT FAITE ». — M. l'abbé Pontvianne, qui en a publié

LES VAN DEN GHEYN. — Dans un article spécial, intitulé : *Trois cloches flamandes du Limousin* (1), M. Fernand Donnet, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, a rectifié diverses erreurs commises par M. l'abbé Lecler, au sujet des Van den Gheyn, fondeurs de cloches, et des deux cloches de leur façon, aujourd'hui conservées l'une à Limoges, église Saint-Pierre-du-Queyroix, l'autre à Saint-Léonard (Haute-Vienne).

Cette dernière, qui est considérée comme une des deux cloches ayant constitué la « commande faite directement [pour Saint-Léonard] par l'abbé de Bonnefond, à Louvain, au fondeur André Van den Gheyn (2) », nous paraît flamande, non seulement par son origine, par sa fabrication, mais encore *par sa destination*. L'inscription débute par ces mots : *Reverendus dominus Franciscus Gilbert abbas Bonneffiensis me fudi curavit anno 1763*. Ce que M. l'abbé Lecler traduit : « Révérend seigneur Gilbert, *abbé de Bonnefond*, m'a fait fondre à ses frais..... » (p. 108). Il nous semble que c'est dépasser la mesure de l'approxi-

---

l'inscription, fait suivre sa copie de l'observation suivante : « le nom d'un des fondeurs est défiguré : au lieu de *Mare*, il faudrait, croyons-nous, lire : *Marie*, comme sur la cloche de Saint-Pierre-Duchamp, fondue en 1692 » (l'abbé R. Pontvianne, *le Prieuré conventuel de Chamalières-sur-Loire.....* [Le Puy, 1904, in-8°], p. 181).

Le nom du second des deux fondeurs de la cloche de Chamalières doit se lire MARÉ. Les archives nous en fournissent la preuve : — *Brassac* (Puy-de-Dôme) : « 24 liv. payées en 1737 au s[r] MARRÉ, fondeur de cloches » (Rouchon, *Invent. somm. Archiv. départ. Puy-de-Dôme*, série C, tome II, p. 194, art. C 2049 ; — *Brioude* (Haute-Loire) : « PIERRE MARRET, fondeur de cloches » (Ibid., p. 198, art. C. 2055).

(1) Anvers, 1905, in-8° de 8 pp. (Extrait du « Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique »).

(2) Lecler, p. 108 ; — F. Donnet, p. 7.

matif, que de traduire *Bonneffiensis* par *de Bonnefond*. Pour notre part, nous préférerions interpréter *Bonneffiensis* par *de Boneffe* et considérer la cloche de Saint-Léonard (1) comme provenant de l'abbaye cistercienne de Boneffe, près Namur.

Notons encore, dans l'étude de M. l'abbé Lecler, quelques noms de lieux reproduits inexactement.

Au lieu de « *La Rogne*, département de l'Hérault » (p. 177), lisez : *La Roque-Aynier*, ou simplement *La Roque* ;

Au lieu de « *Villefranche-du-Clain* » (p. 183), lisez : *La Villedieu-du-Clain* (Vienne) ;

Au lieu de « *Saint-Maurice-de-Gencé* » (*Ibid.*), lisez : *Saint-Maurice-en-Gençay*, ou simplement *Saint-Maurice* (Vienne) ;

Au lieu de « *Saint-Hilaire-de-Melle* » (p. 175), lisez : [l'église] Saint-Hilaire à *Melle* (Deux-Sèvres) ;

Au lieu de « *Lerecourt* » (p. 174), lisez : *Lerécourt* (Haute-Marne) ;

Au lieu de « *Brevanne* (Haute-Marne » (p. 188), lire : *Breuvannes* (comme p. 185) ;

Le « bourg d'*Ambélin* en Lorraine » (p. 191, cf. Vallier, *Inscr. camp. Isère*, p. 476, art. 122). = *Damblain* (Vosges) [cf. *Enquêtes camp.*, p. 286].

---

(1) Nous disons *la cloche* de Saint-Léonard. Il n'y a, en effet, qu'une cloche flamande dans cette localité. Celle que feu l'abbé Texier a publiée dans ses *Inscriptions du Limousin* (p. 336) et dont M. de Rivières a reproduit la signature, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* (tome XXXI, 1903, p. 135), ne fait qu'un avec celle qui figure dans l'étude de M. l'abbé Lecler (pp. 108 et 191).

II

ANCIEN DIOCÈSE D'ANGOULÊME

Au cours de son très important ouvrage : *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême* (4 vol. in-8°), spécialement dans le tome quatrième, M. l'abbé J. Nanglard a donné d'abondantes informations campanaires inédites, dont tous les amateurs de vieilles cloches lui seront vivement reconnaissants.

Nous avons noté au passage quelques fautes de typographie ou de transcription, qui ont dénaturé des noms de fondeurs :

Juillac-le-Coq, la grosse cloche, fondue en 1877, « par Hildebrand et Clouzet, de Paris » (tome IV, p. 473), — lisez : CROUZET.

Boisbreteau, cloche en acier, bénite en janvier 1872, « fondeur, Jacob Haltzer, de Firminy (Loire) » (tome IV. p. 377), — lisez : HOLTZER.

Vieux-Cérier, une cloche en acier, 1873, « des ateliers de Jacob Holzer, de Rumieux (Loire) » (tome IV, p. 524), — lisez : HOLTZER, d'Unieux.

Chabanais, égl. par. Saint-Sébastien, la grosse cloche, fondue en 1869 « par Encausse, de Tarbes » (tome IV, p. 504), — lisez : DENCAUSSE.

Roullet, cloche de 1850, « fondeurs Peiguez et Gouyot » (tome IV, p. 205), lisez : PEIGNEY ; — il s'agit des deux

lorrains François Peigney, de Damblain (Vosges), mort à Poitiers, en 1859, et de Paul Gouyot, de Breuvannes (Haute-Marne), mort au dit Breuvannes, en 1873 [cf. nos *Enquêtes camp.*, pp. 615 et 596].

Angoulême, égl. par. Saint-Martial, 1853 et 1854, deux cloches « fondues par Guyot et Perney, de Poitiers », — lisez (comme pour Roullet, 1850) : Gouyot et Peigney (tome IV, p. 190, cf. p. 681).

Étagnat, « cloche refondue sur place et portée à 750 k., par J.-B. Causaret, de Limoges... en 1835 » (tome IV, p. 510), — lisez : J.-B. Causard [cf. l'abbé Lecler, *Étude sur les cloches de l'ancien diocèse de Limoges*, p. 177].

Marthon, cloche fondue en 1824 « par Forgerot », lisez : Forgeot (tome IV, pp. 274 et 682) [cf. *Enquêtes camp.*, p. 592].

Les Adjots, cloche fondue, en 1806, par « J.-B. Varinot et Bornevin » (tome IV, p. 553) ; — lisez : Cornevin [cf. *Enquêtes camp.*, p. 582].

Saint-André-des-Combes, cloche de 1787, « fondeurs Cornillon, Melin et Boulanger » (tome III, p. 378) ; — au lieu de « Melin », il faut certainement lire : Merlin.

Mareuil, fonte, en 1751, à Mareuil, de deux cloches, l'une pour cette localité, l'autre pour *Montigné*, par « Nicolas Goulard, de Chaumont en Lorraine », de société avec F. Michel (tome III, p. 323 et tome IV, p. 312). — Nous nous demandons s'il ne conviendrait pas de lire : Gaulard. Nous possédons, en effet, plusieurs documents relatifs à un fondeur du nom de Gaulard, où ce nom est écrit *Goulard*.

Angoulême, égl. par. Saint-Martial, une cloche fondue en 1760 « par C. HÉBAN et L. GAUDINEAU » (tome IV, p. 190), — lisez : GAUDIVEAU [cf. F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie, *Inscriptions ... ancien diocèse de Paris,* tome V, p. 438].

*
* *

Nous serions enfin porté à attribuer aux GANSBERG [cf. *Enquêtes camp.*, p. 593] les diverses cloches suivantes :

Segonzac, « cloche fondue en 1771, par Meganssserberg » (tome IV, p. 465) ; — le début de cette forme bizarre *Meganssserberg* représente évidemment une mauvaise transcription des deux lettres abréviant soit la formule *m(e) f(ecit)*, soit plutôt les prénoms *Michel-François*;

Aubeterre, égl. Saint-Jacques, cloche du chapitre, refondue en 1770 ou 1771 « par Gausbert » et passée à *Passirac* pendant la Révolution (tome III, pp. 113 et 139, tome IV, p. 382);

Ambérac, égl. par. Saint-Étienne, cloche fondue le 13 septembre 1773 « par Paul Gausbert » (tome II, p. 81) ; — lisez : PAUL GANSBERT ou GANSBERG ;

Blanzac, égl. Saint-Arthemy, la grosse cloche fondue, en novembre 1773, par « Michel-François Gausbert » (tome II, p. 333) ; — lisez également : GANSBERG;

Notre-Dame de Brossac, cloche refondue en 1778, « fondeur A. Gausbert » (tome III, pp. 398-399);

Saint-Palais de Verrières, aujourd'hui simplement *Verrières*, la grosse cloche refondue « en 1683 », par le fondeur

« Gausbert » (tome III, p. 375); — lisez : en *1783* par Gansberg (1).

*
* *

Les archives communales de *Sers*, que nous avons eu occasion de dépouiller en vue de recherches sur les Baraud, fondeurs de cloches, contiennent le procès-verbal suivant :

Bénédiction de la cloche. — Le vingt-deux mars mil sept cent soixante-douze, je soussigné ay béni la grosse cloche de la présente paroisse, qui a été refondue par mes soins, assistance et mes instances réitérées plusieurs fois et celles de plusieurs des principaux habitants de ladite paroisse, qui ont fourni la majeure partie des frais de la refonte de la dite cloche, qui s'est faite sans la participation du seigneur de la présente parroisse, qui en a empesché plusieurs année la réussite. J'ay fait la susdite cérémonie assisté de Mr Naud, curé de Vouzan, de Mr Durand, archiprêtre de Grassac, de Mr Penot, prieur de Beaulieu, de Mr Thomas, vicaire de Garac. — [Signé :] Vigneron, curé de Cers (2).

Cette cloche bénite le 22 mars 1772, existe encore. Elle porte comme signature : « ☛ M. F. Gansberg en 1772 » (3).

---

(1) L'existence réelle, sur cette dernière cloche, de la date 1783 et du nom de Gansberg, nous est confirmée par M. l'abbé E. Guillon, curé de Verrières (juin 1905).

(2) Archives communales de Sers, GG cahier de 1766 à 1777, fol. 36 r°.

(3) Une copie de cette signature nous a été communiquée, il y a une quinzaine d'années, par M. l'abbé Mondon, membre de la Société archéologique de la Charente.

*
* *

Les Gansberg, dont on avait déjà signalé par ailleurs divers autres cloches, semblent avoir voyagé pendant plus d'un demi-siècle (?).

On sait qu'ils ont travaillé, — entre 1730 et 1740, dans les régions formant aujourd'hui les départements de l'Isère et de l'Hérault, — et des environs de 1765 (?) aux environs de 1785, dans l'Angoumois, la Saintonge, l'Aunis et le Bas-Poitou, aujourd'hui départements de la Charente, de la Charente-Inférieure et de la Vendée.

Mais leur biographie proprement dite reste pour ainsi dire entièrement à établir. — M. l'abbé Nanglard a apporté à cette biographie un élément utile : le domicile de l'un d'entre eux en 1770 : « *Michel Gausbert, maître fondeur,* « *de Rouffiac-sous-Mancier (élection d'Aurillac)* » (tome III, p. 139) = *Rouffiac* (Cantal, arrondissement d'Aurillac, canton de La Roquebrou).

Cette même année 1770, un document concernant les cloches de *Bourneau* (Vendée), mentionne « M[tre] Michel Gansberg, fondeur » (document publié par Benjamin Fillon, dans le journal l'*Indicateur* de Fontenay-le-Comte, n° du 16 mars 1870 (1). — Il s'agit, selon toute vraisemblance, du même *Michel,* dont M. l'abbé Nanglard nous fait connaître le domicile. — Il est moins probable que nous ayons encore affaire au *Michel,* qui opérait dans l'Isère près de quarante ans auparavant, en 1731 et en 1732, avec un autre fondeur du nom de Jean Jacob (voir Vallier, *Inscr. camp. Isère,* p. 121, art. 294, et p. 122,

(1) Communication de M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou.*

art. 297), et qui fondit en 1736 et 1737 dans la vallée de l'Hérault.

Il serait possible qu'il ait existé deux Michel Gansberg, — l'un prénommé proprement *Michel*, — l'autre prénommé *Michel François*, qui aurait été tout aussi bien désigné sous le prénom de *Michel*.

En 1773, on trouve dans la Charente, à *Blanzac*, un Michel-François Gansberg (cf. l'abbé Nanglard, tome II, p. 333).

Cette même année 1773, également dans la Charente, à *Ambérac*, on constate la présence d'un autre Gansberg, portant le prénom de Paul (cf. Nanglard, tome II, p. 81).

L'année 1768 nous offre, — d'une part, à *Saint-Jean-d'Angle* (Charente-Inférieure), la signature : « Michel et Paul Gansberg fondeurs 1768 » (2) (cf. *Enquêtes camp.*, p. 279); — d'autre part, à *Garat* (Charente), la signature : « M. F. et Paul Gansberg père et fils fondeurs 1768 » (Michon, *Statistique monumentale de la Charente*, p. 314).

En 1774, on rencontre, — à *Réaux* (Charente-Inférieure), la signature : « M. Gansberg en 1774 » (Rainguet, *Études ..... arrond. de Jonzac*, p. 224); — à *Saint-Mandé* (Charente-Inférieure), la signature : « M. Gansberg fond///r en 1774 » (l'abbé Noguès, *Archéologie campanaire*, dans le *Recueil de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure*, janvier 1889, p. 17).

Cette même signature : « M. F. Gansberg fondeur » reparaît, en 1784, à *Archiac* (Charente-Inférieure) (Rainguet, *Études ..... arrond. de Jonzac*, p. 6).

Le texte de 1773, rapporté par M. l'abbé Nanglard

(1) Communication de M. l'abbé Ruault, curé de Saint-Jean d'Angle.

pour Blanzac, semblerait bien indiquer que les sigles M. F. des cloches de Garat, de Saint-Mandé et d'Archiac (1768, 1774 et 1784), doivent s'interpréter *Michel-François*. — Paul (cf. la cloche de Garat, 1768), aurait été le fils de Michel-François.

Ce *Michel-François* ne faisait-il qu'un avec le *Michel*, qui travailla, en 1731 et 1732, dans l'Isère, et en 1736 et 1737, dans l'Hérault ? — ou bien était-il le frère cadet de ce Michel? ou même son fils?

Les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures de Rouffiac — ou d'ailleurs, nous le diront peut-être quelque jour, avec toute la précision désirable.

BIBLIOGRAPHIE CAMPANAIRE

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR QUELQUES

ANCIENS FONDEURS DE CLOCHES

DU BASSIGNY

LES JEAN-BAPTISTE BOLLÉE, père et fils, de Breuvannes. — 1782, *Troyes* (Aube), égl. cathédr., cinq cloches coulées les 12 et 13 décembre (cf. nos *Enquêtes campanaires*, pp. 531-532 et 550). — La notice sur cette fonte de cloches, parue dans l'*Almanach de Troyes* de 1783, a été reproduite en entier par Mgr Écalle, dans son étude sur *les Cloches de la cathédrale de Troyes* (1904, in-8°, pp. 3 à 5). Mgr Écalle a complété cette notice par des extraits des délibérations du chapitre cathédral (pp. 5 à 8).

On trouvera également dans cette brochure de Mgr Écalle, l'histoire détaillée des cloches fondues pour la cathédrale de Troyes, — en 1813, par JEAN-BAPTISTE JACQUOT et NICOLAS GOUSSEL, de Breuvannes, en société avec JEAN-BAPTISTE COCHOIS, de Clérey, etc. (pp. 8 à 17), — et en 1827, par le dit JEAN-BAPTISTE COCHOIS et son fils PHILIPPE COCHOIS (pp. 17 à 22).

LES DE LA PAIX. — MM. Henri Stein et Paul Quesvers ont résumé ce que l'on sait sur cette importante famille de fondeurs lorrains, dans leurs *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, tome IV, pp. 358 à 360. — Voir également, sur les Delapaix, l'*Épigraphie historique, héraldique et cam-*

panaire de l'arrondissement de Montreuil, de M. Roger Rodière, 6e fasc., canton de Montreuil, pp. 159-160.

LES GARNIER. — Pour le catalogue de l'œuvre des Garnier père et fils, de Romain-sur-Meuse, voir Roger Rodière, *Épigraphie... arr. de Montreuil*, 6e fasc., pp. 266-267 et 282.

LES GOUVENOT, etc. — Les fondeurs de cloches, sur lesquels les intéressantes *Variétés campanaires*, de M. Fernand Donnet (Anvers, 1905, in-8° de 132 pp.), apportent le plus de renseignements, sont naturellement des flamands. Les ambulants de Bassigny apparaissent à plusieurs reprises. La principale cloche de Fruges, qui date de 1749, a été fondue par « CLAUDE ET RAIMOND LES GOUVENOT ET C(har)LE BEAUDOIN » (pp. 76-77). — Voir plus loin : *Pierre Hémony*, *J.-B. Maubon* et *les Plumeré*.

PIERRE GUILLEMIN. — Sur ce fondeur du Bassigny, que nous avons eu l'occasion de citer dans nos *Enquêtes campanaires* (pp. 321, 322 et 530), d'après MM. Henri Jadart, Jules Marchal, L.-B. Riomet, etc., — voir Roger Rodière, *Épigraphie.... arrondissement de Montreuil*, 6e fasc., pp. 136-137 et 279.

PIERRE HÉMONY. — Dans ses *Variétés campanaires*, M. Fernand Donnet signale à Meerhout, à Hersselt, à Zoerle (pp. 23-24) et à Osterloo (p. 30) des cloches fondues en 1657 pour l'abbaye de *Tongerloo* par le célèbre Pierre Hémony. — Voir également dans le même ouvrage l'inscription de la cloche de l'église de *Sevenum* (Pays-Bas, diocèse de Ruremonde), fondue par le même P. Hémony en 1653 (p. 95).

PIERRE JUNY, « fondeur du pays de Lorraine », — qui fit [en 1630 ?] deux cloches pour la cathédrale de Mende,

« semble s'être fixé à Marvejols, où l'on voit son fils Antoine, dit *Guiard*, fabriquer en 1692, un lutrin de laiton pour la [même] cathédrale ». (Ch. Porée, *Notice sur la construction de la cathédrale de Mende*, dans le *Bulletin archéologique* du Comité des Travaux historiques, année 1903, 1re livraison, p. 104).

Simon Magret et compagnie. — La grosse cloche du beffroi de Troyes (Aube), fondue en 1462, portait en lettres peintes ou dorées une signature, que Nicolas Mauroy mentionne en ces termes, dans *la Complainte de la grosse cloche de Troyes en Champaigne* (pp. xv-xvj) :

Ceulx qui me firent ie croy sont expirez
Dignes de avoir regial epitaphe
Leurs noms sont mis en tiltres azurez
De lettres d'or enrichiz coulorez
Triumphamment dedans mon cronographe
Simon magret qui navoit couleur blafe
Et son nepveu natif de haillecourt
Avec son fils selon mon epitaphe
Eulx troys mont faicte pour le vous faire court (1).

En 1863, Théophile Boutiot a proposé, pour la patrie de Simon Magret, l'hypothèse suivante : — « Simon Maigret, « natif de Haillecourt (sans doute : Pas-de-Calais, arron- « dissement de Béthune)... (2) »

Au lieu de *Haillicourt* (Pas de-Calais), ne conviendrait-il

(1) Cf. *La Complainte de la grosse cloche de Troyes en Champaigne, par Nicolas Mauroy, imprimée chez Jean Lecoq, vers 1515 ; précédée d'une Notice historique sur la sonnerie des églises de Troyes au moyen-âge, et suivie de la Biographie de Nicolas Mauroy*, par Alexandre Assier (*Bibliophile du Département de l'Aube*, 5e livraison ; Troyes, Bouquot, libraire, éditeur, M D CCC LIV, in-8°), pp. 6 et 25-26 ; — cf. également *La Champagne encore inconnue. Documents curieux et inédits*, publiés par Alexandre Assier. II. *Les Arts et les Artistes dans la capitale de la Champagne, de 1250 à 1680* (Paris, Aubry, Champion et Claudin, M D CCC LXXVI, in-8°), p. 158.

(2) Th. Boutiot, *Marie ou la grosse cloche du Beffroy de Troyes* (in-8°, extrait du journal de *l'Aube*), p. 7.

pas de lire *Huilliécourt* (Haute-Marne), qui a été, de vieille date, un village fécond en fondeurs de cloches ambulants ? ?

La qualification « natif de Haillecourt » n'est appliquée par Nicolas Mauroy qu'au neveu de Simon Magret. Th. Boutiot et Alex. Assier l'ont étendue à Simon Magret lui-même. Ils ont pensé également que le troisième fondeur mentionné était le *fils du dit Simon Magret*, bien que le texte du poète pût laisser libre l'opinion d'un *fils du neveu :* — « *Simon Magret... et son nepveu... avec son fils...* »

Ce serait peut-être se montrer trop exigeant que de demander à un poète une précision de termes irréprochable. Les difficultés métriques ont largement entraîné Mauroy dans toute espèce de licences, et là comme ailleurs, il a fort bien pu sacrifier le fond à la forme.

Néanmoins la quantité du vers n'eût pas été dérangée s'il eût écrit *natifs*, au lieu de *natif*, et interverti l'ordre des deux collaborateurs de Simon Magret : — *et son nepveu* forme quatre syllabes, comme *avec son fils.*

Le travail d'Édouard Grégoire sur *le Carillon dans l'ancien temps*, contient la note suivante : — « MAGRET (Simon), « célèbre fondeur de cloches, établi avec son fils à Tournai « en 1458. Ils placèrent cette année deux cloches à Louvain, « chacune de 6,000 livres (1). »

J.-B. MAUBON, etc. — Une cloche de *Moll* (Belgique), dont M. Fernand Donnet publie l'inscription dans ses *Variétés campanaires* (p. 27), est signée : « FRANCIS BRISOT et JEAN BAPTIS MAUBON ME FECERUNT ». — Au lieu de « Brisot », ne conviendrait-il pas de lire : BRIOT ? ? Le fondeur FRANÇOIS BRIOT est connu.

FRANÇOIS MICHEL et FRANÇOIS ROBELOT. — Au cours de

(1) *Bibliothèque musicale*, second volume, première partie, p. 15.

son étude sur l'*Église de Presles* (Aisne, commune de Presles et-Thierny), parue dans le *Bulletin monumental*, tome LXIX, première livraison de l'année 1905, M. Lucien Broche a publié l'inscription de la cloche de cette paroisse (pp. 96-97).

La cloche en question remonte à l'année 1777. Seule survivante d'une sonnerie fondue par deux ambulants du Bassigny, elle porte comme signature : « F^s^ MICHEL ET F^s^ ROBELOT NOUS ONT FAITS. »

FRANÇOIS MUTEL. — L'*Épigraphie du canton de Grandvilliers* [Oise], *inscriptions antérieures au XIXe siècle*, que vient de publier M. l'abbé L. Meister (Beauvais, 1905, in-8° de 84 pp.), contient surtout des renseignements sur les fondeurs de cloches locaux : les DENAINVILLE, de Beauvais et d'Amiens ; les CAVILLIER, de Carrépuits, d'Aumale, etc. ; les MOREL, de Trie-Château, Gisors et Beauvais et les DELARCHE, d'Elencourt. — Les pérégrinations des fondeurs du Bassigny sont représentées par les trois cloches de *Cempuis*, coulées en 1686 par « François Mutel et Joseph De la Paix » (pp. 11-12) : — à l'occasion de cette sonnerie, M. l'abbé Meister a compilé quelques menus détails sur les Mutel et les De la Paix (pp. 12 à 14).

LES PLUMERÉ. — On trouvera dans les *Variétés campanaires*, de M. Fernand Donnet, les inscriptions de diverses cloches fondues en Belgique par Jean et Joseph Plumeré : — en 1679, pour *Westerloo* (pp. 42-43) ; — en 1682, pour *Moll* (p. 27) ; — en 1683, pour *Arendonck* (pp. 4-5) ; — et en 1684, pour *Meerhout* (pp. 20-21). — Ces deux fondeurs avaient un atelier à Huy (province de Liège) et on les voit signer en 1682, 1683 et 1684 : « *Joannes et Josephus Plumere Huenses* ».

JEAN-FRANÇOIS THOUVENEL, d'Outremécourt. — 1675, Avaux (Ardennes). — Dans ses *Artistes rémois inconnus des*

XVe et XVIe siècles (pp. 14-15), M. Henri Jadart a fait connaître les rapports des experts qui procédèrent, le 28 août 1675, « de la part des habitans de Vaux sur-Aisne,... à la visite de deux cloches fondues au dit Vaux par Jean-François Touvenelle et pour savoir si elles sont de bon accord et de bon harmonie », desquelles deux cloches la petite « est trop aulte d'un demy-ton, et qu'au lieu qu'elle debveroit sonner l'*ut* et le *ré*, elles donnent *ut, my* ». Parmi ces experts figurent Nicaise Godet et Guillaume Billaudel, fondeurs de cloches demeurant à Reims.

« Jean-François Touvenelle, le fondeur des cloches d'Avaux », nous paraît bien, — de même qu'à M. H. Jadart (1), — ne faire qu'un avec le lorrain Jean-François Thouvenel, d'Outremécourt, époux de Claude Marion (de Colombey), dont feu M. Jules Marchal a retrouvé le nom, à la date de 1678, dans les archives de la sénéchaussée de Bourmont (cf. *Enquêtes campan.*, p. 413).

Au cours de son étude sur *les Cloches du canton d'Asfeld*, M. Jadart avait publié le procès-verbal de bénédiction, en date du 24 septembre 1675, de la grosse cloche de l'église d'Avaux (*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 3e année, n° 5, mai-juin 1896, p. 133 ; tirage à part, p. 13). Cette grosse cloche, dont jusqu'ici on avait ignoré l'auteur, est évidemment l'une des deux fondues par Jean-François Thouvenel et expertisées par Nicaise Godet et Guillaume Billaudel.

(1) Cf. *Enquêtes campanaires rémoises*, par J. Berthelé, H. Jadart et le Dr P. Gosset (Reims, 1905, in-8°), p. 18.

ARCHIVES CAMPANAIRES

ARCHIVES CAMPANAIRES

BELGES ET RHÉNANES

NOTES SUR DIVERS FONDEURS DE CLOCHES AMBULANTS DU BASSIGNY, AYANT TRAVAILLÉ A BRUGES, A TOURNAI, A MONS, A LIÉGE, A MALMÉDY, A AIX-LA-CHAPELLE, ETC.

Les *notes* qui suivent sont en quelque sorte la continuation, *pour la première moitié, et même dans certains cas, pour le troisième quart du XIXe siècle*, des articles consacrés par MM. de Marsy (1), de Wernicke (2) et Schaudel (3), aux fondeurs de cloches du Bassigny ayant voyagé et fondu sur place en Hollande et en Allemagne.

(1) Le comte DE MARSY. *Quelques fondeurs de cloches originaires de Lorraine ayant travaillé en Hollande.* Nancy, typ. Crépin-Leblond, 1886, in-8° de 7 pp. (Extrait du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, janvier 1886).

(2) VON WERNICKE. *Lothringische Glockengiesser in Deutschland,* dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde* (Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine), année 1891, pp. 401 à 409.

(3) L. SCHAUDEL. *Fondeurs de cloches lorrains en Allemagne,* dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 42e année, n° de juillet 1893, pp. 161 à 169, [d'après le travail de M. de Wernicke], et 44e année, n° de mai 1894, pp. 110-111, [d'après une communication de M. le Dr Wolfram].

Les informations que nous apportons ont été puisées presque toutes dans des documents provenant d'anciens fondeurs ambulants. Deux fonds d'archives campanaires ont été particulièrement mis à contribution : 1° les papiers des anciens Drouot, qui nous ont été très obligeamment communiqués en 1898 par leur descendant M. Paul Drouot, ancien fondeur de cloches à Douai et à Tournai, aujourd'hui retiré à Clefmont (Haute-Marne); 2° les papiers des anciens Gaulard, d'Audeloncourt (Haute-Marne), que nous avons pu acquérir en 1900 et qui *voisinent* aujourd'hui, dans notre collection campanaire, avec divers stocks de documents analogues (1), relatifs à d'autres fondeurs ayant exclusivement travaillé pour la France.

Aux analyses des pièces conservées dans ces deux fonds (2), nous avons ajouté : 1° quelques détails empruntés aux papiers de famille de feu Abel Richebourg-Petifourt, ancien fondeur de cloches à Arbot (Haute-Marne); 2° plusieurs indications recueillies auprès des vieillards du Bassigny, que nous avons eu l'occasion d'*interviewer*; 3° quelques observations ou notes complémentaires, dont l'annexion nous a paru justifiée par la nature de notre sujet.

Nous avons divisé le tout en deux parties : d'abord *les fondeurs*, qu'il importait de présenter préalablement dans de courtes biographies; ensuite *leurs cloches*, groupées par *localités*. Ni l'une ni l'autre de ces deux parties n'étant

(1) Nous en publierons probablement quelque jour l'inventaire.

(2) En règle générale, nous nous sommes limité à l'*analyse* des marchés, certificats, etc., composant ces fonds d'archives campanaires. Ce n'est que par exception et à titre de spécimens, que nous avons publié quelques marchés *in-extenso*. Presque toujours nous avons laissé de côté les détails d'ordre financier se rapportant aux opérations campanaires que nous passions en revue.

susceptible d'une distribution *méthodique* satisfaisante, nous avons suivi, pour les fondeurs aussi bien que pour les localités, l'ordre purement *alphabétique*, qui est en somme le plus pratique pour les recherches. Dans ces « articles » juxtaposés alphabétiquement, nous avons, le cas échéant, adopté des subdivisions chronologiques ou topographiques.

Est-il besoin d'ajouter qu'un *catalogue* de cette façon n'a pas, et ne peut pas avoir, la prétention d'être une *histoire*, même incomplète, des fondeurs du Bassigny ayant fondu sur place en Belgique, en Luxembourg et en Allemagne, au XIXe siècle? Nous publions tout simplement les divers renseignements qu'il nous a été donné de recueillir, convaincu qu'ils ne seront pas sans utilité, malgré leur date relativement récente, aussi bien pour l'histoire générale de l'industrie campanaire, que pour la petite histoire particulière des diverses localités mentionnées. Nous apportons quelques *matériaux* à la grande enquête, qui se poursuit un peu partout en ce moment, sur les cloches et les anciens fondeurs de cloches. Notre ambition se borne à *compléter* par l'analyse d'un certain nombre de documents *conservés en France*, les sources historiques variées existant *sur place* en Belgique, en Luxembourg et dans une partie de l'Allemagne.

Montpellier, le 30 juin 1905.

I. — LES FONDEURS

Les fondeurs du Bassigny (1), spécialement des cantons de Bourmont et de Clefmont (arrondissement de Chaumont, Haute-Marne) (2), qui sont venus couler des cloches, sur place ou dans des ateliers momentanés d'une durée plus ou moins longue, en Belgique, en Luxembourg et en Allemagne, pendant les trois premiers quarts du XIXe siècle, forment, à notre connaissance actuelle, un chiffre total de *près de quarante*.

Ceux dont nous allons nous occuper aujourd'hui (3), sont, par ordre alphabétique: BASTIEN, de Damblain; le BAUDOUIN, de Champigneulles, surnommé *le Roi de Prusse;* BOITEL, d'Illoud; BRETON, de Germainvilliers; les frères CAUSARD, de Maisoncelles; PIERRE COURTEAUX, d'Urville; les DROUOT, père, fils, petits-fils, etc., de Romain-sur-Meuse, d'Hâcourt et de Maisoncelles; l'autre DROUOT, de Huillié-

(1) Nous permettra-t-on, à propos du Bassigny, de rappeler la réjouissante découverte géographique de Germain Bapst, dans son livre sur *l'Étain,* (Paris, 1884, in-8°, p. 307): « BASSIGNY, VILLAGE DU DUCHÉ DE BAR » !!!

(2) Les villages de Champigneulles, Germainvilliers, Goncourt, Hâcourt, Huilliécourt, Illoud, Levécourt, Romain-sur-Meuse et Saint-Thiébault (dont les noms reviendront périodiquement au cours de ces pages) font partie du canton de Bourmont; Maisoncelles, Breuvannes et Audeloncourt appartiennent au canton de Clefmont. Damblain et Robécourt, situés dans le département des Vosges, sont limitrophes du département de la Haute-Marne.

(3) Nous ajournons notamment les frères REGNAULT, d'Illoud (LOUIS-FRANÇOIS, etc.), qui voyagèrent spécialement en Bavière et sur lesquels nous ne sommes que très insuffisamment documenté.

court; les DUBOIS, père et fils, de Maisoncelles; HABERT, d'Illoud; HÉMERY, de Saint-Thiébault; les frères LAINVILLE, de Huilliécourt; MAITROT, de Thol-les-Millières; J. MICHEL, de Romain-sur-Meuse; les frères PERRIN, de Maisoncelles; les frères PETITFOURT, de Breuvannes et d'Arbot; REGNAUD, de Levécourt, et RENAUD, dit l'*abbé Sieyès*, de Goncourt.

Nous donnerons pour chacun d'eux, sous forme de notices biographiques sommaires, la substance des informations, de sources diverses, que nous avons pu réunir.

BASTIEN

JAMES, ou plus exactement « Jules-Nicolas-James », né à Damblain (Vosges), le 25 germinal an X (15 avril 1802); non fils de fondeur de cloches; beau-frère du fondeur de cloches HABERT;

Aurait travaillé, comme fondeur de cloches ambulant, d'après certains témoignages recueillis en Bassigny, seulement quelques années; d'après d'autres indications, depuis 1820 ou environ jusqu'aux alentours de 1840 (1); voyageait en Belgique et en Luxembourg, spécialement dans le Hainaut;

Mort à Damblain, le 7 novembre 1881, « âgé de 79 ans, rentier » et célibataire (2).

(1) *La Rouillies* (Nord), église paroissiale: trois cloches, fondues le 27 juin 1837, signées toutes trois « JAMES BASTIEN me fondit anno 1837 ». (Communication de M. Gaston Bercet). — Voir ci-dessous v° *Lobbes* (Hainaut), année 1840.

(2) État-civil de Damblain. — Communications de M. Jacob, ancien maire de Damblain, de M. Paul Drouot, de M. A. Habert (de Bourbonne-les-Bains), etc.

BAUDOUIN

Jean-Baptiste, fils, frère, oncle, etc., de fondeurs de cloches; époux de Françoise Barrard; domicilié à Champigneulles (Haute-Marne);

Décédé subitement à la gare de Culmont-Chalindrey (Haute-Marne), « en la salle d'attente de la compagnie », le 20 décembre 1861, âgé de 60 ans (1);

Avait été surnommé *le Roi de Prusse*, à cause de ses voyages dans ce pays, en qualité de compagnon-fondeur;

Travaillait en Westphalie, particulièrement à Paderborn, pour le compte de Jean-Baptiste Dubois, de Maisoncelles; aurait remplacé François Breton, comme ouvrier dudit Dubois; par suite aurait fondu en Allemagne, pendant 18 ans environ;

Antérieurement, aurait voyagé pendant une vingtaine d'années avec son frère François Baudouin, qui venait régulièrement en Provence et qui finalement se fixa à Marseille (2).

BOITEL

Pierre, né à Illoud (Haute-Marne), le 4 novembre 1765, fils de Claude Boitel et d'Élisabeth Chevresson; époux de Jeanne Michelin; par suite de ce mariage, beau-frère du fondeur de cloches Joseph Dubois, dit Dubois-Michelin, de Maisoncelles, et oncle du fondeur de cloches Jean-Baptiste Dubois, dit Dubois-Dufour, également de Maisoncelles;

Domicilié à Illoud; voyagea comme fondeur de cloches

(1) État-civil de Culmont.

(2) Communication de M. E. Renaud, maire de Champigneulles.

en Allemagne, avant, pendant et après la Révolution; inscrit sur la liste des émigrés, par arrêté du 30 prairial an II (1); est encore dit fondeur de cloches à l'âge de 70 ans, en 1836 (2);

A peut-être été le maître de son beau-frère Dubois-Michelin et de son neveu Dubois-Dufour: celui-ci en tout cas reprit sa suite d'affaires en Allemagne;

Mort à Illoud, le 24 mars 1851, âgé de 85 ans, propriétaire (3).

BRETON

François, né à Champigneulles (Haute-Marne), le 31 août 1785; fils de François Breton, cultivateur, et de Marie-Thérèse Petelot; domicilié d'abord à Champigneulles;

Marié, le 22 novembre 1808, à Germainvilliers (Haute-Marne), avec Marguerite Donguy; domicilié ensuite à Germainvilliers;

Est dit fondeur de cloches, en 1808 et en 1831, dans l'état-civil de Germainvilliers (4); en 1809, dans l'état civil de Champigneulles (5), et en 1812 dans l'état civil de Düren (Allemagne, province du Rhin);

(1) *Quatrième supplément à la liste générale, par ordre alphabétique, des Émigrés de toute la République* (à Paris, de l'imprimerie des administrations nationales, l'an troisième), lettre B, pp. 112-113.

(2) Dénombrement de la population de 1836 (archives communales d'Illoud). Le dénombrement de 1841 le dit « propriétaire » (ibid). — On nous a assuré que Pierre Boitel voyageait encore comme fondeur, à l'âge de 75 ans.

(3) Archives communales d'Illoud. Souvenirs recueillis à Maisoncelles (août 1892). Cf. nos *Enquêtes campanaires*, pp. 543-544.

(4) Actes de mariages des 22 novembre 1808 et 21 février 1831.

(5) Acte de mariage du 6 décembre 1809.

Mort le 2 janvier 1842, au dit Düren, où il se trouvait avec ses « amis » [et patrons] les fondeurs de cloches Joseph et Jean-Baptiste Dubois, de Maisoncelles (1).

LES CAUSARD

Jean-Baptiste, né à Maisoncelles (Haute-Marne), le 21 fructidor an X (9 août 1802); non fils de fondeur de cloches; vraisemblablement neveu du fondeur de cloches Joseph Perrin (2); frère aîné du fondeur de cloches Charles Causard, qui suit;

Élève de Joseph Perrin (3); d'abord, mais pendant peu de temps, fondeur exclusivement ambulant; ensuite, et jusqu'à sa mort, collaborateur de son frère Charles à la fonderie fixe de Tellin (Luxembourg belge);

Célibataire; oncle des fondeurs de cloches Hippolyte, Firmin et Adrien Causard, de Tellin;

Mort à Tellin, le 11 août 1857 (4).

Charles, né à Maisoncelles, le 1er fructidor an XII, (19 août 1804); frère cadet du fondeur de cloches Jean-Baptiste Causard, qui précède; comme lui, élève de

(1) Archives communales de Germainvilliers. Nous avons publié l'acte de décès de François Breton, dans nos *Enquêtes campanaires*, pp. 428 429.

(2) Jean-Baptiste Causard, le fondeur qui nous occupe, était fils d'autre Jean-Baptiste Causard et de *Reine Albert*. Joseph Perrin avait, lui aussi, épousé une demoiselle *Albert*.

(3) Les frères Causard auraient succédé à Charles Perrin, comme élèves de Joseph Perrin.

(4) État-civil de Maisoncelles. Communications de feu H. Perrin-Robinet, de M. Paul Drouot, de Mlle Marie Causard et de M. G. Slégers-Causard.

Joseph Perrin; crée à Tellin, vers 1833 (1), une fonderie de cloches, qui est aujourd'hui dirigée par M. G. Slégers-Causard;

Marié à Tellin, le 3 mars 1834, avec Lucienne Slégers; père des fondeurs de cloches Hippolyte, Firmin et Adrien Causard;

Mort à Tellin, le 10 avril 1873 (2).

LES FILS DE CHARLES CAUSARD

Hippolyte, l'aîné des trois frères, né à Tellin, le 20 janvier 1836; marié le 17 juin 1863, avec Thérèse-Joséphine Dinsart, de Tellin; travailla d'abord à Tellin, avec son père et ses frères; puis, en 1865, reprit la fonderie du baron de Rosée [et de Joseph Michel] à *Moulins*, près Dinant; en 1887, transporta cette fonderie de Moulins à *Anhée* (également province de Namur), où elle a fonctionné jusqu'en 1893; à cette date, devenu malade, il quitta le métier et se retira chez son frère Adrien à Tellin, où il mourut le 3 avril 1894.

Firmin, second fils de Charles Causard; né à Tellin, le 22 avril 1839; marié à Tellin, le 9 septembre 1864; travailla d'abord à Tellin avec son père et ses frères; de 1871 à 1873, établi à Colmar (Alsace), en société avec Honoré Perrin-Martin; après la mort de Perrin-Martin, dirige seul la fonderie de Colmar, en société avec son frère Adrien de

(1) Le 21 janvier 1830, dans un acte de vente à Joseph Perrin, le fondeur de cloches Charles Causard est encore dit *résidant à Maisoncelles*. (Papiers de famille de M. Paul Drouot). — Voir ci-dessous v° *Tellin*.

(2) État-civil de Maisoncelles. Communications de Mlle Marie Causard et de M. Slégers-Causard.

Tellin ([1]), d'où les rubriques: 1° *Fonderies de cloches, carillons, bourdons, de Firmin et Adrien Causard à Tellin (Saint-Hubert)* [*et*] *à Colmar (Alsace)*; 2° *Fonderies de cloches et carillons de F. et A. Causard à Tellin (Belgique) et à Colmar (Alsace)*; entre temps, en 1892, prend la succession de J.-Louis Edel, de Strasbourg, et fond parallèlement à Colmar et à Strasbourg.

Firmin Causard est mort à Colmar, le 3 octobre 1897; il n'a pas eu de fils fondeur de cloches.

La fonderie de cloches de Colmar appartient aujourd'hui à sa fille Sidonie Causard, épouse Dury; la succursale de Strasbourg n'existe plus.

Adrien, le plus jeune des trois frères, né à Tellin le 13 mars 1841, resté célibataire, travailla d'abord à Tellin avec son père et ses frères; dirigea ensuite quelque temps, vers 1865, la fonderie de cloches que Charles Causard avait établie à *Dickirch* (grand-duché de Luxembourg); après la mort de son père, reste seul à la tête des ateliers de Tellin; de 1873 à 1897, associé de son frère Firmin, de Colmar ([2]); de 1897 à 1900, dirige seul les trois établis-

(1) « Causard, F., Nachfolger von Perrin-Martin mit zwei Werkstätten, Firmin et Adrien Causard, in Kolmar und als Hauptwohnsitz zu Tellin (Belgien). Die Firma besteht seit 1824 und hat fur etwa 1000 Ortschaften in Elsass, Lothringen, Rheinprovinz, Belgien, Luxemburg, Frankreich u. s w. ganze Geläute von 8 bis 3 Glocken gegossen, und einzelne Glocken, davon die schwersten von 112 Centner für die Dionysiuskirche und von 100 Centner für den Dom zu Lüttich, von 90 Centner für Dammerkirch in Elsass, von 86 Centner für den Dom in Luxemburg. Mehrere sehr reich verzierte Glocken befanden sich auf der Brüsseler Ausstellung 1881. » (Heinrich Otte, *Glockenkunde*, 2e édit. [Leipzig, 1884], p. 184).

(2) D'après une statistique publiée en 1897, « la maison Causard » aurait

sements de Tellin, de Colmar et de Strasbourg; mort à Tellin le 23 février 1900; a pour successeur à Tellin, depuis le 18 mai 1901, M. Slégers-Causard (1).

COURTEAUX

Pierre, né à Auzainvilliers (Vosges), le 11 juillet 1782; fils de « Charles Courteau, laboureur, de cette paroisse, et de Marie Boulanger, son épouse »; marié à Urville (Vosges), le 20 avril 1813, avec Marie-Thérèse Antoine, fille du fondeur de cloches Nicolas Antoine et d'Anne Roger, du dit lieu d'Urville;

Père et maître du fondeur de cloches Nicolas Courteaux, de Lunéville (Meurthe-et-Moselle) (2);

A voyagé comme fondeur de cloches dans les Ardennes,

fourni, antérieurement à cette date, « 1236 sonneries, savoir : 507 en Belgique, 52 dans le grand-duché de Luxembourg, 5 en Hollande, 355 en Alsace-Lorraine, 17 en Allemagne, 250 en France, 32 en Suisse... »

(1) Après la mort d'Adrien Causard et jusqu'à la liquidation de sa succession, qui eut lieu le 1r juillet 1900, la fonderie de Tellin fut gérée par ses deux nièces Marie Causard et Sidonie Causard, épouse Dury. A la suite de cette liquidation de succession, la fonderie de Tellin appartint exclusivement à Mlle Marie Causard, qui y continua seule la fabrication des cloches, sous la firme A. Causard, jusqu'au 18 mai 1901, jour où elle a épousé M. G. Slégers, d'Orthe.

(2) Joseph-Nicolas Courteaux, né à Urville, le 5 octobre 1825; fils de « Pierre Courteaux, fondeur de cloches, absent à couse de son état, âgé de 43 ans », et de Marie-Thérèse Antoine; époux de Nestorine Lallement, d'où la signature Courteaux-Lallement ; établi à Lunéville, tout en continuant ses « tournées du Nord »; voyageait encore comme fondeur vers 1855; exerça ensuite la profession de négociant en vins; mort à Lunéville, le 14 avril 1896, âgé de 70 ans. (État-civil d'Urville et de Lunéville; registre de correspondance du fondeur de cloches Arsène Loiseau).

l'Aisne, la Belgique; a travaillé en société avec ANTOINE ANTOINE et JOSEPH DROUOT, et ensuite avec son fils NICOLAS COURTEAUX;

Mort à Urville, le 30 mai 1857, âgé de 75 ans, rentier (1).

LES DROUOT.

Les Drouot, fondeurs de cloches, qui ont travaillé — plus ou moins, et avec plus ou moins de talent — durant le cours du XIXe siècle, pour les départements du Nord de la France et pour la Belgique, sont exactement au nombre de *dix*, dont *neuf* se rattachant en lignes directes à CLÉMENT DROUOT, de Romain-sur-Meuse.

Ce Clément Drouot, qui mourut en 1820, eut trois fils fondeurs de cloches: d'une part, JEAN-BAPTISTE et MARTIN, qui tous deux se marièrent et se fixèrent à Hâcourt; d'autre part, JOSEPH, qui se maria et se fixa à Maisoncelles.

Martin mourut en 1831, laissant un fils VITAL. JEAN-BAPTISTE mourut en 1845, laissant également un fils, CHARLES. Charles et Vital doivent être mentionnés ici, mais leur œuvre a été mince et ce n'est pas à eux que le nom des Drouot doit sa notoriété si honorable.

Joseph Drouot, mort en 1864, eut deux fils fondeurs de cloches: CHARLES-CLÉMENT et PAUL. Charles-Clément resta fidèle au village paternel et y créa, pour son fils CHARLES, une fonderie, qui ne dura que peu de temps et dont le matériel fut transporté finalement en Belgique. Paul, le fondeur le plus marquant de la famille, émigra vers le Nord et créa successivement, à Douai et à Tournai,

(1) État-civil d'Auzainvilliers et d'Urville.

deux fonderies importantes, qu'il dirigea seul d'abord, ensuite avec le concours de son neveu Charles.

Le dit Charles, représentant de la quatrième et dernière génération des Drouot, est mort en 1901, après avoir dirigé une dizaine d'années la fonderie de Douai. Cet établissement n'est plus actuellement entre les mains des Drouot, non plus que la fonderie de Tournai, à la tête de laquelle Paul Drouot est resté jusqu'en 1895.

Parallèlement au Clément Drouot de Romain-sur-Meuse, existait à Huilliécourt un autre Clément Drouot, apparenté au premier et dont la descendance tient également une large place parmi les fondeurs de cloches ambulants qui ont travaillé en Belgique et en Allemagne.

Ce second Clément Drouot, qui mourut en 1821, fut père de quatre filles, lesquelles épousèrent chacune un fondeur de cloches. Ces quatre mariages rattachent aux Drouot: 1° Joseph Perrin, de Maisoncelles; 2° Étienne-Louis-François Regnaud, de Levécourt; 3° et 4° les frères Lainville, de Huilliécourt. — Joseph Perrin fut lui-même l'origine de tout un autre groupe de fondeurs de cloches.

Ce dernier groupe comprend: 1° Honoré Perrin-Martin, fils de Joseph Perrin; 2° Charles Perrin, son frère; 3° Honoré Perrin-Robinet, fils du dit Charles Perrin; 4° Charles Maitrot, petit-fils du dit Charles Perrin; 5° Hémery, gendre du susdit Joseph Perrin, sans compter Pol Perrin, fils de Perrin-Robinet, sans compter non plus les Causard, élèves de Joseph Perrin, et les élèves relativement assez nombreux de Perrin-Martin.

Cette esquisse d'ensemble de la double descendance *campanaire* des Clément Drouot de Romain-sur-Meuse et de

Huilliécourt, permettra, croyons-nous, de saisir plus facilement les liens rattachant entre eux les divers *individus* que nous avons à biographier.

LE DROUOT DE ROMAIN-SUR-MEUSE

Clément, né le 20 mai 1756, à Romain-sur-Meuse (1); fils de François Drouot et de Barbe Vouriot; marié le 16 novembre 1779, à Romain-sur-Meuse, avec Anne Garnier, fille de François Garnier, greffier, et d'Anne Scribault; par suite de ce mariage, beau-frère du fondeur de cloches François Garnier, époux Martin, de Romain-sur-Meuse (2); par suite de ce mariage également, oncle du fondeur de cloches François-Joseph Garnier, époux Boulant, également de Romain-sur-Meuse (3);

Père des fondeurs de cloches Jean-Baptiste, Martin et Joseph Drouot; grand-père des fondeurs de cloches Charles (d'Hâcourt), Vital (d'Hâcourt), Charles-Clément (de Maisoncelles) et Paul (de Maisoncelles, Douai et Tournai); arrière-grand-père du fondeur de cloches Charles (de Maisoncelles et Douai) et du compagnon-fondeur de cloches Charles Protoy (de Clefmont);

Domicilié à Romain-sur-Meuse depuis son mariage jusqu'à sa mort, sauf pendant la durée de la Révolution, époque où il se retira momentanément à son moulin d'Harréville-

(1) Communication de M. A. Pernot-Garnier, ancien adjoint au maire de Romain-sur-Meuse.

(2) François Garnier, né en 1749, encore dit fondeur de cloches en 1823, mort en 1833, âgé de 84 ans (cf. nos *Enquêtes camp*., p. 418).

(3) François-Joseph Garnier, né en 1793, mort en 1842 âgé de 49 ans (Ibid.).

les-Chanteurs [1]; dit fondeur de cloches, d'une façon régulière, dans les archives communales de Romain-sur-Meuse, de 1779 à 1790 et de 1810 à 1820 [2];

Mort à Romain-sur-Meuse, le 27 avril 1820, « âgé de 63 ans 11 mois et 17 jours » [3].

LE DROUOT DE HUILLIÉCOURT

Clément, né vers 1770, fils de Joseph Drouot, meunier, et d'Anne Noël, de la paroisse de Romain-sur-Meuse; marié à Huilliécourt, le 31 janvier 1792, avec Catherine Cornevin; domicilié à Huilliécourt;

Père de quatre filles: 1° Thérèse, née le 24 octobre 1793, qui épousa Joseph Perrin (de Maisoncelles), le 27 janvier 1813; 2° Catherine, née le 18 thermidor an IV, qui épousa Étienne-Louis-François Regnaud (de Levécourt), le 19 décembre 1816; 3° Marianne, née le 25 thermidor an VI, qui épousa François Lainville (de Huilliécourt), le 29 novembre 1820; 4° Élisabeth, née le 25 brumaire an IX, qui épousa Louis Lainville (également de Huilliécourt), le 18 janvier 1826;

(1) « Le sieur Clément Drouot, propriétaire des moulins et usinne d'Haréville, y demeurant; ... Anne Garnier, son épouse » (25 octobre 1791). (Papiers de famille de MM. Garnier et Pernot-Garnier, de Romain-sur-Meuse).

(2) Actes divers, dans les anciens registres paroissiaux, en date des 16 novembre 1779, 21 août 1780, 21 septembre 1781, 16 octobre 1783, 18 septembre 1785, 30 août et 19 septembre 1786, 24 novembre 1787, 26 octobre 1788, 25 juillet 1789 et 13 octobre 1790; patentes de 1810 à 1815; état-civil, décès du 27 avril 1820. — Clément Drouot est également dit fondeur de cloches, dans les papiers de famille de MM. Garnier et Pernot Garnier, les 12 septembre 1780 et 20 février 1789, et dans l'état-civil d'Hâcourt, mariage du 17 février 1813.

(3) Archives communales de Romain-sur-Meuse (série GG. et état-civil), etc.

Semble bien avoir pratiqué la fonte des cloches dès avant la Révolution (1); pendant la Révolution, exerça divers métiers (2); l'état civil du Huilliécourt le mentionne comme « fondeur de cloches », autrement dit « fondeur de métal », ou simplement « fondeur », de 1816 à 1820 (3);

Maître de ses gendres JOSEPH PERRIN, É.-L.-F. REGNAUD et FRANÇOIS LAINVILLE, qui l'accompagnèrent dans ses fontes en campagne;

Mort à Huilliécourt, le 2 décembre 1821, âgé de 50 ans (4).

LES DROUOT D'HACOURT

JEAN-BAPTISTE, né à Romain-sur-Meuse, le 18 septembre 1785; fils du fondeur de cloches CLÉMENT DROUOT (de Romain-sur-Meuse) et d'Anne Garnier; frère aîné des fondeurs de cloches MARTIN et JOSEPH DROUOT;

Marié à Hâcourt, le 17 février 1813, avec Anne Dauvoin; domicilié au dit Hâcourt, depuis son mariage jusqu'à sa mort; père du fondeur de cloches CHARLES (d'Hâcourt); oncle des fondeurs de cloches VITAL, CHARLES-CLÉMENT et PAUL DROUOT (5);

(1) Le 31 janvier 1792, il est dit « fondeur de métal ». (État-civil de Huilliécourt).

(2) Il est dit, dans l'état-civil de Huilliécourt : le 24 octobre 1793, « charretier au service de la République »; le 18 thermidor an IV, « aubergiste »; le 25 thermidor an VI, « marchand mercier »; le 25 brumaire an IX, « marchand ».

(3) Actes divers, en date des 23 août et 19 décembre 1816, 20 novembre 1820 et 2 décembre 1821; cf. 18 janvier 1823.

(4) Archives communales de Romain-sur-Meuse (série GG) et de Huilliécourt (état-civil). — Communications de M. Paul Drouot et de feu Honoré Perrin-Robinet.

(5) Archives communales de Romain-sur-Meuse (série GG) et d'Hâcourt (état-civil).

Fondeur ambulant pendant au moins 35 ans [1]; vraisemblablement élève de son père CLÉMENT DROUOT et de son oncle FRANÇOIS GARNIER; travailla en société, mais pas d'une façon régulière, d'abord avec son frère Martin, ensuite quelque peu avec son frère Joseph [2];

Mort en campagne, âgé de 59 ans, le 17 octobre 1845, à Pic-au-Vent (près Tournai) [3], où il avait un atelier [4];

Auteur, ou tout au moins auteur principal, du premier des deux bourdons de la cathédrale de Cambrai et du bourdon de la cathédrale de Tournai;

Il est dit fondeur de cloches, dans les archives communales d'Hâcourt, de 1813 à 1843 [5]; on le trouve qualifié, en 1812, « fondeur de cloches se retirant ordinairement Porte Sept-Fontaines, au Lion d'Or, à Tournay » [6]; en 1835, « fondeur de cloches à Tournay » [7], etc.

CHARLES, né à Hâcourt, le 15 octobre 1814; fils du fon-

(1) La plus ancienne fonte de cloches sur place, que nous connaissions actuellement de lui, remonte à l'année 1810 (cf. v° *Cambron-Casteau*).

(2) Cf. ci-dessous v° JOSEPH DROUOT.

(3) Pic-au-Vent, hameau de la commune de Willemeau, sur la route de Douai à Tournai, à trois kilomètres environ de cette dernière ville. Jean-Baptiste Drouot a été enterré dans le cimetière de Willemeau.

(4) Tradition recueillie en Bassigny; communication de M. l'officier d'état-civil de Willemeau.

Le fourneau installé par Jean-Baptiste Drouot dans l'auberge de Pic-au-Vent, rappelle celui d'Antoine Antoine et Loiseau à l'auberge de la Maison-Rouge, sur la route de Laon à Reims (cf. nos *Enquêtes camp.*, p. 19).

(5) Actes divers, dans l'état-civil d'Hâcourt, en date des 17 février 1813, 15 octobre 1814, 14 janvier 1819 et 7 février 1821; dénombrements de la population d'Hâcourt en 1836 et 1841; délibérations communales d'Hâcourt, avril 1843.

(6) Certificat de Cambron-Casteau.

(7) Marché des cloches d'Ichteghem.

deur de cloches Jean-Baptiste Drouot et d'Anne Dauvoin; domicilié à Hâcourt; dit fondeur de cloches dans les archives communales d'Hâcourt, de 1836 à 1847; mort à Hâcourt le 2 décembre 1847, âgé de 32 ans, célibataire ([1]).

Martin, né à Romain-sur-Meuse, le 26 octobre 1788; fils du fondeur de cloches Clément Drouot (de Romain-sur-Meuse) et d'Anne Garnier; frère des fondeurs de cloches Jean-Baptiste et Joseph Drouot;

Marié à Hâcourt, le 7 février 1821, avec Marguerite Dauvoin ([2]); domicilié au dit Hâcourt depuis son mariage jusqu'à sa mort; père du fondeur de cloches Vital Drouot; dit fondeur de cloches, dans l'état civil d'Hâcourt, en 1821 et en 1825, et dans l'état civil de Romain-sur-Meuse, en 1831;

Mort à Romain-sur-Meuse ([3]), le 2 octobre 1831, âgé de 42 ans 11 mois et 6 jours ([4]).

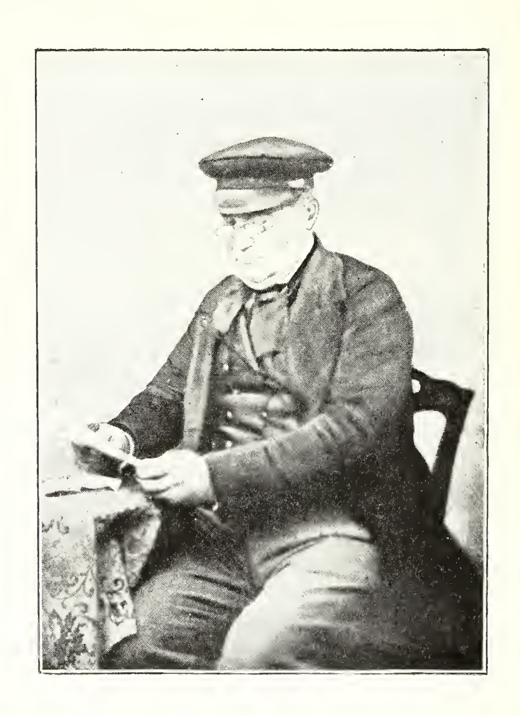
Vital, ou plus exactement « Clément-Vital », né à Hâcourt, le 24 novembre 1821; fils du fondeur de cloches Martin Drouot et de Marguerite Dauvoin; neveu des fondeurs de cloches Jean-Baptiste et Joseph Drouot; cousin germain des fondeurs de cloches Charles Drouot (d'Hâcourt), Charles-Clément et Paul Drouot (de Maisoncelles);

(1) Archives communales d'Hâcourt (état-civil et dénombrements de la population).

(2) Les deux frères Jean-Baptiste et Martin Drouot épousèrent les deux sœurs.

(3) Martin Drouot serait mort des suites d'une congestion, occasionnée par une fonte de cloches manquée.

(4) Archives communales de Romain-sur-Meuse (série GG. et état-civil), d'Hâcourt (état-civil) et de Saint-Thiébault (état-civil).



Joseph Drouot.

Elève et ensuite ouvrier de son oncle JOSEPH DROUOT;

Puis, fondeur ambulant à son compte personnel; voyagea dans les départements de la Meurthe et de la Moselle; marié le 28 janvier 1845, à Insming (Meurthe), avec Marie-Anne-Antoinette Damian; — travailla quelque temps en société avec HÉMERY, de Saint-Thiébault;

Aurait abandonné la fonte des cloches vers 1853, à l'âge de 32 ans; quitta Hâcourt pour aller habiter successivement Brainville et Saint-Thiébault; mort « manouvrier », au dit Saint-Thiébault, le 6 août 1870, âgé de 48 ans (1).

LES DROUOT DE MAISONCELLES

JOSEPH, né dans la commune d'Harréville-[les-Chanteurs] (Haute-Marne), le 8 pluviose an V (27 janvier 1797); fils du fondeur de cloches (alors meunier) CLÉMENT DROUOT (de Romain-sur-Meuse) et d'Anne Garnier; frère cadet des fondeurs de cloches JEAN-BAPTISTE et MARTIN DROUOT (d'Hâcourt); oncle des fondeurs de cloches CHARLES et VITAL DROUOT (d'Hâcourt);

Marié à Maisoncelles, le 7 avril 1823, avec Marie Perrin; par suite de ce mariage, beau-frère des fondeurs de cloches JOSEPH et CHARLES PERRIN (de Maisoncelles) et oncle des fondeurs de cloches HONORÉ PERRIN-MARTIN (de Robécourt) et HONORÉ PERRIN-ROBINET (de Mohon);

Père et maître des fondeurs de cloches CHARLES-CLÉMENT et PAUL DROUOT; grand-père, par son fils Charles-Clément, du fondeur de cloches CHARLES DROUOT, et par sa fille

(1) Archives communales (état-civil) de Saint-Thiébault, de Goncourt, d'Hâcourt et d'Insming (auj. Insmingen, Lorraine allemande); renseignements divers recueillis en Bassigny (à Saint-Thiébault, à Goncourt, etc.).

Virginie, du compagnon-fondeur de cloches Charles Protoy;

Domicilié à Maisoncelles depuis son mariage jusqu'à sa mort; fondeur ambulant pendant plus de 45 ans (1); quitta définitivement la fonte des cloches après la campagne de 1862;

Mort à Maisoncelles, le 14 juin 1864, âgé de 66 ans (2).

Charles-Clément, né à Maisoncelles (Haute-Marne), le 25 octobre 1825; fils aîné du fondeur de cloches Joseph Drouot et de Marie Perrin; frère du fondeur de cloches Paul Drouot, qui suit; époux, en premières noces, de Zoé Parmentier (de Clefmont), et en secondes noces, d'Éloïse-Constance Guillaume (de Champigneulles);

D'abord fondeur de cloches: voyageant, à titre de collaborateur et d'associé, avec son père, dont il avait été l'élève; de 1858 à 1863, associé de son frère Paul établi à Douai (3);

Ensuite cultivateur-propriétaire à Maisoncelles (4); encore dit « fondeur de cloches » en 1881, quoiqu'il laissât à son fils Charles tout le travail de la petite fonderie qu'il avait installée pour lui, en 1880, à Maisoncelles, sous la raison sociale: *Drouot père et fils* (5);

(1) Il avait commencé à travailler comme fondeur de cloches ambulant, à l'âge de 16 ans.

(2) Archives communales de Maisoncelles (état-civil); papiers de famille de M. Paul Drouot.

(3) Charles-Clément Drouot s'occupait plutôt du commerce des cloches que de leur fabrication.

(4) Ce qui ne l'empêchait pas de prendre toujours le titre de fondeur et de suivre les adjudications de cloches.

(5) La maison de Charles-Clément Drouot a été achetée, il y a quelques années (le 17 octobre 1887), par la commune de Maisoncelles: elle sert aujourd'hui de mairie. Le terrain qui s'étend derrière cette maison, et dans lequel s'élevait la fonderie de cloches, est devenu le jardin de l'institutrice. La fonderie a été totalement démolie.

Mort à Maisoncelles, le 11 décembre 1882, âgé de 57 ans;
Est loin d'avoir eu, comme fondeur de cloches, une valeur et une importance comparables à celle de son frère Paul.

Paul, ou plus exactement « Paul-Denis », un des fondeurs de cloches français les plus distingués et les plus estimés de la seconde moitié du XIXe siècle, né à Maisoncelles (Haute-Marne), le 8 avril 1832;

Fils du fondeur de cloches Joseph Drouot et de Marie Perrin; frère cadet du fondeur de cloches Charles-Clément Drouot, de Maisoncelles; petit-fils du fondeur de cloches Clément Drouot, époux Garnier, de Romain-sur-Meuse; neveu, par son père, des fondeurs de cloches Jean-Baptiste et Martin Drouot, d'Hâcourt; neveu, par sa mère, des fondeurs de cloches Joseph et Charles Perrin, de Maisoncelles; cousin-germain, par son père, des fondeurs de cloches Charles et Vital Drouot, d'Hâcourt; cousin-germain, par sa mère, des fondeurs de cloches Honoré Perrin-Martin, de Robécourt (Vosges), Honoré Perrin-Robinet, de Mohon (Ardennes), Charles Maitrot, de Blombay (Ardennes), et Antoine-Joseph Hémery, de Saint-Thiébault (Haute-Marne);

Élève de son père, avec qui il commença à voyager en 1849; fondeur ambulant seulement à ses débuts; fondeur fixe durant la majeure partie de sa carrière; a exercé le métier de fondeur de cloches jusqu'en 1895, c'est-à-dire pendant plus de 45 ans; a été le maître des fondeurs de cloches Charles Drouot, de Maisoncelles, son neveu; Charles Protoy, de Clefmont (Haute-Marne), également son neveu (1), et Marcel Michiels, de Malines (Belgique).

(1) Charles Protoy, né à Clefmont (Haute-Marne), en 1855, neveu (par

Après avoir fondu sur place, de 1849 à 1855, avec son père et son frère aîné, dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Belgique, Paul Drouot crée, en 1855, une fonderie de cloches à proximité de Douai (Nord), sur le terroir de la commune de Sin-le-Noble; à partir de 1856, établi à Sin-le-Noble, autrement dit « à Douai, faubourg Notre-Dame » (ainsi que le porte la signature de la plupart de ses cloches);

De 1856 à juin 1863, travaille à Douai en société avec son frère Charles-Clément; de 1863 à 1883, dirige seul la fonderie de Douai; en 1883, s'associe son neveu Charles, fils de Charles-Clément; en 1886, crée à Tournai (Belgique), boulevard du Nord, une succursale de la fonderie de Douai, en remplacement de la petite fonderie fixe que Charles Drouot et son père possédaient à Maisoncelles; jusqu'en 1891, dirige avec Charles Drouot les fonderies de Douai et de Tournai, sous la raison sociale: *Paul Drouot et Charles Drouot neveu;* le 9 juillet 1891, cède à son neveu Charles la fonderie de Douai; conserve jusqu'en septembre 1895 la direction de la fonderie de Tournai; en septembre 1895, cède la fonderie de Tournai à MARCEL MICHIELS, qu'il s'était en quelque sorte associé depuis 1893;

Retiré des affaires depuis 1895; habite aujourd'hui à Clefmont (Haute-Marne), à proximité de son village natal.

CHARLES, ou plus exactement « Marie-Charles-Jean-Baptiste », né le 31 août 1858, à Maisoncelles (Haute-Marne);

sa mère Virginie Drouot) des fondeurs de cloches Charles-Clément et Paul Drouot; filleul de Charles-Clément Drouot; cousin-germain de Charles Drouot; élève de Paul Drouot; a longtemps travaillé à Douai, chez Paul Drouot; dans l'intervalle a été voyageur de commerce; a également travaillé quelques mois comme mouleur (en 1894-95) chez le fondeur de cloches ARTHUR FARNIER, à Dijon.

fils du fondeur de cloches CHARLES-CLÉMENT-DROUOT et de Marie-Constance-Éloïse Guillaume; neveu du fondeur de cloches PAUL DROUOT;

A ses débuts, travaille à Douai sous la direction de Paul Drouot; de mai 1880 à la fin de 1882, dirige à Maisoncelles une petite fonderie de cloches, que son père avait installée pour lui et dont le matériel fut transporté finalement à Tournai; de 1883 à 1891, associé de Paul Drouot pour les fonderies de Douai et de Tournai; à partir du 9 juillet 1891, successeur de Paul Drouot à Douai; le 17 avril 1898, s'associe avec GEORGES THURIN, d'où la raison sociale: *Drouot et Thurin, fondeurs à Douai* (Nord);

Mort à Douai, le 10 mai 1901, dans sa 43e année; inhumé le 14 aux Attaques, près de Calais (P.-d.-C.); officier de l'ordre royal du Takodo de Serbie.

A la suite de la mort de Charles Drouot, la fonderie de cloches de Douai a été reprise par M. CHARLES WAUTHY, fils et, d'autre part, collaborateur du grand fondeur en fonte JOSEPH WAUTHY, de Douai (1).

LES DUBOIS.

Deux fondeurs de cloches de ce nom ont fondu sur place en Allemagne: le père et le fils, tous deux domiciliés à Maisoncelles (Haute-Marne).

JOSEPH, né à Maisoncelles, le 19 janvier 1784, fils de Claude Dubois, maître d'école du dit lieu, et de Reine

(1) C'est M. Charles Wauthy qui a fondu en 1904, pour la ville de Rouen, *la Normande*, remplaçante de *la Rouvel* ou *Cloche d'argent* devenue hors d'usage. (Cf. notamment le *Journal de Rouen*, n° du 16 octobre 1904).

Garnier; époux de Marie-Jeanne Michelin, d'où son nom de DUBOIS-MICHELIN; par suite de ce mariage, beau-frère du fondeur de cloches PIERRE BOITEL, d'Illoud;

Père du fondeur de cloches JEAN-BAPTISTE DUBOIS, qui suit; beau-père du fondeur de cloches NICOLAS MOLLOT;

Est dit fondeur de cloches dans l'état-civil de Maisoncelles, en 1816, à l'occasion de la naissance de son fils (1), et en 1832, à l'occasion du mariage de sa fille (2), et dans l'état-civil de Düren (Allemagne), en 1842, à l'occasion du décès du fondeur de cloches FRANÇOIS BRETON, de Germainvilliers; était donc encore fondeur ambulant à l'âge de 58 ans;

A voyagé en Allemagne avec son fils JEAN-BAPTISTE, mais peu de temps; a eu un atelier de cloches à Maisoncelles;

Mort au dit Maisoncelles, le 10 avril 1846, « maire de cette commune, âgé de 62 ans » (3).

JEAN-BAPTISTE, né à Maisoncelles, le 21 avril 1816; fils du fondeur de cloches JOSEPH DUBOIS, qui précède; neveu et successeur du fondeur de cloches PIERRE BOITEL, d'Illoud;

(1) Le 21 avril 1816, naissance de JEAN-BAPTISTE, fils de « JOSEPH DUBOIS, âgé de 32 ans, fondeur de cloches, demeurant à Maisoncelles » et de Marie-Jeanne Michelin, son épouse.

(2) Le 5 novembre 1832, mariage de NICOLAS MOLLOT, avec « Henriette-Thérèze Dubois, fille mineure, âgée de 20 ans, demeurant à Maisoncelles, née au dit Maisoncelles, le 13 novembre 1812, fille de JOSEPH DUBOIS, fondeur de cloches et maire, et de Marie-Jeanne Michelin, ses père et mère, de la commune de Maisoncelles, y demeurant tous les deux ».

(3) Archives communales de Maisoncelles (série GG et état-civil). — Communications de feu H. Perrin-Robinet. — Souvenirs recueillis à Maisoncelles (août 1892). (Cf. nos *Enquêtes campanaires*, pp. 428 et 546).

beau-frère du fondeur de cloches NICOLAS MOLLOT, de Maisoncelles (1);

Marié à Blevaincourt (Vosges), le 24 juin 1851, avec Marie-Élisabeth Dufour, d'où son nom de DUBOIS-DUFOUR;

Élève de son père, de son oncle BOITEL et de son beau-frère MOLLOT; fondeur ambulant de 1834 à 1860; n'a jamais travaillé en France; prit la suite d'affaires de BOITEL; voyageait spécialement en Westphalie; est dit, en 1842, « fondeur de cloches, demeurant à Munster (Westphalie) »; son principal établissement était à Paderborn (2); il a également fondu à Aix-la-Chapelle, à Cologne, etc.;

Les plus grosses cloches qu'il ait faites sont celle de *Düren*, du poids de 6000 kilos, et celle d'*Osnabrück* (Hanovre), d'un poids un peu inférieur;

Mort à Maisoncelles, le 29 mai 1883, « âgé de 67 ans, propriétaire » (3).

Aux Dubois père et fils de Maisoncelles, il convient de

(1) NICOLAS MOLLOT, né en 1793, mort en 1865, a peu voyagé en Allemagne. Il a surtout travaillé en Bourgogne.

Un prospectus de 1827 (Semur, de l'imprimerie de N. Lereuil), dont nous devons la communication à M. Paul Drouot, nous apprend que « NICOLAS MOLLOT, *marchand en métaux et fondeur de cloches, domicilié à Semur* [Côte d'Or], *à l'hôtel du Dauphin, chez M. Desvoys* », « connu dans l'arrondissement depuis plusieurs années », « vient d'établir une fonderie de cloches dans cette ville, depuis un an ».

Postérieurement, Nicolas Mollot monta un autre atelier à Dijon.

(2) A la fin de l'année 1847 et en février 1848, GAULARD fils, d'Audeloncourt, fut en relations avec « *Dubois, fondeur, Paderborn* ». (Papiers des Gaulard d'Audeloncourt).

(3) État-civil de Maisoncelles. Communication de feu M. Najean, alors juge d'instruction à Langres (janvier 1890). Souvenirs recueillis à Maisoncelles (août 1892, etc.)

rattacher leur parent d'Audeloncourt (ou plus exactement, de Dardu): celui que l'on appelait « le Dubois de Dardu ».

Louis-Charles, né à Levécourt (Haute-Marne), le 19 frimaire an VII (9 décembre 1798); non fils de fondeur de cloches; domicilié à Maisoncelles antérieurement à son mariage; domicilié ensuite à Dardu (commune d'Audeloncourt);

Marié en premières noces à Audeloncourt (Haute-Marne), le 26 novembre 1832, avec Cécile-Clémentine Flammarion; marié en secondes noces, à Audeloncourt, le 2 mars 1859, avec Jeanne-Adèle Gaulard; par suite de ce second mariage, gendre du fondeur de cloches Augustin Gaulard, d'Audeloncourt, et beau-frère du fondeur de cloches Charles Gaulard, également d'Audeloncourt;

Fondeur de cloches ambulant antérieurement à 1832; aurait voyagé en Belgique; aurait travaillé avec Joseph Dubois-Michelin et avec Jean-Baptiste Dubois-Dufour; est dit « fondeur » dans l'état-civil d'Audeloncourt, lors de son premier mariage en 1832; abandonna les cloches à la suite de ce mariage;

Propriétaire à Dardu; a été longtemps maire de la commune d'Audeloncourt; est mort à Audeloncourt, le 13 décembre 1878, âgé de 79 ans (1).

LES GAULARD.

Quatre fondeurs de cloches ambulants, de ce nom, ont

(1) Souvenirs recueillis à Maisoncelles (août 1892 et août 1904). État-civil d'Audeloncourt. Souvenirs recueillis à Audeloncourt par M. Masson, instituteur (mai 1905). Communication de M. Camille Graillot, de Doncourt, petit-fils de Louis-Charles Dubois (mai 1905).

voyagé en Prusse, en Belgique et en Luxembourg, dans le courant du XIXe siècle. Deux étaient domiciliés à Romain-sur-Meuse (Haute-Marne): Nicolas et son frère François-Alexandre. Leur carrière campanaire s'arrête, pour le premier, en 1849; pour le second, vers 1858. Les deux autres: Augustin, frère des deux précédents, et son fils Charles, étaient domiciliés à Audeloncourt (Haute-Marne). Augustin fondait encore en 1856; Charles est encore dit fondeur de cloches en 1867: il a été le dernier en date des fondeurs du Bassigny qui soient allés *faire sur place* en Allemagne (1).

LES GAULARD DE ROMAIN-SUR-MEUSE

Nicolas, ou plus exactement « Jean-Baptiste-Nicolas », né à Romain-sur-Meuse, le 23 juin 1774; fils du fondeur de cloches Martin Gaulard; frère aîné des fondeurs de cloches François-Alexandre et Augustin Gaulard; oncle du fondeur de cloches Charles Gaulard;

Exerçait déjà le métier de fondeur de cloches en 1807 (2); a vraisemblablement été le maître, vers 1822, de son frère François-Alexandre, et vers 1832, de son frère Augustin et de son neveu Charles;

Est mort, le 9 septembre 1849, âgé de 76 ans, à Zurlauben (commune de Trèves), où il avait un atelier;

(1) Nous avons déjà eu l'occasion de nous occuper quelque peu de la biographie des quatre Gaulard du XIXe siècle. Cf. nos *Enquêtes campanaires* (Montpellier, 1903, in-8°), pp. 429 à 432.

(2) Les archives communales de Romain-sur-Meuse nous le montrent payant patente comme fondeur de cloches en cette dite année 1807.

Avait eu antérieurement, au moins pendant une quinzaine d'années, une fonderie à Tongres [1].

FRANÇOIS-ALEXANDRE, né à Romain-sur-Meuse, le 14 novembre 1791; frère cadet d'AUGUSTIN, qui suit, et de JEAN-BAPTISTE-NICOLAS, qui précède; marié à une demoiselle Gouvenot, d'où son nom de GAULARD-GOUVENOT;

Exerçait encore le métier de cizelier en avril 1821; apprit vraisemblablement la fonte des cloches auprès de son frère Jean-Baptiste-Nicolas [2], qu'il accompagna régulièrement en Belgique, en Prusse, etc., jusqu'en 1849; après la mort de son dit frère aîné, continua encore la fonte des cloches pendant une dizaine d'années;

Est mort à Romain-sur-Meuse, le 24 septembre 1863, âgé de près de 72 ans.

LES GAULARD D'AUDELONCOURT.

AUGUSTIN, le second des trois fils de MARTIN GAULARD, qui furent fondeurs de cloches comme leur père; né à Romain-sur-Meuse, le 1r octobre 1784; marié à Audeloncourt à une demoiselle Chaudron, d'où sa signature GAULARD-CHAUDRON;

Exerce le métier de cizelier jusqu'en 1831; en 1832, commence à voyager comme fondeur de cloches avec son fils

(1) Voir ci-dessous v° *Tongres.*

(2) L'inscription de la cloche de Moll (Flandre occidentale) nous montre les deux frères fondant *et signant ensemble* au mois de *septembre 1824.* Quelques textes campanaires nous diront peut-être un jour à quelle date au juste, entre avril 1821 et septembre 1824, François-Alexandre Gaulard a commencé son nouveau métier.

CHARLES (1); voyage, ainsi que ses frères et son fils, en Belgique, en Prusse, etc.; travaille, au moins un certain temps (2), en société avec son fils;

Crée avec lui, au plus tard au début de la campagne de 1834, une fonderie de cloches à Liége, faubourg Sainte-Marguerite (3); pourrait bien avoir eu Liége comme principal centre d'opérations, pendant une quinzaine d'années, peut-être davantage (4); en tous cas, nous sommes sûrs qu'il y travailla au cours des années 1845 et 1846 (5); en 1846, on le trouve également à Aix-la-Chapelle (6); en 1849 et en 1850, il travaille à Trèves (7); en 1850, il est encore à Liége (8).

(1) « 1832, époque où il a appris à faire des cloches pour quitter son état de cisellier,... partant avec moi en campagne, 1832, mon père.... » (Note de Gaulard fils, écrite en 1851?). (Papiers des Gaulard d'Audeloncourt).

(2) Peut-être seulement jusques vers 1850.

(3) Le carnet de Joseph Drouot contient la note suivante, écrite en 1834: « *Les Gaulard, faubourg Sainte-Margueritte, n° 309, à Liége. Je dis Gaulard d'Audeloncourt.* ». — Voir plus loin, v° *Liége*.

(4) « Monsieur Gaulard-Chaudron, chez Monsieur Doumet, au Château de Bouillon, rue Souverain [?]-Pont, à Liége » (1842). (Papiers des Gaulard d'Audeloncourt).

(5) En 1845 et en 1846, Charles Gaulard conduit ou expédie, à plusieurs reprises, du métal à son père, à Liége. (Note intitulée: « Note de ce que j'ai à réclamer à mon père, de 1845 et 46 », dans les papiers des Gaulard d'Audeloncourt).

(6) « Gaulard-Chaudron, Aachen » (27 mai-4 juin 1846). (Papiers des Gaulard d'Audeloncourt).

(7) « Jugement du 25 juin 1850 contre mon père, lorsqu'il travaillait à Trèves » (note de Gaulard fils); le dit jugement, rendu en faveur du marchand de métaux Elven, de Cologne: « Gaulard-Chaudron, Glockengiesser, wohnhaft bei Trier », « Herr Gaulard-Chaudron in Trier: 1849, juny,... 1850, juny... ». (Papiers des Gaulard d'Audeloncourt). — Voir plus loin, v° *Burgbrohl* et v° *Ringen*.

(8) Lettre écrite d'Aix-la-Chapelle, le 8 juillet 1850, par « Gaulard fils », à « Monsieur Gaulard-Chaudron, fondeur de cloches, à Liége ». (Papiers des Gaulard d'Audeloncourt).

Augustin Gaulard exerçait encore le métier de fondeur de cloches ambulant en 1856 (1); il mourut à Audeloncourt, le 19 avril 1866, âgé de 81 ans.

Charles, né à Nogent-le-Roi (Haute-Marne), le 15 septembre 1809; fils d'Augustin Gaulard, qui précède; neveu [et probablement élève] des Gaulard frères de Romain-sur-Meuse; marié en premières noces, en 1836, à Audeloncourt, avec Jeanne-Clémentine Simon, d'où sa signature Gaulard-Simon (2);

Exerça le métier de fondeur de cloches ambulant au plus tard à partir de 1832; la dite année 1832, paraît avoir décidé son père à quitter son métier de cizelier pour celui de fondeur de cloches (3); voyagea en Belgique, en Luxembourg (4) et en Prusse, soit en société avec son père (5), soit pour son compte personnel; exerçait encore le métier de fondeur de cloches en 1866 (6); est encore dit fondeur de cloches en décembre 1867 (7);

(1) « Note des métaux que j'ai envoyés à mon père en 1856... », la dite note écrite de la main de Charles Gaulard. (Papiers des Gaulard d'Audeloncourt).

(2) Cf. plus loin, v° *Tohogne*.

(3) Cf. ci-dessus, v° Gaulard Augustin.

(4) « Gaulard fils, négociant à Luxembourg (grand-duché de Luxembourg) » (août 1863); « Gaulard fils, fondeur de cloches, chez M. Duchamp, aubergiste à Luxembourg » (septembre 1863). (Papiers des Gaulard d'Audeloncourt).

(5) Voir ci-dessus, v° Gaulard Augustin, et plus loin, les articles *Liége*, *Soiron*, *Burgbrohl*, *Ringen*, etc.

(6) Cf. plus loin, v° *Messancy*.

(7) Traite de la maison « Rolland et Secrétan, rue des 3 Pavillons, 12, à Paris; usine Saint-Victor (Oise), fonderie et laminage de cuivre et zinc », sur « Monsieur Gaulard fils, fondeur de cloches, à Audeloncourt (Haute-Marne) », en date du 3 décembre 1867. (Papiers des Gaulard d'Audeloncourt).

Durant les 35 années ou environ qu'il voyagea comme fondeur, Charles Gaulard paraît avoir eu pour principaux centres d'opérations, avec ateliers ordinaires: 1° *Liége*, où nous le voyons avec son père, à la tête d'une fonderie de cloches, au plus tard à partir du commencement de la campagne de 1834 (1); 2° *Aix-la-Chapelle*, où il a son domicile et une fonderie pendant une quinzaine d'années, de 1841 à 1855 ou environ (2); 3° *Malmédy*, dont le fourneau semble avoir été créé en 1855 et avoir duré une douzaine d'années (3); le tout sans préjudice des fontes « sur place » proprement dites.

Charles Gaulard avait à Audeloncourt une distillerie, qu'il exploitait spécialement durant l'hiver : dès le mois de novem-

(1) Marchés divers ou autres documents, dans lesquels Charles Gaulard est dit *fondeur à Liége:* 1834, Liége; 1839, Tohogne; 1840, Immendorf et Grand-Manil; 1842, Soiron; 1849, Waldenrath.

(2) Marchés divers ou autres documents, dans lesquels Charles Gaulard est dit *fondeur à Aix-la-Chapelle:* 1841, Kerpen; 1842, Waldenrath, Zons; 1844, Willich, Neuwerk; 1845, Malmédy; 1847, Bardenberg; 1848, Wollseiffen, Welling, Ehrenbreitstein; 1849, Waldenrath, Coblence, Mechelen, Lontzen, Woringen; 1850, Röhe, Hamm; 1851, Schleiden, Dürbosslar; 1852, Burgbrohl, Laurensberg, Malmédy; 1855, Grosslangenfeld, Grosscampen, Sourbrodt, Habschied.

Marchés divers mentionnant d'une façon expresse la *fonderie de Charles Gaulard à Aix-la-Chapelle:* 1847, Bardenberg; 1849, Waldenrath; 1850, Hamm; 1852, Malmédy; etc.

(3) L'atelier de Malmédy est mentionné dès le mois de septembre 1855: cf. le marché avec le conseil de l'église de Habschied, le 22 septembre de la dite année.

Marchés divers et autres documents, dans lesquels Charles Gaulard est dit *fondeur à Malmédy*: 1856, Grosscampen; 1856, Schiefbahn; 1858, Cologne, Walck; 1860, Munshausen, Heltzingen; 1861, Senheim; 1863, Bockholz; 1866, Messancy.

bre 1854, nous trouvons mention de « M. Gaulard (Charles), distillateur dans la dite commune » (1); il s'occupa également, surtout après la guerre de 1870, du commerce des vins et des liqueurs (2); il mourut à Audeloncourt, le 31 mai 1890, âgé de 80 ans (3).

HABERT

Clémentin, ou plus exactement « Joseph-Nicolas-Clément », né à Huilliécourt (Haute-Marne), le 11 avril 1790; non fils de fondeur de cloches; neveu par sa mère du fondeur de cloches Louis-François Regnault, d'Illoud (Haute-Marne);

Domicilié à Illoud, dont il fut maire; marié à Damblain (Vosges), le 18 novembre 1817, avec Marie-Rose Bastien, d'où sa signature: « Habert-Bastien »; par ce mariage, beau-frère du fondeur de cloches James Bastien, de Damblain;

Élève de son oncle L.-F. Regnault; n'a été fondeur de cloches que peu de temps; voyageait en Belgique; a travaillé en société avec Joseph Drouot, de 1821 à 1823;

Mort en Belgique, en 1823 (antérieurement au 30 septembre) (4).

(1) Certificat du maire d'Audeloncourt, en date du 4 novembre 1854; quittance du 17 janvier 1856. (Papiers des Gaulard d'Audeloncourt).

(2) Communication de M. Jean-Baptiste-Amédée Bollée; papiers divers provenant de Charles Gaulard. Comme autres anciens fondeurs de cloches du Bassigny, ayant terminé leur carrière dans le commerce des vins, nous citerons: Arsène Loiseau (de Robécourt) et Claude Renaud (de Goncourt).

(3) État-civil d'Audeloncourt.

(4) Archives communales de Huilliécourt et de Damblain. Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille M. Paul Drouot. Communication de M. A. Habert, pharmacien à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), petit-fils du fondeur Clémentin Habert.

HÉMERY

Antoine-Joseph, né à Saint-Thiébault (Haute-Marne), le 12 juillet 1811; non fils de fondeur de cloches; marié, le 9 février 1835, à Maisoncelles, avec Adrienne Perrin, fille du fondeur de cloches Joseph Perrin et de Marie-Thérèse Drouot; par suite de ce mariage, beau-frère du fondeur de cloches Honoré Perrin-Martin, de Robécourt;

Apprit le métier de fondeur de cloches auprès de son beau-père Joseph Perrin, qu'il accompagna dans ses voyages en Belgique, en Prusse, etc.; travailla aussi quelque peu en société avec Vital Drouot;

Aurait quitté la fonte des cloches vers 1853; est mort à Saint-Thiébault, le 13 juin 1872, âgé de 61 ans. Son fils a travaillé quelque temps chez le fondeur de cloches Paul Drouot (1).

LES LAINVILLE

Les deux frères Lainville: François et Louis, de Huilliécourt (Haute-Marne), travaillaient ensemble, comme fondeurs de cloches ambulants, « surtout en Belgique et particulièrement à Namur » (2). Leur carrière correspond chronologiquement aux règnes de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe. Ils paraissent avoir abandonné la fonte des cloches vers 1850 (3).

(1) État-civil des communes de Saint-Thiébault et de Maisoncelles; souvenirs recueillis en Bassigny, notamment à Saint-Thiébault et à Gonaincourt (en août 1897).

(2) Communication de M. Ch. Dormois, maire de Huilliécourt (août 1890).

(3) M. l'abbé Vivier, curé de Huilliécourt *depuis 1833*, a toujours connu les frères Lainville *faisant valoir leurs terres*. (Communication de M. l'abbé Vivier, âgé de 85 ans; août 1897).

Ils n'étaient pas fils de fondeur de cloches. Ils eurent, ou tout au moins l'aîné d'entre eux, François, eut pour patron d'apprentissage le fondeur de cloches Clément Drouot, *de Huilliécourt*, dont ils épousèrent l'un et l'autre une fille. Par suite de ce double mariage, ils devinrent les beaux-frères des fondeurs de cloches Joseph Perrin, de Maisoncelles, et Louis-Étienne-François Regnaud, de Levécourt.

François, surnommé « Fanfan », né à Levécourt (Haute-Marne), le 9 floréal an III (28 avril 1795); marié à Huilliécourt, le 29 novembre 1820, avec Marie-Anne Drouot, « fille majeure de Clément Drouot, fondeur de métal, et de Catherine Cornevain »; mort à Huilliécourt le 9 août 1869, à l'âge de 75 ans; — l'état-civil de Huilliécourt le dit « fondeur de métal » le 29 novembre 1820, et « fondeur de cloches » le 3 décembre 1821 et le 18 janvier 1826; dans son acte de décès, il est qualifié « propriétaire ».

Louis, né à Huilliécourt, le 25 nivose an V (14 janvier 1797); marié à Huilliécourt, le 18 janvier 1826, avec Élisabeth Drouot, fille de « feu Clément Drouot, décédé à Huilliécourt, le 2 décembre 1821, ... en son vivant fondeur de cloches, et de dame Catherine Cornevain, son épouse »; mort à Huilliécourt le 30 janvier 1856, à l'âge de 60 ans; — l'état-civil de Huilliécourt le dit « fondeur de cloches », le 18 janvier 1826; dans son acte de décès, il est qualifié « cultivateur-propriétaire » (1).

(1) État-civil de Huilliécourt. Communications de M. Paul Drouot, de feu Honoré Perrin-Robinet, etc.

MAITROT

CHARLES, né à Thol-lès-Millières (Haute-Marne), le 7 décembre 1848; non fils de fondeur de cloches; par sa mère Désirée Perrin, petit-fils du fondeur de cloches CHARLES PERRIN, de Maisoncelles; par sa mère également, neveu du fondeur de cloches HONORÉ PERRIN-ROBINET, établi 1° à Mézières, 2° à Mohon, près Mézières (Ardennes) (1);

Élève, puis collaborateur de son dit oncle H. Perrin-Robinet (2); établi, de 1874 à 1876, à Muno (Belgique) (3); ensuite marié et établi à Charleville (Ardennes) (4); finalement retiré à Blombay (Ardennes) (5);

N'a eu, en somme, comme fondeur de cloches opérant à son compte, qu'une carrière assez courte.

LES MICHEL

JOSEPH, né à Rosières (Vosges), le 8 frimaire an XIII

(1) Sur le fondeur HONORÉ PERRIN-ROBINET, voir nos *Enquêtes campanaires*, pp. 488-489 et 617.

(2) C'est dans l'atelier de son oncle, à Mohon, que Charles Maitrot fondit, en 1873, les quatre premières cloches qu'il ait entreprises pour son compte personnel (Pussemange et Martilly). Il est dit, le 15 août 1873: « fondeur de cloches à Mohon », et les 29 novembre et 8 décembre 1873: « fondeur à Mézières ».

(3) Charles Maitrot est dit « fondeur de cloches à Muno », dans des documents en date des 30 mai 1874, 20 septembre 1874 et 4 novembre 1875.

(4) Le 8 mars 1891, il est dit « fondeur de cloches de résidence à Charleville ».

(5) Cette notice à été établie 1° d'après les renseignements à nous fournis en 1891 par feu M. POL PERRIN; 2° d'après les papiers à nous communiqués, en 1892, par M. CHARLES MAITROT lui-même; 3° d'après des informations recueillies en Bassigny, etc.

(29 novembre 1804); non fils de fondeur de cloches; marié, en premières noces, avec Philiberte Fèvre, et en secondes avec Marie Aubertin, de Romain-sur-Meuse; exerçait encore le métier de cizelier au dit Romain au commencement de l'année 1838 (1);

Apprit la fonte des cloches aux environs de 1840 (2); élève d'Honoré Perrin (plus tard Perrin-Martin), avec qui il travailla, soit en campagne, dans le Nord (3) et dans la Haute-Lorraine (4), soit à Romain-sur-Meuse, où le dit Honoré Perrin eut pendant trois ou quatre ans un atelier, avant d'aller s'établir à Robécourt;

Ayant quitté Honoré Martin, Joseph Michel se fixa en Belgique (5), à Moulins (commune de Warnant, province de Namur) (6), où il fondit des cloches [pendant une dizaine

(1) A la date du 7 janvier 1838, mention de « Joseph Michel, cizelier, âgé de 35 ans, demeurant au dit Romain », époux de Philiberte Fèvre. (État-civil de Romain-sur-Meuse).

(2) Le 13 septembre 1842, à l'occasion du décès de sa première femme Philiberte Fèvre, Joseph Michel est dit « fondeur de cloches, âgé de 39 ans ». (État-civil de Romain-sur-Meuse). Le 20 février 1845, à l'occasion de son remariage avec Marie Aubertin, il est dit « fondeur de cloches domicilié à Romain-sur-Meuse, âgé de 41 ans ». (Ibid.).

(3) Notamment à Somain (Nord, arr. de Douai), où ils fondirent sur place, en 1843 (?), trois cloches, pesant la première 750 kilos; la seconde, 545, et la troisième 375 kilos, les dites cloches signées: « Honoré Perrin et Michel, fondeurs à Romain-sur-Meuse, Haute-Marne ». (Communication de M. Paul Drouot, qui a refondu, en 1881, la seconde de ces cloches).

(4) Notamment à Insming (Meurthe), avec Vital Drouot.

(5) D'après un souvenir local, Joseph Michel serait parti de Romain-sur-Meuse le lendemain même de ses secondes noces, par conséquent le 21 février 1845. Nous ignorons s'il s'agit d'un départ ordinaire pour la « campagne » de l'année, ou bien de son exode définitif en vue de son établissement en Belgique. Cette seconde hypothèse nous paraît cependant plus vraisemblable.

(6) A proximité de la gare d'Yvoir.

d'années?] pour le compte du baron de Rosée, qui exploitait aussi, au dit Moulins, une fonderie de cuivre.

Joseph Michel mourut à Warnant, le 30 juin 1855 (1).

Après sa mort, son fils HENRI, ou plus exactement « Pierre Henry », né à Romain-sur-Meuse, le 31 mai 1834, reprit, pour son compte personnel (2), cette fonderie de cloches de Moulins et l'exploita pendant une dizaine d'années. HENRI MICHEL mourut à Anhée, près Warnant, le 13 mai 1865, âgé de 30 ans (3). Il eut pour successeur HIPPOLYTE CAUSARD, de Tellin.

LES PERRIN

JOSEPH, né à Maisoncelles (Haute-Marne), le 23 novembre 1788; non fils de fondeur de cloches; gendre du fondeur de cloches CLÉMENT DROUOT, *de Huilliécourt*, dont il épousa une des filles: Thérèse, le 27 janvier 1813, au dit Huilliécourt; beau-frère, par suite de ce mariage, des fondeurs de cloches FRANÇOIS et LOUIS LAINVILLE, de Huilliécourt, et LOUIS-ÉTIENNE-FRANÇOIS REGNAUD, de Levécourt;

Frère aîné du fondeur de cloches CHARLES PERRIN, de Maisoncelles; beau-frère, par le mariage de sa sœur Marie, du fondeur de cloches JOSEPH DROUOT, de Maisoncelles;

(1) État-civil de Romain-sur-Meuse. État-civil de Warnant. Communications de M. Drouot, coutelier à Romain-sur-Meuse, de feu Honoré Perrin-Robinet, de M. Charles Maitrot, de M. H. Lambremont (d'Yvoir), de M. Joseph Michel (d'Anhée), petit-fils du dit Joseph Michel, fondeur de cloches, et de M. Jules Rolen, secrétaire communal de Warnant.

(2) Dans le même atelier, qu'il louait au baron de Rosée.

(3) État-civil de Romain-sur-Meuse. État-civil d'Anhée. Communications de M. Joseph Michel, d'Anhée, fils du dit Henri Michel et de M. Colot, secrétaire communal d'Anhée.

Père du fondeur de cloches HONORÉ PERRIN-MARTIN, de Robécourt; beau-père du fondeur de cloches ANTOINE-JOSEPH HÉMERY, de Saint-Thiébault;

Oncle, par son frère Charles, du fondeur de cloches HONORÉ PERRIN-ROBINET, de Mohon (Ardennes); oncle, par sa sœur Marie, des fondeurs de cloches CHARLES-CLÉMENT DROUOT, de Maisoncelles, et PAUL DROUOT, de Douai et Tournai;

Élève de son beau-père CLÉMENT DROUOT, de Huilliécourt; maître de son frère CHARLES PERRIN, de son fils HONORÉ PERRIN-MARTIN, de son gendre HÉMERY et des frères JEAN-BAPTISTE et CHARLES CAUSARD, de Tellin;

Domicilié d'abord quelque temps à Huilliécourt, auprès de son beau-père (1); fixé ensuite définitivement à Maisoncelles; fondeur exclusivement ambulant; voyageait surtout en Belgique, en Prusse et en Luxembourg; a également travaillé en Hollande et en Lorraine (2);

Son œuvre principale paraît avoir été le bourdon de la cathédrale de *Trèves*, fondu en société avec son frère Charles;

Mort à Maisoncelles, le 8 décembre 1859, âgé de 71 ans (3).

CHARLES, frère cadet et élève du fondeur de cloches

(1) Dans l'acte de naissance de son fils Honoré, le 24 août 1816, Joseph Perrin est dit « fondeur, domicilié à Huilliécourt » (État-civil de Huilliécourt).

(2) En 1818, il donnait comme adresse: « PERRIN, *fondeur à Tongres* », [à l'auberge portant comme enseigne:] *au Pélican*. A cette date, il était associé avec JEAN-BAPTISTE-NICOLAS GAULARD. (Lettre de Joseph Perrin au maire de Tellin, datée de Tongres, le 23 septembre 1818; document communiqué par M. G. Slégers-Causard).

(3) État-civil de Maisoncelles et de Huilliécourt. Communications diverses de MM. Paul Drouot, Honoré Perrin-Robinet, etc.

Joseph Perrin, qui précède; père du fondeur de cloches Honoré Perrin-Robinet, de Mohon; grand-père, par sa fille Désirée, du fondeur de cloches Charles Maitrot, de Muno et Charleville; oncle des fondeurs de cloches Honoré Perrin-Martin, de Robécourt, Charles-Clément Drouot, de Maisoncelles, et Paul Drouot, de Douai et Tournai;

N'a exercé le métier de fondeur de cloches que quelques années; voyageait avec son frère Joseph en Prusse, etc.;

Est dit, dans l'état-civil de Maisoncelles, le 7 avril 1822, « fondeur de cloches »; le 26 octobre 1825, « propriétaire »; le 9 février 1835, « aubergiste », et le 25 juin 1849, « cultivateur »;

Mort à Maisoncelles, le 25 juin 1849, âgé de 52 ans [1].

Honoré, dit Perrin-Martin, l'un des plus importants fondeurs de cloches français du XIXe siècle; fils et élève du fondeur de cloches Joseph Perrin, qui précède; né à Huilliécourt, le 23 août 1816; créateur vers 1848, de la fonderie de cloches de Robécourt (Vosges); mort au dit Robécourt, le 17 décembre 1873 [2];

Durant sa période de débuts, a quelque peu voyagé, soit avec son père, soit seul, en Prusse et en Belgique [3].

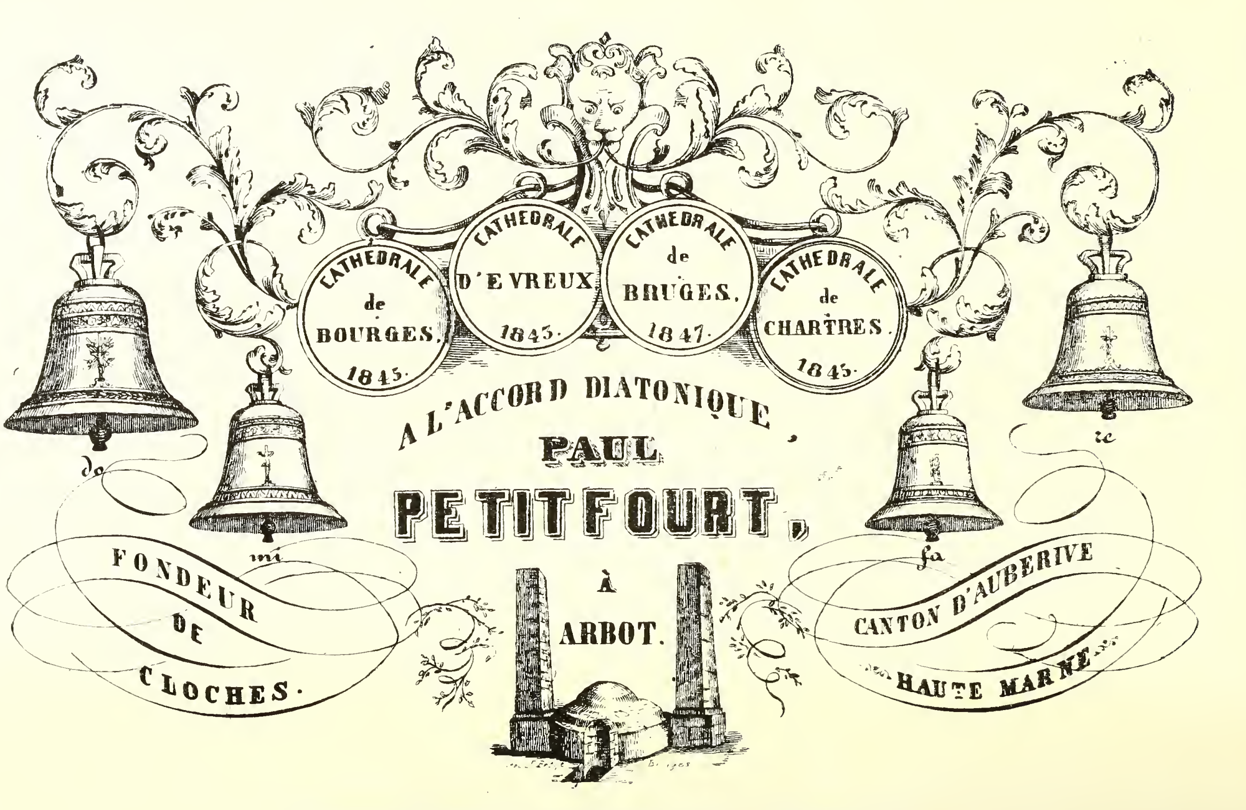
LES PETITFOURT

Paul-François, né à Breuvannes (Haute-Marne), le 24 jan-

(1) État-civil de Maisoncelles. Communications de feu Honoré Perrin-Robinet, de M. Charles Maitrot, etc.

(2) Voir nos *Enquêtes campanaires*, pp. 488 et 617.

(3) Communication de M. Ferdinand Farnier, fondeur de cloches à Robécourt, successeur de Perrin-Martin.



Carte-réclame du fondeur Paul Petitfourt

vier 1810; fils du fondeur de cloches MICHEL PETITFOURT (1); frère aîné du fondeur de cloches HIPPOLYTE PETITFOURT; beau-père du fondeur de cloches ABEL RICHEBOURG, d'Arbot;

Élève de son père et de son grand-oncle, le célèbre ISIDORE CORNEVIN, de Breuvannes (2); travaille en 1830 à Bourges, avec JEAN-BAPTISTE-AMÉDÉE BOLLÉE (3), sous la direction du dit Cornevin; celui-ci ayant quitté, peu de temps après, la fonte des cloches, Paul Petitfourt et son père reprennent sa suite d'affaires dans la Nièvre, le Cher, etc., avec fonderies « à Nevers, ... hôtel du Poids-de-la-Ville, et à Bourges, ... hôtel du Cheval-Blanc » (4); Paul Petitfourt travailla aussi à plusieurs reprises avec les COCHOIS, à leur atelier d'Auxerre (Yonne) et ailleurs;

Marié à Arbot (Haute-Marne, canton d'Auberive, à proximité de la Côte-d'Or), le 9 mars 1837, avec Reine Desalle;

A la suite de son mariage, crée la fonderie de cloches d'Arbot; à partir de cette époque, fixé à Arbot (5), mais allant encore à l'occasion fondre sur place;

Maître de son frère HIPPOLYTE; l'a eu assez longtemps pour associé, à Arbot (6) et « en campagne »;

(1) Sur le fondeur MICHEL PETITFOURT, voir Brugière et Berthelé, *Exploration campanaire du Périgord* (publication de la Société archéologique de Périgueux, actuellement en cours d'impression), 3e partie, vo PETITFOURT.

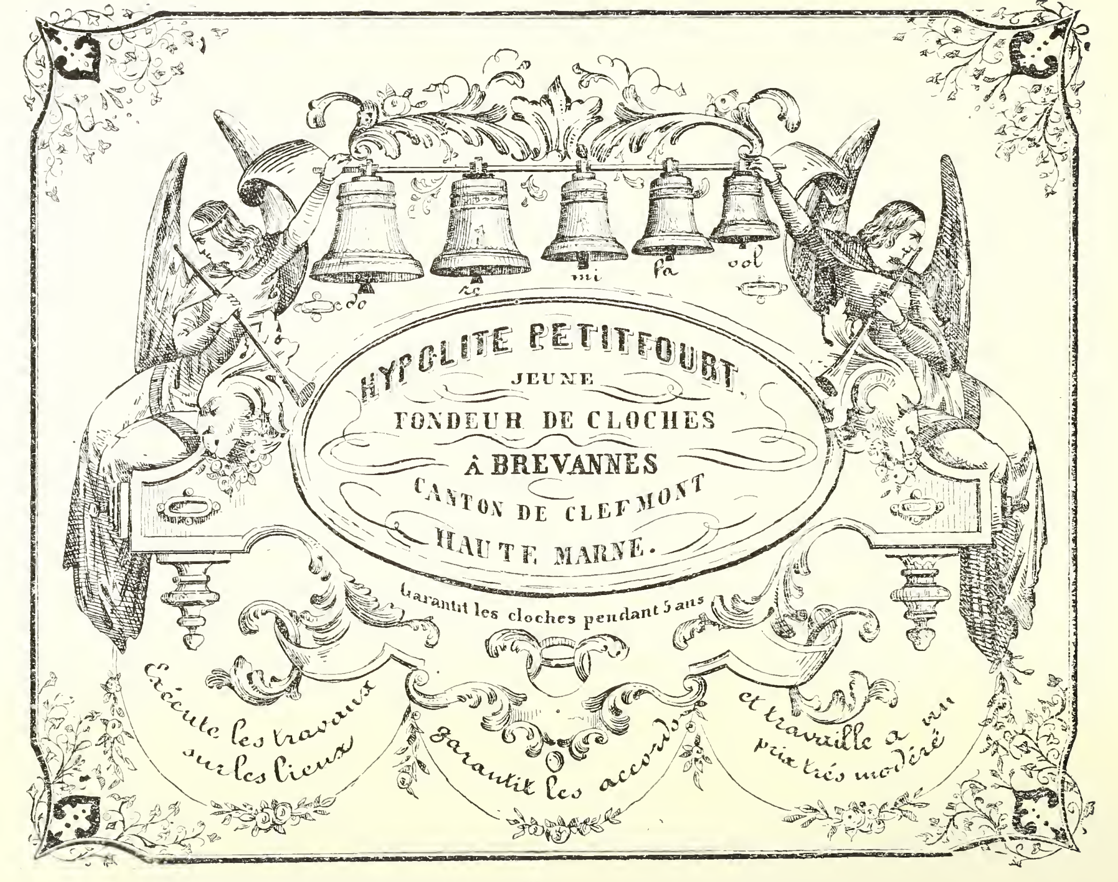
(2) Cf. ibid., vo CORNEVIN.

(3) Cf. nos *Enquêtes campanaires*, pp. 433 à 436 et 564-565.

(4) Prospectus de « *MM. Petitfour, père et fils, successeurs de M. Cornevin, leur oncle, fondeurs de cloches et de timbres* » (impr. de Jollet-Souchois et Ce), s. l. n. d., placard in-8o carré.

(5) Un acte notarié du 2 mars 1840 mentionne Paul Petitfourt comme demeurant à Arbot. (Papiers de famille de feu Richebourg-Petitfourt).

(6) Nous avons estampé en 1891, à Arbot, chez Mme veuve Richebourg-Petitfourt, la matrice gravée d'une marque cordiforme, portant la légende suivante: « LES PETIFOURT FRÈRES FONDEURS A ARBOT HAUTE MARNE ».



CARTE-RÉCLAME DU FONDEUR HIPPOLYTE PETITFOURT

De 1857 à 1872, travaille à Arbot avec son gendre ABEL RICHEBOURG (1), qui devait lui succéder;

Mort à Arbot, le 24 août 1872, âgé de 62 ans et demi (2).

HIPPOLYTE-JEAN-BAPTISTE, né à Breuvannes, le 2 septembre 1824; fils du fondeur de cloches MICHEL PETITFOURT; frère cadet de PAUL PETITFOURT, qui précède;

Élève de son frère; son associé durant assez longtemps, tant dans ses fontes sur place qu'à la fonderie d'Arbot; puis fondeur de cloches ambulant pour son compte personnel (3); fondeur très habile, mais très bohême; célibataire;

Mort à Breuvannes, le 10 novembre 1869, âgé de 45 ans (4).

REGNAUD

ÉTIENNE-LOUIS-FRANÇOIS, né à Levécourt (Haute-Marne), le 11 thermidor an V (29 juillet 1797); fils du fondeur de cloches ÉTIENNE REGNAUD (décédé à Levécourt, le 22 mai

(1) Le fondeur de cloches ABEL RICHEBOURG, né à Meuvy (Haute Marne) en 1828; cousin-germain du romancier populaire ÉMILE RICHEBOURG, mort à Bougival, le 26 janvier 1898 (cf. *le Monde illustré*, nº du 5 février 1898, p. 107); élève de son oncle GILLOT; marié à Arbot, le 21 juin 1858, avec Clémence Petitfourt; est mort à Arbot, le 19 mars 1891, dans sa 63e année.

(2) État civil de Breuvannes et d'Arbot. Communations de feu Abel Richebourg-Petitfourt, de M. Jules Perret, de MM. Jean-Baptiste-Amédée et Georges Bollée, etc. Papiers de famille de feu Abel Richebourg-Petitfourt.

(3) Nous avons estampé, en 1891, à Arbot, chez Mme veuve Richebourg-Petitfourt, la matrice gravée de la signature suivante: « PETITFOURD Hte fondeur à BREUVANNES Hte MARNE ».

(4) État-civil de Breuvannes. Communications de Mme veuve Richebourg, de M. Jules Perret, de feu M. Alphonse Martin, etc.

1811) et de Marie-Françoise Dubois; marié à Huilliécourt, le 19 décembre 1816, avec Catherine Drouot, fille du fondeur de cloches Clément Drouot et de Catherine Cornevin; par suite de ce mariage, beau-frère des fondeurs de cloches Joseph Perrin, de Maisoncelles, et François et Louis Lainville frères, de Huilliécourt;

Dit « propriétaire » lors de son mariage, en décembre 1816, on le retrouve qualifié: « fondeur de métal, domicilié à Levécourt, âgé de 23 ans », lors du mariage de François Lainville, le 29 novembre 1820; il est également dit fondeur de cloches dans son acte de décès;

Mort à Levécourt, le 23 janvier 1836, à l'âge de 39 ans (1).

REGNAULT

Louis-François, originaire de Huilliécourt (?); voyagea en Belgique et surtout en Bavière; fondait non seulement des cloches, mais encore des canons et des statues (deux statues de lui décorent le pont de Munich); avait déjà quitté le métier de fondeur en 1836; retiré à Illoud (Haute-Marne), où il faisait valoir une tuilerie; mort au dit Illoud, le 23 décembre 1856, dans sa 86e année (2);

A été le maître du fondeur des cloches Habert-Bastien, son neveu, avec lequel on le voit travailler à Mons en 1808 (3).

(1) État-civil de Levécourt et de Huillécourt. Communication de M. Girardin, secrétaire de la mairie de Levécourt (mai 1905).

(2) Jos. Berthelé, *Enquêtes campanaires*, p. 549.

(3) *Mons*, égl. par. Sainte-Élisabeth : une sonnerie de trois cloches, « dont la plus forte pèserait 2.500 livres, poids de Mons »; marché passé le 20 mai 1808. (Voir Armand de Behault de Dornon, *Notice historique sur les cloches et les carillons de Mons*, dans les *Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*, tome *LIII*, pp. 234-235).

RENAUD

CLAUDE, né à Goncourt (Haute-Marne), le 21 janvier 1786, fils de Henri Renaud, cultivateur et de Jeanne Rollet, époux d'Anne Julliot;

A voyagé comme fondeur de cloches en Allemagne, pendant assez longtemps; était surnommé *l'abbé Sieyès;* retiré à Goncourt, il y fit le commerce des vins; son acte de décès le qualifie « propriétaire »;

Mort au dit Goncourt, le 22 mars 1863, à l'âge de 77 ans (1).

---

(1) Souvenirs recueillis à Goncourt (août 1897). État-civil de Goncourt. Communications de M. Bastaille, instituteur, secrétaire de la mairie de Goncourt (octobre 1897).

II. — LES CLOCHES

Les cent-cinquante et quelques localités, que nous allons passer en revue dans l'ordre alphabétique, se répartissent géographiquement de la façon suivante :

BELGIQUE. — 1. Province d'Anvers : Arendonck, Gheel, Grobbendonck, Lichtaert, Thielen.

2. Province de Brabant : Lennick-Saint-Martin.

3. Province de la Flandre occidentale : Bruges, Coxide, Dadizeele, Furnes, Heerstert, Houthem, Ichteghem, Kerkhove, Messines, Moll, Moorseele, Ooteghem, Paschendaele, Pitthem, Pollinchove, Roussbrugge, Ruddervoorde, Thourout, Tiéghem, Vincken, Warneton, Zonnebeke.

4. Province de la Flandre orientale : Berchem, Meirelbeke.

5. Province du Hainaut : Baudour, Bauffe, Béclers, Bienne-lez-Happart, Boussu-lez-Mons, Boussu-lez-Walcourt, Bray, Brugelette, Buvrinne, Cambron-Casteau, Cambron-Saint-Vincent, la Chapelle-à-Oye, Charleroi, Cordes, Deux-Acren, Ellignies-Sainte-Anne, Famil-leureux, Froyennes, Gilly, Grandglise, Grosage, Hautrage, Havinnes, Houtaing, Lessines, Leugnies, Leuze-sur-Douaire, Lobbes, Lodelinsart, Lombise, Louvignies, Loverval, Marche-lez-Écaussines, Maulde, Momignies, Monceau-sur-Sambre, Mons, Moustier, Neufmaisons, Obourg, Ormont, Peissant, Pont-à-Celles, Quévy, Quiévrain, Roisin, Soignies, Souvret, Stambruges, Steenkerque, Thieulain, Thieusies, Thoricourt, Thulin, Tournai, Ville-Pommerœul, Villers-la-Tour, Wez-Velvain, Wodecq.

6. Province de Liége. Lambermont, Liége, Soiron.

7. Province de Limbourg : Cosen, Herderen, Mechelen-sur-Meuse, Tongres.

8. Province de Luxembourg : Athus, Bastogne, Florenville, Grandménil, Helsingen, Martilly, Messancy, Muno, Offagne, Pussemange, Saint-Hubert, Tellin, Tohogne, Wellin.

9. Province de Namur : Aisemont, Bure, Fontenelle, Fosses, Hansinelle, Laneffe, Saint-Aubin, Saint-Gérard, Serinchamps, Tamines, Thy-le-Château, Waulsort, Yves-Gomezée.

LUXEMBOURG (Grand-Duché de) : — Bockholz, Hosingen, Munshausen, Steinfort.

PAYS-BAS. — Limbourg hollandais : Kerkraede : petit-séminaire de Rolduc.

PRUSSE RHÉNANE = auj. *Province du Rhin* (Allemagne).
1. Gouvernement de Cologne : Cologne, Mödrath, Worringen.

2. Gouvernement de Düsseldorf : Kaarst, Neuwerk, Schiefbahn, Willich, Zons.

3. Gouvernement de Coblence : Arzheim, Burgbrohl, Coblence, Düngenheim, Ehrenbreistein, Hamm-an-der-Sieg, Immendorf, Oberwesel, Ringen, Senheim, Welling.

4. Gouvernement d'Aix-la-Chapelle : Bardenberg, Doveren, Dürbosslar, Laurensberg, Lontzen, Malmédy, Röhe, Schleiden, Sourbrodt, Waldenrath, Wollseifen, Walck (Weismes).

5. Gouvernement de Trèves : Grosscampen ou Campen gross, Grosslangenfeld ou Langenfeld gross, Habscheid.

Aisemont (province de Namur).

Vers le mois de juin 1827, JOSEPH DROUOT refondit pour cette localité, [en société avec PIERRE COURTEAUX?], une petite cloche qui pesait 68 livres; paiement le 2 juillet (1).

Arendonck (province d'Anvers).

La seconde cloche a été fondue en 1806 par « C. DROUOT et F. REGNAUT et THOUVENEL ». (Fernand Donnet, *Variétés campanaires,* dans les *Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique,* 5e série, tome VI, p. 509; tirage à part, p. 7).

Arzheim (gouvernement de Coblence).

Le 3 décembre 1848 (2), certificat de satisfaction délivré au fondeur [CHARLES?] GAULARD pour les cloches qu'il a fournies (3).

GAULARD fils semble bien avoir livré à cette même commune, au mois de juillet 1850, une cloche, [qui avait peut-être été fondue à Coblence?] (4).

Athus (Luxembourg belge).

« Facture des cloches fournies à la commune d'Athus, par GAULARD fils, le 15 juin 1864 »: trois cloches, pesant

(1) Carnet de Joseph Drouot.

(2) En outre de Arzheim et de diverses autres localités que nous citons plus loin, les Gaulard d'Audeloncourt semblent bien avoir fondu *vers 1848* pour

Lonnig (gouvernement de Coblence),

Rubenach (gouvernement de Coblence),

Alken (Limbourg belge),

Simpelveld (Limbourg hollandais), etc.

(3) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(4) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

la première, 1178 kilos; la seconde, 931 kilos, et la troisième, 628 kilos; poids total des trois cloches neuves: 2.737 kilos, ce qui représente, à raison de 4 fr. 50 c. le kilo, la somme de 12.313 francs; « la vieille cloche pesoit brutto 510 kilos »; la diminution de 6 kilos pour 100, accordée « pour l'épuration de la matière à la refonte, donne 31 kilos, et 4 kilos pour le vieux crochet en fer, fait en total à déduire 35 kilos; reste matière netto à déduire des neuves: 475 kilos; à 3 fr. 50 le kilo, fait 1662 fr. 50 »; accessoires et suspension des cloches neuves: 900 francs; « somme totale de la fourniture des cloches d'Athus: 11.591 francs; »

Le fondeur Gaulard fils « prie Messieurs les administrateurs de la commune d'Aubange de prendre en considération que la mauvaise qualité des métaux dont la vieille cloche étoit composée, dont le *zing* et le *cuivre jaune* faisoient la majeure partie, » lui ont « fait éprouver en minimum une perte de matière, à la fusion, de 14 kilos pour % » (1).

Le journal d'Arlon, *la Voix de Luxembourg*, publia, dans son « n. 159,.... un certificat concernant les [trois] cloches récemment fondues à Athus, par le sieur Gaulard fils, de Malmédy; .... les cloches portent les nos 206, 207, 208 » (2).

Bardenberg (gouvernement d'Aix-la-Chapelle).

Le 5 décembre 1847, marché passé « zwischen dem Kirchenvorstande der Pfarrgemeinde Bardenberg und dem Herrn Carl Gaulard, Glockengieszer zu Aachen wohnhaft »:

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(2) Ibid.: lettre signée: « A. M. », à « Monsieur le Rédacteur de *la Voix de Luxembourg* à Arlon », datée de « Rodange (Grand-duché de Luxembourg), 1 juillet 1864 ».

« Herr X. Gaulard übernimmt das Umgieszen der vorhandenen drei Glocken, wovon zwei geborsten und die dritte sehr verschlieszen, in zwei Glocken, wovon die eine den Ton *mi* und die andere den Ton *soll* in der groszen octave haben soll »; « beide neuen Glocken sollen ungefähr drei tausend l. wiegen; ein Mehrgewichtund zwar nur bis zu drei tausend sechssig l. wird vergütet werden »;

« Das Gewicht der alten Glocken..., zweitausend fünfhundert dreizehn Pfund betragt »; « fünf pro Cent für Metallverlust »; « das Geläute musz so hergerichtet werden, dasz es, wenn der Wind nicht daran hindert, im ganzen Bereiche der Pfarrgemeinde und selbst eine Stunde weit gehört werde »; garantie: deux ans; « der Kirchenvorstand hat das Material der alten Glocken nach Aachen bis an die Gieszerei des Herrn Gaulart zu bringen.... »; « der Kirchenvorstand soll.... vier Pfund gutes gelbes Wachs liefern zum Gebrauche bei den Inschriften.... » (1).

Bastogne (Luxembourg belge).

Les GAULARD, d'Audeloncourt, y eurent un atelier vers 1833-1834 (voir ci-dessous v° *Liége).*

Baudour (Hainaut).

En 1827 (?), JOSEPH DROUOT fondit pour cette localité une cloche pesant 152 livres (poids de Mons) (2).

Bauffe (Hainaut).

En 1828, JOSEPH DROUOT fondit pour cette localité une

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(2) Carnet de Joseph Drouot.

cloche pesant 2.201 livres 3/4, poids de Mons (refonte d'une ancienne pesant 1031 livres).

Cette cloche fut fondue à Mons, au mois de juin (1).

Béclers (Hainaut).

En 1836, fonte par JOSEPH DROUOT, pour cette localité, de trois cloches pesant 725, 518 et 396 kilos ; lesdites cloches fondues à Béclers au mois de juin (2).

Berchem (Flandre orientale).

CHARLES DROUOT, [fils de Jean-Baptiste, d'Hâcourt], fondit (vraisemblablement sur place) deux cloches pour Berchem ; certificat de satisfaction du bourgmestre, le 2 octobre 1839 (3).

Bienne-lez-Happart (Hainaut).

En 1824, JOSEPH DROUOT fondit pour cette localité une cloche pesant 857 livres, en remplacement d'une pesant 921 livres (4).

Bockholz, près *Hosingen* (grand-duché de Luxembourg).

Le 1r mai 1863, « GAULARD Sohn, Glockengieszer in Malmedy », s'engage « der Section Bockholz, Gemeinde Hosingen, Pfarrei Munshausen, zwei Glocken zu liefern, von vier hundert Pfund » ; la vieille cloche cassée sera comptée au prix de un franc 25 centimes, et les cloches

(1) Carnet de Joseph Drouot.
(2) Carnet de Joseph Drouot.
(3) Papiers de famille de M. Paul Drouot.
(4) Carnet de Joseph Drouot.

neuves au prix de deux francs 25 centimes, la livre ; « die alte Glocke liefert die Section Herrn Gaulard bis Luxembourg, und die neuen liefert Herr Gaulard der Section bis Ettelbrück frei » (1). Il serait possible que ces deux cloches aient été fondues à Luxembourg (2).

Boussu-lez-Mons (Hainaut) [?].

En 1839, Joseph Drouot fondit deux cloches pour l'église paroissiale de Boussu : 1° la grosse (refonte), 2° une petite (nouvelle) ; marché passé le 31 mai ; règlement de compte le 17 août ; poids de l'ancienne cloche livrée au fondeur : 1796 kilos ; poids total des deux cloches neuves : 2222 kilos (3).

Boussu, aliàs *Boussu-lez-Mons* (Hainaut).

En 1851, fonte de quatre cloches à Boussu, par Joseph Drouot et son fils Paul : une pour le dit *Boussu* : la grosse de l'église paroissiale, pesant 2.002 kilos (refonte), dont le marché fut passé le 26 août, et trois pour *Coxide* (Flandre occidentale) (4) ;

Boussu-lez-Walcourt (Hainaut).

En 1824, Joseph Drouot fondit pour cette localité une cloche (nouvelle), pesant 1315 livres, dont le compte paraît avoir été réglé le 2 octobre (5).

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(2) Ibid. : lettre écrite de Bockholz à « Monsieur Gaulard fils, fondeur de cloches, chez Mr Duchamp, aubergiste à Luxembourg » (4 septembre 1863).

(3) Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille de M. Paul Drouot.

(4) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(5) Carnet de Joseph Drouot.

Bray (Hainaut).

En 1824, JOSEPH DROUOT fondit pour cette localité une cloche pesant 771 livres, en remplacement d'une de 715 livres (1).

Brocq, dépendance de Ligne (Hainaut) [?].

Vers 1845, les GAULARD père et fils, d'Audeloncourt, fondirent une cloche pour « Broch » (2).

Brujelette (Hainaut).

Le fondeur JOSEPH DROUOT semble bien avoir refondu une cloche pour cette localité, en 1835, antérieurement au 11 avril (3).

Bruges. — Église cathédrale Saint-Sauveur.

Le 31 juillet 1847, les marguilliers passent marché avec PAUL PETITFOURT pour la fonte de trois cloches « qui devront former un accord de tierce majeure et dont la plus grosse devra sonner le *la* ... à l'aigu de la grosse cloche du bourdon de la Tour des Halles de la ville de Bruges ». Nous donnons in-extenso le texte de cet important marché :

Entre les soussignés ..., marguilliers de la cathédrale de Saint-Sauveur à Bruges, d'une part,

Et le sieur PETIFOURT PAUL, fondeur de cloches à Arbot-sur-Aube, département de la Haute-Marne, d'autre part,

Est convenu et arrêté comme suit :

(1) Carnet de Joseph Drouot.

(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(3) Carnet de Joseph Drouot.

Article 1er. — Le sieur Petifourt s'engage à fondre pour la susdite cathédrale, trois cloches qui devront former un accord de tierce majeure et dont la plus grosse devra sonner le *la* au diapason du Conservatoire de Bruxelles ou autrement dit le *la* à l'aigu de la grosse cloche du bourdon de la Tour des Halles de la ville de Bruges.

Tous les accords tant entre les trois cloches à fondre qu'avec le bourdon de la Tour des Halles devront être d'une parfaite justesse. Les cloches ne seront point burinées ou rodées après la fonte afin de les accorder; toute cloche rodée sera refusée de plein droit.

Article 2e. — Les trois cloches devront être tracées selon les règles de l'art en quatorze bords sans aucune modification et cela de manière à ce que la tonique ou note fondamentale sortant du plein bord des cloches résonne avec assez de force pour couvrir toutes les harmoniques sortant des autres parties ou faussures des cloches.

Le rapport d'harmonie tant entre les trois cloches à fondre qu'avec la cloche du beffroi, devront être d'une parfaite justesse.

Toute cloche faisant entendre d'autres notes ou harmoniques que la tonique fondamentale sera refusée de plein droit.

Article 3e. — Les trois cloches à fondre seront composées ainsi qu'il suit: quatre-vingt parties de cuivre rouge et vingt parties d'étain fin, sans aucun autre alliage de quelque nature que ce soit.

Les métaux énoncés ci-dessus pour la composition du métal des cloches seront fournis et achetés par la fabrique et remis par celle-ci au fondeur avant la fonte des cloches, qui devra en reconnaître la qualité.

Article 4e. — L'adjudicataire sera tenu de composer les métaux nouveaux avant la fonte des cloches et de les couler en lingots. Tous les frais que coûteront cette opération demeureront à la charge du fondeur, mais le déchet provenant de cette première fusion demeurera à la charge de la fabrique, pour cette opération préparatoire seulement.

Article 5e. — Les trois cloches une fois fondues devront être saines intérieurement et extérieurement, c'est-à-dire sans aucun défaut de fonte.

Article 6e. — Les couronnes ou anses des cloches devront avoir *deux bords un tiers* de hauteur à partir du dessus de la cervelle et les brassaux *un demi bord* carré d'épaisseur.

Les colombettes en fer, servant à suspendre les battants, seront remises au fondeur avant la mise en œuvre du moulage des cloches.

Article 7e. — Comme condition expresse, il est bien entendu que les trois cloches seront fondues à Bruges, dans un endroit propice, et le plus près possible de l'église cathédrale.

Article 8e. — Le poids des dites cloches sera fixé avant la mise en œuvre du moulage par l'adjudicataire, et il est accordé au fondeur une latitude d'un dixième en plus ou en moins, eu égard aux accidents qui pourraient survenir pendant la fonte. Après la fonte le poids de chaque cloche sera vérifié.

Article 9e. — Les frais du transport des cloches, du lieu où elles seront fondues à l'église cathédrale, demeureront à la charge de l'adjudicataire, et elles demeureront également sous sa responsabilité jusqu'à leur entière réception.

Article 10e. — Aussitôt que la fabrique aura livré le métal au fondeur, celui-ci sera tenu d'en donner à la fabrique une reconnaissance motivée de la quantité et de la qualité, et il sera en outre obligé de fournir un cautionnement égal à la valeur des métaux, soit en espèces ou autre au gré du conseil de fabrique.

Article 11e. — Les cloches à fondre devront être livrées à la fabrique, pour être soumises aux épreuves de réception, dans un délai de trois mois et demi à dater du jour de la signature du marché passé entre la fabrique et l'adjudicataire, sauf accident de force majeure pendant la durée du travail de moulage et de fonte des dites cloches.

Dans le cas contraire, faute de livrer les trois cloches à la fabrique dans le délai prescrit, l'adjudicataire sera passible d'une

retenue, pendant *cinq ans*, du tiers des fonds qui lui seront dûs, sans que celui-ci puisse en réclamer les intérêts à la fabrique.

ARTICLE 12e. — Toutes les épreuves de réception seront faites dans l'église cathédrale de Bruges, ou dans un autre endroit désigné par le conseil de fabrique, et cela en présence de Monsieur Chicot, conducteur des travaux d'installation de la sonnerie de la dite cathédrale, de Monsieur Buyck, architecte de la Province, et d'une commission de membres du conseil de fabrique nommée à cet effet.

ARTICLE 13e. — Les épreuves de réception seront faites ainsi qu'il suit :

1° La preuve de la précision des accords, tant entre les trois nouvelles cloches qu'avec le bourdon de la Tour des Halles, ainsi que l'épreuve des sons harmoniques eu égard à la tonique ou note fondamentale des dites cloches, sera faite par gens de l'art musical, et instrumentalement.

A cet effet il sera nommé par la fabrique des experts, tous reconnus professeurs de musique résidant à Bruges.

2° Il sera détaché des cloches, en présence du fondeur, un morceau de métal, à tel endroit des cloches que la commission du conseil de fabrique le jugera convenable, afin de s'assurer par une analyse chimique que les métaux entrés dans la composition des dites cloches sont bien les mêmes qui ont été remis au fondeur avant la fonte et composition des métaux et s'il n'existe dans les cloches aucun métal étranger à ceux qui sont indiqués dans l'article troisième du présent cahier de charges.

L'analyse chimique des métaux sera faite tant pour la sûreté de la fabrique que pour celle de l'adjudicataire, par Messieurs les chimistes jurés du commerce d'Anvers ou de Bruxelles.

Les frais que coûteront cette opération seront à la charge de la fabrique, si les cloches sont acceptées ; dans le cas contraire, ils seront à la charge de l'adjudicataire.

3° L'expertise des cloches comme objet d'art sera faite par gens reconnus professer la fonderie des grosses cloches, si la fabrique le juge convenable.

Et 4° les cloches seront pesées immédiatement après les épreuves de réception. Les frais que coûteront cette opération seront à la charge de la fabrique.

Article 14e. — Si les procès-verbaux, qui doivent être rédigés par les experts lors de la livraison des cloches, n'étaient pas en rapport avec les articles portant les conditions à remplir (c'est-à-dire que si les cloches fondues ne réunissaient pas toutes les conditions énoncées ci-dessus) celles-ci seront refusées de plein droit et l'adjudicataire sera tenu de briser les dites cloches et d'en présenter d'autres dans un délai de trois mois et demi. Toutefois en observant les clauses qui sont consignées dans l'article onze du présent cahier des charges, et dans ce cas les précautions prises par la fabrique seront les mêmes que celles énoncées ci-dessus et l'adjudicataire sera tenu de remplacer à ses frais le métal perdu par le déchet de la première fusion.

Et s'il ne réussissait pas la seconde fois, le marché passé entre celui-ci et la fabrique sera résilié.

Dans le cas, prévu par cet article, où l'adjudicataire viendrait à ne pouvoir réussir à fondre les cloches dans toutes les conditions voulues par le présent cahier de charges, le métal qui aurait été livré par la fabrique serait retiré au fondeur et soumis à une analyse chimique, et s'il était constaté que les dits métaux aient perdu de leur valeur, soit par la fusion réitérée, ou qu'il fut reconnu qu'un métal étranger soit entré dans la composition première, le dit métal sera laissé pour le compte du fondeur, lequel devra tenir compte à la fabrique non seulement de la valeur de la quantité reconnue après les fusions, mais encore du déchet occasionné par les fusions.

Article 15e. — Le prix de main d'œuvre et de fonte sera

payé par la fabrique à raison de cent quinze francs les cent kilogrammes et il est bien entendu que le déchet du métal provenant de la seconde fusion ou fonte des cloches demeure à la charge du fondeur, lequel devra en tenir compte à la fabrique immédiatement après la dite fonte.

Article 16e. — L'excédent du métal ayant servi à l'assurance de la fonte des cloches devra être repris en compte par le fondeur, si la fabrique l'exige, et au prix courant des métaux.

Article 17e. — Les paiements se feront en trois termes, savoir: un tiers de la somme totale due au fondeur, à la réception des cloches; le second tiers, *six mois* après la réception, et le troisième, *un an* après la réception.

Ce dernier tiers portera intérêt en faveur du fondeur de quatre pour cent pendant les six derniers mois.

Article 18e. — L'adjudicataire s'obligera à garantir les trois cloches fondues par lui pendant un an à partir du jour de leur réception.

Article 19e. — L'adjudicataire sera tenu en outre de graver en relief sur les cloches, les armes, inscriptions et emblèmes dont la fabrique lui remettra le modèle ou le croquis.

Article 20e. — La commission spéciale nommée pour la surveillance des travaux de fonte et d'installation de la sonnerie, ainsi que tous les membres de la fabrique, se réservent le droit de visiter à toute heure l'atelier devant servir de fonderie, et de prendre en outre toutes les mesures qu'elle jugera convenable pour s'assurer de la bonne exécution du présent cahier de charges.

Article 21e. — Il est bien entendu que tous les articles énoncés ci-dessus feront loi entre les parties, et en cas de contestation sur leur interprétation, elles nomment pour arbitres Messieurs le Bourgmestre de la ville de Bruges, le Président du tribunal civil et l'Ingénieur en chef de la Province, qui décideront en dernier ressort et sans appel.

Ainsi fait à Bruges, le trente un juillet 1800 quarante et sept. [Suivent les signatures] (1).

Le chantier pour la fonte de ces trois cloches fut établi « sur le cimetière du côté nord de l'église ». La coulée eut lieu le 29 octobre. « Une quatrième cloche, destinée à sonner les offices », fut fondue le 22 novembre suivant. Le lendemain, 23 novembre, l'évêque consacrait solennellement la nouvelle sonnerie.

Un écrivain de l'époque, qui a gardé l'anonyme, relate de la façon suivante les noms, les parrains et marraines, les poids et les inscriptions, de chacune des quatre cloches :

« La grosse cloche a reçu le nom de *Salvator* et a pour parrain Mgr l'évêque et pour marraine Mme la baronne Gillès-De Pelichy. Elle pèse 3,802 kilogrammes et porte pour inscription :

» SALVATOR. *Anno a redempto mundo MDCCCXLVII, ab incendio cathed. Brug. IX, œs hoc consecravit Ill. D.D. Franc.Ren. Boussen XVIII eppus atque illi unà cum prœn. D. Maria Josepha Baronissa Gillès-De Pelichy, nomen imposuit Salvatoris. Ædituis D. D. C. Van Beselaere past. et can. F. de Genellis prœs, J. Louwage, L. Ryelandt-Van Naemen, H. Van Merris, can. equite ord. Leop. et S. Gregorii. F. Jooris-De Vos. A. Verstraete-Iserbyt.*

» *Dirigente L. Chicot, Cadomensi, fuderunt Brugis Petitfourt fratres ex Arbot (Gallia).*

» La seconde, qui pèse 2,737 kilogrammes, se nomme *Eligius*. Le parrain en est Mr le baron De Pelichy-Van Huerne, la marraine Mme la douairière Van Tieghem. Inscription :

(1) Papiers de famille de feu Richebourg-Petifourt.

» ELIGIUS. *Anno a redempto mundo MDCCCXLVII, ab incendio cathed. Brug. IX, œs hoc consecravit ill. D. D. Franc. Ren. Boussen, XVIII eppus, atque nomen imposuêre Eligii prœn. D. Joannes Baro De Pelichy-Van Huerne, comitiorum Belgii senator, civitatis prœtor ac eques ord. Leop. ac aliorum ord. et prœn. D. Eugenia-Maria Van Tieghem-Soenens; œdituis D. D. C. Van Beselaere pastore et can. F. De Genellis, prœs. J. Louwage, L. Ryelandt-Van Naemen, H. Van Merris, can. B. Roels equite ord. Leop. J. O. Andries can. equite ord. Leop. et S. Gregorii, F. Jooris, A. Verstraete.*

» *Dirigente L. Chicot, Cadomensi, fuderunt Brugis Petitfourt fratres ex Arbot (Gallia).*

» La troisième a reçu le nom de *Maria*. Le parrain est Mr De Genellis et Mme Ryelandt-Van Naemen la marraine. Elle pèse 1,970 kilogrammes; son inscription porte:

» MARIA. *Anno a redempto mundo MDCCCXLVII, ab incendio cath. Brug. IX, œs hoc consecravit ill. D. D. Franciscus Ren. Boussen XVIII Brug, eppus; atque nomen illi imposuere Mariœ prœn. D F. De Genellis de Cleyhemmer et D. Rosalia Van Naemen conj. D. L. Ryelandt; œdituis D. D. C. Van Beselaere past. et can. F. de Genellis prœs. J. Louwage, L. Ryelandt-Van Naemen, A. Van Merris can. B. Roels equite ord. Leop. J. C. Andries equite ord. Leop. et S. Gregorii, F. Jooris, A. Verstraete.*

» *Dirigente L. Chicot, Cadomensi, fuderunt Brugis Petitfourt fratres ex Arbot (Gallia).*

» Enfin la quatrième, pesant environ 400 kilogrammes, a pour parrain Mr le curé Van Beselaere et pour marraine Mme Joos de ter Beerst, et a reçu le nom de *Joannes*:

» JOANNES *est nomen meum. Patrinum habui Rev. adm. Dom. Car. Van Beselaere pastorem et can. cathedralis hujus ecclesiœ, matrinam prœn. Dom. Theresiam Joos-Imbert. Me consecravit*

ill. D. D. Franciscus Renatus Boussen XVIII eppus. Anno a Christo nato MDCCCXLVII, ab incendio hujus cathed. IX.

» *Ego vox clamantis.... Parate viam Domini....*

» *Dirigente L. Chicot, Cadomensi, mè fuderunt fratres Petitfourt ex Arbot in Gallia* » (1).

1854. « M. PAUL PETIFOURT a fait la refonte de la deuxième des trois cloches de cette cathédrale, avec un plein succès. » (Certificat de satisfaction des fabriciens, en date du 2 novembre).

En 1869, cette « seconde cloche *Éloy* s'est fêlée de nouveau ». (Lettre de M. Albert Verstraete, secrétaire du conseil de fabrique de la cathédrale, à Paul Petifourt, en date du 18 juin 1869) (2).

« MM. F. et A. CAUSARD, fondeurs de cloches [à Tellin], ont été chargés de la refonte de la deuxième cloche de la sonnerie de la cathédrale;... la nouvelle cloche pèse 3.288 kilogrammes... » (Certificat de satisfaction du bureau des marguilliers de la cathédrale, le 18 novembre 1869) (3).

Bruges. — Couvent des Religieuses Rédemptoristines.

En juillet 1847, marché passé avec Paul PETITFOURT, pour la fonte de trois cloches, devant former ensemble une tierce majeure et « dont la plus grosse pèsera environ

(1) *Sonnerie de Saint-Sauveur à Bruges,* dans les *Annales* de la Société d'Émulation de Bruges, année 1847, pp. 153 à 156.

(2) Papiers de famille de feu Richebourg-Petifourt.

(3) Cf. le prospectus intitulé *Fonderies de cloches de F. et A. Causard,..* (imp. J. B. Jung et Cie, Colmar), (in-4° de 6 pp., s. d.), p. 5; — et la brochure-propectus, intitulée *Fonderies de cloches et carillons de F. et A. Causard,...*, (Liége, imp. et lith. Daxhelet), (in-4° de 29 pp., s. d.), p. 5.

260 kilogrammes». — Nous donnons in-extenso le texte de ce marché :

Entre les soussignés : M. Jean-Baptiste de Vuyst, agissant comme fondé de pouvoirs de la dame Eugénie Dijon, supérieure du couvent des religieuses Rédemptoristines à Bruges, suivant procuration sous seing privé en date du 23 juillet 1800 quarante cinq, enregistrée à Bruges le 24 du dit mois par Prignot, d'une part,

Et Monsieur Paul Petitfourt, fondeur de cloches, demeurant à Arbot-sur-Aube, canton d'Auberive, dpt de la Haute-Marne, d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er. — Le sieur Petitfourt s'engage à fondre pour l'église des Dames Rédemptoristines trois cloches formant ensemble une tierce majeure, dont la plus grosse pèsera environ deux cent soixante kilogrammes.

Ces cloches seront tracées en quinze bords et fondues d'après les indications de Mr Chicot, conducteur des travaux d'installation de la sonnerie de l'église cathédrale de Bruges. Cet accord de tierce majeure devra être juste et sans aucune dissonnance.

Art. 2me. — Le métal provenant des cloches actuelles sera donné au fondeur afin d'être employé dans la fonte de ces cloches et il sera mis au fourneau et coulé en moule en présence de Mr de Vuyst.

Art. 3me. — Les anciennes cloches, ainsi que les nouvelles, seront pesées au poids de la ville en présence de Monsieur de Vuyst et de Mr Chicot, conducteur des travaux.

Les frais que coûteront cette opération seront à la charge du sieur Petitfourt.

Art. 4me. — Le sieur Petitfourt s'engage à graver en relief sur les trois cloches les inscriptions et enblèmes dont on lui remettra le modèle.

Art. 5me. — Les cloches devront être fondues pour être bénites le huit septembre prochain.

Art. 6me. — La réception des cloches sous le rapport de l'art musical sera faite par deux musiciens de la ville, au choix de M. Vuyst.

Art. 7me. — M. de Vuyst payera au sieur Petitfourt le prix de refonte et de main d'œuvre des cloches à raison de cent-quinze francs par cent kilogrammes.

Et le déchet de la fonte restera à la charge de M. de Vuyst.

Le montant de la somme due au sieur Petitfourt pour la fonte des cloches lui sera compté dans un bref délai après la réception.

Art. 8me. — Le sieur Petitfourt garantira les cloches pendant un an à partir du jour de la réception.

Tous les articles énoncés dans le présent marché feront loi entre les parties, et en cas de contestation sur leur interprétation, elle nomment pour arbitres M. le Bourgmestre de la ville de Bruges, M. l'Ingénieur en chef de la Province et le Président du tribunal civil.

Pour l'exécution des présentes, M. Petitfourt fait élection de domicile à Bruges, rue des Pierres, n° 24.

Fait double à Bruges, le . . . juillet 1847.

Approuvé l'écriture cy-dessus.

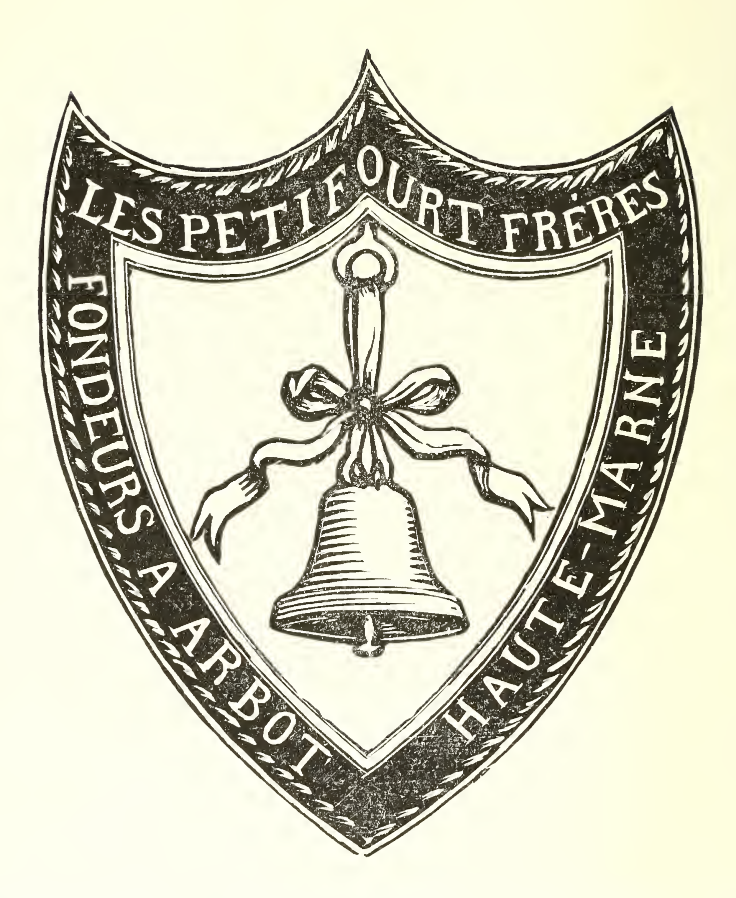
[Signatures:] J.-B. Vuyst. — Petifourt (1).

Bure (province de Namur).

En 1833 ou vers 1833, fonte [à Tellin?] par les frères Jean-Baptiste et Charles Causard, de deux cloches pour Bure, pesant 650 et 400 kilos environ et donnant les notes *sol* et *la* (2).

(1) Papiers de famille de feu Abel Richebourg-Petifourt.

(2) Communication de Mme G. Sléger-Causard.



Matrice de la marque qui servait aux frères Paul et Hippolyte Petitfourt pour la signature des cloches fondues par eux en société.

D'après un estampage de Jos. Berthelé (Arbot, 1891).

Burgbrohl (gouvernement de Coblence).

GAULARD-CHAUDRON fondit à Trèves pour la commune de Burgbrohl en 1850 (1).

Le 2 avril 1852, marché passé avec « CARL GAULARD Sohn, Glockengieszer zu Aachen wohnhaft » : « Herr Gaulard übernimmt den Neugusz einer Glocke für die Pfarrkirche Burgbrohl, die ein Gewicht haben musz von tausend Pfund » ; « diese neue Glocke musz den Ton *sol* haben, so dasz sie mit einer noch später zugieszenden Glocke und der gröszten in hiesiger Kirche, welcher Herr Gaulard den Ton *si* gegeben hat, die Vollterze *sol*, *la*, *si*, bildet » ; « Herr Gaulard liefert frei die neue Glocke bis Brohl oder Andernach » ; « die zuliefernde Glocke musz spätestens bis zum fünfzehnten Juny dieses Jahres an einen der ergenannten Orte abgenommen werden können » (2).

Burrinne (Hainaut).

En 1854, fonte sur place, pour cette localité, d'une cloche pesant 1450 kilos, par JOSEPH DROUOT et ses fils CHARLES et PAUL ; règlement de compte le 23 septembre 1854 (3).

Cambron-Casteau (Hainaut).

En 1810, fonte sur place dans cette localité, par JEAN-BAPTISTE DROUOT ; durée du travail : « cinq semaines ou environ, ... dans le cours d'aoust et septembre ». (Certificat de satisfaction délivré, le 8 novembre 1812, par le maire de Cambron Casteau, au dit « Jean-Baptiste Drouot

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.
(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.
(3) Carnet de Joseph Drouot.

fils, fondeur de cloches, se retirant ordinairement Porte Sept-Fontaines, au Lion d'Or, à Tournay » [1].

Cambron-Saint-Vincent (Hainaut).

En 1852, fonte sur place pour cette localité, par JOSEPH DROUOT « demeurant à Tournay », et son fils PAUL, d'une cloche pesant 848 kilos (refonte avec augmentation); marché passé le 20 juillet; travail commencé aussitôt après le marché [2].

La Chapelle-à-Oye (Hainaut).

En 1850, JOSEPH DROUOT et ses fils CHARLES et PAUL fondirent, à Leuze-sur-Douaire, deux cloches pour la Chapelle-à-Oye: l'une de 410 et l'autre de 220 kilos; paiement le 9 décembre [3].

Charleroi (Hainaut).

Le 6 juin 1836, marché passé avec JOSEPH DROUOT, de Maisoncelles, « ayant son domicile à Leuze (province de Hainaut) »: une cloche pour l'église paroissiale Saint-Christophe (ville haute), la moyenne des trois composant la sonnerie, « du poids de 468 à 500 kilog. environ » (refonte, avec augmentation, d'une ancienne pesant 290 kilos) [4].

Coblence.

Le 28 avril 1849, certificat de satisfaction délivré par le

(1) Papiers de famille de M. Paul Drouot.
(2) Papiers de famille de M. Paul Drouot.
(3) Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille de M. Paul Drouot.
(4) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

« Kirchenrath von St.-Kastor » au fondeur « CARL GAULARD Sohn in Aachen », qui a « für die Kirche von St.-Castor, im verfloszenen Jahre, fünf neue Glocken gegossen: N° 1, von 5621 1/2 l.; 2. von 3368 1/2; 3. von 2354 1/2; 4. von 1880; 5. von 1303, welche auf die Töne *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, gestimmt sind » (1). Ces cloches semblent bien avoir été fondues sur place.

Cologne.

« Kosten-Anschlag für den Wiedergusz der groszen Glocke (Gewicht circa 8.000 l. des alten Gewichts) in der Militair-Kirche zu Köln », signé: « GAULARD fils, à Malmédy », le dit devis, présenté « an den Landesbaumeister Herrn Maertens, Cöln », et daté de « Malmédy, den 24 Mai 1858 » (2).

Cordes (Hainaut).

Au mois de juin 1836, fonte à Béclers par JOSEPH DROUOT, d'une cloche pour l'église paroissiale de Cordes, du poids de 712 kilos (refonte); marché passé le 13 juin; [coulée: vers le 25 juin]; [livraison et] règlement de compte, le 27 juin (3).

Cosen (Limbourg belge).

En 1827 (?), JOSEPH DROUOT fondit pour cette localité une cloche pesant, au poids du lieu, 497 livres (4).

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(3) Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille de M. Paul Drouot.

(4) Carnet de Joseph Drouot.

Coxide, aliàs *Coxyde* (Flandre occidentale).

En 1851, JOSEPH DROUOT et son fils PAUL fondirent à Boussu (Hainaut) trois cloches pour Coxide, pesant ensemble 1973 kilos, savoir la première 871, la seconde 653 et la troisième 455 kilos; les dites cloches, commandées le 15 avril et fondues en juin; règlement de compte, le 6 août (1).

Dadizeele (Flandre occidentale).

« REGNAULT (L. F.), fondeur, ... en 1807 fut chargé de fabriquer deux cloches pour l'église de Dadizeele ». (Edouard G. J. Gregoir, *Bibliothèque musicale populaire*, second volume, deuxième partie: *le Carillon dans l'ancien temps*, p. 16).

Il s'agit, selon toute vraisemblance, de LOUIS-FRANÇOIS REGNAULT, qui plus tard (antérieurement à 1836) fondit en Bavière, et spécialement à Munich, des cloches, des canons et des statues, et qui mourut à Illoud (Haute-Marne), en 1856, dans sa 86e année.

Deux-Acren (Hainaut).

En 1849, refonte d'une cloche; marché passé, le 9 octobre, par JOSEPH DROUOT, « domicilié à Tournay » (2). La cloche en question, du poids de 1425 kilos, fut fondue sur place à Deux-Acren par VITAL DROUOT, ouvrier de son oncle Joseph Drouot (3).

C'est à cette fonte sur place que se rattache la création de la fonderie de cloches MARQUEBREUCQ, de Deux-Acren. L. Marquebreucq était de son métier fondeur en fonte

(1) Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille de M. Paul Drouot.

(2) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(3) Cette cloche a été refondue à Tournai, en 1892, par M. Paul Drouot.

et mécanicien. Pendant son séjour à Deux-Acren, Vital Drouot l'initia au moulage des cloches et à la construction du fourneau, ... et Marquebreucq devint le concurrent de Joseph Drouot (1).

Le fondeur Marquebreucq (Léopold), dont M. Armand de Behault de Dornon a signalé les cloches fondues en 1860 pour Estinnes et en 1863 pour Lens (2), est mort à Deux-Acren le 11 août 1869. Son fils Gustave Marquebreucq a continué l'industrie paternelle jusques vers 1886 (3).

Doveren (gouvernement d'Aix-la-Chapelle).

Les Gaulard père et fils, d'Audeloncourt, fondirent en société, pour cette localité [antérieurement à 1845?] une cloche que Gaulard fils fut obligé de refondre [en 1845?] (4).

Düngenheim (gouvernement de Coblence).

D'après la « Note des cloches de Düngenheim », signée de Gaulard fils (Coblence, le 12 août 1848), les trois cloches fournies par lui pour la localité en question, pesaient, la première 1436 livres, la deuxième, 974 livres, et la troisième, 724 livres; total: 3134 livres; « les vieilles pesoient ensemble 1720 livres ».

(1) D'après une communication de M. Paul Drouot.

(2) « La cloche de l'église de Lens... *fusa fuit Lentii anno 1863 a Leopoldo Marquebreucq ex Acren*... C'est Marquebreucq, fondeur à Deux-Acren, qui refondit, en 1860, la [ou les] cloches de l'église des Estinnes ». (A. de Behault de Dornon, dans *Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*, tome LIII, p. 238).

(3) Communication de M. Jules Fautres, secrétaire communal de Deux-Acren.

(4) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

Dans la note en question, « la cire pour l'incription » est comptée à part, en surplus du prix de façon du métal neuf [1].

Dürbosslar (gouvernement d'Aix-la-Chapelle).

Le 18 mars 1851, « Vertrag zwischen dem ... Kirchenvorstande zu Dürbosslar, Kreises Jülich, einerseits, und dem Glockengieszer Herrn Carl Goulard fil *(sic)*, zu Aachen, andererseits » : — « der Glockengieszer Herr Goulard übernimmt den Umgusz der gröszten in dem Thurme der Pfarrkirche zu Dürbosslar sich gegenwärtig befindlichen Glocke » ; — « der Umgusz ist der Art zu bewerkstelligen dasz die neue Glocke mit der mittlern Kirchenglocke zu Dürbosslar, deren Ton zwischen A und H oder *la* und *si* liegt, eine kleine Terz nach unten bilde, also den Ton G oder *sol* erhalte » ; — « die neue Glocke darf das Gewicht von zwölfhundert Pfund nicht übersteigen » ; — lieu de la fonte : vraisemblablement Aix-la-Chapelle ; — « der Kirchenvorstand behält sich das Recht vor, die neue Glocke durch die Herrn : Musiker Wagemann zu Aachen, Mechaniker Kauf zu Linnich und Oberpfarrer Blum zu Aachen als Sachverständige, revidiren zu lassen » ; — le fondeur « verspricht die Glocke bis spätestens 3 Mai dieses Jahres an den Bürgermeister Franz Kleinermann... abzuliefern » ; — approbation du dit marché par le vicaire général de l'archevêché de Cologne, le 29 mars 1851.

Certificat de satisfaction, délivré au fondeur par le curé Blum, au nom des trois experts susdits, le 12 mai 1851 : « eine mehr als 1300 pfündige Glocke, die sowohl was

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

Harmonie und Reinheit des Tones als Gediegenheit und Gefälligkeit der Arbeit, betrifft den ungetheilesten Beifall... » (1).

Ehrenbreitstein (gouvernement de Coblence).

Le 4 décembre 1848, certificat de satisfaction délivré par le conseil de fabrique au fondeur « Herr GAULARD, zu Aachen », qui a fourni à l'église d'Ehrenbreitstein trois cloches neuves, pesant ensemble 3.140 livres (2).

Ellignies-Sainte-Anne (Hainaut).

En 1850, fonte sur place, par JOSEPH DROUOT, de la grosse cloche de l'église paroissiale du dit lieu; poids: 1080 kilos (refonte avec augmentation d'une centaine de kilos); marché passé le 24 septembre (3).

Familleureux (Hainaut).

JOSEPH DROUOT doit avoir fondu pour cette localité, en 1822, en société avec HABERT (4).

Florenville (Luxembourg belge).

Trois cloches, pesant 1578, 1100 et 787 kilos, fondues à Muno par CHARLES MAITROT, fournies en octobre 1875. (Certificat du 4 novembre 1875) (5). Les trois cloches de Florenville constituent la plus forte sonnerie fondue par

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.
(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.
(3) Papiers de famille de M. Paul Drouot.
(4) Carnet de Joseph Drouot.
(5) Papiers de M. Charles Maitrot.

Charles Maitrot durant les cinq ou six ans qu'il a été établi fondeur de cloches (1).

Fontenelle (province de Namur).

Joseph Drouot semble bien avoir refondu une cloche pour cette localité, en société [avec Pierre Courteaux?], en 1825 ou 1826 (2).

Fosses (province de Namur).

En 1826, Joseph Drouot fondit pour cette localité, en société [avec Pierre Courteaux], une cloche pesant 811 livres (refonte d'une ancienne qui en pesait 663); règlement de compte, le 5 juillet (3).

Froyennes (Hainaut).

Le 20 ou le 30 juin 1850, Joseph Drouot, de Maisoncelles, faisant « élection de domicile chez le sieur Leclercq, menusier et cabaretier, rue du Bois blanc, à Leuze », passait marché pour la refonte d'une cloche de Froyennes pesant 650 kilos; la dite refonte fut faite à Leuze-sur-Douaire, par le dit Joseph Drouot et ses fils Charles et Paul; poids de la cloche après sa refonte: 726 kilos; livraison et règlement de compte en septembre (4).

Furnes (Flandre occidentale).

En 1830, Joseph Drouot, « fondeur de cloches à Tour-

(1) Communication de M. Charles Maitrot.

(2) Carnet de Joseph Drouot.

(3) Carnet de Joseph Drouot.

(4) Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille de M. Paul Drouot.

nai », fond pour l'église paroissiale Saint-Nicolas de Furnes deux cloches, pesant l'une 766 kilos 400 (nouvelle), l'autre, 570 kilos (refonte d'une ancienne de 746 kilos); — marché passé par le dit Joseph Drouot les 22 avril et 1er mai; — les dites cloches fondues [à Ypres?] en société avec.... (?) (1).

Gheel (province d'Anvers).

En 1817, fonte de trois cloches, pour l'église Sainte-Dymphne. Sur la première « se trouvent inscrits les noms des fondeurs, qui sont : C. Drout, J. B. N. Gaulard et B. L. F. Reynaud ». (F. Donnet, *les Cloches d'Anvers*, p. 220).

Le nom du premier de ces trois fondeurs doit certainement se dire : Drouot. L'année précédente Clément Drouot et Jean-Baptiste-Nicolas Gaulard avaient fondu en société les cloches de *Lichtaert*.

Nous serions assez porté, au lieu de « B. L. F. Reynaud », à lire *E. L. F. Regnaud* et à identifier ce troisième fondeur avec Étienne-Louis-François Regnaud, de Levécourt, qui était alors âgé de vingt ans, et qui avait épousé, au mois de décembre précédent, l'une des filles du fondeur de cloches Clément Drouot, de Huilliécourt. Si cette hypothèse est juste, nous nous trouverions en présence du beau-père et du gendre. Peut-être même aurions-nous là une des premières entreprises, auxquelles ait pris part le jeune É.-L.-F. Regnaud.

Gilly (Hainaut).

Du 18 mars au 4 juin 1824, fonte sur place à Gilly, par Joseph Drouot, en société avec Pierre Courteaux : 1° la

(1) Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille de M. Paul Drouot.

grosse cloche de l'église paroissiale du dit lieu (refonte, avec augmentation de 489 kilos 51 décagrammes, d'une ancienne cloche qui pesait 721 kilos 05), dont le marché fut passé le 6 mai, [après la fonte], et approuvé, le 24 du même mois par la députation des États du Hainaut; 2° deux autres cloches, pesant: la deuxième, 950 livres, et la petite, 690 livres. En quittant Gilly, les dits fondeurs allèrent ouvrir un nouveau chantier au *Nouvion* (Aisne) (1).

Grandglise (Hainaut).

En 1855, fonte dans cette localité, par JOSEPH DROUOT, de deux cloches, savoir: une pour *Grandglise*, du poids de 890 kilos, et une pour *Vinckem* (2).

Grandménil (Luxembourg belge).

Marché passé, le 6 mars 1840, « entre les sieurs CHARLES GAULARD, fondeur de cloches, faubourg Sainte-Margueritte, à Liége, d'une part; d'autre, le conseil de fabrique de Grandménil »: — « le conseil livrera une vieille cloche, du poids d'environ 700 livres, pour être refondue avec diminution de 6 pour cent, et cela au prix de 30 francs les 100 livres »; le fondeur « augmentera cette cloche du poids de 100 ou 500 livres, d'après l'information qu'il en recevra de M. le curé quand on lui livrera la vieille cloche; pour l'augmentation, il lui sera payé 1 franc 75 centimes par livre »; — « le sieur Gaulard s'engage à mettre d'accord la nouvelle cloche avec celle qui reste à Grandménil »; durée de la garantie: un an (3).

(1) Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille de M. Paul Drouot.

(2) Communication de M. Paul Drouot.

(3) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

Grobbendonck (province d'Anvers).

« La moins importante [des deux cloches anciennes, qui existent encore dans l'église Saint-Lambert de cette localité], est l'œuvre de C. Drouot, L. F. E. Regnaud et F. Lainville ». (Fernand Donnet, *les Cloches d'Anvers*, p. 228).

Il s'agit, sans hésitation possible, de Clément Drouot, de Huilliécourt, et de ses deux gendres Étienne-Louis-François Regnaud, de Levécourt, et François Lainville, de Huilliécourt.

Grosage (Hainaut).

Le 28 juin 1847, marché passé par Joseph Drouot, « fondeur de cloches à Pic-au-Vent, près de Tournay »: une cloche pour l'église paroissiale de Grosage (refonte, avec augmentation de 50 kilos environ); [lieu de la fonte: Pic-au-Vent?]; poids de la cloche ancienne livrée au fondeur: 521 kilos; poids de la cloche neuve: 583 kilos (1).

Grosscampen (gouvernement de Trèves).

Le 10 août 1855, « Vertrag.... zwischen der Kirchenverwaltung zu Grosscampen und dem Glockengieszer Herrn C. Gaulard Sohn in Aachen, dermalen seines Geschäftes wegen in Malmedie wohnhaft,.... zum Umgieszen einer gerissenen Glocke der hiesigen Pfarrkirche, schwer elfhundert acht und vierzig Pfund »; — texte de l'inscription: *Ecclesiae parochiali in Grosscampen. In honorem B. Virg. Mariae et SS. Sebastiani mart. et Wendalini abbatis, aere fabricae eccles. fusa anno 1855. C. Gaulard* », plus, le nom du curé *Ballmann;* — « die neue Glocke hat diese vier

(1) Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille de M. Paul Drouot.

Bildnisse zu erhalten: *a)* Christus am Kreuze; *b)* Maria, die Himmelskönigin, mit Krone und Scepter; *c)* das Bildnisz des heiligen Martyrers Sebastianus, dessen Fest am 20 Januar ist, und *d)* das Bild des heiligen Wendalinus mit einem Schäfchen » (1); la cloche neuve devra être du même poids que l'ancienne, et, comme ton, « mit der vorhandenen gröszern Glocke vom Jahre 1793 vollkommen harmoniren » (2).

Grosslangenfeld (gouvernement de Trèves).

Le 5 août 1855, marché passé, par le conseil de fabrique de Bleialf « mit dem anwesenden Glockengiezer Herrn Carl Gaulard, wohnhaft zu Aachen », pour « die Umgieszung einer gerissenen Glocke der Filialkirche zu Groszlangenfeld, zur Pfarrei gehörend »: — « der Herr Gaulard übernimmt die Umgieszung der Glocke zu ein tausend Pfund für den Betrag von zwölf Thaler courant vom hundert »; le dit fondeur « hat abgeschätzt dasz beim Neugieszen von hundert sieben Pfund Feuerverlust stattfinde »; — « eine kleine Glocke, welche gerissen ist, der Pfarrkirche zu Bleialf zugehörend, vom Gewicht von acht und neunzig Pfund, welche nachher der Pfarrkirche von der Filialkirche vergütet wird, wird beigegeben, und wird nachher von Herrn Gaulard nach Umgieszung der Glocke das übrigbleibende Glockenmetalle per Pfund zu eilf Silbgroschen vergütet »; durée de la garantie: « bis zum ersten September 1856 ».

Approbation du dit marché par le vicaire général de l'évêché: Trèves, le 12 août 1855. Quittance de 60 thalers, par Charles Gaulard: Malmédy, le 12 septembre 1855 (3).

(1) Saint Wendelin, patron des bergers.

(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(3) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

Habscheid (gouvernement de Trèves).

Le 22 septembre 1855, « Vertrag zwischen dem Glockengieszer Herrn CARL GAULARD Sohn, in Aachen, und dem Kirchenrathe in Habscheid, über Umgusz einer Glocke der Kapelle Masthorn » : — « der vergenannte Gieszer verbindet sich die Glocke, welche hundert vier und achtzig und trei Viertel Pfund wiegt, in Malmedy, in Monatsfrist von heute an, umzugieszen » ; — « die Inschrift : *In honorem B. M. V. et St. Matthiae 1855*, wird ... an der Glocke angebracht » ; « die neue Glocke musz denselben Ton erhalten, wie die alte hatte, so dasz selbe mit der noch im Thurme bleibenden harmonirt » (1).

Hamm, aliàs *Hamm-am-der-Sieg* (gouvernement de Coblence).

Marché passé, le 20 juillet 1850, avec « dem zu Aachen wohnenden Glockengieszer Herrn CHARLES GAULARD » : « Herr Charles Gaulard übernimmt .... den Umgusz einer Kirchenglocke für das Dorf Hamm, und zwar in seiner Werkstätte zu Aachen » ; — « diese Glocke musz den Ton *mi* oder mit andern Worten den nächst tiefern Ton erhalten, welchen die gegenwärtig noch im Kirchthurme zu Hamm hängende gröszte Glocke hat, und ein Gewicht von 2050 l. bekommen » ; — « die Umschrift, welche am obern Rande anzubringen ist, lautet : *In gloriam Dei omnipotentis et in honorem S. Blasii refundere curavit civitas Hammensis.* MDCCCL » (2).

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

Hansinelle (province de Namur).

En 1824, JOSEPH DROUOT fondit pour cette localité une cloche pesant 1540 livres [1].

Hautrage (Hainaut).

Le 24 septembre 1860, JOSEPH DROUOT, « domicilié à Douai », passe marché pour la refonte d'une cloche [2].

Hávinnes (Hainaut).

En 1836, refonte de la grosse cloche de l'église paroissiale de cette localité, par JOSEPH DROUOT, « résidant à Tournay »; marché passé le 28 avril; lieu de la fonte: Havinnes; travail commencé le 3 mai [3].

Heestert (Flandre occidentale).

Le 8 août 1837, marché passé par JEAN-BAPTISTE DROUOT, d'Hâcourt, pour la fonte d'une sonnerie de trois cloches en accord de tierce majeure, les dites trois cloches du poids total de 4.400 livres environ, poids de Courtrai (refonte d'une ancienne, avec addition de métal); lieu de la fonte: Heestert; travail exécuté en août et septembre [4].

Helsingen (Luxembourg belge).

En 1860, fonte d'une cloche neuve de 918 livres, à fr. 2,25 la livre, par « GAULARD Sohn, Glockengieszer wohnhaft in Malmedy »; marché passé le 20 mai [5].

(1) Carnet de Joseph Drouot.
(2) Papiers de famille de M. Paul Drouot.
(3) Papiers de famille de M. Paul Drouot.
(4) Papiers de famille de M. Paul Drouot.
(5) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

Herderen (Limbourg belge).

En octobre-novembre 1818 ou bien en 1819, refonte, par JOSEPH PERRIN, d'une cloche pesant environ 850 livres(1).

Hochtendung (... ?).

En 1849, CHARLES GAULARD fondit pour « Hochtendung » trois cloches, dont le prix total s'éleva à 1700 thalers (2).

Hosingen (Grand Duché de Luxembourg).

JOSEPH PERRIN et HÉMERY fondirent pour cette localité, en 1845 ou 1846, trois cloches pesant ensemble 4 083 livres, savoir: la grosse, 1847; la deuxième, 1283 et la troisième, 953 (refonte, avec augmentation de 2614 livres de métal, d'une ancienne cloche pesant 1546 livres); prix de refonte: 30 francs les 100 livres; prix du métal d'augmentation: 2 francs la livre; le déchet, compté à 5 °/o du poids de la cloche à refondre (3).

Houtaing, aliàs *Houtaing-lez-Leuze* (Hainaut).

En 1850, JOSEPH DROUOT et ses fils CHARLES et PAUL fondirent, à Leuze-sur-Douaire, une cloche de 930 kilos pour Houtaing (refonte) (4).

Houthem (Flandre occidentale).

Le 17 juillet 1830, livraison par JOSEPH DROUOT d'une

(1) Lettre de Joseph Perrin au maire de Tellin, en date du 10 octobre 1818. (Document communiqué par M. Slégers-Causard).

(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(3) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(4) Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille de M. Paul Drouot.

cloche (nouvelle) pesant 2378 livres, poids d'Ypres, soit 1025 kilos; le marché avait été passé, par le dit Joseph Drouot, « fondeur des cloches à Tournai », le 23 avril de la dite année (1).

Ichteghem (Flandre occidentale).

Le 15 septembre 1835, marché passé avec Jean-Baptiste Drouot, « fondeur de cloches à Tournai »: 1° une cloche pesant environ « 3000 livres, poids de Bruges » (refonte, avec augmentation, d'une cloche fendue pesant environ 1400 livres); 2° une cloche (nouvelle), pesant environ 500 livres; lieu de la fonte: Ichteghem (2).

Immendorf (gouvernement de Coblence).

Le 29 février 1840, marché passé « zwischen dem Kirchenvorstande von Immendorf und dem Glockengieszer Charles Gaulard, wohnhaft zu Lüttig » (3), pour la refonte (même ton et même poids) de la petite cloche cassée de la dite église (4).

Kaarst (gouvernement de Düsseldorf).

Au mois d'août 1846, Charles Gaulard d'Audeloncourt recommença, pour cette localité, une cloche [pesant 2328 livres?] (5).

(1) Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille de M. Paul Drouot.

(2) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(3) Pour *Lüttich* = Liége.

(4) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(5) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

Kerkhove (Flandre occidentale).

M. Paul Bergmans a signalé, dans ses *Variétés musicologiques*, la cloche, ou plus exactement, les cloches fondues en 1643 pour cette localité par « FRANÇOIS et NICOLAS DELESPINE ». (*Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*, tome LIII, pp. 6 et 13).

Ces deux fondeurs étaient du Bassigny. L'un et l'autre habitèrent le village de Doncourt (Haute-Marne). François mourut vers 1676. (Cf. nos *Enquêtes campanaires*, p. 404).

Nous pouvons citer comme autres œuvres de ces deux fondeurs : — 1634, *Armentières* (Nord) : paiement de 1673 livres « à Me Joseph Micelin et Me François de l'Épine, pour avoir refondu les deux plus grosses cloches de l'église » (1);

1647, *Origny-en-Thiérache* (Aisne) : refonte de la moyenne des trois cloches, par François de l'Épine, fondeur de cloches à Laon; marché passé en juin; lieu de la fonte : Origny; bénédiction le 15 août; cette cloche fut refondue en 1746 (2);

1652, *Bancigny* (Aisne), une cloche, signée : « Fondu par François et Nicolas Delespine » (3);

1609 [??], *Verneuil-sur-Serre* (Aisne), une cloche, pesant 600 kilos environ, signée : « fondu par François et Nicolas de Lespine » (4);

(1) Dehaisnes, *Invent. somm. Archiv. commun. Armentières*, série GG. p. 6, art. GG. 27.

(2) Communication de M. L.-B. Riomet.

(3) L'abbé G. Berriot, *le Village de Nampcelle-la-Cour* (Laon, impr. Cortilliot, 1887), p. 19. — Riomet, dans la *Thiérache*, tome XIV, p. 83, et dans le *Libéral de l'Aisne*, n° du 28 avril 1901.

(4) L'abbé Poquet, dans le *Bulletin archéologique* du Comité des Travaux historiques, année 1888, p. 341.

1662, *Reims* (Marne), église cathédrale: marché passé, le 26 août, par le chapitre « avec Nicolas de Lespine et Henri Guyot, fondeurs à Doncourt et à Trouville, près Ligny en Barrois», pour « refondre les trois coups de none et deux autres cloches» (1);

Enfin on trouve Nicolas Delépine, à *Marle* (Aisne), en 1664, en compagnie de Nicolas Lambert (2).

Kerkraede (Limbourg hollandais).

Le 26 juin 1848, marché passé avec FRANÇOIS-ALEXANDRE GAULARD, « fondeur de cloches dûment patenté à Maestricht et domicilié à Aix-la-Chapelle, » pour la refonte d'une cloche du Petit-Séminaire de Rolduc; poids: de 250 à 275 kilos; lieu la fonte: le dit Petit-Séminaire.

Nous donnons in-extenso le texte de ce marché:

Les soussignés directeurs et proviseurs du Petit-Séminaire du vicariat de Limbourg, établi dans l'ancienne abbaye de Rolduc, commune de Kerkrade, d'une part;

Et FRANÇOIS-ALEXANDRE GOULARD, fondeur de cloches dûment patenté à Maestricht et domicilié à Aix-la-Chapelle, d'autre part;

Sont convenus comme suit, savoir:

1° Le sieur Goulard s'oblige à fondre, pour l'église du Petit-Séminaire de Rolduc, d'après les règles de l'art, une nouvelle cloche du poids de deux cent cinquante à deux cent soixante-quinze kilogrammes. Cette fonte doit avoir lieu au dit Petit-Séminaire

(1) Henri Jadart, *le Bourdon de Notre-Dame de Reims* (Reims, 1884, in-8°), p. 29.

(2) Riomet, dans la *Thiérache*, tome XIII, p. 132, et dans le *Libéral de l'Aisne*, n° du 28 avril 1901.

avant le 15 août prochain 1848. La cloche portera l'effigie de saint Louis de Gonzague, avec inscription.

2° Le sieur Goulard s'oblige à refondre le métal, cuivre et étain, fourni par le Séminaire, à raison de trente-deux florins des P. B. (1) par cent kilogrammes, après déduction de 5 par 100 de déchet, et à fournir les matériaux nouveaux à raison de fl 1.74 ou un thaler de Prusse par kilogramme, y compris les frais de fonte. Il s'oblige à fournir le battant de la cloche à raison de fl 0.46 ou 8 silbergros le kilogramme.

3° La cloche à fournir ne doit rien laisser à désirer, quant à la composition ou à la beauté du son; ce défaut existant, le Séminaire n'est pas tenu d'en faire acceptation.

4° Le sieur Goulard se charge de monter la cloche dans la tour de l'église du Séminaire, sans indemnité. Il garantit et reste responsable, pour tous accidents qui pourraient arriver à la nouvelle cloche, pendant dix-huit mois, à compter du jour qu'elle sera mise dans la tour.

5° Les matériaux pour la construction du four, du hangar et accessoires de maréchal et de menuisier pour monter et suspendre la dite cloche, sont à charge du Séminaire.

6° Ce qui, d'après le présent contrat, reviendra au sieur Goulard, lui sera payé en deux termes, savoir la moitié au jour où la cloche sera montée, au mois d'août 1848, et l'autre moitié un an après la même époque.

Ainsi fait et signé en double au Petit-Séminaire à Rolduc, le 26 juin 1800 quarante-huit.

[Suivant les signatures] (2).

(1) Pays-Bas.

(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

Lambermont (province de Liége).

Une cloche (refonte), fondue par CHARLES MAITROT à *Muno*, le 27 avril 1874, en même temps que les trois cloches de cette dernière localité (1).

Laneffe (province de Namur).

En 1826, JOSEPH DROUOT et PIERRE COURTEAUX fondirent en société, à Gilly (Hainaut), deux cloches pour Laneffe, pesant 1052 et 737 livres (refonte de deux anciennes qui pesaient ensemble 1934 livres); règlement de compte, le 26 juin (2).

Laurensberg (gouvernement d'Aix-la-Chapelle).

Le 4 juillet 1852, marché passé par le conseil de fabrique de Laurensberg (im Kreise Jülich), avec le fondeur de cloches « CARL GAULARD Sohn, wohnend in Aachen », pour la refonte « der beschädigten gröszten Glocke, ... in der Weise dasz dieselbe [Glocke, welche circa neunzehnhundert Pfund wiegt], mit der mittlern Glocke, welche den Ton E hat, eine kleine Terz nach unten bilde »; le poids de la cloche neuve ne devra pas dépasser 1910 livres; lieu de la fonte: Aix-la-Chapelle (3).

Lennick-Saint-Martin (province de Brabant, arrondissement de Bruxelles).

Il serait possible que JAMES BASTIEN y ait fondu sur place (4).

(1) Communication de M. Charles Maitrot.
(2) Carnet de Joseph Drouot.
(3) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.
(4) Carnet de Joseph Drouot.

Lessines (Hainaut).

Le 14 avril 1821, les fondeurs [JOSEPH] DROUOT et HABERT-BASTIEN passent marché pour la fonte (ou la refonte) de sept cloches: six pour le carillon de la ville et une pour l'église paroissiale (1).

Leugnies (Hainaut).

En 1827, JOSEPH DROUOT fondit pour cette localité, [en société avec PIERRE COURTEAUX?], une cloche pesant 947 livres (refonte d'une en pesant 939); marché passé le 6 juillet; lieu de la fonte: vraisemblablement Momignies (2).

Leuze-sur-Douaire (Hainaut).

En 1850, importante fonte de cloches à Leuze, par JOSEPH DROUOT et ses fils CHARLES et PAUL :

1° pour *Leuze*, église paroissiale Saint-Pierre, cinq cloches, en remplacement des cinq détruites par l'incendie du 3-4 octobre 1849: la plus grosse, pesant 2229 kilos, fondue séparément (refonte des débris de l'ancienne grosse); les quatre autres en accord (refonte, avec addition de métal nouveau, des débris des quatre autres anciennes), pesant la seconde 672 kilos, la troisième 461 kilos, la quatrième 349 kilos, et la cinquième ou cloche d'appel, dite « le dindin », 105 kilos; total des cinq cloches: 3.816 kilos; marché passé le 9 avril; travail exécuté sur place entre le 1er mai et le 1er août; — les poids prévus par le marché étaient les suivants: pour la grosse: 1800 kilos environ; pour la seconde:

(1) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(2) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

575 kil. environ; pour la troisième: 400 kil. environ; pour la quatrième: 325 kilos environ, et pour la cloche d'appel: de 75 à 100 kilos (1);

2° six autres cloches: une pour *Froyennes*, une pour *Thieulain*, deux pour la *Chapelle-à-Oye*, une pour *Houtaing* et une pour *Moustier*.

Lichtaert (province d'Anvers).

« Les cloches de l'église ... furent refondues en 1816, par Clément Drouot et J.-B.-N. Gaulard ». (Fernand Donnet, *les Cloches d'Anvers*, p. 229).

Le second de ces fondeurs est certainement le Jean-Baptiste-Nicolas Gaulard, de Romain-sur-Meuse, qui mourut à son atelier de Trèves en 1849.

Quant au premier, il semble assez difficile de décider, sur cette simple donnée du nom et du prénom, s'il s'agit du Clément Drouot, de Romain-sur-Meuse, ou du Clément Drouot, de Huilliécourt. Toutefois, comme nous retrouvons en 1817, à *Gheel*, nos deux fondeurs C. Drouot et J.-B.-N. Gaulard, en compagnie d'un troisième qui paraît bien être Étienne-Louis-François Regnaud, de Levécourt, nous nous croyons autorisé à considérer comme vraisemblable que le premier des deux fondeurs des cloches de Lichtaert est Clément Drouot, *de Huilliécourt*.

Liége.

Nous transcrivons, en raison de sa rareté et à titre de

(1) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

spécimen, le prospectus (1) que les GAULARD d'Audeloncourt distribuèrent à la suite de leur installation à Liege (2):

LIÉGE, [*le 25 avril 1834*].

AUGUSTIN et CHARLES GAULARD, père et fils, demeurant à Audeloncourt, département de la Haute-Marne, France, à la résidence de Liége, faubourg Sainte-Marguerite, nº 257. [*309*] (3):

Monsieur,

Nous avons l'avantage et l'honneur de vous informer que nous venons d'établir une FONDERIE DE CLOCHES, à Liége, et nous vous prions de vouloir bien nous honorer de votre confiance.

Nous refondons les cloches et en fondons des neuves de telle grosseur qu'on le désire; nous nous chargeons des transports, de les descendre et monter à la tour; nous faisons toutes les avances et donnons, autant que possible, toute facilité pour les paiemens; nous garantissons nos ouvrages tant pour la sonorité et solidité que pour tout accord; on peut nous écrire, nous nous rendrons à l'invitation qu'on nous fera; nous osons assurer que l'on sera satisfait de nous tant pour la modicité de nos prix que pour toute autre chose. Nous vous prions de nous recommander à Messieurs vos confrères, et vous n'en recevrez aucun reproche.

Nous conservons toujours notre atelier à Hougard et à Bastogne.

Nous vous prions de ne pas nous confondre avec JEAN-BAPTISTE et FRANÇOIS-ALEXANDRE GAULARD, fondeurs à Tongres, quoique fréres. [*Nous ne sommes nulement asossiés*] (4).

(1) Imprimé s. l. n. d., une page petit in-12.

(2) Nous imprimons *en italique et entre crochets* les quelques additions ou corrections faites à la main sur ce prospectus.

(3) Le nº « 257 » imprimé a été barré et remplacé à la main par le nº *309*.

(4) Document communiqué par M. Paul Drouot.

Lobbes (Hainaut).

En 1840, fonte de quatre cloches pour cette localité, par JOSEPH DROUOT, en société avec JAMES BASTIEN :

1° pour l'église paroissiale, une sonnerie de trois cloches en accord de tierce majeure (refonte de quatre anciennes cloches) (1); — 2° « une petite cloche du poids de 50 kilog. à l'usage de l'administration communale » ; — marché passé le 11 avril ; coulée, le 24 septembre ; poids total des anciennes cloches livrées aux fondeurs : 3702 kilos et 1/2 ; poids total des quatre cloches neuves : 4210 kilos ; règlement de compte, le 11 octobre de la dite année 1840 ; certificat de satisfaction, délivré par le bourgmestre et le curé à « JOSEPH DROUOT, résidant à Tournay », le 2 mai 1851 (2).

Lodelinsart (Hainaut).

En 1824, JOSEPH DROUOT fondit pour cette localité une cloche pesant 390 livres (3).

Lombise (Hainaut).

Les registres de l'état-civil de cette commune contiennent le document suivant : « Le 17 juin 1792, LOUIS SIMON, maître fondeur de cloches, habitant du village d'Illou sous Bourmont, qui est la capitale du Bassigny, en Barrois, évêché de Toul, généralité de Lorraine, district du dit Bourmont, département de la Haute-Marne, ayant son épouse au dit Illou, décédé subitement à Lombize, à l'âge de 68 ans,

(1) La seconde cloche de cette sonnerie de 1840 à été refondue à Tournai, en 1891, par M. Paul Drouot.

(2) Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille de M. Paul Drouot.

(3) Carnet de Joseph Drouot.

après avoir fondu une cloche, vers les 11 heures du soir, le 16 du dit mois, a été inhumé au cimetière de Lombize ». (Communication de M. Gaston Bercet, bibliophile, de Solre-le-Château, Nord).

Ce Louis Simon était frère du fondeur de cloches Joseph Simon (1) et oncle du fondeur de cloches Nicolas Simon, déjà signalés l'un et l'autre comme ayant travaillé en Belgique antérieurement à l'époque de la Révolution française.

« La cinquième [cloche de l'église paroissiale Saint-André d'*Anvers*], écrit M. Fernand Donnet, fut refondue le 19 juillet 1773, à Wommelghem, par un fondeur Lorrain Joseph Simon, établi à Mons. Il toucha pour cette opération 45 florins » (2).

Le même auteur mentionne « dans l'église Saint-Willebrord à *Casterlé*, deux cloches ... datées de l'année 1786, et [qui] portent gravé sur elles leur extrait de naissance: Wy zyn geboren door Joseph ende Nicolaes Simon vader en zoon in junius 1786 » (3).

La signature de ces cloches de Casterlé suffirait à établir, contrairement à l'hypothèse émise par Edouard G. J.

(1) Le 31 janvier 1756, à Goncourt, on trouve comme « parrein Joseph Simon, fondeur de cloches, ... de la paroisse d'Illoud, représenté par Louis Simon, son frère, de la même paroisse ». (Archives communales de Goncourt, série GG.).

A Illoud, les 6 février 1776 et 4 mars 1788, Louis Simon est témoin, en qualité d'oncle paternel de la mariée, aux mariages de Marguerite et de Jeanne, filles de « Joseph Simon, fondeur de cloches, et de défunte Marguerite Chevresson », et le 3 février 1784, en qualité d'oncle du marié, au mariage de Nicolas, fils des dits Joseph Simon et Marguerite Chevresson. (Archives communales d'Illoud, série GG.).

(2) Fernand Donnet. *Les Cloches d'Anvers*, p. 97.

(3) *Ibid.*, p. 228.

Gregoir [1], que Joseph et Nicolas Simon étaient non pas *frères*, mais bien *père et fils*.

Gregoir n'a pas moins écrit ... à l'aventure, quand il a représenté Joseph et Nicolas, comme fixés en Belgique vers 1760. En réalité, Joseph resta domicilié à Illoud. Quand à Nicolas, il n'était pas précisément d'âge, vers 1760, à pratiquer la fonte des cloches. — « JOSEPH SIMON, fondeur de cloches, fils de Claude Simon et de Nicole Jeanson », avait épousé à Illoud, le 26 janvier 1751, Marguerite Chevresson, fille de Nicolas Chevresson et de feue Marguerite Julliot. — NICOLAS, fils du dit « Joseph Simon, fondeur de cloches, et de Marguerite Chevresson, paroissiens d'Illoud », était né, au dit Illoud, le 15 septembre 1755; il avait eu pour parrain « Nicolas Chevresson, et par procuration LOUIS SIMON » [2].

A l'époque où il fondit avec son père les cloches de Saint-Willebrord de Casterlé, NICOLAS SIMON était marié depuis un peu plus de deux ans. Le 3 février 1784, il avait épousé à Illoud, Anne Desforest, fille du fondeur de cloches CLAUDE DESFOREST et d'Élisabeth Chevresson, aussi de cette paroisse [3].

Joseph Simon et son fils Nicolas travaillèrent, dans la Flandre occidentale, en société avec plusieurs autres fondeurs du Bassigny :

M. Paul Bergmans a signalé, dans ses *Variétés musi-*

(1) « SIMON (Joseph et Nicolas), probablement frères, natifs de la Lorraine, se fixèrent en Belgique vers 1760. Ils fondirent en 1773 une cloche à l'église Saint-André d'Anvers.... Ils avaient une fonderie à Wommelghem (Anvers) ». (Edouard G.-J. Gregoir, *Bibliothèque musicale populaire*, second volume, deuxième partie, *le Carillon dans l'ancien temps*, p. 16).

(2) Archives communales d'Illoud, série GG.

(3) Archives communales d'Illoud, série GG.

cologiques, une cloche fondue en 1784 pour *Bavichove* par « J. et N. SIMON et C. DEFOREST » *(Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*, tome LIII, pp. 6 et 10) (1);

La grosse cloche de *Waermaerde*, bénite le 20 août 1791, est signée: « *fusa sum per* JOSEPHUM SIMON ET C. FOISSEY, *mense augusti, anno 1791* » (Paul Bergmans, op. cit , dans *Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*, tome LIII, p 15; cf. p. 6);

Enfin M. Paul Bergmans nous apprend que N. SIMON, « qui était un ivrogne », mourut en 1803 à *Sweregen*, où il venait de fondre trois cloches avec C. DROUOT *(Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*, tome LIII, p. 10; cf. ibid., p. 266).

Deux fondeurs de cloches ambulants de la famille SIMON d'Illoud, LOUIS et NICOLAS, l'oncle et le neveu, se trouvent donc avoir été l'un et l'autre surpris par la mort, à onze ans d'intervalle, au cours de leurs pérégrinations professionnelles. Ce ne sont pas les seuls fondeurs du Bassigny qui soient ainsi décédés « en campagne », et nous avons

(1) Le fondeur de cloches CLAUDE DEFOREST (fils de Claude Deforest et d'Anne Simon), était né à Illoud (Haute-Marne), le 17 février 1725. Le 18 février 1760, il épousa, au dit Illoud, Élisabeth Chevresson, fille de feu JOSEPH CHEVRESSON, fondeur de cloches, et d'Anne Julliot. Sa fille Marguerite épousa, également à Illoud, le 14 février 1792, le fondeur de cloches J.-B. RENAUD, fils du fondeur de cloches NICOLAS RENAUD et de Thérèse Guillaume. Claude Deforest est encore dit fondeur de cloches (à l'âge de 64 ans) le 7 pluviose an II. (Archives communales d'Illoud).

« Le 30 août 1760, fut passé un contrat avec NICOLAS CHEVRESSON, LOUIS SIMON et CLAUDE DEFOREST, fondeurs de profession, pour la fonte et refonte de onze cloches... » du carillon de la Tour du château de *Mons* (voir Armand de Behault de Dornon, dans *Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*, tome LIII, p. 271).

eu l'occasion de mentionner, au cours de la première partie de ce travail, la mort dans des conditions analogues, tant en Belgique que dans la Prusse rhénane, de François Breton, de Jean-Baptiste Drouot, de J.-B.-N. Gaulard et d'Habert-Bastien.

Lontzen (gouvernement d'Aix-la-Chapelle). — *Busch* (ibid.).

Le 9 août 1849, marché passé par le conseil de fabrique de Lontzen avec le fondeur « Goulard fils, zu Aachen »: 1° « für die Pfarrkirche *Lontzen* », une cloche de 1400 livres; — 2° « für die St. Anna Kapelle zu *Busch* », une cloche de 200 livres. Prix total, payé comptant: 882 thalers (1).

Louvignies (Hainaut, commune de *Chaussée-Notre-Dame-Louvignies*).

En septembre-octobre 1852, fonte de quatre cloches à Louvignies par Joseph Drouot, « demeurant à Tournay », et son fils Paul: trois pour l'église de Louvignies et une pour *Thoricourt;* les dites trois cloches de *Louvignies* pesant 268, 198 et 148 kilos (refonte de trois pesant 250, 210 et 140 kilos); marché passé le 6 septembre; travail commencé le 7 septembre; règlement de compte, le 21 octobre. Le marché du 6 septembre ne prévoyait que deux cloches: « une, du poids de la plus grosse qui est actuellement à la tour de l'église, et une moyenne, formant un accord parfait avec les deux autres » (refonte « des deux prédites grosses cloches ») (2).

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(2) Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille de M. Paul Drouot.

Loverval (Hainaut).

En 1827 (vers le mois de juin), JOSEPH DROUOT et PIERRE COURTEAUX fondirent pour cette localité une cloche pesant 316 livres (en remplacement d'une de 280) (1).

Malmédy (gouvernement d'Aix-la-Chapelle).

Le 10 juillet 1845, lettre du bourgmestre de Malmédy à « Monsieur GAULARD fils, fondeur de cloches, rue Saint-Jacques, nº 237, à Aix-la-Chapelle », au sujet de la fonte de « deux cloches neuves pour l'église des religieuses » : — « des deux cloches commandées, l'une, la plus grosse, sera du poids de 180 livres, et la seconde, du poids de 110 livres; elles ne pourront, ni l'une ni l'autre, dépasser ces poids que de cinq pour cent, et tout ce qui sera en plus ne sera pas payé » ; « elles porteront les inscriptions suivantes, savoir la grosse: *Sanctæ Barbaræ. Fusa anno Domini* M D CCC XLV, *Doctore Geron, urbis præfecto, et G. Bragard, sacello præposito, curantibus; patrino Th: Jos: Renette, curiæ Malmundariensis ædilitate functo; matrinâ reverendâ Euphrosyne Place, instituti rectrice;* la seconde: *Sanctæ Ursulæ. Fusa anno* M D CCC XLV *in memoriam M. Susannæ Dethier, quæ hoc in cœnobio pristinam pauperum scholam anno 1834 restituit »;* « le prix en sera établi sur le pied de 15 sbgros la livre » (2).

— Le 4 août 1852, marché passé par le conseil de fabrique du dit lieu avec CHARLES GAULARD fils, « fondeur de cloches à Aix-la-Chapelle », pour la fourniture de deux cloches, l'une « de 3.200 livres au ton *ré* » et l'autre « de 2.200

(1) Carnet de Joseph Drouot.

(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

livres au ton *mi* naturel », en remplacement d'une cloche fêlée pesant approximativement 1.400 livres; lieu de la fonte: l'atelier du dit Gaulard à Aix-la-Chapelle; garantie: trois ans.

La plus grosse de ces deux cloches ayant été burinée, le fondeur la garantit spécialement pour dix ans au lieu de trois, le 20 novembre 1852; le dit jour, première quittance du dit fondeur (1).

Nous transcrivons in-extenso, 1° le dit marché du 4 août; 2° la garantie spéciale et la quittance, du 20 novembre.

Entre les soussignés, membres du conseil de la fabrique de l'église paroissiale de Malmédy et agissant ici en cette dite qualité, d'une part;

Et le sieur C[HARLES] GAULARD fils, fondeur des cloches à Aix-la-Chapelle, d'autre part;

Ont été faites les conventions suivantes, en conformité d'une délibération prise par le dit conseil le 4 avril dernier, approuvée par dépêche de l'ordinaire de Cologne, du 22 juillet dernier, n° 4492.

1° Le sieur Gaulard s'oblige envers le conseil de fabrique à fondre et fournir deux cloches neuves, savoir:

A. Une cloche de trois mille deux cents livres, au ton *ré*;

B. Une cloche de deux mille deux cents livres, au ton *mi* naturel.

2° La matière à fournir par l'entrepreneur est le métal ordinaire des cloches, c'est à dire de cuivre et d'étain. Ces matières doivent être de première qualité et il est libre au conseil d'envoyer un expert sur les lieux, lors de la fonte des cloches, pour s'assurer du bon aloi du métal. A cet effet, le sieur Gaulard sera tenu

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

d'informer huitaine auparavant le conseil de fabrique du jour où la fonte aura lieu.

3° La fonte aura lieu dans les ateliers du sieur Goulard à Aix-la-Chapelle.

4° Le conseil de fabrique s'oblige à payer au sieur Goulard les dites cloches à raison de quinze silbergros la livre, tous frais de construction et de fonte compris. Il est formellement stipulé qu'il ne lui sera rien payé pour surplus de poids, qui dépasserait trois mille deux cents livres, à la cloche de *ré*, et respectivement deux mille deux cents livres à la cloche *mi*.

5° En déduction de ce prix proportionnel, le sieur Goulard accepte une cloche fêlée du poids approximatif de mille quatre cents livres, actuellement appendue au beffroi de l'église paroissiale, au prix ci-dessus de quinze silbergros la livre, moyennant trois pour cent de déchet et sept thalers par cent livres de frais de refonte.

6° Le restant du prix, déduction faite du produit de la cloche fêlée, sera fourni comme suit: huit cents thalers seront payés immédiatement après la révision et l'acceptation, dont il sera fait mention dans l'article suivant; le restant du prix sera payé d'année en année à Malmédy, par sommes de trois cents thalers jusqu'à solde; le tout sans intérêts. Le premier paiement de trois cents thalers sera effectué un an après le paiement des huit cents thalers.

7° La révision et l'acceptation des deux cloches neuves aura lieu à Malmédy par trois experts nommés par le conseil de fabrique. Si au rapport de ces experts, les dites cloches n'ont pas les conditions voulues et principalement le ton, elles resteront pour compte du fondeur. Dans ce cas, il devra procéder à une nouvelle refonte des dites cloches aux mêmes conditions et les livrer franches de port à Malmédy.

8° Les frais de transport, tant de la cloche fêlée à Aix-la-Chapelle que des cloches neuves d'Aix à Malmédy, seront supportés par la

fabrique de l'église; toutefois comme le transport des deux cloches neuves aura lieu par les soins et aux risques du fondeur Goulard, il ne pourra lui être alloué de ce chef que le maximum de douze silbergros par cent livres.

9° Outre les charges ci-dessus, le sieur Goulard se soumet aux garanties suivantes, sans lesquelles le dit contrat n'aurait pas lieu:

A. Il devra livrer à ses risques et périls les deux cloches neuves aux portes de l'église paroissiale de Malmédy, où la livraison aura lieu; ainsi tous accidents quelconques, y compris ceux du transport et du déchargement et ceux qui proviendraient des mesures et travaux nécessités pour la vérification à leur arrivée, seront à ses charges.

B. Il devra garantir la solidité des deux cloches neuves pendant trois ans, à dater du jour de leur réception.

10° Le présent contrat ne ressortira ses effets qu'après avoir reçu l'approbation de l'autorité supérieure éclésiastique, en conformité de sa dépêche relatée en tête du présent contrat.

Le timbre légal sera casté (?) dans la quinzaine de la ratification et sera supporté par les deux parties contractantes.

Fait en double à Malmédy, le quatre août 1800 cinquante-deux.

[Suivent les signatures des] membres du conseil de fabrique [et de] l'entrepreneur: GAULARD fils.

La plus grosse des deux cloches fesant l'objet du contrat qui précède, ayant été taillée et coupée, et le conseil de fabrique craignant que cette opération n'affaiblisse ou ne diminue la solidité de la cloche, il est convenu entre les contractants que Monsieur CHARLES GOULARD s'engage à porter, quant à cette cloche, la durée de la garantie fixée par l'article 9, lettre B, du contrat, au terme de dix années au lieu de trois ans.

Il n'est rien dérogé aux autres clauses du susdit contrat.

Fait à Malmédy, en double expédition, le vingt novembre mil huit cent cinquante-deux.

[Suivent les signatures des membres du] conseil de fabrique [et de] l'entrepeneur: C. GAULARD fils.

Reçu de Monsieur Joseph Doutrelepont, caissier de la fabrique, la somme de huit cents thalers, stipulée sur l'article six du contrat précédent.

Malmédy le vingt novembre mil huit cent cinquante-deux.

[Signé :] GAULARD fils (1).

— A une date que nous ne pouvons préciser, Ch. Gaulard fit imprimer (2), pour sa fonderie de Malmédy, un prospectus que nous croyons devoir reproduire et qui n'est pas sans présenter quelques détails utiles pour l'histoire de l'industrie campanaire:

GLOCKENGIESZEREI ZU MALMEDY

* * * * * * * * * * Neues * * (Telagophone)System, * * womit eine Ersparnisz von * * 25 pro Cent verbunben ist. * * * * * * * * * *	VON GAULARD, Sohn	* * * * * * * * * * Altes * * gewohnliches System, * * nach den besten Zusam- * * mensetnungen. * * * * * * * * * *

Obengenannter Glockengieszer übernimmt den Gusz und Wiedergusz der Glocken, sowohl nach dem alten, als dem neuen (Telagophone) System (3). Er garantirt für die Richtigkeit der Töne und

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(2) « Malmedy, gedruckt bei H. Scius ». Une page in-fol.

(3) Par le début de ce prospectus, Charles Gaulard se posait nettement en concurrent de son confrère JOSEPH GOUSSEL de Metz : « *J. Goussel jeune, rue*

liefert nur Stücke von bester Auswahl; er verpflichtet sich auf verlangen die Glocken franco an ihren Bestimmungsort befördern zu lassen, und liefert auch alles Zubehör, welches zum Aufhängen derselben erforderlich ist, gemäsz den Verbesserungen, welche neuerdings bei diesem Geschäfte getroffen worden sind.

Viele Gemeinden lassen sich leider durch lügenhafte Redensarten taüschen, und übergeben den Gusz ihrer Glocken unerfahrenen Gieszern, welche, wegen Mangel an Sachkenntnisz nicht im Stande sind, ihren Versprechungen nachzukommen. Und was sind die Folgen davon? Meistens liefert man ihnen, statt Glocken, unförmliche Guzsmassen, wobei weder von Schönheit, noch von Güte die Rede sein kann,

des Clercs, 11, à Metz (Moselle) », aliàs « *Goussel-François* » (originaire de Champigneulles, Haute-Marne).

Celui-ci écrivait, dans son prospectus en date du 1er avril 1857:

« SYSTÈME TÉLAGOPHONE *de J. Goussel jeune, inventeur, économisant la* » *moitié du poids*... Le nouveau système télagophone que j'ai inventé con- » siste à donner aux cloches le même ton avec la moitié du poids du métal » employé dans les autres fonderies, et a l'avantage de ne nuire en rien, ni » à la solidité, ni à la beauté du timbre... Mon nouveau système télagophone » n'est plus à l'état d'étude; ma découverte date de la fin de 1852... Un » brevet d'invention de 15 années me garantit la propriété exclusive de mon » invention et interdit à tous les autres fondeurs de faire la contrefaçon... » (*Fonderie spéciale de cloches. J. Goussel jeune*... Metz, impr. Rousseau-Pallez, in-8° de [2]-24 pp.).

Joseph Goussel faisait également le « SYSTÈME ORDINAIRE *d'après les meilleures combinaisons* » (ibid.).

Le procédé des *cloches minces* (par opposition au procédé ordinaire des *cloches épaisses*) était connu bien avant 1852. Joseph Goussel lui donna un nom nouveau et réussit, grâce à une forte réclame, à le pratiquer « en grand » pendant un certain temps. Malheureusement, le succès ne pouvait pas être et ne fut pas durable. Les cloches télagophones manquaient de proportion et de solidité. Joseph Goussel fut obligé lui-même d'en refondre beaucoup; quantité d'autres ont été remplacées par d'autres fondeurs: de telle sorte que les cloches télagophones commencent à être des raretés.

oder auch solche Glocken, welche, wegen des fehlerhaften Formens oder der mangelhaften, verhältniszlosen Zusammensetzung des Glockengutes keine Dauerhaftigkeit besitzen. — Solche Miszbraüche thun einem erfahrenen Sachkenner Weh, und darum finde ich mich veranlaszt, die Gemeinden in dieser Sache ein wenig aufzuklären, indem ich sie auf die Ursachen der Mängel, welche gar zu oft an den Glocken wahrgenommen werden, aufmerksam mache.

Um einen guten, wohlklingenden Ton zu haben, musz die Glocke dem unbewaffneten Auge eine ebene, gut polirte Fläche darbieten und frei sein von Rissen, Flecken und dgl. — Alle diese Mängel rühren von dem schlechten Aufbauen der Form her, welche sich alsdann im Augenblicke des Gieszens nicht hält; die Erde, die sich davon ablöszt vermischt sich mit dem Glockengute und so entstehen in der Glockenwand leere Raüme, welche dem Klange sowohl, als der Dauerhaftigkeit äuszerst schädlich sind. Das Auffallendste und Schlimmste aber hierbei ist, dasz es Verwaltungen gibt, welche solche Stücke ohne Weiteres annehmen, und ungerechter Weise keinen Unterschied machen. zwischen diesen und denjenigen Glocken, welche gewissenhafte und befähigte Gieszer liefern.

Wie vorsichtig geht man bei der Fabrikation der Kanonen zu Werke! Eben so vorsichtig musz man auch beim Gieszen der Glocken verfahren. Denn sowohl die Glocken, als auch die Kanonen werden aus Erz gegossen, und, gleichwie die Höhlungen, die Risse und dgl. der Sicherheit, der Tragweite und der Festigkeit eines Geschützes schädlich sind, also sind sie auch der Dauer und der Richtigkeit des Tones, so wie der Dauerhaftigkeit der Glocke zuwider, weil dadurch die Gleichartigkeit der Gusztheilchen zerstört wird.

Ferner geschieht es auch noch, dasz der Gieszer das Metall nicht hinreichend schmelzen läszt, und, da dasselbe alsdann nur geronnen ist, erreicht es nur mit Mühe den unteren Glockenrand, welcher jetzt, anstatt überhängend und glatt zu sein, ganz zackig und wie abgebissen erscheint.

Viele Glocken werden auf diese Weise verfuscht, und darum sollten die Herren Kirchen- und Gemeinderäthe nur mit solchen Fabrikanten Verträge abschlieszen, welche durch eine lange Praxis und zahlreiche Lieferungen ihre Tüchtigkeit bewährt haben und also in Stande sind, solide Garantieen zu stellen (1).

Marche-lez-Écaussines (Hainaut).

En 1852, fonte sur place, pour cette localité, par JOSEPH DROUOT, « domicilié à Tournay », et son fils PAUL, d'une cloche pesant 850 kilos (« refonte de la cloche communale »); règlement de compte, le 14 novembre (2).

Martilly (3) (Luxembourg belge).

Une cloche, pesant environ 500 kilos, fondue en 1873 par CHARLES MAITROT; marché passé le 15 août; lieu de la fonte: l'atelier d'HONORÉ PERRIN-ROBINET, à Mohon, près Mézières (Ardennes); livraison au mois d'octobre (4).

Maulde (Hainaut).

Le 11 mai 1844, marché passé par JEAN-BAPTISTE DROUOT, en société avec son frère JOSEPH : deux cloches pour l'église paroissiale de cette localité: 1° une cloche « pesant environ 2500 livres, poids de Leuze de 16 onces » (refonte de deux

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt. — Sur l'exemplaire du prospectus de la *Glockengieszerei zu Malmedy*, que nous venons de transcrire, le mot *Malmedy* a été barré et remplacé, à la main, par les mots *Audeloncourt* (*Haute-Marne*).

(2) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(3) Dépendance de *Straimont*, canton de Neufchâteau.

(4) Communication de M. Charles Maitrot.

anciennes pesant ensemble 2556 livres); 2° une cloche (nouvelle), du poids de 350 livres environ (1).

Mechelen-sur-Meuse (Limbourg belge).

Le 3 août 1849, marché (2) passé avec « Heer GOULARD Zoon, Klokkengieter te Aaken woonachtig », pour la refonte d'une cloche de 1100 livres et la fourniture d'une cloche neuve de 800 kilos, les dites cloches devant donner les notes *sol dièze* et *fa naturel*. Prix de refonte: 44 francs par 50 kilos; prix du métal neuf en œuvre: 4 francs le kilog. Prix total de l'opération: 3660 francs (3).

Meirelbeke (Flandre orientale).

Il serait possible que MARTIN DROUOT ait fondu sur place dans cette localité. Le carnet de Joseph Drouot contient cette note: « *Adresse de Martin à Gand: à Meirelbeke, auberge du Cigne, route de Gand à Audenarde* ».

Messancy (Luxembourg belge).

Marché passé, le 21 avril 1866, entre le Conseil communal de Messancy et « CHARLES GAULARD, fondeur de cloches, domicilié à Malmédy (Prusse) et de droit à Audeloncourt (Haute-Marne, France) »: — « refondre la grosse cloche qui se trouve dans la tour de l'église de Messancy, d'un poids approximatif de mille kilogrammes »; — « la nouvelle cloche à fondre aura un poids minimum de 850 kilogrammes, avec une tolérance de dix kilogrammes en plus ou en moins,

(1) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(2) En langue flamande.

(3) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

sans augmentation ni diminution de prix »; — « le ton de cette cloche sera d'une note et demie plus bas que celui de l'ancienne qui reste dans la tour »; le fondeur gravera « sur cette nouvelle cloche la même inscription qui se trouve sur celle à refondre »; durée de la garantie; deux ans; la dite cloche livrable « en place pour le 15 juin prochain » (1).

Messines (Flandre occidentale).

JOSEPH DROUOT fondit une cloche pour cette localité, antérieurement au 4 août 1828 (2).

Mödrath (gouvernement de Cologne).

Le 22 avril 1841, marché passé « zwischen dem Kirchenvorstande zu Kerpen (3) und dem Glockengieszer CARL GAULARD in Aachen », pour la fourniture à l'église de Mödrath, d'une cloche pesant environ 200 livres, en remplacement de la petite de 86 livres; la dite cloche nouvelle, destinée à être désormais la principale de la sonnerie, devra s'harmoniser avec la plus grosse des deux anciennes, qui reste au clocher et de *première* devient *seconde*; lieu de la fonte: Aix-la-Chapelle.

1. Der Glockengieszer Carl Gaulard gieszt für die Kirche zu Mödrath eine Glocke von circa zweihundert Pfund, so dasz sie nicht unter 185 l. und nicht über 215 l. schwer zein darf.

2. Diese Glocke musz um einen ganzen reinen Ton tiefer sein, als die gröszere der beiden alten Glocken zu Mödrath, so dasz wenn der Ton der alten gröszern Glocke *sol* ist, der Ton der neuen *fa* sein musz.

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(2) Carnet de Joseph Drouot.

(3) *Kerpen*, gouvernement de Cologne.

3 Der Klang der neuen Glocke musz rein sein, wenigstens so rein als auch der Klang jener gröszern der beiden alten ist.

4. Die Glocke musz längstens bis zum ersten Juni d. J. fertig sein und beim Glockengieszer zu Aachen, Jakobsstrasze Nr 238, zum Abholen bereit stehen.

5. Die Gemeinde Mödrath solt dieselbe auf eigen Kosten und Gefahr an der genannten Wohnung des p. Gaulard in Aachen ab.

6. Die Glocke bleibt drei Wochen lang zur Beurtheilung des Kirchenvorstandes, und im Falle dieselbe nicht die unter Nr 1, 2 und 3 angegebenen Eigenschaften hat, so nimmt der p. Gaulard sie auf eigen Kosten und Gefahr zurück und liefert eine neue portofrei nach Mödrath.

7. Wird die Glocke dagegen als gut befunden, so zahlt die Gemeinde Mödrath dem p. Gaulard für die Glocke per Pfund sechszehn Silbergroschen und zwar gleich nach Verlauf jener drei Wochen.

8. Der p. Gaulard übernimmt die kleinere der beiden alten Glocken zu Mödrath, welche 86 l. wiegt und zu 80 Pfund gerechnet wird, und bezahlt dieselbe per Pfund zu acht Groschen. Die Gemeinde Mödrath liefert sie jedoch nach Aachen auf ihre Kosten.

9. Der p. Gaulard bürgt ein volles Jahr fur die Dauerhaftigheit der Güte der Glocke (2).

Moll (Flandre occidentale).

Cloche fondue en 1824, signée : « *Me fuderunt fratres* GAULARD *anno 1824 die 13 7bris* ». (Inscription publiée par M. Fernand Donnet, *Variétés campanaires*, dans les *Annales Acad. roy. Archéol. Belgique*, 5e série, tome VI, p. 532 ; tirage à part, p. 30).

Les frères Gaulard, auteurs de cette cloche, sont les deux Gaulard de Romain-sur-Meuse : 1o JEAN-BAPTISTE-NICOLAS, qui devait mourir à Trèves en 1849 ; 2o FRANÇOIS-ALEXANDRE,

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

encore à ses débuts comme fondeur. En 1824, AUGUSTIN GAULARD, d'Audeloncourt, exerçait encore le métier le cizelier. Ce n'est que huit ans plus tard qu'il devait, lui aussi, se faire fondeur de cloches, avec son fils CHARLES.

Momignies (Hainaut).

En 1827, JOSEPH DROUOT et PIERRE COURTEAUX fondirent sur place pour cette localité une cloche pesant 875 kilos environ (refonte) (1).

Monceau-sur-Sambre (Hainaut).

En 1828, JOSEPH DROUOT fondit pour Monceau une cloche pesant 1206 livres, poids de Mons, (refonte d'une ancienne pesant 1165 livres). Cette cloche fut fondue à Mons au mois de juin (2).

Mons.

Le 7 août 1821, le bourgmestre et les échevins passent marché avec JOSEPH DROUOT et HABERT, pour la refonte de six cloches de la Tour du Château, « pesant [ensemble] environ 3.530 livres de Hainaut et donnant les notes de musique suivantes: *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol* de la seconde octave et *sol* de la première ». Nous publions in-extenso le texte de ce marché:

Les Bourgmestre et échevins de la ville de Mons, d'une part, et les sieurs DROUOT et HABERT, fondeurs de cloches, d'autre part, sont convenus de ce qui suit pour la refonte de plusieurs cloches à placer à la Tour du Château de cette ville.

(1) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(2) Carnet de Joseph Drouot.

Art. 1r. Les sieurs Drouot et Habert refondront les six cloches actuelles, pesant environ 3.530 livres Hainaut, et donnant les notes de musique suivantes : *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol* de la seconde actave, et *sol* de la 1re.

Art. 2. — Elles devront après la refonte peser le même poids environ, et donner les mêmes notes, au dire d'experts à nommer de main commune.

Art. 3. — La matière des cloches actuelles entrera dans la fonte nouvelle. Ce qui manquera, à raison du déchet, sera fourni par le fondeur au prix d'un franc 50c.

Art. 4. — Le déchet sera calculé à raison de 5 p. °/o, à compter sur la matière ancienne, avant qu'elle ne soit mise en fonte.

Art. 5. — La matière nouvelle sera composée de cuivre en chevilles de vaisseau ou métal semblable, le plus massif que possible, et d'étain anglais en saumon, le tout de première qualité et sur échantillon admis par la Régence.

Art. 6. — La proportion de la matière nouvelle sera de 4 parties de cuivre et une d'étain.

Art. 7. — Il sera payé aux dits fondeurs, pour tout salaire de la fonte des dites six cloches, huit cents florins de Brabant.

Art. 8. — S'il arrive que les nouvelles cloches pèsent plus ou moins que les anciennes, l'augmentation ou la diminution du poids sera calculée au prix stipulé à l'art. 3 et payée en plus ou en moins aux dits fondeurs.

Art. 9. — Les poilliers en cuivre seront refondus, s'il est nécessaire, aux mêmes prix et conditions que les cloches.

Art. 10. — Les matières ne seront mises en fonte qu'en présence des personnes commises par la Régence, et qu'après que les matières auront été reconnues conformes aux échantillons et dans les proportions requises.

Art. 11. — Les cloches à refondre seront livrées aux fondeurs, soit en entier, soit en morceaux, au pied de la Tour.

Elles seront conduites aux frais des fondeurs au poids de la ville, pour y être pesées aussi à leurs frais.

ART. 12. — Les cloches nouvelles seront, aux frais des dits fondeurs, conduites et pesées au susdit poids de la ville et de là conduites sous la Tour, dans la rue des Gades.

ART. 13. — Au moyen des prix et salaire ci-dessus, les fondeurs devront placer sans frais toutes inscriptions, armoiries et devises qui seront ordonnées et ne pourront, pour quelle raison et sous quel prétexte que ce soit, rien exiger de plus.

ART. 14. — Il est stipulé que la Régence peut, si elle le désire, conserver le *sol* de la seconde octave pesant 250 livres, sans que cela apporte aucun changement à la convention des prix, auquel cas le même *sol* sera remplacé par les fondeurs au moyen de la somme de huit cents florins stipulée pour la façon et le métal qui pourrait manquer.

ART. 15. — Il est aussi stipulé que si la Régence commande des cloches autres que les six spécifiées ci-dessus art. 1er, elles seront payées à raison d'un florin de Brabant la livre, compris la façon; la composition de la matière et les charges relatives aux fondeurs, restant les mêmes que ci-dessus.

ART. 16. — Il est stipulé enfin que toutes les cloches devront être relivrées à la ville, dans l'endroit indiqué, avant le 1er octobre prochain, et qu'à défaut d'avoir satisfait à cette condition les fondeurs devront souffrir une diminution de cinquante francs par jour à déduire sur la somme qui leur sera due ; à moins cependant qu'une ou plusieurs cloches aient été manquées à la fonte et qu'elles dussent être fondues de nouveau, auquel cas celles ainsi manquées pourront être livrées dans le courant du mois suivant.

Ainsi convenu et fait en double à Mons, le 7 août 1821.

[Signé :] Jh DROUOT, HABERT BASTIEN, CH. ROUSSELLE (?), secrétaire, EDMOND DU PRÉ, bourgmestre (1).

(1) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

En 1827 (?), JOSEPH DROUOT fondit pour le couvent des Ursulines de Mons, une cloche pesant 409 livres (poids de Mons) (1).

En 1828, le dit JOSEPH DROUOT fondit pour Mons une cloche (nouvelle) pesant 1714 livres. Cette cloche fut fondue sur place à Mons, au mois de juin (2). En même temps que cette cloche, Joseph Drouot en fondit trois autres pour les paroisses de *Bauffe*, de *Monceau* et de *Quéry*.

Moorseele (Flandre occidentale).

En 1839, « fonte de deux cloches neuves, pendant le mois d'octobre », en accord avec la grosse dont la commune était déjà pourvue; fondeur: JEAN-BAPTISTE DROUOT, d'Hâcourt; lieu de la fonte: Moorseele; certificat de satisfaction de l'administration communale, le 1er mai 1840 (3).

Moustier (Hainaut).

En 1824, JOSEPH DROUOT fondit pour cette localité deux cloches, pesant l'une 697 et l'autre 516 livres (4).

En 1850, JOSEPH DROUOT et ses fils CHARLES et PAUL fondirent à Leuze-sur Douaire, pour Moustier: 1° église paroissiale, une cloche (refonte) pesant 240 kilos; 2° chapelle, une petite cloche; règlement de compte, le 9 décembre (5).

Muno (Luxembourg belge).

Trois cloches, pesant 820, 580 et 426 kilos (en remplace-

(1) Carnet de Joseph Drouot.
(2) Carnet de Joseph Drouot.
(3) Papiers de famille de M. Paul Drouot.
(4) Carnet de Joseph Drouot.
(5) Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille de M. Paul Drouot.

ment d'une ancienne), fondues à Muno, par CHARLES MAITROT, le 27 avril 1874. (Certificat du 30 mai 1874. Le marché avait été passé en 1873) (1).

Munshausen (grand duché de Luxembourg, canton de Clervaux).

Marché passé le 1r août 1860, entre « Monsieur GAULARD, fondeur de cloches, demeurant à Malmédy, et les administrateurs de l'église de Munshausen » : — « fournir à la dite fabrique trois cloches en parfaite harmonie, sur les tons *mi*, *fa* et *sol;* la première du poids d'environ huit *(sic)* cent kilos; la seconde, du poids d'environ huit *(sic)* cents kilos, et la troisième, du poids d'environ quatre cent douze kilos » ; garantie : trois ans ; le fondeur « reçoit en compte les deux cloches qui se trouvent dans le moment à Munshausen et qui doivent servir à la fonte des nouvelles » ; — « les deux anciennes cloches seront pesées et refondues à Malmédy, en présence de deux membres du conseil de fabrique de l'église de Munshausen et il en sera fait déduction de vingt demi-kilos pour [le déchet de] la refonte » ; — « la fourniture des cloches... aura lieu pour le 15 septembre prochain » ; — « sur la première de ces cloches sera fait l'image de saint Hubert; sur la seconde, celle de saint D .... [?], et sur la troisième, celle de la sainte Vierge. »

Une note complémentaire, en date du 1r septembre 1860, indique comme poids total des « trois cloches : 4100 livres » (2).

Neufmaisons (Hainaut).

En 1847, refonte d'une cloche en raccord avec deux autres ;

(1) Communication de M. Charles Maitrot.

(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

fondeur: [JOSEPH] DROUOT; délibération du conseil de fabrique, du 20 juin; marché passé avec les marguilliers, le 21 juin; coulée: le 8 juillet; poids de l'ancienne cloche livrée au fondeur: 295 kilos; poids de la cloche neuve: 310 kilos environ; [lieu de la fonte: Pic-au-Vent, près Tournai?] (1).

Neuwerk (gouvernement de Düsseldorf).

Le 15 juillet 1844, marché passé « zwischen dem Kirchenvorstand von Neuwerk, einerseits, und dem Herrn GAULARD Sohn, wohnhaft zu Aachen, St.-Jakobs-Strasze, Nro 238, andererseits, ... über Umgieszung und Vergröszerung einer Glocke für hiesige Kirche, .. so dasz sie etwa 800 l. schwer wird, und mit der hier vorfindlichen Glocken in Harmonie stehen soll, so dasz da die kleinere der noch brauchbaren Glocken den Ton E, die gröszere derselben den Ton D gibt, die neu zu gieszende, welche dit gröszte wird, den Ton C geben soll »; — « der Kirchenvorstand gibt eine alte Glocke, etwa 250 l. schwer »; lieu de la fonte: vraisemblablement Aix-la-Chapelle,

Approbation du dit marché, par le vicaire général de l'archevêché de Cologne, le 10 août 1844 (2).

Oberwesel (3) (gouvernement de Coblence).

En 1845, JOSEPH PERRIN et son gendre HÉMERY fournirent pour cette localité une cloche pesant 456 livres (refonte d'une pesant 240 livres) (4).

(1) Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille de M. Paul Drouot

(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(3) Ms. *Obrevaisel.*

(4) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

Obourg (Hainaut).

Une cloche pesant 504 kilos, fondue à Obourg en 1863 (vers le mois de juin), par PAUL DROUOT. Cette fonte est la dernière que Paul Drouot ait faite sur place [1]. Toutes les cloches de ce fondeur, postérieures à celle d'Obourg, ont été fabriquées dans ses ateliers de Douai ou de Tournai.

Offagne (Luxembourg belge).

Marché passé, le 21 juin 1866, par le conseil de fabrique avec « GAULARD fils, fondeur de cloches, domicilié à Athus, canton de Messancy » : fourniture, « pour l'époque du premier août prochain », de « deux cloches en bronze, dont l'une, donnant le ton de *sol*, pèsera 500 kilogrammes, et l'autre, sonnant dans le ton de *la*, aura un poids de 375 kilogrammes » ; prix des dites cloches neuves, rendues à Offagne : 4 francs le kilogramme ; « l'ancienne cloche fèlée, du poids d'environ 398 kilogrammes et que M. Gaulard consent à reprendre moyennant le prix de 2 francs 50 centimes le kilogramme, entrera dans la susdite fabrication ; le conseil de fabrique la fera transporter à ses frais avant le 15 juillet prochain, à la gare de Libramont » ; durée de la garantie : dix ans [2].

Ooteghem (Flandre occidentale).

Le 5 mai 1849, marché passé par JOSEPH DROUOT pour la refonte d'une cloche de l'église paroissiale, la dite refonte avec augmentation de 425 kilos environ ; lieu de la fonte : Ooteghem ; règlement de compte, le 14 août [3].

(1) Communication de M. Paul Drouot.

(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(3) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

La cloche en question, du poids de 1412 kilos, fut fondue par Joseph Drouot et son fils Paul. Cette fonte sur place de Ooteghem est une des premières auxquelles ait pris part Paul Drouot à ses débuts (1). En même temps que la cloche d'Ooteghem, les fondeurs en firent une petite pour Tieghem (2).

Ormont, dépendance de *Kain* (Hainaut).

Charles Gaulard d'Audeloncourt travailla pour cette localité vers 1858; prix total du travail: 1690 thalers (3).

Passchendaele (Flandre occidentale).

En mai-juin 1851, fonte sur place, pour cette localité, par

(1) Le véritable début de Paul Drouot a été la fonte sur place faite à *Haubourdin* (Nord), aux mois d'avril, mai et juin 1849: une sonnerie de trois cloches pour l'église paroissiale du dit lieu, pesant au total 2530 kilos et 1/2, la première 1099 kil. et 1/2, la seconde 845 kil. et 1/2 et la troisième 585 kil. et 1/2 (refonte de deux anciennes pesant l'une 648 kilos et l'autre 26 kil.); marché passé le 16 avril, règlement de compte, le 22 juin. (Carnet de Joseph Drouot, etc.). Les inscriptions de ces trois cloches d'Haubourdin viennent d'être publiées par M. l'abbé Thre Leuridan, président de la Société d'études de la province de Cambrai, dans l'*Épigraphie du Nord*, tome III, pp. 793-794. Les deux plus grosses sont signées: « Joseph Drouot, fondeur à Maisoncelle, Haute-Marne ».

La même année, au mois de septembre, Joseph et Paul Drouot fondirent deux autres cloches à Haubourdin: une (nouvelle) pour l'église Notre-Dame-des-Anges de *Tourcoing* (Nord), pesant 1068 kilos (marché passé le 21 août; livraison le 28 septembre), et une autre pour l'église paroissiale de *Moulins-lès-Lille* (Nord, auj. commune de *Lille*), pesant 807 kilos (refonte, avec augmentation de 39 kilos, d'une pesant 768 kilos). (Carnet de Joseph Drouot, etc.).

(2) Communication de M. Paul Drouot.

(3) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

Joseph Drouot et son fils Paul, de trois cloches pesant ensemble 1700 kilos, savoir la première 750 (refonte d'une pesant 665 kilos ; augmentation de 85 kilos), la seconde 570 et la troisième 380 kilos.

La plus grosse de ces trois cloches s'étant cassée peu de temps après sa pose au clocher, Joseph et Paul Drouot la refondirent, au mois de septembre de la même année 1851, à Thourout, en même temps que celle du dit Thourout. Poids de la grosse cloche de Passchendaele après sa refonte à Thourout : 752 kilos (1).

Peissant (Hainaut).

En 1822, Joseph Drouot fondit pour cette localité une cloche (refonte avec augmentation) du poids de 1500 livres environ, dont le marché fut passé le 23 mars ; lieu de la fonte : Peissant (2).

Pitthem (Flandre occidentale).

En 1855, fonte sur place, pour cette localité, par Joseph Drouot, de trois cloches pesant ensemble 2455 kilos, savoir la première 1080, la seconde 825 et la troisième 550 kilos (3).

Pollinchove (Flandre occidentale).

Le 16 août 1821, marché passé par Jean-Baptiste Drouot, d'Hâcourt, pour la fonte d'une cloche (nouvelle), pesant environ « 2.200 livres, poids de Poperingue » (4).

(1) Carnet de Joseph Drouot et autres papiers de famille de M. Paul Drouot.

(2) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(3) Communication de M. Paul Drouot.

(4) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

En 1854, fonte sur place, pour cette même localité, par Joseph Drouot et son fils Paul, d'une sonnerie de trois cloches pesant au total 2130 kilos, savoir la première 950, la seconde 713 et la troisième 475 kilos; marché passé le 31 mai; travail commencé au milieu de juillet(?) (1).

Pont-à-Celles (Hainaut).

Joseph Drouot doit avoir fondu pour cette localité, en 1822, en société avec Habert (2).

Pussemange (Luxembourg belge).

Trois cloches, entreprises par Charles Maitrot, fondues par lui en [octobre ?] 1873, à Mohon, près Mézières (Ardennes), dans l'atelier d'Honoré Perrin-Robinet. (Certificat du 8 décembre 1873) (3).

Quévy (Hainaut).

En 1828, Joseph Drouot fondit pour cette localité une cloche pesant 1681 livres 3/4 (refonte d'une ancienne pesant 1576 livres). Cette cloche fut fondue à Mons, au mois de juin; règlement de compte, le 12 juillet (4).

Quiévrain (Hainaut).

Deux cloches, pesant 1200 et 600 kilos environ, fondues à Quiévrain à la fin de septembre 1862, par Joseph [et Paul] Drouot. Cette fonte est la dernière que Joseph Drouot ait faite

(1) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(2) Carnet de Joseph Drouot.

(3) Communication de M. Charles Maitrot.

(4) Carnet de Joseph Drouot.

sur place. A cette époque, Joseph Drouot était déjà malade : son fils Paul vint l'aider et coula les deux cloches (1).

Ringen (gouvernement de Coblence).

Une note de GAULARD fils, en date du 30 juillet 1850, fournit les poids suivants pour l'ancienne et pour la nouvelle cloche: « la neuve pèse 1872 livres; la vieille pesait 1640 livres »; le déchet fut compté à 5 %. Cette cloche fut fondue à Trèves par GAULARD-CHAUDRON (2).

Röhe (gouvernement d'Aix-la-Chapelle).

Le 1er juillet 1850, « Contrakt des Kirchenvorstandes zu Röhe .... mit dem Glockengieszer GAULARD Sohn, ... wohnhaft in Aachen », pour la fonte d'une cloche neuve. « Aufschrift der Glocke: *Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum, defunctos ploro, nimbos fugo festaque honoro. S. Antonio dedicata a. D.* (3) M D CCC L » (4).

Roisin (Hainaut).

Le 18 mai 1851, JOSEPH DROUOT, « domicilié à Tournay », passe marché pour la fonte de quatre cloches: deux pour l'église de *Roisin*, devant peser, l'une, de 14 à 1500 kilos, et l'autre, 150 kilos environ (refonte de deux anciennes), et deux pour l'église de *Meaurain* (5), devant peser 250 et 75 kilos environ (refonte d'une ancienne); les dites quatre cloches furent fondues à Roisin par JOSEPH DROUOT et son

(1) Communication de M. Paul Drouot.

(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(3) *A(nno) D(omini)*.

(4) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(5) *Meaurain*, dépendance de *Roisin*.

fils PAUL et pesèrent exactement : celles de Roisin, 1210 et 153 kilos, et celles de Meaurain, 251 et 78 kilos (1).

Rousbrugge (Flandre occidentale).

Le 1er septembre 1838, JOSEPH DROUOT fondit pour cette localité une sonnerie de trois cloches, pesant 967, 740 et 538 kilos (2).

Rudderroorde (Flandre occidentale).

Au mois de septembre 1842, JOSEPH DROUOT, en société avec son frère (3) et son neveu (4), fondit pour cette localité trois cloches pesant ensemble 3664 kilos (soit en livres de Bruges : 7897 livres 9 onces), savoir la première 1567 kil., la seconde 1247 kil. et la troisième 850 kil. ; les anciennes cloches livrées aux fondeurs ne pesaient ensemble que 1670 kilos (5).

Saint-Aubin (province de Namur).

En 1824, JOSEPH DROUOT fondit pour cette localité une cloche pesant 601 livres (soit 280 kilos et 1/2) en remplacement d'une de 552 livres (6).

Saint-Gérard (province de Namur).

En 1824, JOSEPH DROUOT fondit pour cette localité une cloche pesant 1150 livres (7).

(1) Papiers de famille de M. Paul Drouot.
(2) Carnet de Joseph Drouot.
(3) Jean-Baptiste Drouot, d'Hâcourt.
(4) Vraisemblablement Vital, fils de Martin.
(5) Carnet de Joseph Drouot.
(6) Carnet de Joseph Drouot.
(7) Carnet de Joseph Drouot.

Saint-Hubert (Luxembourg belge).

En 1833 ou vers 1833, fonte [à Tellin?] par les frères Jean-Baptiste et Charles Causard, d'une cloche pour Saint-Hubert, pesant 1800 kilos environ et donnant la note *ré* ♭ (1).

Schiefbahn (gouvernement de Düsseldorf).

Gaulard fils paraît avoir fondu [à Malmédy, au mois de mars 1856?] pour « l'église de Schiefbahn, près de Glabach, province Rhénane » (2).

Schleiden (gouvernement d'Aix-la-Chapelle).

Le 12 mars 1851, marché passé par le « Kirchenvorstand von Schleiden mit dem Glockengieszer Gaulard Sohn, wohnhaft zu Aachen » :— « genannter Herr Gaulard verpflichtet sich die kleine beschädigte Kirchenglocke in Schleiden in der Weise umzugieszen, dasz dieselbe mit der gröszern Glocke harmonirt und die kleine Terz derselben bildet »; la dite cloche ne devra pas dépasser le poids de 592 livres (3).

Senheim (gouvernement de Coblence).

En 1861, Gaulard fils fondit pour cette localité; lieu de la fonte: vraisemblablement Malmédy; « bei Ermittelung des Gewichtes der neuen Glocken, wird der Herr Steuer-Controleur Dehez die Gemeinde zu vertreten, die Güte haben.... » (lettre du maire, en date du 31 mai 1861) (4).

(1) Communication de Mme G. Slégers-Causard.

(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(3) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(4) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

Serinchamps (province de Namur).

Joseph Perrin fondit pour cette localité en 1818 [1].

Soignies (Hainaut).

En 1826, Joseph Drouot fondit pour cette localité, [en société avec Pierre Courteaux?], une cloche pesant 152 kilos (vraisemblablement refonte d'une en pesant 150) [2].

Au mois de septembre 1828, le dit Joseph Drouot fournit pour cette même localité une cloche pesant 4834 livres de Mons, soit 2250 kilos (refonte d'une pesant 4682 livres de Mons, soit 2180 kilos). Cette cloche fut refondue, par le même Joseph Drouot, le 26 juin 1829, avec une augmentation de 729 livres; poids de la dite cloche, après cette nouvelle refonte: 5563 livres de Mons, soit 2590 kilos [3].

Le 3 octobre 1834, marché passé avec le dit Joseph Drouot: fonte pour l'église paroissiale de cette même localité, d'une cloche (nouvelle) donnant « un ton plus haut et d'accord avec celle actuellement au clocher de la dite ville, nommée *Vincente* »; lieu de la fonte: Soignies; travail exécuté en octobre et novembre [4].

Soiron (province de Liége).

Le 18 mai 1842, « Messieurs Gaulard père et fils, faubourg Sainte-Marguerite à Liége, s'engagent à fournir à la

(1) Lettres du fondeur Joseph Perrin au maire de la commune de Tellin, en date des 23 septembre et 10 octobre 1818. (Documents communiqués par M. G. Slégers-Causard).

(2) Carnet de Joseph Drouot.

(3) Carnet de Joseph Drouot.

(4) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

fabrique de l'église de Soiron, ... une cloche d'un métal de première qualité à raison de 3 fr. 55 le kilo»; — «ils garantissent la solidité de la cloche pendant un an, ... ainsi que l'accord avec les deux cloches qui existent déjà»; — «son poids sera d'environ 560 kilos».

La cloche en question paraît avoir été livrée le 1r juillet 1842; «elle pesait 620 kilos. (1)

Sourbrodt (gouvernement d'Aix-la-Chapelle).

Marché passé, le 19 août 1855, par «les membres du conseil communal, ainsi que ceux de la fabrique», avec le fondeur «Gaulard fils, domicilié à Aix-la-Chapelle»:—«fournir, pour le 10 octobre de l'année courante, deux cloches pour l'église de la paroisse du dit lieu, la première du poids de 2000 livres, faisant le ton *mi*, et l'autre d'environ 1350 livres, produisant le ton *fa*»; durée de la garantie: cinq ans; les administrateurs paieront au fondeur «seize silbergroschen par livre de la matière neuve; en outre, il sera payé au même 100 thaler pour refondre les deux petites cloches fournies par l'église; le poids de ces cloches sera soustrait hors de celui des neuves sans aucune diminution».

Il semble bien résulter d'une note de Gaulard fils, datée de «Malmédy, le 5 juin 1856», que les cloches fournies en 1855, [le 1er octobre], et qui pesaient ensemble 3749 livres, furent refaites par lui l'année suivante; les nouvelles cloches, «fournies à l'administration de Sourbrodt, le 3 juin 1856», pesèrent 82 livres de plus, soit au total 3831 livres (2).

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

Sourret (Hainaut).

JOSEPH DROUOT doit avoir fondu pour cette localité, en 1822, en société avec HABERT (1).

Stambruges (Hainaut).

En 1832, fonte d'une cloche pour cette localité par les « DROUOT frères » (2); certificat de satisfaction du bourgmestre, le 8 avril 1844 (3).

Steenkerque (Hainaut).

Le 29 septembre 1854, marché passé par la fabrique avec « JOSEPH DROUOT père et fils, fondeurs de métaux à Tournay », pour la fonte d'une cloche du poids de 425 kilos environ (refonte d'une ancienne pesant 450 kilos environ) (4).

Steinfort (Grand Duché de Luxembourg, district de Luxembourg).

JOSEPH PERRIN et HÉMERY ont fondu pour cette localité en 1815; livraison, vraisemblablement le 1er novembre (5).

Tamines (province de Namur).

Vers le mois de juin 1827, JOSEPH DROUOT et PIERRE COURTEAUX fondirent pour cette localité une cloche pesant 728 kilos et 1/2 ou 1561 livres (6).

(1) Carnet de Joseph Drouot.

(2) JEAN-BAPTISTE, d'Hâcourt, et JOSEPH, de Maisoncelles.

(3) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(4) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(5) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(6) Carnet de Joseph Drouot.

Tellin (Luxembourg belge).

Marché, passé à Liége en date du 22 octobre 1818, par lequel « JEAN-BAPTISTE-NICOLAS GAULARD, fondeur de cloches, demeurant à Romain-sur-Meuze, département de la Haute-Marne,... s'oblige à reffondre la cloche de la commune du dit Tellin, la rendre du même poids ou environ, donner à cette nouvelle cloche un bon son claire et armonieux »; — « se chargera le dit Gaulard du transport de la vieille depuis Barveaux [1] à sa fonderie établie à Tongres, comme de celui de la neuve au dit Barveaux »; prix convenu: « pour main d'œuvre, fournitures et frais quelconques, cinquante centimes pour chaque livre »; — « le métal, s'il s'en trouve d'augmentation, sera payé à raison de deux francs par chaque livre »; garantie: un an.

Une lettre de J.-B.-N. Gaulard, écrite de Liége à « Monsieur Hérin, maire de la commune de Tellin, canton de Rochefort, par Marche-en-Famenne », le 9 novembre 1818, contient le décompte suivant de la cloche de Tellin, « après sa refonte au dit Tongres » [en société avec JOSEPH PERRIN, de Maisoncelles]: « la nouvelle, pesée au poids de la ville de Tongres, se trouve à 871 livres; la vieille, [pesée à Barveaux] [2], 836; augmentation: 35 livres, à 2 francs = 70 francs; la main d'œuvre et autres fournitures, fixée à 50 cent. par livre, produit 418 francs; total: 488 fr. » [3].

La cloche fournie en 1818 par J.-B.-N. Gaulard fut rem-

(1) *Barvaux-sur-Ourthe* (Luxembourg belge).

(2) La vieille cloche fut livrée « à Barveaux, le 24 octobre 1818 », au dit « Jean-Baptiste-Nicolas Gaulard, fondeur de cloches de présent à Tongres ». La nouvelle était de retour à Tellin le 15 novembre suivant.

(3) Documents [conservés aux Archives communales de Tellin?], communiqués par M. G. Slégers-Causard.

placée, en 1833, par les frères JEAN-BAPTISTE et CHARLES CAUSARD: poids 800 kilos environ, note *fa*. Cette fonte de 1833 peut être considérée comme le début de la fonderie de cloches de Charles Causard à Tellin.

En même temps que cette cloche de Tellin, ou tout au moins vers la même époque, les frères Causard fondirent deux cloches pour *Bure*, une pour *Saint-Hubert* et deux pour Wellin (1).

Thielen (province d'Anvers).

Deux cloches fondues en 1806 par « C. DROUOT » (Fernand Donnet, *Variétés campanaires*, dans les *Annal. Acad. roy. Archéol Belgique*, 5e série, tome VI, p. 542 ; tirage à part, p. 40).

Thieulain (Hainaut).

En 1850, fonte par JOSEPH DROUOT et ses fils CHARLES et PAUL, d'une cloche pour Thieulain, du poids de 850 kilos (2).

Thieusies (Hainaut)

Le 12 juin 1847, marché passé par JOSEPH DROUOT, en société avec PIERRE COURTEAUX, pour la refonte de deux cloches de l'église paroissiale Saint-Pierre de Thieusies : 1° la grosse cloche pesant 1200 kilos; 2° « la petite cloche qui est sur le chœur »; lieu de la fonte: Thieusies (3).

Thoricourt (Hainaut).

En 1852, fonte par JOSEPH et PAUL DROUOT, à Louvignies,

(1) Communication de Mme G. Slégers-Causard.
(2) Papiers de famille de M. Paul Drouot.
(3) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

d'une cloche pour Thoricourt, pesant 380 kilos et 1/2 (refonte d'une ancienne pesant 379 kilos); règlement de compte, vraisemblablement le 19 octobre (1).

Thourout (Flandre occidentale).

En 1851, fonte de deux cloches dans cette localité, par Joseph Drouot et son fils Paul: une pour *Thourout*, pesant 980 kilos, et une pour *Passchendaele*, pesant 752 kilos. L'ancienne cloche de Thourout pesait 925 kilos; il y eut, à la refonte, une augmentation de 55 kilos. Le marché de Thourout avait été passé en juillet; la fonte fut faite en octobre (2).

Thulin (Hainaut).

Au mois de septembre 1823, fonte de deux cloches à Thulin, par Jean-Baptiste Drouot; certificat de satisfaction des mayeur et échevins, le 15 novembre 1823 (3).

Thy-le-Château (province de Namur).

En 1826, Joseph Drouot et Pierre Courteaux fondirent, pour cette localité, une cloche pesant, avec ses marbreaux (4), 1057 livres (refonte d'une ancienne pesant 1041 livres); règlement de compte, le 9 juillet (5).

Tieghem (Flandre occidentale).

En 1849, Joseph Drouot et son fils Paul refondirent,

(1) Carnet de Joseph Drouot.
(2) Carnet de Joseph Drouot.
(3) Papiers de famille de M. Paul Drouot.
(4) Coussinets en bronze.
(5) Carnet de Joseph Drouot.

à Ooteghem, une petite cloche de Tieghem, du poids de 110 kilos; date de la coulée: vers le 1er août [1].

Tohogne (Luxembourg belge).

Le 15 juillet 1839, marché avec « N. GAULARD [2], fondeur des cloches demeurant à Liége, faubourg Sainte-Marguerite », lequel signe « GAULARD-SIMON », pour la fourniture, dans le délai d'un mois, d'une cloche pesant de 950 à 1000 livres; lieu de la fonte: l'atelier du dit Gaulard à Liége.

Nous donnons in-extenso le texte de ce marché:

Entre nous sousignés N. GAULARD, fondeur des cloches, demeurant à Liége, faubourg Sainte-Marguerite, d'une part;

Entre CHARLES MNEIP, curé à Tohogne, FRANÇOIS BORLON, burgemestre, REMY LONEUX, et au nom et du consentement de tous les habitans demeurant dans la commune de Tohogne, d'autre part;

A été convenu ce qui suit, savoir:

Le sieur Gaulard s'oblige à livrer à la paroisse de Tohogne, pour le 15 d'août 1839, une cloche de bon aloi, nouvellement fondue à son atelier de Liége, du poids de 950 à 1000 livres, au prix d'un franc et soixante-quinze centimes la livre, antien pois de Liége;

Laquelle cloche il garentie trois ans à dater du jour où elle sera pendue, sauf qu'elle serait fendue par pure imprudence; dans ce cas, il ne la reprend pas à ses frais;

Il s'oblige en outre à la faire transporter à ses frais sur le bateau, pour être expédiée à Barveaux, et à venir la placer à Tohogne à ses frais; la commune fournira les accesoirs.

(1) Carnet de Joseph Drouot et communication de M. Paul Drouot.

(2) Lisez CHARLES GAULARD.

Et les sousignés habitants de Tohogne, avec leurs consorts, s'obligent à payer au sieur Gaulard la dite cloche suivant les conditions, savoir: en quatre paiemens égaux, d'année en année; le premier terme, le jour où on pendra la cloche. Le premier et [le] deuxième termes se paieront sans intérêts; mais les deux derniers termes se paieront avec un intérêt de cinq pour °/₀, qui commance à courir seulement au moment du deuxième paiement, c'est à dire un an après que la cloche aura été livrée. S'il arrivait que la première année on paierait plus que le premier terme, le sieur Gaulard s'oblige à payer à la commune les intérêts à 5 pour °/₀ du surplus pour cette année-là.

Ainsi fait et signé double à Tohogne, le 15 juillet 1839.

[Signé:] — MNEIP, curé de Tohogne, — F. BORLON, bgt., — R. LONEUX, — GAULARD-SIMON (1).

Tongres (Limbourg belge).

Les fondeurs JEAN-BAPTISTE et FRANÇOIS-ALEXANDRE GAULARD, de Romain-sur-Meuse, avaient un atelier à Tongres, lorsque leur frère AUGUSTIN et leur neveu CHARLES, d'Audeloncourt, établirent leur fonderie à Liége, vers 1834 (voir ci-dessus v° *Liége)*.

Cet atelier de Tongres existait déjà en 1818. A cette date, JEAN-BAPTISTE-NICOLAS GAULARD y refondit la cloche de Tellin, en société avec JOSEPH PERRIN (voir ci-dessus v° *Tellin)*.

Tournai (2).

En 1820, fonte de trois cloches pour l'*église Saint-Nicolas*,

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(2) Un article intitulé: *Tournai à l'Exposition d'Anvers*, paru dans le journal *le Tournaisien*, du 4 octobre 1885, sous la signature: « QUELQU'UN

par JEAN-BAPTISTE DROUOT; certificat du curé le 15 décembre 1845 (1).

En 1837, fonte pour l'*église Sainte-Marguerite*, d'une cloche pesant 4000 livres environ, par « les frères JEAN-BAPTISTE et JOSEPH DROUOT »; certificat de satisfaction du curé, le 10 décembre 1845 (2).

Le 17 août 1840, marché passé pour la fonte du *bourdon de la cathédrale*, du poids de 7000 kilos environ, par JEAN-BAPTISTE DROUOT, d'Hâcourt (3).

Nous donnons in-extenso le texte de ce marché:

D'ICI », contient les notes suivantes sur les cloches fondues par les Drouot pour les diverses églises de cette ville :

« La plus grosse cloche de Saint-Jacques porte cette inscription: *les Drouot me firent en 1841.* Une autre de la même église est signée ainsi : *Drouot me fecit;* elle date de 1828....

» Saint-Quentin possède deux cloches fondues par les Drouot, l'une en 1831, l'autre en 1815.

» La cathédrale en a deux, une petite qui date de 1820, et *Marie-Pointoise*, la cloche tournaisienne par excellence, que les Drouot fondirent en 1843.

» Il y a encore des Drouot une cloche à la Madeleine et une à Saint-Nicolas. »

Cf. le petit article anonyme, intitulé: *A propos de cloches*, dans *le Belge*, journal de Tournai, n° du 30 décembre 1894.

Quatre de ces cloches sont mentionnées, avec l'indication de leurs poids respectifs, dans le prospectus de la *Fonderie de cloches de P. et C. Drouot à Tournai, 25 et 26, boulevard du Nord: nomenclature des principales sonneries sorties de la fonderie Drouot* (in-4° de 2 pp., litho. s. l. n. d.):

Cathédrale: un bourdon, 9000 kilos;

Saint-Jacques : une cloche, 2500 kilos;

Sainte-Marguerite: une cloche, 1800 kilos;

La Madeleine: une cloche, 750 kilos.

(1) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(2) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(3) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

Les soussignés: Messieurs les Administrateurs de la fabrique de la cathédrale de Tournai, d'une part;

Et Monsieur Jean-Baptiste Drouot, fondeur, demeurant à Hâcourt, département de Haute-Marne, tant pour lui que pour son frère Joseph, aussi fondeur à Maisoncelle, même département, pour lequel il se fait fort, d'autre part;

Sont convenus de ce qui suit:

Article premier. Les sieurs Drouot s'engagent solidairement à fondre pour le service de la dite cathédrale une cloche pesant sept mille kilogrammes et à la livrer confectionnée sous le grand portail de la dite cathédrale dans le terme de trois mois.

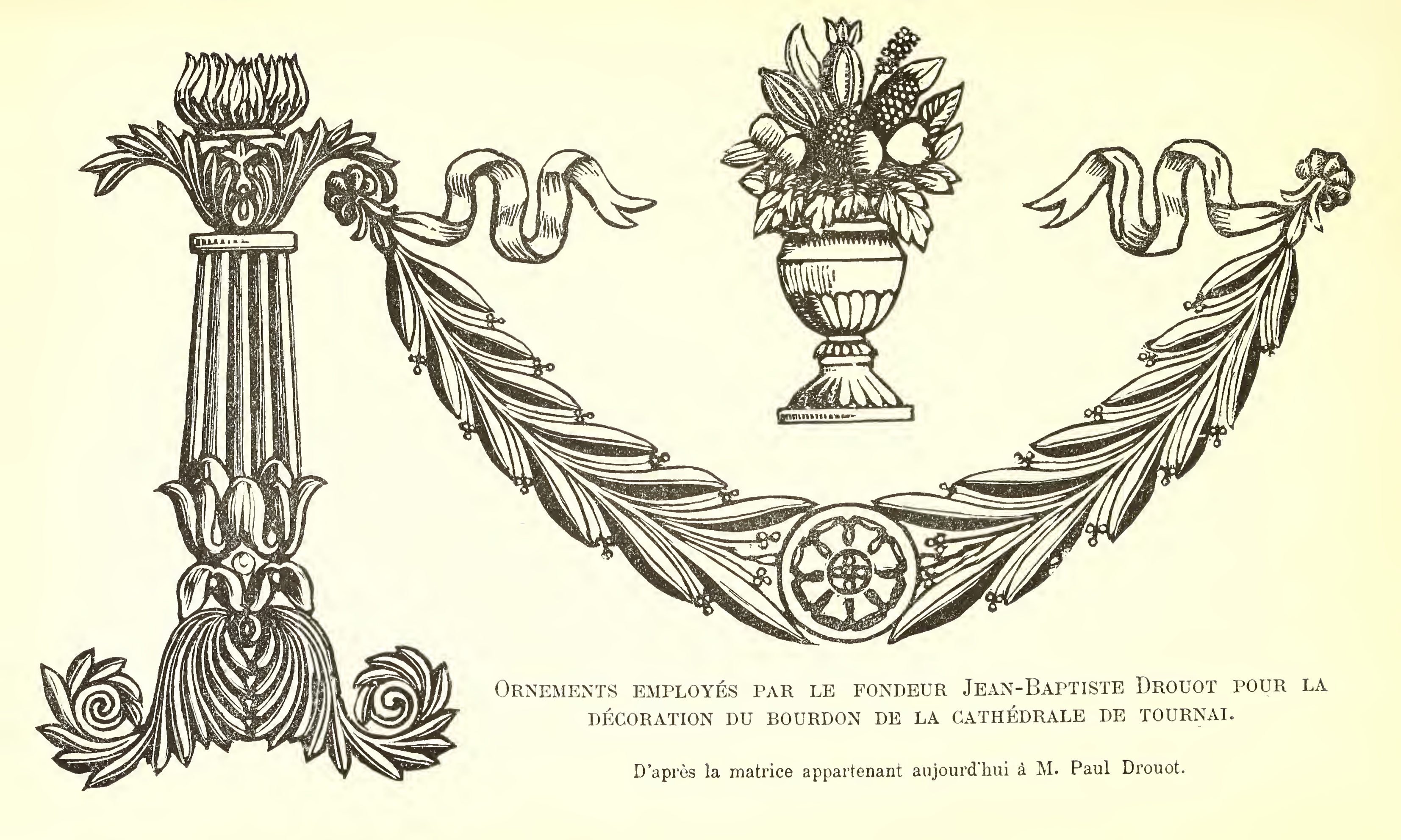
Article 2me. Ils s'engagent en outre à la garantie solidaire de la réussite de cette cloche et de la livrer aussi bonne et d'un aussi bon timbre que celle du beffroy de la ville de Bruges.

Article 3me. Ils garantissent également cette cloche contre tout accident pendant une année de sonnerie, sauf les cas fortuits et de force majeure, et ils devront donner leurs soins et conseils à l'exécution de tous travaux préalables à la suspension et pour pendre la dite cloche jusqu'à son entier placement au clocher, comme aussi pour la faire sonner les premières fois.

Article 4me. La dite fabrique fournira le métal, qui consistera en un poids de sept mille huit cent quarante kilogrammes, dont soixante dix-huit centièmes et demi en cuivre rouge et vingt-un centièmes et demi en étain, mais tout ce qui ne sera pas employé retournera à la fabrique, si elle ne préfère le laisser aux fondeurs pour le prix d'achat, moyennant une remise de cinq pour cent.

Article 5me. Il sera payé aux dits fondeurs pour tous salaires et vacations quarante-huit centimes par kilogramme du poid net de la cloche confectionnée, de la manière suivante: moitié immédiatement après l'épreuve de la dite cloche, et l'autre moitié après l'année révolue de la dite épreuve sans intérêts.

Article 6me. Dans aucun cas les fondeurs ne pourront prétendre avoir



Ornements employés par le fondeur Jean-Baptiste Drouot pour la décoration du bourdon de la cathédrale de Tournai.

D'après la matrice appartenant aujourd'hui à M. Paul Drouot.

droit à aucune retenue, ni indemnité, ni gratification, sous tel prétexte que ce soit, même pour événement imprévu ou extraordinaire.

Article 7me. Messieurs les administrateurs, ou leur délégué, pourront assister à l'emploi des métaux pour la confection de la dite cloche.

Article 8me. Les fondeurs s'obligent solidairement à tout ce qui précède et à tous dommages et intérêts, en cas de non exécution ponctuelle du contenu au présent; ils font élection de domicile à l'auberge du Lion d'Or, rue des Sept Fontaines, à Tournay, et Messieurs les administrateurs au palais épiscopal en cette ville, où tous actes et exploits seront valables, nonobstant absence, changement de demeure ou décès.

Fait et signé en double à Tournay, le dix-sept août mil huit cent quarante.

[Signé:] — B. Vinchem, vic. gén., — C. J. Voisin, chan., — Lanthoine, chan., — C. J. Jonnart, ch., — J. Bte Drouot.

Bien que son frère Jean-Baptiste se fût fait fort pour lui, Joseph Drouot se refusa à signer le marché de *Marie-Pontoise*. Tout le travail fut fait, à Pic-au-Vent, par Jean-Baptiste, [aidé de son fils Charles et de son neveu Vital].

Ce bourdon fut manqué deux fois de suite. La première fois, en 1841, la fonte souleva la chape du moule et une partie du métal s'échappa par le bas, entre la chape et le noyau. Le moule des anses n'ayant pas été rempli et mis hors d'usage par le métal lors de cette première opération, on le réemploya l'année suivante. Mais au cours de la seconde coulée, une portion de ce moule des anses se détacha, entraîné par le métal: il en résulta une imperfection. D'autre part, la cloche ne fut pas trouvée assez pesante. Il fallut encore recommencer. A la troisième coulée, la réussite fut parfaite.

Marie-Pontoise pèse 8.500 kilos. Elle sonne entre le *fa* ♯ et le *sol*, la tonalité étant plus rapprochée du *fa* ♯. Elle mesure 2 m. 36 c. de diamètre. L'épaisseur du *bord* est, d'un côté, 0,162 mill.; de l'autre, 0,158 mill., soit en moyenne 0,160 mill. (1).

Le 26 avril 1841, marché passé par « JOSEPH et JEAN-BAPTISTE DROUOT, fondeurs, demeurant à Maisoncelles » (2) (les dits fondeurs « font élection de domicile à Tournay, hôtel du Lion d'Or, près la porte des Sept Fontaines) »: une cloche pour l'*église paroissiale Saint-Jacques*, du poids de 2500 kilos environ (refonte de « la grosse cloche actuelle de l'église, pesant environ 2000 kilog. », et de « 20 des 22 cloches du carillon, ... pesant environ 800 kilog. ») (3). Le 11 décembre 1845, certificat de satisfaction du curé de Saint-Jacques, au sujet de la cloche pesant « 6000 livres environ », fondue par « les frères Drouot », pour la dite église, le 9 juillet 1841 (4).

* * *

Au cours de son étude si complète et si documentée sur *les Cloches de Tournai*, parue dans le dernier fascicule des *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique* (5e série, tome VII, 1e et 2e livraisons, 1905, pp. 21 à 178), M. le Dr F. Desmons a eu l'occasion de citer plu-

(1) Communications de M. Paul Drouot. — Cf. le Dr Desmons, *les Cloches de Tournai*, dans les *Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*, t. LVII, pp. 94-95.

(2) En réalité, JEAN-BAPTISTE DROUOT était domicilié à *Hâcourt*, et non pas à *Maisoncelles*.

(3) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(4) Ibid.

sieuus anciens fondeurs du Bassigny: les Bernard, les Drouot, Ernest Bollée, etc.

Les Bernard. — 1714, refonte du gros bourdon de la cathédrale de Tournai *(Marie-Pontoise)*, par le lorrain Antoine Bernard, de Neufchâteau:

« Le chapitre [cathédral], écrit M. le Dr Desmons, traita avec le nommé Antoine Bernard, de Neufchâteau en Lorraine, et autorisa les maîtres de la fabrique à offrir jusqu'à 1500 florins pour les frais de l'opération » (Archives du chapitre, act. capit , 28 juillet; Desmons, p. 73). — « D'après son contrat, Antoine Bernard devait livrer une cloche donnant l'*ut* en plein ton, la seconde grosse cloche donnant le *ré*; le chapitre se chargeait de fournir le métal nécessaire » (Arch. du chapitre, act. capit., 17 et 18 août; Desmons, p. 76). — « La nouvelle Pontoise devait peser 15.196 livres, et le fondeur fournit, aux frais du chapitre, la quantité de métal qui manquait. La coulée se fit, postérieurement au 22 octobre; mais elle fut manquée: les oreilles de suspension étaient défectueuses et la fabrique de la cathédrale exigea la refonte. On ajouta 2600 livres de métal que le chapitre fit chercher à Douai. Cette fois l'opération réussit (le 4 décembre). Le 10 décembre, ... baptême de la cloche... C'est à partir de cette date que le bourdon prend le nom de *Marie-Pontoise*, que le peuple a conservé au bourdon actuel. Fondeur, charpentier et leurs ouvriers reçurent de larges pourboires du Chapitre et du Magistrat » (p. 77). — *Marie-Pontoise* était signée: « *J'ai été fondue par Antoine Bernard de Neufchâteau en Lorraine* ». Un inventaire de 1745 « assigne à Marie-Pontoise un poids de 19.878 livres. Les Français la brisèrent en 1798... » (p. 79).

« Peu avant de traiter avec Antoine Bernard, le Chapitre avait eu de pourparlers avec un fondeur de cloches étranger — dont on ne donne pas le nom — qui était en ce moment à Cambrai,

où il avait fondu plusieurs grosses cloches à un prix très raisonnable et à l'entière satisfaction des intéressés (Archives du Chapitre, act. cap., 14 juin 1714). Les investigations que j'ai faites (dit M. le Dr Desmons) pour rechercher le nom de ce fondeur et pour voir s'il n'était pas Antoine Bernard lui-même, ... n'ont pas abouti... Les cloches de Cambrai dont il s'agit ici à propos du fondeur Bernard sont probablement *Marie*, bourdon de la métropole, pesant 15.000 livres, refondue en 1706, et *Cécile*, fondue en 1714 des débris de la cloche *Glorieuse* ». (Desmons, pp. 74-75) (1).

Nous ne sommes pas beaucoup plus renseigné que M. Desmons sur les cloches fondues vers cette époque pour la cathédrale de Cambrai, mais nous croyons pouvoir tenir pour certain que le fondeur en question était bien un BERNARD: « 1713. *N. Bernard*, campanarum fusori, pro » fusura campanæ dictæ *Mariæ*, I^m VI^c l. » (Houdoy, *Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai*, p. 232).

Par une coïncidence assez frappante, la désignation « *N. Bernard* », fournie en 1713, par les archives cambraisiennes pour un fondeur dont nous ne connaissons point le prénom d'autre part, se retrouve textuellement, en 1714, dans les archives tournaisiennes pour un fondeur du même nom,

(1) « *Glorieuse* .... fut refondue et diminuée en 1714, et c'est avec l'airain qu'on lui enleva que fut faite *Cécile* ». (Le chanoine Alfred Margerin, *les Cloches de Cambrai avant la Révolution*, pp. 31-32.)

Dans sa *Monographie de l'ancienne cathédrale de Cambrai*, M l'abbé A. Pastoors donne une date différente — 1709 au lieu de 1714 — pour la refonte de *la Glorieuse*:

« La seconde [cloche] s'appelait *Glorieuse*. Refondue en 1709, elle reçut » le nom de *Cécile*. L'inscription en faisait foi: *De reliquiis Gloriosæ facta* » *sum*. J'ai été fondue avec les débris de Glorieuse ». (*Revue de l'Art chrétien*, année 1904, p. 117).

que nous savons très sûrement avoir porté le prénom d'*Antoine:* « à *N. Bernard*, fondeur de cloche de Neuf- » château en Loraine, a été payé la somme de 12 flo. » pour se récréer avec ses ouvriers en considération de la » refonte qu'il a fait de la plus grosse cloche de la cathé- » dralle de cette ville » (Archives de Tournai, comptes; Desmons, p. 77, note 5) (1).

Antoine Bernard avait déjà travaillé pour la cathédrale de Cambrai, quelques années auparavant: « 1706. *Andreæ » et Anthonio Bernard*, fusoribus, pro refusione majoris » campanæ, Im VIIIc l.; pro depositione et repositione dictæ, » Vc XX l. (2); pro bis mille libris metalli, IIm XXIIII l » (Houdoy, *Hist. artist. cathédr. Cambrai*, p. 231; cf. p. 421).

Le 14 avril 1702, « André et Antoine Le Bernard » [lisez: *les Bernard*] avaient passé marché avec la ville de *Mons* pour la refonte de la *Cloche-porte*. (Desmons, p. 75; Armand de Behault de Dornon, dans *Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*, tome LIII, p. 264).

En 1730-1731, Antoine Bernard, de Neufchâteau, fondit pour *Hasselt* (Limbourg belge), un carillon de 32 cloches (Desmons, p. 75; voir Edm. Geudens, dans *Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*, tome LIV, pp. 619 à 627).

Dès 1693, on trouve la signature « ANDRÉ ET ANTHOINE LES BERNARD » sur la cloche de *Mont-Saint-Martin*, dans les Ardennes. (Dr Vincent, *les Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, p. 285)

(1) Serions-nous en présence d'un prénom-sobriquet, aussi employé ou même plus employé dans l'usage courant que le prénom officiel? L'histoire des anciens fondeurs de cloches nous fournit plus d'un exemple de ces dénominations anormales, bien faites pour nous embarrasser à distance.

(2) Houdoy donne ici « Vl XXl », qui est certainement une faute d'impression.

La marque d'ANTOINE BERNARD a été signalée par M. Léon Germain, sur la plus grosse des cloches de la ville-haute de Montmédy (Meuse), la dite cloche datant de l'année 1708 et provenant du couvent de Saint-Paul de *Verdun*. (Léon Germain, *les anciennes Cloches de la paroisse de Montmédy*, pp. 9-10).

De même que cette cloche de Montmédy, « la grosse cloche de *Grand-Verneuil* [Meuse], qui porte la même date, et l'une de celles de *Damvillers* [même département], de l'année suivante offrent le nom du fondeur ANTOINE BERNARD »; M. Léon Germain est porté à croire « qu'elles proviennent aussi de Verdun » (ibid., p. 12. Cf. le Dr Vincent, op. cit., p. 286).

Notons encore à l'actif d'Antoine ou des Antoine Bernard: — à *Bucilly* (Aisne), une cloche fondue en 1707, mesurant 87 c. de diamètre inférieur et portant la mention: « fusa est opera Antonii Bernard » (L.-B. Riomet, dans le journal *le Libéral de l'Aisne*, n° du 24 avril 1901), — et à *Treslon* (Marne), trois cloches, pesant 1000, 700 et 250 livres environ, bénites le 14 octobre 1696 (l'abbé Alfred Chevallier, *la Vallée de l'Ardres*, dans l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 34e année, 1892, p. 102).

En ce qui concerne ANDRÉ BERNARD, « maistre fondeur à Doncourt, proche Neufchâteau en Lorraine », M. le Dr Desmons rappelle (p. 74), d'après M. Léon Germain *(les Fondeurs de cloches lorrains*, p. 12), la cloche de la tour de l'horloge à *Bar-le-Duc* (Meuse), fondue en 1689, refondue en 1851, et les cloches de l'église paroissiale de *Stenay*, fondues en 1691 (Cf. Léon Germain, *Anc. Cloch. Montmédy*, p. 11, et le Dr Vincent, *Inscr. arr. Vouziers*, p. 286). M Desmons ajoute qu'il lui « paraît assez vraisemblable

de supposer qu'Antoine Bernard a été le fils ou le successeur d'André » (p. 74).

« *André Bernard*, *Anthoine Bernard* et *Pierre Bernard* (écrit M. Léon Germain) figurent dans l'acte d'élection d'un maître-juré des fondeurs de cloches pour le bailliage de Bassigny, le 10 janvier 1701 » (*Anc. Cloch. Montmédy*, p. 12 ; — cf. Léon Germain, *Élection d'un maître juré des fondeurs de cloches à Bourmont en 1701*, [document communiqué par feu M. Jules Marchal], dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 47e année, n^o^ de juillet 1898, p. 159).

Les notes recueillies dans les archives de Bourmont sur les anciens fondeurs de cloches du Bassigny, par le regretté M. Jules Marchal, mentionnent, en 1669 : un *André* Bernard, à Levécourt, et pour le premier tiers du XVIIIe siècle : un ou deux *André* Bernard, à Levécourt et à Doncourt ; un ou deux *Antoine* à Doncourt et à Neufchâteau, et un *Pierre* Bernard, à Breuvannes (cf. nos *Enquêtes campanaires*, p. 399). — Antoine Bernard, de Neufchâteau, « fait campagne au pays de Liége, en 1730, avec FRANÇOIS QUENTIN comme apprenti » (ibid.). Il y a tout lieu de croire que ce dernier Antoine Bernard ne fait qu'un avec l'auteur du carillon de Hasselt.

Il résulte des informations recueillies par nous-même dans les archives communales du Bassigny, qu'il a existé à Doncourt (Haute-Marne), dans la seconde moitié du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, un ANDRÉ BERNARD, *époux de Jeanne Delapaix* et fondeur de cloches, que nous serions porté à identifier avec l' « *André Bernard* », aliàs « A. BERNARD », qui fondit en 1664 avec « A. DE LA PAIX », pour l'église Saint-Nicolas-en-Havré de *Mons*, trois cloches dont la plus grosse pesait 5000 livres (cf. Armand de Behault de

Dornon, dans *Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*, tome LIII, p. 230) [1]. Cet André Bernard mourut entre 1703 et 1712. Nous le trouvons mentionné comme « fondeur de métal à Doncourt », le 21 février 1691, lors du mariage de sa fille *Françoise* avec Claude Henriot, au Bourg-Sainte-Marie. Le 28 avril de la même année, il est dit « fondeur de cloches,... demeurant au dit lieu de Doncourt », lors du mariage de sa fille *Marie* avec Joseph Baudoin, à Romain-sur-Meuse. Il est encore dit « fondeur de métal », à l'occasion du mariage de sa fille *Elizabeth*, qui épousa le 13 février 1703, à Doncourt, Jean Lambert, veuf (comme son nouveau beau-père) et, lui aussi, « fondeur de métal ». Le 26 février 1712, *Claude*, fille des défunts André Bernard et Jeanne Delapaix, épousa, à Doncourt, un autre « fondeur de métal », également veuf, Joseph Voissot, de Colombey-lès-Choiseul. (Archives communales de Bourg-Sainte-Marie, de Romain-sur-Meuse et de Doncourt, séries GG).

Nous serions porté à croire que les trois fondeurs de cloches *André, Antoine et Pierre Bernard, du commencement du* XVIIIe *siècle*, étaient fils des dits André Bernard et Jeanne Delapaix, mais jusqu'à présent nous n'en possédons pas la preuve. (Nous réussirons peut-être à éclaircir ce petit problème dans un de nos futurs voyages

(1) La fonte faite en 1664 par A. Bernard et A. De la Paix pour l'église Saint-Nicolas-en-Havré, est à ajouter — de même que le carillon de 35 cloches entrepris, le 14 octobre 1672, pour la tour du château de Mons, par François De la Paix (cf. A. de Behault de Dornon, loc. cit , p. 270), — aux catalogues de l'œuvre des De la Paix, dressés par MM. Paul Quesvers et Henri Stein, dans leurs *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens* (tome IV, pp. 358 à 360), et par M. Roger Rodière, dans son *Épigraphie historique, héraldique et campanaire de l'arrondissement de Montreuil* (fascicule VI, pp. 159-160).

en Bassigny). Ce que nous savons pour le moment se réduit à ceci :

1° André Bernard, fondeur de cloches, demeurant à Doncourt, et sa femme Marie Vernisson (de Neufchâteau), eurent le 29 septembre 1691 un fils qui fut baptisé le 1r octobre et qui reçut le prénom d'*André* (Archiv. comm. de Doncourt);

2° De 1700 à 1707, on trouve un Antoine Bernard, fondeur de cloches, paroissien de Doncourt, époux d'Élizabeth Huin (Archiv. comm. de Doncourt);

3° Le 16 février 1706, mariage à Neufchâteau d'Anthoine Bernard, paroissien de Saint-Christophe, du dit lieu, avec Marguerite Richard, paroisienne de Rouceux [près Neufchâteau] (Archiv. comm. de Neufchâteau, série GG, paroisse Saint-Christophe);

4° Le 7 février 1668, « Pierre Bernard, fondeur de cloches », épouse à Breuvannes Marguerite Rongeux; en 1716, le dit Pierre Bernard était mort : sa fille Marguerite avait 40 ans et son fils, qui s'appelait, lui aussi, Pierre Bernard, était également maître fondeur de cloches (Archiv. comm. de Breuvannes).

La plus grosse des quatre cloches composant la sonnerie actuelle de l'église paroissiale de *Villenauxe* (Aube) a été fondue en 1676, par Pierre Bernard, en société avec Nicolas Chappelle ; la deuxième et la troisième cloche de la même sonnerie datent de 1674 et ont été également fondues par Pierre Bernard (1). Ces deux dernières proviennent de l'abbaye bénédictine, qui venait d'être transférée de Nesle-la-Reposte à Villenauxe et dont l'église nouvelle avait été bénite le 2 juin 1674. L'inscription de la seconde cloche actuelle constate qu'en juillet 1674, cinq cloches furent fon-

(1) Notre copie.

dues pour cette nouvelle église: *hæ quinque campanæ fusæ ac conflatæ fuerunt anno Domini 1674 die 23ª julii...* (1).

Dans la liste de cloches, fondues par des fondeurs lorrains, qui termine ses *Notes sur quelques cloches anciennes de Picardie et d'Artois*, le savant épigraphiste et campanographe M. Roger Rodière mentionne: « ANTOINE BER-» NARD, *Givenchy-lez-La-Bassée*, 1725; C. et I. BERNARD, » *Beaumetz-lez-Cambray*, sans date » (*Mémoires de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais*, tome II, 3e livraison, p. 382; cf. le *Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine*, 1e année, nº de novembre 1901, p. 262). L'un des deux fondeurs qui travaillèrent pour Beaumetz-lez-Cambray est, selon toute vraisemblance, le CLAUDE BERNARD, domicilié à Illoud (près Bourmont, Haute-Marne) et époux de Marguerite Guillaume, que les archives communales du dit village d'Illoud mentionnenent à plusieurs reprises comme fondeur de cloches, de 1742 à 1754.

L'église d'*Agnicourt* (Aisne, commune d'Agnicourt-et-Séchelles), possède une cloche « fondue par C. BERNARD en 1757 » (L.-B. Riomet, *les Cloches du canton de Marle*, p. 9).

L'ancienne cloche de l'église paroissiale d'*Illoud* (Haute-Marne), aujourd'hui à la mairie du dit lieu, a été fondue, en 1776, par N. BERNARD en société avec PIERRE GUILLAUME. (Notre copie, août 1898).

Revenons au travail de M. le Dr Desmons et aux cloches fondues pour Tournai par des fondeurs du Bassigny.

(1) E.-J. GÉROST. *Notice sur quelques cloches de l'évêché ancien et moderne de Troyes en Champagne* (ms. appartenant à la Société académique de l'Aube), pp. 2, 3 et 5.



ORNEMENTS EMPLOYÉS PAR LE FONDEUR JEAN-BAPTISTE DROUOT POUR LA DÉCORATION DE DIVERSES CLOCHES.

D'après la matrice appartenant aujourd'hui à M. Paul Drouot.

ERNEST BOLLÉE. — Le fondeur « Benoît Bollée, Manceau », cité par M. Desmons parmi les « fondeurs qui livrèrent des cloches de Tournai » (p. 25), n'est autre que le célèbre Ernest Bollée, du Mans (1), lequel ne s'est jamais appelé *Benoît* ... ni *Émile*.

Ernest Bollée a fondu, au Mans, six cloches à destination de Tournai: en 1846, trois pour l'église cathédrale (pp. 95 à 97), et en 1847, trois pour l'église Saint-Piat (pp 127 à 129). Ces six cloches furent montées par LOUIS CHICOT, « de Caen (Calvados) », qui fit ajouter son nom à la signature du fondeur. Dans les deux signatures « *fusæ fuimus Cenomani ab Em^o Bollée mense novembri 1846* » et « *fusa fui Cenomani ab Em^o Bollée* » (p. 96), au lieu de *Em^o*, il convient de lire *Ern^o*.

LES DROUOT. — « Les cloches des Drouot sont très abondantes », écrit M. le Dr Desmons (p. 29) et « on en trouvera mentionnées [dans son ouvrage]... un bon nombre (2) qui subsistent dans les clochers de Tournai » (cf. la table onomastique, p. 173).

« Clément Drouot fut le premier connu; il s'associa avec » divers, de 1806 à 1816; avec F. Regnaut et Thévenel » [lisez *Thouvenel*] il fond, en 1806, une cloche d'Arendonck, en Campine (3); avec J.-B. N. Gaulard et J. Perrin, » une cloche de Broechem en 1816 (4); avec Hubert [lisez » *Habert*]. la Clocheporte du Château de Mons en 1820 (5);

(1) Cf. nos *Enquêtes campanaires*, pp. 565-566.

(2) [Exactement: vingt cloches et deux timbres.]

(3) [Fernand Donnet, *Variétés campanaires*, p. 7.]

(4) [Nous n'avons pas retrouvé la source de cette information de M. le Dr Desmons.]

(5) [« La *cloche-porte* de 1735 fut refondue en suite d'un contrat, passé le 14

» avec Garnier en 1807 (1); avec Gaulard, Regnault et Lain- » ville en 1815 et 1816 (2); avec Hubert et Bastien [lisez » *Habert-Bastien*] en 1821 (carillon de Mons) (3). Clément seul » livre deux cloches, en 1806, à l'église de Thielen Associé » avec ses trois frères Denis, Simon, un ivrogne fieffé, et » Jean-Baptiste, il fond de très nombreuses cloches signées: » *Drouot frères* (4). Vers 1842, Clément Drouot est associé

août 1820, entre la ville et le sieur Drouot... Cette cloche est actuellement la plus forte [de la tour du château] après le bourdon; elle mesure 1m48, sonne les demies heures et porte l'inscription..... LES DROUOT ET HUBERT M'ONT FONDUE. » (Armand de Behault de Dornon, *Notice historique sur les cloches et les carillons de Mons*, dans les *Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*, tome LIII, 3e livraison, p. 265).]

(1) [« En 1807, Cl. Drouot et Garnier livrent une cloche pour l'église de *Ligne*. (Bernier, *Ann. du Cerc. arch. de Mons*, t. XII, p. 324). » (A. de Behault de Dornon, ibid., p. 266).]

(2) [« En 1817, Cl. Drouot fondit trois cloches pour l'église de Sainte-Dymphne à *Gheel*, en association avec J.-B.-N. Gaulard et B.-L.-F. Regnaud. En 1815 et 1816, avec L.-F.-E. Regnaud, F. Lainville et J.-B.-N. Gaulard, ils fournirent des cloches aux églises de *Grobbendonck* et de *Lichtaert*. » (D'après F. Donnet). (A. de Behault de Dornon, ibid., p. 266).]

(3) [« Le 7 août 1821, il fallut de nouveau faire refondre six cloches: un contrat fut passé, à cet effet, avec les fondeurs de cloches Drouot et Hubert. Ces cloches pesaient environ 3.530 livres et donnaient les notes *ut, ré, mi, fa, sol*, de la 2e octave, et *sol* de la première; elles portent l'inscription : LES DROUOT, HUBERT ET BASTIEN M'ONT FONDUE M DCCC XXI. Les experts furent: François Gossart et Philibert Bron, amateurs de musique, Louis Fétis, musicien, et J. Robert, directeur de l'Académie de musique. » (A. de Behault de Dornon, ibid , p. 272). — Le marché passé le 14 août 1821 porte : « les sieurs Drouot et Habert ». Les signatures de ce marché sont, en ce qui concerne les fondeurs: 1o « Jh DROUOT », 2o « HABERT-BASTIEN ».]

(4) « DONNET, *Variétés campanaires*, pp. 4, 47 et 48. — P. BERGMANS, *Variétés musicolog.*, dans *Ann. Acad. R. d'Arch. de Belg.*, t. 53, 1900: 5e série, t. III, p. 10. » (Desmons).

» avec son fils Paul-Denis, qui lui succède peu après et » qui cède sa maison, en 1891 [lisez *1895*], au Malinois Marcel » Michiels, après une association de trois ans » (p. 29).

D'autre part, dans la table onomastique de son travail, M. le Dr Desmons mentionne les Drouot de la façon suivante, dans l'ordre alphabétique des prénoms: Clément, Denis, Jean-Baptiste, Paul-Denis, P. et C., Simon (p. 173).

Ces deux passages sur les Drouot appellent plusieurs rectifications. Et d'abord, dans les vingt premières années du XIXe siècle, il y a eu, non pas seulement un, mais deux Drouot fondeurs de cloches, portant le prénom de *Clément* et plus au moins cousins entre eux. Tous deux appartenaient au Bassigny; ils étaient domiciliés dans deux villages limitrophes: l'un à Romain-sur-Meuse, l'autre à Huilliécourt (Haute-Marne). Il nous parait impossible pour le moment de distinguer, d'après leurs seules signatures, toutes les cloches fondues respectivement par ces deux Clément Drouot; mais nous pouvons dores et déjà considérer comme certain que c'est *le Clément Drouot de Romain-sur-Meuse* qui travailla en société avec François Garnier (son beau-frère), et *le Clément Drouot de Huilliécourt* qui travailla en sociéte avec François Lainville, Joseph Perrin et Étienne-Louis-François Regnaud (ses gendres).

Clément Drouot (de Romain-sur-Meuse) n'a pas été associé *vers 1842 avec son fils Paul-Denis,* et cela pour trois bonnes raisons: 1° parce que le dit Clément Drouot n'a jamais eu de fils portant le prénom de Paul-Denis; 2° parce que, en 1842, Clément Drouot était mort depuis plus de vingt ans; 3° parce que, en 1842, son *petit-fils* Paul-Denis n'était encore qu'un bambin comptant au maximum une dizaine de printemps.

Le *Denis Drouot*, le *Paul-Denis Drouot* et le *P. Drouot*

(de l'association *P. et C. Drouot),* cités par M. le Dr Desmons comme trois fondeurs distincts (p. 173), ne font qu'un seul et même personnage: le fondeur de cloches bien connu PAUL DROUOT, qui créa, en 1856, la fonderie de cloches de Douai, aujourd'hui dirigée par M. CHARLES WAUTHY, et qui compléta, en 1886, sa fonderie de Douai par une fonderie analogue, installée à Tournai et aujourd'hui dirigée par M. MARCEL MICHIELS.

M. Paul Drouot, petit-fils de Clément Drouot de Romain-sur-Meuse, est le fils de JOSEPH DROUOT, que M. Desmons ne mentionne pas (1). C'est Joseph Drouot (et non Clément) qui travailla en 1820 et 1821 pour Mons avec HABERT, aliàs HABERT-BASTIEN, lequel était, lui aussi, du Bassigny.

Joseph Drouot, marié et domicilié à Maisoncelles (Haute-Marne), avait deux frères: JEAN-BAPTISTE et MARTIN, mariés et domiciliés à Hâcourt (même département). Les prénoms *Denis* et *Simon*, donnés par M. Desmons sont inexacts.

Les cloches encore existantes à Tournai nous montrent Jean-Baptiste travaillant seul, ou tout au moins signant seul, 1° *en 1820* (trois cloches pour l'église Saint-Nicolas) (Desmons, p. 110), 2° *en 1842* (une cloche pour les Clarisses) (p. 151) (2). Entre ces deux dates, l'associé ordinaire de Jean-Baptiste fut, d'abord son frère *Martin*, ensuite

(1) M. P. Bergmans a cité deux cloches de JOSEPH DROUOT: — *Tieghem:* « la clochette appelée *Angelica* et datant de 1698, fut refondue, en 1849, par Jh Drouot, fondeur à Maisoncelle (Haute-Marne) »; — *Ooteghem:* « la grosse cloche, pesant 1214 kgr., a été fondue, en 1849, par Jh Drouot, fondeur à Maisoncelle. » *(Ann. Acad. roy. Archéol. Belgique,* tome LIII, pp. 12 et 15).

(2) M. P. Bergmans a cité une cloche de JEAN-BAPTISTE DROUOT: — *Marcke* (Flandre occidentale?): « la plus petite [des trois cloches] date de 1840 et a été fondue par J.-B. Drouot » (*Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique,* tome LIII, p. 12).

son fils *Charles*. Joseph travaillait le plus souvent d'un autre côté. La signature *Drouot frères*, que l'on rencontre notamment en 1820 à Mons (1) et en 1825 à Tournai (2), doit correspondre à l'*association Jean-Baptiste et Martin*. Après la mort de Martin (2 octobre 1831), Joseph collabora quelque peu avec Jean-Baptiste. Le bourdon *Marie-Pontoise* de la cathédrale de Tournai, signé: *Drouot me fecerunt* (cf. Desmons, pp. 94-95), a été fondu par Jean-Baptiste, aidé de son fils Charles et de son neveu Vital (fils de Martin).

Il ne sera pas inutile d'expliquer l'origine du *Simon Drouot* apocryphe de M. Desmons. En 1900, M. Paul Bergmans signala, dans ses *Variétés musicologiques*, les cloches fondues, en 1803, pour Swevegem, par « les fondeurs N. Simon et C Drouot » (3). Dans sa *Notice historique sur les cloches et les carillons de Mons*, M. Armand de Behault de Dornon reproduisit le passage de M. Paul Bergmans sur « Simon et Clément Drouot » (4) et fit de ces deux

(1) *Mons*, égl. de Sainte-Waudru: deux cloches, placées au mois de septembre 1820, signées: « *Les Drouot frères fondeurs* ». (A. de Behault de Dornon, dans *Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*, tome LIII, pp. 219-220).

(2) *Tournai*, église de la Madeleine: cloche signée: « *Drouot frères fondeurs 1825* ». (Desmons, loc. cit., p. 138).

(3) « *Swevegem*. Les cloches anciennes furent dépendues à l'arrivée des Français, à la fin du siècle dernier, brisées en morceaux et enterrées dans le cimetière, sauf la plus petite qu'on laissa dans le clocher, pour ne pas éveiller de soupçons et qui fut enlevée par les Français. Les fondeurs N. Simon et C. Drouot employèrent les débris pour fondre de nouvelles cloches en 1803. On raconte que Simon, qui était un ivrogne, mourut après l'opération, de sorte que l'on sonna pour la première fois les cloches à ses funérailles ». (Paul Bergmans, dans les *Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*, tome LIII, 1re livraison, p. 10).

(4) « Simon et Clément Drouot furent chargés de fondre de nouvelles cloches,

fondeurs, appartenant en réalité à deux familles distinctes, deux membres de la famille Drouot: « Drouot, *Clément*; Drouot, *Simon* » (1). M. Desmons a suivi M. de Behault de Dornon, en précisant, d'une façon toute imaginaire, la parenté de Clément Drouot avec son compagnon, et en corsant la réputation d'ivrogne laissée par le dit Nicolas Simon.

M. le Dr Desmons présente les Drouot comme ayant été établis à Tournai en qualité de successeurs des fondeurs tournaisiens F.-B.-J. Flincon et F.-J. Flincon père et fils, qui eux-mêmes avaient succédé aux Barbieux, dont le premier, « *François Barbieux*, [avait été] neveu et successeur de François et Pierre Colin » : — « *après les Flincon, l'antique » maison des Collin passe aux frères Drouot et à leur » successeur Marcel Michiels, actuellement encore fondeur » à Tournai* » (p. 29). — La réalité est, croyons-nous, quelque peu différente.

Les Drouot, — de Clément (de Romain-sur-Meuse) à Paul, créateur de la fonderie de Douai, — représentent trois générations. En ce qui concerne la première génération, rien jusqu'à présent, à notre connaissance, ne permet d'affirmer que le dit Clément, — pas plus d'ailleurs que son homonyme et parent de Huilliécourt, — ait été établi à poste plus ou moins fixe à Tournai Les deux Clément Drouot ont toujours

en 1803, pour l'église de Swevegem. On raconte que Simon, qui était un ivrogne, mourut après l'opération, de sorte que l'on sonna pour la première fois les cloches à ses funérailles ! » (Armand de Behault de Dornon, dans les *Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*, tome LIII, 3e livraison, p. 266).

(1) Table des noms de fondeurs de cloches cités dans cette notice. (Ibid., p. 286).

été domiciliés en Bassigny, de même que les Drouot de la seconde génération : Jean-Baptiste, Joseph et Martin.

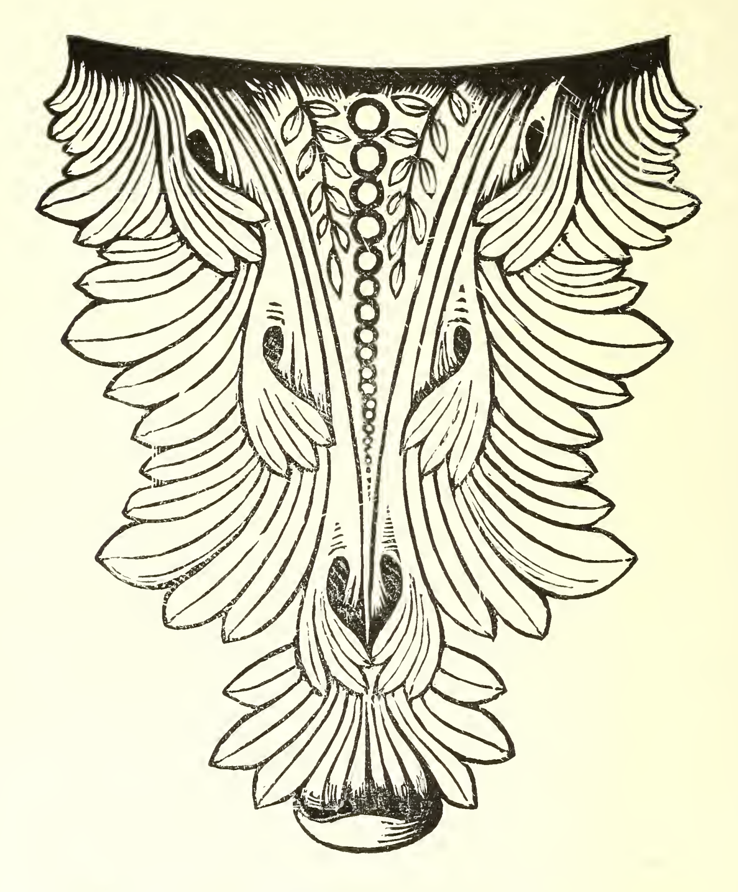
Jean-Baptiste a eu pendant plusieurs années (vers 1840) *un atelier de campagne* dans l'auberge de Pic-au-Vent, près de Tournai (2). Joseph a séjourné à plusieurs reprises à Tournai et vraisemblablement y a fait plusieurs fontes dans des fourneaux improvisés. Mais c'est tout. — La mort vint surprendre Jean-Baptiste Drouot à Pic-au-Vent, au mois d'octobre 1845. Si Joseph a continué à fondre dans la dite auberge après le décès de son frère aîné (1), ce fut au maximum pendant trois campagnes (de 1846 à 1848).

De 1849 à 1885, les Drouot n'ont eu aucun chantier, même momentané, à Tournai. M. le Dr Desmons ne cite aucune cloche d'eux pour cette période et nos informations personnelles nous permettent d'affirmer que, durant ces 36 ou 37 années, ils ont exclusivement travaillé ailleurs, soit sur place, dans le Nord de la France et en Belgique, soit en fonderie, à Douai.

La fonderie fixe installée à Tournai, en 1886, par Paul Drouot (qui avait alors pour associé son neveu Charles), a été *une création*, et une création comme les Drouot n'en avaient jamais faite, ni même essayée, antérieurement dans cette ville. Paul Drouot a fait revivre à Tournai l'industrie artistique des Barbieux et des Flincon, mais il ne peut pas être considéré — pas plus que son oncle Jean-Baptiste, — pas plus que son père Joseph, — comme le successeur de cette

(1) C'est à Pic-au-Vent qu'a été fondu le bourdon *Marie-Pontoise*, l'une des œuvres les plus importantes des Drouot.

(2) Dans le marché passé par lui, le 28 juin 1847, pour la refonte de la cloche de Grosage (Hainaut), Joseph Drouot est dit « fondeur de cloches à Pic-au-Vent, près de Tournay ».



Ornement employé par le fondeur Jean-Baptiste Drouot pour la décoration de diverses cloches.

D'après la matrice appartenant aujourd'hui à M. Paul Drouot.

double famille de fondeurs tournaisiens. En revanche, M. Marcel Michiels est bien réellement le successeur de M. Paul Drouot.

* * *

Ville-Pommerœul (Hainaut).

En 1819, refonte de la cloche de l'église paroissiale, par Jean-Baptiste Drouot ; certificat de satisfaction, délivré au dit fondeur, par le mayeur de l'endroit, en mars 1821 (1).

Villers-la-Tour (Hainaut).

En 1827, Joseph Drouot fondit pour cette localité deux cloches pesant, la grosse 620 demi-kilos et la petite 463 demi-kilos (2).

Vinckem (Flandre occidentale).

En 1855, fonte à Grandglise, par Joseph Drouot, d'une cloche pour Vinckem du poids de 1820 kilos environ (3).

Walck (près Weismes, gouvernement d'Aix-la-Chapelle).

Le 24 octobre 1858, marché passé avec Charles Gaulard, « fondeur de cloches, demeurant à Malmédy », pour la refonte (avec augmentation) de la cloche de la chapelle du dit Walck. Nous donnons in-extenso le texte de ce marché :

(1) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

(2) Carnet de Joseph Drouot.

(3) Communication de M. Paul Drouot.

Entre les soussignés — 1° Charles Gaulard, fondeur de cloches, demeurant à Malmédy, d'une part, — et 2° Nicolas Toussaint, propriétaire, demeurant à Walck, commune de Weismes, agissant ici en qualité de caissier de fabrique de la chapelle du dit Walck, d'autre part, — a été convenu de ce qui suit :

1° Le premier nommé s'engage à fondre et fabriquer une cloche, pour la dite chapelle, dont le poids ne devra pas excéder trois cent-cinquante livres ; il devra à cet effet refondre la cloche actuelle et ajouter le matériel manquant, cette dernière étant d'un poids inférieur à celui de la nouvelle à faire.

2° Après que la dite cloche aura été dépendue et avant d'être mise en œuvre, elle devra être pesée en présence de deux témoins, de l'entrepreneur et du susdit caissier.

3° L'entrepreneur dépendra la cloche en question et rependra la nouvelle à ses frais.

4° Il fera cette dernière convenablement et le matériel qu'il employera en sus de l'ancienne cloche, devra être de bonne qualité.

5° Le son devra être au gré des habitants de Walck, qui auront la faculté d'en juger pendant quinze jours, après avoir été pendue.

6° L'entrepreneur répondra, pendant trois années, de la bonne exécution de ses ouvrages et des événements qui pourraient survenir par sa faute ; à la garantie de quoi il s'engage à fournir caution solvable et solidaire, habitant le territoire prussien et au gré du caissier de la dite fabrique.

7° Il recevra, pour refondre l'ancienne cloche, de la caisse de la dite chapelle, la somme de trente thalers.

8° Quant au matériel manquant qu'il employera, il lui sera bonifié à raison de vingt s.gros par livre.

9° Ces payements lui seront effectués immédiatement après que la cloche aura été agréée par le village de Walck.

Fait et signé en double à Malmédy, le vingt-quatre octobre mil huit cent cinquante-huit.

[Signé :] GAULARD fils, — NICOLAS TOUSSAINT.

Le soussigné HENRI CHAVET, propriétaire demeurant à Malmédy, après avoir pris lecture des arrangements ci-dessus, déclare se rendre et constituer volontairement caution et répondant solidaire de Monsieur CHARLES GAULARD, envers l'administration de la fabrique de la chapelle de Walck, pour l'exécution des charges, clauses et conditions y mentionnées.

Malmédy, le vingt-quatre octobre mil huit cent cinquante-huit.

[Signé :] GAULARD fils (1).

Waldenrath (gouvernement d'Aix-la-Chapelle).

Le 17 juillet 1812, marché passé avec « CARL GAULARD, Glockengieszer zu Aachen wohnhaft », pour la refonte de la petite cloche cassée de l'église (2).

Le 1er février 1849, (conformément à la délibération municipale du 27 janvier), marché passé par le maire, avec le fondeur CHARLES GAULARD fils, pour la confection d'une sonnerie de trois cloches: « der Glockengieszer Carl Gaulard Sohn, aus Lüttich, welcher Domizil wählt in Aachen, bei dem Wirthen und Fruchthändler Carl Dautzenberg, N° 238, Stion B, Jakobstrasse, [übernimmt] die im hiesigen Thurme hängenden zwei Glocken, welche nach der durch ihn geschehenen Messung, auf 2000 Pfund respektive 1300 Pfund, mithin zusammen auf drei tausend drei hundert Pfund Metall geschätzt werden, umzugieszen,

(1) Papiers des Gaulard d'Andeloncourt.

(2) Papiers des Gaulard d'Andeloncourt.

und zwar in drei Glocken zu der Stimmung, die erste *sol* schwer 1400 l., zweite *la* schwer 1050 l., dritte *si* schwer 700 l., zusammen drei tausend ein hundert fünfzig Pfund »; lieu de la fonte: « die Werkstätte des Herrn Gaulard zu Aachen in Jakobstrasze ». Prix total, payé comptant: 800 thalers (1).

Warneton (Flandre occidentale).

En 1808, l'association Garnier et Drouot père et fils, [de Romain-sur-Meuse], fondit pour Warneton trois cloches, mesurant comme diamètre inférieur, la grosse 1 m. 27 c., la seconde 1 m. 15 c. et la troisième 1 m. 035 mill. (2).

Waulsort (province de Namur).

En 1826, Joseph Drouot et Pierre Courteaux fondirent pour cette localité une cloche pesant 315 kilos (en remplacement d'une de 44 kilos); règlement de compte, le 4 juillet (3).

Wellin (Luxembourg belge).

En 1833 ou vers 1833, fonte [à Tellin?] par les frères Jean-Baptiste et Charles Causard, de deux cloches pour Wellin, pesant 850 et 400 kilos et donnant les notes *fa* et *la* (4).

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(2) Communication de M. Charles Protoy.

(3) Carnet de Joseph Drouot.

(4) Communication de Mme G. Slégers-Causard.

Welling (gouvernement de Coblence).

Le 23 juillet 1848, marché passé avec « GAULARD, Sohn, Glockengiesser wohnhaft zu Aachen, in der Jakobs-Straszе, n° 238 » : le dit Gaulard « übernimmt den Gusz einer neuen Glocke für die Kirche zu Welling, welche dieselbe Schwere haben musz, welche die gröszte gegenwärtig noch in gedachten Kirche hangende gesprungene Glocke hat, und mit den beiden vorhandenen Glocken ein möglichst harmonisches Geläute geben musz ; » ; — « Herr Gaulard verspricht die neue Glocke bis zum ersten September ... zu liefern » ; « die neue Glocke wird in Koblenz gegossen ... werden ». A la refonte, la cloche en question « gröszer und schwerer geworden ist » ; règlement de compte, le 8 septembre 1848 (1).

Wez-Velvain près Tournai (Hainaut).

En 1852, fonte sur place dans cette localité, par PAUL DROUOT, de deux cloches, dont une pour *Wez-Velvain*, du poids de 420 kilos, et une pour un village voisin de Bruxelles, du poids de 370 kilos. Ce fut la première fonte faite par Paul Drouot seul pour le compte de son père Joseph Drouot (2).

Willich (gouvernement de Düsseldorf).

Le 23 mars 1844, « Monsieur Münch, [président de l'administration de l'église], percepteur de contributions à Willich, près de Crefeld », écrit à « Monsieur GAULARD fils, fondeur de cloches, rue Saint-Jacques, n° 238, à Aix-

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(2) Communication de M. Paul Drouot.

la-Chapelle » au sujet de la refonte d'une des trois cloches de Willich : conditions posées par le conseil de fabrique. Poids de la dite cloche : 2200 livres (?) environ. Certificat de satisfaction, délivré au fondeur, le 5 juin 1845 (1).

Wodecq (Hainaut).

En 1854, fonte sur place, pour cette localité, par JOSEPH DROUOT et son fils PAUL, d'une cloche pesant 1562 kilos et 1/2 (refonte d'une pesant 1260 kilos) (2).

Wollseiffen (gouvernement d'Aix-la-Chapelle).

Le 1r mai 1848, marché passé « zwischen Herrn GONLARD Sohn, Glockengieszer in Aachen, einerseits, und dem Kirchen- und Gemeinde Vorstand zu Wollseiffen, ... anderseits » : — « vorbemelde Einwohnern su Wollseiffen liefern, ... nach Aachen bei Herrn Gonlard die alte geberstene Glocke zirca 325 l., welche beim darbringen auf der Stadt-Wage zu wiegen ist und mit einem Wagen-Zettel belegt werden musz ; von 110 l. geht 5 Pfund Verlust ab, und das alte Metall musz in die neue Glocke kommen ; thut Herr Gonlard 200 l. Neu-Metall bei das vorstehende alte Metal » ; — « verspricht Herr Gonlard eine gute Glocke zu gieszen, die besonders starck mit der hiesigen schweren Glocke in Harmonie einstimmt, und circa fünf hundert l. schwer ist, und zu gleich mit einem amtlichen Wage-Zettel belegt ist » ; — « verbürgt Herr Gonlard sich auf achtzehn Monat,

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(2) Carnet de Joseph Drouot, etc. — Cette cloche a été refondue en 1868, à Douai, par M. Paul Drouot, avec une augmentation de 200 kilos.

vom Empfangs Tage an, für den Ton als auch für das Verunglücken der neuen Glocke » ([1]).

Worringen (gouvernement de Cologne).

Le 19 août 1849, « Vertrag zwischen dem Kirchenvorstande der Pfarrkirche zu Worringen und dem Glockengieszer Herrn CARL GAULARD Sohn, in Achen », pour la refonte des deux grosses cloches du vieux clocher. Approbation du dit marché, par le vicaire général de l'archevêché de Cologne, le 31 août. Poids des dites deux cloches: « première, 4600 liv.; deuxième, 2800 liv. » Prix total: 1062 thalers ([2]).

Yves-Gomezée (province de Namur).

En 1824 (?), JOSEPH DROUOT fondit pour cette localité une cloche pesant 1360 livres ([3]).

Zonnebeke (Flandre occidentale).

Le 13 août 1839, marché passé par JEAN-BAPTISTE DROUOT, d'Hâcourt: fonte de deux cloches (nouvelles) pour l'église paroissiale: l'une, du poids d'environ 1200 livres, ancien poids de Bruges, en accord avec les deux cloches existantes et un ton au-dessus de la plus petite de ces deux cloches; l'autre, du poids de 300 livres environ, aussi poids de Bruges ([4]).

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(2) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

(3) Carnet de Joseph Drouot.

(4) Papiers de famille de M. Paul Drouot.

Zons (gouvernement de Düsseldorf).

Les 9 et 25 août 1842, marché passé « zwischen dem Glockengieszer Carl Gaulard in Aachen und dem Kirchenvorstande in Zons » : — « Gaulard wird eine neue Glocke für die Kirche von Zons gieszen und derselben den Ton *ré* geben, um mit der vorhandenen mittlern Glocke, welche den Ton *fa* hat, nicht nur die grosze Terze zu bilden, sondern auch in der Grösze und Schwere uberhaupt zu dieser Glocke zu stimmen; zu diesem Gusze liefert der Kirchenvorstand eine alte Glocke ... nach Aachen »; la vieille cloche pèse environ 3200 livres; la neuve devra en peser environ 3600; on compte le déchet à 7 pour % (1).

---

(1) Papiers des Gaulard d'Audeloncourt.

QUELQUES CLOCHES DU PAS-DE-CALAIS

QUELQUES CLOCHES

Du Pas-de-Calais

L'étude épigraphique et historique des cloches, — qui se trouve un peu partout à l'ordre du jour, aussi bien en France qu'à l'étranger, — est particulièrement en honneur à l'heure actuelle, dans le Pas-de-Calais, grâce à l'importante *Épigraphie* publiée par la Commission départementale des Monuments, grâce surtout aux persévérantes recherches de notre sympathique confrère et ami M. Roger Rodière.

En dehors des études parues dans les recueils des Sociétés savantes, le Pas-de-Calais compte à son actif un certain nombre de notices campanaires intéressantes, — par exemple, les *Inscriptions des cloches de quelques paroisses du canton d'Auxi-le-Château*, parues dans l'*Annuaire du diocèse d'Arras* de 1903 (pp. 315 à 323).

Les " campanographes " consulteront également avec profit, dans le même *Annuaire*, la *Nomenclature des localités possédant des cloches fondues et montées par la maison* DROUOT *en ces dernières années, avec leur poids* (*Ibid.*, pp. 167 à 171), et la liste des *Cloches fondues pour le diocèse d'Arras, en 1901, par la maison* WAUTHY, *de Douai* (pp. 171-172).

Nous voudrions ajouter à ces indications et à ces

textes — pour une trentaine de localités, et spécialement en ce qui concerne la période de 1841 à 1859, — diverses notes recueillies dans le carnet du fondeur de cloches ambulant JOSEPH DROUOT, de Maisoncelles (Haute-Marne) (1), et dans d'autres documents provenant du même fondeur (marchés, etc.), que son fils M. Paul Drouot, ancien fondeur de cloches à Douai, à eu l'obligeance de nous communiquer, il y a quelques années, en 1898 (2).

Nous serions heureux de pouvoir — par ces menues informations de dates de poids, deli eux de fonte et de prénoms de fondeurs, — nous constituer le très modeste collaborateur de l'érudit et laborieux auteur de l'*Épigraphie historique, héraldique et campanaire de l'arrondissement de Montreuil* (3).

Avant de publier cette magistrale série épigraphique, M. Roger Rodière avait fait paraître — indépendamment de ses autres travaux historiques et archéologiques, — d'importantes *Notes sur quelques cloches anciennes de Picardie et d'Artois* (4). Il prépare en

(1) Joseph Drouot abandonna définitivement la fonte des cloches après la « campagne » de 1862. Il mourut à Maisoncelles, au mois de juin 1864, âgé de soixante-six ans.

(2) Nous avons à peine mentionné les Drouot dans nos *Enquêtes campanaires* (cf., pp. XIV et 587). En revanche, nous nous sommes occupé, d'une façon spéciale, de l'histoire de cette importante famille de fondeurs — et des cloches que les Drouot ambulants ont fondues sur place en Belgique, — au cours de notre article intitulé : *Archives campanaires belges et rhénanes*, dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique* (cf., tome LVII, pp. 475 à 486 et passim).

(3) Fascicules parus : — 1° Canton de Campagne-lez-Hesdin (1902) ; — 2° Canton d'Étaples (1902) ; — 4° Canton d'Hesdin (1903) ; — 5° Canton d'Hucqueliers (1903) ; — 6° Canton de Montreuil-sur-Mer (1904). — Reste à paraître : — 3° le Canton de Fruges.

(4) Dans les *Mémoires de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais*, tome II, 3e livraison (1901), pp. 308 à 383.

ce moment l'épigraphie de l'arrondissement de Boulogne, qui se trouve encore riche en cloches gothiques. Nous espérons bien que, dans quelques années, quand l'*Épigraphie du Pas-de-Calais* sera complètement terminée, il nous donnera *la synthèse campanaire* de ce département : — peu de régions de France pourront s'enorgueillir d'une œuvre aussi importante et aussi autorisée, en l'honneur de leurs vieilles cloches !

Les notes qui suivent ne constitueront plus, alors, qu'une minuscule " unité bibliographique ". D'ici là, elles auront toujours eu leur petite utilité. Peut-être même auront-elles contribué à provoquer, dans un endroit ou dans un autre, des recherches susceptibles d'amener la mise au jour de textes campanaires — inscriptions et documents (1) — plus importants que ceux dont nous faisons connaître la substance aujourd'hui.

Montpellier, le 26 octobre 1905.

(1) En matière d'archéologie et d'histoire campanaires, il est indispensable de ne pas se limiter à la copie des inscriptions des cloches existantes et au dépouillement du dossier les concernant, qui peut exister à la mairie ou au presbytère. Il convient — à l'exemple de M. Roger Rodière, de M. Henri Jadart, etc., — de rechercher toutes les informations que contiennent, sur les cloches disparues, les archives communales, paroissiales, voire même notariales.

Les archives particulières des familles sont aussi capables de fournir, à l'occasion, d'utiles renseignements.

Enfin dans certains cas, les traditions locales, les souvenirs des vieillards, peuvent suppléer partiellement aux lacunes des archives : — il importe de ne pas les négliger.

LAVENTIE. — Le 14 septembre 1811, certificat de satisfaction délivré par le maire et le curé aux sieurs « Drouot père et fils, fondeurs de cloches patentés, nés et domiciliés à Romain-sur-Meuse... (Haute-Marne) », qui « ont fondu pour cette commune deux cloches très sonnores et harmonieuses .. »

Les Drouot père et fils, dont il s'agit ici, sont : — 1° Clément, né en 1756 et mort en 1820, auteur du petit bourdon de la cathédrale de Bruxelles (poids : 5.200 kilos) ; — 2° Jean-Baptiste, né en 1785 et mort en 1845, auteur du bourdon de la cathédrale de Tournai (poids : 8.500 kilos) et du premier des deux bourdons de la cathédrale de Cambrai (poids : 4.900 kilos), — et sans doute aussi 3° Martin, frère de Jean-Baptiste, né en 1788 et mort en 1831.

FLEURBAIX. — Le 15 juin 1841, marché passé par la municipalité avec « Joseph Drouot, fondeur de cloches, demeurant à Maisoncelles (Haute-Marne) » : — « refondre, en dedans le mois de septembre prochain, la cloche de cette commune, devenue hors d'usage, et en faire une autre ; cette cloche sera fondue à Fleurbaix même, dans un terrain que le fondeur se procurera à ses frais, sous les yeux et la surveillance des maire et adjoints ou de commissaires désignés à cet effet » ; — le déchet est compté à six pour cent.

Le 11 avril 1844, certificat de satisfaction du maire et du curé : — « le sieur Drouot (Joseph), fondeur de cloches, résidant à Maisoncelles (Haute-Marne), a, dans le courant du mois de novembre 1842, fondu pour l'usage de notre église deux cloches, l'une du poids de 2.000 kilogr. environ, et livré une plus petite, dont nous sommes également satisfaits... »

SAINT-MARTIN-AU-LAERT. — Le fondeur de cloches ambulant Joseph Drouot semble bien avoir eu

un domicile et un atelier de campagne, à Saint-Martin-au-Laërt, *de 1842 à 1845*.

Dans le marché de la cloche de *Lumbres* (Pas-de-Calais) en date du 18 septembre 1842, on le voit « faisant élection de domicile chez le sieur Beauchamp, « aubergiste à Saint-Martin-au-Laërt ». — Le 11 avril 1843, il indique le même domicile, dans le marché de la cloche de *Wirwignes* (Pas-de-Calais).

Le 30 avril 1844, dans le marché passé avec la commune d'*Armbouts-Cappel* (Nord), pour la fonte d'une cloche de 600 kilos environ, il est dit « fondeur de « cloches domicilié à Saint-Martin-au-Laërt, près « Saint-Omer ». — De même, le 28 avril 1844, dans le marché de la cloche de *Wavrans* (Pas-de-Calais).

Le 8 juin 1845, dans le marché passé avec la commune d'*Erquinghem-sur-Lys* (Nord), pour la refonte d'une cloche pesant environ 3.000 kilos, il est encore dit « domicilié à Saint-Martin-de-Laërt (arron-« dissement de Saint-Omer, Pas-de-Calais), résidant « momentanément à Emmerin, canton d'Haubourdin ».

LUMBRES. — Le 18 septembre 1842, marché passé par le maire de Lumbres avec « Joseph Drouot, fon-« deur patenté, demeurant à Maisoncelles, canton de « Clefmont, département de la Haute-Marne,... faisant « élection de domicile chez le sieur Beauchamp, auber-« giste à Saint-Martin-au-Laërt » : — « refondre la cloche de la commune de Lumbres et en rendre le poids 200 kilogr. plus fort », moyennant « 400 francs la fonte et 3 fr. 50 c. chaque kilogr. excédant le poids actuel de la cloche », la dite cloche à remettre en place pour le 25 octobre prochain ; — garantie : un an ; — l'ancienne cloche et la nouvelle, livrables au poids public de Saint-Omer. — Lieu de la fonte : selon toute vraisemblance : Saint-Martin-au-Laërt. — La

cloche neuve pesa 592 kilos ; l'ancienne n'en pesait que 355.

COLEMBERT. — 1843, une cloche pesant 641 kilos, y compris les marbreaux (refonte d'une qui pesait 302 kilos). — Fondeur : Joseph Drouot. — Lieu de la fonte : Colembert. — Règlement de compte avec les fabriciens de Colembert, le 1er septembre.

Joseph Drouot fondit en même temps à Colembert une cloche pour Wirwignes.

WIRWIGNES. — Le 11 avril 1843, marché passé par la municipalité avec « Joseph Drouot, fondeur patenté, demeurant à Maisoncelles,... faisant élection de domicile chez le sieur Beauchamp, aubergiste à Saint-Martin-au-Laërt, près Saint-Omer » : — « refondre la cloche de l'église de Werwignes et lui rendre le même poids que celle existante actuellement au clocher du dit Werwignes », pour la somme de 270 francs ; — « augmenter la susdite cloche de 200 kilos de métal » ; — garantie : un an ; — « la fonte de la dite cloche aura lieu à Colembert ». — « La nouvelle de Wirwignes pèse kilog. 550 ; les mabriaux, 4 1/2 » ; — règlement de compte, le 1er septembre.

COULOMBY. — Le 7 mai 1843, marché passé par la municipalité avec « Joseph Drouot, fondeur de cloches à Saint-Martin-au-Laërt » : — « refondre la cloche de l'église, dans le courant de juillet prochain, et l'augmenter de 300 kilos environ » ; — prix de refonte : un franc par kilog. — Lieu de la fonte : vraisemblablement Saint-Martin-au-Laërt. — Poids de la vieille cloche : 152 kilog. et 1/2 ; poids de la nou-

velle: 542 kilog. — [Livraison et] règlement de compte, le 12 juillet.

HOULLES. — 1843, une cloche pesant 403 kilos, fondue en juillet par Joseph Drouot (refonte, avec augmentation, d'une ancienne qui pesait 174 kilos) ; — livraison vers le 15 juillet. — Lieu de la fonte : vraisemblablement : Saint-Martin-au-Laërt.

MARQUISE. — 1843, une cloche pesant 772 kilos (refonte, avec augmentation, d'une ancienne qui pesait 495 kilos) ; — fondeur : Joseph Drouot ; — règlement de compte, le 14 juillet ; — la dite cloche, vraisemblablement fondue en même temps que celles de Coulomby et de Houlles. — Lieu de la fonte : vraisemblablement Saint-Martin-au-Laërt.

SAINT-OMER. — Le carnet de Joseph Drouot contient la note suivante, se rapportant à la période entre le 1er septembre 1843 et le 31 août 1844 : — « calcul « fait, la fabrique de Saint-Sépulcre à Saint-Omer me « doit 477 fr. 80 centimes. » — Il s'agit assez vraisemblablement d'une fonte faite à Saint-Martin-au-Laërt.

WAVRANS (arrondissement de Saint-Omer). — Le 28 avril 1844, marché passé par le maire, au nom du conseil municipal, avec « Joseph Drouot, fondeur de cloches patenté, domicilié à Saint-Martin-au-Laërt » : — « refondre la cloche actuellement au clocher de l'église de Wavrans, devenue hors de service, dont le poids est de 1 200 kilog. » ; — « la rendre de même poids et dimension » ; — le déchet, compté à cinq pour cent ; — garantie : un an ; — « il est entendu, et les parties sont bien demeurées d'accord sur ce point,

que la fonte aura lieu dans la commune même, en présence du maire et des membres du conseil municipal » ; — le dit marché approuvé par le préfet, le 18 décembre 1844.

SAINT-MARTIN-AU-LAERT. — Le 1er février 1847, arrêté du maire fixant au 9 mars suivant l'adjudication de la « refonte de la cloche, évaluée 820 fr. ».

HARNES. — En 1853, Joseph Drouot et ses deux fils Charles-Clément et Paul y fondirent sur place : — 1° trois cloches pour l'église de Harnes, pesant 1120, 852 et 568 kilos (total : 2.540 kilos), — 2° un petit bourdon pour la cathédrale de *Cambrai*, du poids de 2640 kilos (1).

CAUCHY-A-LA-TOUR. — Le 11 mars 1856, marché passé par la municipalité avec les « Drouot frères associés, fondeurs de cloches, demeurant à Douai », le dit marché signé : « P. Drouot, C. Drouot » (Paul et Charles-Clément) : — « fournir une cloche pour l'église de Cauchy-à-la-Tour, de 250 kilog.;... reprendre l'ancienne qui est actuellement hors d'usage ;... le métal de cette ancienne servira pour la nouvelle » ; — déchet compté à cinq pour cent ; — garantie : un an. — Lieu de la fonte : Douai (Nord), faubourg Notre-Dame, ou plus exactement Sin-le-Noble, autrement dit Sin-lez-Douai (commune limitrophe de Douai), où Paul Drouot avait installé une fonderie dans le courant de l'année 1855, sur un terrain acheté par Joseph Drouot en 1854.

(1) Le gros bourdon de la cathédrale de *Cambrai*, qui pèse 4.900 kilos, a été fondu sur place, en 1830, par Jean-Baptiste Drouot (frère de Joseph et oncle de Paul Drouot).

FLEURY. — Le 9 mai 1857, marché passé par la municipalité avec « M. Drouot, fondeur de cloches à Douai » (lequel signe : « P. Drouot ») : — « refondre la cloche de Fleury, à 20 kilogr. près, en plus ou en moins ;.... il est entendu que la nouvelle cloche sera du même métail que l'ancienne » ; — le transport, de Fleury à Saint-Pol, aux frais de la commune. — La dite cloche, fondue à Sin-le-Noble par la société Joseph Drouot et ses deux fils Charles-Clément et Paul ; — poids : 210 kilos.

AMBRICOURT. — Le 30 juin 1857, marché passé par la municipalité avec Paul Drouot au nom de la société « Drouot père et fils, fondeurs de cloches, demeurant à Douai » : — « refondre la cloche de la commune d'Ambricourt pour une somme de 250 fr.» — Poids de la cloche : 500 kilos environ. — Pèsement de la vieille cloche et de la nouvelle au poids public de Saint-Pol. — Déchet compté à cinq pour cent. — Lieu de la fonte : la fonderie le Sin-le-Noble, autrement dit Sin-lez-Douai (Douai, faubourg Notre-Dame).

FLERS. — Le 8 juillet 1857, marché passé par le curé de Flers avec Charles-Clément Drouot, au nom des « Drouot père et fils, fondeurs de cloches, domiciliés faubourg Notre-Dame, commune de Sin-le-Noble » : — « refondre la cloche de la commune ; .. la rendre du même poids » ; — les dégradations occasionnées au clocher par le passage de la cloche sont à la charge de la commune ; — garantie : un an. — Lieu de la fonte : Sin-le-Noble. — Règlement de compte, le 19 novembre 1857. — Le marché et le règlement de compte sont signés de « C. Drouot » seul. — Poids de la nouvelle cloche : 1040 kilos.

FONTAINE-L'ÉTALON. — Le 15 juillet 1857, « devis pour la refonte de la cloche, réparations des accessoires, avec augmentation de poids », le dit devis signé : « P. Drouot » ;

Le même jour, marché passé par la municipalité avec les « Drouot père et fils, fondeurs de cloches, demeurant à Douai », le dit marché signé : « P. Drouot » : — « refondre la cloche » ; — « rendre le même poids » ;

Le même jour, « il est reconnu par les parties intéressées que la nouvelle cloche pèse 62 kilog. plus que l'ancienne ».

Lieu de la fonte : la fonderie de Sin-le-Noble. — Poids de la cloche nouvelle : 480 kilos.

L'inscription de cette cloche a été publiée dans l'*Annuaire du diocèse d'Arras,* année 1903, p. 317.

BREBIÈRES. — Le 4 septembre 1857, marché passé « au presbytère », par le président du conseil de fabrique et le maire, avec « C. Drouot » (Charles-Clément) au nom de la société « Drouot père et fils, fondeurs de cloches à Douai, faubourg Notre-Dame » : — « fondre, avec du métal fourni par la dite fabrique, une cloche qui soit en harmonie avec celle actuellement établie dans la tour communale ; cette nouvelle cloche est évaluée au poids de 7 à 800 kilogr. » ; — « MM. Drouot reconnaissent avoir reçu de la susdite fabrique 880 kilog. de métal et s'engagent à remettre à la dite église l'excédent de la matière employé, le déchet pour la fonte étant évalué à cinq pour cent » ; — « les dits fondeurs, devant employer la matière qui leur est fournie avec une certaine quantité d'autre métal, s'engagent à rendre la nouvelle cloche d'une qualité égale au métal livré par la fabrique susdite. » — Lieu de la fonte : la fonderie de Sin-le-Noble ; — poids de la nouvelle cloche : 840 kilos.

ANNAY. — Le 20 septembre 1857, marché passé par « MM. Drouot père et fils, fondeurs de cloches au faubourg Notre-Dame à Douai », avec les membres de la fabrique : — « refondre une cloche appartenant à l'église d'Annay, du poids de 515 kilog., moyennant 80 francs les 100 kilog. » ; — « rendre à la cloche le même poids, c'est-à-dire 515 kilog., à 25 kilog. près en plus ou en moins » ; — garantie : deux ans ; — déchet compté à cinq pour cent. — Lieu de la fonte : la fonderie de Sin-le-Noble.

LA THIEULOYE. — Le 29 août 1858, marché passé par la municipalité avec « M. Charles Drouot, fondeur de cloches, domicilié au faubourg Notre-Dame à Douai » : — « refondre la cloche de la commune de Lathieuloye ; la rendre du même poids environ » ; le transport, à la charge du fondeur. — La dite cloche, fondue par Paul Drouot, à Sin-le-Noble ; — poids 275 kilos.

COULOGNE. — Le 2 novembre 1858, marché passé par « C. Drouot », au nom des « Drouot, fondeurs de cloches au faubourg Notre-Dame près Douai », avec le « conseil de fabrique de l'église de Coulogne, Pas-de-Calais » : — « fournir [pour le 1er mai 1859] une cloche.... du poids de 400 kilos environ », avec tous ses agrès ; garantie : un an ; — la dite cloche fut fondue à Sin-le-Noble, près Douai, par Paul et Charles-Clément Drouot frères, en 1859.

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE. — 1858, trois cloches pesant 746, 555 et 373 kilos (total : 1674 kil.), fondues par Paul Drouot, à sa fonderie de Sin-le-Noble, en société avec son père Joseph Drouot et son frère Charles-Clément.

CARVIN. — 1858, une cloche pesant 1439 kilos, fondue par Paul Drouot à Sin-le-Noble.

SOMBRIN. — 1858, une cloche pesant 465 kilos, fondue par Paul Drouot à Sin-le-Noble.

FAVREUIL. — Le 14 mars 1859, marché passé avec « Drouot Charles, fondeur, domicilié à Douai » : — « refondre la cloche de l'église de Favreuil, qui est du poids d'environ 550 kilog. », livrable à Achiet. — La dite cloche, fondue à Sin-le-Noble, par Paul et Charles-Clément Drouot frères.

WAIL. — Le 11 mai 1859, marché passé par le maire « avec Charles Druot (*sic*), fondeur de cloches, demeurant à Douai » : — « fournir à la commune de Wail, dans le délai de six semaines,.... une cloche neuve de 300 kilog. au moins et de 310 kilog. au plus », livrable à Saint-Pol ; — « reprendre, dans l'état où elle se trouve maintenant, la cloche actuelle de Wail », livrable elle aussi à Saint-Pol.

LE QUESNOY. — Le 12 mai 1859, marché passé par le maire avec « Charles Druot (*sic*), fondeur de cloches, demeurant à Douai » : — « fournir à la commune de Lequesnoy une cloche neuve, de même poids environ que celle qui existe présentement à la tour », livrable à Saint-Pol et garantie deux ans. — La dite cloche, fondue à Sin-le-Noble, par les frères Paul et Charles-Clément Drouot ; — poids : 615 kilos.

LOCALITÉS DIVERSES. — Notons encore, à l'actif de l'année 1859, six autres cloches fondues à Sin-le-Noble, par Paul Drouot, en société avec son frère

Charles-Clément : — une pour *Coupelle-Vieille*, pesant 730 kilos ; — une pour *Écourt-Saint-Quentin*, pesant 670 kilos ; — une pour *Puisieux*, pesant 1023 kilos ; — une pour *Riencourt-lès-Cagnicourt*, pesant 426 kilos ; — une pour *Vieil-Hesdin*, pesant 320 kilos, — et une pour *Willeman*, pesant 105 kilos.

THÉROUANNE. — Le 17 juillet 1861, marché passé par le maire et le curé avec « C. Drouot », au nom des « Drouot frères, fondeurs de cloches à Douai » : — 1° « fournir une cloche de six cent kilogrammes environ, pesée avec son battant,.... livrable le 15 septembre prochain », en gare de Saint-Omer ; — 2° fournir une petite cloche de 25 kilos environ.

HÉBUTERNE. — Le 29 septembre 1861, marché passé par la municipalité avec « Drouot, fondeur de cloches, domicilié à Douai », (lequel signe : « C. Drouot ») : — « refondre la cloche de la commune d'Hébuterne, laquelle cloche est cassée et hors d'usage »; — « rendre la cloche du même poids que l'ancienne, qui est d'environ 950 kilog. » ; — le déchet, compté à cinq pour cent ; — la dite cloche, livrable à Achiet et pesable au chemin de fer.

CHRONIQUE CAMPANAIRE

CHRONIQUE CAMPANAIRE

FRANCHE-COMTÉ. — Dans la séance de la Société d'Émulation du Doubs, du 15 février 1903, notre regretté confrère M. Jules Gauthier, — alors archiviste du département du Doubs, depuis archiviste du département de la Côte-d'Or, décédé à Dijon le 16 octobre 1905, — avait donné lecture d'une étude intitulée : *Les Cloches franc-comtoises.*

« La première trace des cloches se trouve dans le rituel de saint Prothade, composé au VIIe siècle, pour les deux cathédrales de Besançon ; — au XIIIe siècle, 750 paroisses, 30 abbayes, 100 prieurés ont des cloches ; — les guerres et les invasions les dépendent à maintes reprises ; — le grand-maître de l'artillerie de Louis XIV, au lendemain de la conquête de 1674, oblige toutes les églises de Besançon à payer la rançon de leurs beffrois ; — au XVIIIe siècle, le nombre grandissant des paroisses et des succursales et l'amour-propre de clocher en multiplie le nombre.

» Les lois de 1791 confisquent les cloches des Chapitres et monastères supprimés, pour les transformer en gros sous. Celles de 1793 ne laissent à chaque église paroissiale qu'une seule cloche, et transforment le reste en canons pour la défense de la patrie. Centralisées à Besançon, 1600 cloches sont alors dirigées sur la fonderie de Pont-de-Vaux, dans l'Ain, et des 500,000 kilogrammes de bronze fournis par cette conscription de cloches franc-comtoises, on fabriqua environ 800 canons de campagne.

» On comprend la rareté des cloches antérieures à 1802 ; en très petit nombre elles remontent aux XVe et XVIe siècles ; il en reste dans les trois départements comtois 100 à 150, des XVIIe et XVIIIe siècles ; — un recueil de leurs inscriptions, de

leurs emblèmes, de leurs armoiries aurait un grand intérêt pour l'histoire régionale. » (*Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 7e série, 8e volume, années 1903-1904, pp. VIII-IX).

ALBIGEOIS. — Dans sa séance du 20 mars 1905, la section d'archéologie du Comité des Travaux historiques a décidé, conformément aux conclusions du rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, l'impression, dans le *Bulletin archéologique*, des « notes biographiques » recueillies par M. Ch. Portal, archiviste du Tarn, sur vingt-trois fondeurs de cloches qui ont travaillé dans l'Albigeois, du XVe au XVIIIe siècle. « C'est une courte liste qui résulte du dépouillement de pièces d'archives dont la cote est soigneusement indiquée. L'auteur ne dit pas si quelques-unes de ces cloches existent encore aujourd'hui, mais il apporte de nouveaux documents pour la vaste enquête campanaire dont M. Berthelé a pris l'initiative. » (*Bulletin archéologique*, 1905, 1re livr., p. XLVIII).

Ces *Notes sur quelques fondeurs de cloches du XVe au XVIIIe siècle* ont paru, au commencement de janvier 1906, dans le *Bulletin archéologique* (année 1905, 2e livraison, pp. 178 à 184).

CHAMPAGNE. — Dans la séance de la Société académique de l'Aube du 18 novembre 1904, M. Le Clert a donné lecture de l'inventaire, dressé par lui, des papiers légués par M. Gérost, de Villenauxe, à la Société académique. Le cinquième dossier contient, entre autres choses, « une notice sur quelques cloches du diocèse de Troyes ». — (*Revue champenoise et bourguignonne*, 1re année, no 3, novembre-décembre 1904, p. 316, et *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, tome 68, p. 481).

Le manuscrit campanaire en question est intitulé : « *Notice sur quelques cloches de l'évêché ancien et moderne de Troyes en Champagne*, par Mr E. J. GÉROST, propriétaire à Villenauxe-la-Grande, membre associé de l'Académie de l'Aube. 1875-

1876 » (in-fol. de 8 p.). Il contient les inscriptions et l'historique des cloches des localités suivantes : *Villenauxe-la-Grande* (Aube), *Dival* (commune de Villenauxe-la-Grande), *Montpothier* (Aube), *Le Plessis-Barbuise* (Aube), *Barbonne-Fayel* (Marne) et *Neuvy* (Marne).

PAS-DE-CALAIS. — ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL — Dans le *Bulletin monumental*, tome LXIX, 1905, pp. 364 à 371 : compte rendu, par M. Ph. des Forts, archiviste-paléographe, des cinq fascicules parus (cantons de Campagne-lez-Hesdin, d'Étaples, d'Hesdin, d'Hucqueliers et de Montreuil-sur-Mer) de l'*Épigraphie historique, héraldique et campanaire de l'arrondissement de Montreuil*, par M. Roger Rodière (publication de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais) :

. . . .

« Déjà, dans les *Mémoires de la Commission départementale*, M. Rodière avait publié des *Notes sur quelques cloches anciennes de Picardie et d'Artois*. Son *Épigraphie campanaire* lui fournit l'occasion de compléter et de rectifier ce premier travail. De ses ascensions aux clochers et aux beffrois de l'arrondissement de Montreuil qu'il visita tous, l'intrépide campanographe nous rapporte une abondante récolte.

» Trois cloches seulement du XVe siècle existent encore : celle de Quilen date de 1443, celle d'Écuires de 1497, celle de Saint-Josse de 1442 ; mais cette dernière se trouve aujourd'hui au musée de Douai.

» Les neuf cloches du XVIe siècle appartiennent aux églises d'Avesnes-lès-Herly (1500), de Cavron (1508), de Zoteux (1514), de Campigneulles-les-Petites (1526), de Berck (1546), de Cucq (1546), d'Herly (1580), d'Henocq (1598), enfin à l'hôpital des orphelins de Montreuil (1599).

» L'arrondissement de Montreuil possède encore une vingtaine de cloches du XVIIe siècle et près de quarante du XVIIIe. — La *Joyeuse* de Montreuil, la cloche d'Inxent, une des cloches d'Hesdin, une autre de Longvilliers sont modernes,

mais elles relatent les inscriptions des cloches anciennes. Cette excellente coutume, qui devrait se généraliser, était déjà suivie au XVIIIe siècle ; la cloche de Beussent, qui date de 1738, conserve une inscription de 1371.

» Chemin faisant, M. Rodière nous fait profiter de sa science campanographique. L'expression *me leva*, inscrite sur la cloche de Saint-Josse, et que les fondeurs employèrent quelquefois comme synonyme de : *j'eus pour parrain*, lui permet de nous citer une vingtaine d'exemples où se rencontre cette locution. Spéciale à la Champagne, à la Lorraine, à la Picardie, rare en Normandie, inconnue au sud de la Loire, elle s'applique à des cloches du XVe siècle ; cependant, en pays wallon, où l'épigraphie campanaire est fort en retard, elle se lit encore sur une cloche de 1662.

» Jusqu'au milieu du XIXe siècle, on conserve en Artois l'usage de fondre les cloches sur place. La dernière cloche fondue sur place dans la région, celle de Cormont, date de 1848. Les paroisses s'adressent aux fondeurs ambulants qui parcourent le pays, souvent à ces fondeurs lorrains dont la réputation est universelle : les Baudouin, les Guillemin, les de la Paix, les Garnier, les Drouot, les Gorlier [1], etc., bien connus de notre confrère M. Germain de Maidy. Les noms des fondeurs qui travaillèrent dans l'arrondissement de Montreuil sont presque tous publiés par M. Berthelé dans ses *Enquêtes campanaires ;* quelques-uns pourtant ne figurent pas dans son catalogue : Pierre Chapperon, Jean et Martin Heuwin, Adrien Laplace, Philippe Gourdin [2].

» Plus favorisé que d'autres, M. Rodière a vu s'ouvrir devant lui les registres de catholicité et les archives de fabrique

1. Les Gorlier ne doivent pas être classés parmi les fondeurs « lorrains ». Le premier Gorlier qui ait pratiqué la fonte des cloches, provenait de Walincourt (Nord). Les deux résidences des Gorlier, fondeurs de cloches, ont été Roisel (Somme) et Frévent (Pas-de-Calais) : — cf. nos *Enquêtes camp.*, pp. 253 à 255.

2. Ce serait faire trop d'honneur à l'auteur des *Enquêtes campanaires*, que de considérer l'*Index des noms de Fondeurs*, par lequel débutent les tables analytiques de ce volume (pp. 555 à 628), comme pouvant être l'ébauche d'un catalogue des anciens fondeurs de cloche : — ils ont été légion — et nous n'avons eu l'occasion de parler, dans ces *Enquêtes*, que de quelques-uns !

de son arrondissement. Ils nous font connaître une quantité d'inscriptions de cloches disparues, des noms de fondeurs, des mentions de baptême de cloches, des refontes et des marchés. » (Ph. des Forts, pp. 369-370).

HAUTE-LOIRE. — Dans son volume sur *le Prieuré conventuel de Chamalières-sur-Loire, ordre de Saint-Benoît, observance de Cluny, dépendant de l'abbaye du Monastier-Saint-Chaffre (937-1790),* — Le Puy, impr. de *l'Avenir de la Haute-Loire,* 1904, — grand in-8° de XII-484 pages, avec planches hors texte, — M. l'abbé R. Pontvianne, membre de la Société académique du Puy et de la Société française d'Archéologie, curé de Chamalières, a donné d'intéressants détails (inscriptions, prix-faits, procès-verbaux de fonte et de bénédiction) sur les cloches d'une dizaine de paroisses : *Chamalières, Rosières, Beauzac, Saint-Maurice-de-Roche, Saint-Pierre-Duchamp, Saint-Georges-l'Agricol, Saint-André-de-Chalencon, Solignac-sous-Roche* et *Saint-Jean-d'Aubrigoux* (département de la Haute-Loire) et *Médeyrolles* (Puy-de-Dôme).

HAUTE-VIENNE. — CANTON DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES. — M. Roger Drouault, dont on connaît les études sur les cloches de la Vienne et de la Dordogne (cf. nos *Enquêtes camp.*, p. 669), ne négligera pas les inscriptions et les documents campanaires au cours de sa *Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles* :

« M. l'abbé Lecler, dans son *Étude sur les cloches du diocèse de Limoges,* a donné déjà un certain nombre d'inscriptions concernant notre canton.

» Les plus anciennes cloches sont celles de *Mailhac,* qui donne le millésime 1505 ; celles d'*Arnac* et de *Piégut,* non datées, mais portant des inscriptions en caractères du XVIe siècle. Il existe encore deux cloches du XVIIe siècle à *Arnac* et à *Ménussac,* une cloche du XVIIIe à *Lussac ;* toutes les autres sont du XIXe.

» Les registres d'*Arnac* (ajoute M. Roger Drouault) nous ont fourni en 1775 le nom d'un fondeur : J.-B. MARTIN. — A la mairie de *Jouac*, nous avons trouvé un marché pour la fonte de la cloche faite en 1752 par le fondeur J.-B. DUPONT, assisté de FRANÇOIS MICHEL. — Nous avons en outre relevé dans les registres d'état-civil de nombreux baptêmes de cloches qui ne donnent pas les noms des fondeurs.

» Pour notre époque, nous trouvons les fondeurs suivants : — VARINAUD et CORNEVIN, à *Saint-Georges*, 1803 ; — MUTEL, aux *Chézeaux*, en 1843 ; — MUTEL et MARTIN, aux *Chézeaux* en 1851 ; — DUTOT et Cie, à *Arnac*, en 1862 ; — BOLLÉE, du Mans, à *Mailhac*, 1876 ; — BOLLÉE, d'Orléans, à *Saint-Sulpice*, 1879. » (Roger Drouault, *Monographie.....*, 1re partie, tirage à part, p. 96).

DORDOGNE. — SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD. — Les six chapitres d'ensemble sur *les Cloches du Périgord* : — 1. Bibliographie, 2. Archéologie et statistique, 3. Épigraphie, 4. Paléographie, 5. Iconographie, 6. Histoire industrielle, — qui forment l'introduction de l'*Exploration campanaire du Périgord*, de M. le chanoine Brugière (pp. 3 à 169), ont été achevés d'imprimer vers le milieu de décembre 1905.

Les inscriptions, pièces d'archives et notes diverses, réunies par M. le chanoine Brugière et constituant l'*Exploration* proprement dite, sont en cours de composition.

MAYENNE. — L'*Épigraphie de la Mayenne*, par M. l'abbé Angot (deux forts volumes grand in-4°, en ce moment sous presse) contiendra une centaine d'inscriptions de cloches antérieures au XIXe siècle, dont une vingtaine de la période gothique.

AISNE. — M. Riomet (L.-B.), instituteur-archéologue à Passy-sur-Marne, auquel on doit déjà l'épigraphie et l'histoire campanaires des cantons de Fère-en-Tardenois et de Marle et

diverses autres notes ou études similaires (cf. nos *Enquêtes camp.*, p. 726), a continué, pendant les vacances scolaires de 1905, ses recherches sur les cloches et les fondeurs de cloches, d'une part dans les cantons de Condé-en-Brie, de Neuilly-Saint-Front et de Charly (arrondissement de Château-Thierry), d'autre part, dans le canton d'Hirson (arrondissement de Vervins).

REIMS (Marne). — PETIT SÉMINAIRE. — La clochette romane si célèbre, que Didron a reproduite [1], est restée intacte dans l'incendie qui a dévoré plusieurs parties de cet établissement, le 4 mars 1905. — La cloche, qui provenait de l'église Saint-Maurice de Reims, a été fondue par le feu et les timbres aussi. (Communication de M. Henri Jadart).

ROUEN. — « *La Cloche d'Argent* », aliàs *la* « *Rouvel* ». — Extraits du rapport lu par M. Lucien Valin, au nom de la Commission des finances, dans la séance du Conseil municipal de Rouen, du 12 février 1904 :

« Le 9 mars 1903, la Cloche d'argent qui, depuis six cents ans, sonnait chaque soir le couvre-feu, se tut définitivement. Depuis plus d'une année déjà, elle présentait une fêlure qui allait sans cesse s'aggravant, et M. le Maire, craignant qu'un morceau de la vieille cloche ne se détachât, donnait, le 10 mars, au Conservateur du Gros-Horloge, l'ordre de suspendre, jusqu'à nouvel avis, la sonnerie du soir.

» M. le Maire de Rouen fit examiner la « Rouvel » par des praticiens exercés. M. Roy, fondeur à Sainte-Austreberthe, constata que la fêlure dont elle était atteinte était due à l'extrême usure et que la cloche était arrivée au terme de ses services.

« La question se posait de savoir si, par suite de cet état de choses, la Ville allait laisser « abroger par non usance »,

1. « Nous avons fait fondre la clochette romane à jour, et plusieurs centaines, peut-être un millier d'exemplaires de ce curieux et utile instrument, ont été disséminés dans toute la France, jusqu'à Moscou et même jusqu'aux États-Unis. » (Didron, *Annales archéol.*, tome XVIII, pp. 97-98).

comme on disait autrefois, une coutume qui remontait à plus de huit siècles. Une solution, dans le sens de l'affirmative, eût été, sans aucun doute, mal accueillie par nos concitoyens. Déjà, dans votre séance du 1er mai dernier, notre honorable collègue, M. Périer, un ami et voisin de la vieille cloche, nous disait, en demandant le rétablissement du couvre-feu, que « la population verrait avec enthousiasme le retour de cette tradition » [cf. le *Bulletin municipal*, tome XXIX, année 1903, procès-verbaux, p. 147]. L'Administration municipale se préoccupa de donner satisfaction aux désirs de la grande majorité des habitants de Rouen et s'enquit des moyens d'y parvenir.

» Devait-on refondre la Rouvel, comme le proposaient certains ? C'eût été, de l'avis de beaucoup, un véritable crime. Cet antique monument qui, par ses longs services, a acquis des droits à la reconnaissance publique, eût perdu son individualité dans cette opération, quelque soin qu'on prît d'ailleurs à l'accomplir. Or, « cette cloche, ainsi que le faisaient remarquer, dans une lettre à la Municipalité, MM. Georges Dubosc et Geispitz, au nom des Amis des Monuments rouennais, est une des plus vieilles cloches de France ; son histoire est liée à celle de notre cité par mille traditions et usages. C'est un monument qu'il importe de conserver le plus longtemps possible ».

» Devait-on en acheter une autre semblable ? Une cloche de 1.500 kilogs, poids de la Rouvel, coûte environ 4.500 francs. Mais, comme il n'existe aucune ouverture permettant d'introduire une nouvelle cloche dans la tour, on eût été obligé, pour la mettre en place, d'élever des échafaudages gigantesques et d'abattre les meneaux des fenêtres du beffroi. La dépense eût sans doute passé 10.000 francs.

» L'Administration municipale s'arrêta à la combinaison suivante : Vous connaissez tous, Messieurs, l'énorme cloche qui est située tout en haut du campanile. C'est la Cache-Ribaud, aussi vieille peut-être que la Rouvel et beaucoup mieux conservée qu'elle. C'est elle qui sonne les heures que

marque le Gros-Horloge ; c'est sa voix qui sonne le tocsin d'alarme. Cette vieille cloche, « amendée » ou refondue vers 1254 par Jean d'Amiens, sous l'administration de Martin Pigache, alors maire de Rouen, est de dimensions plus considérables que la Rouvel. Elle pèse environ 1.900 kilogrammes, soit à peu près 400 de plus que sa compagne. La Cache-Ribaud serait descendue intérieurement dans la tour et installée à la place de la Cloche d'argent qui, elle, serait déposée au même étage, dans un espace demeuré libre. La Cache-Ribaud reprendrait ainsi son ancien emploi. « Son nom, en effet, nous dit le savant critique Georges Dubosc, indiquait qu'elle sonnait autrefois le soir pour « chasser les ribauds », les mauvais sujets qui auraient troublé l'ordre. C'est elle aussi, comme en font foi de nombreux statuts de corporations ouvrières, qui sonnait l'heure du commencement et de la cessation du travail. » (*Journal de Rouen* du 16 octobre 1903.)

» C'est cette solution que j'ai l'honneur de vous soumettre au nom de la Commission des finances et que je vous prie de bien vouloir adopter.

» Pour effectuer ce travail, deux devis ont été dressés. Le premier en date a été fourni par M. Roy, fondeur à Sainte-Austreberthe ; il s'élève à la somme de 3.460 francs, à laquelle il y a lieu d'ajouter celle de 1.240 francs pour travaux supplémentaires à la charge de la Ville. Par le second, M. Danner, horloger à Rouen, s'engage à procéder à l'ensemble des travaux pour 3.210 francs,....... [y compris] la fourniture et l'installation d'une cloche neuve, pour sonner les heures....... La descente de la Cache-Ribaud nécessite le démontage préalable du mécanisme de l'horloge, l'un des plus curieux qui soient et l'un des plus vénérables aussi, car il date de la fin du XIVe siècle....

. . . .

» La discussion étant close, les conclusions du rapport [de M. Lucien Valin], mises aux voix, sont adoptées. Sur quoi statuant le Conseil décide :

» 1° Que la Cache-Ribaud remplacera la Rouvel, hors d'usage, pour sonner chaque soir, à neuf heures, le couvre-feu, ainsi qu'il est d'usage à Rouen, de temps immémorial ;

» 2° Qu'il sera acquis une cloche nouvelle, du poids de 300 kilogrammes, destinée à sonner les heures au beffroi ;

» Approuve le devis présenté par M. Danner, horloger à Rouen, pour la mise en place de la Cache-Ribaud et la fourniture de la nouvelle cloche, et décide d'en confier l'exécution au dit horloger ;

» Vote, sur les fonds libres de l'exercice courant, la somme de 3.210 francs destinée à acquitter le dit devis. » (*Ville de Rouen, Bulletin municipal*, février-mars 1904, procès-verbaux des séances du Conseil municipal, n° 73, pp. 45 à 47.)

NESLES-LEZ-VERLINCTHUN (Pas-de-Calais). — M. Roger Rodière a eu la bonne fortune, au commencement de novembre 1905, de trouver à Nesles-lez-Verlincthun, une cloche signée, datant de *1400* — la plus vieille du département du Pas-de-Calais, avec celle de *Boncourt* (commune de Fléchin), qu'il avait découverte en 1904 et qui est exactement de la même année 1400.

ÉCUIRES (Pas-de-Calais, canton de Montreuil-sur-Mer). — M. Roger Rodière vient d'obtenir le classement, comme monument historique, de la très belle cloche, datant de 1497, que l'on voulait refondre. — Voir, sur cette cloche, l'*Épigraphie hist., hérald. et campan. de l'arr. de Montreuil*, fasc. VI, p. 171.

DINAN (Côtes-du-Nord). — TOUR DE L'HORLOGE. — *La « Cloche de la Duchesse Anne »*. — « Depuis jeudi [19 octobre 1905] matin 6 heures, la cloche de la Duchesse Anne ne sonne plus les heures », par suite de « la rupture de quatre attaches sur les sept qui servent à suspendre la cloche...

» La cloche en question est celle que la Duchesse Anne offrit en 1507, ainsi que l'inscription suivante en fait foi :

Anne pour vray je fus nommée
En l'an mil cinq cent sept
Des nobles de la ville nommée
Tierce de ce pays en effet
Je fus en celui an fondue
Au mois d'aoust par Philippe Buffet
Et de bon métal bien rendue
Au poids de six mille et sept. »

— « M. Havard, fondeur à Villedieu (Manche), est venu lundi [23 octobre 1905] à Dinan pour examiner l'état de la cloche de la Duchesse Anne. A son avis, une réparation est impossible, étant donnée la fêlure qui existe dans la calotte de la cloche et qui intéresse précisément les points de suspension. M. Havard estimant donc qu'une refonte s'impose, M. le Maire l'a prié de faire un rapport, accompagné d'un devis, qui sera soumis au conseil municipal. » (Entrefilets anonymes, intitulés : *la cloche de la Duchesse Anne,* * dans le journal *le Progrès,* de Dinan, n^{os} des 22 et 26 octobre 1905 [1] ; — cf. le compte rendu de la séance du conseil municipal de Dinan, du samedi [21 octobre], * dans le *Nouvelliste de Bretagne,* n° du 25 octobre) ; — cf. également *la cloche de la Duchesse Anne à Dinan,* * dans *le Petit Journal,* n° du 4 novembre 1905.

PARIS. — *Les Cloches de la Bastille.* — « Le Musée Carnavalet, déjà en possession d'un certain nombre d'objets provenant des vestiges de la Bastille,... postule, auprès de l'administration préfectorale, l'achat par la Ville des trois cloches de l'ancienne horloge... Actuellement, muettes et oubliées dans un coin de hangar d'une usine à Saint-Denis, elles appartiennent aux héritiers de M. Dupré-Neuvy, ancien directeur de la fonderie de Romilly-sur-Andelle (Eure). Cet établissement était chargé, pendant la Révolution, de la transformation des bronzes désaffectés en monnaie de billon. Les deux plus grosses, qui pèsent respectivement 125 et 72 kilogrammes, portent cette... inscription : *Jean-Charles Chéron ma*

1. Nous faisons précéder d'un astérisque (*) les publications dont nous ne possédons que des coupures, et dont il ne nous a pas été possible de vérifier par nous-même le titre et la date.

fait, 1762. Ces cloches dépendaient de l'horloge établie en 1764... » (P. H., *Au Musée Carnavalet*, dans *la Patrie* du 31 octobre 1905 ; reproduit en partie, sous le titre : *les Cloches de la Bastille,* * dans *le Soleil*, du 31 octobre.)

PARIS. — BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR, à Montmartre. — « *La Savoyarde*, dont le diamètre dépasse 3 mètres et dont la volée, au moment de la mise en branle, dépasse 7 mètres » : — disposition « adoptée pour les supports du beffroi de *la Savoyarde*, au-dessus de la chapelle de la Vierge » ; — « il est permis d'espérer, si la générosité des souscripteurs ne se ralentit pas, *que la grande cloche y prendra place au printemps prochain* » ; — dessin intitulé : « Coupe sur la coupole de la chapelle de la Sainte Vierge et sur le beffroi de la *Savoyarde* » ; — cf. le *Bulletin... du Vœu national*, octobre 1905, pp. 25, 29 et 33.

POITIERS (Vienne). — *Le pseudonyme* : « UN VIEUX PARISIEN ». — Dans sa *Notice sur M. Anatole de Barthélemy*, lue à la séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest du 21 juillet 1904 (Poitiers, 1904, in-8° de 6 p., extrait du *Bull. Soc. Antiq. Ouest*), M. Alfred Richard écrit ce qui suit (pp. 2 et 3) :

« La révolution de 1870... ramena [A. de Barthélemy] en Poitou. Contraint par la guerre de quitter Paris, où il s'était définitivement fixé dès 1861, il vint avec sa famille se réfugier à Poitiers...

» Profitant de son séjour dans notre ville, il parcourait ses édifices religieux, pendant que son beau-frère, M. Édouard Aubert, les dessinait...

» Tout en se promenant, A. de Barthélemy prenait des notes, et, *s'il n'en est pas l'auteur, ce que nous ne saurions affirmer, il fut du moins l'inspirateur et le collaborateur anonyme* d'une curieuse et pittoresque série d'articles publiés dans la *Revue poitevine* (publication éphémère qui n'a vécu que du 1er mars au 15 juin 1873), sous ce titre : *Les cloches de Poitiers* (n^os^ des 15 mai, 1er et 15 juin 1873), et signés : UN VIEUX PARISIEN ».

HAUTES-PYRÉNÉES. — Notre distingué confrère M. M. Lanore commence la publication, dans la *Revue des Hautes-Pyrénées* (1re année, nº 2, février 1906, pp. 37 à 47), d'une série de *Notes et Documents sur quelques anciennes cloches du département des Hautes-Pyrénées,* qui s'affirme dès le début comme devant être des plus intéressantes.

ORLÉANS, ETC. — Le bourdon de la cathédrale d'Orléans (cf. *Enquêtes camp.*, p. 551, etc.) — diamètre : 2 m. 09, poids : 6000 kilos, — vient d'être publié en phototypie sur carte postale : — *694. Orléans. « Jeanne-d'Arc », Bourdon de la Cathédrale Sainte Croix. Fondu en 1898 par la Mon Bollée.*

Ce n'est pas la première fois que la campanographie fait son apparition sur la carte postale illustrée. Voici plusieurs années déjà que M. Ferdinand Farnier a fait tirer en carte postale, pour son usage personnel, la similigravure de son *Bourdon de l'église Saint-Martin de Saint-Dié (Vosges)*... (cf. *Enquêtes camp.*, pp. 376 et 542).

Comme autres cartes postales illustrées représentant des cloches, nous pouvons citer les suivantes :

Dreux. Bibliothèque et Cloche de l'ancien Hôtel de Ville. — B. F., Paris.

Narbonne. Cloche de la Cathédrale St-Just. — M. P., phot.

99. Rouen. Bon-Secours. Le Bourdon « le gros Léon ». — LL.

La Normandie. La C. P. A. — 2223. Rouen. Bon Secours. La cloche de l'Eglise sur le plateau. — G. M. & Cie, éditeurs, 73, rue de la République, Lyon.

Sens. Un des Bourdons de la Cathédrale (Savinienne). — Collection J. D. à Sens.

Notons encore : ...... *La reine des cloches. Mockba-Moscou.* — R. &J. D. 18014 h.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

CLOCHES

ET

FONDEURS DE CLOCHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Notre recueil d'*Enquêtes campanaires* venait à peine de paraître [1] que nous étions amené à constater l'insuffisance des « additions et corrections », plantureuses cependant, que nous avions cru nécessaire d'y annexer.

Deux erreurs notamment (celles concernant les ANDRÉ, de Colmar, et PAUL DROUOT, de Douai), auraient mérité une rectification immédiate.

On a pu lire plus haut (pp. 227 à 232) l'erratum campanaire relatif aux André de Colmar. On trouvera ci-dessous, — jointes à celles visant plus immédiatement les *Mélanges*, — diverses autres corrections et informations complémentaires, se référant à nos *Enquêtes*, — que les occupations professionnelles, d'une part, l'*Exploration campanaire du Périgord* et la publication du présent volume, d'autre part, nous ont fait ajourner jusqu'à aujourd'hui.

AVRILLÉ (Maine-et-Loire). — L'église d'Avrillé possède une précieuse cloche du XIIIe ou du XIVe siècle (s. d.), portant l'inscription HUC VENITE BENEDICTI, en belles lettres onciales.

Cette cloche, que la paroisse d'Avrillé doit à la générosité de l'éminent archéologue angevin, M. Louis de Farcy, provient d'une paroisse de la Charente. Quoique non fêlée, elle avait été envoyée comme vieux métal à la fonderie de cloches de GUILLAUME, à Angers ; pour la sauver de la

1. Fin décembre 1903.

refonte, M. L. de Farcy en fit l'acquisition. Elle pèse environ 200 kilos. Le son en est sourd et la forme très allongée. Elle n'est pas absolument intacte, en ce sens que le fondeur a dû enlever intérieurement un peu de métal au moyen du tour, de façon à la mettre en accord de tierce majeure avec la cloche que possédait déjà l'église d'Avrillé, mais cette opération n'a altéré en rien sa forme extérieure.

CHARTRES (Eure-et-Loir). — ÉGLISE CATHÉDRALE. — Au cours de son importante étude critique sur *les Architectes et la construction des cathédrales de Chartres*, parue (au mois d'août 1905) dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* (tome LXIV, année 1903, pp. 69 à 136), M. Eugène Lefèvre-Pontalis n'a pas dédaigné quelques menus détails sur les cloches :

XIe siècle. « Le charpentier Jean, qui travailla aux réparations des combles après l'incendie de 1030 [et qui mourut le 4 juin avant 1060], fit fondre une cloche de cinq mille livres. Son obit est ainsi rédigé : *Obiit Johannes, carpentarius Sancte Marie, qui inter alia hujus ecclesie restaurationi necessaria signum etiam quinque milium librarum composuit.* [René Merlet et l'abbé Clerval]. *Un manuscrit chartrain* [*du XIe siècle*], p. 165. » (p. 79.)

XIIe siècle. « La reine d'Angleterre Mathilde... [donna] des cloches à la cathédrale. (*Lettres d'Yves de Chartres,* dans Migne, *Patrologie latine*, t. CLXVIII, col. 148.) » (pp. 81-82.)

XIIIe siècle. « En 1240, date de la mort de l'évêque Aubry, il y avait des cloches dans les deux tours. (*Cartulaire de Notre-Dame de Chartres,* t. III, p. 198). » (p. 108.) — « Pierre de Bordeaux, archidiacre de Vendôme, décédé en 1260 ou en 1264,..... avait fait fondre, à ses frais, une cloche « in turri nova ».(*Cartulaire de Notre-Dame de Chartres,* t. III, p. 162).» (pp. 108-109 ; cf. p. 127.)

Fin du XIVe siècle. « Philippot Mauvoisin, serrurier,..... était chargé d'assurer la marche de l'horloge principale, qu'il avait pourvue d'une sonnerie automatique en 1392. (*Bulletin*

archéologique [1889], p. 94.) De là le surnom de Philippot de l'Orloge qui lui est donné p. 93. La cathédrale possédait deux horloges en 1359. Elles furent réparées par Jean de Soissons, dix ans plus tard. » (p. 132.)

« Le clocher de pierre, c'est-à-dire la tour du sud, renfermait quatre cloches, à savoir : *Marie,* fondue au mois d'octobre 1388 par GUYOT de Sainte-Marie ; *Gabriel,* fondue le 27 septembre 1414 par NAUDIN BOUCHARD, d'Orléans, dans le cimetière du Chapitre ; *Bourdeau* et *Chartain,* mentionnées en 1386. (*Bulletin archéologique,* p. 41, 44, 48 et 88.) Il fallait dix-huit hommes pour sonner les deux premières et huit pour mettre en branle les deux autres. Guillaume Porcheret veillait la nuit avec un guetteur dans la tour du nord, qui contenait deux cloches nommées le *Gros* et le *Petit Moineau* (*Bulletin archéologique,* p. 66 et 69. La fonte du Petit Moineau était toute récente. Cf. p. 60). » (pp. 132-133).

Nous serions porté à croire que le « GUYOT de Sainte-Marie », qui fondit la cloche *Marie,* en octobre 1388, était le même, ou tout au moins appartenait à la même famille que le GUIOT, du Bourg-Sainte-Marie (en Bassigny), qui fondit en 1398 pour Montpellier.

La cloche *Anne de Bretagne,* qui fut cassée par la gelée au mois de janvier 1599, « estoit la meilleure cloche qui fut pour lors en l'église de Nostre-Dame de Chartres, voire même estimée la meilleure cloche de France ». (Archives départ. d'Eure-et-Loir, H. 41, fol. 237 v° ; — René Merlet, *Invent. somm.,* p. 14.)

ANNONAY (Ardèche). — Cloche entreprise pour l'église Notre-Dame, par « GUIGO ASSALENI, clericus », en *1335* — et non pas en « 1395 », comme nous l'avons imprimé et réimprimé. — Dès 1894, nous avions écrit, à propos de la brochure de M. Édouard André et contrairement à l'opinion de MM. André et Chabouillet, que le mot *gitare,* en matière de fonte de cloches, « ne veut pas dire du tout *gîter, loger, installer* la

cloche », mais que « cela signifie *jeter, couler le métal* » (*Revue de l'Art chrétien*, 1894, 5e livr., p. 438). Notre manière de voir a été confirmée en 1894 et en 1905 par M. Antoine Thomas, aujourd'hui professeur à la Faculté des Lettres de Paris et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (*Annales du Midi*, tome VI, octobre 1894, p. 515, et tome XVII, janvier 1905, p. 99).

PAULHAN (Hérault). — « Cloche de l'église de Paulhan. » [De 1444 ; la plus vieille qui soit en exercice]. » (*Annales du Midi*, n° d'octobre 1904, revue des périodiques, p. 544).

M. l'abbé Delouvrier, dont le collaborateur des *Annales du Midi* n'a fait que reproduire l'opinion [1], paraît connaître, en tout et pour tout, en fait d'archéologie campanaire, les trois cloches que « A. de Caumont cite dans son *Abécédaire d'Archéologie* (Caen, 1870) [pp. 582 à 584 et 732-733].... comme étant les plus anciennes de France et peut-être d'Europe », savoir celle de Fontenaille, 1202, aujourd'hui au musée de Bayeux ; celle de Moissac, 1273, refondue en 1845, et celle de Saint-Pierre de Gailhac (Tarn), 1499, provenant de l'abbaye de Candeil.

C'est là une documentation un peu maigre.

Quelques recherches rapides auraient appris à M. D. qu'il y a encore *en exercice* un nombre appréciable de cloches *antérieures à l'année 1444*.

Pourquoi M. l'abbé Delouvrier, aussi bien que le rédacteur des *Annales du Midi*, ont-ils négligé de consulter le docte chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Montauban, qui a dressé en 1903 la liste des cloches du XIIIe siècle encore existantes ?

RENNES (Ille-et-Vilaine). — LA GROSSE HORLOGE. — *La plus grosse cloche de France au dernier tiers du XVe siècle*

1. Cf. l'abbé A. Delouvrier, *Cloche de l'église de Paulhan*, dans le *Bulletin de la Société archéol. de Béziers*, 3e série, tome IV (volume XXXII de la collection), pp. 235 à 237.

était celle de la Grosse Horloge de Rennes. D'après M. le Ch. de Bellevue, dans son livre de *l'Hôpital Saint-Yves à Rennes*, « le timbre en était d'une telle force, qu'on l'entendait de sept lieues. On fournit pour la cloche ou timbre 48.422 livres de métal affiné, duquel on fit aussi les quatre appeaux qui, avant le coup de l'heure, figuraient par leur carillon le chant du *Regina cœli*, et immédiatement après les heures sonnées, le chant de l'*Alleluia*. (Ils pesaient 500, 400, 300 et 200 livres et donnaient, par la disposition des marteaux frappant à différentes hauteurs, les huit notes de la gamme)..... La première fonte... fut faite en 1469, place du Champ Jacquet; sa dernière fonte en 1484 par PIERRE HUREL et JEAN GUILBERT, fondeurs normands..... Elle avait 8 pieds de diamètre (un pied de moins que la *Savoyarde* de Montmartre), 6 pieds de haut non comprises les anses, et son épaisseur à la lèvre était de 8 pouces (0,22 cent.). — Elle tomba pendant l'incendie de Rennes, le 23 décembre 1720, vers les deux heures du matin, et se brisa en plusieurs morceaux.... » (Voir l'article de M. Louis de Farcy, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1898, 4e livraison, pp. 307-308).

— « Il fut passé marché, le 29 novembre 1468, avec les nommés GUILLAUME RIOU, JEHAN LOYSEL et GILLES VAUDEGUCHE, qualifiés canoniers, sans raport du lieu de leur origine, pour faire la fonte de l'orloge...... Fut payé d'autre part à Roullet Maroueil, cirier, 26 s. pour 51 livres pesant de cire qu'il avoit fournie, tant pour l'expression de l'écriture qui devoit estre marquée autour de la cloche, que pour l'empreinte des armoiries, tant du duc et de la duchesse qu'autres, pour la graveure desquelles il avoit encore esté payé 45 s. à Georges Lefeuvre, graveur. — Ces trois fondeurs firent jusqu'au nombre de huit différentes fontes de la cloche, dans la susdite place du Champ Jaquet, sçavoir les 3, 8, 11, 14 et 19e juillet 1469, 2 et 6e aoust suivant, toutes deffectueuses, également que deux autres grandes qu'ils firent encore l'une le 18 dud. mois d'aoust, et la dernière le 14e décembre suivant, ce qui ayant achevé de les constituer en de grands

domages et intérests vers la ville,..... ils eurent recours à implorer la miséricorde du duc François second, qui voulut bien leur accorder décharge......

» Dès le 17e janvier [1470],.... le Corps de Ville avait passé un nouveau marché avec d'autres fondeurs, nommés JEHAN et ALLAIN GABART, fondeurs du comté de Nantes, non seulement pour la fonte de la grosse cloche, mais encore de trois apeaux pour l'accompagner, à la charge de retirer à leurs frais le métal des précédentes fontes de la fosse où elles avoient été manquées, de donner à la grande cloche huit pieds franc de dedans en dedans par le bas, parce qu'il leur seroit fourni du métal à y suffire, et de faire les trois apeaux du poids, le 1er de 500 liv., le 2e de 400 liv. et le 3e de 300 liv. ; qu'il leur seroit encore fourni une maison commode en la place de Saint-François, qu'ils avoient choisie pour y faire lesd. fontes, et qu'enfin il leur seroit payé pour leur rétribution trois cents escus d'or, cent au commencement de l'ouvrage et le reste après sa perfection.

» Pour servir aux précédentes fontes, il avoit esté délivré..... 48.422 livres de métal affiné, dont plus des trois quarts consistoit en cuivre, et le reste en étain et mitrailles...... La quittance, que les GABARS père et fils consentirent le 25 octobre 1470 de leur rétribution, [contient] une déclaration par eux faite qu'il n'y estoit précisément entré sçavoir, en la grosse cloche que 40.134 livres pesant de métal, et dans les trois apeaux que 2230 liv., ce qui ne faisoit en tout que 42.364 liv. ». (Lucien Decombe, *Notes et documents concernant la Grosse Horloge de Rennes*, dans les *Bulletin et Mémoires de la Société archéol. d'Ille-et-Vilaine*, tome XIV [1880], pp. 186-187).

« L'an 1483, c'est-à-dire environ douze ans seulement après la précédente fonte,.... il s'en fist une nouvelle, et en même temps une autre des trois apeaux, encore en la place de Saint-François,..... [par les] nommés PIERRE HUREL et JEHAN GUILBERT, fondeurs venus de Normandie..... Il leur fut délivré,.... pour y employer, le métal qui avoit entré dans la précé-

dente, qui ne se trouva consister pour lors que du poids de 33.513 liv., ... [plus], 5749 liv. pesant d'autre métal tout affiné..... Après leur fonte faite, tant de la grosse cloche que des trois apeaux, il estoit resté de cette dernière fourniture jusqu'à 3908 liv. .....

» Dans la suite,.... fonte d'un quatrième apeau, qui fut jugé nécessaire pour achever, avec les trois autres, par leur carillon le motet de *Regina cœli lætare*.... et l'*Alleluia* du même motet,.... n'étant point apris d'ailleurs le temps que ce quatrième apeau fut fondu et placé ». (L. Decombe, op. cit., p. 189).

« Tout ce qui entra de métal dans cette dernière fonte [en 1483], tant de la grosse cloche que des trois premiers apeaux, ne se monta qu'à 35.354 liv. pesant.... Il y avoit eu bien du déchet sur ce qui en avoit été employé à la précédente, puisqu'elle avoit porté jusqu'à 42.364 liv. » (Ibid., p. 190).

« Dès l'an 1563 ou 1564, cette nouvelle cloche refondue en 1484.... s'estant fendue par le bas,.... ce qu'on tient par relation estre arrivé par un froid excessif,...... le nommé Jan Jolly, forgeur de profession, fut chargé d'y remédier et pour cet effet de cier, limer et croître l'entredeux de la fente, ce qu'il fist avec beaucoup de peine et de dépense, tant en ouvriers, outils, échaffaux, qu'en longueur de tems ; ...... depuis quoy l'orloge n'avoit plus eu qu'un son plus sombre, tel qu'il arrive aux cloches fendues, jusqu'à ce qu'elle fut détruite par l'incendie de la fin de l'an 1720 ». (Ibid., p. 191).

Après l'incendie, il fut « recueilli 29.982 liv. de métal provenant des débris de la *grosse Françoise* et de ses appeaux ». (Ibid., p. 213).

1731. Délibération municipale du 5 juillet : « M. le Maire a dit à la compagnie que..... on pourroit, pendant que les [s^rs^ BROCHARD et CHAUCHARD], fondeurs, qui viennent de refondre les trois grosses cloches de l'abbaye de Saint-Melaine, sont à Rennes, et qui paraissent gens habilles dans ce métier, profiter de cette occasion pour faire fondre le timbre et les apeaux du nouvel horloge, en demandant aux pères Béné-

dictins de cette abbaye qu'ils voulussent bien souffrir que ce travail se fît dans le même lieu de leur enclos, où leurs cloches ont été fondues, dans lequel le nouveau timbre et les apeaux seroient gardés en seureté jusqu'à ce que la nouvelle tour de l'horloge fût en état de les recevoir.... » (Ibid., p. 215). — « Conférence » avec les fondeurs ; avis de l'ingénieur Abeille; autorisation de l'Intendant. — Marché passé avec les fondeurs le 24 août. — « Les commissaires nommés par la communauté.... livrèrent aux fondeurs 25.700 livres de métal, et la fonte [de la grosse cloche et ses douze appeaux] eut lieu au mois de novembre 1731, dans l'enclos des Bénédictins » (p. 218). — Somme payée aux fondeurs : 5.000 livres.

« Ce ne fut que le 26 avril 1745 que la grosse cloche fut définitivement mise en place dans le beffroi municipal » (p. 221).

LARUNS (Basses-Pyrénées). — Dans la séance de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, du 8 janvier 1906, M. Lanore, archiviste du département des Basses-Pyrénées, a fait une communication sur deux anciennes cloches encore en usage dans l'église de Laruns.

L'une, de 1610, ornée des figures de saint Pierre, de saint Michel et du Crucifix, porte les inscriptions : *1610. S. Petre, ora pro nobis ; Te Deum laudamus ; Ave Maria*, et un chiffre qui représente peut-être son poids.

L'autre, beaucoup plus curieuse, porte la date de 1465 et la formule, tirée de l'office de sainte Agathe, qui passait pour préserver de l'incendie, de l'orage et des intempéries : *Mentem sanctam, spontaneam*, etc. On y voit aussi, parmi divers autres ornements, un petit cartouche où sont figurés deux animaux, dont l'un à longues cornes, qui doivent être l'ours et la vache d'Ossau.

M. Lanore a exprimé le désir que les membres de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau cherchent l'occasion d'examiner et de faire connaître les vieilles cloches de leur région, dont quelques-unes seulement ont été signalées.

L'étude de M. Lanore sera publiée, dans le Bulletin de la Société, avec tous les développements qu'elle comporte.

CHATEAUNEUF (Vendée). — Cloche de l'année 1487, portant la formule *me levèrent,* c'est-à-dire *furent mes parrain et marraine* (cf. *Enquêtes camp.,* pp. 174 et 209). — M. Roger Rodière, dont nous avons déjà eu plus d'une fois occasion de louer... et d'utiliser la vaste érudition, a dressé récemment, dans son *Épigraphie... de l'arrondissement de Montreuil* (6e fascicule, pp. 213 à 215 et p. 281), un catalogue des inscriptions campanaires connues, où cette formule a été employée.

MIANNAY (Somme). — A la fin de son article intitulé : *Documents inédits ou peu connus concernant l'abbaye de Saint-Valery-sur-Somme,* publié dans le *Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu,* année 1905, n° 1er (pp. 13 à 16), — M. Roger Rodière reproduit « l'intéressante inscription de la cloche [gothique] de Miannay, qui eut pour parrain le dernier abbé régulier de Saint-Valery ». Cette inscription présente la formule de parrainage *me leva.* « La date est 1494 ; le fondeur a mis par deux fois un *m* et un *i,* au lieu d'un groupe de quatre *i* [mi xx, xmi, au lieu de iiii xx, xiiii] » (p. 16).

DIJON (Côte-d'Or). — LA CHAPELLE-AUX-RICHES. — 1760. Visite des quatre cloches. Texte des inscriptions. La première, fondue en 1514, portait la formule *Mentem sanctam spontaneam honorem Deo et patrie liberationem voco.* (cf. *Enquêtes camp.,* pp. 329-330). Sur la seconde, gothique s. d., on lisait deux fois la formule *Te Deum laudamus.* (Archiv. départ. Côte-d'Or, G. 2087, p. 230). — Voir Joseph Garnier et Jules Gauthier, *Invent. somm. Archiv. départ. Côte-d'Or,* série G, tome second, p. 404.

Ces quatre cloches furent refondues en 1764, par MICHEL DURAND, fondeur à Dijon.

BLAINCOURT (Aube). — Au cours de son étude sur *Quelques seigneuries de l'ancien comté de Brienne : Blaincourt, Épagne et Vaubercey*, parue (en septembre 1905) dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, tome 68, année 1904), M. Louis Le Clert a publié les inscriptions des deux cloches gothiques de l'église de Blaincourt (p. 384).

La première de ces cloches, datée de l'année « 1645 » (cf. Roserot, *Inscriptions dép. Aube*, [1883], p. 19, n° 80), est l'exemple *le plus récent, que nous connaissions*, d'inscription campanaire *ancienne* « en caractères gothiques ».

La seconde, non datée, remontant aux environs de 1520, présente la formule *Christus regnat, Christus imperat, Christus ab omni malo nos defendat, amen*, et un sceau de prieur, armorié : M. Le Clert donne un dessin de ce sceau et d'une partie de l'inscription.

Ce même travail de M. Louis Le Clert contient quelques notes historiques sur les cloches d'Épagne (Aube) au XVIIIe siècle et l'inscription de la cloche de 1788, non signée, qui existe encore dans le clocher de cette paroisse (pp. 414-415).

HARCOURT (Eure). — Au cours de son article sur *les Stalles du prieuré de Notre-Dame du Parc d'Harcourt*, paru (en septembre 1905) dans le *Bulletin monumental*, tome LXIX, livraison 3-4, M. le chanoine Porée a rappelé les trois cloches fondues en 1526 pour ce prieuré, et reproduit les inscriptions de deux d'entre elles : « l'une, du poids d'environ 10.000 livres, exécutée par les maîtres fondeurs JEHAN LE FORT et PIERRE LE JEUNE, n'est autre que le plus gros des deux bourdons de la cathédrale d'*Évreux* » ; l'autre, non signée, vraisemblablement œuvre des mêmes fondeurs, « pesant 3.000 livres, fut portée, on ne sait comment, à l'époque de la Révolution, dans l'église de *Saint-Ymer* (Calvados) » (p. 324).

BARBONVIEILLE (Lot-et-Garonne). — La clochette de JOANNES A FINE = JEAN VAN DEN HENDE, datant de 1544 et conservée dans l'église de Barbonvieille, — que nous avons

citée, d'après une communication de M. l'abbé Marboutin (*Enquêtes camp.*, p. 528), — a été signalée, avant nous, par M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, dans son article intitulé : *Deux nouvelles cloches de Johannes a Fine (Montauban et Barbonvieille)* [Montauban, imp. Forestié, 1886, in-8° de 8 p., extrait du *Bulletin* de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne], pp. 4 et 7-8, et par M. l'abbé L. Morillot, dans son *Étude sur l'emploi des Clochettes chez les anciens et depuis le triomphe du christianisme* [Dijon, imp. Damongeot, 1888, in-8° de 213 p., extrait du *Bulletin* d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon], p. 170.

REIMS (Marne). — HOTEL-DIEU. — Petite cloche armoriée, datant de 1576 et portant une inscription en minuscule gothique, dans laquelle figure la formule *laudate Dominum de celis ;* la dite cloche vendue comme vieux métal par l'administration des hospices, le 24 septembre 1903, et rachetée peu après par le vice-président de la commission administrative pour ses collections particulières. — Cf. Dr Gosset. *Une vente à l'Hôtel-Dieu*, pp. 1-2.

MAINTENAY (Pas-de-Calais). — L'inscription de l'ancienne cloche paroissiale, signée : « NICOLAS JOLY *nous a faite en lan 1622* » et refondue en 1837, a été reproduite par M. Roger Rodière dans son *Essai sur les prieurés de Beaurain et de Maintenay et leurs chartes*, deuxième partie, *Prieuré de Notre-Dame de Maintenay* (Arras, imp. Rohard-Courtin, 1904, in-8°),p. 237.

FLÉAC (Charente). — « Deux cloches : la grosse, fondue par LEBRUN, en 1737 ; la petite, bénite le 21 décembre 1684 (parrain, François-Castin de Guérin ; marraine, Marguerite Dubois). » (L'abbé J. Nanglard, *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*, tome second, p. 67).

Le nom du fondeur de la grosse cloche est écrit en deux

mots : Le Brun. — L'inscription de la petite cloche est ainsi conçue : « *Sit nomen Domini benedictum.* Mre Joseph Duverdier, docteur en Sorbonne, doyen de l'église cathédrale S. Pierre d'Angoulême, curé primitif de Notre-Dame de Fléac. M^tre Pierre Fauchier, vicaire perpétuel. Faite par les soins de M^tre Landry, fabriqueur, en 1684. ». Et plus bas, sous le piédestal et à droite d'une croix : « P·L·S[1] B SAZERAC. » La famille Sazerac existe encore à Angoulême ; elle est une des plus importantes de cette ville. (Communications de M. l'abbé J. Nanglard, vicaire général, supérieur du Grand Séminaire d'Angoulême, et de M. l'abbé Lafaye, curé de Fléac).

Dans son rapport intitulé : *Département de la Charente, Archives départementales, communales et hospitalières, Rapport annuel de l'Archiviste au Préfet, 1894.* (Angoulême, impr. Chasseignac, 1894, in-8° de 47 pp.), notre sympathique confrère M. le comte Paul de Fleury a mentionné la « Bénédiction de la petite cloche de l'église de Fléac, parrain Hélie-François Castain de Guérin, fils de feu François Castain de Guérin, vivant écuyer, receveur des décimes du diocèse d'Angoulême, et de dame Anne de Lageard, et marraine dame Marguerite Dubois, Faucher étant curé dudit Fléac (21 décembre 1684) » (pp. 21-22).

SAINT-BONNET-DE-GALAURE (Drôme, commune de Châteauneuf-de-Galaure). — La collection Didelot contient (n° 99) le moulage d'un seau à eau bénite appartenant à l'église de Saint-Bonnet-de-Galaure et signé d'une marque de fondeur de cloches : — médaillon circulaire, meublé d'une cloche, autour de laquelle se déroulent les mots TOINE CAVET.

FRUGES (Pas-de-Calais). — Sur la cloche de 1749 (pesant 1350 kilos) citée ci-dessus (p. 264) d'après M. Fernand Donnet, — voir l'abbé A. Collet, *Notice biographique relative aux*

1. P(ar) L(e) S(ieur) ??

personnages inscrits sur les cloches d'Esquerdes, Fruges et Avroult (Pas-de-Calais), dans le *Bulletin historique* de la Société des Antiquaires de la Morinie, 212e livraison, 4e fascicule de l'année 1904, pp. 461 à 468.

SEMUR-EN-AUXOIS (Côte-d'Or). — *La cloche « Barbe »* (cf. ci-dessus pp. 122-123). — Dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, année 1901 (pp. 247 à 251), M. Ledeuil d'Enquin a consacré à *la Cloche Barbe de Semur* un article dont nous reproduisons les parties essentielles :

« Claude de Semur, chevalier et seigneur de Trémont et de Sancenay, ... eut de Françoise de Belletruche : Claudine de Semur et *Barbe* de Semur... (p. 248). — Barbe de Semur, sœur de Claudine, naquit en 1520...

» A la naissance de Barbe, Alexandre Boulet et Isabelle Chantepinot, sa femme, ayant fondé une chapelle en l'église Notre-Dame [de Semur], elle fut consacrée en 1526 à sainte Barbe, en l'honneur de la fille du seigneur de Semur. Cette chapelle, bâtie entre les contreforts de la nef, existe encore. On y remarque les beaux vitraux représentant la vie de la Sainte...

» L'église Notre-Dame n'avait alors qu'une cloche, nommée *Antoine*, faite et fondue en 1507. Celle de l'Horloge, nommée *Nicolas*, est de 1515. — Denis de Cluny, qui était alors curé de Notre-Dame, ayant fait appel à divers bienfaiteurs, obtint de Claude de Semur et de divers autres personnages et paroissiens l'argent nécessaire pour une nouvelle cloche. Il fit choix ... de *Barbe* de Semur pour marraine... La bénédiction eut lieu en grand cérémonial en 1539 : Barbe avait alors dix-huit ans... » (p. 249).

En terminant, M. Ledeuil d'Enquin donne « la chronologie des refontes de la cloche Barbe :

» Première. — 24 mars 1549. Poids, 2,847 livres. Elle venait d'être brisée par la foudre.

» 2e, 3e, 4e, 5e. — 29 septembre 1576 ; elle fut manquée

jusqu'à 3 fois. Enfin, la 4e fois, en 1577, la fonte réussit.

» 6e. — 28 octobre 1654. Barbe pesait 8,443 livres. Elle fut bénite par le curé Picard. Sa marraine était la dame Barbe David, veuve de Guy Jacob, avocat. Son parrain était le Mayeur.

» 7e. — En 1711. On rapporte que la mention, qui fut faite alors sur *Barbe,* rappelait qu'elle avait été fondue jusqu'à *sept fois* par les soins et deniers des habitants.

» 8e. — En 1780. Elle pesait 10.000 livres.

» 9e. — Sa dernière fonte est de 1857. Baptisée le 14 décembre 1857. Parmi les inscriptions on relève : *Je m'appelle Barbe. Refondue pour la 8e fois en 1780 et pour la 9e en 1857.* Elle pèse actuellement 4,969 kilog. avec son battant» (p.251).

WITTENHEIM (Alsace). — F.-A. DUBOIS et ALEXIS ROBERT (cf. ci-dessus pp. 207-208) ont refondu une cloche pour cette localité en 1778. (Communication de M. Pau Chambon-Durand).

RAMECOURT (Aisne, commune de Saint-Erme). — « Deux cloches furent fondues pour l'église de Ramecourt en 1816 ; elles devaient accompagner la seule cloche que la Révolution avait laissée dans le clocher. [cf. *Enquêtes camp.*, p. 490]. En 1839, trois nouvelles cloches furent fondues à la place des anciennes ; et en 1893, une quatrième, don de M. le doyen Lecomte, curé de Ramecourt, en souvenir de sa mère, est venue heureusement les compléter. » (Gustave Berriot *le village de Ramecourt, le pays, l'église, les seigneurs,* dans l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes,* fondé par Matot-Braine, 41e année, 1899, pp. 240-241.)

SÉREILHAC (Haute-Vienne). — Le 23 juin 1791, deux cloches furent bénites à Séreilhac, dont M. l'abbé Lecler donne les inscriptions dans son *Étude sur les cloches de l'ancien diocèse de Limoges* (p. 124). La plus petite de ces deux cloches a disparu à une date inconnue. La plus grosse, qui

mesurait 0^{m} 974 mill. de diamètre inférieur et pesait exactement 490 kilos, s'est cassée en 1905 et vient d'être refondue à Orléans, par MM. Georges et Louis Bollée.

Avant de la remettre au fourneau, M. Georges Bollée en a minutieusement relevé l'inscription :

LAN 1791 MR LEONARD GAY[1] DE VERNON EVEQUE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE PARAIN REPRESENTE PAR M^{R}

LEONARD COURAID[2] DE LAGE[3] MELLE ANNE PATIER EPOUSE DE MR ROBERT NOTAIRE ROYAL ET MAIRE BENITE PAR MR IEAN

BAITISTE[4] GASPARD DESPORTES CURE DE LA PRESENTE PAROISSE

CONSEIL IENERAL[5] DE LA COMMUNE IAM BAPTISTE ROBERT MAIRE AUGUSTIN CLEAUSNIE[7] IEAN MAYERAS IEAN BARRIERES IEAN REYLI

PIERRE MAYERAS OFFICIERS MUNICIPAUX FRANCOIS LACOMBE PROCUREUR DE LA COMMUNE MARTIAL CHOSELAS MARTIAL ROCHE PIERRE

DEBORT MARTIAL VILLECHAISE IEAN ROBERT LEONARD DEBORT FRANÇOIS DERIBLIX LOUIS CAROIX FRANCOIS DESBORDES LEONARD

DESBORDE MICHEL LAMAUD NOTABLE MARTIAL GAYOU TRESORIES IEAN BAPTISTE MAYERAS SECRETAIRE

PIERRE MAYERAS FILS CAPITAINE

1. GAY ou GUY (G. Bollée). — « Gay » (Lecler).
2. Le D final est retourné.
3. Après DELAGE, M. l'abbé Leclerc restitue : MARRAINE.
4. *Sic*, pour BAPTISTE.
5. *Sic*, pour GENERAL.
6. *Sic*, pour IEAN.
7. Les lettres NI sont douteuses.

Décorations : un Christ ; la Vierge assise avec l'enfant Jésus dans les bras ; un évêque.

Marque du fondeur : une cloche, autour de laquelle se déroulent le nom : COCHOIS, et le prénom : *Alexis* (?). (La lecture de ce dernier prénom n'est pas très sûre).

Il suffira de se reporter au texte donné par M. l'abbé Lecler et de le comparer avec la copie de M. Georges Bollée, pour constater combien il était utile de publier à nouveau cette inscription.

— M. l'abbé Lecler a donné également (p. 120) l'inscription d'une autre cloche de Séreilhac, fondue en 1784, qui serait signée : « *François Cocahis fondeur.* »

La présence à Séreilhac, en 1791, d'un fondeur portant authentiquement le nom de Cochois, rend plus que vraisemblable la correction COCAHIS = COCHOIS (cf. l'abbé Lecler, p. 178.)

HERENTHOUT (Belgique, prov. d'Anvers). — Divers renseignements campanaires dans la *Notice sur Herenthout*, par M. Fernand Donnet (Anvers, 1904, in-8°, extrait des *Annal. Acad. roy. Archéol. Belgique*) : — 1708, refonte des cloches qui avaient été détruites dans l'incendie allumé par la foudre en 1707 (p. 31) ; — 1774, bénédiction d'une cloche (p. 60) ; — inscriptions (en flamand) des deux cloches actuelles, qui « ont été fondues en 1801 par ANDRÉ VAN DEN GHEYN » (p. 30).

CHATEAU-THIERRY (Aisne).— « L'excavation ovoïdale maçonnée », avec « traces de combustion », que l'on a rencontrée en 1892 dans l'église Saint-Crépin, lors de l'établissement du calorifère, et que feu M. Harant a considérée comme « un four crématoire » !!! — pourrait bien être le fourneau d'un atelier volant de fondeur de cloches. On fondait souvent les cloches *dans les églises* au moyen âge et de temps en temps encore aux XVIIe et XVIIIe siècles. (*Annales de la Soc. hist. et archéol. de Château-Thierry*, année 1892, pp. 36 et 43).

Nous avons cité, dans nos *Enquêtes camp.* (cf. p. 671, v° *Églises*), quelques cloches ainsi *fondues dans des églises* : XIVe siècle, Péronne (Somme) ; XVe s., Nevers (Nièvre) ; XVIe s., Niort (Deux-Sèvres), Souvigné (Indre-et-Loire) ; XVIIe s., Pleugriffet (Morbihan), la Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), Chaourse (Aisne). — Voici trois autres exemples de cette habitude, empruntés à des publications récentes :

A *Alette* (Pas-de-Calais), de 1616 à 1619, trois cloches furent fondues « dans l'église » (l'abbé Thobois, *l'Église d'Alette*, pp. 27-28) ; — M. l'abbé Thobois rappelle, à cette occasion (d'après une communication de M. Roger Rodière) le passage de la *Campanologie* du Dr Billon, où il est relaté que « la grosse cloche de Saint-Germain d'*Argentan* a été refondue au bas de la nef », et que « dans les fouilles que l'on a faites à Saint-Pierre de *Caen* pour la consolidation des gros piliers de la tour, on a trouvé des débris de moules, indiquant que les cloches avaient été fondues en cet endroit » [cf. l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 33e année, 1867, p. 78].

« Une étude de M. Alphonse Lalouette-Fossier [1] nous apprend que, le 22 décembre 1706, quatre nouvelles cloches furent fondues dans l'église Saint-Martin de *Marle* [Aisne], par un nommé LEGUAY de Paris » (Riomet, *les Cloches du canton de Marle*, dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, tome XXXI, années 1900 à 1904, p. 139 ; tirage à part, p. 28).

Dans l'église de *Saint-Trélody*, près Lesparre (Gironde), « on avoit autrefois fait creuser le fourneau pour la fonte des cloches, au-dessus du tombeau placé du côté de l'évangile ; le charbon et la cendre qui s'y sont trouvés nous l'ont fait croire. » (Document de l'année 1789, cité par Ducaunnès-Duval et Brutails, dans l'*Invent. somm. Archiv. départ. Gironde*, série E supp., tome III, p. 5).

1. « *Le clocher de Marle, ses cloches et l'horloge communale* (*Bulletin de la Soc. Arch. de Verrins.*) t. 7, année 1880, pp. 12-32. »

SAULCHERY (Aisne). — Au cours de sa notice sur *l'Église de Saulchery*, parue dans le dernier fascicule des *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, année 1903 (pp. 156 à 172), M. le D[r] A. Corlieu donne quelques détails historiques sur les cloches, anciennes et actuelles, de cette localité (pp. 162, 163, 165, 167-168, 169 et 171) : — le 12 avril 1735, bénédiction des deux cloches : noms des parrains et des marraines, mais pas de nom de fondeur (p. 165) ; — en 1793, enlèvement des trois cloches (pp. 167-168) : — « en 1803 (29 germinal an XII), la commune fit l'acquisition de trois nouvelles cloches [1], provenant d'une abbaye de Flandre et pesant ensemble 324 k. 5, savoir la petite 86 k., la moyenne 101 k., la grosse 137 k. 5., les frais d'acquisition ont été de 888 fr. 65..... » (p. 169) ; — en 1866, refonte d'une cloche au moyen d'une souscription (p. 171).

Nous permettra-t-on de rappeler, puisque M. le D[r] Corlieu paraît l'avoir oublié, que nous nous sommes occupé jadis des cloches achetées par la commune et la fabrique de Saulchery en 1803 et en 1866 (cf. notre article sur *la Cloche italienne de Charly et les cloches hollandaises de Saulchery*, dans les *Annales de la Société hist. et archéol. de Château-Thierry*, année 1898, pp. 288 à 299.)

HIRSON (Aisne). — Le 8 janvier 1906, les quatre cloches paroissiales ont été détruites dans l'incendie de l'église.

M. L.-B. Riomet a publié les inscriptions de ces quatre cloches sous le titre : *Hirson, les Cloches*, dans le journal le *Libéral de l'Aisne*, n° du 13 janvier 1906 (article reproduit dans le *Journal de Fourmies*, n° du 14 du même mois).

Les trois plus grosses avaient été fondues en 1874 par « H. PERRIN à Mézières (Ardennes) ».

La petite datait de 1806 ; elle ne portait « aucune mention de nom de fondeur. Nous l'attribuons (écrit M. Riomet) aux ANTOINE J.-B. père et fils, fondeurs ambulants établis à

1. [Fondues en 1660 par le lorrain PIERRE HÉMONY, mort à Amsterdam en 1680.]

Neuilly-Saint-Front, car les caractères sont en tous points semblables à ceux de bien d'autres cloches que nous avons vues des mêmes fondeurs. » — Le fils de J.-B. Antoine, de Neuilly-Saint-Front, nous paraît devoir être laissé de côté en ce qui concerne la fonte faite pour Hirson en 1806, pour la bonne raison qu'à cette époque il n'avait encore que trois ans (cf. nos *Enquêtes camp.*, p. 466).

Quant à Jean-Baptiste Antoine lui-même, l'attribution nous paraît peu vraisemblable : ce fondeur travaillait surtout à Neuilly-Saint-Front et dans les environs de cette localité ; Hirson n'était pas dans sa zone d'opérations. Nous croyons plutôt, — étant donné que cette cloche portait « les caractères » habituels des œuvres des Antoine, — qu'il convient de songer aux Antoine qui voyageaient dans les Ardennes, dans la Thiérache et dans la Marne, c'est-à-dire à NICOLAS ANTOINE, frère aîné de Jean-Baptiste de Neuilly-Saint-Front, et à ANTOINE ANTOINE, fils du dit Nicolas (cf. *Enquêtes camp.*, pp. 479-480.) On sait qu'Antoine Antoine continua à fondre pour la partie nord du département de l'Aisne jusqu'après 1840.

« La petite cloche de l'église de Saint-Michel-en-Thiérache, datée de 1807, porte : *Fait par les Antoine.* » Cette signature n'était pas celle de Jean-Baptiste Antoine, mais bien celle de son frère et de son neveu.

En terminant, M. Riomet reproduit l'inscription bien connue de la plus grosse des trois cloches fondues pour Hirson, en 1793, par « N. REGNAUD, fondeur. »

SAINT-MICHEL-EN-THIÉRACHE (Aisne). — Sous ce titre : *Études campanaires de l'Aisne. Les Cloches de l'ancienne église abbatiale de Saint-Michel-en-Thiérache*, le même M. Riomet a publié, dans le journal *le Libéral de l'Aisne*, n° du 2 février 1906, les inscriptions des quatre cloches actuelles de cette localité.

La petite a été fondue en 1807 « par les Antoine ». — La troisième, non signée, fondue en 1809, serait aussi l'œuvre des

ANTOINE. — La seconde, qui date de 1854, est signée : « N. COURTEAUX, fondeur ». — La grosse, fondue en 1857, porte la marque de « CAVILLIER, Solente. »

M. Riomet donne également, dans cet article, quelques notes sur les cloches de *Bucilly*, de *Leuze*, de *Landouzy-la-Ville* et de *Jeantes* (Aisne).

VIFFORT (Aisne). — L'intéressant article publié par M. Léon Germain de Maidy, dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine* (novembre 1905, pp. 243 à 251), sur *le Procès de la Cloche de Boucq en 1723-1725*, nous remet en mémoire une particularité de fonte « en campagne », relative à l'insertion, dans les anciennes inscriptions campanaires, de noms de personnes autres que ceux des parrains et marraines et des dignitaires de la paroisse.

En 1822, le Lorrain JEAN-BAPTISTE ANTOINE, domicilié à Neuilly-Saint-Front, fondit sur place, à Viffort, la cloche de cette localité. D'après des souvenirs que nous avons recueillis, à Viffort même,il y a quelques années, le dit fondeur employait un moyen assez ingénieux pour corser ses petits bénéfices : — tous les habitants qui voulaient bien... le gratifier d'un écu, avaient la satisfaction de voir leur nom figurer dans l'inscription de la cloche.

Le fondeur de la cloche de Boucq avait peut-être agi de pareille façon, cent ans auparavant (? ?)

COURBAN (Côte-d'Or). — « Les cloches de la commune de Courban ont été fondues le 31 juillet 1827 et ont reçu la bénédiction le 17 octobre, même année, par M. Bernard Magny, curé de Montigny-sur-Aube, chef-lieu de canton.

» La première a eu pour parrain M. Pierre Verdin, maire de la commune, et pour marraine Madame Jeanne-Claudette Cécille, épouse de M. Nicolas Lamy, percepteur à Courban ; elle a été bénite sous le vocable de Sainte-Marie-Anne ; elle pèse 2080 livres.

» La seconde a eu pour parrain M. Toussaint-Bernard

Lereuil, notaire royal à Courban, et pour marraine Madame Claudette Darbois, épouse de M. Bréon, propriétaire à la Grange-aux-Clercs ; elle a été bénite sous le vocable de la Sainte-Trinité ; elle pèse 1580 livres.

» La troisième a eu pour parrain M. François Logeat, capitaine d'infanterie, chevalier de la légion d'honneur, et pour marraine Madame Marceline-Désirée Lamy ; elle a été bénite sous le vocable de Saint-Georges-Désirée ; elle pèse 1100 livres. »

La bénédiction a été faite sous le portail de l'église qui existait alors.

Fondeur : PHILIPPE COCHOIS, fondeur à Troyes (Aube). — Lieu de la fonte : une cour particulière, à l'entrée du village de Courban, aujourd'hui cour Passard. — En outre des trois cloches susdites, Philippe Cochois en fondit trois autres à Courban, dont une pour Veuxhaulles (Côte-d'Or).

(Renseignements extraits d'un registre déposé aux archives communales. Communications de MM. Sautterez (?), maire, et François Parent, curé de Courban ; juin 1892).

ANTHIEN (Nièvre). — En 1829, fonte sur place, dans cette localité, par les Lorrains CLÉOPHAS CURT et JEAN-BAPTISTE-AMÉDÉE BOLLÉE, de deux cloches, dont la plus forte pesant environ 500 kilos. Ce fut la première fonte de J.-B.-A. Bollée. Le chantier dura près de deux mois, les deux cloches en question ayant été moulées successivement. Ce chantier terminé, les deux fondeurs allèrent rejoindre CORNEVIN à Bourges. (Communication de M. J.-B.-A. Bollée).

BOURGES (Cher). — 1829 et 1830, cloches diverses fondues sur place par ISIDORE CORNEVIN, avec la collaboration, — 1° en 1829, de CLÉOPHAS CURT et de JEAN-BAPTISTE-AMÉDÉE BOLLÉE ; — 2° en 1830, du dit J.-B.-A. BOLLÉE et, durant la seconde partie de la campagne, de PAUL PETITFOURT :

1829, pour l'*église cathédrale* de Bourges : une sonnerie de quatre cloches, fondues dans le jardin de l'archevêché, réussies sans retouche, la plus grosse pesant 4700 kilos environ et donnant la note *sol* ; — la seconde *(Henry)*, 3000 kilos environ, note *la* ; — la troisième *(Caroline)*, 2.200 kilos, note *si* ; — la quatrième *(Marie-Thérèse)*, 1750 kilos environ, note *do*. (Nous devons ces indications de poids et de notes à l'obligeance de M. Georges Bollée). — (Cf. sur la sonnerie de la cathédrale de Bourges : le Dr Billon, *Campanologie*, dans l'*Annuaire normand*, 1867, pp. 23-24, et Hippolyte Burnichon, *Mémoires* [*mss.*] *sur les cloches*, pp. 89-90).

En même temps que ces quatre cloches, les fondeurs en firent deux autres : une de 450 kilos et une petite de 240 kilos ; — cette dernière, par une gracieuse autorisation de Cornevin, porta la signature de J.-B.-A. Bollée (cf. nos *Enquêtes camp.*, p. 434) ; elle existe toujours à la cathédrale de Bourges, donne le *si* ♭ et porte le nom de *la Clavotte*.

1830, pour l'*église Saint-Pierre-le-Guillard* de Bourges : une sonnerie de quatre cloches, dont la plus grosse *mi* pesant 840 kilos, la seconde *fa* ♯ 610 kilos, la troisième *sol* ♯ 440 kilos et la quatrième *la* 340 kilos, — et quatre autres cloches, que Cornevin espérait fournir également à la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard et qu'il dut vendre ailleurs ; — Cornevin employa pour ces huit cloches le métal provenant de l'ancien bourdon cassé de la cathédrale de Bourges, dit *le Gros Guillaume*, qui avait été remplacé l'année précédente [1] ; — lieu de la fonte : l'ancienne église des Cordeliers (dont la démolition fut commencée aussitôt après le départ des fondeurs) ; ce fut l'humidité de cette ancienne église qui occasionna à Cornevin la maladie dont il mourut ; — au cours de

1. Le *Gros Guillaume*, qui était réputé peser 18.000 livres, n'en pesait même pas tout à fait 11.000. Il n'avait pas été employé en 1829 dans la fonte de la nouvelle sonnerie de la cathédrale, parce que l'analyse chimique l'avait indiqué comme étant d'une qualité inférieure aux métaux neufs employés par Cornevin. — Il n'en fournit pas moins de très bonnes cloches en 1830 ! (D'après une lettre de M. J.-B.-A. Bollée à Jos. Berthelé, en date du 12 juillet 1905).

cette campagne, Cornevin souffrant et incapable de travailler, retint, pour aider le jeune J.-B.-A. Bollée dans le moulage des huit cloches, son petit-neveu Paul Petitfourt, qui s'était trouvé de passage à Bourges, au cours de ses pérégrinations à la recherche des cloches à entreprendre.

Les cloches de Saint-Pierre-le-Guillard terminées, vers la fin du mois de juin, les fondeurs Cornevin, J.-B.-A. Bollée et Paul Petitfourt quittèrent Bourges et allèrent ouvrir un nouveau chantier à Raveau, près la Charité-sur-Loire.

Les fontes sur place de Bourges et de Raveau ont été les dernières de la carrière de fondeur d'Isidore Cornevin.

— Il n'est pas exact que CORNEVIN ait gravé lui-même les matrices des ornements qui furent employés en 1829 pour la décoration de la sonnerie de la cathédrale de Bourges. Durant l'hiver qui précéda cette première campagne de Bourges, Cornevin prit chez lui, pour ce travail, un ouvrier de Breuvannes, très adroit, nommé FLAGEY, ciselier de son métier, qui plus tard fabriqua spécialement les instruments de chirurgie. (Lettre de M. J.-B.-A. Bollée à Jos. Berthelé, en date du 12 juillet 1905).

Flagey a aussi gravé sur buis des alphabets, des sujets religieux et des ornements variés, pour divers autres fondeurs du Bassigny. C'est lui qui fit les premières « gravures » qu'ait employées M. J.-B.-A. Bollée. — Nous possédons plusieurs œuvres de lui, dans notre petite collection campanaire.

— Des quatre grosses cloches fondues en 1829 pour la cathédrale de Bourges et portant la signature de CORNEVIN, de Breuvannes (Haute-Marne), trois existent encore. Le bourdon a été refondu sur place en 1841.

« Comme une cloche de ce poids de 5000 kilos environ est toujours fatigante à sonner, l'on imagina d'ajouter une forte et longue masse de fer à l'extrémité du battant, nommée *la chasse ;* comme il y avait excès dans la masse de fer rapportée au battant, il ne tarda pas à casser la cloche. La refonte en fut confiée à trois fondeurs du Bassigny : MOLLOT, de Maison-

celles, COCHOIS-LIÉBEAUX, de Champigneulles [1], et PAUL PETITFOURT, fondeur à Arbot [2] ».

« Le résultat de cette refonte n'étant pas en harmonie avec les trois autres cloches », le nouveau *Guillaume* fut « tourné [intérieurement] au moyen d'un tour imaginé par le charpentier chargé de monter cette cloche dans la tour. Ce n'était pas un tour pratique, comme de nos jours en possèdent quelques fondeurs...... »

Le travail exécuté à ce bourdon pour le mettre d'accord, fut plutôt « un grattage, à force d'hommes et de temps. Ce travail coûta 1800 fr. » Il fut pour Paul Petitfourt une source de déboires, « ses deux associés l'ayant laissé, après la fonte, sans le seconder » dans cette besogne complémentaire.

Le fondeur Ernest Bollée (frère cadet de J.-B.-A. Bollée) n'a été mêlé, en aucune façon, — quoi que nous en ayons pu dire jadis, d'après des renseignements fournis par M. le Dr Cornevin, de Breuvannes, petit-fils du fondeur (cf. nos *Enquêtes camp.*, p. 545), — aux différentes opérations que nous venons de raconter, pas plus en 1829 et 1830 qu'en 1841.

(D'après des lettres de M. Jean-Baptiste-Amédée Bollée à Jos. Berthelé, en date des 1er février, 11 avril et 10 juin 1905).

— Diamètres respectifs des cloches composant actuellement la sonnerie de la cathédrale de Bourges : — 1° le bourdon de 1841 (Paul Petitfour, etc., poids 5600 kilos environ, note *fa*) : 2 m. 112 mill. ; — 2° le *la* de 1829 (Cornevin, etc.) : 1 m. 720 mill. ; — 3° le *si* de 1829 1 m. 550 mill. ; 4° le *do* de 1829 : 1 m. 435 mill. ; — 5° le *fa* (fondu sous Mgr Dupont et nommé *Célestine*) : 1 m. 048 ; — 6° *la Clavotte* de J.-B.-A. Bollée (1829, *si* ♭) : 0 m. 750 mill.

Le timbre de l'horloge n'a pas été « fondu par Cornevin »,

1. Le Dr Billon indique comme fondeurs du bourdon de 1841 « CAUCHOIS, LIEBEAUX, MOLLOT et les PETIT-FOUR frères » (op. cit., p. 23). Il convient de lire : *Cauchois-Liébaux*.

2. Hippolyte Petitfourt paraît bien avoir été en la circonstance le collaborateur de son frère aîné.

quoi qu'en ait dit le Dr Billon (*Annuaire normand*, 1867, p. 24). Don du duc Jean de Berry, il date de 1372 et mesure 1 m. 590 mill. de diamètre ; note *do* ♯ ; poids 2500 kilos environ. (Communications de M. Georges Bollée).

RAVEAU (Nièvre). — En juillet-août 1830, ISIDORE CORNEVIN, JEAN-BAPTISTE-AMÉDÉE BOLLÉE et PAUL PETITFOURT, fondirent sur place la cloche de cette commune, du poids de 2500 livres environ. Le chantier terminé, ils reprirent le chemin du Bassigny. La Révolution de Juillet, dont la nouvelle était venue les surprendre à Raveau, allait priver les fondeurs ambulants de tout travail pendant deux grandes années. (D'après deux lettres de M. J.-B.-A. Bollée, en date des 10 juin et 12 juillet 1905).

LONGUENESSE (Pas-de-Calais). — Reconstruction de la tour de l'église. « La cloche, qui avait été placée à côté de l'église, a été hissée lundi [14 août 1905] à la place qu'elle doit occuper dans la tour. Cette cloche, qui pèse 652 kilos, porte les mentions suivantes : *J'ai eu pour parrain et marraine M. Philippe-Antoine Podevin et Mme Brigitte Denis. Fondue par* GARNIER *et* DROUOT *en 1835.* » (Anonyme, *la Tour de l'église de Longuenesse,* * dans *la Croix* d'Arras, n° du 17 août 1905).

NANTES (Loire-Inférieure). — ÉGLISE CATHÉDRALE. — Sonnerie actuelle : huit cloches formant octave, « bénites en 1841 par Mgr de Hercé, dans une cérémonie qui fut une grande fête pour toute la ville » ; la plus grosse, *Jeanne-Antoinette*, pèse 5.600 kilos. (L'abbé P. Gaborit, *Hist. de la Cathédrale de Nantes*, p. 76).

Ces huit cloches, « fondues sur place par GUILLAUME d'Angers, d'une seule fonte », — « 30.000 kilos, la plus forte fonte connue », — ne furent pas toutes réussies pour l'harmonie. Il fallut recommencer la première et la troisième. ERNEST BOLLÉE, du Mans entreprit cette double refonte, en société

avec son frère J.-B.-A. BOLLÉE, d'Orléans.. Ces deux cloches furent fondues au Mans. (D'après une lettre de M. J.-B.-A. Bollée à Jos. Berthelé, en date du 25 juillet 1905). [Cf. *Enquêtes camp.*, p. 436].

INSMING (Lorraine allemande, anc. dép. de la Meurthe). — Vers 1845 (?), fonte sur place de trois cloches pour cette localité, par HONORÉ-PERRIN (plus tard *Perrin-Martin*), JOSEPH MICHEL, de Romain-sur-Meuse, et VITAL DROUOT, d'Hâcourt. (Souvenirs recueillis en Bassigny et communication du fils de Vital Drouot, août 1897).

MOYEUVRE-LA-GRANDE (Lorraine allemande, anc. dép. de la Moselle). — Quatre cloches fondues par VITAL DROUOT, en société avec HÉMERY, qui en avait passé le marché. (Communication du fils de Vital Drouot, août 1897).

TARQUINPOL (Lorraine allemande, anc. dép. de la Meurthe). — Vers 1848 (?), VITAL DROUOT fondit trois cloches pour cette localité. (Communication du fils de Vital Drouot, août 1897).

ALBESTROFF (Lorraine allemande, anc. dép. de la Meurthe). – Ce fut *soi-disant* pour cette localité que les deux cousins-germains CHARLES et VITAL DROUOT, d'Hâcourt (Haute-Marne), — fils de Jean-Baptiste et de Martin Drouot, — fondirent en 1845, au dit Hâcourt (dans un terrain voisin de la gare actuelle), *en exécution d'un marché fictif*, une sonnerie de trois cloches, qui, après divers avatars, finit par être achetée par la commune d'Illoud (Haute-Marne). (Souvenirs recueillis à Hâcourt, à Goncourt, etc.).

Deux de ces cloches (la moyenne et la petite) existent encore, ou tout au moins existaient encore il y a quelques années. La grosse a été refondue, dès 1848, par les frères BARRET, de Breuvannes. Nous avons lu, sur la moyenne, la signature suivante : « *faite par les fils Drouot d'Hâcourt* (*H^te^ Marne*), *en 1845.* » (Notre copie, Illoud, août 1898).

PARTHENAY (Deux-Sèvres). — ÉGLISE SAINT-LAURENT. — La sonnerie se compose de quatre cloches, fondues toutes les quatre par la maison GUILLAUME, d'Angers. La grosse, note *do*, diamètre 1 m. 458, poids 1800 kilos, date de 1882. Les trois autres remontent à 1854. La seconde, note *ré* ♯, diamètre 1 m. 240, pèse 1100 kilos ; la troisième, note *fa*, diamètre 1 m. 100, pèse 770 kilos ; la quatrième, note *fa* ♯, diamètre 0 m. 975, pèse 520 kilos. (Communication de M. Georges Bollée).

VERDUN (Meuse). — ÉGLISE CATHÉDRALE. — « Le jeudi 24 mars [1898], à sept heures du soir, douze cloches, sorties de la fonderie FARNIER de Mont-devant-Sassey et récemment installées dans les deux tours de l'église, appelaient toute la population de Verdun à l'inauguration du grand orgue de la cathédrale. » (Voir l'article anonyme, intitulé : *Inauguration du grand orgue de la cathédrale de Verdun*, dans *la Croix meusienne*, 7e année, n° 308, dimanche 3 avril 1898). — « La cérémonie avait été annoncée par une sonnerie *inaccoutumée* : c'est qu'en effet, grâce à de généreux bienfaiteurs, des modifications importantes viennent d'être faites dans les tours de la cathédrale. La tour la plus rapprochée du Séminaire vient d'être aménagée pour recevoir une partie de la sonnerie. C'est cette seconde tour qui, avant la Révolution, contenait les bourdons, alors plus puissants encore que ceux que nous possédons actuellement ; une partie de la charpente était encore là, on dut cependant la renouveler entièrement. Le transport des cloches d'une tour dans l'autre s'est fait au commencement de la semaine dernière sous l'habile direction de M. Barthélemy, entrepreneur : de sorte que maintenant, la tour du midi contient plus d'une octave (do, ré, mi, fa, sol, la, si, do, ré) et la tour du nord contient les trois bourdons (sol, la, si). En tout 20.000 kilogr. Toutes sortent des ateliers de M. FARNIER, de Mont-devant-Sassey ». (Anonyme, *A la Cathédrale*, dans *la Sem. relig. dioc. Verdun*, 13e année, n° 27, samedi 2 avril 1898, pp. 335-336).



Sonnerie de l'église Saint-Martin a Saint-Dié (Vosges),

fondue par Ferdinand FARNIER, en 1902.

Bourdon. — Note : *LA.* — Poids : 3.680 kilogrammes.

SAINT-DIÉ (Vosges). — ÉGLISE SAINT-MARTIN. — L'importante sonnerie fondue à Robécourt (Vosges), par M.



SONNERIE DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN A SAINT-DIÉ (Vosges), fondue par FERDINAND FARNIER, en 1902.
Première cloche. — Note : *RÉ*. — Poids : 1.508 kilogrammes

FERDINAND FARNIER, pour l'église Saint-Martin de *Saint-Dié* (cf. *Enquêtes camp.*, pp. 376, 446, 538 et 542), a été publiée non seulement en photocollographie, mais encore en

similigravure : — quatre planches in-4°, s. l. n. d. [Nancy, impr. Humblot et Simon, 1902], portant les titres suivants :



Sonnerie de l'église Saint-Martin a Saint-Dié (Vosges), fondue par Ferdinand FARNIER, en 1902.

Seconde cloche. — Note : *MI*. — Poids : 1.070 kilogrammes.

1° « *Reproduction du Bourdon de l'église Saint-Martin de Saint-Dié (Vosges) coulé en 1902*. Diamètre : 1 m 80. — Note : *la*. — Poids : 3.680 kilos. »

2° « *Reproduction de la 1re cloche de l'église Saint-Martin de Saint-Dié (Vosges) coulée en 1902.* — Diamètre : 1 m 35. — Note : *ré.* — Poids : 1508 kilos ».



SONNERIE DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN, A SAINT-DIÉ (Vosges), fondue par FERDINAND FARNIER, en 1902.

Troisième cloche. — Note : *FA* ♯. — Poids : 770 kilogrammes.

3° « *Reproduction de la 2e cloche...* [comme ci-dessus]. Diamètre : 1 m 20. — Note : *mi.* — Poids : 1070 kilos ».

4° « *Reproduction de la 3e cloche...* [comme ci-dessus]. Diamètre : 1 m 08. — Note : *fa* ♯. — Poids : 770 kilos ».

L'obligeante amabilité de M. Ferdinand Farnier nous

permet d'insérer ci-dessus ces quatre similigravures, qui remplaceront avantageusement celle donnée dans nos *Enquêtes camp.* (p. 376).

BELFORT. — ÉGLISE SAINT-CHRISTOPHE. — Des six cloches anciennes livrées, au mois de mai 1903, à M. Ferdinand Farnier, fondeur à Robécourt (Vosges), pour être refondues, — la plus grosse, la *Rosalie*, pesant 2.700 kilos, avait été fondue en 1840 par MESSMANN, de Robécourt ; son inscription débutait par la formule *Sit nomen Domini benedictum ;* — la seconde avait été également fondue par MESSMANN en 1840 ; son inscription débutait par la formule *Laudate Dominum in cymbalis bene sonantibus ;* — la troisième avait été « fondue en 1822 par M. DAVID MAURICE, fondeur à Soultz » ; — la quatrième avait été « fondue par M. FRANÇOIS ROBERT », d'Urville (Vosges), en 1813 ; — la cinquième, non signée, datait de 1827 ; — la sixième, « la plus remarquable », datée de 1502, portait une inscription en gothique débutant par la formule *Laudate Dominum, voco clerum, colligo populum, festa decoro, defunctos ploro, demones fugo, tempestates repello.* — Une septième cloche, laissée au clocher jusqu'à l'arrivée de la nouvelle sonnerie, datait de 1849, [était signée « MESSMANN et fils, fondeurs à Robécourt, »] et portait la formule *Si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra.* — Voir le texte (complet, sauf en ce qui concerne la septième) des inscriptions de ces cloches, dans les articles, non signés, intitulés : *Belfort, les Cloches de Saint-Christophe,* dans *la Croix de Belfort,* n° du 10 mai 1903, et * dans *l'Éclair Comtois* (de Besançon), n° du 9.

Les huit nouvelles cloches, fondues par M. FERDINAND FARNIER (cf. *Enquêtes camp.*, pp. 446 et 537-538), qui furent bénites le dimanche 26 juillet 1903, donnent les notes et ont les poids qui suivent : — 1. *sol* ♯, 4425 kil. ; — 2. *ut* ♯, 1766 kil. ; — 3. *ré* ♯, 1228 kil.; — 4. *fa*, 890 kil. ; — 5. *fa* ♯, 698 kil. ; — 6. *sol* ♯, 503 kil. ; — 7. *la* ♯, 358 kil. ; — 8. *ut* ♯, 220 kil. — L'inscription de la plus grosse se termine ainsi : « J'ai

» été fondue ainsi que mes sept compagnes, à l'aide de sous- » criptions paroissiales, avec le métal de sept cloches anciennes » et de canons français. *Laudate Dominum in sanctis ejus ;* » *laudate eum in firmamento virtutis ejus* ». — Pour le texte complet des huit inscriptions, les détails de la cérémonie, etc., voir J. P., *les Nouvelles cloches de Saint-Christophe,* * dans *la Croix de Belfort,* n° du 2 août 1903 ; — cf. également les articles suivants : *Bénédiction des cloches,* * dans *le Ralliement* (de Belfort), n° du 29 juillet ; — *la Bénédiction des cloches,* * dans le *Journal de Belfort,* du 30 ; — *Belfort, Bénédiction des nouvelles cloches de l'église Saint-Christophe,* * dans *la Dépêche républicaine* (de Besançon), du 30, — et *les Cloches de Belfort,* * dans *le Petit Centre* (de Limoges), du 28.

A l'occasion de la bénédiction et de l'installation de cette importante sonnerie, M. F. Farnier a fait imprimer un *Souvenir de la Bénédiction des cloches de St-Christophe à Belfort* (2 pp. in-8° raisin, s. l. n. d.), comprenant, d'une part, le texte des huit inscriptions ; d'autre part, une reproduction en photocollographie des huit cloches et une vue de l'église Saint-Christophe.

ROUEN. — *La Normande.* — Au lieu de « *la Normande,* remplaçante de *la Rouvel* » (ci-dessus p. 295, note), lire : *la Normande,* remplaçante, pour la sonnerie des heures, de *la Cache-Ribaud,* qui remplacera désormais, pour la sonnerie du couvre-feu, *la Rouvel* ou *Cloche d'argent,* devenue hors d'usage.

DIJON. — Depuis l'impression de notre note sur la « Jeanne d'Arc », d'Orléans, et sur quelques autres cloches, publiées en cartes postales (cf. ci-dessus p. 457), une nouvelle carte postale campanaire a vu le jour (mars 1906) : — « *Dijon* » *(Côte-d'Or). — Le gros Bourdon de la Cathédrale de Dijon.* » — Cliché Ch. Galmard, de Dijon. — Riomet, archéologue, » éditeur. »

A cette reproduction phototypique, M. L.-B Riomet a

joint [1] quelques lignes de notice historique, d'après M. A. Dangeville.

Le bourdon en question est celui dont nous avons publié le procès-verbal de coulée, dans nos *Enquêtes camp.*, pp. 505 à 507.

LES FONDEURS DU BASSIGNY. — « Les Lorrains passent pour les meilleurs fondeurs de l'Europe, particulièrement pour les canons, les mortiers et les cloches, et ils sont ordinairement appelés dans les fonderies de France et des autres états. Les habitants des villages de Levescour, d'Outremécour et de Brévanne sont les plus en réputation pour cette fabrique. » (Savary des Brulons, *Dictionnaire du Commerce*, éd. de 1723, t. I, p. 921 ; cité par Paul Le Blanc, dans le *Congrès archéologique de France*, 71e session, p. 556).

LES BURDIN. — Au mois d'octobre 1904, M. Ferdinand Burdin, le fondeur de cloches lyonnais bien connu, a fait reproduire en similigravure les portraits de deux anciens fondeurs de sa famille : JEAN-CLAUDE BURDIN, deuxième du nom (1794-1865), et ANDRÉ CHEVALIER (1777-1846), beau-père du dit Jean-Claude Burdin II [2].

En même temps, M. Ferdinand Burdin a réédité le portrait de son père JEAN-CLAUDE BURDIN, troisième du nom (1823-1889), portrait dont les *Enquêtes campanaires* ont eu la primeur [3].

Ces trois planches portent chacune l'indication, avec date initiale et date terminale, des différentes formules qui ont été employées par ces trois fondeurs pour la signature de leurs cloches. L'intérêt épigraphique s'y ajoute donc à l'intérêt iconographique et biographique.

M. Ferdinand Burdin a complété la série en publiant,

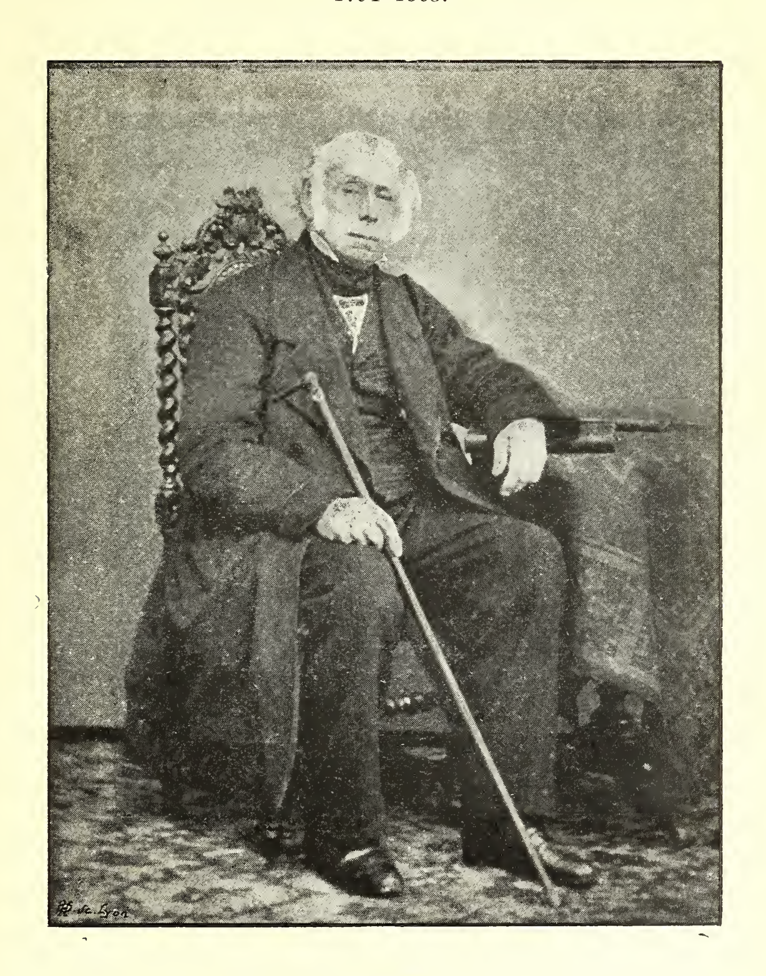
1. Au lieu de : « Fondu en 1862 par G. Morel, de Lyon », il eût été préférable d'écrire : « Fondu en 1863 », ou tout au moins : « Fondu en 1862-1863 ». — La coulée fut faite le 7 février 1863.

2. Cf. *Enquêtes camp.*, p. 500.

3. Planche hors texte, pp. 496-497.

JEAN-CLAUDE BURDIN

1794-1865.



MARQUES

1822 à 1825 — BURDIN FILS AINÉ, Fondeur à Lyon.

1825 à 1849 — BURDIN AINÉ, Fondeur à Lyon.

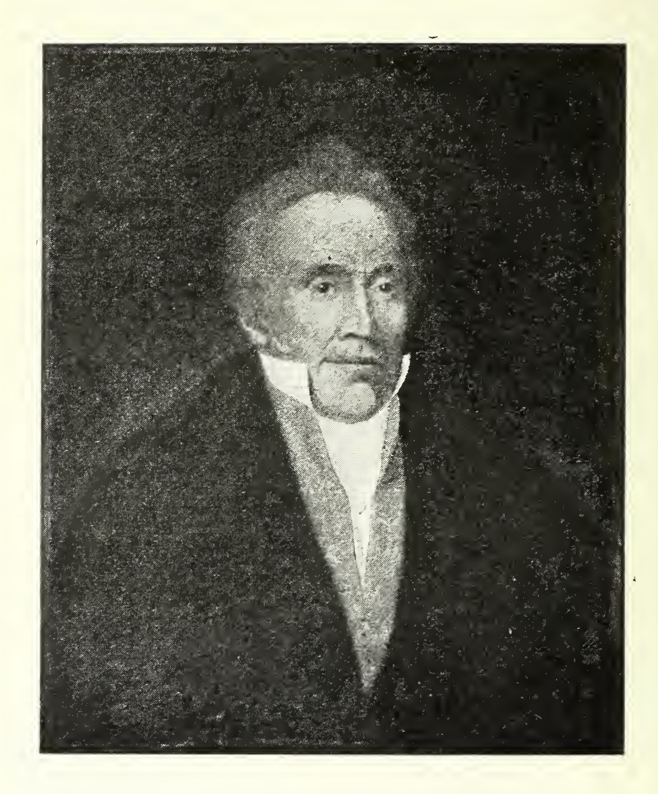
1822 — CHEVALIER et BURDIN FILS AINÉ, Fondeurs à Lyon.

1836 — CHEVALIER et BURDIN AINÉ, Fondeurs à Lyon.

toujours en similigravure, un remarquable bronze d'art, qu'il a fondu lui-même en 1899 : le *tombeau de M. d'Hurtevent,*

ANDRÉ CHEVALIER

1777-1846.



MARQUES :

CHEVALIER et ROLLAND, Fondeurs à Lyon.
CHEVALIER, Fondeur à Lyon.
CHEVALIER et BURDIN FILS AINÉ, Fondeurs à Lyon, 1822.
CHEVALIER et BURDIN AINÉ, Fondeurs à Lyon, 1836.

fondateur et directeur du Grand Séminaire Saint-Irénée de Lyon, mort en 1671.

Au total, quatre planches in-8°, s. l. n. d. [1].

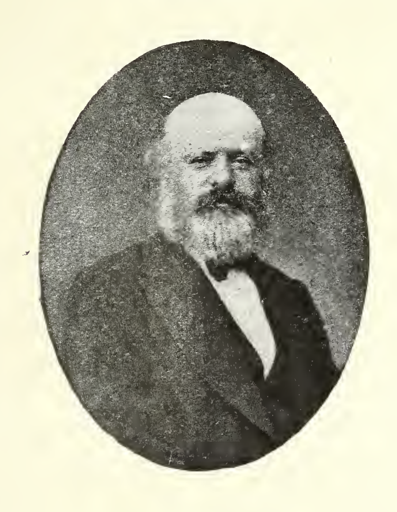
1. [Lyon, imp. Léon Sézanne].

M. Ferdinand Burdin ayant bien voulu nous communiquer les clichés de ces simili-gravures, nous sommes heureux de pouvoir en faire profiter nos lecteurs. Nous conservons textuellement les légendes de notre sympathique correspondant.

LES CHÉRON. — La cloche de *Coincy* (Aisne), fondue

JEAN-CLAUDE BURDIN

1823-1889.



MARQUES :

1849 à 1865 — BURDIN FILS AINÉ, Fondeur à Lyon.
1865 à 1880 — BURDIN AINÉ, Fondeur à Lyon.

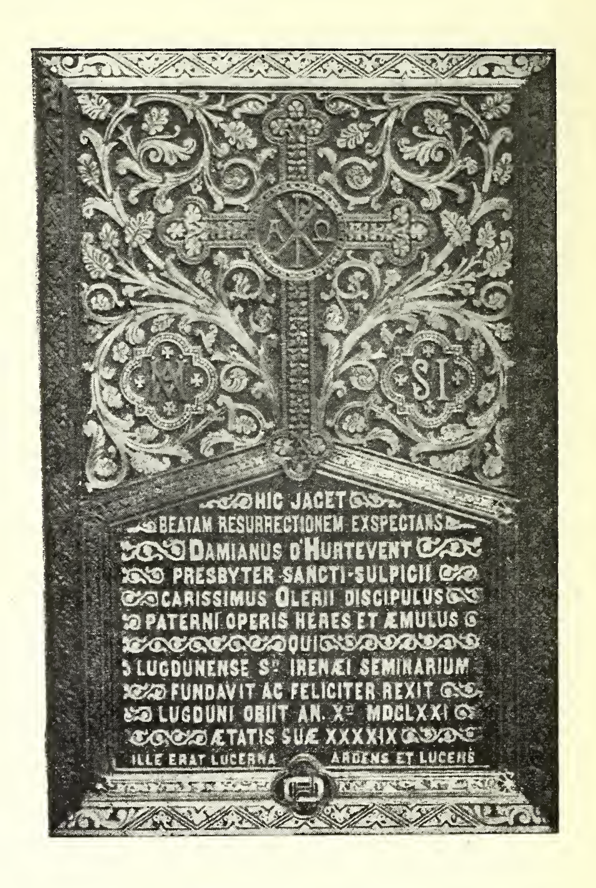
en 1806, dont la signature a été publiée de la façon suivante : « LES S[rs] CHERON FLEURET FONDEURS A MEAUX » (L.-B. Riomet, *les Cloches du canton de Fère-en-Tardenois,* dans les *Annales de la Société hist. et archéol. de Château-Thierry,* année 1900, p. 175 ; tirage à part, p. 61), — porte, en réalité, comme signature, simplement : LES S[rs] CHERON FONDEURS A MEAUX. (Notre copie, août 1904). — Toute hypothèse au sujet de FLEURET devient donc absolument oiseuse.

GRAND SÉMINAIRE SAINT-IRÉNÉE

A LYON.

—

TOMBEAU DE M. D'HURTEVENT



BURDIN AINÉ

28, RUE DE CONDÉ, 28

A LYON

—

1899.

Philippe COCHOIS. — Le fondeur de cloches Philippe Cochois, auteur du bourdon de la cathédrale de Troyes (1827), n'est pas mort « vers 1855 », comme nous l'avons écrit dans nos *Enquêtes camp.* (p. 550).

Une récente pérégrination nous a permis de relever son acte de décès : — « MARIE-PHILIPPE COCHOIS, fondeur de cloches, âgé de 66 ans, né à Clérey (Aube), époux de Madeleine Desrat, âgée de 52 ans, fils de feu JEAN-BAPTISTE COCHOIS et de feu Nicole-Françoise Gautherin », est décédé à Troyes, en son domicile, rue Vieille Rome, n° 15, *le 23 mai 1862*. Le décès fut déclaré par son fils PIERRE-ADOLPHE COCHOIS, fondeur en cuivre, âgé de 27 ans, demeurant à Troyes, rue de la Cité, n° 22.

Philippe Cochois avait définitivement abandonné son métier de fondeur de cloches vers 1845.

Paul DROUOT. — C'est d'après des renseignements inexacts que nous avions, à deux reprises, dans nos *Enquêtes campanaires* (pp. 311 et 431), mentionné M. Paul Drouot, comme décédé récemment. Les personnes qui nous avaient informé, avaient confondu l'oncle et le neveu : effectivement, M. CHARLES DROUOT, neveu, élève, associé et successeur à Douai de M. Paul Drouot, était mort à Douai le 10 mai 1901 (cf. ci-dessus pp. 293 à 295).

M. Paul Drouot est mort, à Clefmont (Haute-Marne), le 4 janvier 1906. Il avait été pour nous un véritable collaborateur, et nous lui restons vivement reconnaissant de ses nombreuses et utiles communications.

Arthur FARNIER. — La fonderie de cloches de Dijon a vécu ! Au mois de février 1906, M. Arthur Farnier a cédé tout son matériel, outillage, ornements, etc., à son neveu M. EUGÈNE FARNIER, qui s'établit fondeur de cloches... en Allemagne.

Thomas GALOIS et Jean THEVENON, de Bourg-Sainte-

Marie (Haute-Marne). — 1436, *Dijon* (Côte-d'Or), la Sainte-Chapelle. Le registre G. 1520 des Archives départementales de la Côte-d'Or relate (fol. 22) le « paiement de 19 francs 4 gros à Thomas Galois et Jean Thevenon, clochetiers du bourg Sainte-Marie, pour la façon de deux cloches l'une pesant 400 et l'autre 200 l. » (Joseph Garnier et Jules Gauthier, *Invent. somm. Archiv. départ. Côte-d'Or,* série G, tome second, p. 265).

Nicolas GOUSSEL-CURT, de Breuvannes. — *Langres* (Haute-Marne), église cathédrale : 1810, deux cloches, pesant 1320 et 1050 kilos, donnant les notes *ré* et *mi* ♭, fondues sur place par « F. B. MUTEL, VARINOT, JOSEPH et NICOLAS GOUSSEL » ; — 1833, une nouvelle cloche, pesant 1900 k., donnant la note *do*, bénite le 15 octobre, sortie « des ateliers de GOUSSEL, CURT, et les BARRET, fondeurs à Brevannes (sic) (Haute-Marne) ». (Fél. Pingenet, *les Clochers et les Cloches de la cathédrale Saint-Mammès*, p. 20-21).

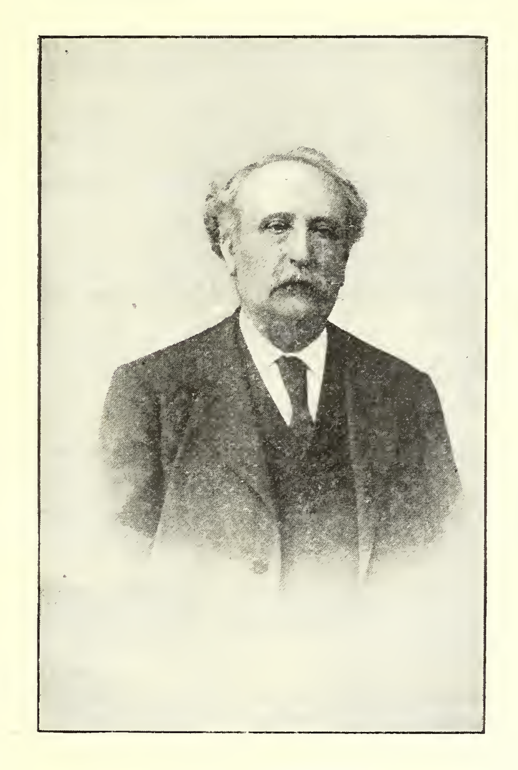
Au lieu de « Goussel, Curt », lire : *Goussel-Curt*. — Nous aurons plus tard l'occasion d'esquisser la biographie de ces différents fondeurs, qui appartenaient tous au Bassigny. Bornons-nous à dire pour aujourd'hui que « Nicolas Goussel » et « Goussel-Curt » ne constituent qu'un seul et même fondeur.

GUILLAUME (....), fondeur à Angers, fils de GUILLAUME-BESSON. — A fermé sa fonderie de cloches en 1882. « La dernière cloche faite, à ma connaissance, par la fonderie GUILLAUME, d'Angers, est la grosse de l'église Saint-Laurent de *Parthenay* (Deux-Sèvres), qui fut fondue en août ou septembre 1882 ». (Communication de M. Georges Bollée).

Antoine HANRIOT. — 1746, *Effry* (Aisne), égl. par., une cloche, encore existante, signée de la marque [cf. *Enquêtes camp.*, p. 748] d'Antoine Hanriot. (Communication de M. L.-B. Riomet).

LES LE GUAY. — Sur cette famille de fondeurs, voir Roger Rodière, *Épigraphie... arr. de Montreuil*, 6e fasc., pp. 182 à 184.

Simon MAIGRET. — 1453. *Dijon* (Côte-d'Or), église Notre-Dame. Une cloche, appelée *la Bouchère*, qui sonnait



PAUL DROUOT

le marché de la boucherie ; dépendue en 1794 ; retrouvée en 1814 et vendue à la fabrique de *Meursault* (Côte-d'Or) : « elle n'est plus au beffroi de cette ville. » (Cf. l'abbé Jules Thomas, *Épigraphie de l'église Notre-Dame de Dijon*, pp. 83-84.)

1463, *Dijon*, couvent des Cordeliers. « Interpellation faite par le procureur de l'abbaye de Saint-Étienne à Simon Mai-

gret, fondeur de cloches, lui faisant défense de procéder à la fonte d'une cloche du couvent des Cordeliers, laquelle devait être plus grosse que la précédente ; refus du fondeur d'obtempérer à l'injonction ; protestation des Cordeliers contre cette intrusion du procureur dans l'enclos du couvent qu'ils appellent l'hôtel du pape et appel de ce dernier au Parlement de France » [cf. Archiv. départ. Côte-d'Or, G. 226]. (J. Garnier, *Invent. somm. Archiv. dép. Côte-d'Or*, série G, tome premier, p. 248).

OSMOND. — Nous avons rappelé, dans nos *Enquêtes camp.* (p. 98), les deux cloches fondues à Paris en 1828 pour l'église Saint-André de *Niort* par « OSMOND, fondeur du roi », et transportées depuis à l'église d'*Échiré* (Deux-Sèvres).

L'Almanach du Commerce de Paris, des départements de la France et des principales villes du monde, de J. de la Tynna, continué... par S. Bottin, année 1822, contient la mention suivante : « OSMOND DUBOIS, *du Puy, seul fab. à Paris de grelots, sonnettes, cloches, timbres bruts pour horloge ; la famille est connue depuis 600 ans pour sa bonne fabrication ; il fab. aussi les timbres polis pour pendules*, r. S.-Martin, 187 » (p. 405).

L'inscription de la cloche de l'église d'*Aiffres* (Deux-Sèvres), débute ainsi :

☞ † *Marie-Marguerite d'Aiffres, fondue à Paris le 30 8*[br] *1826 par Osmond, maître-fondeur, rue*
☞ *St-Martin, n° 187 ....*

La sonnerie de l'église Saint-Sulpice à *Paris* se compose de cinq cloches fondues par OSMOND, fondeur du Roi à Paris : — *fa* ♯, pesant 5250 kilos, fondue en 1824 ; — *sol* ♯, 3830 kil., 1824 ; — *la* ♯, 2780 kil., 1828 ; — *si*, 2300 kil., 1828 ; — *mi*, 900 kil., 1824. (Communication de M. Georges Bollée, octobre 1893).

LES PACCARD frères, d'Annecy-le-Vieux (Haute-Savoie).

— Sur le carillon de 32 cloches installé par eux dans le campanile qui surmontait la rotonde d'entrée du palais des Mines et de la Métallurgie, à l'Exposition universelle internationale de 1900 à Paris, et sur la « machine inventée par M. le chanoine Maisonnave » [cf. *Enquêtes camp.*, pp. 548-549], qui actionnait ce carillon, — voir les *Rapports du Jury international* [de la dite Exposition], groupe XI, Mines et Métallurgie, quatrième partie, classes 64 et 65, p. 546.

Antoine **PAINTANDRE** et ses fils. — Le prénom de « THÉODORE », que nous avons attribué (*Enquêtes camp.*, pp. 318 et 614-615) à l'un des deux frères Paintandre, établis à Vitry-le-François (Marne) entre 1830 et 1840, n'est pas absolument exact.

Sébastien Paintandre, cultivateur-propriétaire à Breuvannes, eut, de son mariage avec Nicolle Rattier, trois fils, qui furent tous les trois fondeurs de cloches : — 1° JEAN-BAPTISTE, dit *le Dragon*, créateur de la fonderie de Turenne (Corrèze), dont nous nous sommes occupé spécialement dans l'appendice de l'*Exploration campanaire du Périgord* ; — 2° et 3° SÉBASTIEN et ANTOINE, créateurs de la fonderie de Vitry-le-François.

SÉBASTIEN, né à Breuvannes le 11 floréal an VI (30 avril 1798), resta célibataire. Il mourut à Vitry-le-François le 25 décembre 1874.

ANTOINE, dit aussi THÉODORE, né à Breuvannes le 20 floréal an X (10 mai 1802), épousa Françoise-Virginie Herment, dont il eut deux fils : — 1° VICTOR, né à Breuvannes le 10 mai 1833 ; — 2° PAUL, né également à Breuvannes, le 25 juillet 1836. — Antoine mourut à Vitry-le-François le 27 janvier 1886, âgé de 83 ans.

Jean-Baptiste Paintandre avait appris la fonte des cloches auprès d'AUGUSTIN MARTIN (en 1817 ?). Il fut le maître de ses frères Sébastien et Antoine. Tous trois ont fondu sur place dans divers départements, plus ou moins éloignés de Breuvannes : Puy-de-Dôme, Tarn-et-Garonne, Haute-

Garonne, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Lot, Gers, Landes, Côte-d'Or, Yonne, etc.

Jean-Baptiste s'étant marié et établi à Turenne, Sébastien et Antoine continuèrent à travailler ensemble, d'abord comme fondeurs ambulants (spécialement dans la Marne, l'Aube et la Côte-d'Or), ensuite comme fondeurs fixes à Vitry.

De 1860 environ à 1874, Sébastien et Antoine ont pour collaborateurs et associés les deux fils d'Antoine. — De 1874 à 1885, par suite de la mort de Sébastien, les Paintandre de Vitry ne sont plus que trois : Antoine et ses fils. — Depuis 1885, par suite de la mort d'Antoine, la fonderie de cloches de Vitry a repris sa raison sociale primitive : « *Paintandre frères* », Paul s'occupant plus spécialement de la partie commerciale, et Victor, plus spécialement de la partie industrielle.

Guillaume PAVYE. — 1610, *Yzeure* (Allier). Marché passé, le 29 mars, par les fabriciens avec Guillaume Pavye, maître fondeur à Moulins : celui-ci s'engage à « reffondre bien à propos la moyenne cloche, qui est à présent cassée, de la dite esglise d'Iseure, et sera reffaicte de la mesme largeur et haulteur que celle qui y est à présent, et y commancera à travailler de ce jour d'huy et sans discontynuance ; sera tenu la rendre de bon son et responsable durant l'année de ce qui sera et proviendra de sa faulte ; sera tenu d'y graver les noms des parain et marraine, des fabriciens et l'année et le moys qu'elle aura été faicte » ; — les fabriciens devront fournir « le mestail qu'il conviendra pour la dite refondence, boys, charbon, brique, terre, et seront tenuz payer pour la façon d'icelle au dit Pavye, m^e^ fondeur, la somme de six-vingtz livres tournois, lorsqu'elle sera faicte et parfaicte ». (Archives communales d'Yzeure, GG. 63, une pièce, parchemin ; cf. l'inventaire, en ce moment sous presse, des archives communales de l'arrondissement de Moulins, art. E. supp. 740. — Communication de M. Ferdinand Claudon, archiviste du département de la Côte-d'Or, ancien archiviste du département de l'Allier.)

Paul PETITFOURT. — 1829 et 1830, fontes sur place d'Isidore Cornevin à Bourges (Cher). — Cornevin n'employa Paul Petitfourt que durant la seconde partie de la campagne de 1830. C'est par erreur que, dans nos *Enquêtes campanaires* (pp. 193 et 434), nous avons mentionné, non seulement Paul Petitfourt, mais « les frères Petitfourt », comme ayant travaillé à Bourges, sous la direction de Cornevin, « en 1829 ». — Voir ci-dessus v° *Bourges* (pp. 481, 483 et 485.)

LES RÉVEILHAC-BERTRAND. — La moyenne cloche de l'église de *Brécy* (Aisne), qui date de 1822, est signée : « REVEILHAC BERTRAND FRÈRES A PARIS ». — « D'après M. F. Farnier, fondeur de cloches à Robécourt, Réveilhac-Bertrand frères n'étaient pas fondeurs de cloches, mais des marchands de métaux, il y a une soixantaine d'années ». (L.-B. Riomet, *les Cloches du canton de Fère-en-Tardenois*, dans les *Annales* Soc. archéol. Château-Thierry, année 1900, p. 141 ; tirage à part, p. 27).

L'*Almanach du Commerce*, de J. de la Tynna, continué... par S. Bottin, année 1822, contient, à l'article *Marchands de Métaux*, la double mention suivante : — « RÉVEILHAC BERTRAND frères, *envoient dans les départements*, r. du Fg.-S.-Antoine, 47, cour S.-Louis » ; — « RÉVEILHAC (Joseph), *fab. de lingots en cuivre jaune*, r. du Fg.-S.-Antoine, 47, cour S.-Louis » (p. 464).

En outre de celle de Brécy, nous avons eu occasion de voir une autre cloche, fournie et signée par les « Réveilhac-Bertrand frères à Paris ». Elle se trouve également dans l'Aisne, à quelques kilomètres de Château-Thierry, dans le clocher de l'église de *Nesles*, et date de 1823. Les archives communales de l'endroit constatent qu'elle a été acquise par l'intermédiaire du « s^r FORTIER, maître chaudronnier » [à Château-Thierry]. (Registre des Délibérations, fol. 31).

LES SEUROT. — L'observation que nous avons faite ci-dessus (p. 251) au sujet de la lecture *Sevrot* au lieu de *Seurot*,

s'applique également aux *Inscriptions campanaires du dép. de l'Isère*, de G. Vallier (p. 567), et aux *Inscriptions campanaires de l'arrondissement de Roanne*, de J. Déchelette (pp. 13, 15 et 44).

L'article de M. Paul Le Blanc (cf. ci-dessus p. 252.) sur *les Seurot et les Maré, fondeurs de cloches lorrains établis à Brioude*, a été imprimé dans le volume (paru en novembre 1905) du *Congrès archéologique de France*, 71e session tenue au Puy en 1904 par la Société française d'Archéologie (pp. 556 à 563).

Les documents publiés par M. P. Le Blanc contiennent les formes *Seurot*, *Seuro* et *Surot*, cette dernière répétée plusieurs fois. Les signatures sont invariablement : *B. Seurot.*

Le premier de ces documents est un acte d'association, passé à Brioude, le 16 juillet 1638, entre « Me NICOLLAS MARRÉ et Me BLAISE SEUROT, fondeurs de cloches, natifs du lieu de Levécour en Lorrène, estants de présant en la ville de Brioude », d'une part ; et « ESTIENNE et VINCENT LE DOURÉ, frères, et NICOLLAS BOUSCHET, aussy mes fondeurs, natifs dud. lieu de Levécour en Lorrène, estants aussy de présent et résidants aud. Brioude », d'autre part ; — ils participeront « esgallement entre eux,.... chescun pour son cinquiesme », tant aux profits qu'aux frais et aux pertes. — Le premier nommé des cinq associés signe : *N. Maré ;* « les d. Douret et Bouschet n'ont seu signer ».

Le second document se rapporte à la refonte (avec augmentation) de trois cloches pour l'église Saint-Julien de Brioude, refonte qui avait été entreprise par BLAISE SEUROT, le 3 septembre 1668. L'une de ces cloches étant venue à casser au commencement d'avril 1671, « Me Blaise Surot, fondeur de cloche, demeurant au lieu et paroisse de Javaugues, » et les délégués du Chapitre « sont convenus des personnes de CLAUDE VOULLEMOT et MATHIEU LE GRAND, mes fondeurs du lieu d'Ambolain [1], en la province de Lorraine,

1. Damblain (Vosges).

mandés venir de la ville d'Alanche [1], où ils travaillent présentement de leur art de fondeur ». L'expertise est signée : *M. Grand. C. Voullemot.* Blaise Seurot s'engagea à refondre la cloche cassée... (27 et 28 avril 1671). — M. Paul Le Blanc ajoute que Blaise Seurot « s'associa, pour cette fonte nouvelle, ses parents CLAUDE et FRANÇOIS SEUROT, son fils JACQUES et BLAISE MARÉ, fils de son ancien associé Nicolas Maré ».

M. Paul Le Blanc s'est « attaché à dresser, depuis leur entrée en Auvergne, la généalogie des Seurot et des Maré ». Ce travail offrira certainement un vif intérêt.

VIGUIER, fondeur à Toulouse (cf. *Enquêtes*, p. 627). — L'*Almanach du Commerce* de 1822 le mentionne ainsi : « VIGUIER, *professeur de la fonte des cloches* » (p. 886).

SIMON, WAGHEVENS, etc. — Dans sa brochure intitulée : *les Cloches de Wechelderzande* (Turnhout, Joseph Splichal, s. d. [1906], in-8° de 7 pp. avec planche hors texte), M. Fernand Donnet signale, en premier lieu, une cloche du Lorrain J(OSEPH) SIMON, fondue en 1774 pour la dite paroisse de Wechelderzande (p. 4).

La seconde cloche de la même église, fondue en 1610 par PIERRE VAN DEN GHEIN, est décorée de trois médailles « d'un grand intérêt » (pp. 4-5).

Quant à la troisième, qui porte le nom de *Barbe* et a été fondue en 1526 par SIMON WAGHEVENS, de Malines, elle « est d'un intérêt capital, autant par ses multiples inscriptions que par sa riche décoration » (pp. 5 à 7 et planche). On y remarque, entre autres, « une chasse au sanglier qui s'étend sur la grande moitié de la partie basse de la cloche ». Cette cloche, écrit M. F. Donnet, « constitue sans conteste le spécimen le plus remarquable et en même temps le plus curieux de l'art campanaire malinois ».

1. Allanche (Cantal, arr. de Murat).

LES ASSELIN. — En 1657, Sébastien Asselin, compagnon fondeur, se marie à Orléans, paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, en présence de MARTIN BIDOU et de MICHEL ASSELIN, tous deux maîtres fondeurs. (Communication de M. André Merlin). — Cf. *Enquêtes camp.*, pp. 542-543.

LES BERNARD. — M. Roger Rodière veut bien nous communiquer la copie qu'il a prise de la signature de la cloche paroissiale actuelle de *Fléchin* (Pas-de-Calais) : — « FONDVE PAR ANDRE & ANTOINE BERNARDS » en 1703.

M. R. Rodière nous indique également la fonte, en 1723, par « le sieur ANTOINE BERNARD », de trois cloches pour *Arneke* (Nord). (*Ann. Comité flam. de France*, tome XXII, p. 106).

Paul DROUOT. — La cloche fondue en 1857 pour *Ambricourt* (Pas-de-Calais), par les Drouot père et fils (cf. ci-dessus p. 437) n'existe plus.

Celle du *Quesnoy*, fondue en 1859 (cf. p. 440), a été également remplacée.

(Communications de M. Roger Rodière).

Étienne (?) GUIOT. — Nous avons rappelé plus haut (p. 463), à la suite de M. Eugène Lefèvre-Pontalis [1], la fonte d'une cloche pour la cathédrale de Chartres, en 1388, « par GUYOT de Sainte-Marie », et nous avons émis l'hypothèse que ce fondeur « était le même, ou tout au moins appartenait « à la même famille que le GUIOT, du Bourg-Sainte-Marie « (en Bassigny), qui fondit en 1398 pour Montpellier ».

Notre obligeant confrère M. René Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir, a bien voulu rechercher pour nous le texte relatif à cette fonte de 1388.

1. « En 1388 on fit faire à Guyot de Sainte-Marie, fondeur, une cloche pesant 12,000 livres. » (L'abbé Bulteau, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, 2e édit., tome I, p. 144). — Cf. Ad. Lecocq, *Notice sur Jehan Le Maçon, fondeur chartrain*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, tome IV pp. 133-134.

Le texte en question, qui se trouve dans l'un des registres des contrats du Chapitre de Chartres (Archiv. départ. d'Eure-et-Loir, G. 153), est ainsi conçu :

« [Du 7 octobre 1388]. GUIOT, du bourc de Saincte-Marie, » saintier, confesse avoir prins à faire de honorables hommes » maistres Girard Grandin, Jehan de la Beffeterie et Anseau » de Chantemelle, maistres de l'œuvre de l'église de Chartres, » une cloche de XII m(ille) livres pesant, pour la somme de » LX livres tournois et un muy de vin [1], et seront tenuz les » diz maistres de quérir et admenistrer toutes les choses néces- » saires à ce faire ».

Il résulte de ce document que notre hypothèse sur la patrie de ce fondeur était conforme à la réalité des choses. Au lieu de « GUYOT de Sainte-Marie », il convient de lire : GUIOT, du Bourg-Sainte-Marie.

Le nom du fondeur est orthographié exactement de la même façon, à Chartres, qu'à Montpellier. — L'indication du domicile est identique dans les deux cas. — Mais pour Montpellier, nous avons un prénom, qui manque à Chartres.

Il ne sera pas sans intérêt de noter que ce village du Bourg-Sainte-Marie, qui, dans ces derniers siècles, n'a pas fourni de fondeurs de cloches, alors que les villages voisins en déversaient des quantités à travers la France, la Belgique, etc., — est, en revanche, le pays d'origine d'au moins quatre des plus anciens « Lorrains » ambulants que l'on connaisse. — M. Léon Germain de Maidy a cité depuis longtemps « maistre GUILLAUME POITRAS, du bourg Sainte-Marie », qui avait fondu en 1396 la célèbre bancloche de Toul. [2] — Nous venons de parler d'Étienne Guiot, et nous avons relevé plus haut les noms de THOMAS GALOIS et de JEAN THEVENON.

L'existence d'un Thomas Galois, fondeur ambulant dans le second quart du XVe siècle, nous porte à nous demander si le

1. Cf. *Enquêtes camp.*, p. 44.

2. Léon Germain, *Anciennes Cloches Lorraines*, dans les *Mélanges historiques sur la Lorraine* (1888), pp. 91 et 153 ; — Léon Germain, *les Fondeurs de cloches lorrains*, pp. 5, 22 et 24.

« GALLOYS », qui a fondu en 1466 pour Fontenay-le-Comte (Vendée)[1], n'était pas lui aussi un Lorrain — et qui sait ? peut-être le fils du dit Thomas Galois ? ? ?

BELGIQUE. — La savant auteur de l'étude sur *les Cloches de Tournai,* M. le Dr F. Desmons, a l'amabilité de nous signaler, dans nos *Archives campanaires belges et rhénanes,* quelques erreurs topographiques, que nous nous empressons de corriger.

Au lieu de « Berchem (Flandre occidentale) » (p. 323), lire : *Berchem-lez-Audenarde ;* — au lieu de « Boussu-lez-Mons (Hainaut) [?] » (p. 324), lire : *Boussu-sur-Haine ;* — *Boussu-lez-Walcourt :* au lieu de « (Hainaut) », lire : (province de Namur) ; — « *Brocq,* dépendance de Ligne (Hainaut) [?] » (p. 325), est inconnu à Ligne ; le « Broch », pour lequel travaillèrent les Gaulard vers 1845, reste donc à identifier ; — — « *Coxide,* aliàs *Coxyde* (Flandre occidentale) » (p. 340, cf. p. 324) : la vraie orthographe est *Coxyde ;* — *Deux-Acren* (Hainaut) : au lieu de « à Deux-Acren » et « de Deux-Acren » (pp. 340-341), lire : aux Deux-Acren, des Deux-Acren ; — au lieu de « *Laneffe* (province de Namur) » (p. 356), lire : *La Neffe ;* — « *Ormont,* dépendance de Kain (Hainaut) » (p. 383) : il n'y a jamais eu de clocher à Ormont, qui est une colline sans maisons.

— Depuis que sa notice sur *les Cloches de Tournai* est sortie des presses, M. le Dr Desmons a continué à noter tout ce qui se rapporte à ce sujet. De telle sorte que cette importante monographie campanaire est dores et déjà considérablement accrue. Nous espérons que l'auteur fera bientôt paraître cette série de renseignements complémentaires.

1. Cf. nos *Recherches... Arts... Poitou,* pp. 247-248 et 472 ; — cf. également *Enquêtes camp.,* p. 593.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

SCULPTURE

ET

ARCHITECTURE MÉDIÉVALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

MONTPELLIER. — La Collection Didelot. — La grande salle, dans laquelle M. le professeur A. Joubin a installé les pièces principales [1] de la Collection Didelot (cf. ci-dessus pp. 55 et suiv.), a été inaugurée officiellement le 4 juin 1904, sous la présidence de M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur. — Voir *Inauguration de la Galerie Didelot au Musée de la Faculté des Lettres,* dans le fascicule de l'*Association des Amis de l'Université de Montpellier* (1904, in-8° de 152 pp. avec fig.), pp. 135 à 138 [2].

~~~~ Extrait du Rapport lu dans l'Assemblée annuelle de l'*Association des Amis de l'Université de Montpellier,* du 20 février 1906, par Jos. Berthelé, secrétaire général :

«..... Ce à quoi nous ne devons point renoncer, car dans l'espèce il s'agit d'une chose qu'il est permis de considérer comme une véritable obligation morale, — c'est de voir enfin installé en bonne place, au milieu de son œuvre, le médaillon du vaillant archéologue dauphinois auquel l'Université de

1. Les autres pièces sont restées jusqu'à présent en dépôt, sans classement, dans la salle voisine, — où l'espace ne manque cependant pas pour une installation méthodique et définitive.

2. Cf. également, sur la Collection Didelot : — la *Revue de l'Art chrétien,* 1904, p. 257 ; — l'article anonyme, intitulé : *le Musée Didelot,* dans le journal *le Messager* de Valence, n° des 30-31 mai 1904 ; — F. Fabrège, *Inauguration de la galerie Didelot (Palais universitaire de Montpellier),* dans le journal l'*Éclair* de Montpellier, n° du 5 juin 1904 ; — Jos. Berthelé, *le Musée de Sculpture régionale du moyen âge à Montpellier,* dans le même journal, n^os^ des 6 et 7 du même mois.
~~~~

Montpellier doit une des salles les plus instructives et les plus attirantes de son Musée de Moulages.

» Depuis plus d'un an, ce médaillon, — qui est d'ailleurs une œuvre d'art remarquable du sculpteur lyonnais E. Millefaut (1899), reste déposé sur le moulage de l'autel chrétien archaïque de Marseille. Il convient de ne pas l'y laisser davantage.

» Quel que soit l'endroit de la salle qu'il y ait lieu de lui attribuer, — qu'il remplace les deux sirènes et le Père éternel, aujourd'hui logés sous l'archivolte trilobée de Saint-Michel d'Aiguilhe, ou qu'on le suspende sur un autre point de la galerie qui porte son nom, — le portrait du docte chanoine Didelot a droit au même honneur, dans les locaux de la Faculté des Lettres, que la grande photographie d'Alexandre Germain et que le buste d'Auguste Comte.

» La Collection Didelot est pour Montpellier ce qu'est pour Paris le musée médiéval du Trocadéro. Elle a été (au moins en majeure partie) organisée et classée, avec un goût et un soin auxquels nous sommes heureux de rendre hommage. En même temps qu'elle sert à l'enseignement de l'histoire de l'art dans notre Université, elle reçoit périodiquement la visite d'archéologues et d'amateurs, de Montpellier et du dehors. Il serait regrettable que l'on pût croire à une insouciance, qui serait un manque d'égards envers la mémoire du créateur de cette très importante galerie archéologique ».

GÉRONE (Espagne). — Notre savant ami, M. Émile Bonnet, conservateur des collections de la Société archéologique de Montpellier, a étudié récemment le sarcophage antique de l'église Saint-Aphrodise de Béziers, sur lequel est sculptée une chasse identique à celle (cf. ci-dessus, pp. 60-61) d'un des sarcophages de Gérone : — voir Émile Bonnet, *Antiquités et Monuments du département de l'Hérault*, dans la *Géographie générale du département de l'Hérault*, publiée par la Société Languedocienne de Géographie, tome III, pp. 457 à 459 et planche V ; tirage à part, pp. 259 à 261 et

planche V. — Cf. également le compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes, dans le *Journal officiel*, nº du 28 avril 1905, p. 2779, et dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, année 1905, p. LXIX.

PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales). — SAINT-JEAN-LE-VIEUX. — Sur le Christ bénissant, « le plus beau morceau de la statuaire romane en Roussillon », dont le moulage fait partie de la Collection Didelot, cf. Brutails, *Notes sur l'Art religieux en Roussillon*, dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, année 1893, pp. 337 et 350.

SAINT-GENIS-DES-FONTAINES (Pyrénées-Orientales). — Sur « le linteau de la porte de Saint-Genis, qui est de 1028 » et dont le moulage fait partie de la Collection Didelot, voir Brutails, *op. cit.*, dans le *Bulletin archéologique*, 1893, p. 336 et planche hors texte nº XXII.

Cf. de Bonnefoy, *Épigraphie roussillonnaise*, dans le XIIe volume de la *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales* (1860), p. 55, inscription nº 222.

L'inscription de ce linteau débute par la date : *anno vicesimo quarto regnante Rotberto rege*. — « La vingt-quatrième année du règne de Robert, date de notre monument, est comprise entre le 24 octobre 1019 et pareil quantième de 1020, en prenant la manière la plus commune de compter les années du règne de ce prince, qui les fait partir de son accession au trône. » (De Bonnefoy, loc. cit.)

La date de *1028*, donnée dans le *Bulletin árchéologique* (loc. cit.), est une faute d'impression. M. Brutails a rectifié en *1020-1021* dans l'édition catalane : cf. *l'Art religiòs en el Rosselló*, p. 140.

SAINT-ANDRÉ-DE-SORÈDE (Pyrénées-Orientales). — « Saint-André offre un réel intérêt aux archéologues. Son église, consacrée le 17 octobre 1021, par Pierre, évêque d'Elne, est l'un des plus curieux spécimens de l'art roman dans

nos contrées... La baie de la porte est couverte d'un linteau sculpté présentant une analogie frappante avec celui de Saint-Génis, dont la date est connue (1019-1020). » (Auguste Brutails, *Notes sur deux Inscriptions romaines*, [Perpignan, 1887, in-8°, extrait du XXVIIIe Bulletin de la Soc. agric., scient. et litt. des Pyrénées-Orientales], pp. 9 et 11).

Sur ce linteau roman, dont le moulage fait partie de la Collection Didelot, cf. Brutails, dans le *Bulletin archéologique*, 1893, p. 350.

CORNEILHA-DE-CONFLENT (Pyrénées-Orientales). — Sur le tympan roman, dont le moulage fait partie de la Collection Didelot, cf. Brutails, *ibid.*, pp. 337-338.

AIGUILHE (Haute-Loire). — CHAPELLE SAINT-MICHEL. — Sur les sculptures, dont les moulages font partie de la Collection Didelot (cf. ci-dessus p. 86), voir également Pierre Degré, *Saint-Michel d'Aiguilhe*, dans le *Bulletin monumental*, tome XL, 1874, p. 769 et planche hors texte (litho), — et Noël Thiollier, *Guide archéologique du Congrès du Puy en 1904*, dans le volume du *Congrès archéologique de France*, 71e session, pp. 34-35 et planche hors texte (Eugène Lefèvre-Pontalis, phot.)

MAGUELONE (Hérault). — Le moulage de la porte de l'ancienne cathédrale, conservé à l'Université de Montpellier (cf. ci-dessus p. 85), appartient à la Société archéologique.

ASNIÈRES (Maine-et-Loire). — La vue de l'ancienne église abbatiale d'Asnières, que nous avons reproduite (p. 138), nous a été obligeamment communiquée par MM. Alphonse Picard, éditeurs. Elle est extraite de l'excellent *Manuel d'Archéologie* de M. C. Enlart (Architecture, tome I, p. 471).

LE PAYS D'ORIGINE DE L'ARCHITECTURE PLANTAGENET ET LA " COUPOLE NERVÉE " DE SAINT-AUBIN D'ANGERS

BORDEAUX. — ÉGLISE CATHÉDRALE. — Dans son article intitulé : *Notes archéologiques, la Nef de la cathédrale Saint-André* (Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1903, in-8° de 8 pp., extrait de la *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 6e année, n° 4, 1er avril 1903, pp. 167 à 175), M. J.-A. Brutails a émis l'opinion que la nef de la dite cathédrale [1], — dont « les voûtes du XIIe siècle ont entièrement disparu », — avait été recouverte « *d'une voûte angevine ou » Plantagenet*, de plan carré, sur croisée d'ogives et bombée » à la clef » (p. 6).

« L'hypothèse » apparaît ingénieuse.

Est-elle réellement fondée ? Ou bien dépasse-t-elle la mesure de l'ingénieux et de l'hypothétique ? — Pour notre part, il ne nous sera possible d'avoir une opinion ferme à ce sujet, qu'après examen personnel du monument. Mais d'ores et déjà notre sentiment ne serait nullement défavorable.

Si l'argumentation de M. Brutails n'est point de celles qui imposent la conviction, en revanche sa manière de voir ne présente théoriquement rien d'invraisemblable, et il nous semble parfaitement permis de l'accepter provisoirement, sous bénéfice d'une vérification critique ultérieure.

Mais notre savant confrère et ami ne s'est point borné à exercer sa sagacité sur ce problème particulier, bien délimité, de la nature des voûtes de la nef de Saint-André de Bordeaux au XIIe siècle. Il s'est de suite placé à un point de vue plus large, — beaucoup plus large, — et cette restitution hypothétique est devenue pour lui le point de départ d'une théorie, dont la portée générale est considérable et qui ne tend à rien moins qu'à renverser ce qui a été accepté jusqu'ici par tous

1. « La nef de Saint-André à Bordeaux, commencée en 1252, suivant le plan » d'une église à coupoles, modifiée et enfin couronnée par des voûtes sur croisée » d'ogives. » (Ed. Corroyer, *l'Architecture gothique*, p. 14). — « Aucun docu- » ment ne nous fait connaître l'âge de cette nef. » (Brutails, *op. cit.* p. 6.)

les archéologues, sur le pays d'origine de l'Architecture Plantagenet.

Après avoir écarté d'un tour de main [1] l'opinion qui voit en Anjou, *antérieurement à 1150*, un type de voûte *de transition* entre la *coupole* romane dite byzantine et la *voûte domicale gothique* définitivement constituée, — et avoir du même coup renvoyé chronologiquement les spécimens de ce type *après* [la nef de] « la cathédrale Saint-Maurice d'Angers, qui passe pour *la plus ancienne* église subsistant du style Plantagenet [et qui] fut voûtée... *entre 1150 et 1153* » (pp. 6-7), M. Brutails affirme, avec deux photographies comparatives à l'appui [2], que « les chapiteaux de.... Saint-André [de Bordeaux], plus » romans, et les bases, moins aplaties, décèlent une origine » sensiblement plus reculée que les chapiteaux et les bases de » la cathédrale d'Angers » (pp. 7-8).

Et il conclut que l'architecture Plantagenet n'est pas sortie de l'Anjou, mais de l'Aquitaine, — que « cette priorité de » Saint-André... répond à tout ce que l'on sait du Bor- » deaux de l'école romane, » — et que l' « on ne saurait » s'étonner d'y trouver *le prototype des églises angevines* » (p. 8).

Cette conclusion est étayée, d'autre part, sur les considérations suivantes :

« Si l'on prend la peine de réfléchir, l'antériorité de Saint- » André n'a rien que de très naturel : le style Plantagenet est » une fusion de l'architecture à coupoles et de l'architecture » gothique : la première florissait dans nos contrées, Angou- » mois, Périgord, Bordelais, et son rayonnement a été presque » nul ; la seconde, originaire de l'Ile-de-France, était animée » d'une force d'expansion merveilleuse. Il est rationnel que » les deux styles se soient combinés sur le territoire de la » coupole, et non pas dans l'Anjou, qui ne fit des coupoles

1. Voir ci-dessous, p. 522, v° *Angers*.

2. « On sait que la comparaison des caractères et surtout des profils de la » mouluration permet de dater, dans une certaine mesure, les monuments du » moyen âge. » (Brutails, *op. cit.*, p. 6.)

» qu'à titre exceptionnel, et surtout au nord de la Loire, où les » coupoles sont absolument inconnues.

» Précisément, le siège métropolitain de Bordeaux fut » occupé de 1136 à 1158 par un archevêque, Geoffroi de » Loroux, qui entretenait un commerce d'amitié avec Suger, » et Suger fit plus que personne pour fixer la formule de l'art » gothique. On s'explique fort bien que Geoffroi ait adapté au » type local des églises la croisée d'ogives dont son illustre » ami avait fait à Saint-Denis, en 1140-1144, une application » aussitôt célèbre » (p. 8).

Les relations amicales de Geoffroi de Loroux avec Suger ne paraissent pas douteuses, – quoiqu'il ne faille pas exagérer la portée des formules : *amantissimo suo domino Sugerio, carissimo domino suo Sugerio, reverendo et in Christo carissimo suo Sugerio, carissimo suo et meritò reverendo domino Sugerio, reverentissimo domino et meritò diligendo Sugerio*, par lesquelles débutent les cinq lettres administratives de Geoffroi de Loroux à Suger, qui nous ont été conservées [1].

Il s'ensuit que l'archevêque de Bordeaux a pu être, au moins autant, si ce n'est plus, que d'autres de ses confrères en épiscopat, au courant des travaux d'architecture exécutés à Saint-Denis, – et, par conséquent, il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que, dans les travaux de sa cathédrale Saint-André, il ait encouragé l'usage de la croisée d'ogives de l'Ile-de-France.

Mais il ne faudrait pas oublier que si Geoffroy de Loroux connaissait Suger, il connaissait aussi l'Anjou, — et en Anjou, une certaine abbaye qui paraît bien avoir joué un rôle considérable dans l'histoire architecturale du XII[e] siècle : l'abbaye de Fontevrault.

Dans les cinq lettres susdites de Geoffroy de Loroux à Suger, il est deux fois question de Fontevrault :

1. Voir ces cinq lettres dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, tome XV, nouv. édit. (Léop. Delisle), pp. 514-515 et 524-525. — Cf. Lecoy de la Marche, *Œuvres complètes de Suger*, pp. 303-304 et 311-312.

1° en 1149, «... Oportuit nos descendere... usque Lemovicas. Inde vero, pro necessitate ecclesiæ Fontis-Ebraldi, usque ad illam descendimus. » (*Hist. des Gaules et de la France*, t. XV, p. 514) ;

2° en 1150, «... Vocatus a vobis ad conventum Carnotensem,... ad hunc sanctum conventum simul cum fratribus nostris coepiscopis veniendi itinere jam suscepto et ex magna parte peracto, Domino disponente, pro insperata infirmitate apud Fontem-Ebraldi oportuit nos remanere » (Ibid., p. 524).

Si Geoffroy de Loroux est venu deux fois à Fontevrault en 1149-1150, il a pu voir, et à Fontevrault même et dans le voisinage, des constructions qui n'étaient pas celles de Suger. De telle sorte que, si la nef de Saint-André de Bordeaux a été réellement recouverte « d'une voûte angevine », il ne serait pas interdit de penser, de supposer, qu'au lieu d'imiter Saint-Denis, Geoffroy de Loroux aurait parfaitement pu imiter l'Anjou. Et alors « l'antériorité de Saint-André » deviendrait très problématique, — et au lieu d'être « le prototype des églises angevines », la cathédrale de Bordeaux pourrait très bien n'en avoir été que la copie.

M. Brutails estime *rationnel* que la fusion de la coupole et de la croisée d'ogives se soit faite en Aquitaine plutôt qu'en Anjou. Il est tout aussi rationnel, et peut-être même plus, de penser le contraire. En Aquitaine (Périgord et Angoumois inclus), on a eu, au XIIe siècle, pour le voûtement des églises, des traditions qui sont restées vivaces bien postérieurement à l'invention de la croisée d'ogives. En Anjou, au contraire, de même que dans l'Ile-de-France et en Normandie, aucune tradition de ce genre n'existait, et c'est ce qui a permis le développement si considérable et si rapide, dans le second et le troisième quarts du XIIe siècle, d'une part, de la croisée d'ogives pure, d'autre part, de la voûte Plantagenet.

L'Anjou qui avait, de même que la Touraine, emprunté quelques coupoles à l'Aquitaine, emprunta, vers la même époque ou peu après, soit à l'Ile-de-France, soit à la Normandie [1],

1. Cf. notamment John Bilson, R. de Lasteyrie, Anthyme Saint-Paul et Louis

la croisée d'ogives alors encore dans toute sa nouveauté.

Les architectes angevins, qui venaient d'essayer de la coupole, découvrirent bien vite qu'il était possible, en utilisant certaines particularités de ce dernier mode de voûtement, de perfectionner encore cette croisée d'ogives qui, à elle seule, dans sa primitive simplicité, constituait déjà un si grand progrès. Et tandis que l'Ile-de-France, la Champagne, la Picardie, etc., restèrent en somme fidèles au style de Saint-Denis, l'Anjou développa, jusqu'au maximum possible, le style auquel elle avait si brillamment donné sa marque personnelle.

Cette évolution angevine fut d'autant plus facile, nous le répétons, qu'aucune habitude antérieure n'était là pour l'entraver. Comme l'a très judicieusement fait observer M. Enlart, « les provinces du Nord... n'avaient su... tirer [du style roman] que des résultats médiocres » ; et c'est pourquoi elles « l'abandonnèrent » [1].

Nous avouons n'être pas aussi convaincu que M. Brutails par le caractère *plus roman* des chapiteaux et par le caractère *moins aplati* des bases de Saint-André de Bordeaux. Un argument de ce genre ne peut avoir de portée que lorsqu'il s'agit de deux édifices de la même région, appartenant aux mêmes traditions, — et encore reste-il toujours assez suspect. Quand il s'agit de deux édifices, très éloignés l'un de l'autre et que rien d'autre part ne signale comme ayant été l'œuvre des mêmes ouvriers, il est prudent de s'abstenir de raisonner de cette façon. — Combien d'exemples ne pourrait-on pas citer, aussi bien pour la sculpture que pour l'architecture, d'édifices *plus romans* que le Saint-Denis de Suger et la nef de la cathédrale d'Angers, et qui leur sont cependant postérieurs ! ! — Combien de fois la sculpture n'est-elle pas, dans un même édifice, plus ou moins postérieure à la construction !!

Au total, nous croyons qu'il convient de considérer les arguments d'ordre historique et logique de M. Brutails, comme

Régnier, — dans la *Revue de l'Art Chrétien*, année 1902, pp. 213-214 et 217 à 219.

1. Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, tome I, p. 438.

assez peu solides, — et sa conclusion en faveur d'un prototype bordelais de l'architecture angevine, comme très discutable.

ANGERS. — Le même article de M. Brutails contient le passage suivant : — « La cathédrale Saint-Maurice d'Angers,
» qui passe pour la plus ancienne église subsistant de style
» Plantagenet, fut voûtée au cours d'un remaniement entre-
» pris entre 1150 et 1153. A la vérité, on a signalé à Saint-
» Aubin d'Angers, à Mouliherne, à Montagne (Gironde), etc.,
» des voûtes appareillées en coupole, établies sur croisées
» d'ogives et qui seraient un peu antérieures aux premières
» croisées d'ogives de l'Aquitaine et de l'Anjou. C'est une vue
» théorique au moins fort contestable ; ce type de coupole
» nervée, bien loin de précéder logiquement la croisée
» d'ogives normale, ne peut avoir été imaginée que là où
» cette dernière voûte était déjà en honneur. Saint-Maurice
» d'abord, Saint-Aubin ensuite » (pp. 6-7).

Nous nous trompons peut-être, mais il nous sera cependant permis d'avouer en toute sincérité, que cette tirade nous semble d'un ton un peu trop autoritaire. Nous nous demandons si la manière de voir de M. Brutails est absolument juste, et si un certain vague — momentané, exceptionnel, — dans les souvenirs de l'auteur, n'est pas venu diminuer assez fortement la valeur de ses assertions.

Et d'abord, en ce qui concerne la cathédrale d'Angers, une distinction très précise ne s'imposait-elle pas ? — Du moment qu'il s'agissait des voûtes exécutées entre 1150 et 1153, ne convenait-il pas, n'importait-il pas même, de parler exclusivement de la nef, *de navi ecclesiæ?* Le texte de l'obituaire est aussi net que les caractères de cette partie du monument. Les voûtes du restant de la cathédrale sont postérieures (Voir ci-dessus pp. 137, 151-152 et 162).

En second lieu, il est absolument inexact de présenter la voûte de la tour Saint-Aubin à Angers, comme une *voûte appareillée en coupole, établie sur une croisée d'ogives,* autrement dit comme une *coupole nervée.* (Voir ci-dessus pp. 146 à

150). — Les coupoles nervées constituent une famille à part, aussi distincte du type de Saint-Aubin que du type de Saint-Maurice. (Voir ci-dessus pp. 189-190).

Quant à l'existence, en Aquitaine et en Anjou, de croisées d'ogives de pure race française... ou normande, antérieurement à la création des coupoles nervées et des deux types de voûtes domicales de Saint-Aubin et de Saint-Maurice, elle rentre dans la catégorie des choses vraisemblables, — mais non nécessaires. Les architectes du moyen âge, quand ils n'innovaient pas, prenaient leurs modèles sur place... ou à distance. Nombre d'entre eux étaient très voyageurs. Il y a lieu de penser que, dans beaucoup de cas, ils ont combiné leur expérience avec les goûts de leurs clients et les habitudes du pays où ils travaillaient.

Nous n'avons pas cru devoir nous attarder, jadis, quand nous avons étudié l'évolution de l'architecture Plantagenet, à rechercher — parmi les voûtes de l'Anjou non signalées jusque-là — les croisées d'ogives reproduisant d'une façon absolument exacte la croisée d'ogives française, — pas plus que nous n'avons jugé utile de nous astreindre à visiter et à cataloguer toutes les coupoles, que la vallée de la Loire a empruntées, directement ou de seconde main, à l'architecture de l'Aquitaine.

Il a pu exister, il peut exister encore, des croisées d'ogives de ce genre dans la région en question ; — il peut tout aussi bien n'en avoir jamais existé.

L'architecte inconnu qui, à une date qu'il paraît impossible de préciser, construisit la première voûte où furent amalgamés les procédés de la coupole et ceux de la croisée d'ogives, n'avait pas besoin d'avoir *sur place, juxtaposés*, les deux systèmes qu'il renouvelait l'un par l'autre. Il suffisait qu'il les connût l'un et l'autre.

La coupole nervée est une invention analogue — antérieure ?? ou contemporaine ?? ou postérieure ?? qui le saura jamais au juste ? — à la voûte domicale ; — invention analogue, mais de valeur technique bien inférieure, et dont le

succès fut loin d'être aussi considérable. Elle paraît avoir subi l'action surtout de l'architecture Plantagenet déjà parvenue à sa maturité. Mais elle peut très bien avoir débuté à une date plus ancienne. — Ses éléments sont les mêmes que ceux de la voûte domicale. Le mode d'emploi a été différent ; il a été surtout moins savant et moins fécond, et ses résultats, moins artistiques.

La voûte domicale et la coupole nervée sont deux sœurs qui ont plus ou moins grandi parallèlement et qui sont devenues très inégalement fortes et belles. — De ces deux sœurs, l'une est-elle la cadette de l'autre ? ? ou bien sommes-nous en présence de deux jumelles ??

La question est plus facile à poser qu'à résoudre.

M. Brutails, ou quelque autre de nos confrères, réussira peut-être quand même à la résoudre quelque jour. En attendant, et quant à ce qui concerne spécialement la tour Saint-Aubin d'Angers, nous croyons devoir persister — jusqu'à plus décisive démonstration — à considérer la voûte que nous avons appelée *byzantine à quatre nervures*, comme *antérieure* à celle que nous avons qualifiée similairement de *gothique à quatre nervures :* — la voûte de la tour Saint-Aubin d'abord ; les voûtes de la nef de Saint-Maurice ensuite.

*
* *

Pendant que les alinéas qui précèdent attendaient leur tour de composition entre les mains de l'imprimeur, — nous nous sommes demandé si notre ami M. Brutails était bien réellement et personnellement l'auteur de l'erreur que nous avons relevée au sujet de la voûte de la tour Saint-Aubin ; — si, malgré l'absence de toute indication bibliographique de sa part, il n'avait pas, dans la circonstance, subi l'influence fâcheuse de quelque autre archéologue insuffisamment informé.

Nous croyons pouvoir aujourd'hui préciser l'origine de la « coupole nervée » en question. Elle se trouve dans un ouvrage, qui passe cependant pour digne de toute confiance, — dans les

Archives de la Commission des Monuments historiques, publiées par A. de Baudot et A. Perrault-Dabot, tome second, page 4.

La *Notice,* signée : « A. de Baudot », qui ouvre et résume ce tome second *(Normandie, Bretagne, Anjou, Poitou),* contient les lignes suivantes sur la tour Saint-Aubin : – « Ce » clocher est très intéressant dans ses dispositions, particulière» rement en ce qui concerne *la voûte inférieure en forme de* » COUPOLE NERVÉE *diagonalement,* et, d'autre part, la façon » dont se fait le passage de la forme rectangulaire de la base » à celle polygonale de l'étage du beffroi. »

Il convient donc de transporter la responsabilité du méfait à l'éminent inspecteur général des édifices diocésains.

Mais M. de Baudot n'est pas le seul coupable. Il a eu un collaborateur : l'architecte qui a dessiné la planche 19, consacrée à la *Tour St-Aubin à Angers,* — M. Gve Raulin.

Le *plan* donné par M. G. Raulin indique effectivement une coupole nervée, de tracé *absolument circulaire* et renforcée de quatre nervures, — une coupole hémisphérique à pendentifs non distincts, montée sur une croisée d'ogives. — On n'y distingue nullement les *légères arêtes* aboutissant au sommet des arcs d'encadrement, ni les *huit portions de voûte se coupant,* — qui ont été décrites et figurées, en 1861, par M. l'architecte Ernest Dainville, dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* (cf. nos *Recherches... Arts... Poitou,* p. 121).

M. G. Raulin a dessiné — ou fait dessiner — une coupole, qui serait composée d'une série d'anneaux formant tous *une circonférence parfaite,* tandis qu'en réalité la voûte de Saint-Aubin est composée de huit portions de coupole, juxtaposées circulairement et présentant *chacune leur concavité propre.*

Sur la *coupe* générale de la tour, accompagnant le plan dont nous venons de relever le caractère fantaisiste et inexact, — on arrive bien, en y regardant de très près, à deviner que l'appareillage ne doit pas à être identique à celui d'une coupole hémisphérique ordinaire. Mais rien dans cette coupe, pas plus que dans le plan, ne met réellement en lumière les huit

portions de voûte, les huit triangles sphériques, *appareillés annulairement, mais séparément,* qui constituent l'originalité de cette voûte de Saint-Aubin.

On retrouve la disposition d'appareil en assises horizontales avec les nervures gothiques, dans les voûtes qui recouvrent le carré du transept des églises de Notre-Dame de Nantilly et de Saint-Pierre, à Saumur [1]. Mais ici nous avons certainement affaire à des œuvres d'une date nettement postérieure à la « coupole nervée » de Saint-Aubin d'Angers. Trois caractères le démontrent péremptoirement : — 1° la présence de huit nervures au lieu de quatre, les huit nervures n'apparaissant que vers la fin du troisième quart du XIIe siècle ; — 2° la forme des moulures, qui nous reporte vers la même époque ; — 3° l'adjonction de têtes ou de bustes de petits personnages au point de jonction des nervures secondaires avec les clefs des doubleaux et des formerets.

Les voûtes des intertransepts de Notre-Dame de Nantilly et de Saint-Pierre, à Saumur, procèdent du premier type Plantagenet, mais elles n'en sont qu'un écho déjà assez lointain.

1. Cf. G. D'Espinay, *Notices archéologiques*, 2e série, *Saumur et ses environs*, pp. 63 et 74 ; — cf. également Corroyer, *l'Architecture romane*, p. 288, fig. 177.



TABLES ANALYTIQUES

INDEX GÉNÉRAL DES NOMS

DE PERSONNES, DE LIEUX ET DE MATIÈRES

DES CHAPITRES NON CAMPANAIRES

INDEX SPÉCIAL DES NOMS DE FONDEURS DE CLOCHES

1. Voir Fernand Donnet, *les Cloches d'Anvers*, pp. 331 à 334,

LES COCHOIS

1. François-Bernard-Joseph Flincon, né à Tournai (paroisse Saint-Quentin) le 20 août 1722, mourut à l'Hospice del Planque de la même ville le 4 avril 1809. Il était le neveu du fondeur Jean-Baptiste-Joseph Barbieux. (Communications de M. le Dr F. Desmons).

2. Voir F. Donnet, *Variétés campanaires*, p. 95.

LES PERRET

LES PERRIN

THOUVENEL

Jean-François, Outremécourt, 17e s. — Notes biographiques, 268. — Cloches fondues en 1675 pour Avaux-sur-Aisne, 267-268.

~~~ Cloche fondue en 1806 pour Arendonck, avec Clément Drouot, etc., 320, 411.

THURIN

Georges, associé de Charles Drouot, à Douai, fin 19e s., 295.

TOUVENELLE

Jean-François, — voir ci-dessus, THOUVENEL.

LES VAN DEN GHEYN

André, Louvain, 18e s. — Cloche fondue en 1763 pour Boneffe (près Namur), auj. à Saint-Léonard (Haute-Vienne), 252-253.

André-Louis, Louvain, début du 19e s. — Cloches fondues en 1801 pour Herenthout, 476.

Pierre, Malines, 16e s. — Cloche fondue en 1548, auj. à Limoges, égl. Saint-Pierre-du-Queyroix, 252.

Pierre, Malines, 16e-17e s. — Cloche de 1610 à Wechelderzande, 507.

VAN DEN HENDE

Jean, aliàs JOANNES A FINE, voir VAN EYNDE.

VAN EYNDE

Jean, aliàs JOANNES A FINE, Anvers, [1] 16e s. — Sonnettes diverses : — bibliographie, 471 ; — 1544, Barbonvieille, 470-471.

VARINOT

Jean-Baptiste, Breuvannes, 18e-19e s. — Cloches diverses : 1803, Saint-Georges-les-Landes, avec Cornevin, 450 ; — 1806, les Adjots, avec Cornevin, 255 ; — 1810, Langres, égl. cathédr., avec F.-B. Mutel et les Goussel, 500.

VAUDEGUCHE

Gilles, canonnier, 15e s. — Cloche fondue en 1469 pour l'horloge municipale de Rennes avec Jean Loysel et Guillaume Riou, 465-466.

VIGUIER

B...., Toulouse, 19e s., 507.

VOILLEMIN

Alexis, Bassigny, 18e s., — associé en 1784 avec Jacques Martin, 246.

LES VOISSOT

François, Colombey-lès-Choiseul,

1. Voir ci-dessus 543, note.
~~~

LES VOUILLEMOT

LES VOULLEMOT

LES WAGHEVENS

WAUTHY

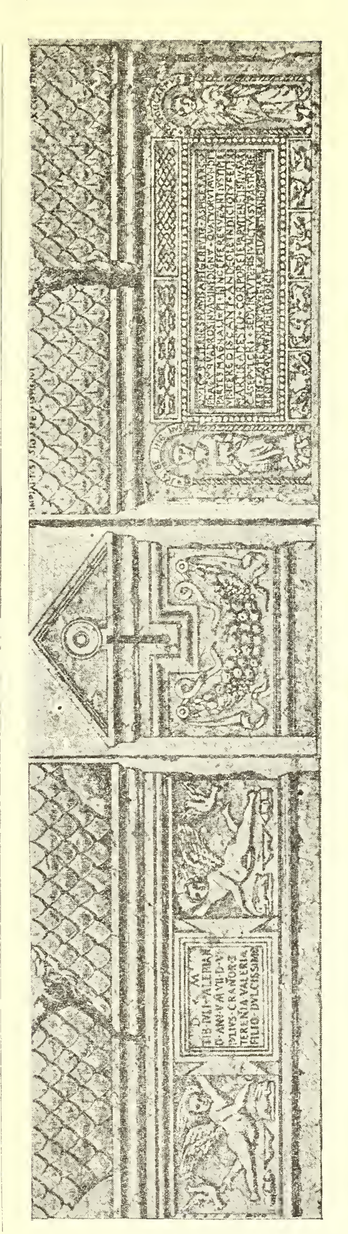
INDEX GÉNÉRAL DES NOMS

DE PERSONNES, DE LIEUX ET DE MATIÈRES

DES CHAPITRES CAMPANAIRES

1. Page 278, note 2, au lieu de « Joseph Perrin avait, lui aussi, épousé une demoiselle Albert », lire : *le père de Joseph Perrin avait ...*

1. Cf. *Enquêtes camp.*, pp. 417 à 432.



SARCOPHAGE PAÏEN CHRISTIANISÉ DU BOURG-SAINT-ANDÉOL (ARDÈCHE) [1].

1. Voir ci-dessus l'article sur *la Collection Didelot à Montpellier*, pp. 72-73. — Le présent cliché, dont nous devons communication à l'obligeance de MM. Desclée, De Brouwer et Cie, est extrait de l'étude sur *Un Martyrium du IVe siècle à Bourg Saint-Andéol (Ardèche)*, publiée par notre savant et sympathique confrère M. Léon Maitre, dans la *Revue de l'Art chrétien*, année 1906, 2me livraison.



INDEX SPÉCIAL DES GRAVURES

SCULPTURE

ARCHITECTURE

CAMPANOGRAPHIE

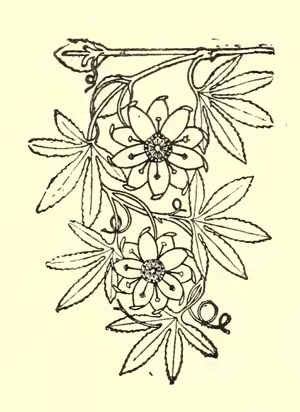


TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Tables analytiques

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET C[ie],

41, RUE DU METZ, LILLE. — 1.797

